This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WISCONSIN ACADEMY
OF
Sciences, Arts and Letters.
LIBRARY.
No. 393.2
Presented by

Case 1 Shelf C

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

IV^e^ SÉRIE.

TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1876.

MONS.
IMPRIMERIE DEQUESNE-MASQUILLIER.
M DCCC LXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

947248

AS
242
.H3
32

AS
.M758
32

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

QUARANTE-TROISIÈME ANNIVERSAIRE.

Séance publique du 29 octobre 1876.

La réunion a lieu à midi, dans le salon boisé de l'hôtel-de-ville.

Sont présents : MM. E. De Puydt, *président;* Devillez et Clesse, *vice-présidents;* Houzeau de Lehaie, *secrétaire-général;* Arnould, Cornet, Courtin, Adolphe Dastot, De Bettignies, Max. Deprez, Descamps, De Simony, Devillers, Dolez, Huberti, Laguesse, Laroche, Petry, Putsage, Rouvez, Tercelin, Valentin, Willième et Dumont, *secrétaire.*

Un nombreux auditoire garnit la salle.

M. De Puydt, président, prononce le discours d'ouverture, dont le sujet est *la Grève*, traitée au point de vue de l'économie sociale.

Cette étude, dans laquelle l'intérêt se soutient jusqu'à la fin, est vivement applaudie par l'assemblée.

M. Dumont, secrétaire annuel, communique son rapport sur la situation de la Société pendant l'année académique 1875-1876.

M. Antoine Clesse donne lecture de strophes *sur la mort d'un enfant*, et d'une chanson intitulée *Minerve chez le chansonnier*.

L'assemblée fait un accueil chaleureux à ces nouvelles productions poétiques de M. Clesse.

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée à M. Hippolyte Laroche, qui débite avec non moins de succès, diverses poésies de sa composition, dont voici les titres : *Trop petit*, — *Le Renard et le Loup*, — *Le vieillard, l'enfant et la pendule*, — *La Fédération des gymnastes belges*, — *Les écoliers*, — *La sensitive*, — *La Presse.*

M. Houzeau de Lehaie, secrétaire-général, présente son rapport sur le résultat des concours de l'année 1875.

Enfin, il est fait remise, aux applaudissements de l'assemblée, à M. Eugène Vander Meer, de la médaille d'or lui décernée par la Société, pour sa nouvelle en prose intitulée *Ginevra la belle*, et à M. Augustin Cambier, de la médaille d'or du Gouvernement et de l'arrêté royal du 28 juin 1876, qui la lui confère, pour son *appréciation raisonnée des ouvrages du géomètre montois Lepoivre;* ces deux mémoires répondant à des questions du programme des concours de l'année 1875.

La séance est levée.

Le Président,

P.-E. DE PUYDT.

Le Secrétaire,

L. DUMONT.

Digitized by Google

DISCOURS.

1876.

MESSIEURS,

Quand des événements d'une certaine portée se sont accomplis autour de nous et ont quelque temps ému l'opinion publique, il est souvent intéressant et parfois utile d'y réfléchir après coup, et d'y chercher des enseignements pour l'avenir.

C'est dans cette pensée que je vous demande la permission de ramener votre attention sur la grève qui a affligé, au commencement de cette année, un de nos centres charbonniers.

Nous aurons à voir, dans les faits accomplis et dans tout ce qui s'y est rattaché, d'une part les résultats matériels et leurs conséquences économiques, et d'autre part les causes profondes de la grève, les prétentions qu'elle a mises au jour et leurs conséquences sociales.

C'est par ce second côté de la question que je commencerai mon étude.

On parle souvent, et un peu partout, de la *question sociale*, du *péril social*, et pendant cette longue grève, on n'a pas manqué de jeter ces grands mots au milieu des émotions de la population ouvrière.

Digitized by Google

Aucun homme éclairé n'ignore que la société n'a pas été coulée d'un seul jet dans un moule parfait. Elle s'est agglomérée peu à peu, en vertu d'instincts et de besoins communs. D'abord grossière, incohérente, elle s'est soumise à la loi du plus fort, et ce n'est que bien lentement qu'elle s'est adoucie, ordonnée, policée ; qu'elle a secoué des préjugés antiques et renversé à grand'peine des tyrannies séculaires. Plus tard encore la lumière a commencé à se faire sur les lois qui la régissent, sur les droits et les devoirs de ceux qui la composent, et sur l'idéal auquel il lui est permis d'aspirer.

Mais il n'y a nul homme quelque peu instruit qui ne sache aussi que cette organisation de la société a bien des côtés faibles, et qu'il reste à résoudre non pas une question sociale, mais un grand nombre de problèmes qui intéressent la société dans son ensemble ou tout au moins d'importantes catégories de citoyens, et qu'on peut, à ce titre, appeler des questions sociales.

Y en aurait-il une, cependant, qui primerait toutes les autres et, les résumant toutes, serait par excellence la question sociale? Beaucoup de bons esprits l'affirment et cherchent à donner à la loi régulatrice des rapports sociaux, une formule non-seulement claire. mais scientifiquement démontrable.

Je dis que l'on cherche, mais le désaccord continue à régner entre les écoles de philosophie. L'œuvre se poursuit néanmoins, nonobstant l'indifférence du grand nombre. C'est la tendance indéniable de la science moderne d'abandonner les hypothèses, les systèmes préconçus, les solutions *a priori*, les preuves de sentiment, pour s'appuyer uniquement sur les faits acquis, sur les vérités démontrées.

Est-on assez avancé dans cette voie? A-t-on enregistré assez d'observations et de faits indiscutables; suffisamment compris leur portée et les biens qui les unissent; assez scruté les grands phénomènes de la nature, de la physiologie, de la psychologie. pour fonder sur les bases actuelles, avec des matériaux qui s'accumulent encore tous les jours, le phare qui doit guider l'humanité hors des écueils où elle louvoie péniblement?

Digitized by Google

Il ne m'appartient pas de répondre, mais l'intérêt qui s'attache à ces hautes spéculations est immense, et il serait à désirer qu'elles attirassent davantage l'attention des hommes qui ont, n'importe dans quelle position, le devoir d'éclairer les autres.

De cette commune ignorance touchant la loi scientifique qui doit régir les rapports moraux et matériels entre les hommes, est venu l'abus que l'on fait, de nos jours surtout, de ce grand mot de question sociale, précisément dans les milieux les moins propres à élucider n'importe quels problèmes. Livrée en pâture aux mécontents et aux déclassés, puis imprudemment jetée au milieu des émotions de la classe ouvrière, elle y est devenue un leurre, un trompe l'œil, quelque chose d'ambitieux et d'obscur, qui à l'air de tout embrasser et ne renferme rien.

Si nous écoutons les apôtres de je ne sais quelle évolution sociale, ils tiennent la clef du problème. Elle est, pour eux, dans l'émancipation, l'affranchissement du travail et des travailleurs, par l'abolition du salariat et du patronat; ou, si l'on aime mieux, de la *tyrannie du capital.*

Ainsi posée, la question sociale se rétrécit singulièrement. C'est le *desideratum* d'une classe opposé à celui d'une autre. C'est la lutte et non l'accord. Que l'on règle plus équitablement, s'il se peut, les rapports entre l'ouvrier et celui qui l'emploie, rien de mieux, mais dans ces limites, le philosophe doit, à regret, céder le pas à l'économiste.

Il est certain qu'il y a, aux deux extrémités de l'échelle sociale, des hommes qui possèdent et jouissent, suivant l'expression consacrée, et d'autres qui n'ont rien et vivent pauvrement, péniblement, au jour le jour, du travail de leurs mains. Entre ces deux extrêmes, à tous les échelons intermédiaires, se rangent en immense majorité, ceux qui, possédant quelque capital, travaillent néanmoins de leurs bras et de leur tête, et qui tantôt s'élèvent par l'intelligence et l'esprit d'ordre, jusqu'aux degrés supérieurs, tantôt retombent au plus bas niveau faute d'instruction ou de conduite.

Rien ne serait plus désirable que de voir ces inégalités s'atté-

Digitized by Google

nuer, sinon disparaître. Élever constamment les uns sans abaisser les autres, n'est-ce pas l'idéal vers lequel nous devons tendre? A vrai dire il n'y a plus de classes, chez nous du moins, en ce sens que nul obstacle légal ne se dresse devant l'intelligence et l'activité de ceux que la nature a bien doués et que les circonstances favorisent. Nous voyons ainsi la bourgeoisie se recruter constamment dans l'élite du peuple et s'infuser par là un sang jeune et riche dont elle tire sa force, tandis que les aristocraties, les castes fermées, vieillissent et s'épuisent.

Mais tout n'est point fait, loin de là ; surtout rien n'est acquis définitivement, et faute d'une loi morale, tout peut être remis en question. Que fait-on pour sortir de cette impasse? Je vois bien des hommes de cœur qui proposent des idées, qui créent des systèmes, et que l'on bafoue. Je vois, d'un autre côté des esprits jeunes et impatients, qui veulent à tout prix atteindre un but entrevu ; peut-être un simple mirage Je vois nombre de gens qui souffrent et qui s'en prennent à la société, même quand le mieux est à leur portée et qu'un effort leur suffirait pour le saisir. Je vois des riches se cramponner à leur coffre-fort, sans se demander ce qui leur en assurerait le mieux la possession. Il y a des pauvres qui jalousent le prochain tout en gaspillant au jour le jour leurs propres ressources. Il y a aussi des misérables, et le nombre en est grand, qui dépensent à faire le mal dix fois plus d'efforts et d'habileté qu'il n'en faut pour vivre honnêtement.

Il est incontestable qu'un grand désordre moral existe; faute d'une loi régulatrice, on tourne depuis des siècles dans un cercle vicieux. Dans les périodes de calme, c'est l'indifférence, l'inertie, le mépris profond des avertissements. Que la lutte s'engage, ce sera l'énergie passionnée, meurtrière, dévastatrice! Et quand il s'agira de prévenir le retour de pareilles calamités, de faire la lumière, d'appaiser et d'éclairer les esprits, on ne fera rien. Ceux qui ont triomphé vivent en paix et se reposent après l'effort ; les vaincus rongent leur frein et attendent l'heure de la revanche.

Et cependant, peut-on nier qu'il y ait des difficultés à résoudre, des conflits à appaiser, des intérêts à concilier, des passions à

Digitized by Google

calmer et à diriger vers le bien ? La société est-elle hors de péril parceque la force publique aura rétabli l'ordre une fois de plus? La force ne résout pas les problèmes ; mais elle assure le temps et le calme nécessaires pour les étudier. Si l'on n'en profite pas, on est imprévoyant et coupable.

Notre province d'habitude si paisible, les environs immédiats de notre ville, ont été, cette année même, le théâtre non de luttes sanglantes, Dieu merci, non d'attentats contre les personnes et les biens, mais de désordres, d'agitations inquiétantes, de longues grèves dont l'industrie a souffert, dont toute une population a ressenti le contre-coup, et qui ont fait peser sur la classe laborieuse de grandes privations et de grandes misères. Les esprits incultes en ont retenu des idées fausses, sinon des rancunes et des haines.

Pour l'immense majorité des ouvriers engagés dans cette grève, il ne s'agissait point de question sociale. Tous ou à peu près ignoraient que leurs griefs fussent quelque chose de plus qu'affaire de salaires, à débattre entre eux et les administrations charbonnières. Ils estimaient que leur travail n'était pas trop rétribué, et habitués à un certain minimum de bien-être, ils n'en voulaient rien rabattre. Les patrons de leur côté, se trouvant en face d'une crise industrielle intense, obligés à baisser leurs prix de vente ou à subir une concurrence désastreuse; ayant d'ailleurs derrière eux leurs actionnaires, qui tous ne sont pas riches, jugeaient qu'une réduction générale des salaires pouvait seule leur permettre de faire face aux difficultés.

Qui avait raison dans ce conflit? Tout le monde; et ceux qui défendaient leur position acquise, et ceux qui, voyant le danger venir, jugeant de plus haut, voulaient se mettre en règle avec leurs mandants.

Mais la difficulté n'a point été aplanie amiablement : c'est la faim qui a dit le dernier mot. La grève a été vaincue, et non convaincue. Des idées fausses ont été semées parmi les ouvriers; elles germeront. Que fera-t-on pour les combattre, pour éclairer ceux qui manquent d'études et a qui les perturbateurs jettent en

Digitized by Google

pâture des mots retentissants? On ne fera rien, on comptera sur la misère, qui a été, en effet, une rude leçon; sur l'impuissance des masses, surtout sur la force armée, *ultima ratio*.

Est-ce là le devoir de la société, au temps où nous vivons? Pour ma part j'en doute absolument.

Mais que peut-on faire? Eh! mon Dieu! que font, à leur heure, les spéculateurs en désordres? Ils prennent des hommes simples, sans instruction; ils les prennent, au moment où leurs intérêts sont compromis et leurs passions excitées; ils les réunissent dans de bruyantes assemblées où toute discussion calme est impossible, où les plus exaltés font l'exemple et la loi, et ils les grisent avec des phrases sonores, des promesses irréalisables. Ils leur persuadent qu'il sont indignement exploités par les capitalistes, et que cette exploitation aura son terme dès qu'ils sauront le vouloir, parce qu'avec le droit, ils ont pour eux le nombre et la force. Et puis quand ils ont fait leur œuvre de discorde, vécu quelque temps aux dépens de leurs dupes, les meneurs s'effacent et, au premier péril de conflit, se hâtent de disparaître.

Eh bien! si l'on ne peut rien pour empêcher ces prédications dissolvantes; si ceux qui s'interposent spontanément dans toutes les querelles entre patrons et ouvriers, pour les envenimer et les éterniser, jouissent d'une immunité légale, pourquoi ne pas leur opposer des moyens préventifs?

Sans doute si l'on venait à l'heure présente, couvoquer les ouvriers charbonniers à des conférences sur certaines questions économiques, sur les lois qui régissent le taux des salaires, etc., on attirerait peu d'auditeurs et l'on ne passionnerait personne. Il y a, pour chaque ordre de vérités, une heure propice. Mais si l'on saisissait les occasions d'un enseignement semblable; si l'on prenait simplement la peine, quand on a arrêté une mesure qui doit peser sur l'ouvrier, de lui en expliquer clairement, simplement, la portée et la nécessité, croit-on que cela ne servirait de rien? J'ai foi dans le bon sens de nos populations et je suis convaincu que des explications bienveillantes couperaient souvent le désordre à sa racine. En tout cas il y a, parmi les ouvriers,

Digitized by Google

des intelligences plus ouvertes, une élite dont il serait aisé de se faire comprendre, et ceux là convaincus, le reste subirait leur ascendant.

Enfin n'a-t-on pas l'école? Ne pourrait-on y rendre l'enseignement plus pratique, plus directement approprié aux besoins des élèves ? Est-il rationnel que l'on tienne des jeunes gens pendant des années sur les bancs et qu'on n'en profite pas pour leur inculquer les notions les plus indispensables sur leurs devoirs sociaux.

Mais l'instituteur n'est pas un philosophe ni un économiste. Quelque regret que j'en aie, j'admets le fait. Serait-ce une prétention exhorbitante que d'appeler dans ce sens une légère modification de l'enseignement normal ?

Ce ne sont point, d'ailleurs, les ouvriers seuls qui ignorent les notions les plus essentielles de la science économique; ce sont sauf exceptions, les patrons, les administrateurs, les actionnaires; c'est à peu près tout le monde. Et ainsi, faute de lumières spéciales, faute d'une commune mesure, chacun tire de son côté, suivant que son intérêt immédiat le sollicite.

Sur quelles bases l'accord pourrait-il s'établir? Nous voilà de nouveau en face du problème social, ou du moins d'un grave problème social, et je n'en apporte pas la solution. Quelqu'un la possède-t-il? Est-elle dans ce que l'on a demandé au nom des ouvriers, lors de la grève du Centre? je n'en crois rien. Est-elle possible, dans les conditions sociales actuelles? C'est ce que je voudrais examiner avec vous.

Mais d'abord, quelles sont au juste les prétentions des ouvriers; j'entends de ceux qui prétendent renverser les rapports économiques du travail et du capital? Nous avons, sur ce sujet, des lettres publiées dans les journaux, durant la grève, au nom des charbonniers. Mais quand on tente de les étudier, on n'y rencontre que des plaintes, des récriminations plus ou moins fondées; la constatation d'un antagonisme d'intérêts qui n'était pas douteux, mais aucun moyen pour les concilier. Le travail a, jusqu'ici, été asservi au capital; il faut que le travail domine à

Digitized by Google

son tour, et ait sa revanche contre le capital, etc. C'est la phraséologie des meneurs, telle qu'on la retrouve partout; les vrais ouvriers n'y sont pour rien.

Il faut donc nous enquérir ailleurs des termes de la véritable question et des solutions proposées par la partie lésée.

Il existe sur ce point des documents précieux, qu'un éminent économiste français, M. Paul Leroy-Beaulieu, a étudiés, résumés et commentés dans la Revue des deux Mondes, il n'y a pas un an. Cette étude des plus intéressantes, écrite avec le calme et l'impartialité de la science, a pour objet les rapports écrits et publiés émanant des ouvriers de diverses industries, parisienne surtout, délégués aux expositions de Londres en 1862, de Paris en 1867 et de Vienne en 1873.

Ici ce ne sont pas des masses alarmées, surexcitées, défendant d'instinct leur situation; ce sont des délégations élues par leurs pairs, dans la plupart des branches de l'industrie, composées de l'élite des ouvriers, délibérant en pleine paix, en acquit d'une mission, et exposant leurs vues et leurs besoins avec simplicité et modération. Les rapports, écrits avec clarté, s'occupent tout particulièrement, et avec une juste autorité, des questions techniques. Quand les problèmes sociaux y apparaissent, c'est presque incidemment, et toujours pour réclamer des mesures de transition qui n'ont rien d'excessif. Les délégués demandent le droit de réunion; la création de sociétés coopératives de consommation et de production; la fondation de Chambres syndicales ouvrières, dont le but n'apparaît pas clairement; enfin l'instruction, et en particulier l'instruction professionelle.

Voilà certes des réclamations qui méritent un sérieux examen, mais où est la question sociale?

Le rapport de la délégation française à Vienne, ou plutôt le préambule de ce rapport, délibéré en commun, sans l'intervention d'aucune autorité, deux ans après la commune parisienne, sous l'empire des idées de l'*Internationale*, ne contient pas d'autres demandes expresses, mais le ton dit M. Leroy-Beaulieu, « en est peu mesuré et on y joint des formules qui témoignent

Digitized by Google

« d'un grand penchant à l'utopie. » C'est ici qu'apparaissent, dans un certain vague, *l'égalité des salaires* entre les travailleurs *associés* et *la suppression de l'intérêt du capital.*

Quant au taux des salaires, dit M. Leroy-Beaulieu, « il y a sur « ce point accord unanime. Les corps d'état où la journée est « payée 7, 8 et 9 francs font entendre les mêmes plaintes que « ceux où elle n'est encore rétribuée que 4 ou 5 francs. »

N'avons-nons pas vu, engagés dans notre grève de 1876, des ouvriers pouvant gagner, à la tâche, 10, 12 et jusqu'à 15 francs?

« De tous ces rapports, à quelques exceptions près, » dit le savant économiste, » il se dégage une pensée commune, c'est « que les prolétaires doivent travailler à leur affranchissement, « à leur émancipation. Ces deux mots reviennent sans cesse..... « Mais qu'entendent les délégués par l'émancipation des travail- « leurs? Est-ce simplement une hausse des salaires, une réduc- « tion des heures de travail, la participation aux bénéfices, la « fondation de caisses de retraite pour la vieillesse? Ce n'est rien « de tout cela, c'est la suppression du *salariat* et du *patronat.* »

Sommes-nous bien, cette fois, en face de la question sociale? En tenons-nous la formule? On pourrait le croire, à voir l'insistance et la quasi-unanimité des adhésions.

Si nous analysons cette prétention et en mesurons la portée, nous verrons bientôt que sous l'apparence d'une injustice à redresser on nous mènerait très-loin dans la voie de l'utopie. La suppression du patronat et du salariat n'est-elle pas déjà une formule trop longue de moitié? Pour le travailleur, qu'au bout de sa journée il en emporte le produit net intégral sous forme de salaire, de part de bénéfice, de dividende, le mot n'y fait pas grand chose. Ce qu'il lui faut, c'est qu'un autre ne vienne pas, à titre de patron ou de bailleur de fonds, prélever d'abord sa part à lui et la prélever arbitrairement. Il semble donc qu'il suffirait de supprimer le patron.

Mais on ne fait rien sans argent. Fonder des ateliers, des fabriques; les outiller, acheter les matières premières, les mettre

Digitized by Google

en œuvre, vendre les produits et attendre l'échéance, tout cela ne se fait pas sans beaucoup d'argent. Le capital réapparaît donc comme une nécessité et il manquera aux ex-salariés. S'en passer est impossible ; que fera-t-on ? Une chose bien simple : on ne lui accordera aucune part du produit, aucun intérêt. — Sinon c'est la tyrannie qui recommence.

Fort bien, mais qu'ira faire le capital dans cette galère? N'ayant absolument rien à y gagner, il n'en sera pas mieux garanti pour cela. Qui le restituera si l'association sans patron vient à faire des pertes et, finalement, se ruine ? A le prêter ainsi, sans garantie et sans profit, n'aimera-t-on pas mieux le garder dans son coffre-fort et le consommer à son loisir ?

Et il faudra bien qu'on le consomme, ainsi qu'il se fait dans les plus mauvaises contrées de l'Orient. Puisque l'argent ne produira plus rien, ni intérêts, ni dividendes, et que le patron sera réduit à se faire ouvrier, à quoi servira le capital, sinon à le manger ?

Voilà donc des bases pour une société nouvelle : la propriété foncière ne donne plus de revenu, l'argent se prête gratuitement. L'intelligence, le génie, la science acquise par de patients travaux sont mis à la portion congrue. Nul n'a plus intérêt à économiser, et le capital de toute nature, péniblement accumulé pendant une longue série de siècles, va se fondant comme la neige au soleil. L'égalité des salaires s'étendant à tous les ordres de travaux, car engagé dans cette voie il faut la suivre logiquement et jusqu'au bout, tue toute émulation, tout effort individuel, tout esprit d'entreprise, toute étude de longue haleine. Suivez ce beau raisonnement dans tous ses développements, cette formule de salut social dans ses applications inévitables, et peut-être serez-vous surpris de voir cette société nouvelle descendre de degrés en degrés, de chûte en chûte, jusqu'à un état de misère et de barbarie dont il ne sera même plus permis de s'affranchir.

Tyrannie pour tyrannie, celle du travail ne devrait rien à sa devancière.

Il y a cependant, personne ne le nie, des inégalités, des

Digitized by Google

injustices sociales. La condition de l'ouvrier n'est pas, à beaucoup près, ce qu'elle pourrait être : je suis très éloigné de blâmer ses efforts pour l'améliorer. Je dis seulement que la voie où il s'engage, (je devrais peut-être dire : où on l'engage), n'est pas la bonne et qu'elle ne le conduira pas au but. J'ajoute que les grèves, comme moyens, sont des armes à deux tranchants, dangereuses surtout pour celui qui les manie.

Revenons à notre grève de 1876.

Une crise intense pèse sur l'industrie ; elle se prolonge d'une façon désastreuse. Il est clair qu'à la suite de la guerre de 1871 et des énormes besoins qu'elle a créés, beaucoup d'industries se sont développées outre mesure, et que la consommation de leurs produits ne peut se maintenir à la hauteur où des circonstances exceptionnelles l'avaient portée. Il a fallu ralentir le travail, chômer parfois ; en tous cas faire de larges concessions sur les prix de vente. Les exploitations houillères, entre autres, après avoir pendant trois ans, réalisé des bénéfices inespérés, et vu leurs actions tripler ou quadrupler de valeur, sont maintenant rudement atteintes. Les actionnaires, facilement accoutumés à de magnifiques dividendes, ne se résignent pas à y renoncer. Une foule d'actions, d'ailleurs, sont passées dans des mains nouvelles, à des prix en rapport avec les récents bénéfices. Pour les nouveaux actionnaires, la situation menace de devenir ruineuse. La responsabilité des directeurs, des conseils d'administration est grave. Que faire ?

On peut suspendre certains travaux qui ne sont pas immédiatement productifs ; remettre à une autre année les améliorations et réparations coûteuses ; économiser sur les frais d'exploitation ; mais cela ne mène pas loin et pèse sur l'avenir. Il y a dans ces grandes entreprises, des nécessités qu'il faut subir quoiqu'il en coûte.

Mais il reste un des éléments de la dépense, le principal, qui est essentiellement variable, c'est le salaire des ouvriers. Pourquoi l'est-il ? c'est ce que j'examinerai tout à l'heure. Il y a telles de nos grandes exploitations minières qui distribuent, en jour-

Digitized by Google

nées d'ouvriers, de 80 à 100,000 francs par semaine, cinq millions environ par an. Dix pour cent d'économie sur cet élément de dépense, c'est un demi million de plus au bilan annuel. La tentation de se l'assurer est d'autant plus forte que, depuis cinq ans, ces mêmes salaires ont peut-être haussé de 20 et de 25 %. On se croit irréprochable en les réduisant dans une proportion moitié moindre. Le propriétaire, l'actionnaire, verront leurs revenus décroître malgré tout, et bien plus sensiblement.

Voilà pour l'une des parties en cause. Mais l'autre, l'ouvrier ne comprend pas pourquoi les crises industrielles doivent l'atteindre. Il fournit la même quantité et la même qualité de travail; pourquoi ce travail serait-il moins rémunéré? La vie n'est pas devenue plus facile. Le ménage, chose étrange au premier abord, est demeuré pauvre malgré le haut prix de la journée de travail. Si on l'abaisse, la misère va frapper à la porte. Les propriétaires, les actionnaires ont réalisé sans travailler de grands bénéfices sur les années écoulées; qu'ils se résignent maintenant à s'en passer. Prendre sur le salaire de l'ouvrier de quoi leur faire des dividendes, n'est-ce pas une souveraine injustice? n'est-ce pas dans sa nudité l'exploitation du travail par le capital?

Eh bien! supposons que les prétentions de l'ouvrier puissent être admises. Les salaires deviennent irréductibles. Je ne dis pas invariables; ils pourront augmenter (personne n'a réclamé contre la hausse des dernières années), mais diminuer, jamais. Les salaires devenant irréductibles, l'un des deux éléments de la production, qui sont le capital et le travail, est mis à l'abri des mauvaises chances. Le capital seul désormais court tous les risques et supporte toutes les pertes. Le travailleur, que rien, en apparence, n'intéressera au succès de l'entreprise, se mettra fort à l'aise; mais le capitaliste, qui n'est déjà pas trop sûr du lendemain, que deviendra-t-il sous ce nouveau régime? Il s'efforcera de se retirer, et l'offre des actions dépassant de beaucoup les demandes, elles subiront une dépression désastreuse. S'il demeure actionnaire, bailleur de fonds, le sort du capitaliste ne sera pas meilleur. Il y aura des ruines sans nombre; la richesse générale du pays en sera notablement amoindrie.

Digitized by Google

Continuera-t-on à exploiter dans des conditions aussi désastreuses? Le travail, dans cette association boiteuse, aura bientôt dévoré le capital.

Mais après?

Après, disent les communistes, ce sera *la liquidation sociale.* Liquidation bien plus simple qu'on ne pense, quand il n'y aura plus ni capital, ni travail. Je suis inquiet, cependant, d'apprendre ce que deviendront, durant la crise, nos ouvriers qui vivent, la plupart, au jour le jour; nos houilleurs, par exemple, dont le travail spécial est subordonné à l'activité de l'industrie? Heureusement les temps ne sont pas proches, et nous pourrons y réfléchir.

Les prétentions de nos ouvriers houilleurs ont été beaucoup plus modérées. Pour l'immense majorité des grévistes, conserver les salaires tels qu'ils étaient constituait tout le programme; le reste a été ajouté par les meneurs. Il y avait bien quelques réclamations que nos ouvriers auraient pu faire entendre. Tout n'est pas rose, en effet, dans leurs condition, et toute justice ne leur est pas toujours rendue. Ils s'abusent sur les causes de leur infériorité sociale et des maux qu'elle engendre; mais qui songe à les éclairer, à faire la lumière dans le chaos d'idées fausses ou exagérées dont on leur trouble l'esprit? Est-il bien certain que tous ceux qui les emploient ont, envers eux, l'honnêteté, la bienveillance qui leur sont dues? Ne sont-ils pas exploités, en effet, non par celui qui les emploie, mais par des subalternes, contre-maîtres, porions, qui abusent de leur position avec la rapacité de gens sans éducation.

Quoiqu'il en soit, nous avons une comparaison des plus intéressantes à établir entre les prétentions formulées par les ouvriers délégués de Paris, et celles des grévistes de notre pays houiller.

Nous avons vu que les Français demandent, avant tout, une certaine liberté d'allures; le droit de se réunir, de se concerter, d'organiser des associations, de créer une représentation de leurs intérêts communs; enfin l'instruction.

Eh bien! il n'y a aucune de ces demandes, si ce n'est la der-

Digitized by Google

nière, que les ouvriers belges puissent produire. Tout ce que les Parisiens réclament, les nôtres l'ont et au-delà : liberté d'association aussi large que possible; liberté de réunion sans autorisation ni contrôle, ni mesure préventive. Caisses de prévoyance, de secours mutuels; caisses d'épargne ouvertes presque partout; banques populaires; sociétés de consommation sous n'importe quelle forme, etc., etc. Toutes ces institutions que chacun est libre de créer là où elles manquent; que l'État, les villes, la bourgeoisie ont fondées, organisées et subsidiées, l'ouvrier peut en user pour son bien, les imiter s'il aime mieux, les administrer s'il lui plait. Et cependant, encouragement, facilités, subsides, n'ont pu faire que la plupart de ces institutions ne languissent ou ne progressent que lentement, au profit d'un petit nombre de travailleurs d'élite. Les autres s'en défient ou n'ont nul souci d'en user. L'esprit d'économie, l'esprit d'ordre et d'organisation ne sont pas encore au nombre de leurs qualités.

Il est facile de voir que les sociétés coopératives de production sont, pour le moment du moins, l'idéal d'une certaine catégorie d'ouvriers. Fonder des ateliers où chaque travailleur serait associé et non plus salarié, où nul patron n'aurait de part à prélever, ce serait le travail libre, le travail sans la tyrannie du capital.

On a essayé des associations de ce genre, à Paris surtout et depuis 1848. Elles ont été libres de s'organiser et l'ont fait sur des bases assez diverses. Le résultat n'a pas répondu aux espérances. Quelques-unes ont végété péniblement faute de ressources et finalement succombé, après beaucoup de misères courageusement supportées. D'autres sont parvenues à franchir les premières difficultés et à s'amasser un petit fonds de roulement, ce qui leur a permis de prendre un certain essor. De mieux dotées au début, ayant de quoi acheter des matières premières et faire des crédits, ont atteint un certain état de prospérité et il en est, je pense, qui subsistent encore.

Ont-elles révolutionné l'économie industrielle ? Non.

Ont-elles assuré à leurs participants une existence plus indépendante et plus large ? Pas davantage.

Digitized by Google

Ont-elles du moins, en ce qui les concerne, secoué le joug du capital? Tout au contraire, elles ont fourni la preuve expérimentale de cette loi que le travail sans le capital ne peut rien, non plus que le capital sans le travail.

La question sociale, celle du moins qui se débat sur ce terrain, reste donc entière : trouver les bases d'un accord équitable entre le travail et le capital. Or, je le répète, le travail fait fausse route quand il cherche autre chose que cet accord entre deux éléments indispensables l'un à l'autre.

Si nous essayons d'appliquer aux établissements miniers, dont la grève vous a suggéré ces réflexions, les idées d'association coopérative, l'absurdité des prétentions ouvrières devient palpable. Quand d'immenses capitaux, dix, quinze, vingt millions et par delà sont enfouis dans le périmètre d'une seule concession ; quand chaque semaine de travail cent mille francs au moins doivent être distribués en achats et en salaires; quand toute l'habileté d'administrateurs et de directeurs, hommes d'élite rompus aux affaires, suffit à peine pour conduire ces colossales exploitations, leur imprimer l'activité, l'ordre, l'économie, la prévoyance indispensables; quand les plus savants ingénieurs plient sous l'énormité de leur tâche et ne parviennent toujours ni à assurer le produit ni à prévenir les accidents, il est des gens qui viennent crier : « à bas le capital! à bas les « directeurs, les ingénieurs et le reste! les mines sont à l'Etat, « il doit les reprendre et les remettre aux travailleurs. »

On dit cela sans rire, et sur de telles billevesées, on a édifié les uns des systèmes, les autres des grèves. Passe pour les systèmes, mais les grèves, savez-vous à quoi elles mènent? Celle du Centre va nous édifier sur ce point.

Pendant cinq semaines, quatre ou cinq mille ouvriers ont quitté l'ouvrage et couru la campagne, hanté les meetings et les cabarets. Puis quand argent et crédit ont été épuisés, que les ménages ont crié la faim et que la charité publique a refusé de les aider plus longtemps, il a fallu reprendre le travail aux conditions imposées par les sociétés.

Digitized by Google

Celles-ci ont, certainement, subi des pertes par l'effet de ce long chômage, mais elles pouvaient attendre. L'industrie était en souffrance, les demandes de charbon peu urgentes; le moment n'était pas celui des approvisionnements.

Pour l'ouvrier, tout était perte sèche. Il fallait vivre comme si l'on avait travaillé. Les réserves, là où il y en avait, devaient bientôt être épuisées. Le crédit pour les autres, chez le boulanger, l'épicier, le cabaretier, est à un taux inavoué et inavouable. Quatre mille ouvriers, pouvant, dit-on, gagner en moyenne huit francs par jour, cela représentait une perte quotidienne de trente deux mille francs, et pour cinq semaines ou trente jours de travail, pas loin d'un million !

Pour chaque ouvrier en particulier, trente journées perdues, c'était un dixième de l'année et, en argent, 240 francs. Juste la réduction contre laquelle on se soulevait et qu'il a néanmoins fallu subir.

Je vous le demande sérieusement, Messieurs, connaissez-vous beaucoup de fléaux qui, en aussi peu de temps, sur une contrée de quelques lieues carrées, frappant une seule industrie puissent ruiner mille famille?

Ce que les fléaux du ciel ne font pas, l'gnorance et l'erreur n'en sont que trop capables. La grève n'a pas même été cette arme à deux tranchants dont je parlais tout à l'heure. Le capital triomphe et le travail dompté, convaincu de son impuissance actuelle, a fait sa soumission. Est-ce tout, et avons-nous fait un pas vers la solution du problème? En aucune manière.

Peut-on dire que cette rude leçon rendra l'ouvrier plus sage, plus prudent? Je serais tenté de croire le contraire. L'humiliation, la rancune, sont mauvaises conseillères et bien des idées dangereuses ont été répandues durant ces longues semaines d'irritation et de souffrances. Qui donc, à l'heure présente, fait un effort quelconque pour qu'elles ne s'enracinent pas? Qui s'attache à répandre les idées justes, les appréciations saines? Je le demande, car je n'en sais rien.

Ceci me ramène au dernier vœu exprimé par les ouvriers fran-

Digitized by Google

çais. Ils demandent l'*instruction* et, en particulier l'*enseignement professionnel*.

Or, que l'on cherche dans tous les sens, que l'on bâtisse des théories, que l'on agite les masses, que l'on fonde des institutions de prévoyance et de philanthropie, rien n'y fera, suivant mon humble jugement, si l'on ne commence par répandre l'instruction. Et par là je n'entends pas un simple instrument, une arme entre les mains d'un aveugle; je parle d'un enseignement plus pratique que théorique, qui ouvre les esprits et y demeure, avec le goût d'en savoir d'avantage. Cela est énormément difficile, je le sais. Tout sera à réformer : méthodes, programmes, matériel, etc. Cela coûtera force millions et exigera de longues années de volonté et de persévérance; mais cela sera, parceque l'on se convaincra de plus en plus qu'il n'y a pas d'autre voie qui mène à l'accord des classes et des intérêts.

Que l'on doive trouver, pour un temps, des résistances obstinées dans la masse ignorante, rien de plus naturel. Ce sera le fruit amer des fautes antérieures. L'instruction obligatoire en aura raison s'il le faut. Mais je ne puis me dissimuler que des empêchements non moins sérieux viendront de plus haut.

Il existe, dans les classes dirigeantes, dans la bourgeoisie commerçante et industrielle surtout, un vieux préjugé fortement enraciné, contre toute mesure qui tend au développement intellectuel de l'ouvrier. Qui de nous n'a entendu soutenir que plus celui-ci sera instruit, et plus il sera exigeant et difficile à conduire? L'ouvrier qui lit les journaux, qui s'occupe des affaires publiques, qui raisonne sa position, la compare et cherche le mieux : c'est l'épouvantail de bien des esprits.

J'en conclus, pour ma part, que si l'instruction porte de mauvais fruits, c'est qu'elle est insuffisante ou vicieuse. Et je n'hésite pas à ajouter que l'éducation générale, en ce qui concerne les questions économiques et sociales, laisse beaucoup à désirer.

Les industriels, heureusement moins nombreux de jour en jour, à qui l'instruction du peuple et la dignité de l'ouvrier n'inspirent que des craintes, devraient aller en Russie voir ce qu'est

Digitized by Google

la classe ouvrière façonnée pour le servage. Le servage y a été aboli de nos jours par un prince humain et éclairé, mais il laisse après lui une dégradation, un mépris du travail, qui entravent tout. Il n'y a plus de serfs, mais il faut, de ceux qui l'ont été, refaire des hommes, et il ne sera pas trop de plusieurs générations avant que le péché d'origine soit effacé.

Comment apprécierait-on, chez nous, les bienfaits de l'instruction sur la classe ouvrière? Les résultats obtenus jusqu'ici sont misérables; mais les effets sont proportionels aux moyens. On apprend aux enfants du peuple, et non pas à tous, bien s'en faut, à lire, à écrire et à compter. Et après?... ceux qui, devenus hommes, n'ont pas oublié les leçons arides de l'école, s'en servent pour lire les journaux, sans choix ni discernement. Ce résultat n'était-il pas prévu? C'est qu'alors les organisateurs de l'enseignement ont été peu claivoyants. Leur a-t-on rendu toute autre lecture attrayante? S'est-on attaché, dans les classes, à leur en inspirer le goût? Notre pédagogie rogue et formaliste, nos livres classiques respirent l'ennui. On sort de l'école primaire saturé de règles et de mots et vide d'idées. Et supposez qu'une vocation tenace, qu'un instinct révélateur pousse l'ouvrier à lire, où s'adressera-t-il? Où sont notre littérature populaire, nos petits traités scientifiques, nos guides pratiques? Où sont même nos livres de lecture attrayante, capables de répandre sans pédantisme et sans esprit de secte, des idées morales; de faire réfléchir, d'attacher au pays, à ses institutions, à la famille et au devoir?

Dans les pays du Nord, en Danemarck, en Suède, en Norwège, il n'y a pas un homme ni une femme qui ne sache lire et qui ne lise dans les longues soirées d'hiver. En résulte-t-il que l'ouvrier y est plus exigeant et plus difficile à conduire que chez nous? C'est le contraire qui est vrai. Ces belles races, dont l'intelligence est aussi robuste que le corps, connaissent et aiment leur pays et ses vieilles gloires. Elles aiment le travail ou tout au moins l'acceptent comme le lot commun de l'humanité. Si elles aspirent au progrès et écoutent çà et là les suggestions des impa-

Digitized by Google

tients et des gens à spécifiques, elles ont assez de bon sens, des notions assez justes du droit et du devoir, pour discerner les piéges et se garder des aventures. Celles là ne font pas de grèves.

C'est ce constraste entre les pays de servage ou d'ignorance, d'une part, et les populations libres, où chaque paysan en sait plus que le plus savant parmi les nôtres, qui devrait faire ouvrir les yeux à ceux qui sont en puissance d'agir ou de diriger.

Je me résume. Dans tous les vœux exprimés par les délégations ouvrières françaises il n'y a rien à repousser, rien qui n'existe ou ne puisse se fonder librement dans notre Belgique. L'instruction seule n'y est pas à la hauteur des besoins. Sommes nous, pour cela, plus près de l'accord des classes? Eh mon Dieu non! Les grèves sont ici, plus fréquentes et plus tenaces qu'en France. Il est vrai qu'il y a dans les mémoires des ouvriers français, de nombreux sous-entendus, et que le « penchant à « l'utopie » y est général. Qu'y peut-on faire? Les ouvriers l'ont eux-mêmes indiqué : répandre l'instruction, une instruction vraie, solide, scientifique. Répondre aux rêveries par des raisons; opposer l'observation et les faits aux utopies. Aussi longtemps qu'on négligera ce devoir, et qu'on s'en remettra à la force publique seule du soin de maintenir l'ordre, s'il est troublé, il n'y aura ni paix assurée ni sécurité pour les intérêts. Et plus l'œuvre de la pacification est difficile, plus il est urgent de s'y appliquer sans retard et sans relâche.

P.-E. DE PUYDT.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LA SITUATION

ET LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

pendant l'année académique 1875-1876.

MESSIEURS,

Par une sorte de fatalité, il est rare que notre compagnie ouvre sa séance publique anniversaire, sans porter le deuil de quelques-uns des siens.

Depuis quinze mois à peine, deux confrères aimés nous ont été enlevés : M. J.-B. Cambier, président de la Commission médicale provinciale, et M. Louis Troye, ancien gouverneur du Hainaut, qui fut, même dans le domaine administratif, un littérateur délicat. Les classiques du siècle d'Auguste étaient ses livres de prédilection.

Parmi les membres correspondants que la mort a frappés, citons en première ligne M. Adolphe Mathieu, l'un des fondateurs de notre Cercle. Membre effectif jusque vers l'époque où il alla siéger à l'Académie royale de Belgique, il était du nombre des plus zélés sociétaires et ses relations avec nous n'ont jamais été interrompues. Comme poète, il restera l'une des gloires de notre compagnie et de la ville de Mons.

Nous avons également perdu M. Antoine Van Ysendyck,

Digitized by Google

ancien directeur de l'Académie des Beaux-Arts de cette ville; M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique de Liége, si connu par ses spirituelles tablettes liégeoises; M. Gloesener, professeur émérite à l'Université de Liége; M. Jules Jadot, directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines; M. Xavier Lelièvre, avocat et archéologue, bourgmestre de Namur; enfin, M. Félix Dupont, ingénieur des mines, à Liége.

Quatre nouveaux membres effectifs ont été admis; ce sont, par ordre de dates, MM. Ernest Matthieu, avocat à Mons, lauréat de l'année dernière; Émile Valentin, littérateur, professeur à l'Athénée royal; Charles Brunin, statuaire, et Gustave Huberti, directeur de l'Académie de musique.

M. Adolphe Piot, chef de section aux archives générales du royaume et M. Émile Vanden Busscbe, conservateur des archives de l'État à Bruges, ont été élus membres correspondants; en outre vous avez inscrit sur la liste des institutions qui échangent leurs publications avec celles de notre Société, la revue *la Flandre*, éditée à Bruges.

Puisque nous parlons de publications, j'ai l'honneur de vous annoncer, Messieurs, que le tome 1er de la 4e série des Mémoires de la Société est terminé et qu'il vous sera distribué dans le courant de la semaine prochaine. Il contient, indépendamment des rapports, le discours d'ouverture de la séance du 21 juillet 1875, par M. Devillez, traitant *du travail dans les sociétés humaines;* deux pièces de poésie, l'une intitulée *Seul*, de la composition de M. Antoine Clesse; l'autre, *Bourgeois et peuple*, par M. Hippolyte Laroche; l'histoire de la ville d'Enghien, mémoire répondant à l'une des questions du programme des concours de 1874, et qui a valu à son auteur, M. Ernest Matthieu, la médaille d'or; des notes biographiques par M. Léopold Devillers et un article nécrologique par M. Clesse.

Aucune discussion importante n'a marqué nos séances mensuelles. Quelques communications y ont été faites par des littérateurs d'entre nous; de leur côté, les adeptes de la peinture et

Digitized by Google

de la statuaire ont amplement satisfait aux prescriptions du règlement par les œuvres nouvelles et très remarquées qu'ils ont produites à l'exposition triennale de cette année.

En dehors des sectes et des partis, n'ayant en vue que l'art pur et la vérité absolue, notre association constitue un terrain neutre où les opinions les plus diverses peuvent se rencontrer sans froissements et se contredire sans aigreur. C'est dans ces sages dispositions que la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut s'est soutenue depuis 43 ans. Il est permis de penser qu'elle ne périclitera point de nos jours, alors que nous voyons des talents jeunes et vigoureux venir remplir les vides qu'y fait la mort et arriver, chaque année plus nombreux, les mémoires en réponse aux questions de ses concours.

L. DUMONT.

Digitized by Google

RAPPORT

du Secrétaire général

SUR LE RÉSULTAT DES CONCOURS

DE 1875.

MESSIEURS,

Voici bientôt dix ans que notre regretté collègue Ch. Lehardy de Beaulieu vous exposait dans son rapport les résultats des concours ouverts par la Société pendant les vingt années précédentes.

Durant cette période la Société avait récompensé vingt-cinq mémoires de concours; quatorze en leur décernant une médaille d'or et onze, une mention honorable.

Dix de ces récompenses, huit médailles d'or et deux mentions honorables ont été accordées pendant la première période décennale, et quinze, six médailles d'or et neuf mentions, pendant la seconde.

La troisième série témoigne de l'influence croissante de notre Société sur le mouvement intellectuel. En effet, dans ces dernières dix années, vous avez reçu cinquante-six manuscrits divers. Vous en avez récompensé vingt-quatre; treize de la médaille d'or, trois de la médaille de vermeil, deux de la médaille d'argent et six de la mention honorable.

Voici les noms des lauréats :

1° Cornet et Briart, Description du terrain crétacé du Hainaut. . . . . Méd. d'or.

2° Arthur Grenier, paroles d'une Cantate pour l'inauguration de la statue de Léopold Ier . . . . . Méd. d'or.

Digitized by Google

3° Pierre Moutrieux, La Guerre et la Paix	Méd. d'or.
4° Théophile Lejeune, Histoire de Soignies. . . .	Méd. d'or.
5° Renier Malherbe, Moyens de désinfecter les engrais des villes	Méd. d'or.
6° Leenders, Musique de la Cantate de M. A. Grenier.	Méd. d'or.
7° Pierre Moutrieux, Liége et Saint-Lambert . . .	Méd. d'or.
8°, 9° Deux mentions honorables à des poèmes dont les auteurs ne se sont pas fait connaître. . . .	Ment. honor.
10° Constantin Malaise, Traité pratique de Minéralogie	Méd. d'or.
11° Julien de Puydt, Traité de la fabrication du sucre de betterave	Méd. vermeil.
12° Petit, Histoire de Péruwelz	Méd. vermeil.
13° Joseph Dauby, Moyens d'assurer des pensions de retraite aux ouvriers vieux ou infirmes	Méd. argent.
14° Petit, Histoire de Saint-Ghislain.	Méd. vermeil.
15° Joseph Dauby, Nécessité d'élever le niveau intellectuel et moral des classes ouvrières.	Méd. d'or.
16° Petit, conséquences funestes de l'ivrognerie. . .	Ment. honor.
17° Jules Desoignie, Histoire des voies de communications	Méd. d'or.
18° Jules Abrassart, La mission du poëte	Ment. honor.
19° Jules Abrassart, Roland de Lattre	Ment. honor.
20° Inconnu, Honore la femme	Ment. honor.
21° Jean Chalon, Nouvelle en prose, Mademoiselle Houtard.	Méd. argent.
22° Ernest Mathieu, Histoire d'Enghien	Méd. d'or.

Il faut encore ajouter à cette liste les auteurs que vous allez couronner aujourd'hui.

Jamais depuis l'origine de la Société nous n'avions reçu avant 1875, quinze réponses aux questions de concours. En 1869, il en était déjà parvenu quatorze.

Des mémoires reçus cette année quatre se rapportent à la première question : Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

La commission chargée d'examiner ces morceaux de poésie vous a successivement rendu compte des pièces intitulées : *Henri Sœur* et la *Fugitive ;* puis de la cantate, *Tinctoris à l'aube de la Renaissance,* et de la tragédie, *Philippe d'Artevelde.* Elle vous a signalé ces deux dernières comme moins défectueuses que les

Digitized by Google

autres sans cependant demander de récompense pour leurs auteurs.

Vous avez approuvé les conclusions du rapport qui vous était présenté.

Trois poètes avaient choisi des sujets d'actualité sous les titres :

Les effets du savoir ;

Essai de désarmement chez les animaux ;

Le bien et le mal.

Aucun d'eux n'a mérité de récompense.

Trois mémoires avaient été adressés comme nouvelles en prose.

L'éducation et le savoir a été écarté par ce que l'on pourrait appeler la question préalable.

En effet ce n'était pas une nouvelle, mais une longue dissertation sur l'instruction et l'éducation, suivie d'une série de lettres adressées à un jeune instituteur et lui donnant des conseils de pédagogie et d'hygiène.

Malgré certaines qualités, cette œuvre ne répondait à aucune des questions de nos concours et, n'offrant pas un mérite suffisant, elle ne vous a pas semblé devoir être récompensée.

L'odyssée de Pierre est écrite d'un style de convention, faible et souvent incorrect, où les qui et les que tiennent une place trop prépondérante. Malgré les bonnes intentions de l'auteur, la fable est pauvrement conduite et les caractères manquent complètement de naturel.

Il n'en est pas de même de *Ginevra la belle*. Cette nouvelle est écrite avec talent et avec grâce. Le style en est agréable et passionné, trop passionné peut-être. On y rencontre des scènes émouvantes et la passion y coule à pleins bords.

Les membres de la commission ont été unanimes pour vous proposer d'accorder le prix à l'auteur de *Ginevra la belle* en le priant toutefois d'adoucir dans quelques passages des expressions d'un réalisme un peu trop accentué.

Vous vous êtes ralliés à ces conclusions et, lorsqu'on a ouvert le billet cacheté, vous avez appris que c'était à M. Eugène Van der Meer de Liége que la médaille d'or était décernée.

Digitized by Google

Après la littérature la science.

Trois mémoires avaient été envoyés en réponse à trois questions concernant l'agriculture.

1. *Rechercher les causes de la dégénérescence des graines;*
2. *Des résultats avantageux de la sélection des graines;*
3. *Comment la Cuscute apparaît-elle dans la luzerne et comment peut-on la faire disparaître ?*

La commission nommée par vous n'a pas cru qu'il y avait lieu de récompenser aucun de ces mémoires. Elle vous a proposé de conserver les questions au programme.

C'est ce que vous avez fait dans l'espoir que les auteurs compléteront leurs œuvres ou que d'autres personnes vous en enverront de meilleures.

Le même jugement a été porté sur une petite note traitant *des réactifs propres à épurer les eaux sortant des fabriques de sucre ou d'autres établissements industriels.* Cette question, qui avait été posée par la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, continuera donc à figurer au programme des concours de cette année.

Le dernier travail dont j'ai à vous entretenir est une *appréciation des œuvres du savant géomètre montois Le Poivre.* Cette question avait été posée par le Gouvernement.

L'auteur a, dit le rapport de votre commission, étudié d'une manière approfondie les écrits de Le Poivre sur les sections coniques.

Il montre le parti que l'on peut tirer de sa méthode pour résoudre certains problèmes de géométrie.

Il pourrait toutefois rendre son mémoire encore plus complet en y ajoutant un chapitre où il comparerait la méthode de Le Poivre à celle que l'on suivait avant lui et à celle que l'on emploie aujourd'hui.

Vous avez adopté les conclusions des commissaires et décerné à l'auteur, M. Augustin Cambier, professeur de mathématiques supérieures à l'Athénée de Mons, la médaille d'or accordée par le Gouvernement.

A. HOUZEAU DE LEHAIE.

Digitized by Google

LISTE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 31 décembre 1876.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Président honoraire à vie : M. Charles LIEDTS.

FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1876.

Président : M. Émile De PUYDT.

Vice-Présidents : MM. Adolphe DEVILLEZ, Antoine CLESSE.

Secrétaire-général : M. Auguste HOUZEAU De LEHAIE.

Secrétaire : M. Léopold DUMONT.

Archiviste : M. Léopold DEVILLERS.

Archiviste-adjoint : M. Ernest MATTHIEU.

Bibliothécaire : M. Adolphe ROUVEZ.

Trésorier : M. Hector MANCEAUX.

Questeurs : MM. ARNOULD ; Max. DEPREZ ; Hippol. LAROCHE. VALENTIN. F.-J. WILLIÈME.

Membres de la Commission des Comptes : MM. L. DEVILLERS, L. DUMONT, A. ROUVEZ et Aug. TERCELIN.

Membres de la Commission des publications : MM. E. De PUYDT, *Président*, A. CLESSE, DECLÈVE, MICHOT, VINCENT, A. HOUZEAU De LEHAIE et DUMONT, *Secrétaire*.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS :

Messieurs :

ARNOULD, Gustave, Ingénieur principal des mines, à *Mons*.
BERNARD, Hector, Docteur en médecine, à *Mons*.
BOUILLOT, François, Avocat, à *Mons*.
BRIART, Alphonse, Ingénieur civil, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Morlanwelz*.
BROUWEZ, Jules, Notaire, à *Wasmes*.
BRUNIN, Charles, Statuaire, à *Mons*.
CAMBIER, Augustin, Professeur de mathématiques supérieures à l'Athénée royal de *Mons*.
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons*.
CORNET, François, Ingénieur de charbonnages, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Cuesmes*.
COURTIN, Ingénieur des chemins de fer de l'État, à *Nimy*.
DASTOT, Adolphe, Docteur en médecine, à *Mons*.
DASTOT, Jules, Professeur à l'École des Mines, Échevin, à *Mons*.
De BETTIGNIES, Charles, Avocat, à *Mons*.
De CARAMAN-CHIMAY, Joseph, (le Prince) Gouverneur du Hainaut, à *Mons*.
DECLÈVE, Jules, Littérateur, à *Mons*.
De LIGNE, Eugène-Lamoral, (le Prince), Président du Sénat, Ministre d'État, à *Belœil*.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, à *Mons*.
DEMOULIN, Gaspard, Naturaliste, Membre du Conseil communal, à *Mons*.
DEPREZ, Maximilien, Docteur en philosophie et lettres, Juge au tribunal de 1re instance de Mons, vice-président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
De PUYDT, Émile, Receveur-général des hospices, Secrétaire de la Société d'Horticulture, à *Mons*.
DERBAIX, Charles, Propriétaire, à *Mons*.
DESCAMPS, Henri, ancien professeur à l'Athénée royal, Inspecteur cantonal des écoles primaires, à *Mons*.
De SIMONY, Hyacinthe, (le Baron), Ingénieur principal des mines, à *Mons*.
DEVILLERS, Léopold, Conservateur des archives de l'État et de la Province, Président du Cercle archéologique, à *Mons*.

Digitized by Google

Messieurs :

DEVILLEZ, Adolphe, Directeur et Professeur à l'École d'Industrie et des Mines du Hainaut, à *Mons.*
DOLEZ, François, Avocat, Bourgmestre et Sénateur, à *Mons.*
DUMONT, Léopold, Chef de division au Gouvernement provincial, Littérateur, à *Mons.*
GRENIER, Arthur, Littérateur, à *Mons.*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École d'Industrie et des Mines, à *Mons.*
HENNEBICQ, André, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons.*
HOUZEAU DE LEHAIE, Auguste, Professeur à l'École d'Industrie et des Mines du Hainaut, à *Hyon.*
HOYAUX, Émile, Sculpteur, à *Mons.*
HUBERT, Joseph, Architecte-Ingénieur de la ville, à *Mons.*
HUBERTI, Gustave, Directeur de l'Académie de Musique, à *Mons.*
LADURON, Paul, ancien Directeur de l'École Moyenne de Saint-Ghislain, à *Mons.*
LAGUESSE, Émile, Ingénieur en chef Directeur des mines, à *Mons.*
LAROCHE, Hippolyte, Littérateur, à *Mons.*
LEJEUNE, Théophile, Instituteur pensionné et géomètre, à *Estinnes-au-Val.*
MANCEAUX, Hector, Libraire-Éditeur, à *Mons.*
MANGIN, Albert, Notaire, à *Mons.*
MATTHIEU, Ernest, Avocat, à *Mons.*
MICHOT, Norbert-Louis, Prêtre, Botaniste, à *Mons.*
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine et en chirurgie, président de la Commission médicale provinciale, à *Mons.*
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons.*
PETIT, L.-A.-J., Curé, à *Baudour.*
PETRY, Adolphe, Directeur de l'École moyenne de l'État, à *Mons.*
PLUMAT, Emmanuel, ancien Directeur de charbonnage, à *Mons.*
PUTSAGE, Jules, Chimiste et Négociant, à *Mons.*
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons.*
ROUVEZ, Adolphe, Vice-président du Cercle archéologique, à *Mons.*
STIÉVENART, François, Chirurgien-oculiste, à *Mons.*
TERCELIN, Auguste, Banquier, à *La Louvière.*
TONNEAU, Émile, Ingénieur, Régisseur de Charbonnage, à *Bayemont (Haine-Saint-Paul).*
VALENTIN, Émile, Professeur à l'Athénée royal, à *Mons.*
Van BASTELAER, Pharmacien, Président de la Société archéologique et paléontologique, à *Charleroi.*

Digitized by Google

Messieurs,

VINCENT, CHARLES, Architecte provincial, à *Mons*.
WATRICQ, HENRI, Avocat, Greffier du Tribunal de commerce et Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons*.
WÉRY, VINCENT, Président du Tribunal de première instance, à *Mons*.
WILLIEME, FERDINAND-JOSEPH, Docteur en médecine, membre de l'Académie royale de médecine, à *Mons*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Messieurs :

ABRASSART, JULES, Litterateur, à *Louvain*.
ALVIN, LOUIS, membre de l'Académie, Conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à *Ixelles*.
AUBERT, Chanoine de la cathédrale, à *Poitiers*.
BAIRD, F. SPENCER, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
BALAT, ALPHONSE, Membre de l'Académie royale de Belgique, Architecte, à *Bruxelles*.
BECH, THÉODORE, capitaine du génie, à *Anvers*.
BELVAL, THÉODORE, Docteur en sciences naturelles et Conservateur du Musée d'histoire naturelle, à St.-Josse-ten-Noode, près *Bruxelles*.
BORMANS, STANISLAS, Conservateur des archives de l'Etat, à *Namur*.
BOSSUET, F., Peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
BOUHY, VICTOR, ancien Ingénieur des mines, Directeur de houillères, à *Tilleur* (près de Liége).
BOUTHORS, ALEXANDRE, Greffier en chef de la Cour d'Appel, à *Amiens*.
BRETON, ERNEST, Archéologue, à *Paris*.
BROCHART, Médecin des bains de la Tremblade (*Charente-Inférieure*).
CANNEEL, THÉODORE, Directeur de l'Académie de peinture, à *Gand*.
CARPENTIER (l'abbé), Littérateur, Inspecteur cantonal des écoles, à *Liége*.
CHALON, JEAN, Naturaliste, à *Namur*.
CHALON, RENIER, Membre de l'Académie royale de Belgique, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles Belges, à *Ixelles*.

Digitized by Google

Messieurs :

CHANDELON, Professeur de Chimie à l'Université. à *Liége.*
CHAUDRUC DE CRAZANNES, JEAN, (le Baron) Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrasin.*
CHICORA, L. A., Membre du Conseil des Mines, à *Bruxelles.*
CHOTIN, A.-C. Docteur en droit, à *Tournai.*
COCHETEUX, Docteur en médecine attaché à l'Hôpital civil, à *Valenciennes.*
CORBLET, JULES, Chanoine, Directeur de la Revue de l'art chrétien, à *Versailles.*
CROCQ, JEAN, Docteur en médecine, Professeur à l'Université libre, Membre de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs sociétés savantes, à *Gimneken* (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOS. Ancien professeur de mathématiques, à *Rouen.*
D'ANDURAN, Docteur en médecine, à *La Rochelle.*
DAUBY, JOSEPH, Régisseur du Moniteur Belge, à *Bruxelles.*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, major pensionné, Littérateur à *Audenaerde.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DE BURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, (le chevalier), Compositeur de musique, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Anvers.*
DE BUSSCHER, ED. Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE CAGNY, PAUL, Chanoine-honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain.*
DE DECKER, PIERRE, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
DE GODEFROY MÉNILGLAISE, (le marquis). Littérateur, membre de la Société des Bibliophiles belges, à *Paris.*
DE JOANNES, ÉDOUARD, Professeur, à *Odessa.*
DE KEYSER, NICAISE, Peintre d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur de l'académie des Beaux-Arts, à *Anvers.*
DEKONINCK, LAURENT, Membre de l'académie royale de Belgique, professeur à l'Université de *Liége.*
DELECOURT, JULES, Vice-président du tribunal de 1re instance, à *Bruxelles.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul de Belgique, à *Londres.*
DEMARTEAU, JOSEPH, Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles.*
DE MONTESQUIOU-FEZENSAC(général comte ANATOLE), à *Paris.*
DE PUYDT, JULIEN, Ingénieur civil à *St-Gilles*, lez-Bruxelles.

Digitized by Google

Messieurs :

DERIVE, Théodore, Professeur, à *Spa*.
De ROISIN, Ferdinand, (le baron), Littérateur, à *Lille*.
De ROSCIUS-ORBAN, Président de la Société libre d'Émulation, à *Liége*.
De SÉLYS-LONCHAMPS, Edmond, (le baron), Sénateur, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége*.
DEVERCY, Sculpteur, à *Paris*.
DEWALQUE, Gustave, Professeur à l'Université, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége*.
DIEGERICKX, J., Archiviste communal, à *Ypres*.
DOGNÉE, Eugène, Docteur en droit et Archéologue, à *Liége*.
DOLEZ, Hubert, Sénateur, ancien Président de la Chambre des Représentants, Avocat à la Cour de Cassation, Ministre d'État, à *Bruxelles*.
Du CHASTEL, Ferdinand, (le Comte), Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUFOUR, Charles, Conservateur du Musée d'antiquités, à *Amiens*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DUPONT, Edouard, Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, Directeur du Musée Royal d'Histoire naturelle, et du jardin Botanique de l'Etat, à *Boitsfort*.
DUSEVEL, H. Inspecteur des Monuments historiques du Département de la Somme, à *Amiens*.
DUVIVIER, Charles, avocat, à *Bruxelles*.
FAIDER, Charles, Procureur-général à la Cour de Cassation, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
FÉTIS, Edouard, Conservateur de la bibliothèque royale, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de droit, à *Poitiers*.
FRAIKIN, A.-Ch., Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
FRISON, Barthélémy, Statuaire, à *Paris*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste général du Royaume, Secrétaire de la Commission royale d'histoire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
GARNIER, Ch.-J., conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.
GARNIER, Joseph, Professeur à l'École des ponts et chaussées, Secrétaire perpétuel de la Société libre d'économie politique, à *Paris*.
GEEFS, Guillaume, Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, ancien Auditeur-général près la haute-cour militaire, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Messieurs :

GŒTHALS, Félix-Victor, Littérateur, à *Bruxelles.*
GOMAR, Littérateur, à *Saint-Quentin.*
GRAR, Édouard, Avocat, Président de la Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts, à *Valenciennes.*
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie de *Metz.*
GUÉRIN, Jules, Membre de l'Académie royale de médecine de Belgique, à *Paris.*
GUILLAUME, Gustave (le Baron), Lieutenant-Général, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
GUILLORY, ainé, President de la Société littéraire, à *Angers.*
HACHEZ, Félix, Docteur en droit, Directeur au Ministère de la Justice, à *Ixelles.*
HAMAL, Charles, Ingénieur principal des Mines, à *Namur.*
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles.*
HELBIG, Henri, Homme de lettres, à *Liége.*
HENNE, Alex. Sous-Directeur au Département de la Guerre, à *Bruxelles,*
HENRY, Joseph, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
HERE, Litterateur, Président de la Société Académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin.*
HEUSCHLING, Xav., Directeur honoraire au ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de statistique, à *Bruxelles.*
HOUZEAU de LEHAIE, Jean-Charles, Membre de l'Academie royale de Belgique, directeur de l'observatoire, à *Bruxelles.*
JOLY, Édouard, Antiquaire à *Renaix.*
JUBINAL, Achille, Secrétaire-général honoraire de la Société des études historiques à *Paris.*
JUSTE, Théodore, Directeur du Musée Royal d'Antiquités, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles.*
KERVYN de VOLKAERSBEKE, Philippe, Membre de la Chambre des Représentants, Littérateur, à *Gand.*
KREMER, Pierre, Peintre, à *Anvers.*
LACOMBLÉ, Adolphe, Secrétaire de la ville, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles.*
LAMBERT, Guillaume, Ingénieur principal des Mines, Professeur à l'Université de Louvain, à *Bruxelles.*
LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le Marquis de) Président de la Société de la morale Chrétienne, à *Paris.*
LAURENT, François, Professeur à l'Université de *Gand.*
LEBON, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*

Digitized by Google

Messieurs :

LEGRAND DE REULANDT, ÉDOUARD, Seérétaire Général de l'Académie d'Archéologie à *Anvers*.
LE HARDY DE BEAULIEU, CAMILLE. Ingénieur à *Rome* (Géorgie).
LEIDY, JOSEPH, Professeur à l'Université de Pensylvanie, curateur de l'Académie des Sciences naturelles, à *Philadelphie*.
LÉVY, EDMOND, Professeur d'archéologie, à *Rouen*.
LIEDTS, CHARLES (le baron), Ministre d'État, Gouverneur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à *Bruxelles*.
LINDEN, JULES, Naturaliste, à *Bruxelles*.
MALAISE, CONSTANTIN, Professeur à l'Institut agricole de l'Etat, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Gembloux*.
MALHERBE, RENIER, Ingénieur des mines, à *Liége*.
MARIQUE, J.-M.-J., Littérateur, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Namur*.
MAUS, HENRI, Inspecteur-général des ponts et chaussées, Membre de l'Académie de Belgique, à *Ixelles*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université, à *Bruxelles*.
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers*.
MEUGY, Ingénieur des mines, à *Paris*.
MEYERS, Lieutenant-Général en retraite, à *Bruxelles*.
MISSON, VICTOR, Président de la Cour des Comptes, à *Bruxelles*.
MORREN, ÉDOUARD, Professeur à l'Université de Liége, Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Liége*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Tapaume*.
NEVE, FÉLIX, membre de l'Académie royale de Belgique, Professeur à l'Université de *Louvain*.
NEWBERRY, J.-J., Géologue, à *Cleveland* (Ohio), Amérique.
NYPELS, J.-S.-GUILLAUME, Professeur à l'Université de Liege, membre correspondant de l'Académie de Belgique, à *Liége*.
PASSY, FRÉDÉRIC, Économiste, à *Paris*.
PAULET, LÉON, Littérateur, à *Stratford-Upon-Avon* (Angleterre).
PÉRIN, CHARLES, Professeur à l'Université catholique, à *Louvain*.
PETIAU, BENOIT, Docteur en médecine à *Saint-Amand lez-Eaux*.
PIÉRART, JOACHIM, Littérateur à *Paris*.
PINCHART, ALEXANDRE, Chef de section aux Archives générales du royaume, à *Bruxelles*.
PIOT, G.-J.-C., Archiviste adjoint, chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.
PORTAELS, JEAN, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Messieurs :

POTVIN, CHARLES, Littérateur, à *Bruxelles*.
REDET, Archiviste du Département de la Vienne, à *Poitiers*.
RENARD, B.-J.-B-J., Lieutenant-général, Inspecteur des gardes civiques, ancien Ministre de la guerre, à *Bruxelles*.
RENZI, ANGE, Administrateur de l'Institut historique, à *Paris*
ROBBE, LOUIS, Avocat et Peintre, à *Bruxelles*.
ROGIER, CHARLES, Membre de la Chambre des représentants, Ministre d'État, à *Bruxelles*.
ROMBERG, ÉDOUARD, Directeur-général honoraire des Beaux-Arts au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
SCHELER, AUGUSTE, Conservateur de la bibliothèque de S. M. le Roi, associé de l'Académie de Belgique, à *Bruxelles*.
SERRURE, CONSTANTIN-PHILIPPE, Professeur, correspondant de l'Académie royale de Belgique, à *Gand*.
SIMONIS, EUGÈNE, Statuaire, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Koekelberg*.
SIRET, ADOLPHE, Membre de l'Académie royale de Belgique, Commissaire d'arrondissement, à *Saint-Nicolas*.
SLINGENEYER, ERNEST, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
SMITH, LAWRENCE, Professeur de chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond*.
SOVET, AUGUSTE, Docteur en médecine, à *Beauraing*.
STROOBANT, CORNEILLE (l'abbé), Archéologue, en *Hollande*.
THIELENS, A Naturaliste, à *Tirlemont*.
VAN BEMMEL, EUGÈNE, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
VAN BERCHEM, H. Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Villebroek*.
VAN DEN CORPUT, Chimiste, à *Bruxelles*.
VAN DEN PEEREBOOM, ALPHONSE, ancien Ministre, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, à *Ypres*.
VAN DER BELEN, EUGÈNE-MARIE-JEAN-GHISLAIN, Directeur honoraire au Ministere de l'Interieur, à *Bruxelles*.
VANDER HAGEN, FERDINAND, Archiviste-bibliothécaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand*.
VAN DER MEER, EUGÈNE, littérateur, à Liége.
VAN HOLLEBEKE, LÉOPOLD, Commis aux Archives générales du royaume à *Ixelles*.
VAN HULST, Professeur agrégé, à l'Université de *Liége*.

Digitized by Google

Messieurs :

VAN THIELEN, J.-C. Membre de l'Académie d'Archéologie, à *Anvers.*
VERSTRAETE. Em. capitaine au 6e régiment de ligne, maitre de langue flamande à l'école militaire, a *Bruxelles.*
VILAIN, JULES, ancien chef de Division au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'Enseignement moyen, à *Bruxelles.*
WARZÉE, ANDRÉ, Chef de bureau au Ministère des travaux publics, à *Bruxelles.*
WAUTERS, ALPHONSE, Archiviste de la ville, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles.*
WIENER, LÉOPOLD, Graveur des monnaies, à *Bruxelles.*

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Messieurs :

DEBRY, JEAN, ancien Administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la bibliothèque, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D., Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain.* (1838).
VERMEREN, FRÉDÉRIC, Calligraphe, à *Mons* (1838).
ACCARAIN, ANTOINE, Docteur en médecine, a *Mons* (1839).
DELECOURT, CHARLES, Avocat, à *Mons* (1839).
VANBRÉE, MATH., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÈBLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, HYACINTHE, Membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, GERMAIN, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).
COURREUX, HENRI, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).

Digitized by Google

Messieurs :

CAVENAILLE, François, Docteur en médecine, à *Boussu* (1842).
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur de Beaux-Arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN, (le Marquis de) Littérateur, à *Paris*, *décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages*, (1845).
De PUYDT, Remy, Colonel du génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, Gustave, (le Comte), propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fonrneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA de FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, Louis-Vincent, Professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRE-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France à *Paris* (1848).
LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, Charles, Membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des ponts et chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).
De REIFFENBERG, Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, (le Baron), Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).

Digitized by Google

Messieurs :

SURMONT DE VOLSBERGHE, amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).

THIRY, CHARLES, ancien Président du Conseil des monnaies, à *Bruxelles* (1850).

KERCHOVE D'EXAERDE, FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, (le Comte) Littérateur, à *Anvers* (1851).

BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.

BOGAERTS, FÉLIX, Littérateur, Professeur d'histoire, à *Anvers* (1851).

MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).

BAUD, JEAN-MARIE, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).

TOILLIEZ, DÉSIRÉ, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemappes* (1852).

DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers* (1852).

CUNIER, FLORENT, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles* (1853).

GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles*. (1853).

DELECOURT, VICTOR, Président du tribunal de 1re instance, à *Bruxelles* (1853).

SMIST, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.

DE PEYRONNET, (le Comte), ancien Ministre, Littérateur, à *Mont-Ferant* près de Bordeaux (1854).

PLÉTAIN, ARMAND, Notaire, à *Mons* (1854).

FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons* (1854).

DELNEUFCOUR, PIERRE, Ingénieur des Mines de 1re classe, Président de la Chambre de Commerce, à *Mons* (1854).

ÉVERAERT, XAVIER, Docteur en médecine, à *Frameries* (1854).

DE STASSART, GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, (le Baron), Membre de l'Académie royale de Belgique, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles*. (1854).

LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).

RICOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (1855).

VIEILLEVOYE, BARTHÉLÉMY, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).

CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).

DUPUIS, FÉLIX, Avocat-général près la Cour d'appel de *Poitiers* (1855).

WINS, CAMILLE, Avocat, *décédé président de la Société, à Mons* (1856).

Digitized by Google

Messieurs :

ERMEL, EUGÈNE, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire-Archiviste de la Société, à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, ÉMILE, Littérateur, à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).
VAN DEN BROECK, JEAN-BAPTISTE, ancien Médecin principal de l'armée, à *Mons* (1858).
DE BEAUFFORT, AMÉDÉE (le comte), Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles* (1858).
SCHAYES, A., Membre de l'Académie, Directeur du Musée royal d'armures et d'antiquités, à *Bruxelles* (1859).
LEFEVRE, J.-F., Architecte et géomètre, à *Mons* (1859).
VAN DUYSE, PRUDENT, Littérateur, Vice-président de la Société des Beaux-Arts, à *Gand* (1859).
LELEWEL, JOACHIM, ancien Professeur d'histoire à l'Université de Varsovie, à *Paris* (1861).
RAINBEAUX, ÉMILE, Administrateur des Établissements du Grand-Hornu, à *Paris* (1861).
GUILLERY, CHARLES-FRANÇOIS, Professeur à l'Université de Bruxelles, à *Molembeck-Saint-Jean* (1861).
DEMEYER, ISAAC-JOSEPH, a *Bruges* (1861).
MATHIEU, LAMBERT-JOSEPH, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain* (1861).
MANFROY, ANTOINE-JOSEPH, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Basècles* (1861).
PETIT, LOUIS, ancien Préfet des études a l'Athénée de Bruxelles, à *Ixelles* (1861).
PEETERMANS, NICOLAS-JOSEPH, Littérateur, à *Seraing* (1861).
SEUTIN, LOUIS (le Baron), ancien Médecin en chef de l'armée, Membre de l'Académie de Médecine, à *Bruxelles* (1862).
CUERENS, PAUL, Docteur en médecine, à *Enghien* (1862).
BARON, AUGUSTE-ALEXIS, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Liége* (1862).
BOTY, ALEXANDRE, Directeur de charbonnage, à *Jemappes* (1862).
DUVIVIER DE STREEL, Littérateur, à *Liége* (1862).
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris* (1863).
KIRSCH, JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal de *Mons* (1863).
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, à *Lille* (1863).
DIEUDONNÉ, Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, à *Bruxelles* (1864).

Digitized by Google

Messieurs :

BRAEMT, J.-B., Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles* (1864).
CARION, HENRI, Notaire à *Saint-Ghislain* (1864).
KICKX, JEAN, Membre de l'Académie, professeur à l'Université de *Gand* (1864).
LECOUVET, FERDINAND-FRANÇOIS-JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal d'Anvers (1864).
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine, à *Soignies* (1865).
CULIS, ALEXANDRE, Docteur en médecine, Secrétaire de la commission médicale provinciale, à *Mons* (1865).
GONOT, JEAN, Ingénieur en chef directeur des mines, à *Mons* (1865).
DINAUX, ARTHUR, Associé de l'Académie de Belgique, Membre de la Société des Bibliophiles Belges, à *Montataire* (Oise) (1865).
TOILLIEZ, ALBERT, Ingénieur principal des mines, *décédé vice-président de la Société*, à *Mons* (1865).
DEREUME, AUGUSTE, major à l'état-major des places, à *Bruxelles* (1865).
BLARGNIES, CHARLES, ancien Conseiller à la Cour d'appel, à *Bruxelles* (1866).
LETELLIER, ADRIEN-LÉOPOLD-AUGUSTE, Avocat, à *Mons* (1866).
PONSON, A.-T., Ingénieur civil des mines, à *Liége* (1866).
RAINGO, GERMAIN, à *Habay-le-Vieille* (1866).
DESCAMPS, VALENTIN, Chanoine, Vicaire-général honoraire, à *Tournai*.
DENNE-BARON, DIEUDONNÉ, Homme de lettres, Chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à *Paris* (1866).
GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS, Avocat, à *Mons* (1867).
ROLAND-MARCHOT, FRANÇOIS, Littérateur, à *Paris* (1867).
DERIVE, BENOIT, Directeur des hauts-fourneaux du Nord, à *Hautmont* (1867).
SAINT-GENOIS DES MOTTES, JULES (baron de), Docteur en Droit, Professeur-Bibliothécaire de l'Université de *Gand*, Membre de l'Académie, ancien archiviste de la Flandre-Orientale (1867).
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Directeur au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles* (1867).
TEICHMAN, ancien Gouverneur de la province d'Anvers, Inspecteur-général honoraire des ponts et chaussées, à *Anvers* (1867).
DE LA FONS DE MELICOCQ (le Baron), Archéologue, à *Lille* (1867).
WARLOMONT, CHARLES, Inspecteur de l'Enregistrement, à *Ixelles* (1867).

Digitized by Google

Messieurs :

DUCPÉTIAUX, Ed., Inspecteur général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles* (1868).

WESTENDORP, Gérard, Médecin de bataillon (1868).

FRANÇOIS, Victor, Membre de l'Académie de médecine, professeur à la faculté de médecine de l'Université, à *Louvain*, ancien président de la Société.

WAUQUIÈRE, Étienne, Directeur de l'Académie des beaux-arts, à *Mons* (1869).

CORNU, Capitaine du génie pensionné, à *Menin* (1869).

DURAND, Léopold, Médecin de régiment, à *Bruxelles* (1869).

GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien représentant, à *Bruxelles* (1869).

VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'établissement géographique, à *Bruxelles* (1869).

NAVEZ, Peintre, membre de l'Académie, ex-Directeur de l'École des Beaux-Arts, à *Bruxelles* (1869).

ANSIAUX, Jules, Ghirurgien, agrégé de l'Université, à *Liége* (1869).

HALBRECQ, Charles, Avocat, Membre fondateur de la Société, à *Mons* (1870).

GRENIER, Marcel, Commissaire d'arrondissement, président de la Commission des Hospices, chevalier de l'Ordre de Léopold, a *Mons* (1870).

De KERCKOVE-VARENT, Joseph-Romain-Louis, (le Comte), ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archeologie de Belgique, à *Anvers* (1870).

De LAMARTINE, Alphonse, Membre de l'Académie française, à *Paris* (1870).

GENDEBIEN, Jules, Avocat, ancien Membre du Congrès, à *Bruxelles* (1870).

VERHAEGHE, Docteur en médecine, Vice-Président de l'Académie de médecine de Belgique, à *Ostende* (1870).

BOUCHEZ de CREVECŒUR de PERTHES, Président de la Société d'Émulation, à *Abbeville* (1870).

SERVE (d'Uzez), (1870).

GROUVELLE, Ph. Ingénieur civil, à *Paris*.

D'HÉRICOURT, Achmet (le Comte), ancien président de la Société Littéraire, à *Angers*.

LEYS, Henri, Peintre d'histoire, Membre de l'Académie, à *Anvers*.

PAYEN, Anselme, Chimiste, Membre de l'Institut, à *Paris*.

JOLY, ancien Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles* (1870).

Digitized by Google

Messieurs :

VAN DEN BROECK, Victor, Membre de l'Académie de médecine et chimiste, à *Bruxelles*.

VANDERMEERSCH, P.-J., Archiviste de la province de Flandre Orientale, à *Gand*.

VAN MALDEGHEM, Evariste, Compositeur de musique, à *Bruxelles*.

LEHARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur honoraire à l'école des Mines du Hainaut, à *Mons* (1871).

COEMANS, Eugène, Membre de l'Académie royale de Belgique, professeur de paléontologie à l'Université, a *Louvain* (1871).

CANTRAINE, F., Membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université, à *Gand* (1871).

CAPITAINE, Ulysse, Secretaire général de la Société libre d'Émulation, à *Liége* (1871).

FETIS, Fr.-Jos., Membre de l'Académie royale de Belgique, Directeur du Conservatoire de musique, à *Bruxelles* (1871).

FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste à *Bruxelles* (1871).

RAPSAET, Henri, Juge de paix à *Lokeren* (1871).

DE FONTAINE, Auguste, Docteur en médecine, à *Mons* (1872).

VAN DER ELST, Valentin, Ingénieur civil à *Cuesmes* (1872).

BORGNET, Jules, Archiviste de l'Etat, Secrétaire de la Société Archéologique, à *Namur* (1872).

DE FACQZ, Eugène, premier Président à la Cour de Cassation, à *Bruxelles* (1872).

LEHON, Henri, Major pensionné, Peintre de marine et Naturaliste, à *Bruxelles* (1872).

POLAIN, M.-L., membre de l'Académie, Administrateur-inspecteur de l'Université, à *Liége* (1872).

PARENT, Pharmacien et ancien professeur, à *Braine-le-Comte* (1872).

BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles* (1873).

MAURY, F., Astronome à *Lexington* (Virginie) (1873).

STUART MILL, John, Économiste à *Londres* (1873).

MARSIGNY, Agathon, Préfet des études à l'Athénée royal de *Mons* (1873).

GRAUX, P.-J., Docteur en médecine, professeur à *Bruxelles* (1873).

AGASSIZ, Louis, Professeur de Zoologie à l'Université Havart, à *New-Cambridge* (Amérique (1873).

VAN DE WEYER, Sylvain, ancien ambassadeur belge, à *Londres* (1874).

QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire de l'Académie royale de Belgique, vice-président honoraire de la Société, à *Bruxelles* (1874).

Digitized by Google

Messieurs :

VISSCHERS, Aug. Président du Conseil des mines, à *Bruxelles* (1874).
DE BOUNAN DE RYCKHOLT (le Baron), lieutenant colonel d'artillerie en retraite, à *Visé* (1874).
STEVENS, Édouard, Secrétaire-général au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles* (1874),
VAN HASSELT. André-Henri-Const. Inspecteur des écoles normales, Membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles* (1874).
VARLEZ. L.-J., Docteur en médecine, à *Bruxellles* (1874).
WAPPERS. Gustave (le Baron), Peintre d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Paris* (1874).
LACROIX. Auguste. Archiviste de la ville de Mons, archiviste honoraire de l'État, à *Mons* (1875).
BORGNET, Ad., Membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de *Liége* (1875).
LYELL, Sir Charles (baronnet), Vice-président de la société royale de Géologie, à *Londres* (1875).
LEBRUN, Firmin, Littérateur, chef de division honoraire au Ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*. (1875).
DESHAYE, Gérard, Géologue, à *Paris* (1875).
CAMBIER, Jean-Baptiste, Président de la commission médicale provinciale, à *Lens* (1875).
VAN YSENDYCK. Antoine, Peintre, à *Bruxelles* (1875).
D'OTREPPE de BOUVETTE, Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Liége, président de l'Institut archéologique, à *Liége* (1875).
TROYE, Louis, ancien Gouverneur du Hainaut, à *Thuin*. (1875).
ALADANE, DE LALIBARDE. Docteur en médecine, à *Paris*.
ARRIVABÈNE, Jean (le comte), Sénateur du royaume d'Italie, à *Mantoue*.
GLOESENER, Professeur émérite à l'Université de *Liége* (1876).
JADOT, Jules, Directeur honoraire de l'enregistrement et des domaines, à *Bruxelles* (1876).
LELIÈVRE, Xavier, Avocat, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de *Namur* (1876).
MATHIEU, Adolphe. Littérateur, conservateur honoraire de la bibliothèque de Bourgogne, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ixelles* (1876).
DUPONT. Félix, Ingénieur des mines, à *Liége* (1876).
MICHAUX, (aîné), Vice-président de la Société archéologique, à *Avesnes* (Nord) (1876).

Le Secrétaire-Général,
HOUZEAU DE LEHAIE.

Digitized by Google

COMPAGNIES SAVANTES

ET

AUTRES INSTITUTIONS

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ

EST EN RELATION.

BELGIQUE.

ANVERS.	— Académie d'archéologie de Belgique.
»	— Société de Médecine.
»	— Société de Pharmacie.
»	— Société paléontologique de Belgique.
BRUGES.	— Société médico-chirurgicale
BRUXELLES	— Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.
»	— Commission royale d'histoire de Belgique.
»	— Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.
»	— Comité directeur du bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
»	— Société de la Numismatique belge
»	— Société centrale des Instituteurs Belges.
»	— Société des sciences médicales et naturelles.
»	— Société centrale d'Agriculture de Belgique.
»	— Société royale de botanique.
»	— Société entomologique.
»	— Société malacologique.
»	— Société belge de géographie.
CHARLEROI.	— Société archéologique et paléontologique.
GAND.	— Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.
»	— Comité des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale.
HUY.	— Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts.
LIÉGE.	— Institut archéologique.
»	— Société royale des Sciences.
»	— Société d'Emulation.

Digitized by Google

LOUVAIN. — Société littéraire de l'Université catholique.
» — Comité des analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
MONS. — Société des Bibliophiles Belges.
» — Cercle archéologique.
» — Association des anciens élèves de l'École des Mines du Hainaut.
NAMUR. — Société archéologique.
ST-NICOLAS. — Société industriel et scientifique.
TONGRES. — Société scientifique et littéraire du Limbourg.
TOURNAI. — Société Historique et Littéraire.
VERVIERS. — Société Industrielle et Commerciale.
YPRES. — Société Historique, Archéologique et Littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.

PAYS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

COLMAR. — Société des Sciences naturelles.
GORLITZ *(Saxe)*. — Société de la Haute-Lusace.
METZ. — Académie de Metz.
MULHOUSE. — Société industrielle.
STRASBOURG. — Société des Sciences naturelles.
STUTTGARD *(Wurtemberg)*. — Bibliothèque royale.

AUTRICHE.

VIENNE. — Institut impérial géologique.
» — Société impériale et royale de Géographie.
BRUNN *(Moravie)*. — Société des Sciences naturelles.
GRATZ. — Société Historique de la Styrie.

DANEMARCK.

COPENHAGUE. — Société des Antiquaires du Nord.

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

BOSTON. — Société d'Histoire naturelle.
MADISON. — Société d'Agriculture de Wisconsin.
» — Académie des Sciences, Arts et Lettres de Wisconsin.
OHIO. — Société d'Agriculture.
PHILADELPHIE. — Académie des Sciences naturelles.
WASHINGTON. — Société Smithsonienne.

FRANCE.

ABBEVILLE. — Société d'Émulation.
AMIENS. — Société des Antiquaires de Picardie.
» — Société industrielle.
ANGERS. — Société industrielle du département de Maine-et-Loire.
» — Société académique de Maine-et-Loire.
AUXERRE. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'Agriculture de l'arrondissement.
CHERBOURG. — Société des Sciences naturelles.
CLERMOND-FERRAND. — Académie du Puy-de-Dôme.
DIJON. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
DOUAI. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
DUNKERQUE. — Comité flamand de France.
LILLE. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LIMOGES. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
LYON. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» — Société d'Agriculture, d'Histoire naturelle et des Arts utiles.
MARSEILLE. — Société scientifique industrielle.
NANCY. — Académie de Stanislas.
PARIS. — Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale.
» — Société des Études historiques
» — Société de la Morale Chrétienne.
» — Institut des Provinces de France.
POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

LE PUY. — Société d'Agriculture, Arts, Sciences et Commerce.
RHEIMS. — Société industrielle.
ST-OMER. — Société Académique des Sciences et des Lettres.
ST-QUENTIN. — Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres et Agriculture.
» — Société des Antiquaires de la Morinie.
VALENCIENNES. — Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

HOLLANDE.

HARLEM. — Fondation Teyler.
LEYDEN. — Letterkunde Matschappy.
LEUWARDEN. — Société d'Histoire et d'Archéologie.

ITALIE.

FLORENCE. — Comité royal de Géologie.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG. — Société de botanique du Grand-Duché de Luxembourg.

RUSSIE.

RIGA. — Société des Naturalistes.

SUISSE.

GENÈVE. — Société genevoise d'Utilité publique.

Digitized by Google

JOURNAUX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

reçus par la Société en échange de ses publications.

Annales médicales de la Flandre Occidentale, à Bruges.
Archives Belges de Médecine militaire, à Bruxelles.
Feuille du cultivateur et Journal d'agriculture pratique réunis, à Bruxelles.
Messager des Sciences historiques, des Arts et de Bibliographie de Belgique, à Gand.
Revue de l'administration et du droit administratif de la Belgique, à Liége.
Le Progrès, journal de l'instruction primaire, à Bruxelles.
Indicateur de l'Archéologue, à Paris.
La Flandre, revue des monuments d'histoire et d'antiquités, à Bruges.

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 34 du règlement.

Digitized by Google

SUR LA MORT D'UN ENFANT.

L'enfant n'est plus, Seigneur; ton pouvoir infini
Vient de nous le ravir..... Que ton nom soit béni
Et que ta volonté soit faite !
L'enfant n'est plus, Seigneur ! et je me dis tout bas :
Comment donc se fait-il que l'on pleure ici-bas,
Quand un être de plus voit le ciel tout en fête ?

C'est que l'homme est petit et que Dieu seul est grand ;
C'est que l'esprit humain est fragile et comprend
Le bonheur des enfants mieux que celui des anges ;
C'est qu'il est à la terre attaché par les sens
Et ne peut concevoir que nos pâles accents
Soient moins harmonieux que les saintes louanges.

C'est que pour les heureux ils sont doux les hivers
A l'heure du théâtre, à l'heure des concerts,
A l'heure solennelle où la charité brille ;
Où ses divins rayons semblent ensoleiller
Les pleurs de l'indigent priant pour le foyer
Des nobles mères de famille.

C'est que chacun sourit au renouveau joyeux ;
C'est que tous les printemps font renaître à nos yeux
Les trésors des guérets et des vertes prairies ;
Qu'ils remplissent d'amour et la terre et les eaux
Et qu'ils rendent jaseurs les pétulants oiseaux
Sautant sur les branches fleuries.

Digitized by Google

Ce monde a des splendeurs dont l'aspect nous ravit,
Lorsque sur la nature un beau soleil se lève
Et que, réjouissant l'océan et la grève,
L'astre aux feux immortels fait bouillonner la sève
Dans le sein de tout ce qui vit !

Si loin des profondeurs du ciel où Dieu rayonne,
Les moissons de l'été, les vendanges d'automne
Sont encore pour l'homme un spectacle enchanté.
Que de siècles passés dont l'histoire s'oublie !
Des antres de la mort ici-bas sort la vie
Sous l'éternel azur d'où nous vient la clarté.

Pour nous, autour de nous, la joie est éphémère
Et la félicité touche à la peine amère ;
Au dessus des zéphyrs grondent les tourbillons ;
Les fils de l'atelier, des champs, de la pensée,
Dans l'œuvre du travail, toujours recommencée,
Fécondent par des pleurs nos cœurs et nos sillons.

L'homme vit, lutte et meurt ; tandis que la nature
Reste jeune aux regards de l'humble créature....
Si ce globe retombe un jour dans le néant,
— N'est-il pas une fin à tout ce qui commence? —
Glorieux survivants d'un cataclysme immense ;
Les élus planeront sur le gouffre béant

Quand nous cueillons des fleurs, aussi bien que la rose
Ne découvrons-nous pas la violette éclose
Dissimulant sous l'herbe un front vierge et soyeux ?
Dans son petit berceau l'enfant cachait sa flamme,
Hélas ! trop de parfums s'échappaient de son âme :
Un ange qui passait la reprit pour les cieux.

1875-1876.

ANTOINE CLESSE.

Digitized by Google

Concours de 1875.

GINEVRA LA BELLE,

PAR

Eugéne VAN DER MEER.

MÉMOIRE EN RÉPONSE A LA QUESTION :

III. – *Une nouvelle en prose ;*

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR.

Digitized by Google

Digitized by Google

GINEVRA LA BELLE.

Florence ! Capitale de la célèbre République qui, dans le moyen-âge, étendait son commerce dans tout le monde alors connu et dirigeait la politique de l'Italie ; toi, que Dante Alighieri parcourait sombre et rêveur en pensant à sa Béatrice ; toi, la belle ville aux palais dessinés et ornés par les Raphaël et les Buonarroti ; toi, qui fus Guelphe et qui fus Gibeline ; toi, l'antique patrimoine des Médicis ; toi, la patrie des arts, le pays des statues et le berceau des plus grands artistes ; toi, qui fus pendant des siècles la Reine des plus fières cités et qui n'est plus aujourd'hui qu'une grande ville de province après avoir été la capitale de la nouvelle Italie, secoue la poussière qui couvre ta gloire ; je vais réveiller tes souvenirs ! Écoute :

C'était le 20 mai 1850 !

Neuf heures du soir venaient de sonner à Sainte-Marie del Fiore.

L'atmosphère était surchargée d'électricité, de vapeur et d'ozone.

De gros nuages gris de plomb formaient une voûte sombre au dessus de la ville de Florence.

Les jardins Goldoni, le rendez-vous des élégantes, éteignaient leurs mille lumières.

La promenade des Cascines était encombrée de voitures et de piétons qui regagnaient à la hâte leurs abris et leurs demeures

Le tonnerre grondait sourdement.

Digitized by Google

De grosses gouttes d'eau venaient à chaque instant jeter la panique au milieu des attardés.

L'orage éclata enfin, terrible, imposant!

Les éclairs sillonnèrent la nue pendant plusieurs heures; le Ciel semblait en fureur contre la terre.

C'est pendant cette sinistre débacle des éléments que mourut Ginevra, la belle fille de Ginevra la belle!

La foudre tomba deux fois sur la ville, elle mit le feu à la tour de l'Annunziata et réduisit en cendres le palais du prince Mastaï. On fit l'impossible pour sauver les richesses architecturales de ce palais superbe, mais le feu fut impitoyable et détruisit tous les chefs-d'œuvre que le vieux prince avait amoncelés dans sa demeure.

A voir la rapidité avec laquelle tout crépitait, se tordait, s'effondrait, à voir l'énergie de ce feu dévorant qui ne respectait rien, à voir ces flammes rouge de sang auxquelles les éclairs donnaient par intervalles des teintes bleu de ciel, on eut dit que la foudre avait accompli une mission d'en Haut!

Cela sentait la mort autant que la fumée!

Cela sentait le châtiment!

Ceux qui se trouvaient à Florence, le 20 mai 1850, vous diront les frayeurs qu'ils éprouvèrent pendant cette nuit terrible!

. . . . . .

Mastaï était sculpteur!

Le grand duc de Toscane, qui avait entendu vanter son savoir faire, le chargea de reproduire en marbre blanc les traits de la célèbre Bianca Capello.

Il fut si enthousiasmé du chef-d'œuvre que lui présenta Mastaï, qu'il le créa comte.

C'était la gloire; la fortune suivit!

Les palais Pandolfini, Uguccioni, Strozzi, Salviati, Altorini, Perruzi, Brunaccini, Rucellai, Guerini, si riches en marbres de tous les maîtres, ne contenaient rien de pareil comme fini, comme hardiesse dans la ligne, comme perfection dans le contour, au buste de la belle Bianca Capello.

Digitized by Google

On voyait la vie circuler dans ce marbre, les yeux de la statue parlaient d'amour, sur les lèvres on retrouvait encore les traces d'un dernier baiser ; c'était une radieuse imitation d'une splendide nature, il n'y manquait que le souffle divin.

J'ai dit que la fortune suivit; en effet, le Grand Duc ne sachant assez récompenser celui qui avait ainsi immortalisé les traits de son amie, le chargea de l'ornementation des jardins de Poggio impériale et de Poggio a Cajano, maisons de campagne délicieuses dans lesquelles il passait alternativement quelques mois de l'année avec sa Bianca chérie.

D'autre part, les plus grands artistes de Florence voulurent que le célèbre sculpteur leur donnât des leçons, les plus riches propriétaires offrirent des sommes colossales pour un marbre du nouveau favori.

La fortune vint donc après la gloire, et, par extraordinaire, avec la fortune et la gloire vint aussi le bonheur !

Un soir qu'il assistait à une fête au palais Corsini, une femme sculpturalement belle vint à passer devant le comte Mastaï.

C'était la jeune duchesse Ginevra de la Pierra, la plus ravissante créature que l'on pût rêver, un de ces types que l'Italie seule peut offrir, une tête de madone, un sourire d'ange, un regard à damner le plus saint homme de la terre, quelque chose d'inexplicable, autant de volupté que de pudeur, autant de retenue et de virginale candeur que de promesses de vous aimer passionnément, une houri, une vierge, une vestale, une courtisane, une femme rayonnant l'amour comme le soleil rayonne la lumière, une femme enfin dont un sourire vaut une fortune, dont un regard vaut un empire, dont un baiser vaut une vie et dont l'amour vaut l'éternité.

La jolie Florentine fit sur Mastaï un effet magique.

La vue de cette belle créature mit littéralement à l'envers sa pauvre tête d'artiste.

Mastaï avait le culte du beau idéal!

C'est d'ailleurs à cette impulsion mystérieuse qui porte à aimer avec emportement ce qui est grand, sublime, idéal, à le recher-

Digitized by Google

cher avec constance, à le rencontrer avec ivresse, que l'on reconnaît les hommes vraiment doués du génie artistique.

L'aspect de la beauté charnelle est la plus douce chose qui puisse ravir le cœur, mais c'est là une jouissance qu'il est plus facile de sentir que d'analyser.

Combien d'hommes, par notre siècle de terre à terre, ne veulent plus se donner la peine d'interroger leurs sensations.

Combien se contentent de la jouissance matérielle et ne lui demandent aucune inspiration, aucune poésie; combien croiraient en faisant cela perdre un temps précieux.

Les jeunes gens d'aujourd'hui aiment une belle femme rien que parce qu'elle est femme.

Pourquoi, demandait un enfant du siècle à l'un de ses amis, pourquoi m'as-tu conseillé de lire Mademoiselle de Maupin; je crois, parbleu, que tu as voulu éveiller en moi d'amoureuses ardeurs?...

Le malheureux avait tout vu dans Mademoiselle de Maupin, tout compris, tout deviné, tout dépassé peut-être, sauf l'idée créatrice qui montre combien Théophile Gauthier était fin observateur ; il avait tout admiré, sauf la forme qui montre combien l'illustre écrivain était artiste au point de vue de la langue.

Cette beauté idéale comme l'entendait Mastaï, comme doivent l'entendre les gens à sensations délicates et comme ils l'entendent, qu'est-ce donc?...

Nombrer les éléments qui concourent à former la beauté et classer ses variétés infinies sont deux tâches que je n'oserais me flatter d'accomplir, disait Berville, et il ajoutait que la beauté est relative et n'inspire pas de la même façon.

Certes, il ne suffit pas pour qu'une femme soit réputée belle, qu'elle possède une jambe de fée, une gorge de déesse, une tête de sirène; il faut que ses charmes soient rehaussés par l'intelligence et par la grâce.

Pour qu'une femme soit belle, disait Raphaël, il faut qu'elle joigne à la pureté des lignes, la suavité des contours, la finesse et la fraîcheur du coloris, la juste proportion des membres du

Digitized by Google

corps et des traits du visage, et l'harmonie de l'ensemble qui en est le résultat.

Mastaï ajoutait : « A la fermeté des chairs, à la blancheur mate du corps, à la transparence, au velouté de la peau, à la force des organes spéciaux à son sexe, il faut qu'elle joigne une expression quelconque qui montre qu'il y a vie dans cette chair, intelligence dans cette tête, volupté dans ce sein, pudeur dans cette âme ou libertinage si l'on veut, mais au moins quelque chose qui indique qu'il y a des nerfs, de la vitalité dans ce corps, qu'elle pourra sentir, qu'elle pourra vouloir, qu'elle pourra nous aimer ! »

C'est là l'expression que l'artiste doit saisir et s'il ne la saisit pas, il n'est pas artiste aussi bien qu'il ait pu sculpter le bras ou la jambe de son modèle.

Croyez-vous que devant une femme ainsi faite, il y ait encore des gens qui viendront prétendre que la beauté est relative et que, pour quelques uns, elle peut sembler de la laideur ?.,.

Oui!... Eh bien, c'est qu'ils ne s'y connaissent pas et nous passons condamnation.

La beauté est relative en ce sens que beaucoup de gens pourront trouver laid ce qui est beau, mais cela n'empêchera pas la beauté d'être toujours belle par elle-même, imposante, radieuse par ses idéalités, cela ne l'empêchera pas d'être le bien suprême pour ceux qui comprennent, les seuls dont elle demande l'appréciation.

Mastaï avait donc le culte de la beauté absolue, aussi, ne rêva-t-il plus qu'une chose, c'était posséder cette merveille, cette divine créature, cette femme si bien femme qui avait nom « Ginevra ! »

Aucun marbre ne lui semblait assez fin pour y sculpter le sein de son idole, aucun instrument ne lui paraissait assez parfait pour mettre en relief les contours de sa jambe ou de son épaule. Il essaya pourtant !

Oubliant la terre, il se transforma, monta vers Dieu, chercha ses modèles au milieu des Vierges du Paradis et créa une femme idéale.

Digitized by Google

Quand il eut fini, il regarda son ouvrage !

Ginevra était plus belle que ce qu'il avait osé concevoir de plus magnifique au point de vue de son art !

Ginevra était plus belle que le chef-d'œuvre sorti de son ciseau !

Mastaï brisa sa statue et se mit à pleurer !

Il fallait donc qu'il pût juger par lui-même de la richesse de cette carnation admirable, il fallait que pour lui Ginevra oubliât ses pudeurs, sa chasteté, il fallait qu'elle comprit que Mastaï était un grand artiste et qu'elle devait à son génie de lui dévoiler sa splendide nudité.

Cela n'était point possible !

Ginevra la belle était de sang royal !

Ginevra la belle était une vierge chaste et farouche rougissant presque des hardiesses de sa beauté !

Ginevra la belle ne devait livrer son corps qu'aux regards de celui auquel elle donnerait son âme devant les autels et devant la loi.

Le Grand Duc qui aimait le comte Mastaï venait souvent le visiter à son atelier; il le surprit un jour travaillant à la statue de Venus endormie et reconnut dans la déesse tous les traits de Ginevra.

Par la Madone, dit-il à Mastaï, que veut dire cela?

Cela veut dire que je l'aime, répondit le sculpteur, en versant deux grosses larmes, que je l'aime à l'adoration.

Cela veut dire que je ne l'ai vue qu'un soir au palais Corsini et que depuis lors sa gracieuse image est toujours là, devant mes yeux et devant mon cœur !

Le Grand Duc demeura pensif.

Tout à coup, il regarda fixement Mastaï dans le blanc des yeux et lui demanda :

Pourquoi l'aimez-vous ainsi ?

Je l'aime ainsi, répondit le comte qui supporta sans sourciller le regard du Grand Duc, je l'aime ainsi, parce que jamais femme ne m'est apparue plus belle, parce que sa beauté dépasse

Digitized by Google

ma conception la plus idéale, parce que je n'ai jamais osé rêver autant de vie dans une mortelle, autant de perfections dans une femme, parce que je sens aujourd'hui que je ne saurais jamais aimer qu'elle, que si je ne l'épouse pas je serai mort pour l'amour et pour la gloire, que si je l'épouse, sa possession m'inspirera des chefs-d'œuvre dont mon pays sera fier !

Le Grand Duc se sentit ému, il se rappelait peut-être une autre femme qu'il avait bien aimée et qui était belle aussi.

Sur mon âme, dit-il au sculpteur en lui tendant la main, Ginevra de la Pierra sera princesse Mastaï.

. . . . . .

Deux mois plus tard, le Grand Duc assistait au mariage du nouveau prince avec la jeune duchesse de la Pierra.

C'est chose impossible que vous dire combien était belle la jeune mariée sous son long voile blanc, ses fines dentelles et ses guirlandes de fleurs d'oranger !

Mastaï dévorait des yeux la virginale enfant; on eût dit qu'il l'aimait avec folie.

Etait-ce l'homme qui aimait ainsi, était-ce l'artiste ?... Je crois que c'était l'artiste d'abord.

Quant à Ginevra, elle frisonnait sous le regard scrutateur de son époux ; elle savait qu'elle était royalement belle et qu'elle se trouvait en la possession d'un homme qui exigerait d'elle l'abandon le plus absolu de ses scrupules et de ses candeurs de jeune fille.

Elle sentait qu'elle était femme, et le pressentiment des voluptés qui l'attendaient la transfigurait.

Elle était heureuse d'être belle, heureuse d'être femme, parce qu'elle se sentait admirée, parce qu'elle se croyait aimée.

Hélas, Mastaï n'aimait en Ginevra que sa beauté.

Il avait épousé son corps, sans épouser son âme !

Elle était bonne pourtant, la jeune princesse, bonne, douce et tendre ; Mastaï ne le sut jamais.

Elle était voluptueuse, ardente, passionnée; Mastaï, quand

Digitized by Google

elle lui parlait d'amour, oubliait qu'elle était sa femme pour ne voir en elle qu'un divin modèle qui devait inspirer son génie.

. . . . . .

La petite vérole faisait dans Florence de nombreuses victimes; Ginevra fut frappée de l'horrible mal. Le prince fit tout au monde pour sauver sa femme! Quand les médecins lui annoncèrent qu'elle vivrait, mais qu'elle resterait défigurée, un rictus amer vint crisper sa lèvre et il murmura : « la bonté de Dieu est une dérision! »

Mastaï tomba dans une morne tristesse!

Un jour qu'il venait de quitter la convalescente, il entra dans la chambre où reposait sa fille, une blonde et charmante enfant de trois ans dont la beauté future s'affirmait déjà!

Il la prit dans ses bras, la couvrit de caresses, et comme la petite innocente l'interrogeait des yeux sur la cause de ces transports subits, il ne put se contenir davantage et ses larmes éclatèrent.

Ta mère, lui dit-il dans un sanglot, ta mère est défigurée à jamais; tu ne comprends pas cela, toi, la Ginevrettina.

Il se trompait; la fille de l'artiste avait dans les veines du sang d'artiste; elle comprit, car, jetant ses deux petits bras autour du cou de son père, elle lui demanda doucement : « petit père chéri, c'est donc bien triste d'être laide? »

Oh, oui!.. bien triste!.. fit le sculpteur qui oubliait qu'il était époux et père.

Nourrice m'a dit que je deviendrai une jolie petite femme, fit l'enfant avec ingénuité, cela ne te console-t-il pas un peu?

Mastaï regarda sa fille : il eut comme un éblouissement, on eût dit que le ciel clément avait soulevé pour l'artiste un coin du voile qui cache l'avenir et qu'il voulait le consoler de son angoissante douleur en lui faisant entrevoir dans un lointain mirage la beauté de sa fille bien aimée.

Oui, dit le prince, oui, tu seras une belle femme, la plus belle de Florence, et, comme ta mère, on te surnommera « Ginevra la belle! »

Digitized by Google

La pauvre mère s'était levée, poussée par un pressentiment; elle avait suivi le prince lorsqu'il était sorti de sa chambre et avait entendu tout ce qu'il avait dit et tout ce qu'avait dit l'enfant.

Elle retourna péniblement dans son appartement, et, chancelante, éperdue, elle saisit convulsivement un long poignard catalan que le vieux Duc de la Pierra lui avait rapporté d'Espagne, elle l'embrassa, fit avec la pointe le signe de la croix, puis rassemblant toute son énergie, elle se l'enfonça dans la poitrine !

Ce jour là, Mastaï gagna des cheveux blancs !

C'était le châtiment qui commençait !

Le ciel, qui crée des choses admirables, punit ceux qui les aiment trop ! c'est ainsi qu'il entend la logique !

. . . . . .

A l'âge de vingt-cinq ans, la fille du prince Mastaï n'avait pas encore aimé !

Les plus riches, les plus brillants partis de la Toscane avaient été refusés l'un après l'autre, les plus folles passions avaient trouvé Ginevra froide et insensible.

Ginevra était pourtant une femme constituée pour l'amour et pour la volupté.

Elle était alors dans tout l'épanouissement de sa beauté.

Ses épaules s'étaient remplies, ses formes s'étaient dessinées harmonieuses, correctes, suaves, ondoyantes, son sein fier et plein de vie protestait par son adorable fermeté contre le corset de satin blanc qui le tenait enfermé.

On devinait que sous sa robe de soie brodée, il y avait un corps de fée et des appas de charmeuse, que dans son sang circulait l'ardeur, la force, la jeunesse, la santé.

Son œil était profond, l'impide, largement fendu; son teint était pâle, ses cheveux d'un noir d'ébène; ses lèvres fraiches et colorées comme la grenade d'andalousie, devaient parfumer les paroles d'amour qu'elles laisseraient s'échapper.

Deux adorables fossettes sollicitaient les baisers sur ses joues; ses narines frémissantes comme celles d'un jeune cheval indompté attestait ses énergies et ses désirs d'aimer.

Digitized by Google

La fille du sculpteur était adorable depuis la pointe de ses longs cheveux jusqu'au bout de ses ongles roses.

C'était une carnation dont l'expression vous enivre et qui fait rêver ceux qui nient l'existence de la perfection sur terre.

. . . . . .

Souvent son père l'avait surprise contemplant avec tristesse la statue du Dieu Mars qu'il avait achevée depuis longtemps déjà.

Cette tristesse se remarquait dans tout ce que disait, dans tout ce que faisait la jeune fille.

On aurait dit qu'une douleur muette la brisait, qu'un de ces amours qu'une princesse n'avoue pas assombrissait sa vie et remplissait son cœur d'amertume.

Un soir, c'était le 20 mai 1850, le prince trouva sa fille en larmes, assise sur le socle de la statue.

Voulant avoir enfin la clef de ce mystère, il interrogea son enfant.

Ginevra rougit et pâlit tour à tour, puis elle s'éloigna en jetant à son père cette réponse terrible : « C'est un secret entre Dieu et moi ; si vous voulez que je vive, ne me le demandez jamais! »

S'il voulait qu'elle vive?... oh, le blasphème!... Mais, oui, qu'il voulait qu'elle vive, elle, la belle fille dont il était si fier; elle, le chef-d'œuvre bien-aimé sur lequel il avait reporté tout l'amour qu'il n'avait pas su donner à sa pauvre mère.

Mastaï resta cloué sur place par cette demi révélation, par cette terrifiante menace.

Il se voyait condamné à cette douleur étrange, immense, éternelle, digne d'un supplice d'enfer, à cette douleur mordante de savoir sa fille malheureuse et de ne pas oser lui parler de son chagrin, de ne pas pouvoir tenter de la consoler.

Machinalement, il se dirigea vers la fenêtre, l'ouvrit et s'accouda sur le balcon, malgré l'orage qui grondait à faire peur.

Son regard éperdu errait sur les quais de l'Arno, du pont de la Carraja à celui de la Sainte-Trinité.

Un homme passa sous les fenêtres du palais; c'était Piétro

Digitized by Google

Chigi, pauvre déclassé qui avait servi de modèle pour la statue du Dieu Mars.

Le Prince comprit trop tard que cet homme jouait un rôle dans sa vie.

S'il avait compris trois ans plus tôt, il serait allé vers sa fille et lui aurait dit : « Ginevra, tu es assez belle, assez riche, assez noble, pour te passer ta fantaisie : épouse donc Piétro Chigi, puisque tu l'aimes. ! »

Il aurait dit cela, parce qu'il adorait, à en perdre son âme, cette enfant qui lui avait parlé de mourir, parce que, pour rien au monde, il n'aurait voulu qu'elle pût lui reprocher une larme ou un soupir. Et le vieux prince aurait vécu entre l'amour de sa fille et celui de Piétro, il n'aurait pas connu le déshonneur qui dormait sous son toit.

. . . . . .

Ginevra était aussi franche, aussi bonne qu'elle était jolie ; elle avait lu dans l'âme de Piétro qu'il souffrait de son métier et elle l'avait plaint parce qu'il était malheureux.

Piétro était beau comme Adonis!

Il inspira bientôt à Ginevra la plus ardente passion.

Dans un cœur de jeune fille, il n'y a pas loin de la pitié à l'amour, le chemin est moins long encore quand on passe par l'admiration.

Ginevra aima Piétro pour les mêmes raisons qui firent que le prince Mastaï avait aimé la duchesse de la Pierra, elle l'aima d'un amour plus tendre parce qu'elle le savait malheureux.

Piétro était le fils aîné de Raphaël Chigi et le frère de Marietta surnommée : « La Vénus de Florence. »

Le père, le fils et la fille posaient chez les peintres et chez les sculpteurs.

Piétro répugnait à ce métier déshonorant, mais son père ne lui avait appris aucun état et il fallait cependant vivre!

Il était d'ailleurs si recherché comme modèle, que jamais

Digitized by Google

Raphaël n'aurait consenti à ce que son fils abandonnât cette source de richesses, ce pont d'or!

Le pauvre garçon obéissait à son père et cherchait sa consolation dans l'étude des grands poëtes, des grands peintres, des grands musiciens de la vieille Italie.

Il connaissait par cœur tout ce qui concerne Le Dante, Boccace, Machiavel, Pétrarque, Brunelleschi, André de la Sarto, Le Tasse, Veronèse, Lulli, etc. et plus il s'enthousiasmait pour ces immortels génies, plus il pleurait sur sa destinée.

Piétro était, en effet, né poète; on a conservé quelques uns de ses écrits; ce sont des pages admirables; si je pouvais ici donner les véritables noms aux personnages de cette histoire, on pourrait juger de ce que j'avance.

Etre né pour vivre par la pensée, disait-il un jour à Ginevra qui l'avait arrêté à sa sortie du palais; être né pour cette gloire et vivre de ma honte, ah! Signorita, il faut pour cela bien de l'espérance et bien de la foi!

Peut-être ce dont vous vous plaignez doit-il faire votre bonheur, lui répondit la jeune fille d'une voie étrange.

Elle lui prit les deux mains, et le regardant avec franchise, elle lui dit avec volupté et tout heureuse de la détermination qu'elle avait prise :

« Piétro!... jamais mon père ne voudra que la Princesse Mastaï épouse Piétro Chigi!... Dites un mot et je serai votre maîtresse!... »

. . . . . .

Devant Dieu, témoin de mon bonheur, avait dit Piétro en quittant Ginevra, je vous aimerai toujours!...

. . . . . .

Le vieux Mastaï demeurait dans une des ailes du palais, sa fille habitait l'aile opposée; elle avait donc toute facilité pour recevoir chez elle son bien aimé sans que son père pût s'en aper-

Digitized by Google

cevoir, d'autant plus que le Prince sortait fort peu de ses appartements.

Mastaï était donc tristement accoudé sur le balcon au moment où Piétro Chigi passa sous les fenêtres du palais; le pauvre homme paraissait anéanti.

Tout à coup, il tressaillit et devint affreusement pâle; il avait vu Piétro entrer dans le palais par la porte des jardins réservés, porte dont Ginevra seule avait la clef.

Mastaï comprit alors l'horrible vérité, il comprit toute la portée de cette phrase terrible que lui avait lancée sa fille: « Si vous voulez que je vive, ne me demandez pas mon secret. »

Il resta longtemps appuyé contre la chambranle de la fenêtre, luttant contre le doute qui était venu l'assaillir, contre un désespoir qu'il ne savait pas dompter.

Cela n'est point possible, disait son âme, et ses yeux répondaient : « nous avons vu ! »

Quand il ferma la fenêtre, il grelottait la fièvre; il était glacé et mouillé des pieds à la tête.

Le pauvre père faisait peine à voir !

Toute sa vie s'écroulait !

Sa fille, sa Ginevra, n'était plus digne de lui !

Il aurait voulu mourir !

Il se laissa tomber dans un grand fauteuil et, la tête appuyée sur sa vieille main ridée, il se mit à pleurer!

Soudain, il se leva, les yeux injectés, la raison à demi perdue, en proie à une surexcitation nerveuse effrayante.

Il avait pris une résolution suprême, terrible!

Il ouvrit son secrétaire et en tira une longue boîte dont il sortit un magnifique pistolet au pommeau ciselé dans l'or et dans l'ivoire.

On ne déshonore pas le prince Mastaï, avait-il murmuré entre ses dents serrées, et, regardant avec fermeté les deux canons de son pistolet, il ajouta d'une voix sombre : « Celui-ci pour Piétro, celui-là pour Ginevra ! » et il chargea son arme jusqu'à la gueule.

Digitized by Google

Puis il ouvrit la porte de son atelier et, se guidant tant bien que mal dans l'obscurité, il se dirigea vers les appartements de sa fille.

Il y avait quelque chose de terrible dans cette scène.

Le tonnerre qui grondait à fracasser la nature et dont les bruyants éclats faisaient trembler le palais sur ses voûtes; un homme qui marchait dans l'ombre armé comme un assassin et qui allait tuer ce qu'il avait le plus aimé sur terre; une belle fille, un beau garçon de vingt ans, tous deux pleins de vie et qui dormaient côte à côte en rêvant du ciel et du bonheur de s'aimer; tout cela formait un tableau majestueux d'horreur, saisissant, infernal.

Le prince ouvrit la porte principale des appartements de Ginevra, la referma à double tour, puis jeta la clef par la fenêtre.

De la sorte, blasphéma-t-il, ils ne m'échapperont pas!

Tout était silencieux dans les appartements particuliers de la princesse, personne n'y veillait sur elle; Ginevra pour être plus libre avait renvoyé ses dames et ses suivantes.

Mastaï souleva une tapisserie et il allait entrer dans le sanctuaire où dormait son enfant quand un éclair plus long, plus violent que les autres vint éclairer de sa blanche lueur la chambre toute entière.

Le vieux sculpteur porta la main à son front où perlait une froide sueur et déposa machinalement son pistolet sur un meuble voisin.

Qu'avait-il donc vu?

Quel souvenir paralysait sa volonté?

Quelle admiration l'arrêtait dans son meurtrier dessein?

. . . . . .

Ginevra reposait entre les bras de Piétro Chigi.

L'amour les avait endormis.

Les deux amants, tendrement enlacés, formaient le groupe le plus merveilleux qu'il était possible de rêver!

Tout était beau dans ces deux créatures!

Digitized by Google

Un voile de fine batiste entouré de dentelles couvrait seul Ginevra, mais ce voile transparent laissait deviner combien la nature s'était montrée généreuse et prodigue à l'égard de la jeune fille.

La blancheur éblouissante de Ginevra contrastait étrangement avec la teinte de bronze du corps de Pietro.

Chez celui-ci, tout était force, énergie; mais cette force, cette énergie empruntaient un je ne sais quoi de poétique à l'engourdissement amoureux qui détendait les muscles du jeune homme.

Chez Ginevra tout était douceur, finesse, harmonie; c'était la femme faite, complète, idéale, rayonnante d'appas, la femme telle que la rêvait Raphael Sanzio.

Elle était si jolie, si gracieusement endormie, si adorable dans son voluptueux abandon, qu'elle eût ainsi désarmé la plus farouche colère !

Mastaï s'extasia devant ce tableau, Mastaï, le père de cette femme qui déshonorait sa vieillesse, Mastaï, le prince, Mastaï, le millionnaire, Mastaï, l'ami des Rois !

En entrant dans cette chambre, il voulait tuer deux fois.

Depuis qu'il avait vu, il se sentait sans colère, sans indignation et surtout sans courage.

L'artiste dominait l'homme.

Les éclairs succédaient aux éclairs et chaque fois qu'ils illuminaient cette chambre, le vieux sculpteur regardait sa fille et regardait Pietro.

. . . . . .

Mastaï prit son carnet et après y avoir écrit quelques mots à la lueur du ciel embrasé, il saisit son pistolet et s'en appuya sur le cœur les deux canons.

Le malheureux ne pouvait oublier qu'il était père et pardonnait parce qu'il était artiste : le déshonneur de sa fille le tuait et son respect pour son art le sauvait du crime.

Merci, Seigneur, s'écria-t-il, merci de me laisser mourir de cette mort qu'eussent enviée Michel-Ange, Canova, Alvarez! puis il pressa la détente de son pistolet.

Digitized by Google

Le bruit de la détonation se perdit au milieu d'un effroyable craquement; on eût dit que le ciel s'effondrait sur la terre; c'était la foudre qui tombait sur le palais Mastaï.

Le lendemain, on découvrit dans les ruines fumantes trois corps complètement carbonisés; le vieux prince tenait dans sa main crispée un carnet qui avait été ainsi préservé du contact du feu; sur la première page on lisait :

« Moi soussigné Mastaï, prince par la volonté du Grand Duc de Toscane, je consens au mariage de ma fille Ginevra avec Piétro Chigi!

Fait à Florence le 20 mai 1850 avant de mourir.

S/ Mastaï. «

Les deux autres cadavres étaient ceux de Ginevra et de Pietro; ils étaient si étroitement enlacés qu'il fallût pour les séparer un effrayant effort.

Mastaï avait oublié qu'il avait jeté par la fenêtre la clef de l'appartement de sa fille.

Les deux amants avaient été brûlés vivants!

Leur mariage consenti sur terre devait se célébrer au ciel, leur martyre les avait purifiés de leur crime!

On peut lire aujourd'hui sur un superbe mausolée élevé par les ordres du Grand Duc dans le cimetière de Florence, l'épitaphe que voici :

ICI REPOSENT :

S. A. S. LE PRINCE MASTAÏ ET SON ÉPOUSE NÉE DUCHESSE DE LA PIERRA!

PIÉTRO CHIGI ET SON ÉPOUSE NÉE PRINCESSE MASTAÏ!

QU'ILS DORMENT EN PAIX!

Digitized by Google

Digitized by Google

J. F. LE PODIVRE

Digitized by Google

Concours de 1875.

NOTICE

SUR LES OUVRAGES

de J.-F. LE POIVRE,

PAR

AUGUSTIN CAMBIER,

Professeur de mathématiques supérieures à l'Athénée royal de Mons.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE, PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT AU PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ :

XIX. — *Une appréciation raisonnée des ouvrages de J.-F. Le Poivre, géomètre montois;*

et qui a obtenu la MÉDAILLE D'OR.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE.

Habent sua fata libri

et *Auctores* pourrions nous ajouter à propos de Le Poivre qui ne se doutait guères de l'oubli si long dans lequel resterait l'ouvrage qu'il dédiait à l'Électeur de Bavière, à qui il l'offre comme étrenne, dans l'espoir que ce sera pour la postérité un monument éternel de l'honneur que recevait la ville par le séjour qu'y faisait son Altesse Électorale.

Cette dédicace qui ne brille pas précisément par la modestie, prouve assez l'importance que Le Poivre attachait à son travail. Il avait conscience de la beauté des démonstrations nouvelles que son génie inventif lui avait fait trouver, et de la fécondité de sa méthode pour découvrir les propriétés des sections coniques au moyen de celles du cercle.

Digitized by Google

Nous essaierons de montrer dans ce travail que Le Poivre ne se faisait pas illusion sur son mérite et qu'il eût sans doute devancé d'un siècle les beaux travaux de Poncelet, si la nature de ses fonctions, le retenant à Mons, ne l'avait ainsi soustrait au mouvement scientifique et surtout au commerce des autres savants, sans lequel les plus belles organisations ne tardent pas à s'étioler. Le Poivre ne survécut d'ailleurs pas longtemps à la publication de son traité des sections coniques, imprimé à Mons en 1704, car il mourut le 6 décembre 1710.

Avant d'analyser et de développer la méthode de notre compatriote, nous croyons devoir exposer brièvement les causes qui, pendant plus d'un siècle, ont laissé dans l'oubli le nom et les œuvres de Le Poivre.

Pendant la plus grande partie du XVIII^e^ siècle, l'activité des mathématiciens fut consacrée à développer l'analyse de Descartes et le calcul différentiel et intégral, d'où un abandon presque complet des recherches de pure géométrie. Cette science ne sortit de ce long abandon qu'à l'apparition de la géométrie descriptive, doctrine nouvelle, due au génie créateur de Monge et qui devait avoir des résultats immenses et marquer une période nouvelle dans l'histoire de la géométrie.

On peut, à bon droit, s'étonner que depuis trois quarts de siècle que la méthode de Monge est enseignée, aucun traité n'ait, je ne dis pas prononcé le nom de Le Poivre, mais employé sa méthode qui est certes la plus simple pour obtenir les projections de la section d'un cone quelconque par un plan, ainsi que nous le montrerons dans la suite. Non pas que l'on puisse considérer Le Poivre comme un précurseur de Monge, mais ses procédés pour obtenir la section du cone, appliqués à la géométrie descriptive, permettent de simplifier les constructions pour la détermination des projections de la section, des tengentes aux différents points et des assymptotes.

On pourrait s'expliquer ce fait singulier, si les idées de Le Poivre ne s'étaient jamais trouvées que dans la mince brochure qu'il publia à Mons; mais le Marquis de l'Hôpital, dont l'amitié

Digitized by Google

était si chère à notre compatriote, n'a mis aucun scrupule à faire siennes les démonstrations et constructions que Le Poivre était si heureux de lui communiquer.

Le sixième livre du traité analytique des sections coniques du Marquis de l'Hôpital, n'est que le traité de Le Poivre, quelque peu développé et exposé plus méthodiquement ; quelques théorèmes accessoires y sont ajoutés, leur ordre a été modifié ; mais les démonstrations, les constructions, les figures sont de Le Poivre, qui était loin de se douter que tout son travail serait ainsi accaparé, sans qu'on daignât citer son nom.

Après les circonstances que rapporte Le Poivre, cet oubli est peu explicable de la part du Marquis de l'Hôpital dont la réputation scientifique n'aurait nullement perdu, s'il avait cité notre auteur dans les réflexions suivantes qui terminent son sixième livre.

« Mon dessein était de faire voir de quelle utilité peut être la considération du solide pour démontrer tout à la fois et sans calcul les propriétés des diamètres, des tangentes et des assymptotes, d'où dépendent toutes les autres. C'est ce que je crois avoir exécuté d'une manière fort aisée et entièrement nouvelle, puisque je ne me suis point servi de lignes coupées harmoniquement, comme ont fait les géomètres modernes, après Pascal et Descartes, ce qui les oblige d'avoir recours à un grand nombre de lemmes dont les démonstrations seules me paraissent plus longues que celles de tout ce livre. »

C'est en d'autres termes ce que dit Le Poivre dans sa réponse au journal des savants.

« Les seuls préliminaires de M. de la Hère, qui doit être celui qui en a écrit le mieux, sont plus longs que tout mon livre ; de manière qu'avec le travail que l'on emploiera à entendre ces préliminaires, on ne connaîtra encore que quelques propriétés du cercle, sans avoir aucune teinture des sections coniques ; quand on en aura une parfaite connaissance par ma méthode. »

On le voit, des deux côtés, on attache la même importance à ces démonstrations directes qui permettent d'aborder, sans préliminaires, les démonstrations des propriétés des sections

Digitized by Google

coniques. On peut difficilement s'expliquer le silence du Marquis de l'Hôpital. Toutefois, comme il serait trop pénible de l'accuser d'avoir voulu enlever à notre compatriote le mérite de ses démonstrations, on peut supposer que si la maladie ne l'avait empêché d'écrire la préface de son livre, il eût là rendu pleine justice à Le Poivre, et qu'ainsi le nom de notre auteur ne serait pas resté si longtemps dans l'oubli où il serait peut-être encore, sans la science et l'érudition profonde de M. Charles qui a appelé, dans son histoire des méthodes en géométrie, l'attention des géomètres sur Le Poivre dont il considère la méthode comme la plus heureuse et la plus féconde qu'on pût imaginer pour découvrir les nombreuses propriétés des coniques par celles du cercle, et offrant un moyen général de transformer sur le plan les lignes en d'autres du même genre.

C'est ce que nous allons essayer de montrer dans ce mémoire. Pour plus de clarté nous adopterons les dénominations modernes ; nous mettrons entre parenthèses les noms employés par Le Poivre.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

1° Soient (fig. 1) les deux plans **ABCD, EFGH** que nous appellerons le 1er, *plan horizontal (plan projecteur)*, le 2d *plan de tableau (plan affecteur)* et qui se coupent suivant la droite **EF**, *trace horizontale du tableau (base)*, et un point **S**, en dehors des plans, que nous nommerons *sommet*.

Si, par le sommet **S**, nous menons une droite (verticale) qui coupe le plan horixontal en **M** et le plan du tableau en ***m***, ces points **M** et ***m*** seront appelés *points correspondants*.

Par le sommet **S**, menons des plans parallèles au plan horizontal et au plan du tableau *(plans directeurs)*, ces plans couperont le plan du tableau et le plan horizontal suivant des droites **GH** et **AB** que nous appellerons : **GH**, la *verticale* et **AB**, *l'horizontale* du sommet *(directrice)*.

Ces préliminaires posés, il est facile de s'assurer que les points de l'horizontale du sommet, **AB**, ont leurs correspondants à l'infini dans le plan du tableau, et que les points de la verti-

Digitized by Google

cale du sommet, GH, ont leurs correspondants à l'infini dans le plan horizontal. Cette remarque est très importante, puisque les points à l'infini dans l'une des figures ont leurs correspondants, situés sur une même droite dans l'autre, et que ce qui se présentera pour des droites parallèles dans l'une, s'appliquera à des droites convergentes dans l'autre.

Dans ce qui va suivre les points correspondants seront désignés par la même lettre, les majuscules désignerons ces points situés dans le plan horizontal et les minuscules, les points correspondants du tableau.

Problème I.

2° *Un point étant donné dans l'un des plans, trouver son correspondant dans l'autre.*

Soit d'abord proposé de trouver le correspondant de M, situé dans le plan horizontal. Par le sommet S menons l'arête S O qui rencontre l'horizontale du sommet en O, joignons OM qui rencontre la trace horizontale du tableau en *o*, par *o* menez *om* parallèle à SO, et le point *m*, où cette droite rencontrera SM, sera le point correspondant cherché.

S'il s'agissait au contraire de trouver le point M du plan horizontal correspondant à un point *m* du tableau, on mènerait par *m*, une parallèle à SO, qui rencontrerait la trace horizontale du tableau en *O*, on joindrait O*o* et le point M où O*o* rencontrerait S*m*, serait le point demandé.

3° La géométrie descriptive permet de réaliser très simplement cette construction.

Supposons pour plus de facilité que le sommet soit dans le plan vertical de projection.

Soient, (*fig. 2*) S,S′ les projections du sommet; GEF le plan du tableau, S′AB le parallèle à ce plan, mené par le sommet, M le point donné. Il s'agit de déterminer les projections du point

Digitized by Google

correspondant *m*, situé dans le plan GEF. Comme l'arête SO est arbitraire, nous prendrons S'A pour cette arête; joignons AM qui rencontre EF en *o*, *o'*, par ce point menons *o m*, *o' m'* parallèles aux projections de S'A et le point *m*, *m'*, où cette droite rencontre SM, S' M', sera le point demandé.

Si le point *m*. *m'* est donné, nous mènerons par ce point *m o*, *m' o'* parallèle à S'A, puis joignant AO, le point M sera à l'intersection de AO avec S*m*.

DÉFINITION.

On dit que deux *lignes* sont *correspondantes*, lorsque les points de l'une sont les correspondants des points de l'autre.

Problème II.

4° Trouver la ligne qui correspond à une droite donnée.

S'il s'agit d'une droite O M *(fig. 1)* située dans le plan horizontal, rencontrant en *o* la trace horizontale du tableau et en *O*, l'horizontale du sommet, la droite *o m* parallèle à S O sera la droite correspondante à O M.

Car il est facile de s'assurer que tous les points de *o m* sont les correspondants de O M.

S'il s'agit d'une droite *o m*, située dans le tableau et rencontrant la trace horizontale de ce plan en *o*; on mènera, par le sommet, S O parallèle à *o m* et rencontrant l'horizontale du sommet en O; la droite O *o* sera la droite cherchée.

5° Pour réaliser cette construction par la géométrie descriptive, soit *(fig. 3)* la droite O M, nous mènerons par le point *o*, *o'* la parallèle *o m*, *o" m'* à S O, S' O', et nous aurons la droite cherchée.

S'il s'agissait d'avoir la droite correspondante à *o m*, *o' m'*. nous mènerions S O, S' O' parallèle à cette droite, et la droite O o M serait la droite cherchée.

Digitized by Google

Si la droite donnée était parallèle à la trace horizontale du tableau, la droite correspondante serait aussi parallèle à cette trace, et il suffirait de déterminer un point de cette droite pour pouvoir la construire.

Corollaires.

I. Il suit de cette construction qu'une ligne qui correspond à une ligne droite est une ligne droite et par conséquent qu'une ligne qui correspond à une ligne courbe est courbe ; car si elle était droite, la ligne à laquelle elle correspond, serait droite, ce qui est contraire à l'hypothèse.

II. Deux droites correspondantes se coupent en un même point de la trace horizontale du tableau.

III. Si deux droites du plan horizontal se coupent en un même point de l'horizontale du sommet, leurs correspondantes seront parallèles.

IV. *Réciproquement.* Si deux droites du tableau sont parallèles, leurs correspondantes dans le plan horizontal passeront par un même point de l'horizontale du sommet.

V. *Inversement.* Si deux droites du plan du tableau se coupent en un même point de la verticale du sommet, leurs correspondantes dans le plan horizontal seront parallèles.

VI. Si deux droites du plan horizontal sont parallèles, leurs correspondantes se couperont en un même point de la verticale du sommet.

Applications.

Nous allons abandonner un instant l'ouvrage de Le Poivre, pour montrer par quelques applications, comment sa méthode permet de démontrer certaines propositions de géométrie.

6° *Si deux triangles sont tels que les droites que joignent les sommets homologues 2 à 2 se coupent en un même point, les côtés homologues se couperont en trois points en ligne droite.*

Digitized by Google

Soient *(fig. 4)* les triangles ABC, A′B′C′ tels que les droites AA′, BB′ CC′ se coupent en un même point S, les points d'intersection D, E, F des côtés AC. A′C′ ; AB, A′B′ ; BC, B′C′ sont en ligne droite.

Quel que soit le plan du tableau, les triangles *a b c*, *a′ b′ c′*, correspondants aux triangles A B C, A′ B′ C′ seront tels que les droites *a a′*, *b b′*, *c c′* se couperont en un même point. Mais, si nous supposons que D E soit l'horizontale du sommet, par le corollaire III, les droites *a c*, *a′ c′* seront parallèles, ainsi que *a b*, *a′ b′* et il sera facile de conclure que les triangles *a b c*, *a′ b′ c′* sont semblables et que les côtés *b c*, *b′ c′* sont parallèles. D'où l'on conclura, par le corollaire IV, que les droites correspondantes B C, B′ C′ se coupent sur l'horizontale du sommet, *c. d.* sur D E.

7° Réciproquement. *Si deux triangles sont placés de telle sorte que les côtés homologues se coupent en trois points, situés sur une droite, les droites qui joindront les sommets homologues se couperont en un même point.*

Car la droite qui joint les points d'intersection des côtés étant prise pour l'horizontale du sommet, les côtés des triangles correspondants seront parallèles deux à deux, les triangles seront semblables et les droites qui joindront les sommets homologues se couperont en un même point et, par suite, les droites qui joindront deux à deux les sommets des triangles primitifs se couperont en un même point.

8. *Si on a deux droites M N, M′ N′ et si on marque sur MN les 3 points A, B, C; sur M′N′, les 3 points A′ B′ C′, les points d'intersection des couples de droites AB, A′B′ ; AC, A′C′ ; BC, B′C′ seront en ligne droite.* (fig. 5.)

Si nous supposons d'abord que l'horizontale du sommet passe par le point M, les deux droites convergentes auront pour correspondantes deux parallèles *m n*, *m′ n′*, sur lesquelles nous aurons les points correspondants *a*, *b*, *c*; *a′*, *b′ c′*. et la question sera rame-

Digitized by Google

née à faire voir que les points d'intersection de ab, $a'b'$; ac, $a'c$; bc, $b'c'$, sont en ligne droite

Transformons cette nouvelle figure en prenant $m\,n$ pour l'horizontale du sommet et $m\ n'$ pour la trace horizontale du tableau. Si S est la projection horizontale du sommet, les droites $a\,b'$, $a\,c'$ se transformeront en deux parallèles b' D, e' E' à S a'; $b\,a'$, $b\,c'$ se transformeront en 2 parallèles, a' D, c' F à S b ; $c\,a'$, $e\,b'$ se transformeront en 2 parallèles a' E, b F à S e. Il nous faudra donc démontrer que les trois points D, E, F sont en ligne droite. La question est ainsi ramenée à démontrer le théorème suivant :

Si, dans un parallélogramme b' H E K, on mène par le sommet b' une droite quelconque qui rencontre en a' et c' les côtés de l'angle opposé E, puis que par a' et c', on mène des parallèles quelconques, rencontrant en D et F les côtés de l'angle b', la droite DF passera par le point E.

Le théorème sera évidemment démontré si nous faisons voir que les triangles D H E et E K F sont semblables ou si l'on a

$$\text{D H} : \text{E K} = \text{E H} : \text{K F}.$$

Or, dans le triangle a' E c', à cause des parallèles b' H, b' K aux côtés, on a :

$$\text{EK} : \text{K}c' = a'\,b' : b'\,c' = a'\,\text{H} : \text{HE},$$

d'où $$\text{EK} \times \text{HE} = \text{K}i' \times a'\,\text{H}.$$

Mais les deux triangles semblables a HD et c' KF donnent :

a' H : KF = DH : c K ; donc a' H $\times$ c' K = KF $\times$ DH, on a donc : EK $\times$ HE = KF $\times$ DH.

Les 3 trois points D, E, F sont donc en ligne droite et le théorème primitif est démontré.

De ce qui vient d'être démontré pour le parallèlogramme, on peut encore conclure le théorème suivant :

9. *Si par le sommet B d'un quadrilatère quelconque A B C D* (fig. 7), *on mène une droite H B K, coupant en H et K les côtés*

Digitized by Google

de l'angle opposé D, puis qu'on joigne ces points H et K à un point quelconque de la droite E F qui joint les points de rencontre des côtés opposés du quadrilatère, ces droites couperont les côtés de l'angle B en deux points R et P qui se trouveront sur une droite passant par le sommet D.

Il suffit évidemment, pour passer du quadrilatère quelconque au parallèlogramme, de supposer que la droite E F est la verticale du sommet ; dans le plan horizontal, on aura un parallélogramme correspondant au quadrilatère. Les trois points en ligne droite du parallélogramme auront trois points correspondants en ligne droite dans le quadrilatère.

10. Du théorème suivant: *Si, par le point E (fig. 8) de rencontre des côtés opposés d'un trapèze, on mène une droite quelconque E F G et, par les points F et G, des parallèles à AB et CD, ces droites se coupent sur les diagonales AC,*

nous pouvons, par la transformation de la figure, déduire le théorème suivant:

Si on a un angle, deux points O et O', sur une droite passant par le sommet de l'angle et un 3e point autour duquel tourne une droite rencontrant les côtés de l'angle en m, m', le point d'intersection de O m, O' m', décrira une droite.

Car, par la transformation, les deux parallèles fixes A D, B C deviendront deux droites convergentes; les droites A E, D E formeront un autre angle, l'horizontale du sommet passera par le sommet du premier angle et les points où cette horizontale rencontre les côtés du second angle seront les points d'intersection des droites correspondantes aux parallèles A B, F H'; C D, G H et par suite le point d'intersection de *o m, o' m'* correspondra au point H et décrira une droite.

Il en sera de même du point d'intersection de *o m', o' m.*

11. La réciproque du théorème du trapèze : *si par un point H*

Digitized by Google

de la diagonale A C d'un trapèze, on mène des parallèles H F, H G aux côtés du trapèze, la droite F G passe par le point d'intersection des côtés du trapèze

nous fournit par transformation la réciproque du théorème précédent.

Etant donnés deux points et un angle, dont le sommet se trouve sur la droite qui joint les deux points, si par ces deux points, on mène deux droites dont l'intersection se meut sur une droite donnée, les points où ces droites coupent les côtés de l'angle, se trouveront sur des droites qui passent par un point fixe.

12. Nous bornerons là les exemples de transformation, ils suffisent pour faire voir tout le parti que l'on peut tirer de la méthode de Le Poivre. Les théorèmes les plus élémentaires conduisent à d'importantes propositions qu'il est souvent fort difficile de démontrer directement.

Les travaux de Poncelet, de Chasles et d'autres géomètres ont poussé ce genre de recherche à un point que certainement le génie de Le Poivre n'avait pas entrevu, mais il lui reste la gloire d'avoir fourni l'instrument; et le long silence qui s'est fait sur notre auteur, nous rappelle cette pensée de Bailly : « Il semble que les idées aient, comme nous, une enfance et un premier état de faiblesse; elles ne produisent point à leur naissance, et elles ne tiennent que de l'âge et du temps leur vertu féconde. » *(Histoire de l'Astronomie moderne,* t. II, p. 60.)

Digitized by Google

CHAPITRE II.

13. Nous allons, dans ce chapitre, examiner les propriétés métriques des figures correspondantes; mais au lieu de rechercher les relations qui existent entre les distances des points correspondants, nous chercherons celles qui existent entre leurs distances au sommet de cône. Et puisque les segments d'une droite sont entre eux comme leurs projections, nous comparerons les segments des droites avec les projections horizontales des droites correspondantes. D'ailleurs, la construction que nous avons indiquée étant indépendante de la position du sommet, subsiste encore quand ce point est dans le plan horizontal.

14. Soient *(fig. 9)* M et m, 2 points correspondants, il est facile de voir, dans la figure, qu'on a :

$$\frac{Sm}{SM} = \frac{pm}{PM} = \frac{EC}{PM} = \frac{AE}{AP}.$$

Ensuite $\frac{Fm}{FM} = \frac{Ep}{EP} = \frac{Cm}{EP}$;

Digitized by Google

$$\text{mais} \quad \frac{Cm}{AS} = \frac{CM}{AM} = \frac{EP}{AP},$$

$$\text{donc} \quad \frac{Cm}{EP} = \frac{AS}{AP},$$

$$\text{Par conséquent} \quad \frac{Sm}{SM} : \frac{Fm}{FM} = \frac{AE}{AS},$$

Le rapport $\frac{Sm}{SM} : \frac{Fm}{FM}$ est donc constant quels que soient les points choisis. C'est ce rapport que M. Chasles appelle le rapport anharmonique des quatre points S. F. M. m.

Si le point A est au milieu de E S, le rapport sera égal à -1 et s'appelle alors harmonique.

Si le plan E F se déplace, en restant parallèle à lui-même, le point correspondant de M devenant m', on aura

$$\frac{Sm'}{SM} = \frac{AE}{AP},$$

$$\text{donc} \quad \frac{Sm}{Sm'} = \frac{AE}{AE}.$$

Ainsi les rapports des distances des points m et m' au point S seront égaux; par suite, les figures décrites par ces points seront semblables. On pourra donc choisir le plan sécant de manière que le rapport $\frac{Sm}{SM} : \frac{Fm}{FM}$ soit harmonique et étudier les propriétés dans ce cas particulier.

15. On démontre en géométrie que si quatre droites, partant d'un même point, coupent deux droites données, elles déterminent sur ces droites des segments qui ont entre eux le même rapport anharmonique; que si l'une d'elles est divisée en parties harmoniques, il en sera de même de l'autre; et que, dans ce dernier cas, si l'une des droites est parallèle à l'un des rayons du faisceau harmonique, elle est divisée par les trois autres en parties égales : et réciproquement : que le faisceau de 4 droites, partant d'un même point est harmonique, lorsqu'une droite,

Digitized by Google

parallèle à l'un des rayons, est divisée par les trois autres en parties égales.

Les points correspondants, se trouvant sur des droites passant par le sommet, le rapport anharmonique de 4 points de l'une des figures, est égal au rapport anharmonique des 4 points correspondants dans l'autre.

Applications.

16. *Si, par un point dans le plan d'un angle, on mène différentes droites qui coupent les côtés de l'angle, les droites qui joindront les points d'intersection, se couperont sur une même droite, qui sera le 4e rayon du faiseau harmonique dont les trois autres sont les côtés de l'angle et la droite qui joint le sommet au point donné.*

Soit *(fig. 10)*, l'angle CBD et le point A. Prenons AB pour l'horizontale du sommet, les droites BC, BD se transformeront en deux parallèles $b\,c$, $b'\,d$; les sécantes AD, AH se transformeront dans les parallèles $a\,d$, $a'\,h$; les droites de jonction CH, GD deviendront les diagonales $c\,h$, $g\,d$ du parallélogramme $c\,d\,h\,g$; le point d'intersection des diagonales de ce parallélogramme se trouvera toujours sur une parallèle à $b\,c$, $b\,d$, menée à égale distance de ces droites. Les points d'intersection de CH, GD se trouvent donc aussi sur une droite qui passe par le milieu de bb', et par suite BK est le conjugué harmonique de BA par rapport aux droites BC, BD.

Corollaire I. Il résulte de ce théorème que *deux côtés opposés d'un quadrilatère complet forment un faiseau harmonique avec la troisième diagonale et la droite qui joint le point d'intersection de ces côtés avec le point d'intersection des deux autres diagonales.*

Corollaire II *Chacune des diagonales d'un quadrilatère complet est coupée par les deux autres en parties harmoniques.*

La droite BK s'appelle la *polaire* du point A par rapport à l'angle CBD, A est le *pôle* de cette droite.

Digitized by Google

17. *Les polaires d'un point par rapport aux trois angles d'un triangle, déterminent sur les côtés opposés trois points qui sont en ligne droite.*

Pour démontrer ce théorème, faisons voir qu'*on peut transformer un triangle en un autre, de manière qu'un point de son plan soit le centre de gravité du triangle transformé.*

Soient en effet *(fig. 11)* le point P et le triangle A B C. Joignons PA qui rencontre BC en *a* et déterminons *a'*, le conjugué harmonique de *a* par rapport à BC. Joignons ensuite PB qui rencontre CA en *b* et prenons le conjugué *b'* de *b*, par rapport à AC.

Considérons ensuite *a' b'* comme l'horizontale du sommet dont P sera la projection horizontale, et faisons passer la trace horizontale du tableau par C. Le triangle ABC se transformera dans le triangle A'B'C, et comme la droite CA' est parallèle au rayon P*b'* du faisceau (P, *b'*A*b*C), elle sera divisée en deux parties égales par le rayon *b*PBB'. On verrait de même que A'P passe par le milieu de B'C et par conséquent P est le centre de gravité du triangle A'B'C.

Or les polaires de P, par rapport aux angles du triangle A'B'C, rencontrent les côtés de ce triangle à l'infini, par conséquent les points correspondants, dans la figure primitive, se trouvent sur l'horizontale du sommet.

18. *Si, sur deux droites correspondantes, on prend deux points correspondants, le produit de leurs distances aux points où les droites rencontrent l'horizontale et la verticale du sommet, est constant.*

Il s'agit donc de démontrer *(fig. 12)* que le produit MI. *mi* est constant. Cela résulte de la similitude des triangles SMT, S*mi*. desquels on déduit la proportion.

$$\frac{\text{MI}}{\text{S}i} = \frac{\text{SI}}{mi}\text{; donc MI. } mi = \text{SI. S}i.$$

19. *Le produit des distances de 2 points correspondants à la verticale et à l'horizontale du sommet est constant.*

Digitized by Google

Il s'agit donc de faire voir (*fig.* 12) que le produit PA × PA' est constant.

En effet

$$pA' = pS + SA' = pS + AE;$$

Or, comme on a démontré que

$$\frac{pS}{pE} : \frac{PS}{PE} = \frac{AE}{AS},$$

on en conclut que

$$pS = \frac{AE.PS}{AP}$$

Par suite PA.PA' = AE.PS + AE.AP = AE.AS.

20. *Le rapport des distances de deux points fixes M et N d'une figure à une droite L, est au rapport des distances des deux points fixes correspondants m et n à la droite correspondante l, dans un rapport constant.*

Si (*fig.* 13) A et *a* sont les points où les droites correspondantes AL, *a* L coupent les droites correspondantes M N, *m n*, ces deux points seront deux points correspondants et par suite, le rapport $\frac{MA}{NA} : \frac{ma}{na}$ sera constant et égal au rapport

$$\frac{MB}{NB} : \frac{mB}{nB}$$

Or les perpendiculaires abaissées de M et N sur A L, sont entre elles comme M A : N A; de même les perpendiculaires abaissées de *m* et *n* sur *a* L, sont entre elles comme *m a* : *n a*, donc le rapport des distances est constant.

21. *Le rapport des distances d'un point quelconque M de l'une des figures, à deux droites fixes A L, A L' est au rapport des distances du point correspondant m aux deux droites correspondants a L, a L' dans un rapport constant.*

Digitized by Google

En effet on a *(fig. 13)* :

$$\frac{\sin L' A B}{\sin L A B} = \frac{BL'}{BL} : \frac{AL'}{AL};$$

$$\frac{\sin L' a B}{\sin L a B} = \frac{BL'}{BL} : \frac{aL'}{aL}$$

Par conséquent

$$\frac{\sin L' A B}{\sin L A B} : \frac{\sin L' a B}{\sin L a B} = \text{constante } K.$$

Or ces rapports de sinus sont égaux aux distances des points M, *m* aux droites correspondantes : le théorème est donc démontré.

22. *Le rapport des distances de deux points correspondants à deux droites correspondantes, est au rapport de leurs distances au sommet dans un rapport courant*

Si *(fig. 13)*, M et *m* sont les deux points correspondants, AL, a L les droites correspondantes, en appelant P et *p* les perpendiculaires, abaissées de M et *m* sur les deux droites, on aura :

$$\frac{P}{p} = \frac{AM. \sin MA L}{a m. \sin m a l}$$

Le rapport $\frac{SM}{Sm}$, des distances des points au sommet, est égal au rapport des perpendiculaires abaissées de M et *m* sur SA et l'on a :

$$\frac{SM}{Sm} = \frac{AM \sin MAa}{a m \sin m a A} = \frac{AM. aB}{a m. AB},$$

Donc

$$\frac{P}{p} : \frac{SM}{Sm} = \frac{AB. \sin MAL}{aB. \sin m a L},$$

Or, le deuxième membre désignant le rapport des distances d'un point de LL' aux deux droites fixes AL, *a* L est constant, ce qui démontre le théorème.

23. *Si on prend, sur chacun des côtés d'un polygone, un point qui détermine deux segments additifs ou soustractifs, le produit de tous les segments non contigus, divisé par le produit de tous les autres,*

Digitized by Google

donnera un rapport constant, de quelque manière que la figure soit transformée.

En effet, les rapports des segments sur deux côtés correspondants sont entre eux comme les rapports des distances des sommets correspondants aux points où les côtés rencontrent la trace horizontale du tableau ; il sera facile de s'assurer qu'en multipliant tous ces rapports, les produits seront égaux : de là résulte une démonstration très simple du théorème de Carnot.

24. *Lorsqu'une droite coupe les côtés d'un polygone, le produit de tous les segments non contigus est égal au produit de tous les autres.*

Car, si on prend la droite pour l'horizontale du sommet, dans la figure transformée, les points correspondants aux points d'intersections seront transportés à l'infini ; les rapports des segments déterminés sur les côtés de la figure transformée seront égaux à 1, par suite leur produit sera 1 et il en sera de même dans la figure primitive.

Le théorème du triangle coupé par une transversale n'est qu'un cas particulier de celui-ci.

Le théorème relatif aux segments déterminés par des droites partant des sommets d'un triangle et se coupant en un même point, étant vrai quand le point est le centre de gravité du triangle, se trouve démontré pour une position quelconque du point.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

25. Nous allons, dans ce chapitre, montrer comment le procédé de Le Poivre permet d'obtenir plus simplement qu'aucune autre méthode, les projections de l'intersection d'un cône quelconque par un plan.

Si, dans le plan horizontal, nous considérons une courbe quelconque comme la base d'un cône, la section de ce cône par un plan quelconque sera une courbe du même degré que la base du cône. Car, si une droite coupe la base du cône en un certain nombre de points, la droite correspondante coupera la section dans le même nombre de points, qui sont les points correspondants aux premiers.

Si une droite est tangente à la base, la droite correspondante sera tangente à la section au point correspondant au point de contact de la droite avec la base

26. L'horizontale du sommet peut occuper par rapport à la base trois positions :

1° Elle peut être extérieure.

Digitized by Google

2° Elle peut être tangente,

3° Elle peut être sécante.

Dans le premier cas, il n'y aura aucune génératrice du cône parallèle au plan sécant; par suite la courbe n'aura aucun point à l'infini et sera limitée de toutes parts. Quand la base du cône est une courbe du second degré, la section est une Ellipse.

Dans le second cas, la génératrice du cône, menée au point de contact est parallèle au plan de la section et le rencontre à l'infini. La courbe a donc alors un point à l'infini. Toutes les parallèles à cette génératrice rencontreront la courbe en un point situé à une distance finie, le second point d'intersection est à l'infini et la courbe sera une Parabole.

Dans le troisième cas, l'horizontale du sommet coupant la base en 2 points, il y a deux génératrices du cône qui sont parallèles au plan sécant. La courbe a deux points à l'infini et il existe deux directions de droites, qui ne rencontrent la courbe qu'en un point fini, l'autre est situé à l'infini. La courbe est alors une Hyberbole.

Pour déterminer les assymptotes de l'hyperbole, il suffit de mener des tangentes à la base aux points où elle est rencontrée par l'horizontale du sommet; les droites, correspondantes à ses tangentes, seront les assymptotes de la courbe.

27. Occupons-nous de la détermination des projections de la section.

Soit (*fig. 14*) le cône ayant pour base le cercle O et pour sommet le point S, S' que nous supposerons dans le plan vertical.

Si G E F est le plan sécant, menons par le sommet le plan S A B parallèle au plan sécant. En menant par la trace verticale un plan quelconque S' A M, ce plan coupera le cône suivant la génératrice S M, S' M', le plan sécant suivant une parallèle à la trace verticale dont la projection horizontale sera la parallèle O*m* à la ligne de terre ; le point *m*, où cette droite rencontrera S M, sera un point de la projection horizontale de la section.

La tangente en ce point s'obtiendra en menant au cercle la tangente M F et joignant *m* F.

Digitized by Google

Si du point A, on mène au cercle deux tangentes, les points correspondants aux points de contact seront les points de la projection, les plus éloignés et les plus rapprochés de la ligne de terre, puisque les tangentes en ces points sont parallèles à la ligne de terre.

Si du point S on mène des tangentes au cercle, la courbe sera tangente à ces génératrices aux points correspondants aux points de contact.

Si on suppose le plan vertical perpendiculaire au plan de la section, le rabattement de cette section s'obtiendra facilement : il suffira de prendre sur O m une longueur égale à E m'.

28. Quand le plan S'AB coupe la base du cône, aux 2 points C et D (*fig. 15*), les assymptotes de la projection s'obtiennent en menant, par les points C et D, les tangentes C K et D H qui rencontrent la trace horizontale du plan sécant en K et H, les parallèles aux génératrices S C, S D menées, par ces points, sont les assymptotes de la courbe, puisque ce sont les tangentes menées aux points de la courbe, situés à l'infini.

Nous croyons devoir reproduire ici la démonstration que Le Poivre emploie pour faire voir que les points de la courbe se rapprochent de plus en plus des assymptotes.

Soient M et N, deux points du cercle, m et n les points correspondants de l'hyperbole. M étant plus près de D que le point N', menons par les 4 points des parallèles M P, N Q, $m\,p$, $n\,q$ à E F jusqu'à leurs rencontres avec D H et la droite correspondante; alors les points P, p, S seront en ligne droite ainsi que Q, q, S; menons encore $p\,m'$, $q\,m'$ parallèles à D H, jusqu'à leurs rencontres avec S D. Il est facile de voir que l'on a :

$$\frac{MP}{m\,p} = \frac{PS}{p\,S} = \frac{PD}{p\,m'}$$

$$\frac{NQ}{n\,q} = \frac{QS}{q\,S} = \frac{QD}{q\,n'}$$

Digitized by Google

D'où l'on déduit :

$$\frac{MP}{NQ} : \frac{mp}{nq} = \frac{PD}{QD} = \frac{MP}{QL}$$

Or comme $NQ > QL$, le diviseur doit être plus petit que l'unité et par suite $mp < nq$.

29. Les sections du cône par un plan sont donc de trois espèces; ces courbes jouissent de propriétés communes que nous allons déduire de celles du cercle. Pour plus de simplicité nous n'emploierons que la projection horizontale de la section, ce qui revient à supposer le sommet du cône dans le plan horizontal. Comme alors le cône disparaît, on pourrait douter que cette projection jouisse des mêmes propriétés que la section même. Mais pour se convaincre que la courbe est encore une section conique, il suffit de remarquer que l'on effectue sur le plan horizontal, pour obtenir les projections, absolument les mêmes constructions que dans le plan sécant pour obtenir la section elle-même.

Nous supposerons de plus que l'horizontale du sommet est à égale distance de la projection horizontale du sommet et de la trace horizontale de la section. De cette manière (14) le rapport anharmonique qui existe entre quatre points correspondants devient un rapport harmonique. Cela n'enlèvera rien à la généralité de nos conclusions, puisque nous avons vu que les sections faites par des plans parallèles étaient des courbes semblables.

30. Dans le cas général on a toujours *(fig. 17)* :

$$\frac{Sm}{SM} = \frac{AE}{AP}$$

Mais si le point A est au milieu de ES, on sait que de la proposition

$$\frac{pS}{pE} = \frac{PS}{PE},$$

on déduit $AE^2 = AP.Ap,$

Digitized by Google

donc on a aussi : $\frac{Sm}{SM} = \frac{Ap}{SA}$ ou $\frac{Sm}{Ap} = \frac{SM}{SA}$

De là résulte que si la projection du sommet était au centre du cercle, le second rapport serait constant et le point m décrirait une courbe telle que le rapport des distances de ses points à un point fixe et à une droite fixe serait constant.

Quand la droite fixe, qui est l'horizontale du sommet, est en dehors du cercle, ce rapport est moindre que l'unité.

Si l'horizontale du sommet est tangente au cercle, le rapport sera égal à l'unité.

Enfin quand l'horizontale du sommet coupe le cercle, le rapport sera plus grand que l'unité.

Ainsi les sections coniques sont des courbes telles que le rapport des distances de leurs points à un point fixe, le foyer, et à une droite fixe, la directrice, est constant. Ce rapport est moindre que l'unité dans le cas de l'ellipse ; égal à l'unité, dans la parabole ; plus grand que l'unité, dans l'hyberbole.

Lorsqu'on voudra transformer une conique en un cercle, il faudra prendre l'un de ses foyers pour projection horizontale du sommet, la directrice pour l'horizontale du sommet, la trace horizontale du tableau devra se trouver à la même distance de la directrice et du foyer.

31. Les rayons du cercle, ayant la même direction que les rayons recteurs menés du foyer aux points correspondants de la conique, toutes les propriétés des angles au centre dans le cercle s'étendront aux angles qui ont leur sommet au foyer d'une conique.

Ainsi de ce théorème élémentaire : *la tangente à un cercle est perpendiculaire à l'extrémité du rayon mené au point de contact*, nous conclurons, que :

Les rayons menés du foyer au point de contact d'une tangente et au point où elle rencontre la directrice sont perpendiculaires l'un sur l'autre.

Digitized by Google

Car, dans le cercle, le rayon perpendiculaire à celui qui passe par le point de contact rencontre la tangente à l'infini, il rencontrera donc la tangente à la conique sur l'horizontale du sommet c, o, d sur la directrice.

Pour démontrer que *la droite qui joint le foyer au point de rencontre de deux tangentes, divise en deux parties égales l'angle des rayons recteurs menés aux points de contact*, il suffira de remarquer que ce théorème est vrai pour le cercle.

Il sera facile de conclure de ce qui se passe dans le cercle ou du théorème précédent que :

La portion d'une tangente mobile, comprise entre deux tangentes fixes, est vue du foyer sous un angle constant.

Si, dans le cercle, on mène deux tangentes parallèles, leurs points de contact se trouveront aux extrémités d'un diamètre, le diamètre perpendiculaire les rencontre à l'infini; par conséquent, dans la courbe transformée, ces tangentes se couperont sur la directrice et le diamètre perpendiculaire passera par le point de rencontre et nous pourrons conclure que :

Si d'un point de la directrice on mène deux tangentes, la corde de contact passera par le foyer, et la droite qui joindra le point au foyer, sera perpendiculaire sur la corde de contact.

32. Quand on a différentes ellipses qui ont un foyer commun et même directrice, ces ellipses correspondent à des cercles concentriques, et les différentes propriétés de ces cercles s'appliquent aux ellipses. Ainsi ce théorème :

Lorsqu'on a deux cercles concentriques, les cordes du cercle extérieur, tangentes à l'autre, sont vues du centre sous un angle constant, ont leur point milieu au point de contact et leurs pôles par rapport au cercle extérieur sont sur un cercle concentrique,

a pour correspondant le suivant :

Si, autour d'un foyer d'une conique, on fait tourner un angle

Digitized by Google

constant, la corde intersection enveloppera une conique, ayant même foyer et même directrice que la conique donnée, son point de contact ou l'enveloppée sera le conjugué harmonique du point où elle rencontre la directrice et son pôle décrira une 3e conique ayant même foyer et même directrice que les deux autres.

APPLICATIONS.

33. *Lorsqu'un polygone est circonscrit à une conique, les points de contact déterminent sur chaque côté deux segments tels que le produit de tous les segments non contigus est égal au produit des autres.*

Ce théorème étant vrai lorsqu'il s'agit du cercle, à cause de l'égalité des tangentes menées d'un point extérieur, sera encore vrai pour la section conique correspondante au cercle.

Dans un triangle circonscrit à une conique, les droites qui joignent les sommets aux points de contact des côtés opposés se coupent en un même point, puisque le produit des 3 segments qui n'ont aucune extrémité commune est égal au produit des 3 autres.

Dans tout hexagone inscrit à une conique, les cotés opposés se coupent en trois points en ligne droite.

Car si on considère d'abord un hexagone circonscrit ayant ses côtés parallèles deux à deux, cet hexagone se transformera en un autre circonscrit à une conique, les points de concours des côtés opposés, correspondant aux points à l'infini de la première figure, se trouveront sur la verticale du sommet.

34. Si nous considérons un triangle A B C *(fig. 18)* dont les côtés coupent un cercle, il est facile de s'assurer qu'on a

$$\frac{A\,b.\ A\,b'}{A\,c.\ A\,c'} \times \frac{B\,c.\,B\,c'}{B\,a.\,B\,a'} \times \frac{C\,a.\,C\,a'}{C\,b.\,C\,b'} = 1\,;$$

Digitized by Google

La même relation existera lorsqu'il s'agira d'un triangle dont les côtés coupent une conique et servira à déterminer l'un des segments, connaissant les cinq autres, par suite à déterminer, par points, une conique dont on connaît cinq points a, b, b', c, c'. Car les droites bb', cc' et une transversale quelconque, menée par a, formeront un triangle, dont le second point d'intersection de C a avec la courbe se déterminera en tirant de la relation précédente le rapport $\frac{Ca'}{Ba'}$.

Toutefois la détermination de ce point a' se fait plus facilement en s'appuyant sur la propriété de l'hexagone inscrit.

35. Si dans le triangle ABC, dont les côtés coupent la conique aux points a, a'; b, b'; c, c', nous supposons que le sommet B s'éloigne à l'infini, ou que les deux sécantes AB, BC deviennent parallèles, les segments qui ont leurs extrémités en B, étant infinis, seront égaux et la relation précédente se reduira à :

$$\frac{Ab.\ Ab'}{Ac.\ Ac'} = \frac{Cb.\ Cb'}{Ca.\ Ca'}$$

Si *(fig. 19)* nous considérons une autre sécante d D d' rencontrant a a' en D, nous aurons de même

$$\frac{Cb.\ Cb'}{Ca.\ Ca'} = \frac{Dd.\ Dd'}{Da.\ Da'},$$

et par conséquent

$$\frac{Ab.\ Ab'}{Ac.\ Ac'} = \frac{Dd.\ Dd'}{Da.\ Da'}.$$

Donc, *si par deux points A D, on mène deux couples de cordes parallèles, les rapports des rectangles des segments déterminés sur ces cordes seront égaux.*

Le Poivre démontre ce théorème directement. Sa démonstration très-ingénieuse est un peu longue, mais comme elle ne s'appuie que sur les éléments de géométrie, nous croyons devoir la reproduire en modifiant ses notations. C'est le théorème X qu'il énonce ainsi :

Digitized by Google

Si *(fig. 20)* une corde $g\,h$ coupe deux parallèles $m\,n$, $f\,h$, en k et g, les rectangles qu'elle détermine sur ces cordes seront entre eux comme les rectangles que ces cordes déterminent sur $g\,k$, c'est à dire que :

$$\frac{fg.\ gh}{mk.\ kn} = \frac{gi.\ gl}{ki.\ kl}.$$

Pour le démontrer, menons, par g, $q\,g\,z$ parallèle à IL et, par G, OGP parallèle à $f\,h$; nous aurons :

$$\frac{fg.\ gh}{OC.\ GP} = \frac{S\,q^2}{S\,C^2} = \frac{qg.\ gz}{IG.\ GE},$$

donc

$$\frac{fg.\ gh}{qg.\ gz} = \frac{OG.\ GP}{IG.\ GE} = \frac{OG.\ GP}{FG.\ GH}.$$

Or, des triangles semblables G P H et A S H, on tire :

$$GP : AS = GH : AH ;$$

et des triangles semblables O F G et A F S, on déduit :

$$OG : AS = FG : AF.$$

donc :

$$\frac{OG.\ CP}{FG.\ GH} = \frac{AS^2}{AH.\ AF},$$

et

$$\frac{fg\ gh}{qg.\ gz} = \frac{AS^2}{AH.\ AF}.$$

Si, par le point k, nous menons $x\,y$, parallèle à IL, on trouvera de même :

$$\frac{mk.\ kn}{xk.\ ky} = \frac{AS^2}{AM.\ AN}.$$

Or comme

$$AH.\ AF = AM.\ AN ;$$

il en résulte que

$$\frac{fg.\ gh}{qg.\ gz} = \frac{mk.\ kn}{xk.\ kg}.$$

ou, ce qui revient au même :

$$\frac{fg.\ g\,h}{mk.\ kn} = \frac{q\,g.\ g\,z}{x\,k.\ k\,y},$$

Digitized by Google

Mais $\frac{qg}{xk} = \frac{ig}{ik}$

et $\frac{gz}{ky} = \frac{lg}{lk}$,

Donc $\frac{qg.gz}{xk.ky} = \frac{ig.gl}{ik.kl}$

et $\frac{fg.gh}{ig.gl} = \frac{mk.kn}{ik.kl}$,

égalité qui conduit au théorème de Newton.

On déduit de ce théorème les corollaires suivants :

I. Les rectangles des segments de deux cordes qui se coupent, sont entre eux comme les carrés des diamètres parallèles à ces cordes.

II. Les deux tangentes menées d'un point à une courbe, sont entre elles comme les diamètres qui leur sont parallèles.

III. Les carrés des ordonnées d'un diamètre sont entre eux comme les rectangles des segments qu'elles déterminent sur le diamètre.

36. Quand il s'agit d'une parabole, et que la direction de gk est celle des cordes qui rencontrent la courbe à l'infini, les segments ig, ik étant infinis sont égaux et l'égalité se réduit à

$$\frac{fg.gh}{mk.kn} = \frac{gl}{kl},$$

Ce qui démontre le onzième théorème de Le Poivre : « si deux cordes parallèles sont coupées par un diamètre, les rectangles des segments des cordes sont entre eux comme les segments du diamètre. »

Il le démontre en remarquant *(fig. 16)* que les deux segments gy et kx sont égaux et qu'on a par conséquent :

$$\frac{fg.gh}{mk.kn} = \frac{gz}{ky} = \frac{gl}{ln};$$

Digitized by Google

37. Si la sécante est l'une des assymptotes, les segments déterminés sur cette droite étant infinis seront égaux et on en conclut que *les rectangles des segments qu'une assymptote détermine sur deux cordes parallèles sont égaux.*

C'est le douzième théorème de Le Poivre, qu'il démontre en faisant voir que les rectangles $q\,g.\,g\,z$; $x\,k.\,k\,y$ sont égaux.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

38. Nous allons, dans ce chapitre, montrer avec quelle facilité la méthode de Le Poivre permet de démontrer les propriétés des pôles et polaires dans les sections coniques.

Si (fig. 21) nous considérons, dans le cercle, deux cordes parallèles MN, GH, ces cordes se transformeront en deux droites convergentes et toutes les cordes parallèles auront pour correspondantes des cordes qui se couperont en un même point A' de la verticale du sommet. Le diamètre C D du cercle se transformera en une droite $c\,d$ qui passera par les points de contact des tangentes menées de A' à la courbe transformée. Or, comme le diamètre CD divise toutes les cordes en deux parties égales, il en résulte que la corde $c\,d$ dans la conique, divisera en parties harmoniques toutes les cordes menées par le point A'; nous avons ainsi la démonstration de ce théorème :

Si, d'un point extérieur à une conique, on mène différentes sécantes et qu'on les divise en parties harmoniques, tous les points

Digitized by Google

de divisions se trouveront sur une droite passant par les points de contact des tangentes menées du point à la courbe. Cette droite est appelée la *polaire* du point.

39. Si, dans le cercle, nous joignons HM et GN, ou MG et HN, ces droites de jonction se couperont sur le diamètre C D. Par suite, dans la conique, les droites *hm*, et *g n*, ainsi que *mg*, *h n* se couperont sur *c d*, donc :

Si, d'un point extérieur à une conique, on mène différentes sécantes, et qu'on joigne les points d'intersection deux à deux, ces droites se couperont sur la polaire du point.

Remarque. Si le point A était à l'intérieur du cercle, il en serait de même du point A' relativement à la conique, tout ce qui précède serait encore vrai, mais la polaire serait en dehors de la courbe.

40. Si nous considérons dans le cercle une autre série de cordes parallèles, les droites correspondantes se couperont en un autre point de la verticale du sommet et la droite correspondante au diamètre passera par le point correspondant au centre du cercle.

Ce qui nous permet de conclure : *que les polaires des différents points d'une droite se coupent en un même point qui est le pôle de la droite.*

Réciproquement. *Si, par un même point, on mène différentes cordes, et par leurs extrémités des tangentes, ces couples de tangentes se couperont sur une même droite, qui est la polaire du point.*

42. Si nous considérons un carré inscrit dans un cercle, et le carré circonscrit dont les points de contact sont aux sommets du carré inscrit, les diagonales de chacun de ces carrés seront parallèles aux côtés de l'autre. Dans la figure transformée, nous aurons un quadrilatère inscrit et un quadrilatère circonscrit formé en menant des tangentes aux sommets du quadrilatère inscrit. Les côtés opposés de ces deux quadrilatères se couperont sur la ver-

Digitized by Google

ticale du sommet. Les diagonales de chacun d'eux passeront par les points de rencontre des côtés opposés de l'autre, et diviseront ces côtés en parties harmoniques, puisque les diagonales de chaque carré divisent les côtés de l'autre en parties égales.

43. Si nous menons dans le cercle des cordes passant par un même point de l'horizontale du sommet, les cordes correspondantes de la conique seront parallèles. Si nous menons ensuite de ce point de l'horizontale du sommet, des tangentes au cercle et leur corde de contact, celle-ci divisera les premières cordes en parties harmoniques. Or dans la conique, les cordes sont parallèles; pour qu'elles soient divisées en parties harmoniques par la droite qui joint les points de contact des tangentes parallèles, il faut que cette droite les divise en deux parties égales. Donc, dans une conique, les milieux des cordes parallèles sont sur une droite. Cette droite s'appelle un *diamètre* de la courbe.

44. Les cordes de contact des couples de tangentes, menées des différents points de l'horizontale du sommet, passent toutes par un même point, le pôle de cette horizontale. Donc tous les diamètres d'une conique passent par un même point, *le centre*, qui divise en deux parties égales toutes les cordes qui y passent.

Quand la section est une parabole, le pôle de l'horizontale du sommet étant son point de contact, le point correspondant est à l'infini, le centre de la parabole est à l'infini et tous les diamètres sont parallèles entre eux.

Le Poivre démontre cette propriété de la parabole en s'appuyant sur le théorème suivant :

Si on a deux tangentes à une parabole, et que, par le point de contact de l'une d'elles, on mène une parallèle à l'arête qui passe par le point de contact de l'horizontale du sommet, la 1re tangente divisera en deux parties égales, la partie de la 2e tangente, comprise entre son point de contact et le point où elle est rencontrée par la parallèle.

Soient *(fig. 22)* M et F deux points du cercle, MG, FG, les

Digitized by Google

tangentes en ces points ; m et f les points correspondants de la parabole ; mg, fg les tangentes correspondantes. Si nous menons mc, parallèle à S B, nous devrons démontrer que $fg = gc$.

Si H et D sont les points où les tangentes MG, FG rencontrent l'horizontale du sommet, S H et S D seront parallèles à mg, fg. Menons ensuite DK, parallèle à S H et rencontrant S B en K ; puis par le point G les parallèles GP, GO aux tangentes mg, fg et rencontrant SM en P et S F en O. Alors des différents triangles semblables que renferme la figure, on conclut successivement :

$$fg : OC = Sg : SC,$$
$$gc : DS = gm : KD,$$
$$Sg : SC = gm : CP,$$

d'où $$\frac{fg}{cg} = \frac{OC}{DS} \times \frac{KD}{GP},$$

mais $$\frac{OG}{DS} = \frac{FG}{DF} = \frac{CM}{DB};$$

par suite $$\frac{fg}{gc} = \frac{GM}{CP} \times \frac{KD}{DB} = \frac{HM}{HS} \times \frac{HS}{HB} = 1.$$

Corollaire. Si par le point C *(fig. 23)* nous menons la tangente CF', la corde de contact FF' sera divisée en deux parties égales par MC.

Car le point G' sera aussi le milieu de CF' et par suite GG' est parallèle à FF'.

Si nous menons par F' la parallèle F'C' à MC, C sera le milieu de FC', donc CM, divisera FF' en deux parties égales. On arrive ainsi à cette conclusion : que les milieux des cordes parallèles à une tangente sont sur la parallèle à l'arête qui joint le sommet au point de contact de l'horizontale du sommet avec le cercle, menée par le point de contact de la tangente. Par suite tous les diamètres de la parabole sont parallèles entre eux.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

45. Nous croyons devoir borner ici et les développements dont est susceptible la méthode de Le Poivre, et l'analyse des démonstrations qu'il a données, des principales propriétés des sections coniques. Si les démonstrations directes ont perdu de leur importance, le mode de transformation doit être vulgarisé. Il est à la fois trop simple et trop fécond pour qu'on le néglige plus longtemps.

46. Nous terminerons notre travail en reproduisant la réponse que Le Poivre a faite à l'article peu élogieux du *journal des savants*, dans lequel on l'accuse de n'avoir fait que copier M. de la Hire et reproduire les inspirations de M. de l'Hôpital.

M. Chasles a déjà fait justice de cet article dans son célèbre aperçu historique, en constatant que la voie d'invention de Le Poivre est trop différente de celle de de La Hire pour qu'on puisse adopter la conjecture du journal des savants. Voici la réponse de Le Poivre :

« L'auteur du journal aurait parfaitement bien réussi, s'il

Digitized by Google

s'était contenté de ne donner qu'un simple extrait de mes sections coniques, sans y mêler des lieux communs et des choses inutiles qu'il n'a mises que pour m'abaisser un peu plus qu'il ne convient, ou pour applaudir à un de ses bons amis dans un ouvrage où il n'a aucune part. Qu'on exalte tant qu'on voudra M. de La Hire, je ne m'y opposerai pas, puisqu'il le mérite; mais ce que je dois à la justice et à la vérité m'empêche de souffrir qu'on en impose au public et que l'on ôte à l'un une chose à qui elle appartient, pour la donner à un autre à qui elle n'appartient pas. Or, voici les endroits qui me regardent en caractères italiques avec leur réponse en romains.

« *Si l'on en jugeait du mérite de cet ouvrage par le petit nombre de pages qu'il contient, on ne l'estimerait pas ce qu'il vaut; mais aussi le porterait-on un peu au-dessus de sa juste valeur, si l'on en jugeait par l'idée qu'en donne la préface L'auteur nous dit qu'il s'est proposé d'écrire pour les savants et pour ceux qui ne le sont pas, et qu'il a trouvé le difficile secret de satisfaire les uns et les autres; les premiers, en leur donnant une nouvelle projection, de nouvelles propriétés et de nouvelles démonstrations, des sections coniques qu'ils ignoraient; les seconds, en leur rendant ces matières si faciles, qu'il leur suffira d'avoir la connaissance de quelques propositions élémentaires pour comprendre sans aucun effort d'esprit tout ce qui est démontré.*

« Celui qui parle ainsi n'est pas l'auteur, et cette préface n'est pas de lui. Voici de quelle manière la chose s'est passée : Il m'était arrivé, ce que je me persuade qui est arrivé à d'autres, de n'avoir pas lieu d'être fort content du libraire qui avait entrepris l'impression de mon livre; cela me déplût tellement que je quittai Paris, lorsque la première feuille était encore sous la presse. Mais comme j'avais quelqu'intérêt que ce livre ne parût que le plus correct qu'il serait possible, quand j'allai dire adieu à feu M. le Marquis de l'Hôpital, je le lui recommandai, en cas qu'il survînt quelque difficulté dans l'impression. Il me répondit qu'il n'était point en état d'y aider, à cause de sa maladie dont il mourut environ un mois après. Cependant le libraire qui n'avait pas de préface, pria

Digitized by Google

un de mes amis d'en faire une qui crut d'avoir assez découvert mon dessein par une lettre de M. Descartes de laquelle je lui avais parlé, et de laquelle il ne me restait alors qu'une idée confuse, car je ne l'avais pas lue depuis 25 ans. Je n'avais point l'envie d'en faire aucune mention dans cet ouvrage, mais je l'y insérerai pour faire mieux voir l'utilité des sections coniques et juger si j'ai bien mérité des curieux de leur en donner les vraies démonstrations que l'on recherchait depuis si longtemps et auxquelles il semble que M. Descartes ne s'attendait plus. Cette lettre est la suivante, la xxvii[e] du deuxième volume de l'édition d'Amsterdam. »

(Cette lettre est en latin, en voici une traduction que je dois à l'obligeance de mon collégue et ami, M. François.)

« A Monsieur...

« La sincérité que j'ai reconnue en vous, vos bons offices à « mon égard, m'invitent à vous écrire franchement ce que je « pense du traité des sections coniques dont le R. P. M m'a « envoyé l'esquisse. Vous pouvez vous proposer deux buts, tous « deux excellents et dignes d'éloges, mais qui ne comportent « pas la même méthode. D'un côté, vous pouvez écrire pour les « savants à l'effet de leur enseigner certaines nouvelles sections « et des propriétés qu'ils ne connaissent point encore; d'autre « part vous pouvez vous adresser aux esprits curieux, mais non « savants, et faire en sorte que cette matière, qui jusqu'ici n'a « pu être comprise que d'un très-petit nombre, quoique très- « utile pour la perspective, la peinture, l'architecture, devienne, « grâce à votre livre, chose claire et facile pour tous ceux qui « aiment l'étude.

« Si c'est le premier de ces buts que vous poursuivez, il n'est « pas nécessaire, ce semble, de forger de nouveaux termes, car « les savants, habitués à ceux d'Appollonius, les changeraient « difficilement pour d'autres, encore que ceux-ci fussent meil- « leurs; il en résulterait que les vôtres n'auraient d'autre effet « que de rendre les démonstrations plus difficiles et de dégoûter « le lecteur.

Digitized by Google

« Si votre travail est fait dans l'autre but, il n'est pas douteux que vos nouveaux termes, étant français et remarquables d'ailleurs par leur caractère ingénieux et élégant, plairont plus que les anciens à ceux qui ne se sont pas encore occupés de la matière; bien plus, cela engagera probablement beaucoup de personnes à lire vos ouvrages, de même que bien des gens lisent des traités sur l'art héraldique, la chasse, l'architecture, sans avoir la moindre intention de devenir chasseurs ou architectes, mais seulement afin de pouvoir raisonner de ces choses en termes convenables.

« Si c'est là votre dessein, vous devez y consacrer un gros volume, traiter toutes choses en détail, clairement, méthodiquement, afin que les esprits paresseux, qui n'étudient que négligemment et qui ne veulent ni se tourmenter l'imagination pour comprendre une proposition de géométrie, ni tourner la page, pour regarder les lettres d'une figure, ne rencontrent pas plus de difficultés à comprendre que dans la description des palais enchantés des contes.

« Dans ce but, pour rendre vos démonstrations plus familières, il ne me paraît pas inutile d'employer les termes et le calcul arithmétique, comme je l'ai fait dans ma géométrie. Car les personnes qui connaissent la multiplication sont bien plus nombreuses que celles qui savent ce que sont les combinaisons de rapports. »

« De là je concluais qu'il fallait bien que M. Descartes n'estimât pas qu'on pût trouver de meilleures démonstrations que celles que l'on avait trouvées jusqu'à son temps, puisqu'il conseillait de s'attacher plutôt à la recherche de quelques nouvelles propriétés, ce qui est assez inutile, ou que si cela se pouvait, ce ne serait que par le moyen du calcul arithmétique. Mais l'auteur de ma prétendue préface, en tire toute autre chose, en m'attribuant deux défauts desquels j'ai toujours été bien éloigné. Les propriétés des sections étant infinies, on n'aurait jamais fait, si on voulait se mettre à les rechercher toutes. C'est bien assez de ne pas manquer de celles qui viennent à propos dans chaque sujet

Digitized by Google

dont on traite. Ainsi que je ferai, s'il plaît à Dieu, dans ma nouvelle gnomonique.

« D'ailleurs ces personnes incapables d'attention, dont il est parlé dans la lettre précédente, ne méritent pas que l'on se donne tant de peines pour elles. Sans attention, on n'apprend rien dans aucune science, mais quand on n'a rien appris dans les mathématiques, on s'en aperçoit; tandis que l'on ne s'en aperçoit point dans les autres sciences. Et c'est là ce qui fait trouver les premières si difficiles, nonobstant qu'elles n'exigent jamais comme les autres, qu'on s'y tienne continuellement en garde contre les équivoques, et contre les idées confuses.

« Au reste il est étonnant que l'auteur du journal, qui savait bien que cette préface n'était pas de moi, et à qui j'en avais même donné une autre par écrit, prenne ainsi plaisir à s'escrimer contre un fantôme. *Il ajoute que* dans les quatre ou cinq feuilles d'une grosse impression, qui composent ce petit ouvrage, il a mis toute la science des sections coniques et plus de connaissances que n'en renferment de gros volumes qui traitent de ces matières. *En voilà plus qu'il n'en faut pour nous empêcher d'être surpris que ces quatre ou cinq feuilles aient coûté à M Le Poivre trois ans de travail.*

« Je ne désavouerai pas tout ce qui est écrit dans cette préface, car je crois qu'il est vrai au moins que dans ce peu de feuilles, j'ai mis plus de choses que n'en renferme ordinairement un gros volume, et cela paraîtra encore mieux dans cette édition de Mons. Il est vrai aussi que ce peu de feuilles m'ont bien causé trois années de travail. Mais qu'est-ce que ce temps en comparaison de celui de plusieurs siècles que l'on recherche inutilement les vraies démonstrations des sections coniques!

« *A parler en géomètre, c'est à dire exactement, tout ce qu'on vient d'entendre se réduit aux principales et plus communes propriétés des sections coniques, démontrées par la voie des projections.*

« Ces mots de « plus communes propriétés » servent à donner une basse idée de mon ouvrage. Mais ce m'est assez qu'on avoue que ces propriétés les plus communes sont les principales et que ma manière de les démontrer ne soit pas commune.

Digitized by Google

« *Cette idée n'est pas nouvelle ; il n'y a rien de nouveau non plus dans les projections dont se sert l'auteur.*

« Les sections du cône n'étant proprement que des projections d'un cercle, on ne peut guère en traiter qu'en parlant de projections. Mais l'auteur du journal entend ici ces projections que j'ai tirées de M. de la Hire et qui par conséquent ne sont pas nouvelles ; mais au moins mes démonstrations le sont. Or cette nouvelle édition, où je ne parle plus de projections, fait bien voir que mes démonstrations n'en dépendent pas, et il paraîtra assez par les figures de cet ouvrage et de celui de M. le marquis de l'Hôpital qui sont de moi, que j'étais plus que capable d'inventer ces projections de moi-même. Mais après que ce seigneur m'eut averti qu'elles étaient presque les mêmes que celles de M. de la Hire, je ne voulus donner le nom de nouvelle qu'à ma description de l'Ellipse du cylindre, laquelle n'est point de lui.

« *Mais c'est une justice qu'on lui doit rendre de reconnaître qu'il en fait usage d'une manière particulière et qu'il a su tirer des démonstrations qui peuvent passer pour simples dans un sujet dont on n'a guère que de fort composées.*

« On ne veut pas encore avouer que mes démonstrations soient simples, absolument parlant, mais seulement par rapport à celles d'un sujet dont on n'en a guère que de fort composées. Si j'avais à la main les principaux ouvrages des sections coniques, lesquels je n'ai pas, j'en pourrais comparer au juste les démonstrations avec les miennes. Cependant je ne crois rien hasarder de dire que les miennes ne sont pas la vingtième partie de plus courtes des autres. Les seuls préliminaires de M. de la Hire, qui doit être celui qui en a écrit le mieux, sont plus longs que tout mon livre ; de manière qu'avec le travail qu'on emploiera à entendre ces préliminaires, on ne connaîtra encore que quelques propriétés du cercle, sans avoir aucune teinture des sections coniques, quand on en aura une parfaite connaissance par ma méthode.

« *Il paraît au reste que M. Le Poivre a lu, avec soin et avec fruit, les excellents ouvrages de M. de la Hire sur ces matières, particulièrement la seconde méthode de ce savant géomètre pour*

Digitized by Google

les sections de superficie coniques et cylindriques, imprimée en 1673, mais plus particulièrement et avec plus d'utilité les planiconiques données au public l'année d'après.

« Je puis jurer que je ne les ai jamais lus, bien loin de les avoir lus avec fruits, ces excellents ouvrages de M. de la Hire. Cependant on pourrait bien avoir quelque raison de le croire, s'il y avait quelque rapport entre ces ouvrages et le mien. Mais quel rapport entre des démonstrations toujours longues et composées, et des démonstrations courtes et simples; l'une de ces deux choses peut-elle être jamais le fruit de l'autre? Rien n'a donné de l'apparence à cette pensée que ma description des trois sections coniques dans le plan. Mais j'ai voulu la retrancher dans cette édition de mon ouvrage, parce qu'elle n'est bonne à rien, je pourrais dire au contraire que ce traité est le fruit que j'ai recueilli de n'avoir pas lu les ouvrages de M. de la Hire, parce que si je les avais lus, la prévention où je serais tombé pour la division en parties harmoniques, m'eût peut-être empêché de songer à une autre méthode ainsi que M. de l'Hôpital et le P. Preslet.

« *Le traité dont nous faisons l'extrait peut se diviser en deux parties; dans la première, notre auteur considère l'ellipse formée dans une surface cylindrique à la rencontre d'un plan par la projection d'un cercle donné dans un autre plan qui coupe le premier, il la considère ensuite dans le même plan sur lequel le cercle est donné, en renversant les deux plans l'un sur l'autre; car c'est à quoi revient la construction. Dans la seconde partie, il traite de l'ellipse et des deux autres sections coniques, considérées dans le cône, et formées suivant la même idée par une nouvelle projection du cercle, c'est-à-dire, par une projection différente de la première. Il renverse encore ici sa figure sur le plan pour y transporter ces courbes et la construction qu'il donne pour cela, est précisément celle qui sert de fondement aux planiconiques de M. de la Hire.*

« Mais à moi, cette construction ne sert de rien, puisque mes démonstrations ne laissent pas d'avoir toutes leurs forces sans

Digitized by Google

elle ; d'où il s'ensuit qu'il ne paraît pas qu'elles soient le fruit de la lecture des ouvrages de M. de la Hire. Que si l'on veut qu'il paraisse que j'y ai dû lire au moins cette construction, il ne paraît pas aussi que j'y ai rien lu avec soin. Car quoi qu'il soit vrai en général que les ouvrages de M. de la Hire demandent à être lus avec soin, cette construction, qui n'est qu'une définition, et par conséquent une chose très simple, ne le demande pas.

« *Mais il faut entrer plus avant dans le détail d'un ouvrage qui ne laisse pas de mériter quelqu'estime.*

« Je trouve ce détail fort bon. L'auteur commence par celui de mon traité des sections du cylindre, ou rien ne l'arrête que le dernier problème dont il parle ainsi.

« *Il n'y a que la dernière proposition qui ait quelque difficulté, il s'agit de résoudre le problème suivant : les deux axes d'une ellipse étant donnés, on demande de déterminer les diamètres conjugués, faisant entre eux un angle donné. La construction de l'auteur est aussi simple que la nature du problème le permet, la démonstration est un peu longue, M. Le Poivre a joint à cette démonstration le calcul analytique qui l'a conduit à cette construction. Ce petit morceau d'analyse fera plaisir à ceux qui ne se piquent pas d'être savants.*

« L'auteur ne savait pas que ce morceau avait déjà fait plaisir à un savant qui même l'avait assez estimé pour l'adopter en quelque manière, en l'inscrivant toute entière dans ses ouvrages. M. le Marquis de l'Hôpital, m'ayant dit un jour qu'il avait résolu ce problème par la considération de mon ellipse du cylindre, où il n'avait trouvé qu'une équation de deux dimensions, je le voulus résoudre moi-même et j'ai trouvé la solution telle qu'elle est dans l'édition de Paris. J'en parlai à M. de l'Hôpital et lui dis que la construction en était très simple ; il me répondit que la sienne qu'il me fit voir n'était pas telle. Voici de quelle manière il s'y prenait : Deux diamètres conjugués, faisant un angle quel-

Digitized by Google

conque, étant donnés, trouver deux diamètres conjugués qui fassent un autre angle donné. Au lieu que moi, de ce problème j'en faisais deux. Le premier, deux diamètres conjugués étant donnés, trouver les axes ; le second, les axes étant donnés, trouver deux diamètres conjugués qui fussent un angle donné. Où il parait que M. de l'Hôpital n'était tombé dans une construction plus compliquée qu'il ne fallait que pour ne pas s'être souvenu de cette excellente maxime de M. Descartes : *de diviser chacune des difficultés que l'on rencontre en autant de parcelles qu'il se peut et qu'il est requis pour la mieux résoudre.*

« *Parmi les propositions dont on vient de parler, on aurait souhaité d'en trouver quelqu'une où il fût démontré que la propriété essentielle de l'ellipse convient à la courbe qu'il appelle de ce nom. On sait bien que c'est une véritable ellipse et la même que celle du cône, mais il ne le démontre pas.*

« Le traité des sections du cylindre n'était pas celui où cette proposition devait être placée, puis qu'on n'y parle pas du cône, mais celui des sections coniques. Quoique j'eusse démontré cette proposition dans ce traité dont j'ai parlé dans ma préface, où je considérais le cône coupé par un plan suivant une ellipse, comme j'ai trouvé que cette démonstration m'était commune avec plusieurs auteurs, je n'ai pas voulu l'insérer dans mon ouvrage, de peur de passer pour copiste; nonobstant cela je l'aurais fait, s'il eût été nécessaire; mais il est évident que mon traité des sections coniques ne dépend en rien de celui des sections du cylindre.

« L'auteur vient à la seconde partie dont il dit *qu'elle est travaillée avec plus de soin que la première*, ce qui est vrai et où il expose mes définitions telles qu'on les voit ci-dessus dans ce traité.

« *A ces définitions* (dit-il) *on en ajoute d'autres, copiées mots pour mots de M. de la Hire; après quoi on passe à l'explication de la méthode pour le plan dont la construction, nous l'avons déjà dit, est fidèlement copiée du même auteur.*

Digitized by Google

« Je ne saurais bien dire si mes définitions sont mots pour mots celles de M. de la Hire dont je n'ai pas à la main les ouvrages; mais quand bien cela serait ainsi, il ne s'ensuit pas que je les ai prises de lui. Il n'est pas étonnant que dans des choses simples, telles que des définitions de géométrie, desquelles presque tous les hommes ont la même idée, de les voir exprimées de la même manière par différentes personnes. M. Du Pin est bien plus équitable dans l'extrait qu'il fait, dans sa *Bibliothèque ecclésiastique*, des ouvrages de *Claudianus Mamertus* dont les raisonnements sur la nature de l'âme sont mots pour mots ceux de M. Descartes. N'avait-il pas plus de raison de dire que l'on avait fidèlement copié l'auteur? Bien loin de là, il appréhende qu'on ne pense qu'il ait ajusté les paroles du dernier à ces raisonnements. C'est ce qui lui fait dire : *Voilà les principes que Mamertus établit dans son premier livre de la substance de l'âme. Je n'y ai rien ajouté et me suis toujours servi de ses propres termes, ce que je remarque ici, parce que la philosophie a tant de rapports avec les méditations d'un célèbre philosophe moderne, que l'on pourrait croire que je l'ai plutôt prise de celui-ci que de Mamertus, ou du moins que j'y ai donné quelqu'air nouveau. Cela n'est pas ainsi. C'est la vérité même qui a fait rencontrer ces deux philosophes. Comme ils avaient tous deux l'esprit juste et géomètre, ils ont suivi les mêmes principes.* Mais quand même il serait vrai que j'ai pris ces définitions de M. de la Hire, à quoi bon en parler puisque je ne les emploie en rien? C'est que l'on veut faire entendre par là à ceux qui n'examinent pas les choses de près, quand on a parlé tant de fois de M. de la Hire, que j'en ai tout tiré de lui.

« Après avoir exposé mes définitions, on parcourt de suite les principaux théorèmes et voici ce que l'on dit du dernier.

« *La plus considérable de toutes les propositions est la 18e à l'article 59. On peut dire en quelque sorte que toutes les autres ne sont que le développement de celle-ci. Deux lignes parallèles, rencontrant une section conique, sont coupées par une autre ligne qui rencontre aussi la section, on démontre que les deux rectangles,*

Digitized by Google

sous les portions des parallèles, sont proportionnels aux deux rectangles sous les portions de la droite qui coupe les parallèles. Nous avons appris de l'auteur, et nous le savions d'ailleurs aussi, que c'est feu M. le marquis de l'Hôpital, dont il était connu et estimé qui lui fit remarquer que tout dépendait de la démonstration de ce théorème, et comme on n'en avait que des démonstrations très-composées et dépendantes de plusieurs lemmes, M. de l'Hôpital désirait que cette proposition fût démontrée avec moins d'embarras, accordant deux lemmes à l'auteur à cause de la difficulté. Mais M. Le Poivre a plus fait, il l'a démontré sans le secours d'aucun lemme. Nous ajouterons ici, par occasion, que nous nous souvenons d'avoir lu dans les papiers de M. de la Hire, ce théorème énoncé et démontré d'une manière incomparablement plus générale et sans le rapport des lignes qu'il considère à aucune courbe.

« Quand j'aurai vu ce théorème, je pourrai dire ce que j'en pense ; mais apparemment ce ne sera pas fait. Comme celui qui parle ainsi n'est pas M. de la Hire, celui-ci ne se croira engagé à rien ; à moins que, pour rendre la réciproque, il ne veuille pas permettre, s'il le peut, que son ami soit longtemps exposé à passer pour un homme qui parle en l'air. Cependant ce qu'on vient de lire est pour moi une énigme. Si ce théorème est démontré sans rapport à une ligne courbe, il n'est pas le même que le mien qui y a rapport ; et si ce n'est qu'à une ligne droite, qu'il a rapport, il est beaucoup moins général. Quoi qu'il en soit, c'est assez pour moi que ce qui est de M. de la Hire entre les mains du public soit incomparablement moins général.

« *Il y a, dans cette seconde partie, deux autres propositions, la 9e et la 13e, dont M. Le Poivre nous a appris qu'il devait la démonstration à M. de l'Hôpital.*

« Je ne sais ce qui a porté l'auteur du journal à vouloir se tromper ; car je lui avais dit seulement que M. le Marquis de l'Hôpital m'avait fourni des démonstrations de deux propositions, démonstrations tirées de la nature de l'infini, sans spécifier autrement.

Digitized by Google

Ces propositions ne sont ni la 9.e ni la 13.e, comme il le dit, mais celles des articles XXXIV et LXII de l'édition de Paris et les théorèmes IV et XII de celles de Mons.

« *Ajoutons que sans les lumières et les avis de ce grand géomètre, cet ouvrage serait encore plus imparfait et n'aurait peut-être jamais paru. Je ne sais si on ne s'apercevra point qu'un si utile secours a manqué trop tôt à notre auteur. Ce n'est pas qu'il n'ait beaucoup d'habileté et que dans le fond, ce livre ne soit très bon, mais il aurait pu être meilleur. Il semble que M. Le Poivre l'ait écrit un peu à la hâte, fatigué sans doute des trois années de travail employées à méditer le projet et à chercher les démonstrations.*

« L'auteur du journal a bien deviné qu'il aurait pu être meilleur, mais il n'est devenu tel qu'après la mort de M. de l'Hôpital et voici comment : j'avais remarqué dans l'une des figures des propositions dont je viens de parler, dans l'édition de Paris, la ligne *oq* qui n'était pas dans mes figures et au contraire, dans mes figures, la ligne *ib* qui n'était pas dans cette autre. D'où je conclus que mes démonstrations n'étaient pas encore aussi générales qu'elles pouvaient l'être, et c'est ce qui me donna l'occasion de réformer mon ouvrage en la manière qu'il se trouve dans cette édition.

« *Il a omis la propriété des foyers qui est des plus considérables, mais c'est apparemment qu'il n'avait rien de particulier sur cela.*

« Dans un projet de préface que j'avais communiqué à l'auteur du projet, je disais que je n'avais pas voulu mettre cette propriété parce que je n'avais rien de particulier sur cela. Pourquoi donc ajoute-t-il *apparemment?* C'est afin de faire entendre qu'il prend mon parti, qu'il en excuse autant qu'il le peut et de donner plus de poids à sa critique. »

Telle est la réponse de Le Poivre. On voit qu'il se défend sur-

Digitized by Google

tout d'avoir pu consulter les ouvrages de M. de la Hire, dont la méthode est en effet la même que la sienne. Ce qui prouve sa véracité, c'est que s'il les avait lus, il aurait pu signaler une lacune importante qui existe dans les ouvrages du géomètre français et qu'il est venu combler, fournissant ainsi à la science un élément fécond de recherches. C'est ce que M. Chasles constate dans son *Traité des sections coniques, faisant suite au traité de géométrie supérieure*, Paris, Gauthier-Villars, 1865. Voici ce que nous trouvons p. 174 :

« De la Hire n'a pas connu l'expression du segment *m m'* (il s'agit de la distance de deux points correspondants) qui se déduit de sa construction. Mais trente ans plus tard (en 1704) un géomètre de Mons, Le Poivre, en suivant une marche semblable, a été conduit à l'expression de ce segment pour déterminer chaque point de la courbe engendrée. C'était un pas heureux, qui mérite d'être remarqué ; car dans dans toutes les questions de géométrie, les relations *métriques* sont toujours plus fécondes et plus puissantes que celles où n'entrent que des intersections de lignes, et qu'on appelle, par opposition, descriptives. »

Dans cette note, M. Chasles constate de nouveau que rien n'autorise à croire que Le Poivre ait connu le livre des *Plancéoniques*. Il témoigne le regret que la réponse de Le Poivre au journal des savants n'ait pas été reproduite *in extenso* dans la réimpression qui a été faite en 1854. C'est ce qui nous a engagé à transcrire cette réponse.

Quand au problème relatif aux diamètres conjugués dont parle Le Poivre dans sa réponse, nous avons examiné le traité de M. de l'Hôpital, et nous pensons qu'il ne peut être douteux que la solution de ce problème que donne le célèbre mathématicien français est bien de notre concitoyen.

La méthode purement géométrique qui y est employée est tout à fait conforme aux procédés de notre auteur.

La solution de ce problème étant aussi simple et aussi élégante

Digitized by Google

que celle qui est généralement enseignée, nous croyons devoir le reproduire ici.

1° Si (*fig.* 24) CA, CB sont les deux demi diamètres conjugués donnés, on mène par A une tangente DE parallèle à CB, et une perpendiculaire OA = CB, puis on joint CO; au milieu de CO on élève une perpendiculaire F G qui rencontre D E en G, du point G comme centre, avec OG pour rayon, on décrit un cercle qui coupe la tangente aux points D, E. Les droites C E, CD seront la direction des axes. Car $DA \times AD = OA^2 = CB^2$, donc les deux droites CE, CD sont deux diamètres conjugués et, comme l'angle DCE est droit, ce sont les axes.

Pour obtenir les longueurs de ces axes, il suffit de joindre OD, OE, et d'abaisser des points N et R des parallèles à CO. Les points M et S appartiendront à l'ellipse et seront les extrémités des axes. Car

$$NQ^2 = BC^2 - OQ^2 = BC^2 - \frac{BC^2.CP^2}{AC^2} = \frac{BC^2}{AC^2}(AC^2 - CP^2)$$

ou $$y^2 = \frac{b^2}{a^2}(a^2 - x^2).$$

2° Si les deux axes bB. aA (fig. 25) sont donnés et qu'on veut trouver deux diamètres conjugés Mm, Ss qui fassent entre eux un angle donné, on suppose le problème résolu.

Soient ensuite D et E les points où ils rencontrent la parallèle au grand axe, menée par A. Menons du centre la droite C F, faisant avec cette tangente un angle C F E, égal à l'angle donné. Représentons les données CA par b, C B par a. A F par d, et l'inconnue A E par z, on aura $AD = \frac{a^2}{z}$ et $CE = \sqrt{b^2 + z^2}$.

Cela posé, à cause de la similitude des triangles CFE et DCE, on a :

$$FE(z - d) : CE\sqrt{b^2 + z^2} = EC\sqrt{b^2 + z^2} : DE\left(z + \frac{Cb^2}{z}\right)$$

d'où

$$b^2 + z^2 = \frac{(z - d)(z^2 + a^2)}{z}$$

Digitized by Google

qui se transforme en

$$z^2 - z\frac{a^2 - b^2}{d} + a^2 = 0.$$

Et en faisant, pour faciliter les calculs $\frac{a^2 - b^2}{d} = 2f$, on changera l'égalité précédente en celle-ci :

$$z^2 - 2fz + a^2 = 0$$

d'où l'on déduit $f - z = \sqrt{f^2 - a^2}$

donc $z = f \mp \sqrt{f^2 - a^2}$.

Voici maintenant la construction que cette dernière égalité fournit :

Ayant prolongé le petit axe CA, jusqu'au point O, en sorte que AO = a, et mené la ligne CF faisant l'angle CFE égal à l'angle donné, tirons OF, et les droites OH et CG, perpendiculaires sur OF et CF. Soient H et G les points où ces lignes rencontrent DE. Du point O, comme centre, avec un rayon égal à la moitié de GH, on décrit un arc de cercle qui coupe DE en K et K, alors si, du point K comme centre, avec KO pour rayon, on décrit un cercle qui coupe la tangente aux points D et E, les droites CE seront les directions des diamètres demandés.

Car, à cause des angles droits, FAC, FCG; FAO, FOH,

$$AG = \frac{b^2}{d}, \quad AH = \frac{a^2}{d}$$

donc $$GH = \frac{a^2 - b^2}{d} = 2f.$$

Puisque le rayon OK = f; et, à cause du triangle rectangle OAK,

$$AK = \sqrt{f^2 - a^2}$$

donc : $AE = AK + KO = f + \sqrt{f^2 - a^2}$ et $AD = f - \sqrt{f^2 - a^2}$.

Maintenant pour avoir la grandeur de ces diamètres, il faudra joindre OD et OE et mener par les points N et R où ces droites rencontrent la circonférence directe de O avec OA pour rayon, des parallèles à OA qui donneront les extrémités M et S des diamètres cherchés.

Digitized by Google

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS

SUR LA

GÉORGIE (Amérique).

Un de nos membres correspondants, aujourd'hui fixé en Amérique, nous adresse la communication suivante, où l'on trouvera d'intéressantes descriptions d'une région peu connue en Europe.

Montagne de Look-out. 1876.

Nous sommes ici sur un des plateaux les plus élevés du nord-ouest de la Géorgie, à environ cent lieues d'Augusta. Un léger aperçu du site vous intéressera peut-être. C'est l'extrémité méridionale de la chaîne du Cumberland, séparée de celle-ci par la rivière Tennessée. Elle forme un plateau élevé de 2 à 3,000 pieds au dessus des vallées environnantes; de 12 à 15 lieues de longueur sur 3 à 4 de largeur; dont les flancs sont des murailles de roches presque verticales et au pied desquelles sont amoncelés des blocs de toutes dimensions, tombés pêle-mêle du sommet. Pendant des siècles il s'est accumulé entre ces blocs et dans les crevasses des débris et du terreau qui alimentent une puissante végétation forestière, ainsi qu'une Flore assez

Digitized by Google

variée. Les défilés accessibles sont rares et par conséquent nos communications sont difficiles.

Le sommet du plateau, vu de loin, paraît uni comme le faîte d'une grange. Il a cependant des accidents de terrain considérables et offre tout ce que l'on peut désirer en fait de sites pittoresques et sauvages, de perspectives lointaines, de sombres ravins et de cavernes, comme aussi de végétation alpestre. Il contient aussi de grandes richesses minérales. Les couches de houilles du Cumberland se prolongent jusqu'ici, et nous avons des minerais de fer excellents et en grande abondance.

Le climat ne diffère pas grandement de celui du centre de la Géorgie. La chaleur de l'été est tempérée par la grande altitude comme par les brises et les vents qui règnent presque constamment. L'hiver est plus rigoureux et sujet à des variations de température fréquentes et quelquefois subites; le thermomètre descend parfois à — 8° (centigr.) pendant la nuit, pour remonter à + 15 ou 18 dans la journée. En été le mercure ne monte guère au-delà de 30° à 33°, tandis que les nuits sont exemptes de cette chaleur suffocante si oppressive et débilitante que l'on éprouve dans le bas pays. C'est donc éminemment un climat salubre et fortifiant, très-recherché comme séjour d'été, avant la guerre, par les habitants les plus moyennés des grandes villes du littoral.

Les vallées avoisinantes constituent le grenier de la Géorgie; les terres y sont d'une grande fertilité et bien arrosées. Céréales, maïs et herbages y viennent admirablement, et sont dus au travail des blancs presqu'exclusivement. On y cultive peu de coton. A la montagne les mêmes produits sont abondants aussi, car sur nos sommets la terre est d'une fertilité étonnante; mais c'est la pomme de terre qui constitue le produit principal. Elle y prospère étonnamment, tandis que plus bas, la fane prédomine et la chaleur ne permet pas de conserver le tubercule. Les fruits également y réussissent beaucoup mieux que dans les contrées du centre où, depuis quinze à vingt années, on remarque un dépérissement de presque tous les arbres fruitiers cultivés et surtout de la vigne.

Digitized by Google

On dirait que les parapets escarpés de cette montagne sont le véritable habitat de la vigne, tant elle y est abondante et d'une végétation luxuriante. Elle appartient à la famille des *Aestivalis* bien que l'on y rencontre parfois la *Cordifolia*. Le *Rotundifolia* (Muscadine) ne s'y trouve que bien rarement. Partout où la forêt s'affaisse et laisse pénétrer assez d'air et de soleil, la vigne couvre les roches et les arbres de ses pampres et de ses grappes innombrables. Il est seulement à regretter qu'il y ait parmi ces souches un grand nombre de pieds à fleurs mâles, qui sont improductifs. Le raisin n'est pas gros et contient de nombreux pépins; il fait un vin excellent et de bonne garde, dans le genre du Bourgogne.

J'ai mis à profit ces bonnes dispositions de climat, de sol et d'exposition en faveur de la vigne pour planter tout ce qu'il y a de plus recommandable parmi les cépages cultivés en Amérique et appartenant aux diverses groupes, comprenant quelques vignes d'Europe, le *Seuppernong* et aussi quelques hybrides.

En fait de végétation spéciale à la montagne, nous avons été frappés d'admiration par des groupes d'une conifère *(Hemlock, Spruce pine)* d'une beauté remarquable. On dirait un Mélèze de grande dimension dont le feuillage, d'un vert plus foncé, serait persistant. Cet arbre très-commun dans les États du Nord, ne se trouve dans ceux du Sud que bordant les cours d'eau des montagnes les plus élevées. Ils sont accompagnés de Kalmias et de Rhododendrons qui, en pleine floraison, défient toute description; puis aussi des Azalées de toutes nuances et dimensions. Ces trois derniers ne se rencontrent pas non plus au bas de la montagne, à l'exception de quelques Azalées épars. Le sol de la forêt est couvert de verdure et de fleurs pendant une grande partie de l'année.

Vous voyez que nous avons planté nos pénates dans un désert qui n'est pas tout à fait dépourvu d'agréments. Je dis désert, car les habitants sont clairs-semés : braves gens, peu instruits, mais n'ayant point de serrures aux portes de leurs maisons. A environ une lieue de notre établissement, une famille avec laquelle nous avons pendant vingt-cinq ans entretenu les relations

Digitized by Google

les plus amicales est venue aussi planter ses pénates pour jouir de ce climat salubre et fortifiant. Le chef de cette famille est un prédicateur presbytérien distingué qui a dû abandonner la chaire pour cause de santé. C'est là la seule société que nous ayons.

CAMILLE LE HARDY DE BEAULIEU.

Digitized by Google

TROP PETIT.

FABLE.

Un enfant de seigneur, caractère hautain,
Etait si désolé de sa petite taille,
Qu'il accusait l'affreux Destin
De laisser choir sa race au niveau du crétin,
Alors que des bourgeois et de la valetaille
Les garçons grandissaient bien droits, soir et matin.
La croissance d'autrui lui paraît une offense ;
Des amusements de l'enfance
Il se tient à l'écart, toujours sombre et jaloux ;
Un seul jeu le séduit, le flatte dans ses goûts,
C'est le jeu du cheval : *On forme un attelage*,
De jeunes compagnons obligeants et soumis
A quatre pattes se sont mis,
Et lui, le fouet levé, dirige l'équipage
Qui va marchant, trottant sur les mains, les genoux.
Cette envieuse et vaine créature
N'a d'instants plus heureux ni de plaisir plus doux,
Que de pouvoir grimper au dos de la monture !

Nous pouvons le dire, entre nous,
Il est des gens, tristes apôtres,
Qui, dans l'espoir de se grandir,
N'ont qu'un moyen d'y parvenir,
C'est de rapetisser les autres !

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LE RENARD ET LE LOUP.

FABLE.

Un renard jeune, en train d'étrangler la volaille,
Se promettait large ripaille,
Quand un loup, comme on dit, venant à pas de loup,
Au milieu des apprêts le surprend tout-à-coup :
— « Messire, accourez donc, c'est pour vous qu'on travaille!
Venez juger de la trouvaille,
Hasarde le renard, croyant jouer au fin,
De vous plaire on saisit l'occasion enfin!
Vous m'avez protégé, vous qui m'avez vu naître,
Et vos bontés pour moi je sais les reconnaître,
Je vous prépare un beau festin. » —
— « Cela tombe à propos, j'ai justement grand'faim. —
Et modeste et prudent notre renard fait mine
De partir.... Mais le loup dont l'œil vif l'examine,
Lui dit : « Quoi! me quitter sitôt! Non pas, non pas,
Je veux faire avec toi plus ample connaissance,
Je veux régler tes droits à ma reconnaissance
Selon mon appétit.... » — « Je suis en mauvais pas ! »
Songea notre renard dont la crainte fut vive,
Pensant bien qu'il pourrait demeurer au repas,
En autre qualité que celle de convive!
Hélas! la faim du loup!... Il ne s'y trompait pas.

Dans les États on voit ces faits avec fréquence :
De la diplomatie usez tous les ressorts,
Déployez des talents et d'habiles efforts,
Ruses et fins discours restent sans conséquence,
Et la force est toujours la plus sûre éloquence
Qu'on puisse faire entendre à l'oreille des forts!

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LE VIEILLARD, L'ENFANT ET LA PENDULE.

FABLE.

Un enfant, un vieillard (c'est la seconde enfance)
Avaient à leur insu tous deux
Une manie, un jeu plein d'innocence :
Toucher à la pendule, aux aiguilles, pour eux
C'était un joli tour, ils s'en montraient heureux ;
Le gamin désireux d'abandonner l'étude,
D'avancer l'heure avait pris l'habitude ;
Le vieillard, lui, la retardait,
Et de cette façon, pensait-il, il gardait
Plus longtemps au travail l'élève en sa demeure.
L'aiguille variait d'allure, et pourtant l'heure,
Grâce au double retour d'arrêt, d'avancement,
D'ordinaire sonnait assez exactement,
Et chacun en était pour les frais de son leurre !

Dans sa route le Temps marche du même pas,
Toujours en cadence, en mesure,
Et cependant de son allure
Quels humains ne se plaignent pas?
Au gré des âges, des désirs,
Selon les intérêts, les chagrins, les plaisirs,
Chacun veut le soumettre à des règles nouvelles :
Rapide aux yeux des uns, pour d'autres indolent,
Pour la jeunesse il est trop lent,
Pour le vieillard il a des ailes.

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LA FÉDÉRATION DES GYMNASTES BELGES.

« Esprit robuste en un corps sain »
Nous enseigne un adage antique,
Et c'est un habile dessein
De vouloir le mettre en pratique.
La santé, ce riche trésor,
Qui sur les autres biens l'emporte,
Bienfait qu'on recherche à prix d'or,
Le Gymnase gratis l'apporte !

Quand raillant les sages Congrès,
La Guerre au front sanglant se lève,
Quand, en dépit de nos progrès,
C'est encor le règne du glaive :
Ces soldats prompts et vigoureux,
Si brillants d'audace et d'adresse,
Aux exercices dangereux
Le Gymnase est là qui les dresse !

C'est le frère aîné de trois sœurs:
Natation, Escrime et Danse,
Souvent les mêmes professeurs
Dirigent leurs pas en cadence;
Je voudrais partout le chanter,
Par ces temps de plaisirs futiles,
Le Gymnase peut se vanter
D'avoir des parents fort utiles.

Digitized by Google

Dans ces corps lestes et dispos
L'intelligence joue un rôle ;
Des reins cassés hors de propos,
Ce serait naïf et trop drôle !
Une intrépide agilité,
Loin d'exclure la prévoyance,
Eveille par sécurité
Des Gymnastes la clairvoyance.

Salut à vos vaillants travaux !
Quel bruyant hommage ils recueillent !
Les Montois, par mille bravos,
Comme des frères vous accueillent.
Nous vous tendons avec transport
Nos mains franches, c'est tout vous dire!
Mais.... ne les serrez pas trop fort,
Sentons bien jusqu'où l'on peut rire.

D'un zèle ardent vous témoignez,
De succès brille votre histoire,
C'est à la force des poignets
Que vous enlevez la victoire !
Vos nœuds serrés et vos anneaux
Sont pour nous l'image fidèle
De ces vrais liens fédéraux
Qui font du Gymnase un modèle.

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LES ÉCOLIERS.

FABLE.

Sortant d'une école primaire
Une troupe d'heureux gamins
Jetaient des cris, battaient des mains,
Sautaient, lançant en l'air et casquette et grammaire.
Certes, un grand événement
S'annonçait aux transports d'un tel contentement!
Certain passant voulut en connaître la cause
Et courant à l'un deux : Dites-moi ce qui cause
Ce vacarme si prolongé?
— Quoi! vous ne savez pas la chose?
Hé bien, le maître est mort... et nous avons congé. —
Ce trait naïf cloua mon curieux sur place!

Cet égoïsme est franc, et j'ai souvent songé
Qu'il ne s'enferme pas dans les murs d'une classe;
Sur le théâtre humain il monte, il se prélasse
A chaque âge, en tous lieux, comme hier, aujourd'hui;
Où s'affligent des cœurs, des fronts s'épanouissent;
Combien de gens se réjouissent
S'ils trouvent leur profit dans le malheur d'autrui!

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

LA SENSITIVE.

— Oh! ne m'approchez pas, dit une voix plaintive,
Un souffle, un seul regard, un rien me rend craintive,
Et le plus léger doigt qui vienne m'effleurer
Me fait souffrir! Je dois me retirer.
— Qui donc es-tu ? — La sensitive. —
Un financier qui l'entendit,
Murmurait en s'éloignant d'elle :
Voilà bien l'image fidèle,
La sœur vivante du Crédit!

HIPPOLYTE LAROCHE.

LA PRESSE.

A l'avant-garde des idées,
La Presse éclaire le chemin
Où, d'allures plus décidées,
Doit s'avancer le genre humain;
Au nouveau sillon qui commence
Elle dépose la semence
Qu'elle reçoit d'un noble esprit;
En ce germe elle a confiance,
C'est le soleil de la science
Qui le féconde et le mûrit.

Digitized by Google

C'est la sentinelle avancée
Qui, ferme au poste du devoir,
Tient son regard et sa pensée
Sur les démarches du Pouvoir;
Elle sent et prévoit l'orage,
Du précipice et du naufrage
Elle avertit les imprudents ;
Aux bienfaiteurs de la Patrie
Sa voix est douce, et sa furie
Lance aux félons ses traits mordants.

Dans les champs de la politique
Elle s'ouvre un large horizon,
Et soumet tout à sa critique,
Aux lumières de la raison !
Relève le droit qu'on offense
Et des faibles prend la défense;
En maint débat très-émouvant,
A nos lois prêtant son office,
Quand on en construit l'édifice
Elle y met sa pierre souvent !

Quand les passions déchaînées
A l'heure des rébellions,
N'emportent pas ses destinées
En de terribles tourbillons,
Hors des temps de délire sombre
Où tout s'ébranle, croule et sombre,
Son rôle est grand, son but est beau !
Si parfois tristement hardie,
Comme une torche elle incendie,
Le plus souvent elle est flambeau !

Digitized by Google

Mais après l'éloge superbe,
Après ces mérites divers,
Il faut bien citer le proverbe :
« Toute médaille a son revers. »
Il en est, cela peut suprendre,
Qui se refusent à comprendre
La dignité de leurs mandats ;
La Presse en est-elle alarmée ?
Montrez-moi la meilleure armée
Qui n'ait quelques mauvais soldats ?

D'aucuns, pêcheurs en tripotage,
Habiles au coup de filet,
Ne vivent que de bas chantage
Et font de leur plume un stylet !
Qu'on les méprise ou les redresse !
Ces gens-là ne sont pas la Presse
Qui repousse un métier pareil ;
Tout éclat a son côté sombre,
Eh ! qui dira jamais que l'ombre
Peut prouver contre le soleil !

Pour quelque lie au fond du vase
Le vin est-il un don banal ?
Est-ce donc pour un peu de vase
Qu'il faut délaisser le canal?
Non, non ! la Presse, aux pensers vastes,
A des souvenirs et des fastes
Victorieux et triomphants !
Et que de gens brillant au faîte,
D'une gloire pure et parfaite,
Qu'elle peut nommer ses enfants !

Digitized by Google

N'est-ce pas elle aussi qui crie
Au vrai poète, au vrai savant :
Espère en ton œuvre mûrie,
En avant ! toujours en avant ? —
D'une âme ardente et résolue
N'est-ce pas elle qui salue
L'aurore des progrès nouveaux,
Qui vaillamment et la première
S'honore de mettre en lumière
Les utiles et grands travaux ?

Comme elle écrase de sa haine
Ces ambitieux potentats
Qui troublent la famille humaine,
Prodigues du sang des Etats !
Loin des périls qu'ils n'aiment guère,
On les voit décréter la guerre,
Traitant les peuples en bétail ;
Ils n'ont au cœur fibre qui bouge :
S'ils favorisent la Croix-Rouge...
C'est à lui fournir du travail !

Chaque fois qu'un désastre immense
— Ouragans et flots déchaînés —
De désespoir et de démence
Vient frapper tant d'infortunés ;
D'où s'élancent ces cris d'alarmes,
Ces mille voix pleines de larmes
Qui réveillent la charité ?
Ah ! tous ceux que le malheur presse
Doivent alors rendre à la Presse
Un hommage bien mérité.

Digitized by Google

Et, tous, nous lui rendons hommage,
Et nos cœurs pour elle ont battu,
Tant qu'à nos yeux elle est l'image
Du civisme et de la vertu !
Honneur à toi, Presse estimée,
A toi qu'on a souvent nommée
Dans l'Etat un nouveau Pouvoir,
Et qui sais, pure de licence,
Que plus s'élève ta puissance,
Plus grandit aussi ton devoir !

HIPPOLYTE LAROCHE.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE D'ENGHIEN,

PAR

ERNEST MATTHIEU,

avocat, docteur en sciences politiques et administratives,
membre effectif du Cercle archéologique de Mons, etc.

(*Suite :* voir le tome 1er de la quatrième série, pp. 57-419.)

Digitized by Google

CHAPITRE IV (du livre II)

Organisation militaire.

§ 1. — *Milice communale. — Compagnies bourgeoises. — Artillerie.*

Siége d'une importante commune, jouissant de privilèges assez étendus, la ville d'Enghien avait, en cette double qualité, des charges militaires à remplir.

A ses seigneurs, au comte de Hainaut, plus tard au roi, elle devait le service militaire *(heerban)* pour la défense de leurs droits de souveraineté et l'intégrité du pays. Elle était le chef-lieu d'une circonscription militaire comprenant tout le balliage. Ses obligations réglées par le droit féodal, variaient d'après les nécessités du moment et lui étaient communes avec les autres villes du comté. Nous ne nous y arrêterons pas.

D'un autre côté, sa constitution municipale exigeait l'établissement d'une milice bourgeoise. Nous ne possédons pas de documents sur l'origine et l'organisation primitives de cette force armée; comme l'a établi un écrivain compétent [1], l'armement de tous ou d'une partie des habitants des villes est aussi ancien que les villes mêmes. La commune, véritable puissance féodale, ne se comprenait pas sans rempart et sans une milice communale. En l'absence d'un pouvoir central protecteur bien établi, l'obligation du service militaire pour ses habitants s'imposait comme un élément essentiel à son existence et à sa prospérité. Notre ville posséda de bonne heure une enceinte fortifiée, élevée sans aucun

[1] GUILLAUME, *Histoire de l'organisation militaire sous les ducs de Bourgogne*, p. 27. Mém. cour. de l'Académie royale de Belg., t. XXII.

Digitized by Google

doute par ses habitants, entretenue par eux et qui exigeait des défenseurs bien organisés Les seigneurs d'Enghien encouragèrent cette organisation militaire qui fut pour eux d'un grand secours dans leurs luttes avec les comtes de Hainaut. La charte d'affranchissement des bâtards et aubains, accordée par Siger II en 1359, le témoigne assez; elle énonce comme motif de ces priviléges le désir d'attirer les habitants pour renforcer la garde des remparts et mieux assurer la défense de la cité.

La situation de la ville d'Enghien sur les frontières du Hainaut et du Brabant justifiait d'ailleurs assez ces précautions; on peut s'en convaincre facilement en voyant les nombreuses agressions dont elle fut l'objet aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, de la part des Brabançons et des Gantois.

De cette nécessité d'une défense sérieuse naquirent les *Compagnies bourgeoises* et les *Serments*. L'origine et l'organisation de ces derniers nous sont connues; nous y reviendrons plus loin. Quant aux compagnies bourgeoises, milices organisées en dehors des serments et composées de bourgeois, soit urbains, soit forains, les documents ne nous ont conservé que peu de détails à leur sujet. Corps analogues à notre garde civique, elles s'assemblaient primitivement dans les cas extraordinaires. Pierre Colins rapporte qu'en 1364, les bourgeois d'Enghien aidèrent les frères de Siger II à massacrer la garnison qu'Aubert de Bavière avait placée au château d'Enghien [1].

Dès la fin du XIV^e^ siècle, les comptes de la massarderie l'attestent, chaque fois qu'un danger ou une difficulté était à redouter, le magistrat s'empressait de rassembler les « bonnes gens » de la ville, pour veiller à la garde des remparts, pour faire le guet pendant la nuit. Ces précautions étaient prises également, quand la ville recevait dans ses murs un personnage puissant, dont la suite nombreuse pouvait causer quelque émotion.

Parfois, dans des circonstances plus graves, les échevins s'entendaient avec le seigneur ou le bailli, qui obligeait les habitants

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 78.

Digitized by Google

des villages de la terre à venir renforcer la garde des fortifications. C'est ce qui eut lieu, nous l'avons dit plus haut, durant le siége de Braine-le-Comte, en 1424; cent compagnons vinrent s'adjoindre aux défenseurs de la ville.

Des instructions données le 20 décembre 1404 confiaient au bailli et au magistrat la sûreté de la ville. Le bailli devait faire le relevé des hommes propres à faire le guet. Pendant la nuit, les gens des villages voisins étaient tenus de monter la garde à tour de rôle [1].

Les compagnies bourgeoises avaient une organisation peu compliquée; elles se recrutaient de préférence parmi les jeunes gens et les célibataires, et en cas de nécessité, parmi tous les hommes valides, sans distinction. A cet effet, le magistrat dressait, lorsque le besoin en était reconnu, la liste de tous les habitants de la ville [2]. A l'origine, ces compagnies étaient organisées en *diseries* et en centenies et commandées par des *diseniers* choisis par les échevins [3]. Plus tard elles eurent à leur tête des capitaines et des *alfères* ou enseignes. Milices exclusivement communales, elles ne franchissaient qu'exceptionnellement les murs de la ville : veiller à la sûreté des habitants, faire des patrouilles nécessaires à cet objet, monter le guet sur les remparts, défendre la place, tels étaient leurs devoirs.

[1] Archives communales d'Enghien.

[2] C'est ce qui eut lieu notamment en 1507. — « A Josse de Strythoult a esté payé le xxiiij^e^ d'aoust de ce compte pour ung escot de lx s. despendu par mayeur et eschevins que lors avoient esté partout aval la ville renouveller tous les noms des habitans en icelle ville pour faire les disanies, à cause que l'on trouvoit par le pappier des daraines disanies que la moittié des gens estoient mors. Item audit Joos le jour que l'on ordonne les billés des dixeniers et les avoir esté porté as dixeniers xxxv s.; montent ensamble ces deulx partyes et que payet a esté, icy . . . . . iiij l. xv s. » — *Compte de la massarderie du 1^er^ février 1506 (1507 n. st.) au 31 janvier 1507 (1508 n. st.)* Archives communales d'Enghien. — Il est à regretter que ces relevés ne nous aient pas été conservés.

[3] Compte de la massarderie de 1432-1433, arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

A l'époque des troubles du XVIe siècle, ces devoirs leur pesaient assez lourdement. En 1580, les bourgeois durent monter la garde deux fois le jour, pendant huit longs mois [1]. Ce fut grâce à leur valeur et à l'activité de leur capitaine, Jean Colins, qu'Enghien échappa, le 9 août 1580, à une surprise de l'armée des Etats. En mémoire de cette éclatante défense, une procession solennelle fut instituée le jour de St. Laurent; le dais y était porté par les quatre capitaines de la garde bourgeoise.

Le 19 mai 1586, une convention conclue par le magistrat avec les serments eut pour résultat d'alléger les compagnies de leurs charges. On y stipula qu'un homme ferait le guet de jour sur la tour de l'église paroissiale et qu'à chaque porte de la ville, il serait placé deux commis salariés aux frais des bourgeois [2].

Les capitaines de la garde bourgeoise, au nombre de quatre, étaient désignés par le magistrat; ils prêtaient le serment de remplir fidèlement leurs fonctions [3].

Ils recevaient, au moins depuis le XVIIe siècle, une allocation annuelle de seize livres, quatre gros; les enseignes n'avaient que huit livres deux gros. En outre, ces officiers jouissaient chacun d'une exemption de maltôte sur neuf aimes de bière, leurs lieutenants sur quatre.

Le 11 mars 1707, les échevins trouvant que les capitaines et les alfères ne rendaient plus de services à la ville, décidèrent de ne plus payer leurs gages. Cette résolution fut maintenue par le règlement du 12 octobre 1768. En 1784, les capitaines en exigeaient le rétablissement sous menace de donner leur démission [4]. Le résultat de leurs prétentions ne nous est pas connu.

[1] Compte de la massarderie de 1580-1581.

[2] Archives communales d'Enghien.

[3] Voici la formule de ce serment: « Ghy sweert op Godts cruys uwe manne waerheyt ende verdommenisse van uwe ziele dat ghy sult wesen goet en de ghetrouwe capiteyn van de Borgherye deser stadt, dat ghy de selve. haere princen en de heeren sult fidel syn en de ghetrouwelyck beschermen ende bystaen dien nosdt synde, ende doen alle het ghene een eerlyck ende ghetrouwe capiteyn in de gheoorsaemheyt van dese stadt toestaet soo hult u Godt ende alle syne heylighen. »

[4] Archives du royaume, jointe des administrations, carton 242.

Digitized by Google

Le 11 octobre 1748, le conseil de ville avait adopté un règlement pour la garde bourgeoise. L'art. 2 de ce règlement obligeait à en faire partie tous bourgeois âgés de 18 à 70 ans, y compris les apothicaires, sous peine de 3 livres d'amende; chaque jour un certain nombre de ceux-ci étaient appelés à s'assembler au corps de garde, depuis l'ouverture des portes jusqu'à la fermeture. La moitié de ceux qui étaient de service faisait la patrouille. En cas de besoin, les autres bourgeois devaient leur prêter main-forte[1].

Les compagnies bourgeoises ont disparu avec l'établissement du régime français. Depuis l'an x, on organise pendant l'hiver un service de patrouille. Après la révolution de 1830, une garde civique fut créée en notre ville; elle fut mobilisée lors du siége de la citadelle d'Anvers. Les gardes civiques enghiennois furent cantonnés dans les environs de Malines et allèrent occuper la citadelle d'Anvers le lendemain de la prise de cette place. Après quelques jours, ils furent renvoyés à Enghien où l'on crut inutile de les maintenir en activité.

Une brigade de gendarmerie est établie en notre ville[2].

Artillerie. — Déjà en 1364, la ville d'Enghien possédait une artillerie de rempart dont elle se servit, cette année, pour se défendre contre les partisans d'Aubert de Bavière. Depuis cette époque, les comptes de la massarderie mentionnent de nombreux achats de bombardes, couleuvrines, voghelers, canons, etc...; la ville était aussi approvisionnée abondamment d'armes portatives de toute espèce.

L'arsenal de la ville se trouvait dans les dépendances de la halle au blé : c'est du moins là qu'on déposait, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, les canons; le magasin à poudre était à la porte de Hoves. Cet arsenal était confié aux soins d'un artilleur.

[1] Archives communales d'Enghien.

[2] Le 12 juillet 1855, le conseil provincial du Hainaut vota un crédit de 2,600 fr. pour appropriation du bâtiment destiné à la caserne de la gendarmerie. La brigade d'Enghien en prit possession le 1^er^ août 1856.

Digitized by Google

Au mois de mai 1398, la ville fit marché avec l'artilleur de Termonde pour prendre soin de l'artillerie de la ville[1]; cet officier, aidé d'un valet, recevait, en 1404. dix livres, plus tard 16 livres de traitement outre quelques autres avantages.

En 1406, on rencontre la mention d'un artilleur et d'un *maître de bombardes*, chacun au traitement de dix livres tournois; le dernier était désigné à la fin du xv^e^ siècle sous le titre de *maître canonnier*.

Ces employés recevaient comme les autres des habits de la ville.

En 1561, nous ne trouvons plus qu'un arbalétrier qui reçoit pour avoir « servi la ville du mestier d'artillerie, » un gage de

[1] « Payet au connestable des arballestriers d'Enghien le lundi en le devant le Pentecouste pour les frais de l'artillier de Tenremonde de sa venue liquels fu mandés à Enghien pour y venir demorer et fu à lui marcandet qu'il serviroit le ville tant des bombardes a cambre et faire ce qui y appartient, comme en aultre manière de artillerie et pour les frais dou connestaible et des compaignons arballestriers qui lui tinrent compaignie le samedi au disner le soupper, le diemence toute jour et le lundi au desnier et ossy pour le mesage qui l'ala queire à Tenremonde, paiet au comandement dou bailliu et des eskievins . . . lxx s. t. » — Compte de la massarderie, pour 1397-98.

Nous donnons ci-après quelques mentions des comptes concernant l'artillerie: — 1397: Achat de pierres pour 3 bombardes de la ville « à cambre et enarmes de bos. » — 1405: Achat à Henry Herrote de 5 petites bombardes. — 1406: Serpentine placée sur la tour de la *Sotteline*. — 1407: Achat à Jehan Thomas dit Busse de 2 canons dits voghelers chacun à 3 chambres. — Achat d'arquebuses et de glaives. — 1422: Achat de 2,500 traits d'arbalètes. — 1425: Achat d'une vogheler à 3 chambres delaissée par les Brabançons après le siége de Braine-le-Comte. — 1431: On répare les bombardes et on retamise la poudre. — 1442: Achat de 2 voghelers, d'une bombarde et de couleuvrinnes. — De 1445 à 1447, la ville achète 12 nouvelles couleuvrinnes. — 1452: Acquisition d'une » vogheler dit crappadial » au prix de sept livres. — On mentionne également qu'une » vogheler à 2 chambres » se trouvait à chacune des portes de Bruxelles, de Hérinnes et de Hoves. — 1501: Placement sur les remparts de 2 serpentines achetées à Jean de Melleville dit de Maubeuge, maître bombardier.

Digitized by Google

18 livres. Bientôt la ville cessa d'augmenter son arsenal et dès le commencement du XVII^e^ siècle, nous ne trouvons plus aucune trace de l'existence de l'artillerie communale.

§ 2. — *Les Serments.*

Les serments ou guldes (*gulden, schutterie*) composaient des corps spéciaux de la milice communale. Organisés en associations permanentes, s'exerçant fréquemment au maniement des armes, ils étaient plus à même que les compagnies bourgeoises de concourir à la défense de la ville. Les seigneurs, auxquels ils prêtaient secours dans les guerres, encouragèrent leur établissement par de nombreux privilèges.

C'est vers 1340, que fut établie à Enghien la première association de ce genre; trois autres se formèrent successivement et dès la fin du XV^e^ siècle, Enghien comptait quatre guldes importantes et par leurs privilèges et par le nombre des membres qui les composaient. Elles participaient à l'administration de la cité, en vertu du droit qu'elles avaient de nommer des députés pour les représenter au conseil de ville.

En 1505, Philippe le Beau accordait aux membres des quatre confréries d'Enghien le privilège d'échapper à toute poursuite au cas où leurs traits blesseraient ou tueraient une personne qui n'aurait pas pris garde à leur signal [1].

Les membres de chacune des quatre guldes étaient tenus, lors de leur admission, de prêter serment [2].

[1] M. Martinet, receveur communal, en possède une copie sur papier. On trouve aux archives du serment de Saint-Jean-Baptiste un vidimus de cette pièce, sur parchemin, fort détérioré, délivré par les échevins d'Enghien, le 15 septembre 1542:

[2] Voici la formule commune aux membres des quatre serments de notre ville, telle qu'elle était en usage en 1591:

« Ghy ende elck van ulnes zekert ende sweert als kercke mensschen, op u deel hemelrycx, dat ghy, deken en meesters van N... ambacht, zult dit toecomende jaer zyn goede ende rechtveerdige coninexstaple,

Digitized by Google

Ils réélisaient, chaque année, leurs connétable et maîtres, le jour de la fête de la Conception de N.-D. (8 décembre).

Au commencement du XVII^e^ siècle, Anne de Croy établit une 5^e^ confrérie militaire, celle de Ste-Anne; mais elle ne jouit pas des mêmes droits que les anciennes.

Ces associations disparurent lors de l'application à notre pays des lois révolutionnaires de la France[1]. Au commencement de ce siècle, la plupart ne tardèrent pas à se réorganiser. Leurs règlements modifiés furent approuvés par le maire de la ville. Ce rétablissement contribua beaucoup à conserver l'union parmi les habitants et à faire disparaître les haines que l'esprit de parti y avait produites. Il servit utilement à seconder l'autorité locale lors des solennités publiques.

Nous ajouterons quelques mots relatifs à la perche qui était commune aux confréries.

Jusqu'en 1742, les quatre serments organisaient leurs tirs dans le parc seigneurial. Au mois de juillet de cette année, le duc d'Arenberg leur ayant retiré cette faveur, les députés des quatre confréries s'entendirent pour faire élever une perche sur le vieux marché. Un ouragan arrivé le 6 novembre 1795, la renversa. Les ferrailles en provenant furent déposées au local du serment de saint Jean-Baptiste et les pièces de bois vendues en présence des députés des quatre serments.

ende meesters van (St. Jans) gulde; ghy zult dit bewaeren den recht van heer en van ambacht ende van een yegelycx. Voorts en sulde ghoen vremdelingen aenveerden int voorstambacht, sonder alvooren getoont en appaisement gegeven hebben aen magistrat van haeren eer en conversatie, noch oocq eenighe kinderen aenveerden gaende om de goede vodden en bidden haeren broot. Ende dat inne u beste doen, alzoo moet u God helpen ende alle syn heylighe. » — Arch. communales d'Enghien.

[1] Chacune de ces associations possédait un mobilier assez remarquable. Le collier destiné au *Roi* était même un objet d'art curieux.

On nous a assuré qu'une partie de ce mobilier, notamment les colliers de Roi ont, à la réserve de celui du serment des arbalétriers, été achetés par la maison d'Arenberg et reposent aujourd'hui au musée de l'hôtel de la place du Petit-Sablon à Bruxelles.

Digitized by Google

Le 8 décembre 1801, les confrères de Saint-Jean, de Notre-Dame et de Saint-Sébastien adressèrent une requête à la duchesse d'Arenberg pour obtenir le bois nécessaire au rétablissement de la perche. Ils rappelèrent à ce sujet que les serments de la ville avaient été institués par les anciens seigneurs d'Enghien et confirmés par les ducs d'Arenberg; que, depuis Anne de Croy, les chefs de cette noble famille avaient constamment fait partie de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste; que ces serments avaient le triple avantage de resserrer les liens qui unissaient les bourgeois aux seigneurs, d'entretenir l'union entre les bourgeois et d'amener de bons rapports avec les villes voisines, grâce aux concours. Des motifs aussi éloquents ne pouvaient manquer leur effet et la duchesse accorda le bois demandé.

Cette perche fut établie dans l'ancien jardin des arbalétriers de Saint Jean-Baptiste, où elle servit non-seulement à cette société, mais encore à celles de Notre-Dame et de Sainte-Anne. Cet état de choses subsista jusqu'en 1868, époque où l'administration communale reprit ce jardin pour bâtir des écoles communales.

I. — Gulde ou serment des arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste.

La plus ancienne corporation militaire d'Enghien fut établie sous le patronage de saint Jean-Baptiste, vers l'année 1340; elle faisait usage de l'arbalète. D'après Colins, cette gulde dut son institution à Walter III d'Enghien. Ce seigneur, dit-il, aimait à encourager par sa présence les exercices des confrères « esquelz souvent il a prins le premier plaisir et tiré le coup du Seigneur[1]. »

Walter III octroya, selon toutes probabilités, des lettres de priviléges à ce serment. Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, les renouvela en 1505. Le roi Philippe II sanctionna de nouveau ces statuts par lettres datées de Bruxelles, le 6 octobre 1562. C'est le seul acte dont nous connaissions le texte. En voici

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 66.

Digitized by Google

les principales dispositions: les membres de la gulde étaient tenus, chaque fois qu'on leur en donnait l'ordre, de faire le guet, d'aller à la guerre, trairie, etc; ils étaient obligés, sous peine d'amende et même d'exclusion, de prêter main-forte aux gens de justice en cas de besoin ou à la réquisition du magistrat. Ils avaient le droit, comme les sergents, d'arrêter dans la ville tous malfaiteurs surpris en flagrant délit et de les livrer aux mains de la justice. Les confrères choisissaient, chaque année, un connétable et quatre maîtres. Ceux-ci avaient la direction du serment: ils admettaient de nouveaux membres, percevaient les droits d'entrée, les amendes, et jugeaient des contestations survenues entre les confrères, en prenant préalablement l'avis de la plus saine partie des compagnons, sauf les cas réservés au roi ou au seigneur haut justicier. Les compagnons devaient être armés « ainsy que à arbalestriers appertient; » chacun d'eux devait être muni d'au moins deux arcs, un grand et un moindre. Une fois tous les quinze jours avaient lieu dans leurs berceaux des exercices obligatoires pour tous. Afin que les confrères fussent plus diligents à accomplir leurs obligations « et pour nous ou nos dis hoirs et succes-« seurs et ladite ville d'Enghien mieulx servir au besoing, » Philippe II déclara que la confrérie continuerait à recevoir annuellement 40 livres, dont quinze payées par le seigneur et vingt-cinq par la ville[1].

Maximilien, roi des Romains, accorda aux arbalestriers de Saint-Jean-Baptiste la faveur d'échapper à toute poursuite, s'il leur arrivait accidentellement de blesser ou même de tuer quelqu'un, lorsqu'ils s'exerceraient à tirer dans leur jardin. Cette faveur fut confirmée par lettres de Philippe-le-Beau, en date du 26 février 1505, et étendue aux membres des trois autres guldes.

[1] Une copie de cette charte existe aux archives communales d'Enghien, dans un recueil intitulé *De vierc gulden met de rethoryche deser stadt Edinghen*, pièce 1. Nous en donnons le texte aux pièces justificatives. — En 1715 on conservait encore dans le *ferme* de la confrérie deux lettres de privilèges sur parchemin, l'une de Philippe de Clèves, l'autre de Philippe II.

Digitized by Google

En vertu des priviléges octroyés par le seigneur d'Enghien, les arbalétriers étaient exempts de toutes tailles, excepté de celles levées par le seigneur lui-même. Les échevins contestèrent ce privilége, en 1407, et taxèrent les arbalétriers lors de l'imposition d'une taille accordée au comte de Hainaut Les membres de la gulde refusèrent de payer cette taxe, en invoquant leur charte; à quoi le magistrat d'Enghien répondit que « ce seroit dur pour la ville. » On finit par soumettre cette contestation à l'arbitrage des échevins de Mons; leur avis fut que le seigneur d'Enghien jouissait d'une autorité assez grande dans sa ville pour affranchir du paiement des tailles les arbalétriers et que ceux-ci d'ailleurs étaient établis pour la garde de la ville[1].

Les arbalétriers du grand serment se servaient d'un sceau dont malheureusement la matrice a été perdue. Nous n'en avons pu retrouver que quelques fragments d'empreinte insuffisants pour en donner une description.

La ville donnait aux arbalétriers 40 s., pour leur présence à la procession de la kermesse, plus 5 sous pour leurs offrandes à saint Jean. Au milieu du xv^e^ siècle, elle leur faisait aussi présent de 8 lots de vin, pour boire à leur souper, qui d'ordinaire, avait lieu à la Halle. Au xvi^e^ siècle, ils recevaient pour tous ces frais une aide de 25 livres et au xviii^e^ siècle, de 43 livres.

Chaque année, d'ordinaire le 29 août, jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, les arbalétriers tiraient le *papegay* (oiseau); c'était l'occasion d'une fête solennelle. Celui qui abattait l'oiseau était proclamé *roi* de la confrérie. En reconnaissance de sa royauté, chaque confrère lui payait une demi-couronne impériale. Le vainqueur faisait une entrée triomphale en ville et recevait les félicitations du magistrat pour son adresse.

[1] « A ordonner le taxe de le taille faite en le ville d'Enghien pour no très redoubté signeur et prinche monsr de Haynnau furent assis les arbalestriers de le ville d'Enghien, mais il ne volrent riens payer pour tant qu'il disoient et maintenoient qu'il estoient priviligyet de monsr d'Enghien et par le virtu de ce devoient aller quitte de toutes tailles. excepté de taille quj seroit à no dit très-redoubté signeur monsr d'En-

Digitized by Google

Le roi devait, ce jour-là et chacun des deux jours suivants, donner quatre bouteilles de bon vin rouge et quatre bouteilles de blanc. Il offrait trois prix consistant en plats d'étain de cinq, de quatre et de trois livres. Au siècle dernier, durant les trois jours de son installation, on dansait au son de deux violons et d'une basse; on vidait de nombreuses chopines de bière de Louvain. Le roi avait la faculté d'inviter gratuitement à ces fêtes deux de ses amis. Ces invités et les confrères pouvaient se faire accompagner d'une dame. Plus tard, on accorda à tous les membres de la gulde la permission d'inviter un ami au bal moyennant la rétribution de deux escalins.

Ces réjouissances étaient plus brillantes encore lorsqu'un confrère devenait roi pour la troisième fois; il prenait alors le titre d'*Empereur* et donnait trois jours de prix. La confrérie lui offrait une chaîne d'argent garnie de trois oiseaux du même métal et le déclarait exempt de tous frais pour le reste de ses jours[1].

Les seigneurs d'Enghien, notamment ceux de la famille d'Arenberg, encouragèrent toujours cette gulde. Ils se faisaient

ghien, sour quoy le loy ou nom de le ville respondi qu'il leur sambloit que ce seroit dur pour le ville, nient moins ossi avant c'on trouveroit par bon conseil que li ville y seroit tenue se li volroient il faire, mais ainschois leur devoit estre warant le signourie d'Enghien que le ville, car il avoient leur lettrez dou signeur et nommiez de le ville; par quoy il fu adviset c'on yroit a Mons, c'est assavoir monsr le gouverneur de par le signourie d'Enghien, de par le ville Henry le Dyn et le massart, de par les arbalestriers Jehan dou Puch et Gilles Polt, pour sçavoir comment on s'en ordeneroit; se fu dit, tant par les eskevins de Mons comme par le conseil, que li sires devoit bien avoir tant de domination en se ville que de affranquir les arbalestriers, car il sont ordonnet pour le warde de le ville et ny devoit monsr d'Enghien ne ossi les arbalestriers avoir nuls frais et pour ce a esté pour le taxe de leur taille comme eskevin scevent . . . . . xx l. vi s. vi d. t. » — *Compte de la massarderie d'Enghien du 1er fév. 1406 (1407 n. st.) au 1er fév. 1407. (1408 n. st.)* — Archives communales d'Enghien.

[1] *Archives du serment de saint Jean-Baptiste.*

Digitized by Google

recevoir au nombre des confrères et participaient parfois aux tirs. Nous voyons même le comte Charles d'Arenberg exprimer, le 12 septembre 1609, ses regrets d'être empêché par les affaires publiques d'assister à une fête fixée au lendemain [1]. En 1618, Anne de Croy, dame d'Enghien, prit part au concours; elle abattit l'oiseau et devint ainsi *reine* de la confrérie. Parée du collier royal, elle reçut les félicitations des habitants de la ville et de la seigneurie qui lui offrirent un présent en souvenir de ce fait mémorable. Anne de Croy combla de faveur les confrères de Saint-Jean-Baptiste et leur fit don d'un magnifique collier en vermeil. Une médaille commémorative fut frappée à cette occasion.

Les fêtes qui se donnaient à l'occasion de la proclamation d'un nouveau *roi*, étaient devenues de plus en plus fayeuses. Le duc d'Arenberg trouva utile de restreindre ces dépenses. Le 8 août 1773, en renouvelant les ordonnances données à ce serment, il défendit d'offrir au roi les vins d'honneur dans les rues et infligea trois livres d'amende au confrère qui enfreindrait cet ordre. Le nouveau roi ne pouvait donner des réjouissances chez lui sous peine de douze livres d'amende. Il recevait de chaque confrère 2 livres 16 sous en don gratuit; en retour, il était tenu d'offrir les prix d'usage [2].

[1] Voici sa lettre :

« Chiers et bien aimez. Nous sommes marriz que les affaires publiques et aulcunes nostres particulières ne nous permettent de nous trouver demain à Enghien pour tirer le gay comme nous vous avions asseuré, mais ne fauldrons d'y envoier notre fils le prévost de Mons affin qu'il garde notre place et tire notre part. Et sur ce, prions Dieu vous avoir en sa sainte garde. De Bruxelles ce xij^me^ de septembre 1609. »

« Le conte d'Arenberg. »

Suscription : « A noz chiers et bien aimez les Roy, conestable et confrères de la gulde des arbalestriers de notre ville d'Enghien, audit lieu. »

— Orig. sur papier dans *De Viere gulden met de rethorycke deser stadt Edinghen*, pièce 5, archives comm. d'Enghien.

[2] Archives du serment de Saint-Jean-Baptiste.

Digitized by Google

Le tir du *papegay* n'était pas la seule fête de cette corporation ; le vendredi avant la Pentecôte, le serment faisait la commémoration des confrères trépassés; ce jour s'appelait du nom assez singulier de *zuygen in 't hol*[1]. Une messe était célébrée au couvent des Carmes à laquelle tous les confrères devaient assister. Le roi et les maîtres participaient au repas principal de ces religieux auxquels le serment payait du vin. Un tir avait lieu ensuite.

Outre ces deux fêtes, il y avait des tirs à la fête du Saint-Sacrement, à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, la veille et le jour de la kermesse, le lendemain du tirage des prix royaux et le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste, quand on n'y tirait pas le papegay.

Le XIV^e^ et le XV^e^ siècles furent pour les corporations militaires des Pays-Bas, une époque de splendeur. C'est alors que nos principales villes organisèrent à l'envi ces brillants concours où se disputait noblement le prix de l'adresse. Le serment des arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste ne fut pas le dernier à participer à ces concours. En 1394, sept des confrères se rendirent à la fête d'arbalétriers organisée à Tournai[2]; en 1407, les tireurs enghiennois participèrent à une solennité du même genre à Malines[3]; en 1408, ils allèrent, au nombre de sept à Audenarde[4]; en 1422, à Ath[5]; en 1453, à Mons[6]. Enfin pour ne pas allonger

[1] Littéralement *jour du silence dans le tombeau.*

[2] De Saint Genois. *Fêtes d'arbalétriers à Tournai*, dans Revue de Bruxelles, sept. 1839, p. 44. — On lit dans le compte de la massarderie du 2 juillet 1394 au 2 juillet 1395 : « Au commandement de notre Gouverneur et par le conseil du castelain et Bernart dou Bos, le iiij^e^ jour de juingnet as arbalestriers d'Enghien pour aler à le fieste de l'arck en le chitet de Tournay . . . . . xv l. » — *Archives communales d'Enghien.*

[3] La ville leur alloua 24 l. t. d'indemnité. — Compte de la massarderie du 1^er^ février 1406 (1407, n. st.) au 1^er^ février 1407 (1408, n. st.) *arch. comm. d'Enghien.*

[4] *Messager des sciences hist. de Gand*, 1853, p. 285.

[5] Ils reçurent de la ville 15 l. t. à cette occasion. — *Compte de la massarderie de 1422-23 ; arch. comm. d'Enghien.*

[6] *Compte de la massarderie de 1453.*

Digitized by Google

cette nomenclature, signalons la présence de dix confrères enghiennois aux concours donnés à Binche, en 1455 et à Tournai, le 19 août de la même année [1]. Il nous semble également fastidieux d'énumérer ici les nombreuses invitations adressées à la gulde de Saint-Jean Baptiste; les messagers étaient parfaitement accueillis et fêtés par les compagnons enghiennois et par le magistrat.

La ville d'Enghien ne paraît pas avoir été le théâtre d'une de ces grandes joûtes pacifiques. Ce n'est pas à dire que les confrères de Saint-Jean-Baptiste n'aient pas organisé parfois de ces sortes de fêtes, mais elles avaient plutôt un caractère local et les invitations étaient limitées aux sociétés des villes et des villages voisins. Cependant en 1405, les arbalétriers de Malines prirent part à la fête annuelle du serment de Saint-Jean-Baptiste, le jour où l'on tira le papegay [2].

Les arbalétriers de Hal vinrent, en 1422, jouer et s'ébattre à Enghien avec les membres de la gulde, comme ceux-ci l'avaient fait peu auparavant à Hal [3]. En 1449, les confrères enghiennois offrirent un « esbatement » auquel se trouvèrent des serments de plusieurs bonnes villes du Hainaut [4]. Le vendredi 23 mai 1505,

[1] Une allocation de 15 livres leur fut accordée pour chacun de ces concours par le magistrat. — Compte de la massarderie du 1er février 1454 (1455. n. s.) au 1er février 1455 (1456. n. st.). — Sur le concours de Tournai, voir VINCHANT, t. IV, p. 238; DE SMET. *Corpus chr. Fl.*, t. III, p. 533.

[2] « A Willaume de Lasnais. conestable des arbalestriers d'Enghien as quels on a acoustumet à donner le jour qu'il trayent leur papegay xiiij s.t. pour l'offerande de Monsr Saint-Jehan xlv. s. t., fu donnet en ceste presente annee par l'ordenanche et commandement de monsr li gouverneur et dou conseil en recompensant les frais que li arbalestrier avoient fait le jour de leur dite fieste qui estoient grans et excessif pour l'onneur des bonnes gens de Malines qui venus estoient a le dite fieste. c. s. t. » — *Compte de la massarderie du 1er fév. 1404 (1405 n. st.) au 1er fév. 1405 (1406 n. st.).* Arch. comm. d'Enghien

[3] *Compte de la massarderie de 1422*, arch. comm. d'Enghien.

[4] La ville leur accorda une aide de cent livres pour cette fête. — *Compte de la massarderie de 1449.*

Digitized by Google

les arbalétriers d'Ath, de Lessines et de Soignies, vinrent prendre part à un tir donné par notre gulde; le vin d'honneur leur fut offert par le magistrat [1].

Ces fêtes avaient pour but d'entretenir une noble émulation entre les sociétés de nos différentes villes. Elles se renouvelaient fréquemment. Nous pourrions, si nous ne craignions d'allonger ce paragraphe, multiplier les mentions des solennités offertes par le premier serment de notre ville à des confréries étrangères. Nous disons le premier serment, c'est qu'en effet le serment des arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste réclamait ce titre, comme étant le plus ancien de la ville. En cette qualité, il jouissait de certains privilèges dont il était en possession de temps immémorial; dans les cérémonies publiques, il avait le premier pas, après le bailli; le premier il était admis à féliciter le nouveau roi des trois autres serments. Le serment de Notre-Dame ayant présenté, le 10 août 1788, le vin d'honneur d'abord au serment de Saint-Christophe au mépris des prérogatives de la gulde de Saint-Jean-Baptiste, celle-ci refusa le vin d'honneur et fit connaître aux confrères de Notre-Dame qu'il ne leur en serait plus offert jusqu'à la réparation de la violation du droit et privilége de Saint-Jean-Baptiste [2].

Les confrères portaient, dans les cérémonies, un uniforme qui, au siècle dernier, se composait d'un habit écarlate garni de blanc, d'un gilet blanc, d'une culotte noire avec bas blancs et d'un tricorne noir.

Cette gulde avait, de toute ancienneté, un jardin destiné aux exercices, situé aux remparts près de la grosse tour nommée pour cette raison Tour des Arbalétriers. Ce jardin s'étendait depuis la ruelle de Saint-Jean jusqu'au *Slangenhuis*, près de la porte d'Hérinnes. Il s'y trouvait deux buttes. Pendant le séjour des garnisons françaises, au XVII^e^ siècle, celles-ci ayant été détruites, les échevins permirent à la confrérie de Saint-Jean, vers l'année 1700, de tirer des briques et des matériaux de la tour nommée

[1] *Compte de la massarderie du 1^er^ février 1504 (1505, n. st.), au 31 janv. 1505 (1506, n. st.).*

[2] *Archives de la confrérie.*

Digitized by Google

de Pyntoren, pour rétablir l'une des deux buttes. Sur une nouvelle requête, les échevins leur permirent encore de prendre d'autres matériaux destinés à la seconde butte, la confrérie n'ayant pas de ressources suffisantes pour effectuer cette dépense [1].

Autrefois lorsqu'on entrait par la ruelle Saint-Jean, on arrivait devant une tourelle à gauche de laquelle s'étendait le jardin ; à l'extrémité était la chambre de réunion. Le berceau se trouvait à l'entrée ; plus tard, on le transféra près de la chambre. Une porte donnait accès dans la *Vetteueyde* ou prairie de la Perche où l'on arrivait par un escalier rustique. Au mois de mars 1716, la confrérie fit reconstruire les murs de clôture.

Un nouveau local fut élevé en 1748, à front de la rue de Hérinnes, pour servir aux assemblées des confrères [2].

La chapelle de ce serment était située hors de la ville, au lieu où fut établi le couvent de Carmes. Des réparations auxquelles la ville contribua pour la somme de 30 livres furent exécutées, en 1413, à cette chapelle. En 1417, le magistrat fit don de dix mille briques pour cet objet. Dans cette chapelle se conservait une petite statue de saint Jean-Baptiste trouvée, d'après une légende, d'une manière miraculeuse. En 1564, à la suite d'une contestation avec les Carmes, les membres de notre gulde, firent enlever cette statue de l'église du couvent et la déposèrent dans une chapelle dédiée à saint Sébastien qui existait au marché aux poissons [3]. Plus tard, lorsque le couvent des Carmes eut été transféré en ville près de cette chapelle, les arbalétriers s'entendirent avec ces religieux et conclurent un contrat en vertu duquel les offrandes faites au saint devaient être par moitié entre le couvent et la gulde. En outre, la messe pour les confrères défunts était dite en l'église des Carmes [4].

[1] *Cour souveraine de Hainaut. procès jugés*. n° 41.752. Arch. de l'État à Mons.

[2] C'est actuellement le local de la Société du Concert.

[3] Elle se trouve aujourd'hui dans l'église paroissiale, dans une petite armoire au côté gauche du chœur.

[4] L'original de ce contrat est conservé au couvent des PP. Carmes à Bruxelles. — *Messager des sciences hist.* Gand, 1870, p. 89.

Digitized by Google

Après la seconde invasion française, le serment de Saint-Jean-Baptiste fut supprimé en vertu des lois révolutionnaires. Son local fut confisqué et allait être vendu comme bien national, si l'administration locale n'avait réussi à le faire déclarer propriété de la commune, par arrêté du citoyen Garnier, préfet du département, en date du 14 vendémiaire an IX (6 octobre 1800.)

L'antique confrérie ne tarda pas à se reformer; le 13 floréal an IX (3 mai 1801), les anciens membres de la gulde rétablirent la société et reprirent leurs exercices. Ils reconstituèrent cette association, autant que la législation nouvelle le permettait, sous les mêmes règles qu'autrefois. En 1806, on la qualifiait encore de « haut et noble serment de monsieur saint Jean-Baptiste. »

Les membres organisèrent des fêtes en plusieurs occasions; notamment lors de la conclusion de la paix de Tilsitt entre la France, la Russie et la Prusse (9 juillet 1807), ils donnèrent un tir extraordinaire.

M. Joseph Parmentier, maire, puis bourgmestre d'Enghien, encourageait vivement cette confrérie; plusieurs fois, il offrit des prix pour les tirs. Le 18 août 1822, il institua une nouvelle fête pour la société de Saint-Jean, la fête de l'*Anneau de l'union*. Elle était fixée au dimanche qui suivait le tir de l'oiseau royal. Un nouveau tir avait lieu et le bourgmestre offrait au vainqueur de la journée un anneau d'or. Une soirée suivie de bal clôturait la fête.

Le 23 juin 1841, la confrérie de Saint-Jean célébra pompeusement le jubilé de cinquante ans de confraternité de M. Christophe-Joseph-François Bruneau. Une médaille de grand module lui fut offerte en souvenir de ce fait; d'un côté se lisait cette inscription : « *La société de Saint-Jean-Baptiste, érigée dans la ville d'Enghien;* » au revers : « *Au jubilaire C.-J.-F. Bruneau, cinq fois roi, fils et petit-fils de roi, le Nestor des arbalétriers, en mémoire du 50e anniversaire de sa réception, 23 juin 1841.* » Autour ce chronogramme : DEXTERITATE, AMICITIA VBIQVE EXCELLVIT. En exergue se trouvait une arbalète couronnée.

M Bruneau voulant laisser un souvenir à la confrérie, lui donna, le 28 mars 1842, un nouveau drapeau. Ce drapeau en soie double

Digitized by Google

blanche et rouge, porte d'un côté l'image de saint Jean-Baptiste, en peinture fine, couronnée de laurier et brodée en or; de l'autre côté est une arbalète en relief, croisée de deux flèches et entourée d'une couronne, à l'intérieur de laquelle se lit : « Société de saint Jean-Baptiste »; le tout en broderie d'or. Ce drapeau était l'exacte reproduction de l'ancien.

Les ducs d'Arenberg qui, dans les siècles précédents, avaient toujours encouragé cette confrérie et s'étaient souvent fait admettre au nombre des membres, continuèrent à se montrer sympathiques à l'association. En 1844, le duc Prosper lui donna un portrait d'Anne de Croy peint par Ernest Slingeneyer. Les confrères voulurent installer ce portrait avec solennité dans leur salle de réunion, ce qui eut lieu le dimanche 13 octobre. Le duc fut proclamé membre honoraire du serment. Le 6 décembre 1865, ce titre fut conféré au duc Engelbert, son fils, qui signa au registre des réceptions.

Lors de son rétablissement, la société de Saint Jean-Baptiste avait loué de l'administration communale son ancien local que la ville avait réclamé du domaine national comme sa propriété, pour en éviter la vente au profit du trésor public et dans l'intention de le restituer à la confrérie si elle pouvait se rétablir.

Par suite de la législation si désastreuse pour les associations privées, qui leur interdit de posséder, la société de Saint-Jean-Baptiste dut se borner à louer cet immeuble, situation précaire qui finit par engendrer des difficultés entre l'autorité locale et les arbalétriers [1].

Le 12 mars 1868, l'administration communale retira la jouissance de ce jardin, afin d'y construire des écoles communales. Les confrères firent d'actives démarches pour trouver un autre lieu de réunion et décidèrent de maintenir la société s'ils pou-

[1] Nous avons eu sous les yeux un pamphlet sans date ni lieu, imprimé vers 1840, sous le titre : *Mémoire à propos d'une résolution du conseil communal d'Enghien*. 3 pp. in folio. C'est une défense très-vive des arbalétriers qui porte pour épigraphe : « Tantæ ne animis... iræ. Tant de fiel entre-t-il dans les âmes bien nées. » On l'attribue à Deltenre.

Digitized by Google

vaient obtenir un local avant le 6 décembre 1869. Ils s'adressèrent à l'autorité locale, mais celle-ci leur exprima ses regrets de ne pouvoir leur accorder un terrain communal.

Le 15 décembre 1869, en présence de l'insuccès de leurs démarches, les confrères de Saint Jean-Baptiste vendirent leur mobilier au duc d'Arenberg pour le prix de 1,500 francs Ce mobilier comprenait d'abord le remarquable collier royal donné, en 1619, par Anne de Croy, que le duc d'Arenberg avait fait restaurer en 1867[1]; ce véritable bijou, en vermeil, orné de pierres précieuses présente quinze plaques d'argent poli rattachées par d'élégants chainons et parsemées de dessins en relief d'une exécution admirable. Sur le devant on voit sculptées les armes d'Anne de Croy et l'image de Saint Jean portant l'agneau. Au bas est appendu un coq couronné portant au bec une arbalète. Un grand nombre de médailles sur lesquelles sont gravés les noms des rois de la confrérie sont attachées au collier. Sur l'une on lit à l'avers: « *Anne de Croy Duc. d'Arschot, p. d'Aremberg reyne.* » Au revers, se trouve une arbalète et une main portant un sceptre sommé d'un coq couronné et ces mots en exeruge: IVSTICE. ART. ET. VICTOIRE. 1619[2].

Ce mobilier comprend encore le drapeau de la confrérie, plusieurs tableaux dont l'un, représentant Saint Jean-Baptiste dans le désert, porte cette inscription : « *Gegeven door P. de Strycker, koninck, anno 1740.* »

Ces objets et d'autres qu'il nous paraît inutile d'énumérer sont aujourd'hui conservés, ainsi que les archives[3] de la confrérie dans des bâtiments dépendant du parc.

En vendant ce mobilier, les membres de la société prononçaient de fait la dissolution de cet antique serment. Il avait sur-

[1] Il figura à l'exposition universelle de Paris de cette année.

[2] Ce collier est déposé chez M. Siraux, directeur du Parc, qui, avec sa complaisance ordinaire, nous a permis de l'examiner en détail.

[3] Ces archives ne comprennent guère que des anciens comptes du serment à dater du XVI^e siècle (ils sont rédigés en flamand) et plusieurs registres aux resolutions de la confrérie.

Digitized by Google

vécu aux efforts destructeurs de la révolution française et, institution vénérable, il semblait devoir subsister longtemps encore sous la garantie de notre constitution. La question de local, cette pierre d'achoppement de nos associations modernes, lui a porté le coup de mort. L'antique serment des arbalétriers n'est plus!... Ne ressuscitera-t-il pas un jour? Ne se rencontrera-t-il pas à Enghien, dans cette ville qui, plus que toute autre, a conservé le culte de la tradition, un homme qui aura à cœur de faire revivre une institution cinq fois séculaire, source de récréation et de paix pour nos concitoyens? Puisse ce vœu se réaliser !

II. — Grand serment des archers de Notre-Dame.

Le serment des archers de Notre-Dame, appelé parfois le *grand serment* des archers, est d'une origine assez ancienne. Il fut organisé avant 1370, puisqu'à cette époque le seigneur d'Enghien lui donna la moitié du jardin et de la prairie situés hors de la porte de Bruxelles qui avaient été confisqués sur le juif Jonathas [1].

Des lettres de priviléges avaient été accordées à cette gulde par des seigneurs d'Enghien et renouvelées par Pierre II de Luxembourg. Ses archives ayant été détruites, lors de l'incendie de 1497, Philippe de Clèves lui accorda de nouveaux statuts, le 25 juin 1510. Ce serment, y est-il dit, avait été créé pour « la sceurté, garde et deffence » de la ville. Ses compagnons, comme les arbalétriers, étaient obligés de faire le guet, d'aller à la guerre et aux « trairies. » Ils avaient le droit de porter paisiblement leurs armes dans toute la terre d'Enghien. Ils pouvaient même y arrêter les malfaiteurs et les livrer aux mains de la justice. Enfin ils devaient, à la semonce du seigneur ou de ses officiers, s'armer pour la défense de la ville ou marcher en campagne; dans ce dernier cas, une indemnité de 4 s. 6 d. par jour et par homme leur était allouée.

Les statuts s'occupent en détail de leur organisation et de leurs

[1] Colins, *Hist. d'Enghien*, p. 96.

Digitized by Google

exercices. Le nombre des membres n'était pas limité. On élisait chaque année un connétable et quatre maîtres ou jurés. Les compagnons devaient se pourvoir d'armures, de bâtons, d'arcs et de traits et s'exercer dans leur jardin au moins de quinze en quinze jours.

Chaque année, le jour de la fête du saint-sacrement, on tirait solennellement le *papegay* (l'oiseau); celui qui l'abattait était proclamé roi pour l'année [1].

Cette gulde possédait un sceau qui date du XV^e^ siècle ou même de la fin du XIV^e^, dont on possède encore une ancienne empreinte.

Il représente au milieu la sainte Vierge portant l'enfant Jésus; à dextre l'écusson de la famille des Luxembourg et à senestre un blason portant l'écu de la ville d'Enghien accosté de deux lions léopardés; le tout accompagné de trois arcs bandés et armés. La légende en lettres gothiques est presque illisible; on croit y lire serment . . . . . Enghien.

Une gratification de 28 livres, monnaie de Hainaut, leur était accordée, savoir 12 liv. par le seigneur et 16 liv. par la ville.

Peu d'années avant le renouvellement des statuts de cette gulde, Philippe le Beau affranchit leur jardin et défendit d'exercer des poursuites judiciaires contre celui d'entre eux qui, en tirant, aurait blessé ou tué une personne qui ne se serait pas garée après le signal donné. (26 février 1505).

Les archers de Notre-Dame prirent part à plusieurs concours dans les villes voisines, notamment à Hal, au mois d'août ou de septembre 1410 [2] et à Braine-le-Comte, en 1422 [3]. Le 1^er^ sep-

[1] L'original sur parch., auquel est appendu, à double queue de parch., le sceau des échevins d'Enghien (celui de Philippe de Clèves a disparu), appartient à M. Martinet, receveur communal d'Enghien, qui l'a mis obligeamment à notre disposition. Nous en donnons le texte aux pièces justificatives.

[2] Les échevins leur donnèrent 8 l. t. » en ayde » de leurs frais. — *Compte de la massarderie du* 1^er^ *fév.* 1409 (1410, *n. s.) au* 1^er^ *fév.* 1410 (1411, *n. s.*). Arch. comm. d'Enghien.

[3] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *fév.* 1421 (1422, *n. s.) au* 1^er^ *fév.* 1422 (1423, *n. s.)*

Digitized by Google

tembre de cette dernière année, Engelbert d'Enghien vint à Enghien avec ses archers, où les confrères de Notre-Dame les fêtèrent de leur mieux [1]. En 1455, un concours auquel prirent part des sociétés du Hainaut, de la Flandre, du Brabant, de l'Artois et d'autres pays, fut offert à Enghien par les archers de Notre-Dame; le magistrat leur accorda pour cette fête une allocation de 180 livres [2]. Après l'incendie du 2 juillet 1497, la ville abandonna à ce serment l'ancienne maison échevinale, située sur le Marché au coin de la rue d'Hérinnes; elle fit reconstruire ce bâtiment, en 1502, à ses frais. Ce travail pour lequel on fit venir 525 pierres de taille d'Ecaussines, occasionna une dépense de 1022 l. 7 s. 2 d.[3] En 1538, les confrères firent de nouveaux travaux à cette maison. Ils y placèrent une « belle ymaige de la glorieuse vierge Marie. . bien richement estoffet, » et devant laquelle ils faisaient « alumer par chacun jour une chandelle en une lanterne pour clarier les quattre entrées et yssues dud. grant merchiet, depuis la cloche de la porte jusques à la cloche de IX heulres. » En outre, ils firent peindre cette maison en vert « pour le contregarder de le pluye. » Le magistrat accorda pour ce travail un don de 40 l. t. à ce serment [4].

Cette habitation, nommée depuis *maison de la Vierge*, est devenue aujourd'hui un estaminet portant pour enseigne *à la*

[1] « Le premier jour dou mois de septembre fu présentet à mons^r Englebiert d'Enghien qui vint en ceste ville d'Enghien avoecq ses archiers jeuwer de l'arcq à le main as compaingnons archiers d'Enghien iiii los de vin de rin à iiij s. viii d. le lot qui valent. . . . xviij s. viii d. » — *Compte de la massarderie du* 1^er *fév.* 1421 (1422, *n. st.*) *au* 1^er *fév.* 1422 (1423, *n. s.*). Arch. comm. d'Enghien.

[2] *Compte de la massarderie du* 1^er *fév.* 1454 (1455, *n. st.*) *au* 1^er *fév.* 1455 (1456, *n. st.*).

[3] Un compte spécial, relatif à la reconstruction de cette maison, fut présenté par le massard au magistrat le 19 juin 1503. Il fait partie du recueil intitulé *De viere gulden met de Rethorycke deser stadt Edinghen*, pièce 9. Archives comm. d'Enghien.

[4] *De viere gulden met de Rethorycke deser stadt Edinghen*, pièces 10 et 11. Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

Vierge. On remarque encore à l'angle de sa façade une statue de « la Mère de Dieu. »

Ce serment, supprimé par les lois révolutionnaires, s'est rétabli dès le commencement de ce siècle ; dès lors il forma avec la confrérie de Sainte-Anne une seule société.

En 1860, le serment de Saint-Sébastien se fusionna avec elle, de sorte qu'aujourd'hui les trois serments d'archers sont réunis en une même association. Ces anciennes associations se servirent, avant et après leur réunion, de la perche élevée dans le jardin du serment de Saint-Jean-Baptiste.

Lorsque la ville eut repris ce terrain, en 1868, la société de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien obtint une belle prairie située près de l'ancienne porte de Hoves entre la route de Soignies et le mur du parc où elle établit sa perche. On y a reconstruit la baraque qui était autrefois à la *vetteweyde* et dans laquelle se trouve une table formée avec l'ancienne pierre d'autel de l'église des Carmes ; on y reconnait encore le sépulcre brisé où reposaient les reliques.

III. — Serment des Archers de Saint-Sébastien.

Cette gulde que l'on appelait, par opposition à celle de Notre-Dame, *petit serment* des archers, fut établie sous le patronage de Saint-Sébastien

Elle existait déjà en 1430, comme l'atteste le compte du massard de cette année[1]. Des priviléges leur furent octroyés par Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, vers 1442, car une annotation marginale du compte de cette année invitait les compagnons

[1] « As compaingnons archiers dou serment de monseigneur Saint Sébastien fu presentet par le commandement de no très-redoubté seigneur monseigneur d'Enghien le jour de le assention quant les dis compaingnons tiennent leur fieste et trairent leur papegay fu présentet à leur souper iiij los de vin de rin de vij s. le lot, font xxviij s. t et iiij los de vin de pays de iiij s. iiij d. le lot, font xvij s. iiij d., montent ces parties des dis viij los de vin ensemble. . . . xlv s. iiij d. t. » — *Compte de la massarderie du 1er février 1429 (1430 n. st.) au 1er février 1430 (1431 n. st.)*. Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

de ce serment à faire diligence pour faire sceller leurs lettres de priviléges par le seigneur et par la ville. Pierre de Luxembourg les ratifia.

L'incendie de 1594 causa de grands préjudices à cette institution, son local et ses archives furent brûlés, et les confrères durent réclamer du seigneur d'Enghien de nouveaux statuts. Charles d'Arenberg fit droit à leur requête, le 27 août 1615[1].

Le nombre des membres était limité à quarante; ils devaient être « de bonne vie, fame et renommée. » Ils ne pouvaient quitter le serment pour entrer dans un autre et devaient être munis d'arcs et de traits. Le règlement de 1615, dans le but de faire régner la concorde parmi les compagnons, leur défendait toute injure ou tout démenti et interdisait les jeux de dés ou de cartes dans leur local. Les archers devaient s'exercer au tir tous les quinze jours, sous peine d'une amende de deux sous tournois et ils n'y pouvaient parler « du malin esprit » sous la même peine.

Le serment était administré par un connétable et quatre maîtres. On tirait chaque année le papegay, le jour de l'Ascension.

La ville lui accordait une subvention de dix livres tournois et un don de vin pour le souper annuel.

En 1497, les archers de Saint-Sébastien prirent part au tir offert à Audenarde[2].

Ce serment, comme les précédents, se servait d'un sceau représentant saint Sébastien attaché à une colonne, accosté de deux archers à l'arc bandé; au bas un écusson aux armes de Luxembourg. On y lit cette légende : S : DU S : (S)AINT : (SÉB)ASTIN : D'ENGHIEN.

Le serment avait un lieu de réunion dans la Walluystraete, aujourd'hui la ruelle Jour-et-nuit. Il posséda aussi jusqu'en 1658 une maison dans la rue de Hérinnes.

[1] L'orig. sur parch., signé « Charles d'Arenberg, ducq d'Arscot, » et dont le sceau a disparu, appartient actuellement à M. Martinet, receveur communal d'Enghien qui l'a sauvé, ainsi qu'une foule d'objets ayant appartenu aux anciens serments ou confréries de notre ville, d'une destruction certaine. — Voir aux pièces justificatives.

[2] *Compte de la massarderie de* 1496 (1497 *n. st.*) *à* 1497 (1498 *n. st.*) **Arch. comm. d'Enghien.**

Digitized by Google

Primitivement la chambre de ce serment tenait à la chapelle de Saint-Sébastien, élevée en l'honneur de son patron.

Le 2 juin 1547, un incendie détruisit cette chambre et la maison de Claus Duboix, alors connétable, avec tous les joyaux de la confrérie dont il était dépositaire, entre autres le collier du roi en argent doré. Les confrères firent immédiatement reconstruire ce local. Ils obtinrent, le 25 mai 1549, des échevins, un don de huit florins afin de leur permettre de faire confectionner un nouveau collier [1].

La chapelle de ce serment fut cédée, en 1578, aux Carmes dont on avait brûlé le couvent situé hors de l'enceinte de la ville.

Au XVII[e] siècle, ce serment possédait une maison avec jardin, dans la ruelle de Roosendael, près de la Marcq. Le jour de la saint Barthélémy, 24 août 1651, entre 4 et 5 heures du matin, un incendie y éclata et détruisit toutes les arbalètes et les flèches des confrères ; cette perte fut évaluée à 150 florins. Cette propriété avait été louée l'année précédente à Jacques Tentenier, blanchisseur, parce que la ville avait accordé à cette gulde un local au-dessus de la boucherie [2].

Supprimée à la révolution française, cette association s'est rétablie au commencement du siècle ; en 1860, elle se réunit à celle de Notre-Dame et de Sainte-Anne, et forme avec elle une société de tireurs assez prospère.

IV. - Serment des Couleuvriniers ou arquebusiers de Saint-Christophe.

A la différence des autres serments, la confrérie de Saint-Christophe fut établie dans le but d'exercer ses membres au tir des armes à feu, d'abord des couleuvrines et des canons, plus tard de l'arquebuse. Elle date du 17 septembre 1480.

Philippe de Clèves, sur la requête, « d'aucuns compaignons

[1] *De viere gulden met de rethorycke deser stadt Edinghen*, pièce 18. Arch. comm. d'Enghien.

[2] D'après un ancien registre ayant appartenu au couvent des Chartreux d'Hérinnes.

Digitized by Google

couleuvriniers » d'Enghien donna, le 27 septembre 1497, des statuts à cette confrérie.

Le nombre des membres du serment était limité à quarante; chacun d'eux devait être muni « d'un bon demy-creest, d'une sallade, d'une espée et d'une couleuvrine prest à tirer et avecq ce ung quartron de plomb fondu en plometz à tirer et ung quartron de pouldre à canon, » sous peine de deux sous d'amende. Chaque année, quinze jours avant celui de la procession d'Enghien, ils choisissaient un connétable et deux maîtres auxquels les confrères devaient obéissance. La gulde était particulièrement placée sous l'autorité du bailli et du magistrat d'Enghien. Ceux-ci pouvaient leur donner des ordres en ce qui concernait la garde et la sûreté de la ville « soit d'estre et eulx tenir sur les murailles, sur les portes et aultre part et meisme de aller hors d'icelle ville se besoing estoit. » Ce serment avait saint Christophe pour patron; il faisait, le jour de sa fête célébrer à l'autel du saint, en l'église paroissiale, une messe à laquelle étaient tenus d'assister tous les confrères.

Les statuts les obligeaient à s'exercer dans leur jardin une fois tous les quinze jours.

Les nouveaux membres payaient un droit d'entrée de 20 sous tournois. On ne pouvait quitter le serment sans le congé du seigneur ou du bailli.

Enfin Philippe de Clèves allouait à cette confrérie une somme de six livres tournois par an sur les revenus de la seigneurie; les échevins lui accordaient de leur côté douze livres annuellement [1]. Dans la suite « soit par prédilection, soit parce qu'ils avaient de leurs confrères échevins, » les couleuvriniers obtinrent du magistrat une augmentation annuelle de dix-huit livres [2].

Sur le sceau de ce serment qui paraît dater de la fin du xv[e]

[1] Ces priviléges sont transcrits dans le recueil *De viere gulden met de rethorycke deser stadt Edinghen*, pièce 17, reposant aux archives communales. — Voir le texte aux pièces justificatives.

[2] *Arch. du royaume, jointe des administrations, carton 245.*

Digitized by Google

siècle, figure saint Christophe portant l'Enfant Jésus sur ses épaules, tenant de la main droite une perche et de la gauche un écu aux armes d'Enghien accostées de deux lions léopardés. A ses pieds se trouve un écusson présentant deux arquebuses en sautoir et d'autres attributs. La légende porte ces mots : S : DES : HARBUSIER : DE : LA : VILLE : D'EGHIE :

Le serment de Saint-Christophe eut ses fêtes et ne fut pas sans se rendre de temps à autre aux fêtes des confréries d'autres villes. Nous les trouvons, en 1501, avec les couleuvriniers de Mons et de Nivelles, à Soignies, où ils s'étaient rendus le jour de la procession de saint Vincent, pour lutter d'adresse avec les couleuvriniers de cette ville [1].

Dès la première moitié du XVIII[e] siècle, ce serment se trouvait dans une situation peu prospère; plus personne ne s'y faisait recevoir, à tel point qu'en 1753, Louis de Bever fut obligé de remettre au bailli le collier, le drapeau et les autres insignes de la confrérie. Deux ans plus tard, le 10 mai 1755, Charles Bernard de Ciplet, licencié en médecine; Jean-Joseph Monthiron, Josse Paternottre, échevins; Philippe Scockart et Dominique-Joseph Thienpont, licenciés ès lois, rétablirent cette confrérie et prêtèrent le serment en usage entre les mains du bailli d'Enghien, Scockart, comme connétable, de Ciplet et Thienpont en qualité de maîtres [2].

Le magistrat augmenta de huit livres l'allocation annuelle payée par la ville, ce qui l'éleva à cinquante livres [3].

Malgré cet appui de l'autorité locale, le serment de Saint-Christophe, loin de se relever, resta dans une situation très précaire. Le 9 avril 1779, il était de nouveau dissout; et Guillaume Vandeneynde faisait déposer à l'hôtel-de-ville les meubles appartenant à cette association; l'inventaire qui en fut dressé men-

[1] LEJEUNE, *Hist. de Soignies*, dans Mém. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 3[e] s. t. IV, p. 452.

[2] 3[e] *reg. au renouvellement des lois d'Enghien*, arch. de l'État à Mons.

[3] *Arch. du royaume, jointe des administrations, carton 245.*

Digitized by Google

tionne entre autres objets, le collier du roi, en argent, le drapeau et une petite statue de Saint-Christophe [1].

Quelques années après, le serment des couleuvriniers se reconstitua, mais ce fut pour disparaître bientôt lors de la conquête de nos provinces par les armées françaises.

Lors de son érection, la ville accorda à ce serment, pour y établir son jardin, un terrain entre deux fossés des fortifications, hors et entre les portes d'Hérinnes et de la Gaine. Ce terrain devait rester la possession de ce serment jusqu'au moment ou les échevins lui céderaient un emplacement plus convenable. Les confrères s'établirent à grands frais dans ce lieu qui n'était auparavant qu'un marécage.

Leur local ayant été brûlé en **1540**, le magistrat accorda aux confrères, par apostille du **24** octobre **1541**, un millier des briques pour le reconstruire [2].

Leur jardin et leur berceau souffrirent beaucoup des invasions françaises du XVII[e] siècle, et finirent par être complètement détruits en **1682**. A leur demande la duchesse d'Arenberg les autorisa, le **12** novembre, à s'établir à une place nommée *la Tourette*, contigüe aux remparts du château.

Au siècle suivant, ce terrain ayant été enclavé dans le parc; les confrères durent chercher un nouvel emplacement. Le lieu nommé *cinglevesten*, qui leur avait été assigné à l'origine, n'était guère convenable pour y placer leurs buts; exposé aux inondations, il se trouvait entre deux sorties de la ville, et l'on pouvait craindre des malheurs pour les passants lorsque les confrères étaient occupés à leurs exercices. Ils acquirent donc à leurs frais un terrain mieux situé et y firent construire, avec l'aide du duc d'Arenberg, une nouvelle chambre qu'ils prétendaient être la

[1] *Livre des résolutions du magistrat*, archives communales d'Enghien.

[2] *De viere gulden met de rethoricke àeser stadt Edinghien*, pièce 12. Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

plus belle de toutes celles possédées par les serments de la ville[1].

Malgré l'abandon du terrain que la ville leur avait cédé, le serment continua à en jouir paisiblement. Les confrères l'avaient amélioré et le faisaient cultiver. Ils avaient même encore obtenu l'étang environnant ce terrain. Le tout était loué au profit du serment et produisait, en 1765, un fermage annuel de 78 livres tournois.

Par résolution du 9 décembre 1767, le magistrat lui retira la jouissance de cet immeuble. Cette circonstance n'empêcha cependant pas le gouvernement français de vendre, comme bien de corporation supprimée, ce terrain au profit du domaine.

V. — Confrérie des arbalétriers de Sainte-Anne.

Par acte du 6 octobre 1634, Anne de Croy, dame d'Enghien, ordonna à son fils aîné « d'ériger une confrérie d'arbalestriers à l'honneur de sainte Anne en son chasteau d'Enghien. » Cette nouvelle association militaire n'eut pas les mêmes priviléges que les anciens serments, notamment le droit d'envoyer un député au conseil de ville. Elle formait, au moins à l'origine, une confrérie noble dépendant uniquement de la famille d'Arenberg. Sa fondatrice avait désigné pour en faire partie le comte d'Arenberg, son fils aîné, ses enfants, les officiers principaux de sa maison et ceux de la ville d'Enghien au nombre de douze ou quinze. « Les confrères devront, selon l'acte précité, s'armer d'arbalètes et s'exercer au tir tous les dimanches, afin de pouvoir concourir honorablement, soit avec les serments de la ville, soit avec des serments étrangers. On fera faire des buts dans le parc pour servir aux exercices; ces buts seront faits sur le même modèle que ceux de la confrérie de Saint-Jean. Les confrères choisiront un jour pour tirer le perroquet; celui qui l'abattra sera roi. »

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 245.

Digitized by Google

« La confrérie sera administrée par un connétable et des maîtres. Le comte prendra soin que les confrères ne fassent « nulles débauches, et qu'ils vivent bien paisiblement et en amitié par ensemble comme confrères doibvent faire. »

Anne de Croy afin de favoriser la nouvelle association ordonna à ses exécuteurs testamentaires « de faire faire un collier d'argent doré quy soit beau et monstant à la valeur de 300 florins avec devant, au mitant mon chiffre avec une couronne pardessus, y pendant un perroquet et aux costés de petites arbalestres et derrière une platinne avec mes armoiries...

« L'on fera aussi faire ou achapter une couppe dorée avec sa couverte de la valeur de 200 florins.

« Il leur sera aussi donné tous les perroquets et aisles que j'ai abattus lesquels j'ai fait mettre en argent affin qu'on les garde en mémoire de moy.

« L'on fera faire une belle enseigne de taffetas incarnat blanc et noir qui sont mes couleurs et encontre on y mettra une S^te^-Anne comme en estant lad. confrairie et de l'autre costé un S. François, à quoy on emploira 300 florins.

« Et pour la première fois que l'on tirera le perocquet, on accoustera l'enseigne du caffa avec un pourpoint blanc et des chausses noires passementées de blanc et un escharpe incarnat, et un chappeau avec un cordon et une pannasse de mes couleurs quy pourra porter environ 60 florins. »

Enfin Anne de Croy, cette princesse dont maintes confréries militaires proclamèrent l'adresse, ordonna encore de donner à l'association nouvelle :

« Une petite arbalestre d'Espaigne et son bendage dedans un sacq de velours verd, laquelle le marquis de Galle nous at envoyé d'Espaigne, et les traits y servants.

« Deux aultres plus petites de bois d'ébesne à la façon d'Espaigne avec leurs bendaiges et flesches servants, dans une custode de marquetterie pour servir à ses filz.

« Une autre toutte dorrée accommodée de coquilles de perles avec son bendage et ses traits.

Digitized by Google

« Une autre accommodée d'ivoire et d'ébesne avec son bendage et ses traits.

« Une autre grande à la façon d'Espaigne avec son bendage et ses traits.

« Une autre grande de bois d'ébesne à la façon de ce pays avec son bendage et les flèches y servants dans une custode de bois, de laquelle notre filz aisné se pourra servir.

« Huit autres grandes pour tirer aux buttes avec leurs bendaiges et les flesches y servants dans une custode de bois bendé pour les prestres et ceux de la maison pour tirer.

« Deux broches de fer avec des bouts dorrés pour servir aux buttes pour y mettre les blancs

« Deux baguettes pour monstrer les coups auxdites buttes avec des platinnes l'une dorrée et l'autre blanche.

« Une mesme de fer pour mesurer les prix.

« Quantité de petites cornes pour préserver les flesches.

« Vingt-six blasons de papiers pour mettre aux buttes pardeseur [1]. »

Le serment ou plutôt la confrérie de Sainte-Anne eut une existence paisible. Créé à une époque où les quatre autres serments étaient dans tout leur éclat, il ne réussit pas à les éclipser.

Il survécut à la destruction de l'ancien régime. Le 30 janvier 1806, cette confrérie demanda au serment de Saint-Jean-Baptiste la permission d'user de sa perche. Elle lui fut accordée, le 2 février suivant, moyennant le paiement d'une partie des frais d'érection.

Cette confrérie, dès son rétablissement, se fusionna avec celle de Notre-Dame.

---

[1] *Fondations d'Anne de Croy*, ms. des archives de l'administration des hospices civils d'Enghien.

Digitized by Google

Outre la société de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne, dont nous venons de parler, il s'est formé de nos jours à Enghien plusieurs sociétés d'amateurs de tir.

Nous citerons une association de tireurs à la carabine Flobert, et la *société des Carabiniers*. Cette dernière date de 1835 et compte actuellement 15 membres. Son local primitif était situé près de l'ancienne porte de Hérinnes. Il y a une dizaine d'années, le duc d'Arenberg lui a fait construire près des jardins potagers du parc, un beau local où l'on a accès soit par l'intérieur du parc, soit par la route de Hal. Cette société s'est plusieurs fois distinguée dans les concours offerts par les villes voisines, notamment au tir national de Bruxelles.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Corps de Métiers et autres institutions commerciales et industrielles.

§ 1. — *Corps de métiers.*

Les différents corps de métiers existant à Enghien, contrairement à ce qui se pratiquait dans beaucoup d'autres villes fermées, n'avaient qu'une influence indirecte sur la représentation communale. Leur intervention, très secondaire, consistait simplement à envoyer des délégués au conseil de ville dans certaines circonstances importantes et extraordinaires.

Malgré cet état d'infériorité relative dans l'ordre communal, ces corporations avaient acquis, sous l'ancien régime, une importance incontestable. Par les chartes et les priviléges que leur avaient octroyés le seigneur et le magistrat, elles se trouvaient former de véritables personnes morales, fortement organisées, puissantes, ayant une influence considérable sur leurs membres, qui composaient la majeure partie de la population enghiennoise. Quelques-uns de ces corps se distinguaient par une activité remuante qui obligeait le magistrat à tenir compte de leur volonté dans la gestion des intérêts communaux.

A la tête des corps de métiers se trouvaient des doyens, maîtres, jurés ou connétables, chargés de maintenir les statuts, de surveiller la fabrication et le débit des produits. Ces chefs étaient investis d'une juridiction civile et pénale se rattachant à l'exercice du métier; leurs décisions en cette qualité ressortissaient en appel du magistrat de la ville.

A tous ces titres, l'histoire des corps de métiers nous a semblé le complément nécessaire de ce que nous avons dit sur l'organisation intérieure d'Enghien sous l'ancien régime. Nous y ajoutons ce que nous avons pu recueillir sur l'état et le mouvement du com-

Digitized by Google

merce et de l'industrie, sur les moyens qui furent destinés à les développer, les foires et marchés, et les voies de communication.

— Un arrêté du 14 brumaire an IV (6 novembre 1795) rendit applicable à notre pays, le décret du 2 mars 1791 supprimant les maîtrises et les jurandes, la loi du 28 mars 1791 résiliant les baux des corporations des arts et métiers, ainsi que le décret du 14 juin 1791 interdisant toute assemblée qui tendrait à rétablir de fait ces corporations.

I. — Métier des tapissiers-hautelisseurs.

Bien que les documents sur ce métier nous fassent à peu près défaut, nous croyons pouvoir justement présumer que les tapissiers furent les premiers artisans d'Enghien qui se réunirent en corporation. Colins nous apprend que, vers le milieu du XIV^e^ siècle, le seigneur d'Enghien fit une ordonnance de police « sur « la belle et fine tapisserie qui de longtemps se faisoit en la ville « d'Enghien[1]. »

Dès cette époque, les fabricants de notre petite ville avaient attiré l'attention sur leurs produits qui se recommandaient par le fini de l'exécution, de remarquables dessins et un habile agencement des couleurs. Leurs tapis luttaient avantageusement avec les tapis des Flandre, renommés dans l'Europe entière. Cette prospérité d'une de nos plus anciennes industries locales ne fit que s'accroitre dans les siècles suivants ; elle atteignit son apogée au XVI^e^ siècle, grâce aux priviléges des seigneurs d'Enghien, grâce surtout à la protection spéciale que la tapisserie sut trouver chez Marguerite d'Autriche.

Charles Quint, à son tour, porta, le 16 mai 1544, un édit au sujet des métiers des tapisseries dans les Pays-Bas ; cet édit qu'on pourrait appeler les statuts généraux du métier, contient 90 articles[2]. Il y est fait mention des fabriques d'Enghien. Le même empereur sanctionna de nouveau les règles de ce métier

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 95.

[2] Il est publié dans les *Placards de Flandre*, liv. I, p. 610 et suiv.

Digitized by Google

par une autre ordonnance du 28 juillet 1551. Cette ordonnance, dont on conserve aux archives communales d'Enghien un original sur parchemin [1], confirme un grand nombre de dispositions de la précédente; elle s'occupe des apprentis, des compagnons, de la conduite des maîtres envers les apprentis et les ouvriers, des droits d'entrée et enfin de la conduite des francs-maîtres dans leurs ouvrages.

Ces dispositions sages, détaillées, témoignent assez de l'importance que le grand monarque savait attacher à une industrie presqu'inconnue alors dans les autres contrées de l'Europe.

Les fabriques enghiennoises étaient alors dans leur plus brillant éclat, comme le constate l'ambassadeur vénitien, Marino Cavalli, qui, dans sa relation écrite en 1551, reconnaît que Bruxelles, Audenarde et Enghien étaient spécialement renommés pour leurs tapisseries [2]. C'est alors que florissait un célèbre tapissier de haute-lice, Laurent Flasschoen [3].

Les membres de ce métier étaient nombreux et riches : beaucoup d'ouvriers travaillaient à ces remarquables produits, envoyés dans tous les pays. « L'on assure même, dit un écrivain du siècle dernier, que les plus beaux tapis qui se trouvent à Versailles ont été faits à Enghien, lorsque la ville et terre appartenoient à la maison de Bourbon ; il s'en trouve encore deux pièces en l'église paroissiale d'Enghien, une devanture d'autel représentant saint Laurent rôti sur le gril en présence du tyran et des autres spectateurs. Cette pièce est travaillée avec beaucoup d'or et d'argent; l'autre pièce est un drap de mort. [4] » Ces beaux

[1] Ce beau document parfaitement conservé comprend 12 pages in-folio; le sceau en cire rouge de Charles-Quint y est appendu.

[2] Gachard, *Les Monuments de la diplomatie vénitienne*, dans Mém. de l'Académie roy. de Belgique, t. xxvii, p. 103.

[3] Pinchart, *Archives des sciences, des arts et des lettres*, 1re série, t. ii, p. 23 donne un fac-simile de sa signature.

[4] Maetens, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. — Nous avons lu quelque part que dans les magnifiques tapisseries ornant le château de Pau, lieu de naissance de Henri IV, se trouvaient des ouvrages de nos tapissiers.

Digitized by Google

chefs-d'œuvre de l'industrie enghiennoise sont malheureusement perdus aujourd'hui; notre ville ne possède actuellement d'autres restes de sa principale industrie que quelques fragments décolorés de tapis à fleurs, conservés à l'hôpital de St-Nicolas.

Rappelons quelques souvenirs au sujet de cette industrie. En 1503, la ville et la seigneurie d'Enghien offrirent en présent à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestain, des tapisseries de haute-lice qui avaient sans doute été fabriquées par des artisans de notre cité. La dépense s'éleva à 1397 livres 11 s[1].

En 1539, Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, demanda au métier des tapissiers d'Enghien de fournir à la ville de Mons, les tapis nécessaires pour la réception de Charles-Quint[2].

Le marquis de Berghes possédait en son hôtel à Mons « quatre « pièces de tapysserie de verdure, ouvraige d'Engien, en haul- « teur de v aulnes, contenant ensamble la quantité de iiij^{xx} xviij « aulnes ij quartz et demy. » Après sa mort en 1570, elles furent vendues à Bruxelles au prix de 9 sous 6 deniers l'aune, soit 46 livres 17 sous[3].

En 1585, au témoignage de Colins, on fabriqua en notre ville des tapisseries qui représentaient « naïvement » les fêtes données à Paris lors de l'élection de Henri d'Anjou au trône de Pologne[4].

[1] « Le somme et parties à cause des tappisseryes que la ville et terre d'Enghien a presentet à mon très-redoubtet seigneur monsgr. de Ravestein, montant sur le hault à la somme de xiij^{c} iiij^{xx} xvij l. xj s., dont pour le part de ladite ville a esté taxée au tierch montant à la somme de quattre cens soissante chincq livres, dix-sept solz tournois, comme il appert par le compte particulier pour ce faitte y denommant les pièces et parties, comptée présent eskevins et signée de leurs mains, dont ledit massart meth icy en mises ladite somme de iiij^{c} lxv l. xvij s. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1502 (1503, n. st.) *au* 1er *fév.* 1503 (1504 n. st.). Arch. comm. d'Enghien. — Nous n'avons pu retrouver le compte particulier dont il est fait mention.

[2] Gachard, *Relation des troubles de Gand*, pp. 313 et 326.

[3] Pinchart, *Archives des sc., des arts et des lettres*, 1re série, t. I, p. 22.

[4] *Histoire d'Enghien*, p. 549.

Digitized by Google

Il faut peut-être, comme le pense M. Wauters, attribuer à Enghien les belles tapisseries à armoiries que l'on conserve au musée de Berne et dont l'une, qui n'a pas moins de 20 pieds de longueur, représente les insignes de l'ordre de la Toison d'or. On y distingue un monogramme encore inexpliqué, formé de deux *e* adossés, peut-être une double initiale du nom de la ville d'Enghien[1].

Cette industrie eut beaucoup à souffrir de la Réforme. Les troubles qui l'accompagnèrent lui portèrent un coup fatal dont elle ne se releva plus.

Dès les premiers prêches faits dans la seigneurie d'Enghien, les hautelisseurs en grand nombre se déclarèrent partisans des doctrines nouvelles. Ainsi que nous l'avons constaté plus haut en racontant les excès des réformés en notre ville, ces artisans s'étaient compromis vis-à-vis de l'autorité, si bien qu'au moment de la répression, ils émigrèrent en masse ; selon la tradition, ils allèrent pour la plupart s'établir à Audenarde. Ce départ forcé ralentit considérablement la fabrication des tapis.

Une autre cause amena la diminution du nombre déjà fort restreint des ouvriers qui s'adonnaient à cette industrie. C'est la fondation par Henri IV, roi de France, de cet établissement qui devait être plus tard connu du monde entier sous le nom de *Manufacture des Gobelins*. Il fut fondé, à l'aide d'ouvriers enrôlés dans les Pays-Bas. Notre ville qui appartenait alors à Henri IV fournit avec Audenarde un fort contingent.

Le roi de France n'était pas le seul prince qui cherchât à introduire dans ses états une industrie qui faisait la gloire des Pays-Bas depuis plus de deux siècles et demi. En 1604, l'Électeur Maximilien de Bavière avait engagé un tapissier d'Enghien à venir habiter Munich et, dans une lettre, il priait les archiducs Albert et Isabelle de vouloir accorder leur protection à ce maître

[1] WAUTERS, *Essai hist. sur les tapisseries et les tapissiers de haute et de basse-lice de Bruxelles*, dans Bull. des Commissions d'art et d'archéologie, t. XV, p. 364.

Digitized by Google

dans le cas où il rencontrerait des difficultés pour aller se fixer à l'étranger[1].

Le métier des tapissiers perdait chaque jour de son importance; dès le milieu du XVII[e] siècle, il se trouvait dans une complète décadence.

Cette décadence est constatée par un industriel français qui visita alors la Belgique et rédigea pour la communauté des tapissiers de Paris un mémoire où il caractérise en ces termes la fabrication de notre ville : « Celle (la fabrique) d'Anguien a « beaucoup été dans ses commencemens pour les personnages, « qui ont toujours été très-mal dessinez. Cette fabrique est « devenue fort atténuée et très-aride; un de leurs deffauts ordi- « naires est de mal monter leurs ouvrages, ce qui est cause que « leurs chaînes ne sont pas bien couvertes. Leurs verdures sont « passables, quoique toujours travaillées dans un certain goût « antique qui en diminue bien le prix[2]. » Remarquons avec M. A. Wauters que l'artisan a apprécié à sa manière le travail des différents centres de fabrication de tapisseries en Belgique; on ne peut évidemment accepter ses assertions que sous bénéfice d'inventaire.

Les fabricants disparaissaient les uns après les autres et, en 1685, Nicolas Vander Leene restait, comme il le déclarait lui-même, « le dernier vivant tapisseur du métier de la tapisserie de cette ville d'Enghien. » Le 8 août, il cédait aux pauvres et à la confraternité de Notre-Dame les rentes appartenant à ce métier, à charge pour cette dernière de continuer à exonérer les fondations suivantes : d'abord, de faire chanter annuellement, le jour de la fête de saint Laurent, patron de ce métier, une messe en musique suivie d'une distribution de 23 pains aux pauvres, notamment à ceux ayant appartenu au métier ou à leurs femmes; ensuite, de faire célébrer le lendemain l'office des morts « pour

[1] *Bulletin des comm. roy. d'art et d'archéologie*, 7[e] année, p. 207.

[2] *Recueil de statuts et de documents relatifs à la corporation des tapissiers de 1285 à 1875*, p. 118. (Paris, Chaix et C[ie], 1875, in-8°.)

Digitized by Google

« les âmes des tapisseurs et de leurs femmes trespassés ayans « estés dans le mestier de la tapisserie, notamment pour l'âme « de Nicolas Vos, de sa femme et de ses parens, en oultre de « mettre la bière couverte de l'habit des funérailles dudit mes- « tier et deux chandelles de cire brullans à costé durant ledit « anniversaire[1]. »

La teinturerie que les tapissiers avaient fait reconstruire, en 1532, avec l'aide de la ville, était située dans la rue de la Fontaine ; elle fut après leur disparition transformée en brasserie.

Ainsi finit cette corporation industrielle qui avait obtenu une renommée si grande. C'est à peine si aujourd'hui quelques personnes se rappellent que la fabrication des tapisseries de haute-lice avait rendu célèbre la ville d'Enghien. M. A. Pinchart a écrit l'histoire de cette industrie dans les Pays-Bas, travail qui lui a valu, en 1859, la médaille d'or au concours de l'Académie royale. Jusqu'à ce jour, cet important mémoire, dans lequel l'auteur a consacré tout un paragraphe aux fabriques d'Enghien, est resté inédit. Nous le regrettons vivement, car il nous aurait servi à faire connaître d'une manière plus complète le plus ancien et le plus illustre corps de métier de notre ville.

II. — Métier des drapiers.

L'organisation des drapiers en corps de métier semble remonter au milieu du XIVe siècle, car Colins nous apprend que Siger II, seigneur d'Enghien, statua que « personne en ladite ville ne « pourroit vendre draps si de sa main il n'avoit tissu certaine « quantité de pièces[2]. »

On trouve peu de renseignements sur cette corporation qui acquit cependant un grand développement puisqu'on établit une halle aux draps en notre ville.

Les draps fabriqués à Enghien portaient une marque spéciale imposée par le magistrat. En 1423, les échevins firent exécuter à cet effet par Jean le Hane un fer qui fut gravé par Jean Leu-

[1] *Archives communales d'Enghien.*
[2] *Histoire d'Enghien*, p. 95.

Digitized by Google

rart[1]. Ils firent faire de plus, en 1433, une tenaille de fer pour les « rewardeurs de draps » destinée à sceller les draps [2].

Vers 1450, l'autorité locale rendit une ordonnance pour ce métier; car le compte de la massarderie nous apprend qu'en 1449, elle s'occupa de cet objet et envoya prendre des renseignements à Tournai, à Antoing, à Leuze et à Ath.

Le comte de Saint-Pol interdit, au XV^e^ siècle, à tous les marchands de vendre à Enghien des draps hors du franc-marché non plus que les draps fabriqués hors de la ville, sous peine de 60 sous d'amende et de confiscation des marchandises. Il défendit sous la même peine de vendre des draps en détail le mercredi avant dix heures du matin ainsi que le débit en dehors de la halle jusqu'à deux heures de l'après-midi. Après cette heure seulement, on pouvait les détailler dans les maisons particulières [3].

La dernière mention que nous rencontrons de ce métier est de 1568; il nous paraît que, probablement dans le cours du XVII^e^ siècle, cette corporation dut se dissoudre. Peut-être les événements de la Réforme ne furent-ils pas étrangers à sa disparition.

III. — Métier des tisserands.

L'existence d'un métier de tisserands de toiles est constatée dès 1405, puisque le compte de la massarderie de cette année nous apprend que les échevins accordèrent une gratification de sept livres aux jurés du métier des tisserands en aide des frais que leur causait un procès qu'ils soutenaient à Ath [4].

[1] « A Jehan le Hane pour avoir estet ensongnyet et ouvret à le ville, par trois jours entier à IIII s. le jour XII s. — Item à lui pour le fachon d'un fier dont on scelle les draps en le taintenerie IX s. et à Jehan Leurart pour graver le dit fier VI s. font. . . . . XXVII s. »
— *Compte de la massarderie de* 1422-23.

[2] « Item pour unes tenailles de fier pour les rewardeurs de draps pour sayeller les draps de le ville . . . . . XXVI s. »
— *Compte de la massarderie de* 1432-33.

[3] *Archives communales d'Enghien.*

[4] « Donnet de grasce par le command. de mons. le gouverneur, dou bailli et conseil de mademoiselle et par l'accord des eskevins, as jures

Digitized by Google

L'industrie du tissage des toiles devint extrêmement prospère; un nombre considérable d'ouvriers s'employait à travailler le lin que l'on cultivait aux environs de notre ville. Au commencement du XVe siècle, la concurrence anglaise causait un grand préjudice aux tisserands de nos provinces; le 16 juillet 1427, une assemblée des délégués des métiers établis en Brabant, dans la principauté de Liége et à Enghien, se réunissait à Malines pour aviser aux moyens de combattre cette concurrence désastreuse [1].

Malgré cette circonstance, cette industrie prospéra à Enghien et après la disparition des fabriques des tapisseries, le commerce de toiles devint la principale ressource de ses habitants.

Le duc Philippe-le-Bon confirma, en 1458, une coutume de la ville d'Ath « que nulles toilles bien qu'elles estoient eslevées des sceaulx des villes d'Enghien, Lessines, Chièvres, Braine, Soignies, Acre, Montigny, ne pourroient passer pour bonnes en Angleterre, France, Espagne, Allemagne, Italie et la chrétienté si elles n'étoient scellées du sceau de la ville d'Ath [2]. »

Les statuts de ce métier n'ont pu être retrouvés; une ordonnance de police émanée des bailli, mayeur, bourgmestre et échevins d'Enghien lui servait, croit-on, de règlement [3].

Au XVIIe siècle, le métier des tisserands éprouva des difficultés avec le magistrat au sujet des impositions qu'il voulait mettre à sa charge. Les maîtres portèrent la contestation devant le conseil

dou mestier des tisserans en recompensation des frais que fais et euls avoient à cause dou plait qu'il eurent à Ath contre Pietre de le Grœnewatie, au deseur de ce que aultrefois leur a estet donnet pour celi fait . . . . . VII l. t. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1404 *(*1405, *n. st.) au* 1er *février* 1405 *(*1406 *n. st.)*, Archives communales d'Enghien.

[1] HENNE ET WAUTERS, *Hist. de Bruxelles*, t. I, p. 227.

[2] *Documents sur l'histoire des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons*, nº 13 des publications des bibl. belges, p. 44. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV, p 253.

[3] MARTENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms.

Digitized by Google

de Flandre, en 1664. La décision de ce débat ne nous est pas connue [1].

Le métier des tisserands était établi sous le patronage de la sainte Trinité.

IV. — Métier de Saint-Éloi.

Ce corps de métier qui comprenait les *fèvres*, c'est-à-dire tous les ouvriers qui travaillaient à l'aide du marteau, les forgerons, les orfèvres, les ferronniers, les charpentiers, etc., était l'un des plus anciens et des plus considérables de la ville. Son existence est antérieure à l'année 1288, puisqu'en cette année le pape Nicolas IV lui accorda des indulgences. Benoît XII en octroya de nouvelles en 1338. Henri de Bergues, évêque de Cambrai, accorda, en 1521, 40 jours d'indulgence à tous les fidèles qui aideraient à rétablir la chapelle de Saint-Éloi, chaque fois qu'ils la visiteraient. Il nous paraît probable que l'origine de ce corps fut une confrérie pieuse établie en l'honneur de saint Éloi qui se transforma en une corporation industrielle, sans néanmoins dépouiller son ancien caractère.

Pierre de Luxembourg, comte Saint-Pol, seigneur d'Enghien, renouvela par lettres du mois de novembre 1431, les priviléges de ce métier, lequel, il le reconnaît, existait d'ancienne date et avait rendu de grands services. Ces lettres commençaient ainsi : « Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Conversant et de Brianne, seigneur d'Enghien et de Fiennes, chastelain de Lille, salut. Savoir faissons à tous que comme les bonnes gens de la confrairie de nostre benoist Sauveur et Monseigneur saint Eloy en nostre ville d'Enghien, spécialement ceux des fèvres, nous ayent faict remonstrer pour le proufict et avancement dudit monseigneur saint Eloy, et ossi afin que nous puissions et ossi nostre ditte ville y estre diauxtant mieux servy au besoin qu'il eussent plusieurs franchises et libertés... »

[1] *Archives du royaume, conseil privé*, carton 600.

Digitized by Google

Tel est le début de cet acte dont nous n'avons rencontré qu'une copie si incomplète et si défectueuse qu'il n'est pas possible d'en publier le texte[1].

Le métier de Saint-Éloi possédait plusieurs prérogatives importantes. Il recevait les marques de fabrique de ses membres. Tous ceux qui travaillaient du marteau devaient pour exercer licitement leur profession à Enghien, se faire admettre dans la confrérie. Cette règle fut souvent violée et, à la fin du XVII[e] siècle, les maîtres de ce métier se plaignaient de ce que plusieurs artisans refusaient de se faire recevoir dans la corporation. Pour encourager leur métier, aucun ouvrage d'orfévrerie ou de ferronnerie fabriqué hors de la ville ne pouvait y être apporté sans le consentement des maîtres. Le 10 janvier 1757, Antoine Crusener fut condamné à 6 florins et à 6 patards d'amende pour avoir enfreint cette règle, en introduisant à Enghien une pièce de fer fabriquée à Mons.

Une marque spéciale servait à reconnaître les produits des artisans du métier de Saint-Éloi. On trouve qu'en 1500, le magistrat paya à Avrekin l'orphèvre, six sous pour la confection d'une « enseigne de fer » aux armes de la ville, destinée à être mise sur les bords des écuelles et plats d'étain [2].

Les doyen et maîtres jouissaient du droit de suivre immédiatement le clergé, en portant les marques distinctives de leur rang, aux processions de la ville. Le mayeur marchait à leur tête.

En 1657, une nouvelle confrérie érigée en l'honneur de Saint-Pierre, à la suite d'un pélerinage à Rome fait par des membres

[1] Il est fait mention dans cette copie que l'original sur parchemin était muni du sceau en cire vermeille de Pierre de Luxembourg et de celui des échevins d'Enghien, en cire verte.

[2] » A l'ordonnance de la loy a esté payet à Ostellet de Mille pour avoir fait faire par Avrekin l'orphevre ung enseigne de fer là où les armes de la ville estoient dedens, pour mettre et frapper sur les bors des escuelles et plas d'estain de ladite ville, payet. . . . . vi s. » — *Compte de la massarderie du* 1[er] *février* 1499 (1500, *n. st.*) *au* 1[er] *février* 1500 (1501, *n. st.*). Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

des guldes enghiennoises, se permit d'usurper la place réservée de temps immémorial au métier de Saint-Éloi. Les maîtres et confrères adressèrent, dès le 21 mai, une réclamation au magistrat d'Enghien qni s'empressa d'y faire droit.

Ce métier était administré par un doyen et des maîtres; ceux-ci, contrairement à ce qui se pratiquait dans les autres corporations, restaient en fonctions pendant deux ou trois ans. L'élection avait lieu le jour de la fête de saint Éloi (1er décembre); les doyen et maîtres élus prêtaient serment en la chapelle de ce saint en l'église paroissiale, après la messe solennelle célébrée pour le métier.

Les nouveaux compagnons, lors de leur admission dans ce métier, devaient également prêter un serment dont voici la formule.

« Vous, N**, icy faites serment, en présence des maîtres, par lesquels vous entrez au métier et confrérie de Monsieur Saint-Éloi, avec la grâce de Dieu, que vous serés un bon confrère, pour l'avantage de la chapelle et du métier en toutes les manières. Étant en quelque commerce vous demanderez toujours le denier à Dieu, à l'honneur de Monsieur Saint-Éloi. Sachant quelques ouvriers qui travaillent n'étant francqs, vous serez obligés d'avertir les maîtres, aussi ne pouvez-vous prendre des apprentiers qui vont mendier leur pain et vous serez obligés de les advertir huict jours après qu'ils auront mis les mains aux métiers. Vous êtes aussi obligé après que vous aurez été sermonné de venir à toutes les assemblées et aux processions et autres choses, à peine de 20 patards. »

Les droits perçus des membres de ce métier en vertu du règlement de 1431 furent, au XVIe ou au XVIIe siècle, remplacés par un droit moins onéreux pour ceux qui devaient l'acquitter. On exigea des nouveaux confrères un droit d'entrée de 18 livres et un droit d'apprentissage de 2 livres 16 sous.

Ce métier, pendant toute la durée de son existence, eut à sa charge l'entretien et la réparation de la chapelle de Saint-Eloi qui faisait partie de l'église paroissiale. Il était en outre obligé de

Digitized by Google

fournir les ornements nécessaires à la célébration du culte. Chaque année, le 1er décembre, jour de la fête patronale, on y célébrait l'office solennel de Saint-Eloi, suivi anciennement d'une procession. Au xve siècle, les échevins faisaient à l'occasion de cette solennité une offrande de 5 sous tournois à l'autel du Saint[1]. Cette offrande fut portée dans la suite à 3 livres, puis supprimée par l'article xxiii du règlement du 12 octobre 1768.

Au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de Saint Eloi existait une chambre servant de lieu de réunion pour les dignitaires du métier. Là étaient déposées ses archives et particulièrement son ferme, transporté aujourd'hui aux archives communales. Ce local a disparu depuis peu, lors des restaurations faites à cette partie de l'église paroissiale.

Ce métier possédait plusieurs petites maisons bâties contre sa chapelle. Deux de celles-ci, voisines du portail de cette chapelle, lui avaient été données, le 20 octobre 1587, par Georges de Russe.

Les maîtres, à leur sortie de charge, étaient tenus de rendre compte aux confrères de leur gestion. Ils le faisaient le jour de saint Eloi. L'après-midi, on distribuait entre tous le boni provenant de la recette du droit d'entrée des nouveaux membres.

En 1762, les revenus du métier de saint Eloi montaient à 119 livres 18 sous et les dépenses à 145 livres 19 sous 3 patards.

V. — Métier des brasseurs ou cambiers.

Ce métier établi sous le patronage de saint Arnould, avait reçu le 1er novembre 1382, de Louis, comte de Conversan et seigneur d'Enghien, des lettres de priviléges ainsi conçues : « Nous Louis, syre d'Enghien, comte de Brianes et comte de Conversan, faisons savoir à tous, comme nos gens du commun mestier des brasseurs de notre ville d'Enghien sont venus et traict par-devant nous et en notre présence, et nous ont montré le mésuze et deffault qu'ils ont d'aucune chose nécessaire, si comme de toute vassèlemenches[2]

[1] *Comptes de la massarderie*, arch. comm. d'Enghien.
[2] *Vassèlemenches*, ustensile, vaisselle.

Digitized by Google

pour le cuisine et de plusieurs autres besoignes pour mener avec nous en ost, en chevauchie ou en autres lieux où ils venoient avec nous toutes les fois que nous convenoient, pour lesquelles défenses, choses et cuisine et plusieurs autres besognes nécessaires avoir et soutenir, qui veulent entrer au dit mestier soit pour brasser, pour faire brays, ou pour vendre cervoise que ils conviennent faire les points qui s'en suivent : 1° Que ly maistre brasseur lesquels sont u seront pour le temps avenir soient puissants d'ordonner toutes choses qui à ce mestier appartient à l'honneur et proufit de leur très-redouté seigneur et de la loy et des bonnes gens, soit pour guerre ou en autre mainières. Et quiconques feroit u iroit à l'encontre de le ordonnance que lesdits maistres ordonneroient, il seroit enkeus en une bonne loyalle debte de 20 solz touttefois et quanttefois il iroit au l'encontre. Et qui sur lesdits maistres diroit mal à point et vileinie à cause dudit mestier, il soit enkeus lesdits 20 solz paier. Lesquels seront partis en trois, c'est assavoir à mons^r d'Enghien le tiercq, ly église d'Enghien et les maistres dudit mestier le tiercq. Et quiconcques apprendera ledit mestier, il donnera au mestier deux escus. Et conviendra qu'il aprendra ung an anchois qu'il demengent maistre. Et parmi païant quattre escus au mestier. Et parmy tant peult-il devenir maistre. Et si ung brasseur de dehors la ville voulloit venir audit mestier, ils porront entrer pour donner au dit mestier quattre escus. Et quiconcques entrera au dit mestier, il donnera à chacun de maistres ung pot de vin. Item, lydis fils d'un brasseur porra entrer en ce mestier pour ung escut à l'entrer et maistre devenir pour deux escus. Item, quiconcques as commandements de maistres, il yroit ou dyroit allencontre touttesfois quanttesfois il ne diffauroit il sera enkeus et attains en une bonne loyable debte de huyt solz à payer en trois comme dit est dessus. Item, quiconcques sera interdis ou en sonneuguement, il ne porroit wagnier le pain audit mestier. Item, les varlets qui sont ou seront louwés qu'ilz sachent ce que encovent aront tant que leur maistre le tiengnent à contente d'iaulz. Et ossi que le maistres leur sachent tant qu'il ne soient à doloir et toudis sans maise ocquison et par les dict des maistres. Et est assavoir que les maistres dudict

Digitized by Google

mestier, quiconque lesera pour le temps, seront établis par le dessus dit commun pour recevoir les dis deniers, seront sermenté pour recevoir bien et justement les devant nommés deniers, et tout chou qu'ils en recevront qu'ils ne mettront et convertiront entièrement en les choses nécessaires dessusdites et nient ailleurs. Et quiconque sont maistres doivent rendre compte à cheux du mestier du tout chou qu'il ne aie reçu pendant l'année, et si advenit qu'il ne puisse accorder d'un compte rapporté les doivent pardevant nous pour déterminer et déclarer par nous ou par chiaulx que nous mettrons en ces lieux pou chou affaire et mettre à point le débat qu'il y seroit en compte et en les choses dessusdites. Et comme nos gens dudit mestier communément nous ont prié et supplié que nous lesdites ordonnances leurs volsisions octroyer et consentir, Nous Louis, sire d'Enghien, dessus nommé, descendant à la juste et raissonnable prière et supplication de nos gens, lesquels nous voulons aider et conforter loyemment, faisons savoir à tous que les dites ordonnances octroyons et voulons qu'elles soient entretenues pour bon, ferme et établi en la manière que dessus devisé, ordonné et declaré est de point à point. Par les tesmoing de ces présentes lettres scellées de mon seel. Donné l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt et deux, le nuit de Toussain [1]. »

Par lettres datées de La Fère, le 12 septembre 1534, Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, ratifia ces priviléges et les compléta par les dispositions suivantes :

L'apprenti payait à son entrée deux écus de 48 sous parisis et lors de son admission à la maîtrise 4 écus. Le brasseur étranger payait également 4 écus et devait au préalable obtenir le consentement du seigneur, du mayeur et des échevins et présenter un certificat du métier de la ville où il était établi. En entrant, on payait aux quatre maîtres un pot de vin de 10 sous parisis. Le fils d'un brasseur payait seulement la moitié des droits. Celui qui contrevenait aux ordres des maîtres encourait une amende

[1] Orig. sur parch., scellé du sceau, en cire rouge, pendant à double queue, de Louis, seigneur d'Enghien. — *Arch. comm. d'Enghien.*

Digitized by Google

de 20 sous. Les maîtres prêtaient serment entre les mains du bailli d'Enghien, ils rendaient compte de leur gestion au métier; en cas de différend, le seigneur intervenait. Chaque brasseur devait avoir sa brasserie particulière dont il pouvait seul se servir. Ceux qui vendaient des cervoises, sans être du métier, étaient passibles de 60 sous d'amende.

Marie de Luxembourg accordait un nouveau droit à ce métier par cette clause : « pour ce que en ladite ville d'Enghien y a dix-huict hommes que on appelle les porteurs de tonnetz qui sont subiectz quant fortune ou meschief de feu advient en icelle ville de incontinent porter iceulx tonnetz appertenans à ladite ville plains d'eauwe pour subvenir audit meschief de feu dont le premier venant et arrivant audit feu sallarié par ladite ville de dix solz six deniers, lesquels porteurs eslisent l'un l'aultre et ont chacun gaige de ladite ville de 2 solz par an, avons par l'advis de nos officiers, mayeur et eschevins de ladite ville d'Enghien accordé et ordonné, accordons et ordonnons que lesdis brasseurs aront droit et authorité de eslire lesdis porteurs de tonnetz. » En retour de ce droit, chaque brasseur était obligé d'avoir chez lui, sous peine de cinq sous d'amende, un tonneau toujours rempli d'eau pour les cas d'incendie.

Enfin une autre disposition ordonnait aux brasseurs de brasser suffisamment pour fournir aux habitants des petites et des fortes cervoises sous peine d'être privés pendant un an d'exercer ce métier [1].

Les brasseurs et *tyndragers* (porteurs de tonnes) recevaient, au XIV^e^ siècle, le jour de saint Étienne, du magistrat, pour leur *carbonéez*, disent les comptes de la massarderie, un don de 6 lots de vin.

On a pu apprécier par ce que nous avons dit précédemment des assises et maltôtes, quelle était l'importance de la fabrication de la bière à Enghien [2]. Cette fabrication ainsi que la consom-

[1] *Archives communales d'Enghien.*

[2] Le compte de la massarderie de 1404-1405 nous apprend qu'à cette époque on débitait des bières étrangères à Enghien telles que du

Digitized by Google

mation des produits qui en provenaient, furent toujours l'objet des soins du magistrat et même du pouvoir central qui promulguèrent sur cet objet de nombreuses ordonnances, placards et bans, généraux et particuliers. Nous nous permettons de rappeler ici les documents de cette sorte qui concernent tout spécialement Enghien.

Dès le XVI^e^ siècle, à cause de la concurrence que faisaient aux bières fabriquées à Enghien, les cervoises brassées hors de la ville, l'empereur Charles-Quint, par une ordonnance datée de Bruxelles, le 28 mars 1529 (n. st.) défendit de vendre la bière à un prix plus élevé que six deniers le lot, sauf les boissons brassées à Enghien que l'on pourra vendre « selon leur valeur et bonté, » sans cependant excéder le prix de dix deniers. Les contrevenants encouraient une amende de 5 carolus d'or, et le double en cas de récidive; dans tous les cas les cervoises étaient confisquées [1]. Par une autre ordonnance du 7 octobre 1545, Charles-Quint fit de nouveau défense aux habitants de notre ville de vendre des bières et cervoises étrangères au-delà de 8 deniers le lot, exception était faite comme précédemment pour celles brassées en ville [2]. Le 21 novembre suivant, le grand bailli de Hainaut, à la requête du magistrat d'Enghien, interdit de vendre la bière et cervoise à un prix plus élevé que huit deniers tournois le lot, mesure d'Enghien, pour la bière brassée à Enghien et dix deniers pour les bières étrangères. Cette mesure s'appliquait à toute la terre d'Enghien, même aux villages situés en Brabant [3].

L'autorité locale, pour faire face aux dépenses de plus en plus considérables que les circonstances lui imposaient, se vit forcée d'augmenter les maltôtes et assises communales.

Ces impôts élevés amenèrent probablement la chûte de cette corporation. Les brasseurs renoncèrent à former un métier, dans

moust (?), des cervoises d'Osteriche (Autriche) et d'Omborghe (Hambourg!). Ces cervoises payaient les taxes du vin.

[1] *Arch. dép. de Lille*, 21^e^ reg. des chartes, f° 130.

[2] *Arch. dép. de Lille*, 24^e^ reg. des chartes, f° 87 v°.

[3] *Arch. du royaume*. conseil privé, carton 601.

Digitized by Google

la seconde moitié du XVI^e^ siècle, car le compte de la massarderie de 1561 nous apprend que le magistrat, à la suite de cette renonciation, loua la brasserie de Jean de Lausnoot, située rue de la Fontaine-Gossuin pour « secourir les mannans de la ville et leur fournir de la bière [1]. »

Après la disparition de ce métier, le transport des bières qui lui incombait resta en souffrance. Le magistrat saisit cette occasion pour mettre en adjudication le charriage et l'encavement des tonnes; il statua, par une ordonnance du 2 août 1672, que « aucuns bourgeois, ni brasseurs ne pourroient transporter bières que par les porteurs jurés, sur l'amende de 20 livres. Ces porteurs devoient prêter serment et les bourgeois ne pouvoient souffrir aucun retard pour l'encavement de leurs bières à peine par les porteurs de répondre de tous dommages et intérêts [2]. »

Le droit perçu était assez modique; il était de deux patards à la tonne pour les bourgeois et de 37 patards au brassin pour les brouteurs; cette redevance faisait toutefois à la ville un revenu qui, en 1755, atteignait 295 livres.

L'article III du règlement du 12 octobre 1768 décida que l'on ne pourrait faire transporter des bières des brasseries ou d'une cave à une autre que par les *brouteurs* de la ville, à péril de trois livres d'amende pour chaque tonneau et que l'on y continuerait à payer deux sous pour le transport de chaque tonne sans distinguer la contenance et un sol à chaque demi tonneau. Les brouteurs ne pouvaient transporter aucun tonneau de bière sans être munis d'un permis.

Ce droit de charriage était affermé au plus offrant pour un terme de trois ans. A l'adjudication de 1775, les brasseurs de la ville s'entendirent pour obtenir moyennant une redevance annuelle de 71 livres à payer à la ville, le droit de voiturer eux-mêmes leurs bières. Bientôt les brasseurs trouvèrent encore ce droit trop onéreux, car le 1^er^ février 1778, ils renoncèrent à

[1] La ville payait 50 livres par an pour cette location.
[2] *Archives du royaume, conseil privé*, carton 898.

Digitized by Google

faire transporter leurs bières eux-mêmes. La ville résolut d'affermer de nouveau le droit de charriage, mais il ne se présenta qu'un seul adjudicataire à la soumission de 30 livres. C'était assez dérisoire; le massard de la ville attribuait ce fait à une cabale excitée par les brasseurs afin de s'attribuer la rétribution exigée pour le transport des bières au détriment de la ville [1]. La situation financière de cette commune était alors trop peu florissante pour fermer les yeux sur ces manœuvres.

Le magistrat s'adressa au gouvernement général des Pays-Bas et en obtint, le 2 juillet 1778, un règlement dont voici les principales dispositions :

1° Les brasseurs de la ville feront charrier leurs bières chez les bourgeois et les brouteurs avec leurs propres charrettes, moyennant une rétribution de deux patards à la tonne et d'un patard à la demi-tonne, à charge des particuliers qui les encaveveront; la moitié de cette rétribution demeurera au profit de la ville et se paiera par les brasseurs au massard d'après l'extrait du bureau des impôts de la province à raison d'un patard par tonne et de deux liards par demi-tonne; et les brasseurs avec cette rétribution devront faire charrier les bières et les faire encaver sans pouvoir rien exiger au-delà.

2° Les cabaretiers paieront à l'avenir pour l'encavement des bières foraines trois patards par tonne, savoir les deux tiers au profit de la ville et le reste au charretier pour son salaire [2].

A l'époque où disparut le métier des brasseurs, la ville qui était très obérée pensa se créer une source féconde de revenus en établissant à ses frais une brasserie communale, alors surtout « que les fauxbourgtiers étoient soumis aux accises et maltôtes d'icelle. »

L'expérience ne tarda pas à désillusionner le magistrat d'Enghien et à lui prouver combien une administration publique est

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[2] *Archives du royaume, conseil privé*, carton 898.

Digitized by Google

peu apte à gérer fructueusement une entreprise commerciale. Le produit étant presque nul, on finit par négliger l'entretien de la brasserie, si bien qu'en 1767, les réparations indispensables exigeaient une dépense tellement élevée que la ville résolut de vendre son établissement. Le gouvernement ayant autorisé, le 9 décembre, cette aliénation, Antoine-Joseph de Ghislage s'en rendit acquéreur moyennant le paiement de 69 fl. 5 s. de rente, rachetable au denier 25 argent fort [1].

En 1735, on comptait six brasseries à Enghien; outre celle de la ville, on trouvait celle de Vinex, de Bruncqué, de Dufour, d'Annoteau et de Schoeman [2].

VI. — Métier de Sainte-Catherine.

Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, institua en 1407, sous le patronage de sainte Catherine, une corporation comprenant, les couturiers, les parmentiers, les chaussetiers, les pourpointiers, les fripiers [3] et tous les autres artisans qui travaillaient les objets d'habillement.

Philippe de Clèves, à la requête des maîtres et compagnons de ce métier, renouvela leur règlement le 5 janvier 1520 [4]. Pour être admis comme maître dans ce métier, il fallait, après deux ans d'apprentissage, faire ses preuves et payer un droit d'entrée

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[2] *Ibid.*, carton 245. — Aujourd'hui, on compte à Enghien huit brasseries en activité.

[3] *Couturier*, terme qui servait autrefois à désigner le tailleur d'habits. — *Parmentier*, tailleur qui garnit les habits. — *Pourpointier*, celui qui coupe, coud, arrange et vend des pourpoints et des manteaux. Le pourpoint, habillement des XIVe-XVIIe siècle, fut l'habit qui précéda le justeaucorps; il couvrait la partie du corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. — *Chaussetier*, fabricant de bas, bonnets de laine, haut-de-chausses.

[4] Copie sur papier, certifié le 7 janvier 1727 par des hommes de fief. — Arch. de l'État, à Mons.

Digitized by Google

de dix livres tournois, monnaie de Hainaut. On ne pouvait admettre que des personnes de bonnes mœurs et renommée.

Ce métier était administré par quatre maîtres dont l'élection avait lieu chaque année, le jour du lundi perdu. Cette corporation solennisait chaque année la fête de sainte Catherine, sa patronne, le 25 novembre; à cette occasion, une messe était célébrée dans l'église paroissiale [1].

VII. — Métiers des cordonniers et des savetiers.

Les ouvriers qui travaillaient le cuir tels que les tanneurs, les corroyeurs, les cordonniers, etc., furent réunis en corps de métier au commencement du XV^e^ siècle. Leurs statuts datent de 1431 et furent homologués par le comte du Rœulx, alors grand bailli du Hainaut.

Plus tard, au XVII^e^ siècle, les cordonniers demandèrent de former un métier distinct de celui des tanneurs et des corroyeurs. Ils réclamèrent cette séparation, parce que les tanneurs et corroyeurs d'Enghien auxquels ils étaient obligés d'acheter les cuirs qu'ils mettaient en œuvre, leur vendaient à un prix élevé de mauvaises marchandises, confectionnaient eux-mêmes des chaussures et les livraient à meilleur compte que ceux du métier qui étaient seulement cordonniers. Les cordonniers éprouvaient un grand préjudice de cette concurrence déloyale.

Ils obtinrent de former un métier spécial, et furent libres de s'approvisionner de cuirs tannés où bon leur semblerait [2].

Les cordonniers prirent saint Crespin pour patron. Ils célébraient solennellement sa fête, le 25 octobre, par une grand'messe chantée dans l'église paroissiale et annoncée par la sonnerie de la grosse cloche [3].

Quant aux tanneurs et aux corroyeurs, ils constituèrent une

[1] *Comptes de l'église*, archives de l'État, à Mons.

[2] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 29,855. Arch. de l'État, à Mons.

[3] *Comptes de l'église*. Arch. de l'État, à Mons.

Digitized by Google

corporation assez peu importante, sur laquelle nous manquons de données. Nous savons seulement que les archives des cordonniers, des tanneurs et des corroyeurs étaient, en 1722, conservées dans un coffre commun [1].

Le peu d'importance des tanneurs et des corroyeurs s'explique par le fait que, déjà en 1596, les marchands étrangers pouvaient venir vendre librement à Enghien toutes sortes de cuirs reconnus bons, moyennant l'acquittement d'un droit annuel de 12 patards. Ce droit se nommait *Eysergheldt* [2].

Les savetiers formaient un métier spécial, qui avait un doyen et deux maîtres. Placés sous le patronage de sainte Reinelde, ils faisaient célébrer, le 16 juillet, jour de sa fête, une messe solennelle en l'église paroissiale. Il était interdit aux savetiers de fabriquer ou de vendre des souliers de cuir neuf.

VIII — Métier des bouchers.

L'organisation de ce métier date de 1479. Des lettres de priviléges lui furent accordées cette année par Pierre de Luxembourg, deuxième seigneur d'Enghien de ce nom. Ces privilèges, dont nous ne connaissons qu'une copie incomplète et défectueuse, portent, entre autres dispositions, que chaque année entre la Noël et l'Epiphanie, il sera nommé par les bailli, mayeur et échevins « trois prud'hommes pour y être maistres et rewars du métier. »

Pour être admis dans cette corporation, il fallait être « de vie et conversation honnêtes » et se soumettre aux obligations imposées par les priviléges. Un droit d'admission de 15 livres tournois était exigé des nouveaux membres qui n'étaient pas fils de maîtres [3]. Pierre de Luxembourg s'était reservé pour lui et pour ses successeurs le droit de faire recevoir dans ce métier un ou

[1] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 29,855.
[2] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 29,855.
[3] *Archives communales d'Enghien*. Copie très-incomplète et défectueuse de l'acte de 1479.

Digitized by Google

deux bouchers étrangers, moyennant le paiement de 16 livres tournois par le récipiendaire [1].

Sur la requête du sieur Paternoster, docteur en médecine, le magistrat défendit aux bouchers, le 7 juin 1709, de souffler « leurs moutons et vaulx de leur haleine, » et les obligea à se servir d'un soufflet, sous peine de six livres d'amende chaque fois et de confiscation de la viande. Cette défense était motivée sur ce que « les bouchers ont méchante haleine, qu'ils sont infectez de quelque méchante maladie, soit scorbut, la vérolle ou quelque ulsère dans le poulmon et que par cela ceulx qui achaptent des pareilles viandes pourroient contracter souvent de grandes maladies [2]. »

Le magistrat d'Enghien avait fait construire, au XVI[e] siècle, une boucherie dans la rue d'Hérinnes; à cet effet, il avait emprunté des capitaux dont l'intérêt montait annuellement à 166 livres 15 sous. Pour payer cet intérêt, la ville louait chaque année les places aux bouchers de la ville. Ceux-ci trouvant exagéré le prix de location que la ville exigeait, lui intentèrent un procès, en 1720, pour en obtenir modération [3].

Ce procès fut terminé par une sentence du Conseil souverain de Hainaut du 21 février 1721, interdisant aux bouchers de vendre ailleurs qu'à la boucherie.

Plus tard le magistrat faisant droit à une requête des maîtres bouchers, les autorisa par provision, le 21 mars 1752, à vendre chez eux pendant la semaine, sauf le samedi, jour où ils étaient tenus, sous peine d'amende, d'étaler leurs viandes à la boucherie depuis le matin jusqu'à huit heures du soir [4].

Malgré cette concession, de nouvelles difficultés s'élevèrent encore entre le magistrat et ce métier qui était l'un des corps les

[1] Le 28 juin 1766, le duc d'Arenberg usa de cette clause en faveur de Pierre van Holder d'Hérinnes. *Archives communales d'Enghien.*

[2] Archives comm. d'Enghien. *2[e] livre des polices.*

[3] *Archives du royaume, conseil privé*, carton 600.

[4] *Registre aux résolutions de la ville d'Enghien commençant le 8 septembre* 1745. Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

plus remuants de notre ville. Ce fut seulement le 23 février 1757, qu'un accord définitif eut lieu. En vertu de la convention conclue alors, le magistrat stipula que les bouchers paieraient les 166 livres 15 s. et qu'ils liciteraient entre eux les places de la boucherie au profit de la corporation [1]. Les règlements du 23 juin 1769 et du 19 décembre 1771 consacrèrent cet état de choses.

Par décret de Marie-Thérèse du 12 novembre 1761, les bouchers forains furent autorisés, sous certaines conditions, à venir vendre leurs viandes en ville les mardi et samedi de chaque semaine [2]. Défense leur fut faite de débiter de la viande ailleurs qu'aux lieux désignés par le magistrat.

Par ordre du duc d'Arenberg du 1er avril 1749, l'autorité locale désigna un maître boucher et une autre personne pour surveiller les viandes livrées à la consommation. Le magistrat avait remarqué que les bouchers vendaient souvent des viandes malsaines Pour remédier à cet abus, le gouvernement autorisa, en 1769, les échevins, sur leur demande, à établir un *égardeur* juré pour visiter tous les bestiaux avant l'abattage, ainsi que les viandes mises en vente par les bouchers forains. L'*égardeur* devait tenir note de tous les bestiaux qu'il visitait et en remettre la liste chaque jour au massard, pour assurer le recouvrement de l'imposition sur l'abattage. Il recevait de la ville un gage de trente livres et des bouchers un sou pour l'*égardage* d'un bœuf ou d'une vache et la moitié pour les veaux, moutons, etc., etc [3].

Aujourd'hui que les bouchers débitent librement leurs viandes à domicile, le bâtiment de la boucherie, devenu sans destination, sert de halle aux grains. En 1832, l'administration communale fit construire à l'extrémité de la rue de Nazareth un abattoir public qui coûta 4,500 fr. Ce bâtiment étant devenu insuf-

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 245.

[2] *Ibid.* — *Reg. du conseil de Hainaut*, n° 14, f° 226. Archives de l'État, à Mons.

[3] Règlement du 23 juin 1769, art. XVIII, et règlement du 19 novembre 1771, art. XIV.

Digitized by Google

fisant, l'administration communale a décidé d'en construire un nouveau à peu près vis-à-vis de l'ancien. Les travaux ont été adjugés, le 1er février 1876, au prix de 23,489 fr.

IX — Métier des boulangers.

La fabrication et la vente du pain, déjà au XIVe siècle, étaient sous la surveillance d'officiers spéciaux choisis par le magistrat et nommés *afforeurs* ou *rewards* du pain [1]. On le débitait alors non-seulement dans des maisons particulières, mais sur le grand Marché où les étrangers étaient admis à venir étaler leurs marchandises, devant la chapelle de saint Eloi et la maison dite de Notre-Dame, tous les mercredis ou jours de franches foires. Le prix du pain était fixé par l'autorité locale, à la semonce du mayeur, d'après la valeur des grains. En 1559, le pain blanc se vendait 10 sous [2].

Les boulangers se réunirent, nous ne savons vers quelle époque, en métier placé sous le patronage de Saint Aubert; ils avaient dans l'église paroissiale un autel où ils faisaient célébrer, le 13 décembre, une messe solennelle annoncée par la sonnerie de la grosse cloche [3].

Les anciens statuts de cette corporation furent brûlés lors de l'incendie de 1557. Le 12 octobre 1621, sur la requête des maîtres et confrères de ce métier, Anne de Croy leur donna un nouveau règlement. D'après ces statuts, les membres de la corporation choisissaient tous les ans, avant le lundi perdu, quatre maîtres qui étaient tenus de prêter serment entre les mains du magistrat. L'apprenti en se faisant inscrire dans le métier, payait trente sous à l'autel du patron et vingt sous au métier même. Après deux années d'apprentissage, il était obligé pour devenir maître, de pétrir et cuire dans un même four et en une fois trois sortes de pain; s'il échouait, il était tenu de s'abstenir d'exercer son métier pendant trois mois ou jusqu'à une nouvelle épreuve satisfai-

[1] Ils étaient au nombre de quatre.
[2] *Archives du royaume, conseil privé*, carton 601.
[3] *Comptes de l'église.* Arch. de l'État à Mons.

Digitized by Google

sante. Lors de son admission, le nouveau maître payait trois livres au seigneur, 30 sous à la ville, 12 livres 10 sous au métier, 5 livres aux maîtres, et donnait en outre 2 livres de cire à l'autel de Saint-Aubert. Un des fils d'un maître boulanger était exempt de ces droits, les autres n'en devaient que la moitié. Les membres étaient tous astreints à assiter aux processions ordinaires et extraordinaires de la ville, précédés de deux flambeaux, sous peine de six livres. Tous les boulangers devaient, sur la réquisition du seigneur, du magistrat ou du souverain, cuire diligemment des pains, soit pour la provision du prince ou de la ville, soit en cas de passage de troupes.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, ces statuts étaient peu observés, sous prétexte qu'il n'était permis aux particuliers de s'imposer des amendes sans homologation suffisante. C'est pour ce motif que les maîtres boulangers firent homologuer le règlement de 1621 par le conseil souverain de Hainaut, le 21 février 1724 [1].

En 1717, on comptait 22 maîtres boulangers à Enghien.

X. — Confrérie des Merciers.

On attribue à Baudouin II, comte de Hainaut, l'institution de la confrérie des francs-merciers de Hainaut, sous le patronage de Notre-Dame de Tongre. Cette confrérie avait un chef, soumis à la réélection, chaque année, et qu'on nommait le *Roi des Merciers*. Par lettres datées du 5 août 1391, Aubert de Bavière accorda aux merciers de Notre-Dame de Tongre, des priviléges confirmés en 1469, par le duc Charles de Bourgogne [2].

Les merciers d'Enghien formèrent, à l'origine, une corporation

[1] Ce règlement a été publié par M. GACHARD, *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*. 3^e^ série. t. III p. 389-392. — La minute originale existe dans le dossier n° 28.856 des procès jugés par le conseil souverain de Hainaut.

[2] Voir une notice de M. DEVILLERS, *La confrérie des Francs-Merciers du Hainaut*, dans le Bulletin des séances du cercle archéologique de Mons. 1^re^ s. 1865-66, p. 39.

Digitized by Google

affiliée à la confrérie des merciers de N.-D. de Tongre; comme la confrérie-mère, ils élisaient un roi et des maîtres.

Le 18 octobre 1505, à la suite de difficultés avec les merciers de la ville d'Enghien, les roi et maîtres de la confrérie de N.-D. de Tongre cédèrent aux premiers les priviléges, droits et prérogatives qui leur appartenaient; cette cession fut confirmée par sentence de la cour souveraine du Hainaut du 7 octobre 1595. Depuis lors, les roi et maîtres des merciers d'Enghien exercèrent juridiction sur les merciers d'Enghien, Hal, Lembecq et Tubise[1].

La confrérie enghiennoise, érigée sous le patronage de Saint-Nicolas, obtint de plus, en 1523, des priviléges spéciaux. D'après ces priviléges pour y être admis, il fallait prêter entre les mains du roi et des maîtres, le serment de peser « à léal poids, mesurer à léalle ausne, » et payer un droit de deux livres de cire blanche et dix sous. Une amende de six deniers était imposée aux personnes exerçant le métier de mercier sans faire partie de la confrérie[2].

Vers 1687, les merciers d'Enghien firent exécuter une nouvelle table d'autel « à la moderne » coûtant environ 2,000 livres.

Pour subvenir aux frais de cette dépense, ils adressèrent requête au grand bailli de Hainaut, afin d'être autorisés à augmenter le droit prescrit pour l'admission dans la confrérie. Cette requête fut accueillie favorablement et, par octroi du 23 février 1688, le duc d'Arenberg ordonna « que tous ceux qui voudroient s'enrôler dans la confrérie du métier des merciers devroient payer à leur entrée et admission huit livres de cire blanche au profit de leur chapelle et 60 sols tournois au profit de la confrérie, au lieu de deux livres de cire, dix sols tournois qu'on payoit auparavant, exceptés les fils de maîtres de la confrérie qui ne payeront que la moitié, ordonnant auxdits roy, maîtres et confrères et à tous autres de ne vendre d'oresenavant aucune marchandise de merceries dans ladite ville et terre d'Enghien autrement qu'en

[1] *Procès jugés par la cour souveraine de Hainaut*, dossiers nos 46,910 et 22,895.

[2] *Ibid.*, no 46,168.

Digitized by Google

les estalant, aux peines et amendes cominées par leurs anciennes lettres en l'an 1523, applicables ainsi qu'il y est déclaré [1]. »

Quelques années après, un procès eut lieu entre les roi et maîtres de la confrérie et quelques merciers au sujet des conditions d'admission. La cour souveraine de Hainaut, appelée à statuer sur ce conflit, décida, par un arrêt du 31 août 1691, que, conformément aux priviléges de ce métier, nul ne pouvait exercer l'état de mercier sans prêter serment entre les mains du roi et des maitres et sans payer les droits réglés par l'octroi du 23 février 1688 [2].

§ 2. *Coup-d'œil sur le commerce d'Enghien et sur les industries qui s'y établirent.*

L'existence et l'organisation de ces diverses corporations, que nous venons de passer en revue, montre bien quelle importance commerciale notre ville avait su acquérir dès une époque reculée. Il paraît même que, déjà au XIIIe siècle, cette importance était assez considérable ; nous trouvons dans « *le dit du Lendit rimé* », fabliaux de Barbazan et de Méon, Enghien cité parmi les localités les plus commerçantes de nos provinces, sur la même ligne que Louvain, Poperinghe, Valenciennes et Tournai [3].

Nous croyons devoir compléter ce que nous avons dit de l'organisation du travail en notre ville par un aperçu sur l'état de son commerce et de son industrie et sur les agents qui favorisèrent leur développement

Grâce aux libertés et franchises qu'elle avait obtenues de bonne heure, grâce à sa situation entre trois provinces florissantes et au milieu de « beaux et spacieux villages [4], » Enghien ne tarda pas à voir grandir encore son importance commerciale Au XIVe

[1] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 601.

[2] *Cour souveraine de Hainaut, procès jugés*, no 46.168. Arch. de l'Etat à Mons.

[3] Cité par DE REIFFENBERG, *Chroniques de Philippe Mouskes*, t. II. pp. 24-25, en note.

[4] COLINS. *Hist. d'Enghien*. p. 1.

Digitized by Google

siècle, cette grande prospérité engagea même un certain nombre de juifs à venir, après leur expulsion de la France, y établir leur résidence. Plusieurs d'entre eux paraissent s'y être enrichis. On rencontre leurs noms fréquemment dans les actes de l'époque; en 1369, le juif Jonathas y possédait une habitation remarquable.

Il semble cependant qu'ils ne parvinrent pas à obtenir du seigneur d'Enghien, l'autorisation de se livrer à leurs opérations usurières en ouvrant comme partout ailleurs des *tables de prêt*. Une requête adressée, dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, par un certain Jean Laignier, alors établi à Valenciennes, aux bailli, conseil, mayeur et échevins d'Enghien, nous apprend même qu'à cette époque les magistrats devaient se transporter à Grammont pour les opérations de prêt. Ce Jean Laignier leur demandait l'autorisation d'ouvrir à Enghien une table de prêt et de gage pour le « soulagement et soustennement des bourgeois et « manans d'icelle; » il réclamait pour un prêt de 12 livres, monnaie de Hainaut, 18 deniers de gage [1]. Cette requête n'étant pas apostillée, nous ne savons s'il y fut donné suite. Au milieu du siècle dernier, nous trouvons un changeur établi à Enghien et ayant obtenu à cause de cet emploi exemption du paiement des impôts. Les échevins alléguaient en 1765 qu'un changeur était fort inutile dans la ville d'Enghien [2].

Au XIV^e^ siècle, alors que la fabrication des tapisseries de haute-lice commençait à se développer, Enghien possédait plusieurs teintureries pour les draps et les toiles et trois moulins. Ces moulins appartenaient au seigneur: deux étaient établis sur la Marcq, l'un près du pont de la rue d'Hoves, l'autre près de la porte de Wingaert; le troisième était un moulin à vent élevé sur une motte de terre dite la *motte du moulin*. Ces trois moulins étaient, au moins au XVI^e^ siècle, loués par adjudication. Le fermier percevait lui-même le droit de mouture, mais « sans faire

[1] *Archives communales d'Enghien.*

[2] *Arch. du royaume, jointe des administrations*, carton 245.

Digitized by Google

« tort ni extortion à personne sous peine de 10 liv. tournois « d'amende[1]. »

Le moulin existant près du pont de la rue de Hoves était à deux roues ; il fut détruit par l'incendie de 1510 : en 1556, on y plaça une nouvelle meule[2]. Aujourd'hui ce moulin sert à une brasserie. Le moulin à vent que le duc d'Arenberg avait fait reconstruire en 1753, est aujourd'hui démoli ainsi que celui dit de Wyngaert.

En 1501, la ville fit construire dans sa grange située rue de la Gaine un moulin en bois. Nous trouvons qu'en 1568 Jean Daelman fils d'Antoine hérita d'un moulin à fouler le drap, qui était loué au prix de 30 livres annuellement[3].

L'industrie et le commerce se ressentirent considérablement des événements calamiteux que notre ville eut à subir aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles ; alors que le magistrat se trouvait incapable de payer les dettes communales, il arriva maintes fois que les créanciers firent arrêt sur les bourgeois d'Enghien qui allaient vendre leurs denrées à l'étranger. Cette situation n'était pas de nature à favoriser les transactions commerciales. Pour y remédier, l'autorité locale obtint à diverses reprises du souverain des lettres qui ajournaient les échéances de paiement ; c'étaient là des expédients qui ne pouvaient guère produire de résultats durables.

Le commerce de toiles vint de bonne heure donner à notre ville de précieuses ressources. Ce commerce était alimenté par le Brabant, la Flandre et par les environs de notre ville ; dans la plupart des villages de la seigneurie, un grand nombre de bras s'occupaient à tisser le lin. Au siècle dernier, Dubuisson déclarait que c'était de là que venaient les toiles les plus fines du pays. Le débit en était fort important, puisque, à cette époque, on vendait, pendant l'hiver, en un seul marché, jusqu'à quatre

[1] *Archives communales d'Enghien.*

[2] *Comptes des confiscations de* 1555 (n. st.). Arch. de l'État, à Mons.

[3] *Liste des biens saisis à cause des troubles*, juin 1568. Arch. dép. de Lille, v, 268.

Digitized by Google

cents pièces de toiles [1]. Un rapport du magistrat d'Enghien nous apprend qu'en 1770, le commerce de dentelles faisait vivre les pauvres et que celui de toiles donnait l'aisance aux « honnêtes bourgeois [2]. »

Aujourd'hui, le commerce de toiles et celui de dentelles dites *point de Paris et de Lille* sont encore d'une grande importance en notre ville [3]; il y existe deux fabriques de toiles dont une à vapeur, deux teintureries et quatre moulins à calandrer.

En 1750, André de Carnoncle établit une savonnerie pour laquelle il avait obtenu, le 13 février, du conseil de ville exemption des impositions sur les denrées nécessaires à sa fabrication, moyennant une redevance de 18 livres tournois et sa promesse sous serment de ne vendre son savon que par tonneau du poids de 60 livres au moins, non compris le bois. « On ne peut qu'approuver cette exemption d'impositions, disait-on en 1765, sans laquelle cette fabrication ne pourroit subsister, à moins d'imposer un impôt équivalant sur le savon étranger [4] »

On compte actuellement deux savonneries à Enghien. Quant aux autres industries, si l'on en excepte la fabrication de toiles et la confection de dentelles, elles sont d'une importance médiocre. On compte quatre raffineries de sel, huit brasseries, deux fabriques de chapeaux de feutre, plusieurs blanchisseries, trois moulins à farine dont un à vapeur, trois tanneries; il s'y fabrique des objets de ferblanterie, de chaudronnerie, de serrurerie, de

[1] MARTENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*. ms.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[3] Lors de l'exposition des produits de l'industrie nationale à Bruxelles, en 1835, le jury décerna au marché d'Enghien pour la fabrication des toiles blanches une médaille de bronze de 1re classe et deux de 2e classe. — Mlles Weeck, sœurs, à Enghien, obtinrent une médaille de bronze de 1re classe, pour leurs dentelles dites *point de Lille*. — GACHARD, *Rapport du jury sur les produits de l'industrie exposés à Bruxelles, en* 1835, p. 21 et p. 110.

[4] *Reg. aux résolutions de la ville commençant le 8 septembre* 1745. Arch. commun. d'Enghien. — *Jointe des administrations*, carton 245. Arch. du royaume.

Digitized by Google

poëlerie, d'ébénisterie : ces derniers sont assez estimés. Ces diverses fabrications sont pour la plupart isolées.

§ 3. *Foires et marchés. — Halles. — Voies de communication.*

Foires et marchés. — Les foires et marchés contribuèrent pour une large part au développement de l'industrie et du commerce de nos communes.

Dès la seconde moitié du XIVe siècle, la ville d'Enghien possédait deux foires, l'une avait lieu le jour de la fête de sainte Marie-Madelaine (23 juillet) et l'autre le jour de la fête de saint Denis (9 octobre). Le mayeur et les échevins se trouvaient astreints à exercer ces jours une surveillance toute spéciale sur la ville; ils se réunissaient à l'hôtel-de-ville; la caisse communale les indemnisait des frais qui leur étaient imposés à cette occasion [1].

Par lettres de Jean IV, duc de Brabant, comte de Hainaut, datées de Louvain au mois de décembre 1422 et confirmées par Philippe, duc de Bourgogne, le 31 juillet 1425, Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, obtint pour ces deux foires d'importants priviléges. Tous les marchands, marchandes et bonnes gens de quelque pays qu'ils vinssent pouvaient paisiblement y vendre et acheter blé, avoine, cuir, drap, toile, bétail ou autres denrées ou marchandises et retourner sans crainte d'être arrêtés ou contraints par corps ou par biens pour leurs dettes, sauf pour quelques-unes privilégiées, et ce, durant quatre jours et quatre nuits. Le seigneur d'Enghien prenait sous sa

[1] « Payet pour les frais sour le maison des eskevins d'Enghien fais le jour sainte Marie-Madelaine premiere fieste d'Enghien par le mayeur, eskevins, tourier et boines gens de le ville, se leur vinrent compaigner monsgr. dou Risoit et messire Willaume de Hetvelt qui furent asamblet pour warder le fieste ensi c'on a acoustumet iiij lb. iij s. vj d. t. Item, pour outel le jour saint Denis dairaine fieste d'Enghien lxxviij s. ix d. t. somme de ces présentes . . . . . viij lb. ij s. iiij d. t. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1404 (1405 *n. st.*) *au* 1er *fév.* 1405 (1406 *n. st.*). — Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

protection spéciale tous les marchands ainsi que leurs marchandises[1].

Ces priviléges ne manquèrent pas d'attirer aux foires d'Enghien un grand nombre de vendeurs. Aujourd'hui encore ces foires qui se tiennent aux mêmes jours qu'au xv^e^ siècle sont très florissantes.

Un arrêté royal du 29 novembre 1836 autorisa la tenue en notre ville de trois nouvelles foires, le dernier mercredi des mois de février, de mars et d'avril. Cette autorisation fut étendue par un autre arrêté royal du 5 août 1851 aux autres mois de l'année. La foire du dernier mercredi de chaque mois sert surtout à la vente des bestiaux; on y trouve en outre des objets d'agriculture, de mercerie, de ferblanterie, des grains et des graines.

Enghien possède depuis un temps immémorial un marché. A l'origine il était hebdomadaire et se tenait le mercredi. Les priviléges accordés en décembre 1422 par le duc Jean IV pour les deux foires s'étendaient aussi au marché du mercredi. Déjà à cette époque son importance était telle qu'il fallut répartir les marchands sur différents points de la ville, comme le prouvent certaines dénominations des rues. Le marché au laitage (ou marché du *conpenaige*, 1465) se tenait vers le bas de la rue d'Hérinnes; le marché au bétail, dont nous avons trouvé une mention en 1329, sur la place du vieux marché, hors de la porte de Bruxelles; le marché aux poissons, au carrefour formé à la rencontre des rues d'Hérinnes et de Sambre. En 1501, le magistrat conclut une convention avec un marchand pour la vente en cette ville de poisson de mer une fois la semaine en temps ordinaire et deux fois pendant le carême[2]. Sur la place étaient installés ceux qui débitaient d'autres marchandises.

Plus tard, il fallut établir pour la vente des comestibles et d'autres objets de nouveaux marchés; ils furent fixés au lundi et

[1] Ces lettres ont été publiées d'après un vidimus délivré le 3 avril 1520 (n. st.) par Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. VIII, p. 129.

[2] *Compte de la massarderie.* Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

au samedi de chaque semaine. Ces jours-là, les échevins faisaient placer des bancs pour la facilité des vendeurs.

Le magistrat d'Enghien fut cependant obligé de supprimer, le 2 septembre 1787, le marché du lundi, parce que les fermiers demandaient au marché du samedi des prix exhorbitants, certains s'ils ne vendaient pas, de pouvoir se défaire de leurs denrées le lundi suivant [1].

Les deux marchés du mercredi et du samedi continuent à se tenir chaque semaine; ils sont toujours bien approvisionnés et figurent parmi les plus importants non-seulement de la province, mais encore de tout le pays. On y vend de la toile, du fil, du lin, des étoupes, des grains, des graines, des légumes, des fruits, du beurre, du fromage, des jambons, volaille et gibier, etc.

Les Halles. — Outre les emplacements spécialement affectés à la tenue des marchés, Enghien possédait trois halles : la halle au blé, la halle au pain et la halle aux draps.

La *halle au blé* était la plus importante; son existence paraît remonter au XIII[e] siècle. Selon Colins, cet édifice aurait été reconstruit en 1420, « par les manans des poëstés de Castre et d'Hé-« rinnes, qui avoient supplié et convenu de furnir aux despens « de ce vaste bastiment, à condition de rédimer et s'exempter du « droict de mortemain, qu'ils devoient auparavant [2]. »

Cette halle s'élevait sur le marché, à l'angle de la rue de la Fontaine; c'était, à en juger d'après le plan ancien que nous avons fait publier, un édifice important, mais peu élégant. Il a été démoli au commencement de ce siècle, pour faire place à plusieurs habitations particulières.

La halle au blé était placée sous la surveillance du magistrat, qui portait des règlements pour la vente des céréales : des amendes étaient prononcées contre les marchands ou les acheteurs qui y contrevenaient. Le droit de réglementation du magistrat était

[1] *Archives communales d'Enghien.*
[2] *Histoire d'Enghien*, p. 159.

Digitized by Google

très étendu; il pouvait prescrire toutes les mesures nécessaires à l'alimentation publique; c'est ainsi que, le 10 mars 1595, il fit défense de transporter le froment ou le seigle hors de la ville, à cause de la disette de grains [1].

Grâce aux campagnes fertiles et bien cultivées des villages de la seigneurie, la halle au blé était bien approvisionnée; les prix des grains qui s'y débitaient servirent dès une époque ancienne pour les évaluations en nature faites dans les contrats et conventions [2]. En janvier 1568, le prix du blé était à 18 patards la razière pour la 1re qualité, 17 patards pour la 2e et 16 patards pour la 3e [3].

Au commencement du XVIIIe siècle, des marchands étrangers venaient encore acheter du grain à la halle d'Enghien et sur les greniers pour les voiturer et vendre en la halle de Mons [4].

La *Halle aux draps* était située dans la rue d'Hérinnes; elle existait dès les premières années du XVe siècle. Il nous paraît résulter de plusieurs documents, que le seigneur d'Enghien profitait de la location des étaux y existant; en 1529, on évaluait à 78 liv. 10 s. 6 d. le revenu qu'il touchait de ce chef [5]. Le droit de régler la vente de ces marchandises appartenait au magistrat. Au XVe siècle, il fit défense, sous peine de 60 sous d'amende, de vendre des draps en détail avant 10 heures du matin. A partir de ce moment jusqu'à 2 heures de l'après-midi, cette vente ne pouvait avoir lieu en dehors de la halle [6]. En 1566, les villes d'Ath et de Braine-le-Comte firent d'actives démarches pour faire transférer

[1] *Archives communales d'Enghien.*

[2] La coutume locale décidait que, en cas de liquidation de biens saisis, s'il s'agit de rentes en denrées, on prendra la moyenne du prix de ces denrées durant les neuf dernières années et l'on calculera le capital au denier 20. Rubrique XII, § 2.

[3] *Archives communales d'Enghien.*

[4] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, no 37,775.

[5] *Évaluation des terres de la duchesse douairière de Vendôme engagées pour la rançon de François Ier*, 1508-1528. Archives départementales de Lille B, ancien R, 37.

[6] *Archives communales d'Enghien.*

Digitized by Google

en cette dernière ville le marché et la halle des toiles d'Enghien. Le magistrat de notre ville n'épargna rien pour empêcher la réalisation d'un projet qui aurait ruiné son commerce si prospère; le bailli et le massard furent envoyés à Bruxelles pour présenter une requête au gouvernement [1]. Ces efforts, croyons-nous, furent couronnés de succès, car Enghien conserva sa halle.

La *Halle au pain* était, ainsi qu'il ressort d'un passage du compte de la massarderie de 1401, à côté de la halle aux draps et dans le même bâtiment.

Nous croyons que ces deux halles occupaient un emplacement voisin de la boucherie.

Voies de communication. — Un commerce de transit assez important, nous l'avons vu, se faisait par Enghien. Ce commerce prit naissance de la proximité de la chaussée Brunehault [2] à laquelle notre ville se relia de bonne heure.

L'entretien de cette chaussée était, dans toute l'étendue du bailliage, à la charge du seigneur. Plus tard, mais très anciennement, des chemins ordinaires mirent Enghien en communication avec Bruxelles, Grammont, Ath et les villages des environs. Un de ceux-ci, le chemin de Hoves à Enghien, était entretenu, au XV^e^ siècle, par l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, décimatrice de ces deux localités [3].

En 1701, des difficultés s'élevèrent sur le point de savoir à qui

[1] « A ce dit compteur pour avoir esté à Bruxelles avecq mons^r^ le bailly présenter requeste à son Alteze touchant le marchie et halle de toilles de ceste ville que ceulx de Braine et d'Ath volloient rethirer en ladite ville de Braine, vacquié trois jours. . . . . vi l. » — *Compte de la massarderie du 1^er^ février* 1565 (1566 *n. st.*) *au* 31 *janvier* 1566 (1567 *n. st.*). Archives communales d'Enghien.

[2] Cette chaussée, depuis sa bifurcation avec le chemin d'Ath, à Nimy, était à partir du XIV^e^ siècle, désignée sous le nom de *grand chemin d'Enghien*. G. DECAMPS, *Notice sur une découverte d'antiquités Gallo-Romaines à Maisières*, p. 8. (extrait du t. XV des Annales du cercle archéologique de Mons)

[3] *Compte de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie finissant le 1^er^ octobre* 1440. Archives de l'Etat à Mons.

Digitized by Google

incombait l'entretien des routes. Henri-Constantin Roland, maître fosseur du pays de Hainaut, ayant voulu imposer aux propriétaires riverains du chemin d'Enghien à Castre, les réparations à faire à cette voie, ceux-ci, par acte du 8 juillet 1701, réclamèrent, alléguant que ces réparations étaient à charge du seigneur; les chanoinesses de Sainte-Waudru ayant des propriétés le long de ce chemin, motivèrent leur refus par requête du 16 novembre 1701. L'année suivante, elles soutinrent contre le duc d'Arenberg un procès dont nous ignorons l'issue [1].

Le roi Philippe II, par lettres données à Tournai, le 28 janvier 1585, permit aux états de Hainaut de faire élargir les chemins de Mons à Ath, Enghien et Lessines, afin d'assurer les communications commerciales de ces trois dernières villes avec la capitale du Hainaut [2].

Au commencement du XVIII^e^ siècle, Enghien par suite des guerres continuelles, était dans une situation des plus malheureuses; son commerce jadis florissant était tombé; l'établissement des routes de Mons à Bruxelles et de Bruxelles à Alost, Gand, Courtrai, Menin et Lille l'avait privée du fréquent passage de marchandises, venant de Namur, de Liége et de Luxembourg. Bientôt le magistrat se plaignit amèrement de n'avoir ni rivière, ni pavé. Marie-Thérèse lui accorda, le 9 septembre 1749, un octroi pour la construction d'une chaussée d'Ath à Hal. Cette chaussée, dont on espérait de si heureux résultats, fut un sujet de déboires et de dissentiments à Enghien. Les vicissitudes nombreuses de ces travaux se rapportent si intimement à l'histoire locale que nous n'avons pu en séparer le récit de celui des événements historiques [3].

[1] *Chapitre de Sainte-Waudru*, procès n° 397 du nouvel inventaire. Archives de l'Etat, à Mons.

[2] DE SOIGNIE, *Hist. des voies de communications en Hainaut*. mém. couronné par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, p. 118.

[3] Les archives de l'État à Mons possèdent deux plans relatifs à cette route, n^os^ 166 et 167 de *l'inventaire (imprimé) des cartes et plans*

Digitized by Google

A peine notre ville avait-elle obtenu un octroi pour la construction d'une route d'Ath à Hal, que le 4 décembre 1749, les échevins de Grammont formèrent le projet d'établir une chaussée de cette ville à Enghien. Ce projet destiné à mettre celle-ci en communication plus directe avec Gand et Bruges, fut accueilli avec empressement par le magistrat d'Enghien; dès le 6, il décidait de s'unir aux échevins de Grammont pour solliciter du gouvernement l'autorisation d'effectuer ce travail. La ville de Lessines craignant la concurrence de la route projetée souleva une forte opposition. Néanmoins, le 27 juillet 1750, un décret du gouvernement autorisa les villes d'Enghien et de Grammont à faire dresser par l'arpenteur Plainteau le plan de la nouvelle voie de communication [1]. L'opposition faite par Lessines ne se tint pas pour battue; elle renouvela ses instances et finit par l'emporter. Ce projet fut abandonné. Il ne fut repris qu'en 1820 par le gouvernement hollandais; l'instruction faite alors remit au jour l'ancienne opposition de la ville de Lessines qui craignait de se voir enlever une grande partie du passage pratiqué sur la route de Soignies à Grammont. Sollicité par les localités flamandes les plus intéressées, le gouvernement reprit l'affaire en 1827 et rencontra encore l'opposition de Lessines. Cette fois, il passa

de ce dépôt, p. 38 et 39 — On trouve aux archives du royaume, jointe des administrations, carton n° 243, un croquis du vieux chemin entre Enghien et Hal, et dans la collection des cartes et plans mss. n^{os} 1348 et 1349, deux plans relatifs à la nouvelle chaussée.

[1] *Reg. aux résolutions de la ville commençant le 8 septembre* 1745. Archives communales d'Enghien. — Le plan dressé par l'arpenteur Plainteau, en 1750, se trouve aux archives du royaume, cartes et plans mss. n° 1252; on y trouve l'indication des chaussées projetées entre Ath, Enghien, Hal, Grammont, Alost et Termonde. On possède aussi dans cette collection, n° 245, un plan spécial de la chaussée de Grammont à Enghien et des chemins environnants, dressé en 1750. Les n^{os} 221 et 222 de l'inventaire imp. des cartes et plans des archives de l'Etat à Mons, offrent les projets faits en 1777 et en 1778 pour l'exécution d'une route de Soignies à Grammont en passant soit par Enghien, soit par Lessines. Ce fut par cette dernière ville que cette route fut construite.

Digitized by Google

outre; un arrêté royal du 29 août 1834 décréta l'exécution de la route d'Enghien par voie de concession [1].

Une société anonyme de concessionnaires ayant son siége à Enghien, se constitua dans le but d'effectuer ce travail; le fonds social était de 453,000 francs divisés en 320 actions nominatives de 1,000 francs. Les statuts rédigés par devant le notaire Choppinet à Enghien, le 1er juillet 1835, furent approuvés par arrêté royal du 13 août 1835.

La route, achevée à la fin de 1840, fut évaluée à 335,000 frs. La concession mal administrée ne produisit rien aux actionnaires. Les travaux d'entretien étaient négligés à tel point que le tribunal de Mons autorisa le gouvernement à les exécuter d'office (1er avril 1847). Les mêmes négligences s'étant reproduites, le concessionnaire fut déclaré déchu de tous ses droits (7 juillet 1853) et la route revint à l'État avant l'expiration de la concession.

Le projet de route d'Enghien à Grammont amena celui d'une chaussée de notre ville à Soignies. Il en est question à partir de 1775. Les états du Hainaut furent saisis, dans leur session de 1777, d'un projet de route à construire de Soignies jusqu'aux frontières de la Flandre; divers plans avaient été faits : les uns proposaient de la diriger par Lessines, les autres par Enghien. Le magistrat fit tous ses efforts pour obtenir l'exécution de ce dernier plan; dès le 28 novembre, il décidait l'envoi d'un mémoire aux députés des états; le 16 décembre, il députait près du duc d'Arenberg pour obtenir son appui à ce projet. Les deux chambres du clergé et du tiers état admirent la direction de la nouvelle route par Enghien, mais la chambre de la noblesse y fit opposition [2]. La route fut dirigée sur Lessines. Cependant à la fin de 1786, les états de Hainaut s'occupèrent de la construction d'une route de Soignies à Enghien. Des commissaires furent

[1] De Soignie, *Histoire des voies de communications en Hainaut*, p 133.

[2] *Résolutions du magistrat commençant le 6 octobre* 1769. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

nommés le 16 octobre pour en préparer la réalisation; l'architecte T.-H. Fonson dressa un plan qui fut agréé par la Députation des états, au mois de décembre [1]. Un octroi de Joseph II, du 27 octobre 1787, autorisa les états de Hainaut à exécuter ce travail.

Outre ces routes qui sont aujourd'hui des routes de l'État, il existe une route provinciale allant d'Enghien vers Asschc. Elle fut décrétée le 6 octobre 1848, et adjugée pour fr. 22,330, y compris l'acquisition des emprises. Elle fut achevée en 1849.

Des services de malle-postes ou de diligences étaient au siècle dernier, établis sur les routes d'Enghien à Hal et d'Enghien à Ath. En 1765, il y avait à Enghien « un maître des postes » qui, à ce titre, jouissait d'exemptions d'impôts [2].

Un service de diligences subsista longtemps encore après l'introduction dans notre pays des chemins de fer. Enghien, en effet, resta pendant de longues années deshérité sous ce rapport; ce ne fut qu'au printemps de 1866 qu'on livra à la circulation la voie ferrée de Hal à Ath; en janvier 1867, on ouvrit celle de Braine-le-Comte à Gand [3]. Notre ville fut ainsi placée au point de rencontre de deux lignes ferrées dont l'importance ne fait que s'augmenter tous les jours.

---

[1] L'original de ce plan fait partie de la collection des cartes et plans des archives de l'État à Mons, n° 226. Une copie, achetée à la vente de M. Leclercqz, se trouve à la bibliothèque publique de Mons, n° 292 du catalogue des manuscrits.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 245.

[3] Ce chemin de fer fut concédé par la loi du 22 juin 1861; sa longueur est de 55 kilomètres. L'exploitation a commencé le 6 janvier 1867 pour les marchandises et le 29 du même mois pour les voyageurs.

Digitized by Google

LIVRE III. — Culte et Bienfaisance.

CHAPITRE I.

Paroisse de Saint-Nicolas.

§ 1. *Historique.*

D'après une tradition rapportée par Brasseur [1] et dans divers documents, le territoire où s'élève la ville d'Enghien aurait été évangelisé par saint Eloi. En souvenir de ce bienfait, on aurait érigé à cet apôtre une chapelle, premier berceau de la paroisse actuelle. Une opinion généralement accréditée retrouve les vestiges de cette chapelle dans le sanctuaire de saint Eloi, situé au côté droit de l'église paroissiale d'Enghien.

Cette tradition ancienne et persistante, puisque dans un document du XVII[e] siècle [2], Saint Eloi est encore appelé l'apôtre d'Enghien, n'est appuyée sur aucun monument ; néanmoins, tout en ne lui donnant que sa valeur réelle, celle d'une légende, remarquons qu'elle n'offre rien d'inadmissible. Saint Eloi fut l'apôtre de la Flandre et des environs de notre ville ; à diverses reprises, ses reliques furent transportées sur les confins du Hainaut et de la Flandre. Peut-être la chapelle de Saint-Eloi doit-elle son origine à une station de ces reliques sur notre territoire.

Dès la première moitié du XIV[e] siècle, l'église paroissiale d'Enghien reçut saint Nicolas pour patron.

[1] P. Brasseur, *Sancta sanctorum Belgii*. Mons 1658, p. 46.

[2] G. Sacré, *Reg. des cures, bénéfices et chapelles à la collation de l'abbaye de S. Denis en Broqueroie*, p. 104. Arch. de l'État, à Mons.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit, les premières mentions de l'église d'Enghien ne remontent que vers le milieu du XII^e^ siècle. A cette époque, l'autel d'Enghien n'était qu'une simple annexe de l'église de Hoves, dont le patronat appartenait à l'évêché de Cambrai.

Nicolas I, dit *Claret*, qui occupa ce siége de 1137 à 1167, en fit l'abandon à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, tout en réservant ses droits et ceux de ses prêtres. Nous ignorons en quelle année se fit cette donation; elle est toutefois antérieure à 1167 Après la mort de l'évêque Nicolas, elle fut confirmée par l'archidiacre Thierri qui, dans une charte, désigne les autels donnés : l'autel de Hoves, avec ses annexes, savoir Enghien-le-Château (*Aenghien castellum*), le vieux Enghien *(vetus Aenghien)* et tout ce qui y appartient [1]. Enghien-le-Château rappelle évidemment notre ville.

Une bulle du pape Lucius III, du 6 mai 1183, confirmant l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, dans la possession de ses biens, mentionne les autels d'Enghien et de vieux Enghien [2].

Nous ne savons si cette abbaye resta longtemps en possession paisible de ces autels. Il résulte de documents que des difficultés s'élevèrent entre elle et les seigneurs d'Enghien, qui probablement voulurent s'emparer des dîmes lui appartenant. En 1219, Engelbert II, seigneur d'Enghien, restitua amiablement à l'ab-

[1] Cette charte sans date est évidemment postérieure à 1167. En voici le texte : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Notum sit tam presentibus quam futuris, quod bone memorie donus Nicholaus episcopus Cameracensis altare de Hoves cum appendiciis suis scilicet Aenghiem castellum et vetus Aenghiem cum omnibus ad idem altare jure pertinentibus liberum et sine persona ecclesie Sancti Dyonisii in Brokeroia dedit, salvo in omnibus jure episcopali et ministrorum eius. Hujus donationis ego Theodericus eiusdem altaris archidiaconus testis sum et eam ratam esse concedimus. » *Cartulaire de l'abbaye de St-Denis aux archives de l'État, à Mons.* In-f°, f. 5 v°.— *Cartul. id.* In-4°. p. 43. Analysé par L. Devillers. *Mémoire sur les cartulaires de St-Denis*, dans Annales du Cercle archéol. de Mons, t. x, p. 118.

[2] « Altare de Aengien et de veteri Angien, cum omnibus appenditiis suis. » — L. Devillers, *op. cit.*, t. x, p. 121.

Digitized by Google

baye de Saint-Denis, deux parties de la grande et de la petite dîme que lui et ses prédécesseurs avaient injustement usurpées dans les paroisses de Petit-Enghien, de Hoves et de Grand-Enghien. Cette restitution qualifiée de donation et confirmée par Siger, son fils aîné, fut faite sous la clause que Hugues d'Enghien, un de ses autres fils, chanoine de Tournai, en jouirait viagèrement [1]. Peu d'années après, comme il résulte d'une charte du 17 juillet 1229 et d'une déclaration faite par Godefroid, évêque de Cambrai, le même jour, Hugues d'Enghien renonça moyennant une rente viagère de 25 livres parisis à tout droit sur ces deux parties de dîme dans les paroisses de Petit-Enghien, de Hoves et de Grand-Enghien [2].

Enghien ne formait à l'origine qu'une simple annexe de l'église de Hoves. Nous ignorons à quelle époque elle avait pris un accroissement suffisant pour être érigée en paroisse. Dans la liste des paroisses du Hainaut dressée en 1186, Enghien *(Anghien* ou *Ainghien)* est cité avec Petit-Enghien *(Ainghien-le-Petit)* comme appartenant au doyenné de Hal, tandis que Hoves est indiqué comme dépendant du décanat de Chièvres [3]. Cette liste, si tant est qu'elle remonte au XII[e] siècle, renferme de nombreuses erreurs; ainsi, selon un pouillé de la fin du XV[e] siècle, Hoves appartenait alors au décanat de Hal [4]. Il serait donc assez hasardé de décider, d'après cette liste, qu'Enghien était devenu à cette époque une paroisse indépendante de Hoves. En 1243, cependant, les échevins d'Enghien trouvaient que la célébration du service religieux dans l'église paroissiale *(ecclesia parochialis)* ne se faisait pas très exactement; pour remédier à cette situation, ils concédèrent, au mois de juin de cette année, de l'assentiment

[1] *Chronique de Saint-Denis*, dans Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, de Namur et de Luxembourg, t. VII, p. 595. L. DEVILLERS, *op. cit.*, p. 134.

[2] L. DEVILLERS, *op. cit.*, p. 147.

[3] J. DE GUISE, *Annales du Hainaut*, éd. de Fortia, t. XII, p. 338. BENEZECH, *Études sur l'histoire du Hainaut, de J. de Guise*, p. 82.

[4] A. LE GLAY, *Cameracum christianum*, p. 504.

Digitized by Google

de l'évêque diocésain, que des revenus de la paroisse, il fût érigé une chapellenie perpétuelle, dont le chapelain recevait sept ivres blanes par an; ils se portèrent garants du paiement de cette somme [1]. Enghien, comme il ressort des termes employés, constituait donc une véritable paroisse déjà à cette époque.

L'étendue de sa juridiction spirituelle, à ce qu'il nous semble, se bornait au territoire de la ville. Après la donation faite, en 1253, par Jean d'Avesnes à Walter, fils de Siger I, seigneur d'Enghien, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse et seigneurie de Hoves, les limites de la paroisse furent probablement augmentées de la partie nouvellement incorporée dans la ville c'est-à-dire de tout le quartier du Béguinage et de ce qu'on nommait au siècle dernier *Engeland* [2].

Jusqu'au concordat de 1802, elle fit partie du doyenné de

Voici la teneur de cet acte :

« Nos scabini totaque universitas de Aienghen notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum ecclesia parochialis de Aienghen defectum in divino cultu circa missarum officium pateretur et etiam diutius tollerasset. Nos Dei instinctu inspirati ad hunc defectum removendum unanimi voluntate concessimus de nostri dyocesiani auctoritate episcopi et assensu, ut custodie proventus eiusdem parochie decetero in capellaniam ibidem perpetuo constituendam convertantur in augmentum eiusdem capellanie ad annuum redditum septem librarum alborum persolvendum capellano qui pro tempore ab episcopo Cameracensi ibidem fuerit institutus, nos ipsos villam de Aienghen et nostros successores obligantes ita tamen quod postquam sufficientes redditus usque ad estimationem huius summe septem librarum a nobis illic secundum arbitrium bonorum fuerint assignati, ex tunc in posterum ad eius solutionem nullatenus teneamur, consentientes quod idem episcopus de eadem capellania et etiam servicio capellani eiusdem et eius fidelitate ab eo facienda presbitero parochiali et patrono ordinet prout viderit expedire. In cuius rei testimonium, presentem cartam sigilli nostri munimine duximus roborandam. Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo tertio, mense junio. » *Cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie*, in folio, f° 81 v°; in-4° pp. 171-172. Archives de l'État, à Mons.

[2] *Beschryringe der stat Enghien*, ms. des archives de la cure d'Enghien, f° 6.

Digitized by Google

Hal, compris dans l'archidiaconé de Brabant, une des quatre grandes divisions du diocèse puis archidiocèse de Cambrai [1].

Le doyenné de Hal qui comprenait un grand nombre de paroisses aujourd'hui appartenant au diocèse de Malines (aux doyennés actuels de Hal et de Hérinnes) s'étendait à plusieurs communes des environs d'Enghien. Comme les autres circonscriptions ecclésiastiques du même genre, il formait une *chrétienté* ou *concile (christianitas, concilium)*, ayant à sa tête un doyen de chrétienté, chargé de la police ecclésiastique, de l'exécution des lois synodales et d'un contrôle sur l'administration des biens paroissiaux. Outre ces fonctions et d'autres droits, il était appelé à représenter le clergé rural dans les synodes et aux états de la province [2]. Dès la fin du XV^e^ siècle, on voit très souvent les curés d'Enghien investis de ces fonctions; une requête fut même adressée par les habitants de notre ville à l'archevêque de Cambrai pour demander de transférer le siége de ce doyenné à Enghien [3].

La dîme était perçue pour deux sixièmes par l'abbaye de Saint-Denis; un sixième revenait au curé et les trois autres sixièmes étaient levés au profit de la chapelle du château. En 1440, les parties de dîme appartenant à l'abbaye de Saint-Denis étaient louées pour 66 livres par an. En 1637, elles rapportaient 100 livres non compris 40 livres pour la dîme du parc, que le prince d'Arenberg racheta peu d'années après [4]. Enfin en 1737, elles étaient

[1] Les trois autres archidiaconés étaient ceux de Cambrésis, de Hainaut, de Valenciennes. Avant la création des nouveaux évêchés au XVI^e^ siècle, ce diocèse comprenait encore les archidiaconés d'Anvers et de Bruxelles.

[2] *Des doyens ruraux en Belgique*, dans *Journal historique et littéraire de M. Kersten*, t. I, p. 447.

[3] Minute non datée aux archives communales d'Enghien; on y donne les noms des paroisses comprises dans ce décanat.

[4] Nous avons puisé ces indications dans des documents envoyés récemment au dépôt des archives de l'État de Mons par l'administration des archives du royaume. — Au livre I^er^. chap. 5, nous avons parlé de la dîme perçue sur le parc seigneurial et des difficultés soulevées à ce sujet. Depuis, nous avons rencontré dans les archives de l'abbaye de

Digitized by Google

évaluées à 260 livres. L'abbaye de Saint-Denis possédait en outre, dans la seigneurie d'Enghien, d'importantes propriétés qui avaient nécessité l'établissement d'un bailli et d'un receveur spécial, pour la communauté d'Enghien, Hoves, Lembecq et leurs environs; les archives de l'État à Mons, possèdent leurs comptes de 1616 à 1674.

Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, l'interdit, suspension rigoureuse de toutes cérémonies religieuses, vint désoler en plusieurs occasions la population d'Enghien. En 1357, cette peine religieuse frappait tout le comté de Hainaut et fut maintenue jusqu'aux fêtes de Noël [1]. En 1389-90, l'interdit fut jeté sur la ville d'Enghien à cause, dit le compte de la massarderie de l'époque, du « fait messire Jehan le Corte ». Nous n'avons que cette laconique explication. La ville se racheta de cette peine au prix de 20 francs franchois, faisant 26 livres tournois, qu'elle paya au doyen de

Saint-Denis-en-Broqueroie dont s'est enrichi depuis peu le dépôt de Mons, copie d'une transaction faite, le 19 novembre 1751, entre le duc d'Arenberg et l'abbé de Saint-Denis, au sujet de trois difficultés existantes entre eux; la 1^re^, avait pour objet « la propriété et hauteur de la drève de Quaestraete à Hoves, la 2^de^, le pilori que les religieux avaient voulu planter sur la place de Hoves, et la 3^me^, l'obligation que l'abbaye voulait imposer à la chapelle castrale d'Enghien, presentement remise au duc d'Arenberg, de contribuer pour $^5/_5$ au supplément de la portion congrue du curé, de l'entretien du vicaire et aux charges inhérentes aux dîmes. Par cette transaction, l'abbaye de Saint-Denis cédait au duc la haute et moyenne justice qu'elle pouvait avoir à Hoves et à Petit-Enghien et n'y conservait que la basse justice. Les $^5/_5$ que le duc avait dans la dîme d'Enghien et dont profitait alors le chapelain castral, devaient désormais servir à contribuer à ce qu'on payait au curé pour supplément de competence et pour le logement du vicaire. La rente de 36 livres due par le duc au decimateur pour rachat de la dîme du parc demeurera éteinte et l'abbaye fournira au curé d'Enghien 50 s. par an pour la quotité de ce rachat. Enfin le duc déchargeait cette abbaye de l'obligation de faire dire la messe dans sa chapelle castrale. »

[1] *Extraits des comptes de la recette générale du comté de Hainaut*, t. I, p. 72.

Digitized by Google

Hal[1]. Peu après l'évêque de Cambrai prononça de nouveau l'interdit contre notre ville et excommunia l'autorité locale; celle-ci avait fait saisir les biens d'un clerc pour le contraindre à se réconcilier avec un homme qu'il avait voulu tuer. Le décision de l'évêque souleva des réclamations, le comte de Hainaut y vit une atteinte portée à sa juridiction et chargea plusieurs membres de son conseil d'examiner si les prétentions de l'évêque de Cambrai en ce qui touchait l'exercice de la justice dans la ville d'Enghien étaient fondées[2]. Des documents nous font défaut pour connaître quelle fut l'issue de cette affaire.

L'église d'Enghien fut encore mise en interdit en 1433, à cause que le bâtard de Saint-Pol avait injurié et blessé, sans doute dans l'église, un seigneur de Foriestre qui était venu en cette ville, à l'hôtel « à Leskiequiés, » avec le bailli de Hainaut, le seigneur de Créqui et d'autres personnages. L'évêque de Cambrai leva cet interdit vers le grand carême de cette année[3].

[1] « Rendage à cause dou chés avenut par le fait messire Jehan le Corte.

« Payet par les mains Sohier dou Spinoit au doyen de Hal pour le raccat dou dit chés xx frans franchois qui valent à xxvi s. et vi d. le pièce . . . . . xxvi l. t.

« Payet par Robiert le notaire ii fois envoyet à Cambray pour grasce a ympetrer de canter, et messire Jehan Morkin et le dit messire Jehan le Corte, une fois, et aussi pour faire l'accord dou dit ches et aussi parmi ce que Maeskin de Loe fu envoyet à Cambray pour les letrex doudit raccat avoir xxix s. vi d. gr, qui valent . . . ix l. t. xi s. » — *Compte de la massarderie de 1389-90*. Arch. comm. d'Enghien.

[2] « Pour les frais monsr Willamme de Hérimeis, messire Ansiel de Trasignies, le recheveur et Jehan Seuwart, fais à Mons le xie jour de décembre au disner, u il furent mandet avoecq autres dou consel, pour prendre avis et délibéracion sur ce que monsr de Cambray avoit mis chiés en le ville d'Enghien et escumenyet le justice dou lieu pour ce que on avoit arestet les biens d'un clercq pour lui constraindre à che qu'il fesist pais contre i homme qu'il avoit volut tuer, lequel cose estoit grandement al encontre de le juridicion et signourie monsr. xlviii s. » — *Extraits des comptes de la recette générale du comté de Hainaut*, t. i, p. 192.

[3] « A bastart de Saint Pol et à Josse de le Palleteu lesquels avoient estet par deviers monsgr. l'Evesque de Cambray pour ravoir le cant en

Digitized by Google

En 1455, cette suspension fut encore prononcée au sujet de messire Gille Diogbiert, prêtre, qui avait eu des difficultés avec un individu de Mons [1].

En 1480, l'interdit fut encore mis à Enghien à cause qu'on y avait inhumé en terre bénite sans l'autorisation du curé de la ville ou du doyen de Hal le cadavre de Hannekin Vander Straete, qui avait été décapité par la justice d'Enghien [2].

Enfin, peu d'années après, le compte du massard de 1483-1484, porte plusieurs dépenses relatives aux messages envoyés à l'évêque de Cambrai pour obtenir la levée de l'interdit qui pesait encore sur notre ville et le supplier de ne pas appliquer de nouveau cette peine canonique à la suite d'une querelle qui avait eu lieu dans le portail du temple.

Les documents ne s'expliquent pas en général sur la cause de ces interdits réitérés. Ils semblent cependant avoir été le plus souvent provoqués à la suite de voies de fait commises dans le lieu saint et accusent une époque de violence.

l'église d'Enghien, laquelle estoit entredis pour ce que lidit bastars avoit enjuriet et navrés ung seigneur de Foriestre qui nagaires avoit estet en ceste ville à l'ostel à Leskiequies avoecq monsr de Créky et monsr le bailli de Haynnau et aultrez. lequel cans leur fu rendus environ le grant quaresme darain passet, fut donnet et payet audit bastart par l'ordenanche de messigneurs du conseil et des eschevins pour ses despens ij pietres de xl s. le pièche, font iiij l. et despuis donnet audit Josse à l'ordenanche de le loy le jour que ces comptes xxix s., soit pour ces ij parties ensamble . . . . . cix s. »
— *Compte de la massarderie au 1er février 1432 (1433 n. st.) au 1er février 1433 (1434 n. st.)*

[1] « A l'ordonnance de messrs du conseil, mayeur et eschevins a esté payet pour les despens faix par le doyen de Hal qui fu en ceste ville pour le chés qui alors estoit mis en l'église à cause de messire Gille Diogbiert, prestre, quant ledit sire Gille eult à faire à l'encontre d'un homme de Mons, et à regart le bonne diligence que ledit doyent fist à cause dudit cès fu payet pour fraix par luy faix et autres qui estoient avecq ly et que payet a esté comme par certification apparait lxvij s. »
— *Compte de la massarderie du 1er février 1454 (1455 n. st.) au 1er février 1455 (1456 n. st.)*

[2] *Compte de la massarderie de 1480 (1481 n. st.) à 1481 (1482 n. st).*

Digitized by Google

Les annales de la paroisse de Saint-Nicolas n'offrent aucun autre fait saillant jusqu'au milieu du XVI^e^ siècle, époque où les réformés vinrent piller ce temple, et porter le trouble dans notre ville; nous avons raconté longuement ces événements. La répression sévère de leurs excès suffit à empêcher le séjour en cette ville de protestants.

L'hérésie de Jansénius qui parut peu après n'y eut pas d'écho. La paroisse de Saint-Nicolas se trouvait alors dirigée par Théodore Planen dont le fameux évêque d'Ypres avait été le tuteur; ce prêtre, loin d'adopter ses doctrines, les combattit avec vigueur et multiplia ses témoignages de dévouement au Saint-Siége; en 1586, il établit dans cette paroisse le rite romain[1]. Nous aurons bientôt l'occasion de rappeler le nom de ce curé auquel notre ville doit de nombreuses fondations.

Pendant les premières années de la domination française, l'exercice public du culte fut proscrit à Enghien, le curé de la paroisse ayant refusé de prêter le serment imposé par les lois révolutionnaires. Après la fermeture de l'église paroissiale, les bourgeois qui étaient restés tous profondément attachés à leur religion, venaient souvent réciter des prières autour de l'église et s'agenouillaient près du chevet du chœur où avait reposé le Saint-Sacrement. Surpris dans ces témoignages publics d'une religion que la révolution voulait proscrire, ils furent plusieurs fois maltraités par des officiers français. La messe se disait assez fréquemment dans des maisons particulières; on y administrait aussi les sacrements.

La persécution religieuse fut relativement modérée en notre ville. Le commissaire de la république était un certain De Hantschutter, belge de naissance, qui avait fait partie de l'armée de Dumouriez. Cet homme, loin de partager les haines de ses supérieurs, mit tous ses soins à protéger les bourgeois contre les

[1] Aengemerkt dat ic T. Planen d'usantie van Roomen alderierst gheindroduceert hebbe in ons parochie kerke van Edinghen, int iaer 1586.

Digitized by Google

vexations, les prêtres et les anciens religieux contre les poursuites dont ils étaient l'objet. Il conquit bien vite toutes les sympathies de notre catholique population. C'est à son désintéressement et à ses soins que les édifices religieux d'Enghien durent la conservation de la majeure partie de leur mobilier. Dans cette triste période, on est heureux de rencontrer un caractère noble et désintéressé. Malheureusement De Hantschutter ne vécut pas longtemps. Les Enghiennois qui avaient su reconnaître ses services considérèrent sa mort comme un deuil public et assistèrent en grand nombre à son service.

Le concordat et les décrets qui le suivirent comprirent Enghien dans l'évêché de Tournai. Ensuite d'un décret d'organisation du diocèse, émané de Mgr. Fr.-J. Hirn, le 23 vendémiaire an XII (16 octobre 1803 [1]), la paroisse d'Enghien fut érigée en cure secondaire, siége d'un doyenné ayant pour succursales : Bassilly, Graty, Hoves, Marcq, Petit-Enghien, Petit-Rœulx, Saint-Pierre-Capelle, Silly, Steenkerque et Thoricourt [2].

Ce décret conserva à la paroisse d'Enghien ses anciennes limites, à l'exception de quelques habitations, savoir :

1° Seize maisons situées hors la porte de Bruxelles dans la banlieue de la ville, lesquelles aujourd'hui font partie de la commune de Petit-Enghien, furent adscrites à la succursale de Petit-Enghien.

2° Vingt maisons environ situées hors de la porte d'Hoves, dans la même banlieue, et faisant partie des communes de Marcq et d'Hoves, furent adscrites aux églises succursales de leurs communes respectives.

[1] *Décret sur la nouvelle organisation du diocèse de Tournay.* Mons, Monjot, 1803, p. 127. — *Collationes ecclesiastic e diœcœsis Tornacensis*, t. IV, pp. 92-109.

[2] Avant ce décret, Bassilly, Silly, Thoricourt faisaient partie du doyenné de Lessines; Hoves, Graty, Marcq, Petit-Enghien, Saint-Pierre-Capelle, de celui de Hal; Steenkerque, de celui de Chièvres; Petit-Rœulx ressortissait au doyenné de Nivelles, diocèse de Namur. *Collationes eccles. diœcesis Tornacensis.* — En 1096, l'évêque de Cambrai confirmait l'abbaye de Saint-Adrien de Grammont dans la possession de l'autel de Thoricourt. MIRÆUS, *Op. dipl.*, t. I, p. 165.

Digitized by Google

§ 2. *Personnel de la paroisse. — Musiciens. — Fabrique.*

Le service divin se faisait, dès l'origine, par un curé auquel on adjoignit dans la suite un vice-pasteur et des vicaires. Ces prêtres étaient assistés d'un clerc et d'autres employés dont la présence servait à rehausser l'éclat des cérémonies du culte. Plus tard, les prêtres attachés à la paroisse formèrent une sorte de chapitre sous le titre de *confraternité de Notre-Dame;* nous lui consacrerons un paragraphe spécial.

La nomination des curés d'Enghien appartenait à l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, en qualité de patron. L'université de Louvain avait aussi dans certains cas, le droit de désigner ce pasteur. Le 24 juin était toujours la date de la nomination.

Les revenus de la paroisse n'étaient sans doute pas considérables; au XIV^e^ siècle, elle était taxée dans les pouillés à la somme de 25 livres seulement [1].

Le curé prenait un sixième de la grosse dîme d'Enghien; ce sixième était évalué, en 1692, à 40 livres. En outre, le curé touchait à cette époque plusieurs petites rentes en ville portant ensemble annuellement 18 liv. 19 s. 7 d. et 3 chapons [2]. En 1709, le revenu de la cure était seulement de 150 florins ou environ; il montait à 348 florins en y ajoutant le casuel [3]. On annexa aussi à la cure le bénéfice de Sainte-Catherine fondé en la chapelle du cimetière.

Ces revenus étant insuffisants, l'abbé de Saint-Denis fut condamné, par sentence de la cour de Hainaut du 18 mars 1710, à payer au curé d'Enghien un supplément de compétence de 60 florins par an; ce supplément fut augmenté de 50 florins annuellement à la suite d'un accommodement conclu avec l'abbé collateur, le 12 mai 1761. Il fut porté à 600 florins en 1786, et augmenté deux années après de 200 florins. En outre, l'abbé de Saint-Denis

[1] Pouillé sur parchemin, écrit au XIV^e^ siècle, appartenant aux archives de l'Etat, à Mons, f° 23 v°. — A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 504.

[2] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 45,972. Archives de l'État, à Mons.

[3] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 37,775.

Digitized by Google

payait encore 4 florins pour un *de profundis* à dire après le salut et pour l'eau bénite.

En vertu des chartes générales du Hainaut, le curé était exempt du paiement des impôts. L'article XIII du règlement du 12 octobre 1768 lui accordait l'exemption des tailles sur une pièce et demie de vin, sur douze tonnes de bière et sur six lots d'eau-de-vie. L'article X le soumettait au droit de chausséage, mais sur sa réclamation, faite le 5 décembre, que cet article était contraire aux articles 7 et 8 du chapitre XI des chartes du Hainaut, le gouvernement supprima cette disposition[1].

L'abbaye de Saint-Denis comme collatrice était tenue de fournir un logement au curé. Néanmoins, en 1561, le magistrat lui accordait une indemnité de logement de 36 livres. Par acte du 14 mai 1586, Théodore Planen, curé d'Enghien, laissa la maison qu'il possédait, rue de Hérinnes[2], à la confraternité de Notre-Dame, pour servir d'habitation curiale. Interprétant d'une manière plus formelle ses intentions il déclara, par un codicile du 27 janvier 1615, que si le curé ne voulait point habiter cette maison, il ne lui serait pas permis de la louer ni d'en user à son profit. La confraternité pouvait dans ce cas, après avoir pris l'avis du magistrat, la louer et employer le loyer à l'acquittement des charges y affectées et à l'entretien de cette habitation[3]. Lorsque le curé l'occupait, il devait célébrer chaque année un obit et distribuer aux pauvres des pains pour une valeur de 24 florins. Les frais de réparation du presbytère incombaient à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie[4].

La maison donnée par Planen sert aujourd'hui encore de presbytère à la paroisse d'Enghien.

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 242.

[2] Cette maison avait été achetée par Planen pour 800 fl.

[3] On trouve une copie sur papier de l'acte de cession de la cure d'Enghien aux archives de l'État à Mons, titres de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, liasse 1918. — MAETENS. *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. — L'orig. sur parch. appartient à Mme ve Choppinet.

[4] Abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, reg. nos 1932 et 1945. — Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

Nous donnons ici une liste des curés d'Enghien, dressée par M. le chanoine Huart; nous avons rectifié certaines dates pour les plus anciens, à l'aide des comptes et de l'obituaire de la confraternité de N.-D.

Jean, curé d'Enghien, (presbiter de Angien) cité en 1216.

Guillaume, curé d'Enghien, en 1314-1315.

Jean, dit Kelvekin, curé en 1347, lors de la consécration de l'église.

Bernard dou Bos, curé en 1389-1390.

Jean de Backer, dont le nom fut parfois latinisé en celui de *Joannes Pistoris*, curé vers 1400; nous le trouvons mentionné de 1440 à 1445.

Guillaume de Lasnaix, curé d'Enghien, de 1459 à 1462.

Gilles Hardincq, curé d'Enghien et doyen de Hal, de 1463 à 1466.

Gérart le Mughere, curé d'Enghien, fut démis de ses fonctions, en 1480, par l'évêque de Cambrai.

Claes, mentionné comme curé d'Enghien, en 1483, est probablement le même que Claes ou Nicolas de Binche, cité en 1495-96; il était alors à Anvers, malade « des pocques » et mourut vers cette dernière date.

Jean Lippelvelt, curé d'Enghien et doyen de Hal, vers 1496, décédé en 1514.

Nicolas Van Bruyseghem, curé de 1514 à 1520 (?)

Jean Huysman, curé vers 1520 (?); mentionné de 1522 à 1534.

Jacques Huysman, curé, mentionné de 1541 à 1545; il mourut vers 1553 et fut remplacé par son prédécesseur Jean Huysman qui, dans les comptes de la massarderie de 1553 à 1557, est de nouveau qualifié de curé d'Enghien [1].

Pierre de Smet, alias Faber, curé de 1558 à 1571; à la saint J.-B. 1571, il fut promu de la cure d'Enghien à la place de plèban de Sainte Gudule à Bruxelles, où il décéda le 20 juillet 1587.

Théodore Planen, appartenant à une ancienne famille noble, de Breda [2], fut désigné par l'Université de Louvain, le 24 juin 1571, pour la cure d'Enghien. Par son zèle pour le service divin, par ses vertus éminentes, par ses nombreuses fondations destinées à rehausser l'éclat des cérémonies du culte, par sa charité et son amour pour les pauvres, il s'est acquis une réputation qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui.

1 Jean Huysman abandonna en effet la cure d'Enghien pendant un certain temps, car le compte de la massarderie de 1542-43 porte que les vins furent présentés par la ville « à Maitre Jehan Huysman l'ancien curet d'Enghien, » à son retour en notre ville.

2 Ses ancêtres avaient acquis le 1er avril 1350, de Jean III, duc de Brabant, la terre de Breda pour la somme de 43,000 florins. Ils s'étaient alliés aux maisons de Hornes, de Rotselaer, de Solms, de Routersem, de Montfort, de Nassau. Leurs armes étaient d'argent à trois croissants de sable.

Digitized by Google

L'inscription suivante, renouvelée par la confraternité de Notre-Dame et placée à l'intérieur de l'église de Saint-Nicolas contre un des piliers qui soutiennent la tour, rappelle quelques-unes de ses fondations :

D O. M.

ET
R^DO D^NO M. THEODORO PLANEN
S. T. BACC^O HVIVSQ AN. OPPIDI
QUONDAM PASTORI
E. H. E.
D. V. MARIÆ CONFRATERNITAS
ADSTA PARUMPER ET LEGE, ET LUGE OCCIDIT
HEU! OCCIDIT MEUS THEODORUS PLANEN
PASTOR VIGIL, PIVS. SACERDOS OPTIMVS
QUI LUSTRA BIS QUATERNA CASTE PRÆFVIT
ECCLESIÆ DEI. TALENTO, FOENERANS :
CUM LIBERALITATE, FRVCTV, LAVDEQVE
HÆREDITATEM NAM EROGAVIT PROPRIAM
PIOS IN USUS : SEPTIESQUE DE DIE
ROMANA RITE FECIT OFFICIA CANI
SIMPLEX IVVENTUS IMPERITAQ. FIDEI
FINGENTIS ADMITTIT MANŪ QUID HOC CHORO
CANUNT CHORALES QUATTUOR, QUORUM TRIBUS
ALIMENTA LARGITER MINISTRAT ET TOGAS
LOVANII PHILOSOPHŸ ALIT. CVM THEOLOGO
LARES, LIBROS DEO DICAVIT : OMNIA
NEC PERDIDIT DOTES SUAS, SED NVC HABET
ERGO APPRECATVRVS PARVMPER ASSIDE.

Planen abandonna, en 1610, la charge de curé d'Enghien qu'il occupait depuis 38 ans; il décéda le 2 janvier 1620 et fut inhumé avec sa sœur au milieu de la chapelle du cimetière. Son portrait, orné de ses armes, est conservé à la sacristie de l'église paroissiale.

Théodore Van den Houten, licencié en théologie, curé d'Enghien et doyen de Hal, en 1610, décédé le 31 octobre 1643.

Jean Franciscy ou François, nommé curé d'Enghien en 1644, devint doyen de Hal, le 23 avril 1648, mourut de la peste, victime de son dévouement à consoler les pestiférés, le 18 juillet 1669.

Quentin Liefrinex passa, en 1670, de la cure de Petit-Enghien à celle d'Enghien; il fut aussi doyen de Hal et décéda le 27 août 1707 à l'âge de 72 ans.

Digitized by Google

Gérard Renson, curé d'Enghien, en 1708, doyen du district de Hal, mort le 30 octobre 1738.

Louis-Charles Bauwens, devient curé d'Enghien en 1739, après avoir été pasteur de Marcq ; il fut doyen du district de Hal, et décéda le 25 octobre 1743.

Joseph Desmet, curé d'Enghien, en 1744 et doyen de Hal, mort le 15 octobre 1759.

Nicolas-Joseph Derweduwé, né à Hoves fut transféré en 1760 de la cure de Blaregnies-Aulnoit qu'il occupait depuis trois ans à celle d'Enghien ; il mourut le 18 août 1785.

Jean-Baptiste Van den Borre, curé d'Enghien de 1786 à 1797.

Vandermoeten, qui était vicaire depuis le 24 juin 1786, remplit les fonctions de desservant de 1797 à 1803 ; après le concordat, il fut nommé curé d'Enghien ; il mourut en 1809.

Jacques, Nicolas Jacobs, né à Enghien, le 5 juin 1756, fut curé d'Enghien de 1809 à sa mort arrivée le 26 septembre 1839.

Jean-Baptiste Huart, né à Charleroi, le 5 février 1804, curé-doyen le 30 septembre 1839, démissionnaire en 1869, fut nommé en 1862, chanoine honoraire de Tournai.

Eugène Demeulder, né à Bièvène, curé-doyen en 1869, décédé le 20 décembre 1870.

François Deblander, né à Enghien en 1826, fut nommé en février 1871, curé-doyen de sa ville natale.

Le curé avait pour l'assister dans l'accomplissement de ses devoirs pastoraux, un prêtre appelé *grand coustre* ou *prémissaire*, qualifié souvent du titre de vice-pasteur. Nous ne connaissons pas l'époque où cette fonction fut établie. La place de grand coustre était à la collation des échevins. Le titulaire avait le droit de se placer au chœur vis-à-vis du curé.

Des difficultés ayant surgi entre ce prêtre et les membres de la confraternité de Notre-Dame, Marie-Henriette de Cusance et de Vergy, duchesse douairière d'Arenberg, pour y mettre un terme, accorda par acte du 13 juillet 1682, une rente annuelle de cent patacons (soit 280 fl. ou 507 fr. 93 cent.) pour supplément de gages d'un vice-pasteur, outre ceux de grand coustre et prémissaire payés par la ville. La duchesse voulait que dorénavant la collation de cette charge fût réservée au duc d'Arenberg en qualité de seigneur d'Enghien ; celui-ci nommerait le prêtre sur une liste de trois noms présentés par le bailli, le magis-

Digitized by Google

trat et le curé d'Enghien. Pour éviter à l'avenir toute dispute et difficulté avec la confraternité de Notre-Dame, il fut stipulé que le vice-pasteur ne pourrait être confrère, et que, s'il était choisi parmi les membres de cette confraternité, il cesserait par le fait même de sa nomination d'appartenir à ce corps Un règlement fait par le magistrat d'Enghien le 7 octobre 1622, déterminait les obligations du prémissaire. Il devait notamment « se rendre assidu à entendre les confessions, à accomplir ce dont le pasteur le voudrait requérir en matière de devoir pastoral et administration des sacremens pendant ses absences et infirmitez et autres empeschemens, sans pour ce le pouvoir tenir entièrement soumis et dépendans de luy; de quoy la connoissance est réservée audit seigneur d'Enghien, auquel effet lad. collation serat révocable ou irrévocable, selon que bon luy semblera[1]. »

En outre, il était tenu de célébrer chaque jour la première messe, en été à 4 heures et en hiver à 5 heures et demie.

Le grand coustre n'avait d'abord obtenu d'exemption d'impôts que sur six aimes de bière, qui lui fut accordée le 2 décembre 1593. Plus tard, on l'exempta de tous les droits. Le magistrat d'Enghien émit, en 1765, l'avis qu'il n'y avait plus lieu de maintenir ce privilége, car, alléguait-il, « le grand coustre est assez bien pourvu, aïant cent écus par an de la maison d'Arenberg, la moitié des profits et obsèques et funérailles et épousailles contre le curé, le bénéfice de Lanckvelt au Béguinage qui peut encore consister en cent écus par an et en outre plusieurs cantuaires ensemble de huit messes par semaine, de sorte qu'en l'exemptant des tailles seulement, on croit qu'il devrait se contenter, n'ayant d'ailleurs aucun titre ni privilége[2]. » Le gouvernement adopta cet avis dans le règlement du 12 octobre 1768.

La charge de grand coustre a été conservée de nos jours et le duc d'Arenberg jouit du droit de la conférer.

Au commencement du XVIIIe siècle, les besoins du culte néces-

[1] Acte du 13 juillet 1682, selon une copie appartenant aux archives de la cure d'Enghien.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations,* carton nº 245.

Digitized by Google

sitèrent l'établissement d'un vicaire; l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie qui devait, en qualité de patron de l'église d'Enghien, fournir à l'entretien de cette place, fit certaines difficultés à ce sujet. L'affaire fut portée devant le conseil souverain de Hainaut; le conseiller et avocat de S. M , Huet, dans sa remontrance en date du 4 février 1717, déclare : « qu'il est venu en sa connoissance que la paroisse d'Enghien est composée de 2150 communiants et de 400 enfants qui ont l'âge de communier, et de deux fauxbourgs, dont les dernières maisons sont éloignées d'un demy et quart de lieue de l'église paroissiale; qu'il n'y a dans lad. église qu'un cantuaire [1] qui n'est pas à la charge des décimateurs, étant dotté par le seigneur d'Enghien, n'étant obligé qu'à entendre les confessions et de faire les devoirs pastoraux pendant les absences, infirmités et autres empêchements du curé dudit lieu. » C'est pourquoi, il demandait à la cour de déclarer « que les sieurs abbé et religieux de Saint-Denis, décimateurs dudit Enguien, devront procurer qu'il fut pourvu d'un vicaire audit lieu pour aider le curé dans ses fonctions et lui furnir une compétence de 350 livres pour les alimens. »

Après avoir entendu les parties, le conseil souverain de Hainaut, par sentence du 29 décembre 1719, enjoignit aux abbé et religieux de Saint-Denis de pourvoir en qualité de décimateurs aux frais d'entretien d'un vicaire de cette paroisse [2].

L'abbaye de Saint-Denis lui accordait 350 livres de compétence à l'origine; celle-ci était, dès 1760, portée à 450 florins et, en vertu d'un décret de Joseph II du 28 janvier 1782, à 500 florins [3].

Comme ce vicaire était modiquement rétribué, l'article XIII du règlement du 12 octobre 1768, lui accordait exemption de l'impôt

[1] C'est la charge de prémissaire, c.-à-d. le prêtre chargé de dire la première messe.

[2] De Housta, *Hist. des Augustins d'Enghien*, ms., t. II, pp. 167-168.

[3] *Cures de la collation de saint Denis*, reg. n° 1945, des archives de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, reposant au dépôt de l'État, à Mons.

Digitized by Google

sur six tonnes de bière, trois lots d'eau-de-vie et une demi-pièce de vin.

Dès le 20 août 1732, on jugea nécessaire de nommer un second vicaire; mais l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie, mise de nouveau à contribution, refusa de fournir pour sa compétence. Il s'ensuivit un nouveau procès devant le conseil souverain de Hainaut, en 1734-1735 [1]. Nous n'en connaissons pas l'issue; il semble qu'on renonça à créer cette place de second vicaire : on n'en trouve aucune mention dans les documents postérieurs.

Le service religieux nécessitait en outre l'emploi d'un clerc et d'un petit-clerc. Les gages de ce dernier furent augmentés par les échevins, le 22 février 1606, et portés à 40 livres; il devait préparer ce qui était nécessaire pour le sacrifice, nettoyer les chandeliers, faire blanchir les linges, orner l'église de verdure les jours de solennité, etc. L'article 23 du règlement du 12 octobre 1768 supprima le traitement payé au clerc par la caisse communale.

Il y avait un bâtonnier, chargé de la police de l'église, dont le traitement était payé par moitié par la commune et par la paroisse. Il portait le titre assez pompeux de *bailli de l'église* et recevait, outre son salaire, une robe du magistrat. Ce salaire était de 4 livres, au xv[e] siècle.

A Enghien, comme ailleurs, la musique venait rehausser la pompe des cérémonies religieuses. Dès le milieu du xv[e] siècle, il y avait un organiste [2] qui touchait à cette époque un traitement

[1] Archives de l'État, à Mons.

[2] Voici les noms de quelques organistes de l'église d'Enghien :
Frère Henry de le Houte, religieux de Saint-François, en 1452.
Pierre le Jonckerre, religieux augustin, en 1462-63.
Oste de le Warde, prêtre, en 1465.
Pierre Coemean, en 1479-80.
Vinchien d'Enghien, en 1483-84.
Willaume Desteenhout, prêtre, en 1502-3.
Adrien du Bos, en 1510-14.
Jacques Daelman, de 1520-1539.
Antoine Daneulx, en 1603-1604.
Jean Walravens, en 1631-1632.

Digitized by Google

annuel de 60 livres, payé moitié par l'église, moitié par la ville, outre un droit de robe de 8 livres. Ce traitement s'était élevé successivement et il était au XVIII^e^ siècle de 640 livres. Par son règlement du 12 octobre 1768, le gouvernement défendit à la ville d'intervenir dans cette dépense que l'église devait seule supporter. L'organiste reçoit aujourd'hui 800 francs de la fabrique.

Il y avait aussi un maître de chant qui recevait en 1497 de la ville un gage de 24 livres, porté plus tard à 120 livres. Le règlement de 1768 ne permit plus au magistrat de continuer le paiement de 120 livres, et décidait que c'était à l'administration de l'église à lui fournir un gage convenable.

Dès le milieu du XVI^e^ siècle, nous constatons l'existence en notre ville d'une société de sainte Cécile qui, aux jours des solennités religieuses, venait exécuter à la paroisse les chants sacrés.

Pour exercer les enfants de chœur dans l'art du chant grégorien, Charles de Carondelet, seigneur de Potelles, laissa une rente de 60 florins. Cette somme d'après les intentions du donateur devait suffire à l'entretien de trois *choraux*.

Théodore Planen y ajouta une rente de 100 florins pour un quatrième. Les enfants de chœur avaient en outre la préférence pour obtenir des bourses d'études.

L'administration des biens et des revenus appartenant à la paroisse était confiée à deux mambours. L'un qui était ordinairement un prêtre, était spécialement chargé de la garde des joyaux, des ornements, des livres et du mobilier de l'église. L'autre s'occupait de la recette. Comme la caisse communale prenait à sa charge certaines dépenses relatives au culte, les comptes de l'église étaient rendus au seigneur ou à son bailli, aux mayeur, échevins et bonnes gens de la ville d'Enghien; au siècle dernier, on convoquait, en outre, l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie en sa qualité de patron; mais il se refusait à intervenir. Le compte était à l'origine rendu pour une année échéant à la Noël, mais à partir du XVII^e^ siècle, on se borna à le présenter tous les deux ans. Les mambours recevaient une indemnité; en

Digitized by Google

1465, elle était de 6 livres pour le premier et de 12 livres pour celui chargé de la recette.

Le magistrat, d'accord avec le bailli et le curé, retira par résolution du 21 décembre 1626, la recette aux mambours pour la confier à un receveur. Celui-ci avait un gage de 40 livres par an, jouissait des autres émoluments perçus auparavant par les mambours; il devait fournir ses comptes tous les deux ans et ne pouvait donner en location aucun bien sans l'intervention du magistrat [1].

Pour mettre fin à une difficulté existante entre les conseils de Flandre et de Hainaut, un décret de l'impératrice Marie-Thérèse, du 28 septembre 1772, déclara que tout ce qui avait trait à l'administration des biens de l'église d'Enghien, était, conformément à l'esprit du décret du 18 décembre 1743, sous la direction, surintendance et compétence du conseil de Hainaut [2].

Les ressources de l'église étaient peu considérables; en 1465, les recettes s'élevaient à 474 liv. 13 s. 5 d. et les dépenses à 456 livres 18 s. 1 d. En 1502, le compte s'éliquilibre en recettes à 473 liv. 13 s. 11 d. et en dépense à 439 liv. 17 s. 11 d.

En 1574, l'église, par suite des travaux d'entretien et de réparation du temple, se trouvait en déficit de 6 à 700 livres; afin de remédier à cette situation, le magistrat adressa à l'archevêque de Cambrai une requête pour le prier d'ordonner au métier de Saint-Eloi, d'abandonner au profit de l'église les offrandes faites à la chapelle de ce métier par les étrangers [3]. Cette demande ne paraît pas avoir été accueillie.

Pour les deux années 1609 et 1610, les revenus atteignent 1529 l. 5 s. 3 d. et les dépenses 1440 liv. 7 s. En 1787, lors de la déclaration exigée par Joseph II, l'église avait un mali assez élevé puisque ses dépenses montaient à 1510 fl. 15 s 8 d. tandis que ses recettes étaient seulement de 1253 fl. 1 s. 7 d.

[1] Archives communales d'Enghien.
[2] *Placards de Flandre*, liv. VI, p. 284.
[3] Archives de l'État à Mons, Métier de Saint-Éloi d'Enghien.

Digitized by Google

Aujourd'hui la situation financière de la fabrique est plus prospère, celle-ci ayant été mise en possession des biens de la confraternité de N.-D.; le compte de l'exercice de 1875, fut approuvé par la députation permanente du conseil provincial du Hainaut aux chiffres suivants :

Recettes : échéance de 1874.	Fr.	25,203	58
échéance de 1875.	»	33,636	37
TOTAL. . .	»	58,839	95
Dépenses : ch. 1, arrêtées par l'évêque	»	2,618	35
ch. 2, ordinaires.	»	14,117	25
extraordinaires	»	9,706	83
reprises	»	100	73
	»	26,543	16

§ 3. *Confraternité de Notre-Dame.*

La confrérie ou confraternité de Notre-Dame *(Broederscap van Onze Vrouw)* était primitivement et selon toute apparence une association pieuse dirigée par un doyen (deken) souvent prêtre et composée de prêtres et de laïques. Elle a dû s'établir à une époque très-reculée, peut-être à côté de la chapellenie fondée, vers 1290, par Walter Ier, en l'église paroissiale.

Les documents les plus anciens que nous avons rencontrés sur cette institution, remontent au XIVe siècle. En 1329, Mahieu le Pottir se déshérita au profit des « confrères de le confrairie Nostre-Dame d'Ainghien » d'une maison et héritage qu'il possédait sur le Marché-aux-Bêtes [1] ; ce qui prouve qu'alors déjà elle possédait

[1] Ce chirographe sur parchemin, appartenant à l'auteur, est ainsi conçu : « Sachent tout chi qui cest escrit verront u oront que li confrere de le confrairie nostre Dame d'Ainghien ont achatet et bien paiet à Mahiu le Pottir fiu Coppin le Scohier une rente de dis sols tornois par an à paier cascun an perpetuelment à jour saint Pire auost entrant tèle monnoie qui courra cascun an à jour dou paiement sour une maison et hiretage séant sour le marchiet des biestes joindans a

Digitized by Google

des ressources spéciales. Un siècle plus tard, le 15 novembre 1425, Gillys de Brune lui donna 15 sous tournois de rente sur sa maison; à l'acte de donation intervint Stevens de Tournay dit Lane, prêtre, en qualité de doyen et de mambour de cette confrérie [1].

Plus tard et probablement quand le nombre des prêtres attachés au service de la paroisse vint à s'accroître, la confrérie devint une institution assez analogue par ses règles et sa constitution aux chapitres de chanoines établis près de plusieurs églises des Pays-Bas. Néanmoins elle ne fut jamais assimilée complètement à ces dernières, ni par l'autorité ecclésiastique, ni par le pouvoir séculier; elle n'en avait ni les obligations ni les priviléges religieux et politiques.

La confraternité avait des statuts qui organisaient les devoirs de ses membres. Des abus et des difficultés s'étant produits, Robert de Croy, évêque de Cambrai, à la demande de Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, dans le but d'en prévenir le retour, sanctionna par lettres datées de Bruxelles, le 3 avril 1524, les règles de la confraternité de Notre-Dame. Ces règles, comprenant vingt-et-un articles, obligent les confrères à célébrer chaque jour une grand'messe en l'église paroissiale et à y chanter les heures canoniales; elles prescrivent la manière décente qu'ils doivent prendre en participant aux offices divins. Les confrères prêtres étaient au nombre de douze outre le curé, qui était de droit le chef de la confraternité. Il avait la faculté de les convoquer pour délibérer sur tout ce qui concernait le service divin. En cas d'absence du curé c'était le vice-curé qui le remplaçait. Les

l'un costé à l'hiritage Mathis Kierman et à l'autre costet joindans à l'hiritage Jehan le Lonc u dequèle maison et hiritage lidis Mahius le Pottirs s'est deshirités bien et à loy et messires Jehans Vichekins ahirités bien et à loy aoes le dite confairie. A ces convens fare furent comme eschevin d'Ainghien Jehans Besserans et Jehans Baillans. Fait et livreit par les parties, en l'an de grasce mil ccc. xxix, au moys de octembre. »

[1] Chirographe en flamand sur parchemin, avec trace du sceau échevinal d'Enghien, appartenant également à l'auteur.

Digitized by Google

confrères qui s'absentaient de la ville pendant plus de six mois pouvaient être considérés comme démissionnaires et être remplacés. Outre les prêtres, on admettait, moyennant le paiement d'une rétribution, des laïcs qui avaient part aux prières des confrères.

La confraternité avait un receveur spécial. Ses archives devaient être renfermées dans une armoire à trois serrures dont le curé, le receveur et l'un des plus anciens confrères tenaient chacun une clef [1].

Ces archives assez importantes, contenaient des titres de propriétés et de rentes dus aux libéralités des habitants de notre ville. Un cartulaire de ces biens avait été formé; malgré des recherches nombreuses nous n'avons pu le retouver. — Au XVI^e^ siècle et sous le curé Planen, on dressa un recueil des obligations des confrères, des obits à décharger, ainsi que des autres points intéressant la confraternité. Ce manuscrit in-4° d'une exécution remarquable, est conservé aux archives de l'État, à Mons; il offre pour ainsi dire l'historique de la confrérie du XV^e^ au XVII^e^ siècle; il porte le titre de : *Obituaire de la confraternité de Notre-Dame à Enghien*.

Les nominations aux places vacantes se faisaient par la confraternité elle-même. Lors de son admission, le nouveau confrère inscrivait son nom sur un registre spécial. Il prêtait le serment suivant, la main sur le crucifix :

« Ego N..., juro et promitto per Deum omnipotentem et salutem animee mee (et in fide sacerdotis) me conformaturum juxta predictam Regulam confraternitatis Beate Marie : cui studebo pro viribus prodesse, nunquam autem obesse : et si intellexero aliquid vergere in detrimentum dicte confraternitatis hoc promitto me Pastori, Receptori aut senioribus declaraturum et eisdem obtemperaturum juxta predictam Regulam et statuta dicte confraternitatis. Ita me Deus adjuvet et omnes sancti ejus [2]. »

[1] Ces statuts sont transcrits en tête de l'*Obituaire de la confraternité de Notre Dame.*

[2] Obituaire. f° 9.

Digitized by Google

Au XVII^e^ siècle, le nombre des confrères fut réduit à neuf, y compris le curé.

Le grand coustre ou vice-pasteur réclama plusieurs fois, en vertu des règles de 1524, son admission dans la confraternité; il devait, prétendait-il, en faire partie de droit, puisque ces règles l'appelaient à remplacer le curé en l'absence de celui-ci. Une transaction faite par le vicariat de Cambrai, le 13 mars 1676, vint décider ce point litigieux; elle reconnaissait que le vice-pasteur exerçait ses fonctions purement pastorales indépendamment des confrères et d'après les ordres du curé seul; mais elle décidait que dorénavant il ferait partie de la confraternité[1]. Quelques années après, à la suite de la fondation de 1682 que nous avons rappelée plus haut, il fut résolu que le grand coustre ne pourrait plus en être membre.

Plus tard, le vicaire d'Enghien, à son tour, réclama comme un droit d'y être admis; il y eut des procès à ce sujet[2]; mais il n'obtint pas gain de cause.

Les annales de cette institution n'offrent guère qu'une suite de procès de tous genres[3]. Au XVIII^e^ siècle, ce sont des dissentiments avec le magistrat qui se traduisent souvent par de mesquines tracasseries. Un document contemporain nous en donnera une idée : « Les échevins vers l'an 1739 ont ordonné au clercq de ladite paroisse de retirer les essuie-mains de la place où les prêtres se lavent près de la sacristie, afin que les confrères ne pourroient plus s'en servir, et cela sans aucun fondement ny droit, veu que feu M. Renson en son temps, curé de ladite église, a fait une fondation pour lesdits essuie-mains pour l'usage desdits confrères, comme il conste par son testament

« Les dits échevins, depuis l'an 1739 jusqu'en l'an 1742, n'ont

[1] Archives communales d'Enghien.

[2] Voyez *Procès jugés par la cour souveraine de Hainaut*, n° 9,592, archives de l'État, à Mons, et les archives de la cure d'Enghien.

[3] On trouve dans les procès jugés par la cour souveraine de Hainaut, plusieurs dossiers concernant la confraternité de Notre-Dame, ce sont les n^os^ 56,680, 21,183, 19,561, 18,383, 17,510 et 9,592.

Digitized by Google

plus voulu paier 24 florins comme avoient toujours paiés annuellement leurs antérieurs pour l'octave de S^t^-Restitut qui se fait solennellement tous les ans la première semaine du mois de may, depuis l'introduction des reliques dudit saint jusqu'à ce que les échevins modernes ont été mis en place en ladite année 1739. Et comme feu monsieur Bauwens et les confrères ont fait difficulté en l'an 1742 de faire l'office solennel ordinaire de ladite octave si on ne leur accordoit la rétribution ordinaire qu'ils avoient toujours eue jusqu'alors, les échevins comme mambours de l'église ont défendu au clercq de la paroisse de donner aucuns ornements ny calices auxdits confrères pour célébrer la messe. Et ont interdit au massard de la ville de paier au maître de musique ses gages ordinaires.

« Les échevins ont refusé sans sujet ny raison en l'an 1743 de fournir (comme il a été pratiqué de tems immémorial) aux confrères le vin pour célébrer la messe, et ne se sont desisté d'un tel caprice qu'après les grandes instances que leur en a fait feu M. Bauwens pendant plus d'un demy-an, en leur représentant qu'ils n'étoient nullement fondéz et qu'ils alloient mettre l'église dans de très grands fraix par un procès qu'ils perdroient infailliblement [1] »

Ces faits et d'autres tracasseries d'une importance historique presque nulle, créèrent une situation très tendue entre les autorités civile et religieuse. Elle s'envenima encore davantage par la circonstance suivante : les stalles du chœur, tombant de vétusté, la confraternité en fit faire de nouvelles à ses frais. Les membres du magistrat avaient pris depuis longtemps la coutume de venir se placer dans les stalles soit en corps lorsqu'ils assistaient aux prières publiques et aux Te Deum, soit même lorsqu'ils assistaient aux offices en simples particuliers. Les confrères, en suite d'une résolution capitulaire prise en juillet 1743, décidèrent de

[1] *Mémoire de plusieurs sujets de contestations survenus depuis quelques années entre les confrères prêtres de la confrairie de Notre-Dame érigée en l'église paroissiale d'Enghien et les échevins de la même ville ;* — aux archives de la cure d'Enghien.

Digitized by Google

faire mettre des portes aux nouvelles stalles, car ils s'étaient aperçus non-seulement « qu'on y mettoit des ordures et qu'on y laissoit de la vermine, mais aussi qu'on leur voloit leurs livres de chants, bréviaires et les chandelles dont ils sont obligés de se servir en hiver pour les matines et les salus. » Des serrures furent mises aux six portes donnant accès aux nouvelles formes et une clef fut remise à chacun des membres de la confrérie. Cet ouvrage était à peine terminé que les échevins firent aussitôt dire « par leur valet de ville d'une manière hautaine à un confrère que si on ne leur envoioit chacun une clef, ils en feroient sauter les serrures. » Les échevins adressèrent requête au conseil souverain de Hainaut pour obtenir l'accès libre des stalles, mais ils furent déboutés de leur demande et la confraternité l'emporta [1].

En 1641, les prêtres de la confraternité de Notre-Dame prétendaient être exempts de logements militaires. Une sentence de la cour souveraine de Hainaut du 4 janvier 1653, déclara cette prétention mal fondée et condamna les confrères aux dépens [2].

A la requête de Théodore Planen, curé d'Enghien, le magistrat accorda par apostille du 8 juin 1597, exemption aux confrères de l'impôt sur six aimes de bière [3]. Cette exemption fut supprimée par le règlement du 12 octobre 1768.

Le curé Planen donna des revenus considérables à la confraternité. En 1586, il établit le chant quotidien des sept heures canoniales par les confrères; cette fondation fut confirmée le 27 avril 1613 par Charles d'Arenberg, seigneur d'Enghien. Des rétributions en argent étaient allouées à chacun des confrères pour leur participation aux offices religieux de la confraternité.

Planen laissa aussi à l'institution sa bibliothèque qui, à en juger par le catalogue, était très riche, surtout pour l'époque; on y trouvait la plupart des œuvres des pères de l'Église ainsi que les ou-

[1] Archives de la cure d'Enghien. — *Procès jugés par la cour souveraine de Hainaut*, n° 18,383, archives de l'État, à Mons.

[2] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 56,680.

[3] Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

vrages de théologie alors en vogue [1]. Planen par requête adressée au magistrat lui demanda de faire placer cette bibliothèque dans la place dite le *comptoir* au-dessus du portail de l'église vis-à-vis de la maison portant pour enseigne *Le cor* Cette demande lui fut accordée le 21 juin 1594, mais jusqu'à rappel. Le 9 mars 1744, le magistrat retira la jouissance de cette place aux confrères [2].

La confraternité désignait, avant la nativité de saint Jean-Baptiste, un receveur pour administrer ses biens et ses revenus. Ce receveur que les confrères pouvaient maintenir en fonctions pendant un temps indéterminé, devait chaque année leur soumettre ses comptes. D'après un état déclaratif dressé en 1742 des « revenus de la confrérie de Notre-Dame tant en fonds d'héritages situez en Hainau, Flandres et Brabant, qu'en rentes réelles et hypotecques ou à simple promesse d'hypotecque, » les recettes s'élevaient à 3364 fl. 12 patards 6 liards. Le total des charges imposées sur ces revenus était de 1013 fl. 16 pat. 3 liards; celui des honoraires à payer pour services religieux, de 1399 fl. 14 patards. Il restait pour chanter tous les jours les sept heures canonicales et la grand'messe de 9 heures, 950 fl. 2 patards; sur cette somme le prêtre qui chantait la messe recevait 182 fl. 10 patards, en sorte que chaque confrère n'avait pour sa participation aux offices de l'association que 85 fl. 10 pat. 1 liard [3].

En 1787, le total des revenus de la confraternité étaient de 4557 fl. 16 s. 9 d. et celui des charges de 3,911 fl. 17 s 3 d [4].

Après la seconde invasion française, la confraternité de Notre-

[1] Un bibliothécaire était chargé de veiller à la conservation des livres dont Planen avait dressé lui-même le catalogue. Il recevait par an six livres tournois de salaire. Les livres pouvaient être emportés contre récépissé; ils devaient rentrer dans les trois mois. Planen ordonnait d'employer chaque année 8 livres tournois à l'accroissement de la bibliothèque. Le curé désignait les livres à acheter. — Cette bibliothèque fut dispersée après la révolution française.

[2] *Archives communales d'Enghien.*

[3] *Archives de l'État, à Mons.*

[4] *Déclaration des biens du clergé séculier*, arch. du royaume, chambre des comptes.

Digitized by Google

Dame fut par décret du 17 nivôse an III (6 janvier 1795), soumise à une contribution de 3,000 livres, au profit de nos prétendus libérateurs [1]. Supprimée bientôt après, la confraternité vit ses biens passer en des mains profanes. Toutefois peu d'années après le rétablissement du culte catholique, les biens et rentes de cette ancienne association furent remis à la fabrique de l'église paroissiale d'Enghien, en suite des lettres du directeur du bureau de recette de ce lieu, en date du 29 nivôse et du 29 floréal an XII. Cette remise eut lieu le 5 décembre 1810 [2].

§ 4. *Fondations pieuses. — Confréries.*

Nous avons rappelé plus haut la fondation faite au mois de juin 1243, par les échevins d'Enghien d'une chapellenie perpétuelle dans l'église de cette localité. C'est la plus ancienne que nous connaissions. L'acte de cette fondation est le seul document que nous possédions sur ce bénéfice. Il n'indique ni à quel titre fut fondée cette chapellenie, ni à quel autel elle fut attachée. Aussi il n'est pas possible de dire quelle fut sa destinée, si elle subsista longtemps ou si plutôt elle fut réunie à une autre fondation.

Walter Ier, seigneur d'Enghien, fonda peu de temps avant sa mort trois autres chapellenies, l'une au Béguinage, l'autre à l'hôpital de Saint-Nicolas et la troisième en l'église paroissiale : il laissa pour cette fondation la terre de Wilre située à Gammerages, qui devait être partagée par tiers entre ces fondations. Guillaume, évêque de Cambrai, confirma celles-ci par lettres datées du 24 mars 1293 (n. st.) [3].

[1] *Répartition de la contribution de quinze cens mille livres en numéraire, frappée par les représentans du peuple français sur le district d'Ath, 17 nivôse an III.* Mons. Monjot, 1 p. in-fo.

[2] Arch. de l'État. à Mons.

[3] Cet acte de confirmation est ainsi conçu :

» Universis presentes litteras inspecturis, Guillernius, Dei gratia Cameracensis episcopus, salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra quod cum bone memorie dominus Walterus, quondam dominus de Aenghien, miles, pro salute anime sue et salute animarum predecessorum suorum et pro divini cultus augmentatione,

Digitized by Google

Ce bénéfice fut placé sous l'invocation de Notre-Dame; il possédait le tiers de la seigneurie de Wildre à Gammerages. Les charges étaient la célébration de trois messes par semaine. A la fin du XVII^e^ siècle, les religieux Augustins avaient la jouissance « par tolérance, » dit G. Sacré, de ce bénéfice dont l'abbé de Saint-Denis était le collateur. Le pouillé de la fin du XIV^e^ siècle, appartenant aux archives de l'État, à Mons, porte à quinze sous la taxe de cette chapellenie.

ad fundandum tres capellanias perpetuas : unam scilicet in curte Beghinarum de Aenghien, aliam in hospitali et tertiam in majori ecclesia ville ejusdem, terram que dicitur de Wilre, cum suis appendiciis, jacentem in parochia de Gamerege, emptam de pecunia quam ad hoc reliquit ab executoribus testamenti sui seu suo ultime voluntatis, dederit, contulerit, deputaverit et assignaverit pure, libere et absoluto, sicut nobis constat per inquisitionem de mandato nostro speciali, per viros providos et discretos magistrum Willemum de Hallebeka, canonicum Senogiensem, et Henricum dictum Miken, decanum nostrum christianitatis de Hal vocatis qui vocandi fuerant rite factam. Nos comperto per inquisitionem eamdem quod dicta terra de Wilre cum suis appendiciis, ad fundandum dictas capellanias pro indiviso data et collata, ad fundandum easdem competens est in annuo valore et competenter mortificata, et quod dictis capellaniis potest atque debet absque impedimento et justa reclamatione cujuslibet perpetuo remanere; queque tam heredis dicti domini de Aenghien et nobilis domine Marie, relicte ejusdem, prenominati loci et omnium quorum intererat super premissis omnibus et singulis consensus intervenerit specialis et nemine quicdque in contrarium dicente vel proponente directe vel indirecte, concessa tamen dicendi et proponendi, die ad hoc etiam sub certa forma ordinata, libera facultate, collationem, concessionem, deputationem et assignationem dicte terre de Wilre et appendiciarum ejusdem, ad fundandum tres capellanias memoratas, in locis predictis, laudamus, approbamus, roboramus et ratificamus, et tertiam partem ipsius terre et appendiciarum ejusdem pro indiviso uni capellanie de tribus predictis in hospitali predicto, perpetuo applicamus et applicatam esse decernimus et capellaniam unam perpetuam in hospitali predicto, sub honore et titulo nominis beati Nicolai confessoris, fundatam de tertia parte terre predicte et tertia parte annui valoris terre ejusdem, auctoritate ordinaria confirmamus : salva ordinatione contenta in litteris dilectorum filiorum abbatis et conventus monasterii sancti Dyonisii in Brokeroya qui in loco predicto jus patro-

Digitized by Google

Dans la suite des temps, la piété des seigneurs et des bourgeois de notre ville accrut notablement les fondations d'offices religieux. Ces chapellenies et ces bénéfices devaient permettre de donner un plus grand éclat aux cérémonies du culte, en augmentant le nombre de prêtres dans la paroisse d'Enghien.

Cette intention ne fut pas toujours réalisée parce que les collateurs accordèrent la jouissance de ces bénéfices à des personnes qui n'habitaient pas la ville. Théodore Planen, curé d'Enghien, en mémoire de la résistance opposée par les habitants à l'escalade de 1580, établit, en 1586, en l'église paroissiale, le chant des sept heures canoniales, comme dans les églises collégiales[1]. Bien qu'il en eût chargé la confraternité de N.-D., les ressources affectées au culte n'étaient guère suffisantes, surtout que les cantuaires et les chapellenies fondés en cette ville étaient d'ordinaire attribués à des prêtres étrangers qui n'étaient pas tenus de résider à Enghien. Planen pour remédier à cet état de choses adressa la requête suivante à Henri IV, roi de France et de Navarre, et seigneur d'Enghien :

« Au Roy.

« Sire, Théodore Planen, curé propriétaire de l'église paro-

natus habere noscuntur, super modo nominandi, eligendi et presentandi ad capellanias memoratas et super aliis confecta, salvoque capellani capellie ejusdem annis singulis in festo beati Martini hyemalis terciam partem quinque solidorum parisiensium, nomine census annui nobili viro domino de Bouleir et ejus heredibus in perpetuum solvere tenebuntur, sicut in tenore inquisitionis predicte vidimus contineri. In quorum omnium testimonium et numen, presentibus litteris sigillum nostrum duximus apponendum. Datum anno Domini m° cc° nonagesimo secundo, feria tertia post Ramos palmarum. » — Original sur parch., avec fragments du sceau, en cire brune, pendant à double queue, de Guillaume, évêque de Cambrai ; on ne voit de la légende que : GVIL.....I DEI.... Au dos se trouve écrit : *Littera capellanie sancti Nicholai in hospitali.* — Archives de l'hôpital de S.-Nicolas à Enghien.

[1] Ces heures furent chantées jusqu'à la révolution française en l'église paroissiale. Depuis 1803, elles n'y sont plus chantées que le dimanche.

Digitized by Google

chialle de vostre ville d'Enghien, vous remonstre très-humblement que pour rendre grâces à Dieu de ce que, durant les troubles du Pays-Bas, il avoit préservé votre dict ville de toute surprise, il avoit avecquez ses confrères institué et commencé à chanter les heures canonicales et continué jusques à présent, et n'oint moyen de continuer à cause du peu de revenu qu'ilz ont, parce que les cantuaires et chapellaniez sy peu qu'il y en a, de quatre autelz seullement savoir de saint Nicolas en l'hospital, sainte Marie de la nef de l'église, saint Josse et saint Nicolas au cœur d'icelle église, sont aulcune foys impétrez par estrangiers qui ne font l'office en ladicte ville et ce, contre l'intention de voz prédecessseurs qui ont faict la présente fondation. A ceste cause, sire, lesd. curé et confrèrez supplient très-humblement Vostre Majesté qu'il vous plaise ordonner que d'oresnavant avenant vacation desdistez chappellanies soient desserviez par prebtres résidens en ladicte ville d'Enghien et officians en icelle église, et ilz prieront Dieu pour la prospérité de Vostre Majesté. »

Le monarque français fit droit à la supplique du pasteur d'Enghien, par apostille datée de Paris, le 15 août 1598; cette apostille, intéressante surtout à cause du prince fameux de qui elle émane, est ainsi conçue :

« Le Roy, conte de Marle, seignuer de la Fère et d'Anghien, veult et ordonne que d'oresnavant avenant vacation des chapellanies cy-dessus mentionnéez, icellez soyent tenuez et deserviez par prebtres residentz en la dicte ville d'Anghien et officiantz en icelle église, et non par prebtres estrangiers, à la charge que ceulx quy vouldront tenir lesd. chappellaniez seront tenu de prendre provision de sa Ma^té^ et de sez successeurs seigneurs dudict Anghien, comme on a faict de sez prédecesseurs. Faict à Paris, le xv^me^ jour de aousti 1598.

« Seléez avecq le petit cachet royael des armoryes de France et de Navarre, et soubsigné,

« De Lomeniez[1]. »

[1] *Obituaire de la confraternité de Notre-Dame*, fol. 110. — Archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

Il serait trop long d'énumérer toutes les fondations pieuses qui ont été faites en notre ville. Nous nous contenterons de donner ici la liste des principaux bénéfices ayant existé en la paroisse de Saint-Nicolas.

Cantuaire de Saint-Josse, — fondé par les anciens seigneurs d'Enghien qui s'en étaient réservés la collation. Les revenus étaient, en 1787, de 191 fl. 8 s. et les charges, la célébration de deux messes par semaine à l'intention des fondateurs et le paiement de 5 à 6 fl. de rentes dues au seigneur de Gammerages.

Chapelle de Saint-Éloi. — Un titre de 1412 fait mention de cette fondation qui était administrée par les doyen et maîtres du métier de Saint-Éloi. Cette chapelle était, d'après un pouillé du XIV^e^ siècle, taxée à 12 sous [1]. En 1787, son revenu annuel était de 65 fl. 6 s. 9 d.; les charges s'élevaient à 75 fl. 3 s.

Bénéfice de Saint-Éloi. — Ce bénéfice était à la collation de l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie. Il possédait en biens fonds cinq bonnier et demi, rapportant annuellement 126 fl. et des rentes s'élevant à 22 s. 8 d., qui n'étaient plus payées au siècle dernier. Les charges étaient 120 messes par an à célébrer à l'autel de Saint-Éloi.

Cantuaire de Saint-Étienne, — fondé dans la chapelle de Saint-Éloi par Baudouin Massyn antérieurement à 1412. Il était chargé d'environ 43 messes par an et avait un revenu de 17 fl. en 1692. La collation en appartenait aux doyen et maîtres du métier de Saint-Étoi qui employaient le revenu s'élevant alors à 11 fl. 19 s. 9 d., au profit de leur chapelle.

Cantuaire de Saint-Christophe, — fondé par Gille Parmentier et Catherine Mahaulden, au XV^e^ siècle. Les échevins en étaient collateurs. Ce cantuaire possédait la moitié des revenus de 4 bonniers 3 journels et 8 verges de terre, outre une rente de 7 liv. 10 s. Les charges étaient trois messes par semaine. Ce cantuaire fut annexé à la charge de grand coustre.

Cantuaire de la Sainte-Trinité, — fondé, au mois de novembre

[1] Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

1479, par Baudouin de Fontaine, chevalier, bailli d'Enghien. La collation en appartenait aux échevins. En 1663, les revenus étaient de 13 fl. et 5 s. outre quelques rentes en nature; en 1787, de 117 fl. 10 s. 3 d. Le pourvu devait célébrer une messe tous les jours; mais, dès le XVII^e siècle, il se borna à trois messes par semaine. Au siècle dernier, cette fondation était attribuée au grand coustre [1].

Cantuaire de Sainte-Catherine, — fondé avant 1448, en l'église paroissiale, par Isabeau veuve de Jehan le Queux. Ce cantuaire était à la collation des échevins et fut annexé à la charge de grand coustre. Il était chargé de 3 messes par semaine.

Cantuaire de Saint-Jacques, — fondé par la famille de Mercenelles, qui en avait la collation avec les échevins. Les obligations étaient la célébration d'une ou deux messes. En 1578, il fut annexé à la charge de grand coustre.

Cantuaire de Sainte-Renelde, — à la collation de la confraternité de N.-D., était chargé d'environ 45 messes l'an; ses revenus étaient en 1692 de 18 fl. Il fut réuni au cantuaire de Saint-François, dont la collation appartenait à la confraternité de N.-D. En 1787, le revenu de ces deux fondations s'élevait à 44 fl. 11 s. 2 d.

Chapelle matutinale de Notre-Dame (capellania de S. Maria ad fontes) – était à la collation de l'abbé de Saint-Denis; ses revenus consistaient au XVII^e siècle en plusieurs petites rentes s'élevant à 36 l. 19 s. 8 d. Le pourvu devait célébrer six messes par semaine dont une se chantait le samedi en la chapelle N.-D.; le chapellain n'avait que 78 liv. par an et un jambon. Jehan de Strithout et sa femme l'augmentèrent, vers 1465, de 12 l. t. à charge d'une messe par semaine.

Cantuaire de la sainte Croix dans le doxal, — fondé par Nicolas Vander Cleren, était à la collation de l'abbé de Saint-Denis. Il était chargé de 75 messes environ par an. Les papiers et registres de cette fondation avaient été égarés ou détruits à la fin du XVI^e siècle. En 1692, les revenus étaient évalués à 30 florins.

[1] *États de Hainaut, clergé*, layette 10 n° 6, arch. de l'État, à Mons.

Digitized by Google

Chapelle de Saint-Nicolas dite Matutinale, au chœur. — Elle possédait quelques biens fonds à Marcq, à Hoves et à Saint-Pierre-Capelle qui rapportaient, en 1633, 11 razières de blé et diverses petites rentes hypothéquées sur des maisons de la ville. Les charges étaient 40 messes par an à célébrer au maître-autel de l'église paroissiale. L'abbé de Saint-Denis en était collateur[1].

Cantuaire de Saint-Laurent. — Il avait perdu tous ses revenus lors des guerres de la fin du XVII[e] siècle.

Bénéfice de Saint-Nicolas. — Ce bénéfice était à la collation de l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie; il possédait plusieurs biens-fonds à Hérinnes. En 1678, ses revenus étaient évalués à 200 livres; les charges consistaient en la célébration de 66 messes par an. L'archevêque de Cambrai, par décision du 18 janvier 1662, l'annexa à la cure de Naast dont les biens étaient insuffisants, à charge par le curé de payer annuellement à l'archidiacre de Brabant une reconnaissance d'une once d'argent. Du Moustier, chanoine de Saint-Germain à Mons, décédé en 1677 ou 1678, en était alors possesseur[2].

Chapellenie de Sainte-Catherine érigée en la chapelle du cimetière. — Sa fondation est ancienne puisqu'un pouillé du XIV[e] siècle mentionne la chapellenie de Sainte-Catherine, hors des murs[3]. Ce bénéfice possédait des biens assez considérables; selon un état spécificatif dressé en 1740, par le curé, il avait en tout quinze bonniers de terre et bois donnant un revenu de 333 fl. 19 s. 5 d.[4] Les charges consistaient en la célébration de trois messes par semaine, dont une devait être déchargée en la chapelle de Sainte-Catherine et les deux autres en l'église paroissiale; en 1740, ces charges étaient évaluées à 80 fl. 19 s. La

[1] GÉRARD SACRÉ, *Reg. des cures, bénéfices et chapelles à la collation de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 101. Arch. de l'État, à Mons.

[2] G. SACRÉ, Reg. cité, p. 102.

[3] « Cap. beate Katherine extra muros; » elle était taxée à XV sous. *Pouillé du diocèse de Cambrai*, f° 23 v°. — Archives de l'État, à Mons.

[4] Archives de la cure d'Enghien.

Digitized by Google

chapellenie de Sainte Catherine était à la collation de l'abbé de Saint-Denis [1]. Entre 1567 et 1570, l'autorité locale qui depuis quelques années se trouvait obligée de payer au curé une aide de 36 livres « en advanchement du leuwaige de sa maison, à cause que les proffis de sa cure estoient petittes, » obtint de faire annexer ce bénéfice à la cure. Gille Veullekens, chanoine de Termonde, qui le possédait, y renonça moyennant une pension viagère de 96 livres tournois payable moitié par la ville, moitié par l'abbé de Saint-Denis [2].

A partir de cette union, les biens et revenus de cette chapellenie furent renseignés dans les comptes de l'église; mais depuis l'année 1766, on en dressa un état spécial « ensuite d'avis d'avocats pris pour savoir si l'on étoit en droit d'obliger les décimateurs à la restauration et réparation de l'église paroissiale [3]. »

Il existait un assez grand nombre de fondations d'offices religieux dont l'énumération serait trop longue; nous nous bornons à indiquer ici la fondation, faite par Hélène d'Enghien décédée en 1459, d'une messe quotidienne à célébrer en l'église paroissiale, en hiver à 7 heures et en été à 6 heures; celle qui fut faite par la dame de Sthienhout, avant 1465, d'une messe solennelle le jour de Missus; celle d'une messe journalière à l'autel de Notre-Dame du Rosaire, due à Anne de Croy; d'une messe hebdomadaire fondée en décembre 1748 par Martin Orlaint, bourgeois et marchand d'Enghien.

Un prêtre du nom de Piret laissa quelques revenus pour la fondation d'un confessionnal; la collation en appartenait à la confraternité de N.-D. Le pourvu était obligé d'entendre les

[1] La collation de cette chapellenie ne paraît pas avoir toujours appartenu à l'abbaye de Saint-Denis. Les échevins d'Enghien réclamaient ce droit; nous avons trouvé aux archives communales de cette ville, la mention d'un acte par lequel les échevins conférèrent cette chapellenie à Adrien de Bruyn, le 25 octobre 1512.

[2] *Compte de la massarderie de 1570-1571.*

[3] Préambule du *compte des pauvres, église, etc. d'Enghien, de 1766-1767.* Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

confessions pendant toute l'année, de visiter les malades et de leur administrer les sacrements. En 1787, le revenu net était de 73 fl. 51 sous.

Gaspar Vincq, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, donna en 1677 une rente de 52 livres tournois pour chanter tous les samedis de l'année les litanies et un salut à la sainte Vierge dans la chapelle qui lui était dédiée en l'église paroissiale; cet office devait être exécuté en musique par sept chantres et accompagné de l'orgue.

Outre ces fondations, il existait en dehors des métiers et des serments qui avaient un certain caractère religieux, de simples confréries ou réunions pieuses; nous mentionnerons :

La Confrérie du T.-S. Sacrement. — Elle fut instituée en l'église paroissiale par bulle de Clément XI, donnée à Rome auprès de Sainte Marie-Majeure, le 23 décembre 1720. Le chœur lui sert de chapelle. D'après les règles, les confrères devaient tour à tour accompagner, avec le flambeau du magistrat, le saint viatique que l'on portait aux malades. La fête principale de la confrérie se célébrait le jour de l'octave de la Fête-Dieu ; les fêtes secondaires étaient au nombre de quatre, savoir : les jours de St-Laurent, de la Toussaint, de St-Jean l'Evangéliste et de St-Joseph. Le pape Clément XI avait privilégié l'autel de la confrérie; ce qui fut renouvelé par Clément XIV le 18 août 1769. Les fidèles des deux sexes étaient admis dans l'association. Marie-Françoise Pignatelli, duchesse d'Arenberg, s'y fit inscrire la première; après elle furent inscrits Gérard Renson, curé d'Enghien, J.-B. du Parcq, mayeur, les échevins en fonctions en 1720, etc. La confrérie possédait une bannière qui lui fut donnée, le 25 juin 1745, par Gabriel Moureau. Elle cessa d'exister après l'invasion française. Mgr. Labis, évêque de Tournai la rétablit canoniquement, le 22 septembre 1859. Depuis sa fondation jusqu'en 1876, le nombre des personnes inscrites dans cette association, a atteint 1500.

Confrérie des fidèles trépassés. — Elle fut établie en 1740,

Digitized by Google

comme le rappelle ce chronogramme : IVsta Mens, pro DefVnCtIs eXorare, Vt a fLagItIIs soLVantVr. L'archevêque de Cambrai l'approuva le 26 octobre suivant. Le siége de cette association était en l'église paroissiale. Le curé en était le directeur; en outre on élisait chaque année un « primaire, » deux administrateurs et un receveur.

L'inscription dans la confrérie était gratuite; on y admettait tous les fidèles. Lorsque des difficultés s'élevaient entre les confrères, elles devaient être soumises aux dignitaires qui en décidaient. La fête principale avait lieu le jour de l'octave des âmes, et les quatre fêtes secondaires le 1er lundi de janvier et le second dimanche des mois d'avril, de juillet et de septembre.

Par bulle du 1er février 1740, le pape Clément XII accorda à cette confrérie plusieurs indulgences plenières et partielles [1].

A la demande des dignitaires, le magistrat, accorda à la confrérie, le 7 février 1741, une place réservée près du troisième pilier, en face de la chaire, et l'autorisation d'établir un buffet près du jubé pour y mettre les flambeaux. Le 23 novembre de l'année suivante, les échevins pour augmenter la ferveur et dévotion des fidèles, » accordèrent la permission « à ceux de la dite confrérie de faire sonner les cloches, sans en payer d'autres droits que ceux des sonneurs, la veille et le jour du service qu'ils feront célébrer pour les confrères qui viendront à trépasser, » à charge d'avertir le bourgmestre.

Les confrères réunis en assemblée générale, le 28 novembre 1745, décidèrent : que les comptes seraient rendus tous les deux ans aux dignitaires; que chaque confrère payerait chaque année un « esquelin » pour couvrir les frais des obits à célébrer pour les défunts; qu'enfin, le confrère en défaut d'assister à ces obits ou arrivant après l'évangile payerait un patard d'amende. En 1755, la confrérie fit confectionner une bannière en damas noir

[1] Une traduction française en fut imprimée sous le titre : *Bulle de S. S. Clément* XII, *pour servir à perpétuelle mémoire* (du 1er février 1740), broch. in-18 de 8 pp. sans lieu ni date, (imprimé du temps.)

Digitized by Google

par Antoine Daminet. Elle cessa d'exister lors de la révolution et ne fut rétablie canoniquement par l'évêque de Tournai que le 7 novembre 1859.

Outre ces deux anciennes confréries, il existe en l'église paroissiale une archiconfrérie du Très-Saint et immaculé cœur de Marie, dont le règlement a été imprimé avec approbation de l'évêché du 31 mai 1845 [1], et une association du Sacré-Cœur de Jésus, qui, établie depuis une cinquantaine d'années, compte près de 800 membres.

Une association de la Sainte Famille, comprenant aujourd'hui 114 hommes mariés, se réunit chaque dimanche à l'église paroissiale. Les instructions s'y font en flamand.

Autrefois il y avait une confrérie de N.-D. des sept douleurs et de Saint-Pierre et Saint-Paul dite des *Romanistes*; elle se composait d'enghiennois ayant fait un pèlerinage de dévotion à Rome. Ses membres portaient aux processions les statues des Saints Pierre et Paul, plusieurs bannières et un étendard à l'effigie du pape régnant. Nous avons vu qu'en 1657, les Romanistes eurent un démêlé avec le métier de Saint-Éloi au sujet des préséances aux processions.

---

[1] En voici le titre exact : *Livret des associés à l'archiconfrérie du Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie, Etablie en l'église paroissiale de St-Nicolas, à Enghien.* Enghien, imprimerie de L. Spinet. Broch. in-18 de 8 pp. L'approbation de l'évêché de Tournai est du 31 mai 1845.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Eglise de Saint-Nicolas.

L'église paroissiale d'Enghien est un édifice d'une bâtisse très-irrégulière; elle offre un ensemble de constructions ou parties de constructions d'âges et de styles très-différents. Avant d'en aborder la description, nous allons réunir ici les souvenirs historiques que nous avons pu recueillir sur cet édifice et qui expliquent très bien le manque d'unité qu'on y rencontre.

§ 1. *Edifices anciens et chapelle de Saint-Eloi.*

Nous ne possédons aucun détail sur l'oratoire primitif de notre ville dédié à Saint-Eloi. Un second édifice fut sans doute élevé sur l'emplacement de ce temple fort peu important, comme tous les premiers édifices religieux élevés dans notre pays. D'après une opinion généralement accréditée, la chapelle actuelle de Saint-Eloi aurait formé le chœur de cette église. Cette opinion confirmée par quelques anciens documents est parfaitement admissible au point de vue architectural. Malgré les modifications que certains détails ont subies, on ne peut se refuser à voir dans les piliers cylindriques et dans les fenêtres lanceolées de cette chapelle des traces de style ogival primaire.

Cet édifice servit jusque vers le commencement du XIVe siècle d'église paroissiale. Il comprenait, outre le chœur, une grande nef et deux petites et s'étendait jusqu'à l'extrémité opposée du chœur de l'église actuelle. Lors de la construction de celle-ci, on se borna à démolir la majeure partie des nefs. Quel fut le motif qui fit respecter le chœur de l'église primitive et amena cette singulière situation de l'existence d'une chapelle placée perpendiculairement au chœur? Il est difficile de l'indiquer. Peut-être les paroissiens insistèrent-ils pour conserver une chapelle en l'honneur de Saint-Eloi, leur premier patron ; peut-être, et ceci est assez vraisemblable, le métier de Saint-Eloi avait-il été

Digitized by Google

autorisé à se servir du chœur de l'église primitive; après la construction du nouvel édifice, il aura obtenu de conserver cette partie d'édifice comme chapelle particulière et lieu de réunion. Nous avons vu précédemment que le métier de Saint-Eloi avait vers cette époque une importance déjà considérable. On lui abandonna la chapelle à charge de pourvoir à son entretien.

Cette chapelle était encore au XVIe siècle, le but d'un pèlerinage fréquenté par les étrangers qui y faisaient des offrandes assez considérables.

Ce métier y fit exécuter à diverses reprises des travaux parfois d'une certaine importance. En 1407, le magistrat lui accorda une allocation de 30 livres tournois en aide des ouvrages de cette chapelle [1]. En 1412, un nouvel autel y fut placé; on y fit deux armoires pour y enfermer les ornements [2]. L'année suivante, les échevins accordèrent au métier de Saint-Eloi, une aide de dix livres, « en augmentation des ouvrages de la chapelle Saint-Eloy [3]. »

Cette chapelle avait, comme le reste de l'église, souffert de l'incendie de 1497. Les reliques de saint Eloi, consistant en deux jointes de son second doigt, furent alors consumées. L'autel dut être de nouveau consacré. Cette cérémonie fut faite le 28 mai ou plutôt le 28 juin 1500 par Egide, évêque de Bérite, carme et suffragant de l'évêque de Cambrai. Cela résulte d'une découverte faite, en 1859, lors du placement d'un nouvel autel dans cette chapelle. On trouva dans l'autel ancien un vase en étain, renfermant des reliques et un petit parchemin. Le vase de forme peu élégante n'était plus dans un état de conservation parfaite. Le couvercle, légèrement bombé et attaché à la coupe par une charnière, était surmonté d'un emblème plutôt profane : un coq et

[1] *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1406 (1407 *n. st.*) *au* 1er *février* 1407 (1408 *n. st.*) Archives communales d'Enghien.

[2] Acte de 1412, en copie aux archives du royaume. *Déclaration des biens du clergé séculier.*

[3] *Compte la massarderie du* 1er *février* 1412 (1413 *n. st.*) *au* 1er *février* 1413 (1414 *n. st.*) Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

une poule. On y remarquait quelques ornements, entre autres une guirlande, rappelant la Renaissance ou la fin du XV^e^ siècle ; et l'inscription suivante très-clairement tracée : SALES BIEN A POINT. Autour de la coupe, à l'extérieur, on lit : TSECH SEL DE PUE ESPESE (*sec sel de pure espèce.*) Les mots *sel*, *de*, *espese* sont écrits à l'envers : *les*, *ed*, *esepse*, de manière qu'il faut les lire de droite à gauche. On sait que ces sortes de caprices ne sont pas rares aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

D'après cette description, il est aisé de constater que ce vase n'a pas eu dès le principe une destination exclusivement religieuse et qu'il n'est autre chose qu'une salière commune et profane, dont on se sera servi pour y renfermer les reliques du sépulcre. Selon une remarque de M. Piot, la fleur de lis, placée à la charnière du couvercle, est le signe ordinaire de la localité dans laquelle ces sortes d'objets ont été faits. Le lis étant la marque communale de Lille, il est probable que ce vase provient d'un étainier de cette ville.

Le parchemin est muni d'un sceau et porte le texte suivant, très-distinctement écrit à la main. Nous le reproduisons ligne par ligne, en suppléant les abréviations :

ALTARE ISTUD CONSECRATUM EST PER REVERENDUM PATREM FRATREM EGIDIUM EPISCOPUM BERITENSEM ORDINIS GLORIOSÆ VIRGINIS MARIÆ DE MONTE CARMELO IN HONORE SANCTI ELIGII, NICOLAI, STEPHANI. ANNO DOMINI MILLESIMO QUINGENTESIMO DIE XXVIII MENSIS MAII [1].

[1] « Cet autel a été consacré par le révérend Père Frère Égide, évêque de Bérite, de l'ordre de la glorieuse Vierge Marie du Mont-Carmel, en l'honneur de S. Éloi, Nicolas, Étienne. L'an du Seigneur mil cinq cent, le 28^e^ jour du mois de mai. » — Nous avons vainement cherché dans le compte de la massarderie de cette année, la mention de la venue à Enghien de l'évêque consécrateur ; toutefois on y voit que le lendemain du jour de saint Pierre (30 juin), la ville présenta trois cannes de vin de France au suffragant de Cambrai, » quant il eult bényt les autels en l'église parociale. « Le P. Bossue qui a déchiffré ce parchemin n'aurait-il pas lu par erreur *maii* pour *junii?* Cela nous paraît d'autant plus probable que si la consécration eut eu lieu en mai, l'acte aurait fait mention de la fête de l'Ascension qui tombait le 28.

Digitized by Google

Le sceau est en cire rouge et n'a que sept centimètres de diamètre. Il est appliqué au parchemin, auquel on a fait une incision, de manière à former une étroite bande pendante, non entièrement détachée. On voit, au milieu du sceau, les deux lettres, en assez grands caractères : H ou E M; au-dessus flotte une petite banderole, avec la devise : SPE VIVE *(vivez par l'espérance)*.

Les deux lettres du sceau sont probablement les initiales de *Hegidius de Merica*. M. Le Glay nomme en effet parmi les suffragants *in partibus* de Cambrai, Gilles de Merica, carme, élu évêque de Bérite le 6e des Ides (c'est-à-dire le 2) de mai 1499, et mort le 5 février 1505 [1].

La chapelle de St-Éloi, dans son état actuel et malgré des proportions assez exigues, est un beau spécimen d'architecture ogivale primaire. Elle se compose d'un chœur, d'une partie de la grande nef et d'une nef latérale à droite [2], séparées par deux colonnes dont une engagée. La voûte du chœur est formée par des arcs croisés en pierre blanche venant retomber sur des culs-de-lampe historiés qui représentent, croyons-nous, des artisans travaillant des métaux, appelés au moyen-âge du nom général de *fèvres*. Ces représentations s'expliquent aisément par la profession qu'exerçait le Saint à qui cette chapelle est dédiée. Un de ces culs-de-lampe, placé à droite de l'autel, représente à notre avis un imagier, peut-être celui qui donna les plans de l'édifice, c'est ce que nous permettent de présumer les attributs qu'il tient en mains: une tablette et un poinçon.

Le chœur est séparé de la nef par deux colonnes cylindriques

[1] *Cameracum christianum*, p. 85. — Nous avons emprunté la description du vase et du parchemin au P. Bossue, *Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin trouvés récemment à Enghien*, p. 10-12. Le savant bollandiste y fournit quelques données sur le siège épiscopal de Bérite.

[2] Voici les dimensions de cette chapelle : chœur, long. 8m 70, larg. 7m 72; grande nef, long. 10m 05, larg. 7m 76, petite nef, larg. 3m 86.

Digitized by Google

engagées, ornées de chapitaux historiés fort curieux [1], d'une exécution naïve qui ne manque pas d'un certain art; ils attestent le style et le costume de la fin du XIII^e^ siècle. Il serait assez difficile de donner la signification précise des scènes qu'ils représentent. Celui placé du côté droit figure un atelier de forgeron muni d'un foyer, d'une enclume et d'autres outils; on y voit, chose curieuse pour l'époque, un chien enfermé faisant agir le soufflet de la forge. Au centre sont deux personnages dont l'un porte à la main, à ce qu'il nous semble, des tenailles; plus loin, un ouvrier frappant du marteau sur l'enclume.

Le croirait-on! de nos jours, un archéologue a cru découvrir dans ce chapiteau une preuve de l'existence du forceps bien antérieurement à l'époque de Jean Palfyn ou de Gilles Ledoux.

On pourrait pensons nous y voir avec autant de vraisemblance l'opération d'un arracheur de dents ou une dispute conjugale. Quant aux ouvriers travaillant le fer, leur présence s'explique parfaitement par la destination de cette chapelle.

Le chapiteau de gauche est tout aussi incompréhensible; deux personnes dont l'une semble être le maître et l'autre le domestique portent des objets fort semblables à des selles; à côté d'eux est un établi de forgeron garni d'outils. Plus loin se dresse une table abondamment servie autour de laquelle sont assis quatorze personnages dans des poses différentes: deux femmes portent leur enfant sur les bras; deux hommes semblent avoir une altercation violente; autour s'empressent des domestiques chargés du service de la table; à l'extrémité, on aperçoit un dressoir chargé de *cannettes* et de plats.

Ces deux chapiteaux dont nous avons donné la composition matérielle, représentent-ils des scènes de la vie de St. Éloi? Cela nous paraît peu probable. Nous serions assez d'avis d'y voir la reproduction d'événements relatifs au métier de ce saint; peut-

[1] Le duc Engelbert d'Arenberg, avec la sollicitude qu'on lui connaissait pour les arts, fit don en 1867 au cercle archéologique de Mons d'un fac-simile en plâtre de ces deux chapiteaux.

Digitized by Google

être même une charge satirique à l'occasion de circonstances oubliées aujourd'hui. C'était là une licence que se permettaient nos artistes du moyen-âge dans la décoration d'édifices même religieux.

Les fenêtres, au nombre de sept, percées d'un seul côté, rappellent l'ogive à lancettes, mais modifiée par des restaurations postérieures.

A partir du XVI^e^ siècle, la chapelle de Saint-Éloi a subi peu de modifications, les incendies ne lui causèrent que des dégâts insignifiants.

De nos jours, des restaurations intelligentes, dues au zèle et au bon goût des administrateurs de l'église, ont rendu à la chapelle de St.-Éloi son cachet ancien, méconnu par des réparations des siècles derniers. L'extérieur a été remis à neuf; les plâtres et le badigeon grattés avec soin, ont remis au jour les sculptures curieuses de l'intérieur.

Une balustrade de peu d'élévation, sculptée en pierre blanche et à jour, sépare cette chapelle de la nef.

L'autel érigé en 1412 avait fait place, après l'incendie de 1497 à un autel en style renaissance. Il a été remplacé récemment par un très bel autel ogival dû à M. Moestinckx de Bruxelles; on y a placé un nouveau pavement en ciment, genre mosaïque, dont le dessin sobre s'harmonise très bien avec l'architecture et le mobilier de la chapelle.

§ 2. *Historique et annales de la construction de l'église de S^t^.-Nicolas.*

Il faut reporter à la première moitié du XIV^e^ siècle, la construction de l'édifice actuel. Colins [1] affirme qu'il fut bâti sous la domination de Walter II, seigneur d'Enghien de 1290 à 1310. Cette assertion est parfaitement admissible, car une découverte moderne dont nous empruntons le récit à une intéressante notice

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 55.

Digitized by Google

publiée dans les *Précis historiques*, livraison du 15 juin 1859[1], prouve que l'église actuelle fut consacrée une première fois en 1347.

Vers le commencement de cette année 1859, la démolition du maître-autel fit découvrir, dans la maçonnerie et sous le sépulcre de l'ancien autel, un coffret en bois, qui renfermait les trois pièces suivantes, superposées les unes aux autres : un vase en terre cuite, recouvert d'une plaque ou tablette en plomb, et sur cette plaque un petit vase en étain ; le tout dans un état de conservation parfaite.

Le vase en terre cuite est de moyenne grandeur, sans aucun ornement ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. On y avait renfermé les reliques de plusieurs saints, enveloppées de soie, et recouvertes d'une touffe d'ouate, qui ne paraissait, lors de la découverte, dater que de quelques mois. Le petit vase supérieur en étain travaillé est de forme élégante. Le couvercle représente un dôme octogone, se terminant en pointe et surmonté d'une fleur. Il s'ouvre au moyen d'une charnière. On lit à l'extérieur : O MATER DEIJ. Les lettres sont réparties dans les huit panneaux. La coupe est appuyée sur trois lions, et autour, encore à l'extérieur, sont écrits les mots : SALES BIEN A POINT *(salez bien à point)*, qui accusent une destination profane. Au fond intérieur, on voit un agneau de l'Apocalypse, en relief, avec ces paroles gravées à l'entour : AGNUS DEI, QUI TOLLIT PECCATA MUNDI. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sur l'agneau, on avait placé un corps mince et rond, de la forme de nos hosties consacrées. C'était en effet, au témoignage du P. Bossue qui l'a examinée, une hostie mais altérée par le temps. Sa couleur jaunâtre, à peu près comme celle d'une éponge, fait présumer qu'avant d'être déposée, elle aura été

[1] Cette dissertation très-curieuse et très-bien faite est due à un savant bollandiste, le P. Bossue, qui l'a composée sur les indications fournies par M. Huart, alors curé-doyen d'Enghien ; elle a été publiée à part sous le titre : *Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin trouvés récemment à Enghien en Belgique.* Bruxelles, 1859, in-8° de 12 pp. avec deux planches.

Digitized by Google

humectée, peut-être même trempée dans le vin eucharistique. On l'a retrouvée entière, mais en la retirant du vase elle s'est brisée en plusieurs fragments. En examinant ces fragments de près, on s'aperçut que c'était réellement du pain azyme, mais évaporé, après un séjour de plus de quatre cents ans dans une pyxide close et maçonnée sous la table de l'autel.

La tablette en plomb est à peu près carrée, sa longueur étant de 0m, 105, sa largeur de 0m, 093; elle a tout au plus quatre millimètres d'épaisseur, et porte, sur chacune de ses deux faces, une inscription que nous reproduisons en supprimant les abréviations.

La plus ancienne qui est aussi la plus longue, date de l'année 1347. Les lettres sont tracées au moyen d'un poinçon dans les caractères du XIVe siècle.

ISTE INTRA RELIQUIE IN ALTARI MAJORI BEATI NICHOLAI
ECCLESIE PAROCHIALIS VILLE DE AYNGHIEN RECONDI-
TE : SCILICET DE OSSIBUS SANCTI PETRI APOSTOLI, ET DE OSSIBUS SANCTI
PAULI, ET DE OSSIBUS SANCTI JACOBI MAJORIS, DE OSSI-
BUS ET DE CRUCE SANCTI ANDREE APOSTOLI, DE COSTA
SANCTI CLEMENTIS, DE OSSIBUS SANCTE BARBARE ET
DE RELIQUIIS PLURIMORUM SANCTORUM. ACTA SUNT HEC TEMPORE
QUO DOMINUS JOHANNES DICTUS KELVEKIN FUIT CU-
RATUS IBIDEM ANNO DOMINI Mo CCCoXLVIJ, DOMINICA
QUE FUIT IN CRASTINO BEATI MICHAELIS AR-
CHANGELI ET IN VIGILIA BEATI REMIGII,
ET TUNC ALTARE MAJUS DEDICATUM.
ET FRATER EGIDIUS FRATRUM HEREMITARUM SANCTI AUGUSTINI VENE-
RABILIS EPISCOPUS LUNDINENSIS FECIT PREDICTA [1].

[1] Voici la traduction à peu près littérale que donne le P. Bossue : « Sont *ou* ont eté déposées ici dans le maître-autel *dédié* à St-Nicolas de l'église paroissiale de la ville d'Enghien ces reliques : savoir *des parcelles* des ossements de s. Pierre, apôtre, des ossements de s. Paul, des ossements de s. Jacques-le-Majeur, des ossements et de la croix de s. André, apôtre; d'une côte de s. Clément, des ossements de ste Barbe, et des reliques de beaucoup d'autres saints. Ces choses ont été faites du temps que le révérend Jean dit Kelvekin était curé ici, l'an du Seigneur MCCCLXVII le dimanche, qui fut le lendemain du bienheureux

Digitized by Google

Au revers de la tablette se trouve la deuxième inscription ainsi conçue, gravée aussi à l'aide d'un poinçon :

ANNO DOMINI MILLESIMO CCCC°
XLII° IN VIGILIA OMNIUM SANCTORUM,
FUIT DEDICATUM MAJUS
ALTARE HUJUS ECCLESIE CUM
SEPTEM ALIIS IN NAVI EJUSDEM
PER REVERENDUM DOMINUM DOMINUM
PETRUM EPISCOPUM DORENSEM
CURATO PRO TUNC DOMINO JOHANNE
PISTORIS [1] ET SCRIPTORE [2] ALEXANDRO
VANDEN ASSCHE [3].

De ces deux inscriptions, dont l'authenticité ne peut être contestée, il ressort que l'église actuelle fut consacrée une première fois, la veille de la Saint-Remy, c'est-à-dire le dimanche 30 septembre 1347, sans doute quelques années après sa construction. Près d'un siècle plus tard, soit que l'édifice ait été profané, soit

Michel archange et la veille du B. Remy; et alors le maître-autel a été consacré. Frère Egide, *de l'ordre* des frères ermites de S. Augustin, le vénérable évêque de Lunda, a fait les choses *(la consécration, etc.)* susdites. » — Frère Égide était, selon toute vraisemblance, un évêque *in partibus*, suffragant ou coadjuteur de Cambrai.

[1] *Pistoris* est le nom latinisé de *de Backer*, alors curé d'Enghien.

[2] Que veut dire ici ce mot *scriptor*? Est-ce le nom de celui qui fit et grava l'inscription, comme le suppose le P. Bossue? Les comptes de la massarderie de 1442 et de 1446 font mention d'Alexandre de le Assche qui y est qualifié de conseiller de monseigneur le comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien; il était receveur des mortemains de la terre d'Enghien. On voit qu'en 1442, il fut envoyé en députation par le magistrat pour les affaires de la ville. C'est lui, croyons-nous, que désigne notre inscription. C'était donc un personnage assez important. Comment expliquer la qualification de *scriptor* qui lui est donné? Peut-être aura-t-il rempli lors de cette consécration, la charge de greffier.

[3] Traduction : « L'an du seigneur 1442, en la veille de Tous les Saints, fut dédié le maître-autel de cette église avec sept autres dans la nef de la même, par le révérend seigneur, seigneur Pierre, évêque de Dora; étant curé alors maître Jean Pistoris (ou de Backer) et écrivain Alexandre Van den Assche. »

Digitized by Google

qu'une reconstruction partielle ait été effectuée, il fallut le consacrer de nouveau. Pierre, évêque de Dora, suffragant de Cambrai, accomplit cette cérémonie la nuit de la Toussaint 1442; à cette occasion le magistrat lui offrit quatre cannes de vin [1].

La seconde hypothèse, celle d'une reconstruction partielle du temple, nous paraît plus vraisemblable. Nous voyons, en effet, que dans les premières années du XV^e^ siècle, on exécuta des travaux à l'église, pour lesquels le magistrat accorda, en 1410, une allocation de 70 livres [2] et en 1417, une de 80 livres, outre vingt-cinq milliers de briques [3]. En 1424, on avait mandé Willame dou Mortier, maître charpentier de Hainaut, pour avoir son avis sur les devis du clocher de l'église [4]. Déjà de 1359 à 1362, des ouvrages importants, à en juger d'après la dépense, avaient été faits à cet édifice. La ville avait prêté pour ce motif, en 1359, 553 livres 13 s. 8 d.; en 1360, 480 liv. 10 s. 6 d.; en 1361, 496 livres 7 s. 6 d. et enfin en 1362, 180 liv. 6 s. 10 d. [5].

La tour avait été élevée peu après, car le compte de la massar-

[1] « A l'ordenanche de messr^s^ dou conseil, maieur et eschevins fu présentet à monsgr. le soufragant de Cambray le nuyt de Toussaint que il eult béni les autels ij kannes tenant iij los de vin de rin blancq au prys de v s. VIII d. le lot, font xvij s. Item ij kannes de vin franchois tenant iij los à iij s. iiij d. le lot font xiij s. monte ensemble . . . . . XXX s. »
— *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1441 (1442 *n. st.*) *au* 31 *janvier* 1442 (1443 *n. st.*) Archives communales d'Enghien.

[2] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1409 (1410 *n. st.*) *au* 1^er^ *fév.* 1410 (1411 *n. st.*)

[3] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1416 (1417 *n. st.*) *au* 1^er^ *fév.* 1417 (1418 *n. st.*)

[4] « Celui jour meisme (mercredi 26 janvier) fu presentet à maistre Willame dou Mortier maistre carpentier de Hainaut qui celi jour fu appiellés, dales le conseil de Monsr et le loy pour avoir advis sour les devises dou clockier de le église d'Enghien deux los de vin de Rin de vs. le lot et deux los de vin de Potaie de 4 s. le lot font . . . XVIII s. »
— *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1422 (1423 *n. st.*) *au* 1^er^ *février* 1423 (1424 *n. st.*).

[5] *Compte de la massarderie de* 1362-1363.

Digitized by Google

derie de 1394-95 rappelle que les mambours de l'église avaient dû emprunter de l'argent pour cette construction [1].

Une lacune dans les comptes de la massarderie antérieurs à 1442, ne nous permet pas de préciser de quel genre furent les travaux qui rendirent obligatoire une nouvelle consécration de l'église de Saint-Nicolas. Plusieurs parties, notamment les fenêtres du chœur et des nefs, semblent par le caractère de leur architecture avoir été reconstruites vers cette époque.

Peu après la consécration de 1442, de nouveaux ouvrages furent encore exécutés à cet édifice. En 1450, il est fait mention d'un « doxsal » *(Jubé)* qui venait d'être terminé; le magistrat avait alloué une somme de 80 livres à cet effet [2].

En 1457, on avait achevé la construction du beau porche qui existe encore devant la porte percée à l'entrée de la petite nef de gauche. Jehan Inglebin, tailleur de pierres de Bruxelles, fut chargé d'exécuter les délicates ciselures qu'on y remarque. Ce travail fut payé moitié par la ville, moitié par l'église. Au-dessus de ce portail on fit une trésorerie à l'usage de la ville [3].

[1] « Du comandement Monsr notre Gouverneur et du conseil à mess. Gille Imbrecht et à Jehan de le Leene mambours de le église d'Enghien pour le tamps pour iic liv. t. vies gros pour ii s. t. que li église d'Enghien devoit et que elle avoit empruntet pour l'ouvraige de le tour de le dite église de l'argent apertenant à le capellerie Wautier Denys payet pour le dites iic liv. par le conseil du bailleu et du recheveur et a valuet a le monoie de ces comptes . . . . . iic l liv. t. » — *Compte de la massarderie du* 1er *juillet* 1394 *au* 1er *juillet* 1395. Archives comm. d'Enghien.

[2] » A l'ordonnance dou bailli d'Enghien messrs du conseil, mayeur et eschevins fu donnet de grasse pour et en aydo dou doxsal fait en l'église et que payet a estet as mambours d'icelle comme par quitance chy rendue apparait . . . . . iiijxx l. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1449 (1450 *n. st.) au* 1er *février* 1450 (1451 *n. st.*) Archives communales d'Enghien.

[3] « Remonstre ledit massart que comme il appert par ses comptes précédens que par chi-devant à l'ordonnance du bailli d'Enghien, messrs du conseil, mayeur, eschevins et mambours de l'église, a esté marchandet à Jehan Inglebin, tailleur de pierres demorant à Bruxelles, pour avoir fait et livret toutes les pierres de taille besoignant pour le contreloy et vosures du portal et tresorerie deseure le portal de l'é-

Digitized by Google

Après l'achèvement de tous ces travaux, exécutés dans le style de l'édifice, alors que la renaissance n'était pas venue y ajouter des lignes étrangères, l'église de Saint-Nicolas devait être un monument imposant. Outre le maître-autel, elle comprenait sept chapelles ou autels dédiés à Saint-Eloi, à Notre-Dame, au Crucifix, à Saint-Josse, à Saint-Christophe, à N.-D. près des fonts et à Sainte-Renelde.

Nous pouvons nous faire une idée assez exacte de ses richesses à l'aide des chroniques, des recueils d'épitaphes et des anciens comptes. Elle était une des plus richement ornées du Hainaut. Les seigneurs d'Enghien et de Luxembourg, deux familles puissantes, amies du luxe et de la splendeur, le magistrat et les bourgeois, les serments et les corporations de métiers qui y avaient une chapelle, rivalisaient pour la décorer avec munificence. Les seigneurs avaient orné ses fenêtres de belles verrières sur lesquelles resplendissaient leurs armes. Plusieurs l'avaient choisie pour lieu de sépulture.

Colins rapporte que Walter II, seigneur d'Enghien, fit, dans ce but, construire quatre arcades dans les murs du chœur [1]. Des vestiges en existaient encore vers la fin du XVI^e^ siècle. Dans un manuscrit de cette époque intitulé *Épitaphes des Pays-Bas*, on lit sous la rubrique *Ainghien, Église paroissiale :* « En ladicte « église, derrière les fourmes ou sièges du cœur sont iiij tombes « eslevées, ès trois n'y voit riens, mais en l'une on voyt, dessus « une lame de cuyvre, une dame gravée portant ces armes « (savoir d'Enghien et de Flandre). L'escripture y est fort rompue :

« Cy gist Jehenne de Flandre, feme et
« espeuse de Watier, sire d'Ainghien. ....
« qui trespassa l'an mil iij^c^ un ou mois
« de feburier Pries pour s'arme [2] »

glise, » etc. Plus loin, on rencontre d'autres détails sur l'achèvement de ce travail.— *Compte de la massarderie du 1^er^ février* 1426 (1427 *n. st.*) *au 31 janvier* 1427 (1428 *n. st.*) Arch. comm. d'Enghien.

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 55.

[2] Ms. de la bibl. publique de Mons, f° 53 v°. L'auteur de ce recueil fait justement remarquer que « l'escripture y est fort rompue, » car il

Digitized by Google

On nous a assuré qu'au siècle dernier, on voyait encore des traces de ces quatre tombes dans le chœur.

Ailleurs, sur les dalles des sarcophages de marbre et d'albâtre se remarquaient des chevaliers « taillés en demy-boche, armés, heaulme en teste, vestus de leur cotte d'armes, leur femme lez eulx. » Là se trouvaient ces grandes lames de cuivre gravées avec soin, émaillées, dont les dessins délicats rappelaient les traits, les alliances et les faits d'armes de nobles preux.

Ces trésors pour l'art et l'histoire ont disparu depuis longtemps ; déjà au XVI^e^ siècle le temps avait détruit en partie ces monuments. Redisons à ce propos une juste et profonde réflexion de Pierre Colins : « Je regrettois en moy-mesmes que la mémoire « des grands Seigneurs qui se pensent éterniser par tombes « magnifiques, est aussi périssable que celle d'un pauvre homme « qui périt au son des cloches. Je déplorois avec estonnement la « vérité de ce vers :

» Heu data sunt nostris etiam sua fata sepulchris [1] »

Le grand incendie du 2 juillet 1497 fut un vrai désastre pour l'édifice ; le clocher et une partie de l'église devinrent la proie des flammes.

Malgré la détresse financière dans laquelle ce terrible sinistre avait placé notre ville, on ne tarda pas à mettre la main à l'œuvre pour réparer l'église.

Peu après l'incendie, le magistrat s'entendait avec Jacquemart Brissé et son frère, charpentiers à Ath, pour rétablir la charpente du chœur au prix de 160 livres ; le 12 septembre, les

paraît avoir commis deux erreurs en copiant l'épitaphe citée : d'abord c'est *Yolande* et non *Jehenne* le nom de l'épouse de Walter II ; de plus cette dame vivait encore en 1312, puisqu'au mois de février de cette année, elle reconnaît que son père lui a remis son contrat de mariage. (*Arch. dép. de Lille*, chambre des comptes, B. 510). Il y a donc une omission de deux chiffres ; l'auteur aura lu un pour xxi ; il faut donc au lieu de 1301 lire 1321.

[1] *Histoire d'Enghien*, p. 59.

Digitized by Google

députés de la ville étaient à Mons afin de se procurer des ardoises pour couvrir cette partie de l'église. Les travaux de réfection du chœur étaient achevés pour le 13 décembre, jour où le magistrat en prit livraison après les avoir fait examiner par les maîtres charpentiers de Bruxelles et de Mons. En même temps, Jehan Broecqueman, maître charpentier de la ville, travaillait à refaire la couverture et le comble de la nef. Il fallut reconstruire le mur depuis la chapelle de Saint-Éloi jusqu'à la chapelle de Notre-Dame et refaire le pilier devant cette dernière chapelle; on employa pour ce pilier jusqu'à une hauteur de 18 pieds des pierres de taille fournies par Jean Lemaire de Ninove [1].

Une bordure en pierres fut mise aux fenêtres de cette chapelle [2].

La tour avait été brûlée jusqu'au cadran de l'horloge; dès le 16 juillet, il fallut étançonner les murs qui avaient résisté au feu parce qu'ils « branloient ». Un plan de reconstruction de la tour fut dressé par Bastien le Carpentier de l'Escluze [3]. Cette reconstruction ne fut terminée qu'en 1508 [4]. La nouvelle tour élevée sur l'ancienne base que l'on avait consolidée se terminait par une flèche en bois qui, d'après le plan du commencement du XVII[e] siècle était très élevée et assez élégante; elle formait une pyramide tronquée à la base et entourée de quatre clochetons. Cette flèche et ces clochetons étaient couverts en ardoises.

[1] *Compte de la massarderie du* 1[er] *février* 1496 (1497 *n. st.) au* 31 *janvier* 1497 (1498 *n. st.)*. Archives communales d'Enghien.

[2] *Ibid.* — Le compte de la massarderie du 1[er] février 1500 (1501) au 31 janvier 1501 (1502) renferme cet article « Audit Jehan (Heyman, maçon) et ses compaignons encores a esté marchandet par lad. loy, de remettre dedens le mur devant n[re] Dame, ung taublet qui gisoit à tere, que Foucquet de Thiennes avoit par cidevant fait faire, dont leur a esté payet par ledit massart . . . . . xx s. »

[3] « A Bastien le Carpentier de l'Escluze, pour ses sollaires d'estre venu à Enghien au mandement de monsgr. aporter ung patron en papier pour faire une thour de l'église lui a esté payé parmi le patron et par ordonnance la somme de . . . . . vj l. » — *Compte de la massarderie de* 1496-1497.

[4] *Compte de la massarderie du* 1[er] *février* 1507 (1508 *n. st.) au* 1[er] *février* 1508 (1509 *n. st.)*

Digitized by Google

Les travaux de réparation intérieure étaient pour la plupart terminés en 1500, car le 28 juin de cette année le suffragant de Cambrai en consacra les autels.

On exécuta cependant dans le courant des années suivantes d'autres ouvrages moins considérables. Il est fait mention en 1502, d'un nouveau pavement en pierres d'Écaussinnes qui avait été fait pour l'église[1]. Nous voyons que déjà à cette époque, les murs étaient badigeonnés au lait de chaux.

Lors du rétablissement de cet édifice, certaines modifications furent apportées aux chapelles et aux autels; peut-être en aura-t-on augmenté le nombre ou bien changé les patrons, car nous rencontrons dans le cours du XVI^e^ siècle des mentions de chapelles dont il n'était pas parlé auparavant.

Ainsi Colins cite le reposoir du Saint-Sacrement; ne serait-ce pas la chapelle actuelle de Sainte-Anne qui, bâtie après l'incendie de 1497, aura été refaite en 1697? Il est aussi question de l'autel de Saint-François dont nous ne pouvons déterminer l'emplacement, de la chapelle de Saint-Nicolas placée près de l'entrée de la sacristie actuelle et de l'autel de Saint-Jacques.

Outre ces autels, on voyait des statues placées contre les piliers; citons celle de saint Grégoire adossée à l'un des piliers qui soutenaient la tour[2].

Peu à peu, grâce à des dons généreux, l'église de Saint-Nicolas retrouva la même splendeur qu'avant l'incendie de 1497. Ses chapelles étaient décorées avec magnificence; cependant le nouveau mobilier, conçu dans le goût de la renaissance, n'était plus en rapport avec l'architecture de l'édifice.

Aux jours de solennités, les autels étaient décorés de riches tentures d'une exécution remarquable. Elles ont disparu depuis longtemps, car Colins disait en 1643 avoir « veu n'aguères en « l'église d'Enghien un drap d'autel de velour noir avec des

[1] *Compte de l'église du* 25 *décembre* 1501 *au* 25 *décembre* 1502. Arch. communales d'Enghien.

[2] Ibid.

Digitized by Google

« franges d'or et de soye rouge, au milieu duquel ce B. (le « cardinal Pierre de Luxembourg) est effigié en brodure se tenant « à genoux devant un pulpitre, et ayant la teste environnée de « rayons, et là auprès un escusson des armes de Luxembourg « paré du chapeau de cardinal. » On y avait également placé un tableau représentant ce Bienheureux, et portant cette inscription : Sinte Pieter van Luxembourg. Mais ce tableau fut, probablement du temps du curé Planen, enlevé et caché derrière l'autel de Sainte-Renelde. « Il semble, dit Colins, avoir esté là « caché et posé hors de la veue du monde par quelque Pasteur, « pour autant que le Pape de Rome ne l'avoit canonisé [1]. »

Marie de Luxembourg fit don, en 1535, à l'église d'Enghien, « d'une belle et grande vitre, représentant l'Annonciation de la sainte Vierge, avec l'inscription de ses titres et armes qui se voit près du repositoire du S. Sacrement » Elle donna un autre vitrail pour la fenêtre au-dessus du grand portail [2].

Le 30 avril 1559, le magistrat adjugeait au rabais les travaux de restauration à exécuter au clocher, au prix de 399 livres [3].

Lors des troubles de 1566, l'église fut saccagée par les gueux et son riche mobilier fut pour la plus grande partie brisé. Les réformés poussèrent même l'audace jusqu'à demander l'usage de ce temple pour leurs prêches; mais le magistrat leur opposa un refus énergique.

Les incendies de 1594 et de 1604 ne causèrent pas de dégâts bien considérables à cet édifice.

Par accord conclu avec le curé, le mayeur et les échevins, Jean de Meuldre, maître maçon, s'engagea le 25 mai 1610 à plâtrer et blanchir toute l'église y compris le doxal et la sacristie, à l'exception des chapelles de Saint Eloi et de Sainte-Anne. En 1628, Antoine Lisson, maître couvreur, fut chargé de réparer et de renouveler une partie des toitures Deux ans après, le 29 juillet

[1] *Histoire d'Enghien*, pp. 154-155.
[2] Colins, *Hist. d'Enghien*, p. 407-408.
[3] Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

1630, le curé et le magistrat chargèrent Henri Le Blas, maître menuisier, de faire un portail intérieur à l'entrée principale, et l'obligèrent à livrer tout le bois nécessaire pour le prix de 674 livres tournois. En suite de contrat du 14 octobre 1632, Jean Colpart refit la voûte et reblanchit de nouveau l'intérieur à l'exception de la chapelle de Saint-Éloi [1].

Le 1er janvier 1668, au moment où le célébrant entonnait aux vêpres le magnificat, le feu prit au clocher par suite d'une faute du veilleur qui faisait son feu dans un lieu non plafonné. Le clocher et tous les toits du temple furent consumés sauf ceux du chœur et de la chapelle de Saint-Éloi qui furent néanmoins fort endommagés [2].

Pour réparer les dégâts, le magistrat préleva sur les habitants un impôt de 1700 florins.

L'état des finances de la ville ne permit pas de refaire dès lors la tour avec toute la solidité désirable. Aussi, au commencement du XVIIIe siècle, les charpentiers et maçons ayant visité cette partie de l'édifice déclarèrent-ils très nécessaire de la rétablir et réédifier promptement, si l'on voulait prévenir sa ruine totale et même conserver les cloches et l'église; une grande partie de la charpente était pourrie, on craignait la chute des cloches au travers de la voûte, un architecte de Bruxelles jugeait même indispensable de refaire une partie de la maçonnerie.

Le 12 mars 1705, les bourgeois se cotisèrent pour contribuer à cette dépense. En vue de l'exécution de ce travail, le magistrat avait, dès 1706, acheté pour 1557 liv. 10 s. de bois de chêne; le 14 janvier 1713, le duc d'Arenberg déchargea la ville du paiement de cette somme. Le 21 juillet 1712, le magistrat, assisté du bailli, du curé, des ecclésiastiques et des notables, décidait la reconstruction de la tour. Isidore Chevalier obtint l'entreprise de ce travail, qui, d'après les conditions, devait être terminé pour la fin de l'année 1714. On avait adopté le modèle fait en plateforme.

[1] Archives comm. d'Enghien.

[2] Maetens, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. cité.

Digitized by Google

La tour fut loin d'être achevée au terme fixé ; le 9 décembre 1716, à la suite d'un avis du curé, le magistrat fit venir deux experts pour examiner le plancher qui ne pouvait plus, prétendait-on, supporter le poids des cloches Ce retard se comprend aisément, si l'on songe qu'à tout moment l'argent manquant, il fallait suspendre les travaux. Des collectes faites chez les habitants avaient procuré des ressources, mais insuffisantes. En 1723, on eut de nouveau recours à ce moyen à cause de l'urgence qu'il y avait d'achever sans retard la tour, qui se détériorait d'autant plus que les travaux la laissaient découverte. En 1729, l'entrepreneur n'était pas encore entièrement payé [1].

Dans cette reconstruction, on conserva la base quadrangulaire ancienne que le feu avait épargnée. On surmonta, selon l'usage du temps, cette base d'architecture ogivale d'un étage en style renaissance ; malgré leur désaccord, ces deux styles avaient été superposés avec assez de goût et de transition. La partie nouvelle était séparée de la partie ancienne par une frise assez simple. Aux angles s'élevaient des colonnes doriques engagées ; chaque face était percée de deux fenêtres. Cet étage se terminait par une plateforme entourée d'une balustrade en pierre un peu retraitée sur le reste de la construction, que surmontait un toit octogone d'une forme assez originale : on pourra se former une idée du tout par la gravure ci-contre faite d'après un dessin de M. Cusner.

La reconstruction de la tour venait à peine d'être achevée qu'il fallut songer à effectuer des réparations à l'église elle-même. Le magistrat manquant d'argent, délégua deux de ses membres vers l'abbé de Saint-Denis pour réclamer, en sa qualité de décimateur, l'exécution des ouvrages du chœur, qui, prétendait-il, menaçait ruine. C'était, en effet, une obligation que les coutumes de Hainaut imposaient aux décimateurs ; mais le 8 novembre 1334 [2], l'abbé de Saint-Denis avait conclu avec la ville une con-

[1] Ces détails sont tirés du *Deuxième livre des polices de la ville*, arch. communales d'Enghien, et des dossiers nos 34,901 et 31,617 des *procès jugés par la cour souveraine de Hainaut*, arch. de l'État à Mons.

[2] Voir *Annales du Cercle arch. de Mons*, t X, p. 189.

Digitized by Google

ENGHIEN.

ANCIENNE TOUR DE L'ÉGLISE.

Digitized by Google

Digitized by Google

vention qui obligeait cette dernière à le remplacer[1]. André de Carnoncle néanmoins s'offrit à défendre les prétentions de la ville. Un arrêt de la cour souveraine de Hainaut, du 23 août 1738, décida que les réparations du chœur étaient une charge incombant à la ville.

Le magistrat dut donc s'exécuter. Par résolution du 2 mai 1752, le conseil de ville demanda au gouvernement l'autorisation d'ouvrir plusieurs loteries pour subvenir à ces dépenses. Elle lui fut accordée[2].

On travailla dès lors activement aux réparations les plus urgentes; en 1756, on avait dépensé 9,000 florins à cet effet; les montants en pierres de la tour qui menaçaient ruine furent restaurés; on paya 450 fl. pour cet ouvrage. En 1759, l'église fut repavée.

Le 20 juillet 1767, vers quatre heures de l'après-midi, la foudre tomba sur la tour. Le feu menaçait de prendre de grandes proportions, mais il fut éteint, grâce à l'empressement des religieux augustins et des jeunes ouvriers d'Enghien à accourir sur le lieu du sinistre[3]. Leur courageux dévouement fut doublement

[1] Cette demande ne fut pas sans inquiéter l'abbé de Saint-Denis, car, le 27 février 1737, écrivant au duc Léopold d'Arenberg pour le féliciter de sa récente promotion au grade de général d'armes des Pays-Bas, » choix qui doit être approuvé des bons serviteurs de S. M. I. et C. reconnaissans en vous, Monseigneur, ce fidel attachement, ce zèle infatigable qui a fait de tous temps le caractère des plus grands hommes, » il ajouta : » Si V. A. veut bien le permettre D. Benoit luy donnera connoissance d'une entreprise du Gouverneur et magistrat d'Enghien contre notre abbaye, à laquelle V. A., Monseigneur, pourroit être intéressée, je la prie très-humblement de vouloir luy accorder une audience favorable et donner ses ordres auxd. d'Enghien de ne rien entreprendre jusqu'à ce que les choses fussent examinées et que j'eus l'honneur de parler à V. A. à l'assemblée générale. » — *Liber epistolarum D. Benedicti Le Roy*, reg. n° 1942 des archives de l'abbaye de St-Denis-en-Broqueroie. Archives de l'État, à Mons.

[2] *Registre aux résolutions de la ville commençant le 8 septembre 1745* Archives communales d'Enghien.

[3] « Die 20 julii 1767, circa quartam pomeridianam invasit fulgur turrim nostram Parochialem ad partem occidentalem circa fenestram

Digitized by Google

apprécié; car où aurait-on trouvé des ressources pour un ouvrage si considérable?

De 1765 à 1773, la dépense faite pour réparations à l'église s'éleva à la somme de 3,900 livres 6 d. Comme la fabrique possédait peu de ressources et que les charpentes et la maçonnerie étaient dans un état de vétusté tel qu'on devait user de précautions pour la sonnerie des cloches, le mayeur et les échevins d'Enghien voulurent obliger l'abbé de Saint-Denis en sa qualité de patron à supporter les frais des restaurations jugées nécessaires. A la fin de 1774, l'abbé de Saint-Denis se rendit à Enghien accompagné de son architecte, et après une visite faite à l'église, ils reconnurent que des réparations étaient indispensables. Cependant l'abbé refusa d'en payer les frais alléguant que le placard du 25 septembre 1769 ne concernait que les églises du plat-pays et non celles des villes. Il soutenait, en outre, que la nécessité de ces réparations existait déjà avant le placard de 1769 et qu'ainsi il ne pouvait en être tenu aux termes du décret interprétatif dn 26 octobre 1772.

Le magistrat d'Enghien invoquait lui aussi cette ordonnance, en se basant sur l'obligation qu'elle imposait aux décimateurs de fournir les ornements nécessaires au culte et de contribuer aux travaux de reconstruction[1]. Pendant toute cette discussion, la ville fit cependant exécuter quelques réparations urgentes, notamment à la tour sur laquelle la foudre était tombée de nouveau, le 17 avril 1775 vers cinq heures du matin, non sans y causer des dégâts, aux fenêtres et aux contreforts du chœur, mais toujours sous réserve des obligations du décimateur. Le 3 février 1779, le gouvernement autorisa le magistrat à agir en justice contre l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie.

tecti inferioris, sed populi miserente Deo, eoque undequaque advenientibus Religiosis, ac omnis artis juvantibus operariis ignis extinctus fuit, nullamque pene passum est campanile jacturam. Gratias misericordi Deo, qui populo parcere, ac turrim, campanas et Ecclesiam conservare dignatus est. » *Continuateur de* B. DE HOUSTA, *Histoire des Augustins*, ms., t. I, p. 508.

[1] Archives du royaume, conseil privé, carton 898.

Digitized by Google

Le procès ne paraît pas avoir été introduit immédiatement. Il ne le fut qu'après une visite de l'édifice faite le 5 novembre 1784 ; sur le refus réitéré de l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, de contribuer aux réparations, la cour souveraine de Hainaut fut saisie du litige.

Cette visite constatait l'urgence des réfections et déclarait indispensable de les commencer au printemps suivant. Elle signalait des parties considérables de toit à refaire, le mauvais état de la maçonnerie du portail de Saint-Éloi, le besoin de renouveler la plupart des fenêtres, et d'égaliser le pavement notamment dans la nef de la chapelle de la Vierge. Quant à la tour, elle menaçait de s'écrouler ; on craignait la chute des pierres et même on avait été obligé de suspendre la sonnerie des plus grosses cloches.

Le procès entre la ville et l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie traîna en longueur ; ce fut seulement par arrêt du 18 janvier 1792 que la cour souveraine de Hainaut décida que les réparations et l'entretien de la nef et du clocher de l'église d'Enghien étaient à charge des paroissiens ; le chœur devait être entretenu par la ville [1].

Cet arrêt ne reçut guère son exécution. Notre pays, bientôt envahi et annexé par les républicains français, fut soumis aux lois révolutionnaires. L'église, après avoir été pillée et dépouillée d'une partie de son mobilier, fut fermée. Lors du rétablissement de l'exercice public du culte, elle était dans un délabrement profond. Le clocher menaçait ruine ; d'immenses pierres s'en détachaient de temps en temps et par leur chute pouvaient occasionner des accidents. A l'intérieur, on manquait de plusieurs objets essentiels au culte. La caisse communale dépensa de 1803 à 1807 une somme de 3,607 fr. 63 c., pour la restauration du clocher, la réparation de l'église et l'achat d'ornements [2].

[1] Procès jugés par la cour souveraine de Hainaut, n° 879. Archives de l'État, à Mons.

[2] *Compte d'ordre et d'administration de M. Joseph Parmentier, maire de la ville d'Enghien* (Brux. Imprimerie d'André Leduc), p. 7.

Digitized by Google

Le dimanche 8 octobre 1843, à deux heures du matin, la foudre tomba sur la tour et y causa un incendie qui, par suite de l'intensité du vent, menaçait de prendre des proportions considérables; grâce au concours empressé des habitants, la partie supérieure de la tour fut seule détruite.

§ 3. *Description de l'église.*

L'église de Saint-Nicolas est située sur la place, au centre de la ville où viennent aboutir les principales rues. Elle présente une croix latine irrégulière, déformée par des constructions ajoutées à différentes époques. Ses dimensions hors-d'œuvre sont: longueur 41 mètres 68, largeur du chœur 7 m. 83, largeur du transept 26 m. 83, largeur des nefs 24 m. 80.

La tour assez élevée et qui domine le pays environnant est placée à l'intersection des nefs et du transept. Elle est de forme quadrangulaire et comprend deux étages percés sur chaque côté de quatre fenêtres ogivales, séparées par des arcatures et des fausses niches; l'étage supérieur reconstruit, d'après les plans de M. Dumont, de 1848 à 1850[1], a remplacé l'ancienne construction de style renaissance, véritable superfétation. On l'a surmontée d'une flèche ogivale en bois qui se compose d'un toit carré, flanqué de quatre clochetons répondant aux contreforts hexagones sculptés qui dissimulent les angles, et terminé par un campanile élégant. Cette réédification est assez conforme au style de l'édifice et en fait une des parties les plus remarquables. Il y aurait peut-être à critiquer le défaut de transition suffisante entre la masse de la tour et la flèche. Il est aussi à désirer que l'étage inférieur soit restauré et mis en harmonie avec la partie nouvelle. L'ensemble de loin offre de l'analogie avec ces tours d'une conception toute spéciale qui surmontent les églises et les cathédrales de l'Angleterre[2].

L'église est bâtie, partie en moellons, partie en briques. A

[1] Cette reconstruction, commencée en mars 1848 et terminée en 1850, occasionna une dépense de 63,287 fr. 17 c.

[2] La planche placée en regard de la page 20 reproduit dans le fond, la tour actuelle.

Digitized by Google

l'exception de la chapelle de Saint-Éloi, dont nous avons déjà parlé, la majeure partie des constructions appartient, croyons-nous, au style ogival tertiaire ou flamboyant qui fut en usage dans notre pays au XVe siècle; certaines parties moins en évidence paraissent, il est vrai, remonter au siècle précédent. Il est d'ailleurs difficile, en présence de toutes les transformations qu'a subies l'église de Saint-Nicolas, de retrouver dans le monument actuel les traces d'une conception unique.

De louables efforts ont été faits de nos jours pour rétablir ce temple dans son caractère primitif. Outre les ouvrages exécutés à la tour et à la chapelle de Saint-Éloi, des travaux importants de restauration ont été heureusement achevés au chœur et aux pignons du transept. Deux grandes fenêtres avec meneaux ont remplacé les ouvertures sans caractère et sans style qui étaient percées dans ces pignons. La partie supérieure du pignon de gauche a été ornée de huit fausses petites fenêtres; par leurs proportions exigues et leur nombre, elles nous semblent peu en rapport avec la simplicité des détails avoisinants; une rosace fermée aurait été, pensons-nous, d'un aspect plus architectural. Au pignon de droite, qui est moins en évidence, la partie supérieure est percée d'une petite fenêtre ogivale très simple.

La façade principale qui termine l'église se compose d'un mur en pignon épaulé par quatre contreforts très massifs, entre lesquels sont bâties quelques maisonnettes; à droite se trouve un autre mur à pignon fermant l'une des ajoutes faites à l'édifice probablement au XVIe siècle. Le mur principal bâti partie en moellons partie en briques est percé d'une porte en ogive à cintre surbaissé, surmontée autrefois d'un tympan dont il ne reste que des vestiges fort délabrés. Au-dessus s'ouvre une grande fenêtre ogivale dont les meneaux ont disparu et qui a été murée en partie, lors du placement des orgues[1]. Cette façade était

[1] Peut-être, comme le propose la Commission royale des monuments, y aurait-il lieu, lors de la restauration de cette façade de remplacer cette fenêtre par une rosace. Ce projet aurait l'avantage de lui donner un certain cachet et de conserver la disposition actuelle des orgues.

Digitized by Google

anciennement accostée de pinacles, ornée de gargouilles et de crochets tourmentés qui s'enroulaient sur ses bords pour se terminer en galbe élégant. Il ne reste que des vestiges de cette ornementation. Cette partie d'ordinaire si riche dans nos monuments gothiques présente aujourd'hui un aspect triste et misérable; les sculptures qui la décorent encore sont rongées par le temps et l'humidité et appellent une restauration prompte et intelligente [1].

Outre l'entrée dont nous venons de parler, deux autres portes donnent accès à l'intérieur du temple. L'une est précédée d'un porche bâti en hors-d'œuvre sur la nef gauche à côté du transept, qui fut achevé en 1457. La forme et la profusion de ses ornements révèlent l'influence de la dernière période du règne de l'ogive. Ce porche [2] est des plus remarquables tant à cause de la rareté des constructions de ce genre que par le fini et la délicatesse des détails architectoniques de ses colonnettes engagées, de ses nervures prismatiques et de ses dais élégants, veufs aujourd'hui des statues qui l'ornaient [3]. Malheureusement le temps et le manque d'entretien, ici comme en d'autres parties de l'édifice, ont causé à ces sculptures des ravages sensibles qui réclament une restauration urgente; c'est alors seulement qu'on pourra en apprécier tous les mérites. Nous en donnons le dessin d'après une photographie de M. B. Cusner.

Une troisième entrée donnant accès à la chapelle de Saint-Éloi n'a rien de remarquable; au-dessus se trouvait une petite chambre servant de lieu de réunion aux dignitaires du métier de saint Éloi et qui a dû disparaître lors de la restauration de cette partie de l'édifice.

En résumé, l'extérieur présenterait quelque intérêt, si on le

[1] Les études nécessaires à cette restauration viennent d'être terminées; sous peu on commencera les travaux.

[2] Ce porche a une longueur de 3m46 et une largeur de 3m08.

[3] Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir aucune indication sur ces statues, détruites probablement par les iconoclastes du XVIe siècle. Leur existence n'est constatée que par les crochets qui les fixaient au mur.

Digitized by Google

dégageait des constructions parasites qui l'étouffent de tous côtés[1]. Il est assez étonnant qu'on ne trouve aucune description de cet édifice dans les ouvrages traitant de l'architecture ogivale en Belgique.

L'intérieur de l'église de Saint-Nicolas, qui est entièrement badigeonné, est divisé en trois nefs séparées par dix gros piliers[2] cylindriques en pierres d'appareil irrégulier, dont deux engagés ; ces piliers sont surmontés de chapiteaux très simples. La voûte qui se forme un peu au-dessus est à nervures croisées. L'une des ajoutes, construite longtemps après, forme à côté du collatéral droit, dont elle est séparée par cinq colonnes[3], une quatrième nef appelée dans d'anciens documents *nef de la Vierge*. La nef principale, en somme, manque d'élancement et semble écrasée par la voûte[4] ; les nefs latérales, quoique d'inégale largeur, n'ont pas ce défaut[5].

L'édifice est éclairé par vingt et une fenêtres, la plupart conçues dans le style ogival secondaire. De ces fenêtres huit donnent le jour au chœur[6], deux au transept et trois au collatéral gauche ; quant au collatéral droit déformé par suite de l'agrandissement du temple et l'adjonction de la quatrième nef, il est éclairé par les deux fenêtres de cette nef ; la chapelle de Sainte-Anne a également deux fenêtres et la façade principale est percée de quatre fenêtres. A part celles du chœur et du transept, elles sont dépourvues de meneaux.

[1] M. le chanoine Huart étant curé-doyen d'Enghien avait formé le projet de dégager l'église de ces petites maisons, mais la fabrique s'y refusa sous prétexte que les habitants de celles-ci ne sauraient où aller se loger! Inutile de commenter cette raison, malheureusement décisive.

[2] Leur diamètre est au fût de 3^m38.

[3] Leur diamètre est au fût de 2^m58.

[4] La hauteur de la grande nef et du transept est de 13^m72 ; la largeur de la nef est de 8^m76.

[5] Les petites nefs ont en hauteur 7^m10 ; la nef de gauche a 4^m50 de largeur, celle de droite 5^m05 et celle de la Vierge 6^m49.

[6] Il devait y en avoir onze, mais trois sont bouchées à cause du voisinage de la chapelle de St-Éloi.

Digitized by Google

Le chœur est d'un aspect imposant; les fenêtres qui l'éclairent sont remarquables surtout depuis qu'on y a placé des vitraux peints; sans doute on peut critiquer, selon l'expression pittoresque de la commission royale des monuments, leur dessin « qui semble inspiré des étoffes de cotonnades, » mais la docte commission nous permettra de ne pas ajouter qu'il fait « le plus déplorable disparate avec le style de l'édifice [1], » car ce dessin est pour des vitraux non historiés plus conforme au style simple et sévère de l'église que celui d'autres verrières si souvent vantées.

En 1859, on plaça un nouveau maître-autel de style ogival en rapport avec l'architecture de l'église; cette œuvre d'une richesse et d'une beauté peu communes a été exécutée par M. Puyenbroeck de Bruxelles et répond à la réputation bien établie et bien méritée de cet artiste [2].

Les stalles datent du siècle dernier et nous avons vu précédemment les difficultés que souleva le magistrat d'Enghien à la confraternité de N.-D. après leur placement. Derrière ces stalles et tout autour du chœur règnent de belles boiseries de style ogival parfaitement sculptées; deux portes latérales s'ouvrent dans ces boiseries, celle de droite sert pour l'entrée du clergé, celle de gauche donne accès à une tribune qui était autrefois à l'usage de la famille du baron Daminet; à côté se trouve la tribune de la famille d'Arenberg d'où l'on a vue sur l'autel par une ouverture dissimulée dans la boiserie. De chaque côté de ces portes sont les statues des quatre évangélistes. Entre les fenêtres (éclairées ou fermées) se remarquent les statues des douze apôtres.

[1] *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, t. XI, p. 236.

[2] Derrière cet autel, on trouve l'inscription suivante en lettres dorées rappelant le nom du donateur :

DONUM
ILLUSTRISSIMI DD. BARONIS
ÆMILII DAMINET
HUJUS CIVITATIS PRÆFECTI.
M. DCCC. LIX.

Digitized by Google

Le pavement actuel du chœur, d'un dessin très simple, provient, nous assure-t-on, de l'église de l'abbaye de Ninove.

Le chœur est fermé par une grille en fer ouvragé d'un travail soigné.

Cette partie de l'édifice, grâce aux réparations faites avec intelligence et avec goût, présente un très-bel aspect, une décoration d'un style unique en rapport avec l'architecture de la construction.

Chapelles. — Il n'existe plus dans notre église, outre la chapelle de Saint-Éloi, que trois chapelles au lieu des sept autels qu'on y comptait au xv^e^ siècle.

Chapelle des trépassés, placée dans le bras gauche du transept; elle se compose d'un simple autel de style renaissance d'un goût médiocre et n'offre comme seule chose digne de mention que le tableau du rétable que J.-B. Deschamps, dans son Voyage pittoresque en Flandre, trouve présenter du mérite dans la composition quoique faible pour le reste [1]. Ce tableau représentant le purgatoire fut peint par Victor-Honoré Janssens.

A côté de cet autel et appuyé contre la colonne du chœur se trouve dans une niche en bois, une petite statue de Saint-Jean-Baptiste au sujet de laquelle on rapporte une légende assez curieuse. Cette statuette aurait été trouvée, le 29 août 1399, dans un petit ruisseau près du pont dit *Erbrugge (?)*, flottante au-dessus de l'eau contre le courant. Les habitants d'Enghien l'avaient retirée respectueusement de l'eau et portée en ville. Cette statuette après être restée longtemps au couvent des Carmes bâti non loin du lieu où elle avait été trouvée, fut transportée dans la chapelle de Saint-Sébastien par les arbalétriers de Saint-Jean-Baptiste [2]. Depuis la démolition de cette chapelle, elle a été

[1] J.-B. Deschamps, *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant avec des réflexions relativement aux arts et quelques gravures*... Amsterdam, 1772, in-12, p. 28.

[2] Le 29 août 1699, les arbalétriers de S.-Jean-Baptiste célébrèrent avec grande pompe le 300^e^ anniversaire de cet événement légendaire. Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

déposée en l'église paroissiale. Cette statue taillée dans le marbre paraît très ancienne ; le saint porte toute sa barbe et les cheveux longs. Elle est assez grossièrement sculptée [1]. Le culte de Saint-Jean-Baptiste est, depuis le XV^e^ siècle, très populaire à Enghien. De nos jours encore, on prie ce saint pour obtenir la guérison de certaines maladies ; les fidèles qui ont recours à son intercession effectuent une sorte de pèlerinage appelé le *tour de Saint-Jean*. Après avoir prié devant la statuette conservée en l'église paroissiale, les pèlerins descendent la rue d'Hérinnes, suivent les rues de Sambre et du Viaduc et se dirigent vers une chapelle dédiée à ce saint, bâtie derrière la station [2]. Ensuite des sentiers tracés dans la campagne les conduisent au ruisseau sur les bords duquel s'élève une petite chapelle, à l'endroit même où, d'après la légende, fut trouvée la statuette. De là on gagne le chemin qui aboutit à la route de Bruxelles à la hauteur de la ferme Oblin ; on suit cette route puis la chaussée Brunehaut jusqu'à la porte du parc (dite *porte Renard* [3]). Enfin on revient à l'église par un sentier longeant le mur du parc, par la route et la rue de Bruxelles.

Chapelle de Notre-Dame du Rosaire, placée dans le bras droit du transept. Elle est séparée du reste de l'église par une haute balustrade en marbre rouge et noir ; les deux entrées sont surmontées d'un écusson portant les armes de Croy-Renty-Arenberg, écusson reproduit également au-dessus du rétable de l'autel. Cet autel en marbre de style renaissance est surmonté d'un tableau représentant la Vierge donnant le rosaire à saint Dominique ; à l'avant-plan est agenouillée une dame richement vêtue ; peut-être le peintre aura-t-il voulu figurer Anne de Croy, duchesse d'Aers-

[1] Cette statuette a 0,32 centim. de hauteur et pèse deux kilogrammes.

[2] Cette chapelle a été détruite par un incendie, il y a quelques années ; il est question de la rétablir.

[3] Autrefois à proximité de cette porte, on voyait dans le pignon d'une maison aujourd'hui démolie une chapelle devant laquelle priaient les pèlerins de Saint-Jean.

Digitized by Google

chot et dame d'Enghien, qui fonda une messe à cet autel; des deux côtés sont des religieux franciscains et dominicains. Nous serions fort portés à croire que la balustrade et l'autel sont un don de cette princesse; leur style sobre et imposant rappelle le commencement du XVII^e^ siècle. Le tableau, qui est loin d'être sans mérite, a été attribué à Crayer.

Au-dessus de l'autel, on a placé, depuis quelques années, un petit tableau de Notre-Dame de Messines. Cette image qui avait été donnée aux religieuses Conceptionistes d'Enghien, probablement par Anne de Croy[1], fut déposée par permission de la supérieure de ce couvent supprimé, en date du 13 mai 1802, en l'église paroissiale; elle orna pendant longtemps l'autel de la chapelle de Sainte-Anne. La dévotion à N.-D. de Messines attirait autrefois à la chapelle des Conceptionistes un grand concours de peuple; on rapporte même que, à certains jours, l'affluence des pélerins était telle qu'on ne trouvait plus de place dans les maisons de la ville pour les loger et que beaucoup devaient passer la nuit au milieu des rues. Cette image est encore restée en vénération dans les environs d'Enghien et le lundi de la Pentecôte un bon nombre de paysans viennent de plusieurs lieues l'honorer.

Il se trouve dans cette chapelle deux autres tableaux de maîtres inconnus; ces toiles, d'une exécution médiocre, représentent *la fuite en Egypte* et la Vierge honorée par des religieux revêtus de l'habit de cîteaux; cette dernière, croyons-nous, vient du couvent des Chartreux d'Hérinnes.

Chapelle de Sainte-Anne est la dernière ajoute faite à l'église; elle est construite en hors-d'œuvre à côté de la quatrième nef[2]. Elle sert actuellement de chapelle paroissiale; autrefois elle était à l'usage des membres de la chambre de rhétorique. Cette chapelle ayant été incendiée, fut restaurée en 1697, par les rhétoriciens à l'aide d'une collecte faite en ville et de leurs propres souscriptions.

[1] Cette princesse avait une grande dévotion à N.-D. de Messines; elle donna en son honneur à la paroisse de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons, la table du maître-autel. L. DEVILLERS, *Mémoire sur cette paroisse*, p. 6

[2] Cette chapelle a 9^m^56 de longueur sur 9^m^77 de largeur.

Digitized by Google

La date de cette restauration est rappelée par le chronogramme suivant qu'on lit sur le plafond plat remplaçant l'ancienne voûte :

HeYLIGe anna
WeeST nV bes
CherMSTer Van
VWeDYenars.

que nous croyons exactement rétablir ainsi :

heIILIGe anna WeeST nV besCherMSTer Van VWe DIenars[1].

Ce plafond est un spécimen très curieux du mauvais goût qui régnait à cette époque ; au centre se trouve une femme assise au pied d'un arbre d'où semble naître le Sauveur tenant la croix à la main ; le sculpteur aurait-il voulu rendre cette figure symbolique de l'évangile : la tige de Jessé dont Marie est la branche et Jésus la fleur ?

Autour de cette scène sont disposés des médaillons réunis par des arabesques et contenant les uns des corbeilles de fleurs, les autres les armes d'Enghien et d'Arenberg ; un cartouche représente une ville surmontée d'un clocher fort curieux qui semble figurer une vue d'Enghien.

L'arrangement de ces dessins, leur peu de correction dénotent un manque d'art et d'habileté. Ce plafond cependant offre, par rapport à l'histoire de l'art en Belgique, un intérêt suffisant pour être conservé. La chapelle étant bâtie en hors d'œuvre, l'absence de voûte ne nuit pas ici à l'aspect général de l'édifice.

Cette chapelle était ornée auparavant d'un autel de style renaissance, d'une composition distinguée. « Tout en appartenant à une époque de décadence, cet autel constituait une conception originale et pittoresque ; il couvrait une surface de mur assez considérable, formait un ensemble important et présentait surtout cet avantage, qu'il s'harmonisait parfaitement avec la décoration très-curieuse du plafond plat de la chapelle, travail d'art remontant à peu près à la même époque[2]. »

[1] Ce qui signifie : Sainte Anne soyez à présent la protectrice de vos serviteurs.

[2] *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XII, p. 8.

Digitized by Google

La fabrique, malgré l'avis contraire de la commission des monuments, a remplacé, en 1873, ce meuble par un autel ogival, œuvre de M. Janssens, de Saint-Trond. « Celui-ci est d'un gothique moderne du goût le plus mesquin et le plus vulgaire, avec des essais de polychromie et de dorure dont la richesse prétentieuse n'est que du papillottage, et des sculptures qui ne sont que des simulacres et qui ne consistent qu'en application de planches découpées au lieu d'être taillées en plein chêne comme dans les beaux meubles de l'époque ogivale et même du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. » Nous y remarquons un dais conçu en dépit de tous les principes d'architecture et de statique. En un mot cet autel a été exécuté sans goût et même sans soin, car les armes du donateur y sont peintes d'une manière fautive. « Cet autel se complète par deux statues également polychromées et dorées, placées sur des consoles et sous des dais d'un style analogue et d'un goût tout aussi déplorable[1]. » En résumé, nous estimons que l'autel ancien répondait mieux au style de la chapelle et qu'il aurait été préférable de lui laisser une décoration de l'époque renaissance.

On vient de placer autour du nouvel autel un banc de communion en bois sculpté dans le style ogival; nous le constatons à regret, l'exécution en est aussi imparfaite que celle de l'autel lui-même. A part les statues, aucun objet de l'ameublement nouveau n'a été réussi.

Au contraire ce qui a été conservé mérite d'être signalé. Trois tableaux décorent le mur vis-à-vis de l'autel. Celui du milieu représentant le Christ en croix, servait anciennement de retable au maître-autel. « Cette pièce, dit Mensaert, est dessinée finement et d'un beau coloris; » il l'attribue à Willebrorst[2]

[1] Bulletin cité, p. 10.

[2] MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux ou description générale des tableaux des plus habiles maîtres qui font l'ornement des églises, couvents, abbayes, prieurés et cabinets particuliers dans l'étendue des Pays-Bas.* Bruxelles, De Bast, 1763, 2^e^ partie, p. 83.

Digitized by Google

A la droite, un tableau sur bois rappelle les sept œuvres de miséricorde corporelle ; il a été peint, en 1622, comme nous l'apprend l'inscription flamande qui s'y trouve : « *Wat ghy ghedaen hebt dese myne miuste broeders hebt ghy my ghedaen, a° 1622.* »

Au centre se trouve le Sauveur : à l'avant-plan des deux côtés, autour d'une table sont assis plusieurs personnages, vêtus de noir, qui rappellent sans doute des magistrats, faisant une distribution de pains et de vêtements aux pauvres ; ce tableau est destiné à perpétuer le souvenir d'une libéralité faite aux pauvres par Zacharias Schokart, et consistant en une distribution de pains blancs qui a lieu encore chaque dimanche après la grand'messe. Dans le fond sont figurées les autres œuvres de miséricorde. L'auteur de ce tableau est inconnu.

Un troisième tableau représente l'Assomption ; « il est, dit Deschamps, vigoureux de couleur et assez correct de dessin ; il a été peint par Roose, surnommé Leemaecker [1]. »

On remarque encore un beau confessionnal en chêne sculpté où sont figurés les attributs de la passion ; un des deux anges a une expression remarquable.

Les deux fenêtres de cette chapelle sont de largeur inégale.

Au bas de la quatrième nef se trouvent placés les fonts baptismaux, séparés du reste de l'église par une balustrade en chêne sculpté dans le genre ogival ; les fonts se composent d'une cuve soutenue par un pied, le tout en marbre noir et rouge ; ils sont recouverts d'un couvercle en cuivre rouge assez remarquable.

Le mobilier de l'église a été complètement renouvelé dans le cours de deux derniers siècles ; selon le goût de l'époque, tout a été refait dans le style renaissance. Lors des restaurations récentes, on a, avec raison, commencé à donner à cette église un mobilier en rapport avec l'architecture du temple. Cette tendance a même été poussée très loin, puisque comme nous venons de le dire, on a changé assez malheureusement la décoration de

[1] Deschamps, *Voyage pittoresque de la Flandre*, p. 28.

Digitized by Google

la chapelle de Sainte-Anne où les meubles de l'époque renaissance n'étaient nullement déplacés.

Parmi les objets nouveaux, nous mentionnerons le beau chemin de croix de style ogival dont les quatorze stations, sculptées par M. Poyembroeck, de Bruxelles, forment un ensemble remarquable. Il n'en est pas de même des appareils d'éclairage au gaz en cuivre doré qui sont d'un effet disgracieux.

De l'ancien mobilier, la chaire de vérité, en bois sculpté, quoique d'une valeur artistique de peu d'importance, mérite cependant d'être indiquée; la cuve offre sur chacune de ses faces un médaillon représentant un docteur de l'Église; elle est soutenue par une statue allégorique symbolisant la Foi.

De chaque côté de la porte s'ouvrant dans la nef gauche sont encastrés dans le mur deux bénitiers en pierre bleue de forme cylindrique, très-simples : sur l'un on lit la date de *1576* et sur l'autre celle de *1773*.

Orgues. — Le buffet des orgues est actuellement dans un grand état de délabrement. Aussi le conseil de fabrique a résolu de faire confectionner de nouvelles orgues.

Nous ne savons pas la date à laquelle un instrument de ce genre fut placé à l'église de Saint-Nicolas. Nous avons vu cependant que, dès la seconde moitié du xv[e] siècle, un organiste y était attaché. En vertu d'un contrat conclu avec le bailli, le curé et le magistrat d'Enghien, maître Adam de Clin, demeurant à Trèves, s'était engagé à livrer pour le 1[er] octobre 1464, une orgue au prix de deux cents *peeters* de 36 sous chacun, à payer moitié par la ville, moitié par l'église [1].

[1] « Remonstrent lesdis mambours que ou terme des contes precedens par mons[r] le bailly d'Enghien, conseil de monsg[r], curet, maieur et eschevins d'Enghien fu marchandé à main ferme à maistre Adam demorant à Tres en Alemaigne de faire et livrer en l'église d'Enghien unes orgues dedens le jour saint Remy lxiiij dequel fachon, largueur et hauteur ledit mambour ne scet, dont ledit marchant doit avoir la somme de ij[c] peters de xxxvi s. chacun escheans à plusieurs termes... dont la ville d'Enghien doit payer la moittié... » etc. — *Compte de l'église de la Noël 1464 à la Noël 1465.* Arch. communales d'Enghien.

Digitized by Google

Pendant l'exécution de ce travail qui dura six mois, maître Adam fut logé aux frais de la ville et de l'église. Après son achèvement, maître Dieric, de Termonde, vint l'examiner [1].

Il nous paraît résulter des comptes de cette année que ces orgues étaient placées vis-à-vis du chœur sur un jubé. On trouve en effet que l'on exécuta alors des travaux de menuiserie pour y monter par l'escalier menant à la trésorerie qui était au-dessus du porche, et pour passer au-dessus de la chapelle de Saint-Josse qui occupait, croyons-nous, une place voisine de la chapelle dite aujourd'hui des Trépassés.

L'existence du jubé rend très naturelle l'exécution de sculpture et des ornements dont on décora ces orgues.

Thielman de Tret, écrignier et entailleur, fit un siège pour l'organiste et sculpta « la houppe » de la devise de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, alors seigneur d'Enghien [2]. Un tailleur de pierres de Ghislenghien, nommé Jean, exécuta pour être placée sur les orgues une image de N.-D., ornée d'un soleil et de deux anges. Les portes des orgues furent peintes par Jean Bosman, qui y représenta au-dedans l'Annonciation de la sainte Vierge et au-dehors saint Nicolas et saint Éloi [3]. Le tailleur de pierres de Ghislenghien sculpta en outre une nouvelle croix de quinze pieds de haut et les statues de la Vierge et de saint Jean

[1] « A l'ordonnance de mondit seigneur le bailli, conseil, maieur et eschevins, fu mandé maistre Dierix, orgheniste de Tenremonde, pour visiter l'ouvraige desdittes orgues que ledit maistre Adam avoit fait et livré, lui fu ordonné ij mailles... » — *Compte de l'église de la Noël 1464 à la Noël 1465*. Arch. communales d'Enghien.

[2] Compte de l'église cité et *compte de la massarderie du 6 septembre 1465 au 1er février suivant.*

[3] « A Jehan Bosman, peintre pour avoir peint les huis des orghes et y avoir fait par dedens le salutation de Notre-Dame et l'ange Gabryel et a dehors saint Nicolay, saint Eloy et autres ouvrages à ce servant ly a estet payet par marchandise faite à luy par monsgr le bailly, mayeur et eschevins comme par certification appert xij l. » dont la moitié par la ville et l'autre par l'église. — *Compte de la massarderie* cité.

Digitized by Google

pour mettre dessus « l'ocsal [1] ». Ce doxal ou jubé était en pierres et orné de statues.

Ce jubé fut démoli au plus tard vers le milieu du XVI[e] siècle ou peut-être après l'incendie de 1497. Quant aux orgues, elles avaient souffert de ce sinistre et il fallut y exécuter des réparations considérables. Le 13 juin 1564, un contrat fut conclu avec Nicolas de Smedt, facteur d'orgues, pour la construction d'un nouvel instrument [2].

Sonnerie et carillon. — Dès l'établissement d'un service religieux, l'église fut, selon les prescriptions de la liturgie catholique, munie d'une cloche. Plus tard, le nombre des cloches fut augmenté; à la fin du XIV[e] siècle, on en comptait plusieurs, car le compte de la massarderie de 1394-95 parle du « beelfroit ù les clocques d'Enghien pendent. » En 1429, il est fait mention des trois grandes cloches [3]; l'année suivante, le magistrat en fit fondre par maître Jehan le Smet, fondeur de cloches, deux nouvelles qui coutèrent 456 liv. 6 s. 8 d [4].

[1] « A Jehan ...., tailleur de pierres demorant à Ghillenghien pour sa paine et sollaire d'avoir taillé tout de nuef une croix avecq les ymoiges de nre Dame et saint Jean, mis dessus l'ocsal en icelle église d'Enghien, icelle croix de xv pies de hault et lesdittes ymaiges de environ iiij pies de hault paie et par marchiet à lui fait en taxe à les prendre audit Ghillenghien au pris de. . . . . xx l. »
— *Compte de l'église* cité.

[2] *Archives communales d'Enghien.*

[3] « A ung appiellet Reinkin demorant à Braine, carpentier, auquel fu marchandés de rependre les iij grandes clocques et ycelles bien faire sonner, fu payés par marchandise faite, présent eschevins x l. VIII s.
— *Compte de la massarderie du* 1[er] *fév.* 1428 (1429 *n. st.*) *au* 1[er] *fév.* 1429 (1430 *n. st.*) Arch. comm. d'Enghien.

[4] « Pour pluisieurs frais et despens fais à cause de le marchandise faite à i appiellet maistre Jehan le Smet, fondeur de clocques, de fondre et jetter ij clocques lesquelles ont esté jetteyées ou terme de ces comptes et desquels despens et frais a estet fait un compte singulier qui ont estet visité et rendu présent mayeur et eschevins, etc. . . .
iiij[c] lvi l. vi s. iiij d. »
— *Compte de la massarderie du* 1[er] *fév.* 1429 (1430 *n. st.*) *au* 1[er] *fév.* 1430 (1431 *n. st.*)

Digitized by Google

Le 7 septembre les échevins convenaient avec Michel Stalen de l'exécution d'une horloge à carillon à placer sur le clocher de l'église moyennant la somme de 120 livres [1]. Ce carillon, destiné à remplacer la *cloche des heures* qui se trouvait sur le château seigneurial, ne possédait, comme tous les carillons faits à cette époque, qu'une octave simple. D'après le compte de 1430-31, on voit qu'il fut commandé en même temps à maître Vranche, fondeur de cloches de Bruxelles, trois *appeaux* pour la cloche d'heures, pesant ensemble 377 livres, qui furent payés 81 liv. 8 s. 8 d [2]. Un messager fut envoyé à Mons pour prendre la mesure des *appeaux* du carillon de cette ville et Michel Stalen se rendit à Bruxelles pour convenir avec le fondeur des dimensions à donner à ceux qui étaient commandés pour notre ville. Lorsqu'ils furent terminés, Stalen et deux députés du magistrat allèrent accompagnés d'un « organiste et d'un canteur, » examiner si ces trois appeaux étaient d'accord [3]. La ville fit peindre par Jean

[1] « Le vii[e] jour dou mois de septembre fu marchandés à ung appiellés Mikieu Stalen demorant à Alost, présent eschevins. de faire et livrer ung orloige sour le grand clocqué de cette ville seloncq le teneur d'une cryée sour che faite dont li dis Mihieulx en doibt avoir par marchandise faite le somme de x liv. de gros monnoie de Flandre chacune liv. de gros comptet pour xij liv. t. qui vallent à le monnoie de ces comptes cxx liv. t. dont li dis massars a payet audit maistre en présence eschevins pour acquérir ses estoffes à che besoingnant la somme de . . . . . xxxvi l. »
— *Compte de la massarderie* cité.

[2] « A ung appiellés maistre Vrancke. fondeur de clocques demorant à Bruxelle à cui avoit estet marchandet de par le ville de faire et livrer iii appiaulx pour le clocque d'eure lesquels pesoient tout iii ensamble iii[c]lxxvij l., dont lidit massart en avoit payet au prys de ix courones de chacun cent le somme de xxxiij courones et ij quars viii fr viii d. qui vallent à tour comptet chacune couronne pour xlviij s. t. le somme de . . . . . iiii xxi l. viii s. viii d. »
— *Compte de la massarderie dn* 1[er] *février* 1429 (1430 *n. st.*) *au* 1[er] *février* 1430 (1431 *n. st.*). Arch. comm. d'Enghien.

[3] Pour les frais fais par Gherart del Assche et Sohier Hanart liquels furent à Brouxelle pour le dite marchandise faire, fu dependut par yaulx

Digitized by Google

Harpin, sur le sommier, auquel ils étaient appendus, les armes du seigneur.

En 1456, une cloche destinée à l'église avait été faite par Jean Zaman, fondeur de cloches de Malines [1].

Ce sont là les seules indications sur le premier carillon d'Enghien. Il ne nous est pas possible de préciser le nombre de cloches dont il se composait. En 1465, on trouve des mentions de deux grandes cloches, de la cloche Notre-Dame, de la *stormclocque* [2], de la *cheisclocque* et des petites cloches. Il semble aussi que déjà alors la cloche des ouvriers, placée primitivement à l'hôpital de Saint-Nicolas avait été transférée dans la tour de l'église [3]. Dans le compte de la massarderie de 1467-1468 il est fait mention de quatre cloches fondues depuis peu pour l'église d'Enghien et dont la ville n'avait pas encore entièrement payé la dépense.

et pour le chevaul doudit Gherart en deus jours et ossi pour les frais dou maistre doudit orloige et de son varlet qui y furent mandes de Alost pour savoir de quel grandeur on les feroit et pour le keritet de celli marcandise fu payet ensamble en le part de le dite ville vi l. xij s. t. Item, fu donnet audit maistre de l'orloige pour son travail qui fu à Brouxelle à celli marchandise faire xxx s. Item, pour un messaige qui fu envoyet à Mons pour raporter le mesure et grandeur des appiauls de le dite ville fu donnet et payet pour ses paines vij s. vi d. Item, et à cils qui gardoit li dis orloige de Mons fu donnet à boire iiij s. Item, pour les frais et despens fais par le dis maistre qui fist les dis iii appiauls et de son varles quant il vinrent en ceste ville pour veoir le lieu et plache ù les appiaulx penderoyent fu despendus à le maison Rollant Spaens xxi s. C'est pour ces parties qui montent. . ix l. xiij s. vi d. » Item pour les despens de Gherart del Assche, dou massart et doudit maistre de l'orloige et de son varlet quant il furent arrievé à Brouxelle pour rechevoir les dis iij appiaulx et pour les frais d'un organistre et d'un canteur que il y appiellerent avoecq yaulx pour savoir se les dis appiaulx estoyent pour sonner acords fu despendut par les dessus nommés . . . . . cxiij s. »
— *Compte de la massarderie* cité.

[1] *Compte de la massarderie de* 1455-1456 (en fragment).

[2] *Stormclocque* en flamand moderne *Stormklok* signifie tocsin.

[3] Compte de l'église de 1465, arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

Le clocher devint la proie des flammes, lors de l'incendie du 2 juillet 1497 ; le carillon et les cloches furent fondus. Les échevins prirent soin, lors du déblaiement des décombres, de faire recueillir les cendres et de les faire tamiser pour en recueillir les matières fondues. Ces débris furent envoyés à Malines et remis à Pierre Waeghevens, fondeur de cloches bien connu, avec lequel on s'était entendu pour la refonte des cloches détruites. Le 19 novembre, les députés du magistrat convenaient avec Jean Temerman, d'Anvers, pour l'exécution d'une horloge et d'un cadran qu'il devait placer à ses frais avant les fêtes de Pâques prochaines ; en outre il livrerait soit à la Saint-Jean, soit à la Saint-Remi des *appeaux* de quatre ou de six notes, selon une décision à prendre sans retard par les échevins [1].

[1] » Sur ce que le XIX[e] de novembre, terme de ces comptes, fu par maistre Loys de Bueres, Pierre Dalman et Jehan Benoit marchandet à maistre Jehan Temerman, orlogeur d'Anvers, de faire ung orloge, apeaux et monstre, assavoir delivrer ledit orloge et grand onvraige avoec le monstre et gadran en la ville d'Enghien pesant environ viij[c]. Et icellui mettre à ses despens suivant qu'il apertient à son mestier bon et léal d'estoffe et en oultre mainière passant devant maistres eulx à ce cognoissant entre ledit jour et Paescke ensuivant, de bonne heure qu'il puist audit jour de Paskes aller et tourner, pour le pris de xxiiij l. t. chacun cent, à condition se on voelt avoir les apeaux que on leisseroit savoir dedens iij sepmaines après le Noël, et s'ilz estolent de iiij notes que chacun cent de l'enthier ouvraige cousteroit xiii ob. de Rin. et se lesdis apeaux estoient de vi notes que ce seroit pour xv ob. de Rin ledit cent, entendu aussi que quand ores lesdis apeaux seront de vi notes que l'enthier ouvraige ne peseroit que xi[c] livres, à payer si comme en deniers comptant assavoir au Noël ensuivant le devant dit jour lx l.; item, à le saint-Remy lx l., et ainsi à chacune feste d'années, soit à le Pentecouste et à le saint Remy à chacune fois lx l., jusquez le parpaye de la principale somme que monteroit ledit orloge. est au surplus devise que se on voelt avoir lesdis apeaux à iiij notes qu'elles seroient livrées à le saint Jehan, et se on les prendt de vi que la livrance d'iceux seroit à le saint Remj, se a esté payet par ledit massart par les mains de Rollant de Cantheraine pour le premier payement dudit orloge escheu au Noël de ce compte, la somme de lx l. » — *Compte de la massarderie du 1[er] février 1496 (1497 n. st.) au 1[er] janvier 1497 (1498 n. st.)* Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

Pierre Waghevens livra plusieurs cloches pour le mois de janvier 1498, et vint assister à leur baptême. Les trois plus grosses ne furent terminées que les années suivantes. La grosse cloche fut achevée en 1499 et bénie sous le nom de Saint-Jean-Baptiste; on y trouvait sculpté le blason de la ville avec l'effigie du saint précurseur tenant les mains sur la poitrine; autour se voyait cette inscription :

Joannes Baptista is mynen naem
Myn gheluyt sy God beqnaeme
Also verre alsmen my hooren sal,
Wilt God bewaerren over al
Van Peter Waghevens ben ick ghegoten
Int iaer m cccc xcix.

Cette cloche fut fondue aux frais de l'église [1]. C'est à tort que Colins affirme que cette première cloche « de la plus harmonieuse résonance du pays, » fut donnée par Philippe de Clèves. Ce seigneur fit, en 1501, fondre la seconde qui fut baptisée sous le nom de *Philippe* et qui existe encore aujourd'hui [2]. Une troisième appelée *Jehan* fut encore livrée cette même année par Pierre Waghevens. En 1514, on fondit encore de nouvelles cloches pour notre église : le compte du massard de cette année nous apprend que Jean de Lippelvelde, doyen de Hal et curé d'Enghien, en baptisa plusieurs [3].

[1] Maetens, *Notice sur les institutions d'Enghien*. Ce ms. nous apprend que le battant de cette cloche a coûté 30 patards tant pour la matière que pour la façon, pesant 80 livres et que la journée d'un échevin député à Malines pour convenir avec Pierre Waeghevens n'était que cinq sols par jour. Cela résulte du compte de l'église pour l'année 1499.

[2] Colins, *Hist. d'Enghien*, p. 335. — De Housta, *Histoire des Augustins*, ms., t. I, p. 92. Maetens dit que cette cloche était aussi nommée *cloche de justice* parce qu'on la sonnait lorsque le seigneur ou son office mettait à exécution une sentence corporelle ou capitale.

[3] « Le xxij^e jour du mois de march xv^c xiij avant Pasque (1514, n st.), a esté payet, comme par ordonnance et commandement signé de loy appert, à sire Jehan de Lippelvelde, doyen de Hal et curet

Digitized by Google

Théodore Planen fit, en **1592** et en **1593**, refondre plusieurs petites cloches par maître Jean Groygnaert, fondeur, de Mons. La cloche *la* qui s'était fendue, fut refaite à raison de **2** s. 6 d. la livre. Le 6 décembre **1592**, le curé d'Enghien baptisa la cloche nommée *Nicolas* dont Nicolas de Bourgogne et Nicolas Hardi furent parrains et mesdemoiselles Renée de Caftot et Marguerite-Josephine de Sasseniers, marraines. Il en baptisa, le 8 juin **1593**, quatre autres sous les noms de *Judocus*, de *Hendricus*, de *Theodorus* et de *Petrus*; Josse Anthoine, bourgmestre; Henri Bureau, Josse Baccart, échevins et Pierre Colins, bailli des bois, en furent respectivement les parrains; Françoise d'Ittre, Jeannette du Saussez, Catherine Descrolières et Marie Groygnaert, les marraines [1].

Par contrat conclu en **1598** avec les échevins et le curé, Jean Peermans s'engageait à réparer l'horloge et à fournir plusieurs clochettes. On lui paya pour cet ouvrage **32** livres, monnaie de Flandre.

Le conseil de ville constatait, le **2** mai **1752**, la nécessité de refondre la grosse cloche et une autre qui étaient cassées. Le défaut de ressources fit différer ce travail pour la grosse cloche. Celle-ci fut descendue, le **14** août **1754**, et refondue, le **18** septembre à onze heures du soir, sur les remparts de Sambre vis-à-vis du Slangenhuys, par George du Méry, fondeur de cloches, natif d'Hoves, établi à Bruges. Cette opération réussit parfaitement. La nouvelle cloche qui pesait environ **600** livres, fut baptisée par J. de Smet, curé d'Enghien, en présence du bailli et des échevins et fut nommée *Charles* en l'honneur du duc

d'Enghien, pour par plusieurs fois se avoir travailliet et employet à baptiser pluiseurs clocques et avoir remis l'église dudit Enghien en estatz, laquelle estoit ou avoit esté poluée et pour pluiseurs voiaiges, vacations et recommandations, la somme de . . . . . xxiiij l. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1513 (1514 *n. st.) au* 1er *février* 1514 (1515 *n. st.)*. Archives comm. d'Enghien.

[1] *Archives communales d'Enghien.*

Digitized by Google

Charles d'Arenberg, son parrain. On la sonna pour la première fois le 26 octobre à huit heures du soir.

George du Méry refondit ensuite les 5e, 6e et 7e cloches appartenant à la basse de l'octave de la grosse cloche et un carillon de 27 cloches. On lui paya pour le tout (la matière non comprise) 1,000 fl. argent fort. Ce fondeur refit aussi les quatre cadrans et le tambour du carillon. P.-J. Le Blas, carillonneur de Gand, l'ajusta. Ce fut, le 26 octobre 1756, à 6 h. du soir, que le nouveau carillon fut joué pour la première fois [1].

Vers 1765, « par la libéralité du publicq, on a mis sur les cloches dudit carillon quatre-vingt marteaux jouants, s'y trouvans autant de tumelaires et autant de ressorts sous les marteaux [2]. »

Feller trouvait, en 1778, ce carillon très harmonieux [3] et un des meilleurs des Pays-Bas. Le magistrat chargé de son entretien, payait le traitement du sonneur qui prenait soin de l'horloge; ce traitement était au siècle dernier de 300 livres que le règlement de 1768 réduisit à 182 livres; en 1771, on l'augmenta de 50 livres. Quant aux cloches, l'église en payait les réparations.

Lors de la révolution française, des commissaires envoyés de Mons voulurent se faire remettre les cloches de l'église paroissiale. De Hantschutter, alors commissaire de la république à Enghien, réussit à les sauver. « Comment ferai-je, leur dit-il, pour annoncer au peuple les victoires de la république? » De fortes libations s'ajoutant à la force de l'argument décidèrent les commissaires à n'emporter que la petite cloche et trois clochettes du carillon (*la*, *si*, *do*, de la basse).

Enghien réussit par cette ruse à conserver son carillon. Il se compose actuellement de 32 cloches dont six servant à la sonnerie. Il est à regretter que jusqu'ici on n'ait pas encore remplacé les trois notes emportées pendant la révolution.

[1] Reg. grand in-folio sans titre. archives communales d'Enghien.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[3] *Itinéraire ou voyage de M. l'abbé de Feller*, t. II, p. 414.

Digitized by Google

Pierres tombales. — Jusqu'au décret de Joseph II, du 26 juin 1784, qui, par motif de salubrité, interdit toute inhumation dans les lieux couverts, nos églises s'ornaient de beaux monuments funèbres.

Sous ce rapport, l'église paroissiale d'Enghien n'avait autrefois rien à envier aux édifices religieux des villes importantes. Aujourd'hui les plus remarquables des dalles tumulaires ont disparu.

Ainsi il ne reste plus de vestiges des belles sépultures de seigneurs d'Enghien dont nous avons donné précédemment la description. On rencontre cependant dans certains recueils, des épitaphes de personnages inhumés en l'église paroissiale d'Enghien. Le manuscrit de la bibliothèque publique de Mons auquel nous avons déjà emprunté ce qui concerne les seigneurs de notre ville, nous en fournit plusieurs.

Trésor de l'église d'Enghien. La paroisse St.-Nicolas dont nous avons décrit l'ancienne splendeur, possédait de nombreux et riches objets d'art servant au culte. Les quelques renseignements que nous possédons sont bien de nature à faire regretter la perte de ce trésor. Il n'est guère douteux que les seigneurs d'Enghien contribuèrent beaucoup à l'enrichir. Le curé Théodore Planen, dont nous avons pu admirer le zèle pour tout ce qui touchait à l'ornementation de l'église, ne négligea rien pour le rétablir et le restaurer après les tristes jours de la Réforme.

Le compte de l'église pour l'année 1465 se termine par un chapitre intitulé : « *Ch'est le rensaignement et poix des juyaux d'argent appertenant à ladite église.* » C'est un inventaire dressé avec soin qui renseigne exactement la destination et le poids des objets, mais ne nous donne aucun détail sur leur valeur artistique. Toutefois il constate pour l'époque un riche mobilier religieux. L'église possédait un ciboire en argent avec couvercle dans lequel se conservaient les saintes hosties et qui pesait 7 marcs et une once; deux calices en argent doré avec patène; une remontrance aussi en argent doré dans laquelle on portait le saint sacrement aux processions; elle pesait 10 marcs et demi; un

Digitized by Google

vasselet nommé custode, en cuivre doré; une paire d'ampoules en argent; deux vasselets en argent; cinq tasses en argent: deux de celles-ci offraient au fond l'image de Saint-Nicolas; un encensoir en argent; un plat d'argent destiné à faire la quête; enfin un crucifix et deux chandeliers en cuivre argenté. En outre, il existait trois beaux reliquaires en cristal: le premier contenait des reliques de S. Blaise et pesait 22 onces; le second, celles de saint Christophe et pesait 18 onces et demie; le troisième était un reliquaire de Notre-Dame, du poids de 13 onces.

Hélène d'Enghien, fille du comte de Conversan, décédée en 1459, avait en outre légué à l'église de Saint-Nicolas, un calice avec patène pesant 12 onces 3 estrelins, deux ampoules, une paix et une clochette, le tout en argent. Elle avait donné également une chasuble en soie doublée en laine, un drap d'autel et du linge[1].

Le trésor s'accrut encore dans la suite. Brasseur mentionne plusieurs reliquaires remarquables que la paroisse d'Enghien possédait de son temps. Il signale une relique de la vraie croix donnée par Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, placée dans une croix en argent et un reliquaire de saint Éloi.

Cette église possédait encore un os de la tête de saint Nicolas renfermé avec d'autres reliques dans un reliquaire en argent représentant le buste de ce saint.

Outre ces reliques importantes, Brasseur énumère plus de trente-cinq saints dont elle possédait des restes[2].

Théodore Planen fit fondre, en 1577, quelques calices, pour faire confectionner une nouvelle remontrance; il donna en 1610 un calice que l'on conserve encore et d'autres objets.

En 1672, le curé et le magistrat d'Enghien firent à leurs frais, exécuter une nouvelle croix en argent[3].

[1] Le compte de l'église rappelle que le marc était de 8 onces; un objet en argent du poids d'un marc valait alors 14 livres tournois. On évaluait à 57 liv. 16 s. 9 d. le legs d'Hélène d'Enghien.

[2] Brasseur, *Sancta sanctorum*, p. 46.

[3] Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

Ces quelques souvenirs sur les vases sacrés et les joyaux de l'église rappellent fort imparfaitement son ancienne splendeur.

Aujourd'hui, le trésor de l'église paroissiale d'Enghien, sans être d'une bien grande richesse renferme encore des objets ayant une valeur artistique ou historique assez importante.

Elle possède un calice en vermeil de style renaissance, donné en 1610, par Théodore Planen, curé d'Enghien, ainsi que le rappelle l'inscription suivante gravée autour du pied :

Doc. M. Theodorus Planen past. Ecclex. suæ Angiens. dono dedit Aº 1610.

Ce pied est orné de six médaillons ciselés d'un beau travail représentant des scènes de la passion du Sauveur.

L'église a reçu en 1860 de M. le baron Emile Daminet un ostensoir ogival en vermeil. Cette œuvre remarquable sort des ateliers de M. Traseniers, orfèvre à Bruxelles. Au-dessus de la pyxide destinée à renfermer l'hostie se trouvent des statuettes symbolisant la foi, l'espérance et la charité; d'un côté les statuettes de Sᵗ. Nicolas et de Sᵗ. Restitut, de l'autre celles de Sᵗ Eleuthère et de Sᵗ Emile; sur le pied se voient une statuette de la Sainte Vierge, les armes du donateur et ces mots: le baron Émile Daminet, 1860.

On remarque un assez grand nombre de reliquaires; nous mentionnerons les suivants, surtout à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. C'est d'abord un reliquaire en argent de la vraie croix, celui que signalait Brasseur. Il figure une croix; les ornements travaillés au repoussé sont conçus dans le style renaissance. Il fut donné en 1597 par Théodore Planen, ainsi que le témoigne cette inscription: Crvx ego vera sacris Theodori mvnere Planen 15✠97, Ædibus hisce color. Triadi esto gloria veræ.

Un reliquaire en argent de saint Restitut, qui date de 1688, porte gravé autour du pied le nom de la donatrice, Marguerite de Borgia duchesse d'Arenberg: S. Restitut prie Diev povr Mag. de Boria dvchesse d'Aremberch anno 1688. Il est d'une exécution peu remarquable.

Digitized by Google

Un petit reliquaire, en argent repoussé et dont nous ignorons la provenance, ne mérite quelque attention que par l'inscription suivante :

ANGIÆ
RELIQ.
Sti
MARCVLPHI AB.
1709.

D'autres reliquaires d'assez grand volume, presque tous en bois, doré ou peint, sont conservés dans plusieurs armoires placées dans l'église; ce sont d'anciennes châsses ou *fiertes* ayant appartenu à des couvents supprimés ou à des corporations militaires et industrielles de la ville. Ils paraissent encore à la procession de la fête communale. Exécutés au XVII^e^ ou au XVIII^e^ siècle, ils accusent une période de décadence artistique. Cependant, ils ne sont pas sans offrir un certain intérêt pour l'histoire de l'art à cette époque.

Un reliquaire de saint Nicolas, patron de l'église, est d'assez mauvais goût; il est formé d'une rotonde soutenue par dix colonnes; le tout en bois doré; au-dessous de cette rotonde, sur le piédestal élevé se trouve une statuette de S^t^. Nicolas, représenté avec les trois enfants dans une cuve. La statuette de dimension exiguë est hors de toute proportion avec son support.

La fierte de S^t^. Restitut, patron de l'échevinage, renferme le corps presqu'entier de ce saint; elle est soutenue par quatre anges en bois peint, or et blanc, dont l'un tient un écusson où l'on lit *pro Christo sanguinem fudit*. Au-dessus est le buste du saint.

Le reliquaire le plus important est celui de S^t^. Nicolas de Tolentin, qui appartenait autrefois au couvent des Augustins d'Enghien. Il est en bois doré et se compose d'un médaillon figurant le buste du saint; au-dessous se trouve la relique consistant en un linge imprégné du sang de ce saint confesseur. Au-dessous est ce chronogramme :

MIRACULEUS BLOEDT.

Digitized by Google

Ce reliquaire exécuté au commencement du XVIIIe siècle, présente un ensemble assez imposant.

Un reliquaire figurant le buste de St. Charles Borromé, provient du même couvent. Il est en bois peint, d'une exécution satisfaisante.

La *fierte* de St.-Éloi provenant de l'importante confrérie de ce saint, est assez digne d'attention. Elle est en bois doré et est surmontée du buste du saint, accosté de deux anges portant l'un un marteau, l'autre une crosse épiscopale. Sur le reliquaire proprement dit, on remarque deux médaillons figurant le saint travaillant dans sa forge, et sa consécration épiscopale. Sans être d'une grande correction, ces médaillons offrent des détails soignés.

L'église a encore le reliquaire de saint Sébastien et celui de Saint Laurent qui appartenaient à des serments. Ils sont d'une exécution médiocre de même que celui de sainte Anne, en bois doré, qui provient de la confrérie rhétoricienne.

On conserve à la sacristie six grands chandeliers en argent de style renaissance, donnés en 1752 par le duc d'Arenberg. D'une forme élégante, mais quelque peu délabrés, ils ne sont plus employés depuis la restauration du chœur.

Quant aux ornements sacerdotaux, on trouve dans le trésor actuel quelques chasubles anciennes. L'une paraît dater du XVIe siècle et a été acquise par la fabrique au commencement du XIXe : le fond est tissé en drap d'or et porte une croix brodée en relief, or fin, sur une étoffe moirée bleue. Cet ornement a été restauré, mais d'une façon peu intelligente. Trois autres chasubles sont du XVIIIe siècle : la première est ornée de broderies en bosse; au centre de la croix est représenté l'*Agnus Dei ;* la bourse de cet ornement offre un dessin remarquable. La seconde, brodée en or, est artistement travaillée. La troisième également brodée en or et en relief est un don de la famille d'Arenberg ; son exécution est parfaite.

Au-dessus dela porte d'entrée, dans la sacristie actuelle, on voit un calvaire en stuc d'un bon dessin qui provient du curé Planen-

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Cimetière. — Chapelles.

A Enghien, comme presque partout, *l'âtre* ou cimetière paroissial se trouvait primitivement autour de l'église, et « devant la maison du seigneur d'Andelot » [1]. Au commencement du XVe siècle, et peut-être plus tôt, il fut transféré hors de la porte de Bruxelles, au lieu qu'il occupe encore aujourd'hui. Le terrain de l'ancien cimetière fut incorporé dans la place où il est souvent désigné sous le nom de *marché aux charbons*.

Le cimetière appelé en 1418 « chimetière Sainte-Catherine, » à cause d'une chapelle qui s'y trouve, fut agrandi en vertu d'une autorisation de la duchesse d'Arenberg du 15 juin 1760 et entouré de murailles [2]. Il a actuellement une contenance de 69 ares 59 centiares. A peu près au milieu, en face de l'entrée, est bâtie une chapelle dédiée à sainte Catherine. Bien que datant du XIVe siècle, et conservant quelques vestiges de style ogival, cette construction, remaniée à différentes époques, n'offre au point de vue artistique qu'un médiocre intérêt. Primitivement, elle paraît avoir eu plus d'importance, et a été environnée de constructions dont nous ne pourrions déterminer l'usage.

La chapelle actuelle est en briques et badigeonnée; çà et là, dans les murs de l'extérieur, sont encastrées des pierres tombales anciennes; sur un côté et au-dessus d'une porte aujourd'hui bouchée, on remarque une niche de style ogival qui ne manquerait pas d'élégance si elle n'était fortement détériorée. A l'intérieur, cette chapelle, formée d'une seule nef [3], a perdu pour ainsi dire toute architecture, depuis la construction du plafond plat qui a

[1] COLINS, *Hist. d'Enghien*, p. 160. — On nous a rapporté qu'au commencement de ce siècle, en construisant des égouts, on a trouvé sur la partie de la place voisine de l'ancienne halle, de nombreux ossements provenant de ce cimetière.

[2] *Compte de l'église de 1758 à 1760*, aux archives de l'État à Mons.

[3] Sa longueur est de 15 m. 87 et sa largeur de 5 m. 87.

Digitized by Google

été substitué à sa voûte en ogive. Elle est éclairée par trois fenêtres; l'une au-dessus de la porte est coupée par le plafond; les deux autres se trouvent de chaque côté de l'autel, elles étaient ornées de beaux meneaux en pierre dont on voit encore des restes à la fenêtre percée du côté gauche.

L'autel surmonté d'un Christ très grand n'a rien de remarquable. Nous signalerons un bas-relief sculpté en pierre représentant le crucifiement; à l'avant plan, se voit un groupe de religieux et de religieuses portant le costume du commencement du XVII^e^ siècle. Cette pierre de style renaissance est, croyons-nous, une pierre tombale dont l'inscription aura été enlevée ou couverte par le badigeon qu'on y a appliqué et qui alourdit aujourd'hui les détails des sculptures. Autant qu'il nous est donné de l'apprécier en cet état, ce monument mérite d'être soigneusement restauré.

On trouve aussi dans la chapelle du cimetière un Dieu-de-pitié auquel les habitants d'Enghien et des environs ont beaucoup de dévotion, ainsi que quelques tableaux très médiocres et non signés : ils représentent les *Ames du purgatoire*, l'*Assomption de la Vierge*, *Ste-Thérèse*, la *Sainte Famille*; deux toiles représentant le *Crucifiement* semblent avoir fait partie d'un rétable de maître-autel.

Cette chapelle possède une cloche dépourvue de toute inscription. Nous savons toutefois qu'une cloche y avait été placée dès le XV^e^ siècle et qu'en 1456, Jean Zaman, de Malines, fut chargé d'en fondre une nouvelle pour remplacer celle qui avait été rompue [1]

L'Empereur Joseph II avait défendu, par décret du 14 août 1784, de célébrer la messe dans cette chapelle. Dès le 12 avril de l'année suivante, le magistrat adressa des représentations à ce sujet au gouvernement [2]. Nous ignorons quelle suite y fut donnée.

Dans le pavement en pierre, on voit de belles tombes; la plus

[1] *Compte de la massarderie du 1^er^ février* 1455 (1456 *n. st.*) *au 1^er^ février* 1456 (1457 *n. st.*), en fragment, aux archives communales d'Enghien.

[2] *Livre des résolutions du magistrat commençant le 31 décembre 1781*, aux archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

ancienne représente, sculpté sous un dais gothique, un bourgeois d'Enghien couché, revêtu d'une cotte et portant une aumônière; cette pierre dessinée au poinçon est fort remarquable et mérite d'être soigneusement conservée; autour on lit cette légende en caractères romains :

CHI GIST ENGLEBIERT MAEX KI TRESPASSA L'AN M. CCC. LX ET XIX, LE XXIIIÈME JOUR EN SEPTEMBRE PRIES POUR S'AME.

Le cimetière d'Enghien, bien entretenu, offre quelques beaux monuments modernes que nous nous bornons à signaler brièvement : celui de la famille Louis Parmentier, en forme de chapelle, renfermant les pierres tombales de Louis Parmentier, de son épouse et de son fils; les mausolées plus modernes de la famille Daminet, de la famille Matthieu-Parmentier, ce dernier de style ogival, de la famille Choppinet-Negrié, de la famille Francès et de M. le docteur Cuerens.

Jusqu'à l'édit de Joseph II du 26 juin 1784, interdisant toute inhumation dans l'intérieur des villes, le cimetière situé hors la porte de Bruxelles n'était pas le seul endroit de la ville où l'on enterrait les défunts. Outre les personnes inhumées à l'église paroissiale, d'autres choisissaient comme lieu de sépulture les églises des Augustins, des Carmes, du Béguinage et de l'hôpital de Saint-Nicolas. Ces deux dernières institutions avaient, en outre, chacune un cimetière particulier.

Les Augustins et les Carmes finirent par se trouver en dissentiment avec le curé de la paroisse auquel ils causaient un tort considérable. Ces dissentiments se terminèrent par des conventions conclues la première, en 1315, à l'intervention de l'abbé de Saint-Denis en Broqueroie; une seconde, le 20 avril 1479. [1] Enfin, par une dernière transaction intervenue le 9 novembre 1698, à la

[1] De Housta, *Hist. du couvent des Augustins*, ms. des archives de la cure d'Enghien, t. II, et les *cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie*, aux archives de l'État à Mons, nous ont conservé les textes de ces conventions. Voir *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. X, p. 185, 199.

Digitized by Google

suite d'un procès porté devant le conseil souverain de Hainaut, les Augustins et les Carmes obtinrent la faculté de faire célébrer dans leur église le service funèbre des personnes qui demandaient à y être inhumées à charge de payer trois florins au curé d'Enghien pour chaque enterrement. [1]

L'article XII du règlement du 12 octobre 1768 décida que dorénavant il serait payé au profit de la fabrique de l'église d'Enghien, 18 livres pour chaque enterrement des personnes qui choisiraient leur sépulture dans les couvents ou autres endroits que l'église paroissiale, le tout sans préjudice aux concordats conclus précédemment.

Il semble aussi qu'au commencement du XVI[e] siècle, certaines difficultés se produisirent relativement à la célébration des obsèques et des frais à payer, car nous trouvons aux archives communales d'Enghien une lettre des échevins de Mons transmettant au magistrat de notre ville qui les leur avait demandés, des renseignements sur ce qui se pratiquait alors dans la capitale du Hainaut. Nous n'avons pas d'autres détails à ce sujet.

Au XVIII[e] siècle, il y avait quatre états pour les funérailles, savoir : le service des nobles, le service des échevins, le service des bourgeois ou service de confrérie et le service des pauvres [2]. Par résolution en date du 27 mars 1737, le conseil de ville fixa les taxes à payer pour chacun de ces états [3].

Chapelle de Notre-Dame de consolation. — Cette chapelle, placée au point de jonction des routes d'Enghien à Ath et à Soignies, est très ancienne. Il en est fait mention déjà en 1380 [4]. D'après une tradition, elle a été bâtie sur l'emplacement d'un vieux tilleul qui abritait une image de la Sainte Vierge. Cette image, appellée

[1] *Cour souveraine de Hainaut, procès jugés*, dossier n° 45,972, archives de l'État à Mons. — DE HOUSTA, t. II, p. 50-52, donne le texte de la transaction de 1698.

[2] *Procès jugés par la Cour souveraine de Hainaut*, n° 37,775, archives de l'État à Mons.

[3] *Deuziesme livre des polices de la ville d'Enghien*, aux archives communales d'Enghien.

[4] DE HOUSTA, *Hist. des Augustins*, ms., t. I, p. 46.

Digitized by Google

anciennement l'« ymagène de la porte de Hoves, » était le but d'un pieux pèlerinage où accouraient de nombreux fidèles. Les offrandes des pèlerins permirent bientôt d'y élever une chapelle. La charpente fut reconstruite à neuf en 1406 [1]. Sa situation près d'une porte de la ville l'exposait souvent à être pillée par les troupes indisciplinées dont nous avons signalé le passage fréquent en notre ville. Cette chapelle fut ruinée dans le courant du XVIIe siècle [2].

Le 29 juin 1700, les habitants du quartier de la porte de Hoves présentèrent une requête à la duchesse douairière d'Arenberg, à l'effet d'y reconstruire la chapelle. Sur l'avis favorable de Monsieur Liefferinckx, alors curé d'Enghien, la duchesse consentit à cette demande et donna le terrain et les matériaux.

Le 15 août 1701, on bénit la chapelle et on y conduisit processionnellement la sainte image. Cette solennité imposante ayant laissé de pieux souvenirs chez les habitants du quartier, chaque année, ils continuèrent à célébrer, pendant huit jours, l'anniversaire de cette dédicace. Jusqu'à la révolution française, une procession à laquelle participait le clergé de la paroisse avait lieu le jour de l'Assomption [3]. Cette solennité religieuse donna naissance à la kermesse de la porte de Hoves qui a lieu encore aujourd'hui le 15 août.

La chapelle construite sur un plan très simple n'offre rien de bien remarquable ; la statue de la Mère de Dieu continue à y être l'objet de la vénération populaire sous le titre de *Notre-Dame de consolation*. Le toit est surmonté d'un petit clocheton où se trouve une cloche portant cette inscription : *Lavdetvr Maria Consolans.*

[1] Compte de la massarderie de 1406-1407 (n. st.), aux archives communales d'Enghien

[2] G. SACRÉ, *Reg. des cures, bénéfices et chapelles dont la collation appartient à l'abbaye de St-Denis*, p. 107, aux archives de l'État à Mons.

[3] « A M. Derweduwé, pasteur de cette église, pour honoraire du clergé pour avoir accompagné la procession le jour de la l'Assomption de la Ste-Vierge des années 1770 et 1771, a été payé la somme de . . xxij liv. viij s » —Compte de l'église, aux archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

T. B. fecit. En dessous est l'image de la Ste-Vierge et le millésime 1711.

Diverses fondations ont été faites à cette chapelle. Depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, on y chante les litanies de la Sainte Vierge. Le premier mai, les habitants plantent devant cette chapelle l'arbre de mai. Cette coutume est pieusement conservée, malgré que la maison d'Arenberg ait cessé depuis plusieurs années de payer une fondation accordant sept escalins aux hommes et autant aux dames présentes à la plantation de l'arbre.

Il existait autrefois un calvaire hors de la porte de Bruxelles.

Ce calvaire et la chapelle de N.-D. de consolation possédaient ensemble un revenu s'élevant, en 1772-1773, à 783 livres 3 s.; les dépenses montaient alors à 463 livres 14 s. 6 d.

Autrefois, on voyait, derrière le couvent des Conceptionnistes de Nazareth, une chapelle dédiée à saint Joseph; elle fut détruite vers 1630 [1]. Des statues de saints se trouvaient également au-dessus des portes de la ville; celle de saint Nicolas surmontait la porte de Bruxelles. Actuellement on remarque, presque dans chacune des rues de la ville, des statues de la sainte Vierge et de saints, notamment de St-Roch, dont la dévotion a pris un grand essor dans nos provinces depuis les nombreuses épidémies du XVIIe siècle.

---

[1] G Sacré, *Reg. des cures et bénéfices à la collation de l'abbaye de Saint Denis en-Broqueroie*, p. 107, arch. de l'État à Mons.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Communautés religieuses.

§ 1. *Monastère des Augustins sous le vocable de Sainte-Anne.*

Le couvent des frères Ermites de Saint-Augustin, le plus ancien de cet ordre dans les Pays-Bas, fut fondé en 1254 [1], par un moine Augustin d'une science et d'une piété éminente, disent Brasseur et Colins, sans mentionner son nom. Il vint d'une contrée lointaine et obtint de Walter I, alors seigneur d'Enghien, le pouvoir de se fixer avec ses compagnons dans la ville d'Enghien. Ce seigneur, par ses largesses, contribua à l'érection du couvent dont il posa la première pierre [2].

Au dire de quelques écrivains, l'abbé de Saint-Denis en Broqueroie donna pour cette construction un terrain touchant aux viviers [3]; l'abbaye y conserva son droit de patronage. En reconnaissance, le couvent des Augustins devait envoyer chaque année deux religieux à l'abbaye pour se trouver à la grand'messe le jour de la fête de saint Denis et y faire hommage de trois florins [4]. En outre, le couvent faisait chanter un obit pour le repos de l'âme de chaque moine qui venait à mourir.

En 1301, furent jetés les fondements d'une nouvelle église destinée à remplacer la chapelle primitive, devenue insuffisante [5].

[1] Cet ordre très ancien, fondé après 387 par St Augustin, approuvé en 405 par Innocent I, réformé en 1254 par Alexandre IV qui réunit ses différentes congrégations sous l'autorité d'un général, possédait trois monastères dans le Hainaut, ceux d'Enghien, de Tournai fondé en 1293-1319, de Binche en 1727.

[2] COLINS, *Hist. d'Enghien*, p. 44. — TOMBEUR, *Provincia Belgica*, p. 131. — BRASSEUR, *Origines omnium Hannoniæ cœnobitorum*, p. 330 — B. DE HOUSTA, *Hist. du couvent des Augustins d'Enghien*, ms. in f° aux archives de la cure d'Enghien.

[3] COLINS, p 44.

[4] Archives du roy.me, chambre des comptes, n° 46,674.

[5] DE HOUSTA, *Hist. du couvent des Augustins*, ms., t. I, p. 35 et 38.

Digitized by Google

Vers 1312, des difficultés surgirent entre le curé d'Enghien et l'abbé de Saint-Denis, d'une part, et le couvent des Augustins, d'autre part, au sujet des offrandes funéraires que ce dernier percevait au détriment de la paroisse d'Enghien et de l'abbaye de Saint-Denis. Un concordat relatif à ces services funéraires fut conclu, le 21 septembre 1315, et souscrit par Dom Egide, abbé de Saint-Denis, Guillaume, curé d'Enghien, d'une part, le prieur et les frères ermites de Saint-Augustin, de l'autre, en présence de Pierre, évêque de Cambrai, et d'un commissaire de cet évêque [1]. Le 8 septembre 1322, il fut approuvé par Thierri, prieur provincial des frères ermites de Saint-Augustin dans la province de Cologne, de laquelle ressortissait le monastère d'Enghien [2]. Une nouvelle ratification du traité eut lieu le 20 avril 1429 [3]. En 1329, l'abbé de Saint-Denis, sur les instances des religieux du couvent d'Enghien, leur fit délivrer une copie authentique de ce concordat [4].

Un incendie avait détruit, en 1428, l'église de ces religieux; ils durent aller quêter dans le pays, afin de se procurer les ressources nécessaires pour la rétablir [5].

On se mit bientôt à l'œuvre, l'édifice était achevé en 1442; la veille de la Toussaint de cette année, le maître-autel de l'église conventuelle fut consacré en l'honneur de la B. V. Marie, par

[1] Les clauses de ce concordat sont énumérées dans les deux chroniques de l'abbaye de St.-Denis, publiées par De Reiffenberg, *Mon.*, t. VII, p. 532 et 602. Le texte entier se trouve dans De Housta, t. II, p. 27-33. — Devillers, *Cart. de St.-Denis*, ds. Ann. du Cercle Arch. de Mons, t. X, p. 185.

[2] Devillers, *Ann. du Cercle Arch. de Mons*, t. X, p. 186. — De Housta, t. I, p. 42.

[3] Devillers, t. X, p. 199. La chronique la fixe à l'année 1480. *Mon.*, t. VII, p. 615

[4] *Monuments*, t. VII, p. 534. — Plus tard, ces difficultés s'étant renouvelés, un nouveau concordat fut conclu en 1698, Tombeur, p. 132

[5] A Lille, on leur donna XLVIII s., » pour le rescoursse de leur église, et pourpris qui, par feu de meschief, ont esté péris. » *Archives du Nord de la France*, 3e s. t. IV, p. 305.

Digitized by Google

Pierre, évêque de Dora, au nom de Jean, évêque de Cambrai; « nous y avons, dit le prélat, dans l'acte public de consécration, respectueusement et décemment déposé, au lieu des reliques des saints, le corps du Seigneur [1]. »

Des travaux de restauration furent exécutés en 1447 au cloître; la ville accorda à ces religieux vingt milliers de briques pour les aider dans ce travail [2].

Les concordats que nous avons mentionnés plus haut n'avaient point complètement mis fin aux difficultés des funérailles. Elles surgirent de nouveau vers 1440 et excitèrent des discussions sur l'exécution du concordat de 1315; pour y mettre fin, Guillaume, abbé de St.-Denis, s'adressa à la cour de Rome; le 27 avril 1444, un bref du pape Eugène IV transmis au doyen de Saint-Vincent de Soignies, à l'archidiacre et à l'official de Cambrai, les chargea de faire une enquête au sujet de ce qui était dû à l'abbaye de St.-Denis par les Augustins [3]. Nous ne connaissons pas le résultat de cette enquête.

Les bâtiments du couvent des Augustins devinrent en grande partie la proie des flammes lors de l'incendie de 1497. Rétablis peu après, ils furent pillés par les gueux en 1566; le magistrat accorda à ces religieux une somme de 48 livres pour les réparer [4]. Les comptes de la massarderie de la ville font souvent mention de pareils dons, et de sommes d'argent octroyées aux Augustins en

[1] « Sub eo anno 1442 consecratum est summum altare nostrum in honorem B. V. Mariæ. vigilia omnium sanctorum, ab illustrissimo Dno Petro, episcopo Dorensi, auctoritate et vice illustrissimi Dni Joannis episcopi Cameracensis, et in eo reverenter et cum decore pro reliquiis reposuimus, inquit, Corpus Dominicum. » — De Housta, t. I, p. 64. Sur l'ancienne coutume de déposer une hostie dans la pierre de l'autel, voir P. Bossue, *Notice sur une tablette, etc., trouvée à Enghien* dans les Précis hist., 1859.

[2] *Compte de la massarderie du* 1er *fév.* 1446 (1447 *n. st.*) *au* 1er *fév.* 1447 (1448 *n. st.*) Arch. communales d'Enghien.

[3] *Monuments*, t. VII, p. 611, 612. — *Ann. du Cercle arch de Mons*, t. X, p. 198.

[4] *Compte de la massarderie de* 1566-67. Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

aide de leurs dépenses. Chaque année, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, le magistrat leur envoyait du vin et des viandes pour solenniser une fête qui leur était commune avec les Carmes et appelée le *quaresmiel des priestres.*

Au mois d'août 1594, un incendie consuma de nouveau l'église, le cloître et la bibliothèque. Les travaux de reconstruction étaient loin d'être terminés, lorsque, le 14 avril 1595, se réunit à Enghien un chapitre provincial de l'ordre; le célèbre Jean Neeffs, dit Van Laken, de Malines, entré depuis un an dans la communauté des Augustins, y soutint brillamment la défense de thèses théologiques et obtint le grade de bachelier en théologie [1]. En 1597, le P. Crabbe, provincial, obtint de Philippe II, la permission de faire une collecte dans toute l'étendue de son royaume, et les États de Hainaut accordèrent un subside pour le rétablissement de ce couvent.

Lorsque de 1579 à 1582, la ville d'Enghien fut affligée de la peste, les Pères Augustins se dévouèrent au service des pestiférés et montrèrent un courage héroïque. Tous furent atteints par le terrible fléau et, à l'exception d'un seul, ils moururent victimes de leur admirable charité. Aussi, en 1586, le nombre des religieux de la maison d'Enghien était peu considérable [2].

L'église de ce monastère fut rebâtie, à la réserve du chœur qui fut conservé, vers le commencement du XVII^e^ siècle, et fut consacrée, le 17 octobre 1614, par Jean Richardot, archevêque de Cambrai [3]. Cet édifice qui subsiste encore, comprend le chœur en style ogival, éclairé par deux fenêtres à meneaux et un vaisseau de style renaissance divisé en deux nefs. Il est décoré de boiseries et de quelques peintures sur toile peu remarquables. L'autel principal avait été sculpté en 1684 par Quellin d'Anvers; il fut remplacé en 1727 par un autre qui coûta 1540 florins. De nouvelles orgues furent livrées en 1762 pour le prix de 1900 florins.

[1] *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belgique*, t. v, p. 7.

[2] « Pauci admodum hic erant religiosi, quibus 2 l. t. carnis bovinæ cum wortels in una refectione sufficerent — Paulo post tamen plures advenere. » — De Housta, t. I, p. 137.

[3] De Housta, t. I, p. 175.

Digitized by Google

Cette église et les bâtiments du monastère servent aujourd'hui au collége patronné de cette ville.

Par lettres données à Bruxelles, le 22 décembre 1612, les archiducs Albert et Isabelle permirent aux religieux du couvent d'Enghien « de pouvoir acquérir par achat, donation ou autrement, des terres, héritages et rentes hypothéquées ou autres biens de qualité immeubles, moyennant que ce ne soient biens féodaux ou seigneuriaux, jusques à la valeur et revenus de 2,000 livres d'Artois de 40 gros, monnoye de Flandre, la livre, par an, y compris ceux qu'ils possèdent présentement, » à charge d'en payer les tailles et contributions et de déclarer leurs acquisitions au magistrat d'Enghien [1]. Ces religieux obtinrent, par lettres patentes des archiducs données à Diest, le 8 mai 1619, une gratification de 200 livres de Flandre, pour agrandir leurs bâtiments, afin d'y établir le noviciat que le provincial de l'ordre voulait y transférer [2]; cette translation eut lieu en 1622. Dix ans plus tard, on plaça également au couvent d'Enghien le cours de théologie morale. L'importance du monastère d'Enghien ne tarda pas à s'accroître encore. Sur les instances d'Anne de Croy, duchesse d'Aerschot, les pères Augustins ouvrirent, le 4 octobre 1623, un collége d'humanités qui acquit bientôt une grande célébrité [3].

En 1689, les Français, maîtres d'une partie du pays, avaient imposé une contribution de guerre à la ville d'Enghien; les échevins chargés d'en faire la répartition avaient voulu y comprendre les religieux Augustins, mais ceux-ci se basant sur leurs priviléges et alléguant qu'ils avaient été exemptés des contributions militaires levées en 1683 et en 1684, réclamèrent devant le conseil d'État. Une sentence du 7 novembre 1689 déclare que « les

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[2] PINCHART, *Archives des arts, des lettres et des sciences*, dans *Messager des sc. hist. de Gand*, 1861, p. 180. — De Housta dit en parlant des archiducs : « Conventus noster Angiensis privilegiatas tantorum principum literas authenticas pretiosa asservat, eorumque in precibus commendatissimum urget memoriam. » T. I, p. 154.

[3] Voir notre Livre IV.

Digitized by Google

supplians ne sont pas taillables pour le payement des contributions de guerre à raison de leurs enceinte et closture de leurs cloistres, nonobstant qu'ils y font transporter les dépouilles des terres scituées ès villages indépendans de la ville d'Enghien et et qu'ils y nourissent du bétail pour leur consomption [1]. » Le 27 novembre 1690, Charles II, roi d'Espagne, confirma cette sentence et déclara exempts de toute taille et contribution de guerre, en leur qualité d'ordres mendiants, les Augustins, les Carmes et les religieuses Conceptionistes du Tiers-Ordre de St-François[2].

Ces religieux eurent au XVIII[e] siècle un différend avec le curé d'Enghien au sujet de l'administration des sacrements. L'officialité de Cambrai en fut saisie et une convention du 5 décembre 1742, vint le terminer[3].

Le règlement du 12 octobre 1768 avait fixé l'exemption de droits de ces religieux à six brassins de bière de 24 tonnes de forte et huit de petite, six cents lots de vin et trente lots d'eau-de-vie. Les Augustins réclamèrent une exemption du double. Mais le magistrat d'Enghien donna un avis défavorable à cette demande, car, disait-il, « le vin ne sert pas au réfectoire, mais à des buvettes particulières quand les religieux reçoivent leurs amis, ce qui est contraire à la discipline monastique; ils ont suffisamment de bière pour les vingt-trois religieux (composant alors la communauté); il est juste que l'impôt se paie pour la consommation des élèves[4]. » Le gouvernement rejeta leur demande.

Le prieur de ce couvent se servait d'un sceau représentant la sainte Vierge assise et portant sur ses bras l'enfant Jésus.

En 1787, l'ensemble des revenus était de 5,509 fl. 1 s. 5 d., tandis que les charges de la communauté composée alors de 21 religieux s'élevaient à 7,462 fl. 19 s. Le P. Vander Gricht,

[1] De Housta, t. II, p. 131-132.
[2] Id. t. II, p. 135-136, donne le texte de cette sentence.
[3] Id. t. II, p. 246-247.
[4] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

Digitized by Google

prieur, faisait remarquer que ce mali était autrefois comblé par la dot apportée par chaque nouveau religieux et aussi par le plus grand nombre d'étudiants qui fréquentaient le collége [1].

En 1711, grâce à l'intervention de la duchesse d'Arenberg, les Augustins obtinrent une parcelle de linge imprégnée du sang de Saint Nicolas de Tolentin. Les habitants d'Enghien n'ont cessé de vénérer cette précieuse relique, car ils attribuèrent à l'intercession de ce saint, la disparition de la peste qui avait décimé la population en 1672 [2]. Le 4 septembre et les jours suivants, une imposante solennité religieuse eut lieu en l'église des Augustins à l'occasion de l'arrivée de cette relique. Elle fut clôturée par une belle procession [3].

Peu d'années auparavant, du 10 au 18 septembre 1705, les religieux Augustins avaient célébré avec éclat et au milieu d'une grande affluence de peuple le jubilé de 400 ans de la mort de saint Nicolas de Tolentin. Une procession dans les rues de la ville avait également terminé ces fêtes [4].

Une confrérie en l'honneur du S.-Sacrement avait été établie dans l'église de ce couvent dès 1435; on y célébrait une messe tous les jeudis et une procession avait lieu le dimanche après l'octave de la fête-Dieu. Plusieurs seigneurs d'Enghien et des membres de leur famille se firent inscrire sur les registres de cette confrérie [5].

Une autre réunion pieuse existait encore dans cette église, c'était la Confrérie des Trépassés, sous l'invocation de St-Nicolas de Tolentin; des offices religieux étaient célébrés pour les confrères le 4e dimanche de chaque mois [6].

Après la seconde invasion française, un décret du 17 Nivôse

[1] *Déclaration des biens du clergé régulier*, Hainaut, t. XII, archives du royaume, ch. des comptes, n° 46,674.
[2] *Acta sanctorum*, sept., t. III, p. 690.
[3] De Housta, t. I, p. 367.
[4] Id. t. I, p. 354.
[5] Id. t. I, p. 58-63.
[6] Id. t. II, p. 130.

Digitized by Google

an III (6 janvier 1795) imposa aux Augustins une contribution de 2,000 livres [1]. Deux ans plus tard, le 3 février 1797, les religieux étaient contraints de quitter leur couvent : la communauté se composait alors de vingt et un prêtres et de cinq frères lais. Ils furent expulsés par la porte voisine de la chapelle, mais on les laissa rentrer par une autre porte, pour reprendre comme prêtres séculiers leur enseignement. En exposant les vicissitudes du collége d'Enghien à cette époque, nous verrons la situation précaire faite à ces anciens religieux qui avaient continué à se dévouer à instruire la jeunesse de notre ville.

Au XVIII[e] siècle, deux religieux du couvent d'Enghien illustrèrent leur ordre par leurs vertus et leur science. Jacques Van Bossuyt, après avoir achevé brillamment ses humanités au collége d'Enghien, entra dans l'ordre des Augustins, en 1690. Il fut pendant six ans préfet des classes inférieures; il gagna la bienveillance des princes d'Arenberg et sut les intéresser à la prospérité du collége d'Enghien. Il obtint, le 26 février 1712, le bonnet de docteur en théologie, et deux ans après fut nommé professeur de théologie à l'université de Louvain. Le P. Bossuyt fut prieur du couvent d'Enghien ; c'est sous sa direction que furent terminés les bâtiments actuels du collége. Il mourut subitement à Enghien, le 22 décembre 1727 [2], et fut inhumé dans l'église du couvent, vis-à-vis du maître autel.

Le second de ces religieux, Baudouin de Housta, né à Tubise, le 29 juillet 1677, religieux du couvent d'Enghien, fut professeur dans les abbayes de saint Martin à Tournai, de Grammont et d'Afflighem; le 29 septembre 1727, il fut envoyé à Binche comme recteur du collége de cette ville ; il mourut, à Enghien, le 13 mai 1760. Il est auteur d'un ouvrage critique assez médiocre, intitulé : *La mauvaise foi de M. l'abbé Fleury, prouvée par plu-*

[1] *Répartition de la contribution de 1,500,000 livres en numéraire, frappée par les représentants du peuple français sur le district d'Ath, 17 nivôse an* III. Imprimé du temps, à la bibl. publ. de Mons, n° 8401, 10[e] portefeuille.

[2] PAQUOT, *Mémoires*, éd. in-f°, t. III, p. 202, et *Biographie nationale*, t. II, p. 761.

Digitized by Google

sieurs passages des saints Pères, des Conciles et d'autres auteurs ecclésiastiques qu'il a omis, tronqués ou infidèlement traduits dans son histoire. Malines, Vander Elst, 1733, in-8° [1].

Il a laissé, en outre, une volumineuse histoire de son couvent, en deux gros in-folio, sous le titre de: « *Historia Chronologia Monasterii Angiensis ordinis FF. Eremitarum S. P. Augustini à Fundatione sua usque ad tempora nostra fideliter producta per R. adm. ac doctissimun P. Balduinum de Housta S. T. B. F. Priorem Provincialem, ordinis Historiographum*, etc., scripta à P. Evodio de Bargibant. 1739. » Ce manuscrit, qui doit être déposé aux archives de la cure d'Enghien, renferme de nombreux et précieux documents pour l'histoire de notre ville. Le tome I comprenant 536 pages d'écriture renferme la chronique du couvent, année par année depuis 1255 jusqu'en 1783: cette chronique, précédée des généalogies des familles seigneuriales d'Enghien, est écrite dans un latin assez barbare; l'auteur raconte avec un soin minutieux tout ce qui concerne son couvent et l'histoire de l'ordre des Augustins, néanmoins il rapporte également les faits de l'histoire locale; cette partie mérite toute créance, car le P. de Housta appuie son récit sur de nombreux documents authentiques appartenant aux archives de la communauté et copiés pour la plupart dans le second volume de ce manuscrit; ce second volume comprend en outre un obituaire du couvent qui a été continué jusqu'en 1814. A la fin, se trouve une copie de la notice de Maetens sur les institutions de la ville d'Enghien.

—

Monuments funèbres. — L'église des Augustins renfermait autrefois un certain nombre de monuments funèbres remarquables. La plupart ont disparu; aujourd'hui on n'y voit plus que cinq pierres tumulaires rappelant, outre celle de Jacques Van Bossuyt, le souvenir des familles de Martini, de Leverd, de de Lannoy et de Maresteau.

[1] Voir sur cet ouvrage : (Picot), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIII^e *siècle*, 2^e éd., t. IV, p. 290.

Digitized by Google

§ 2. *Couvent des Capucins.*

Le comte Charles d'Arenberg et son épouse étaient à peine entrés en possession de la seigneurie d'Enghien, qu'ils résolurent de faire construire dans la ville d'Enghien même un caveau pour eux et leurs descendants. Anne de Croy fit dans ce but l'acquisition de plusieurs propriétés situées dans la rue appelée alors rue Willey et y fit construire un caveau, une église et un couvent. En 1614, les nobles chefs de la famille d'Arenberg firent venir des capucins pour leur confier la garde des restes mortels de leur maison. Ils demandèrent au provincial de l'ordre de n'envoyer au nouveau couvent que de bons prédicateurs français et flamands, capables d'instruire et de fortifier dans la foi les populations de la ville et des villages de la seigneurie.

La première pierre du cloître sur laquelle étaient sculptées les armes de la ville, fut posée, le dimanche 31 mai 1615, par les échevins, en présence du duc et de la duchesse d'Arenberg[1].

Pendant que l'on élevait ces constructions deux ou trois fils de saint François recevaient l'hospitalité au château d'Enghien. Les PP. Capucins prirent possession, en 1616, du couvent dont Anne de Croy déclara retenir la propriété pour elle et ses descendants. Une inscription placée sur le mur extérieur du jardin de ces religieux rappelle en ces termes l'établissement de cette maison pieuse :

CAROLVS ET ANNA DEI GRATIA PRINCIPES COMITES AREMBERGIÆ, DVCES ARSCHOTANI DOMINI ANGIENSIS, ETC. HVIVS MONASTERY FVNDATORES, ORATE PRO EIS. 1616.

Le comte Charles mourut l'année même de l'érection du couvent et fut inhumé au-dessous de l'église des Capucins, dans la crypte qui allait servir jusqu'à ces dernières années de lieu de sépulture aux membres de cette noble famille. Une tombe en

[1] *Compte de la massarderie du 1er février 1615 au 1er février 1616.* Arch. communales d'Enghien.

Digitized by Google

pierre bleue, placée dans l'église, en face du chœur, rappelle sa mémoire ; on y lit l'inscription suivante :

« ICI GIST CHARLES PRINCE, COMTE D'AREMBERGHE, DUC D'ARSCHOT, SEIGNEUR D'ENGHIEN, CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, FONDATEUR DE CE COUVENT AVEC MADAME SA FEMME. LEQUEL S^r DUC TRÉPASSA EN L'AN DE GRACE 1616, LE 18^e DU MOIS DE JANVIER ; Y ÉTANT AUSSI MGR. SON PÈRE, MAD^e SA MÈRE, M^rs SES FRÈRES ET AVEC UN DE SES ENFANS MORT A MARIER. PRIEZ DIEU POUR LEURS AMES [1]. »

Peu de mois après la mort du comte Charles, l'un de ses fils Antoine d'Arenberg, renonçant aux honneurs de son rang, quittait furtivement le château d'Enghien pour revêtir l'humble robe de bure de saint François ; il prit l'habit à Gand le 5 mars 1616 et fit profession le 16 mars de l'année suivante. Il avait vingt-trois ans lorsqu'il entra en religion et reçut le nom de Père Charles sous lequel il s'illustra [2]. Le souvenir de son zèle et de ses vertus se conserve encore vivace au couvent d'Enghien. La bibliothèque de cette maison possède plusieurs manuscrits inédits du noble écrivain ascétique [3]. Dans un des parloirs se

[1] Nous donnons cette épitaphe d'après A. DINAUX, *Archives du nord de la France*, 3e série, t. IV, p. 355. Aujourd'hui la pierre est tellement usée que c'est à peine si on peut lire encore quelques mots.

[2] Voir *Biographie nationale*, t. I, p. 401.

[3] Voici les titres des manuscrits que possède la bibliothèque des PP. Capucins et écrits par le P. Charles :

Clypeus seraphicus, formant 5 gros vol. in-4° ; cet ouvrage est divisé en deux parties, la 1re traite *de variis ordinis Minoritani congregationibus*, la 2e *de verâ formâ habitus FF. MM.* Ce manuscrit est orné de nombreuses gravures exécutées d'après les originaux recueillis surtout en Italie et dans les plus anciens couvents de l'ordre.

Tractatus de altissimâ paupertate in communi, 1 vol. in-4°.

Tractatus de psalmodiâ cœnobitarum, 1 vol. in-4°.

Tractatus de esu carnium et vini potu, 1 vol. in-4°.

Tractatus de barbâ et nuditate pedum, 1 vol. in-4°.

Tractatus de vilitate vestium religiosorum, petit vol. in-4°.

Tractatus de pallio minoritano, petit vol. in-4°.

Velum speculi apologetici P. de Riddere observantis, un assez fort vol. in-4°.

Digitized by Google

trouve un portrait du P. Charles, peint sur toile, au-dessous duquel on lit :

« *P. Carolus Bruxellensis dux de Arenberg capucin. proviæ Flandro-Belgicæ provincialis et deffinitor gnralis*

« *Adm Rev. Dominus Jac. Udalric. Graffweg. Vicar. B. Mariæ Virg. in Borbeek dono dedit. anno* 1733. »

Au réfectoire, un tableau, qui ne manque pas de mérite, représente le religieux princier sur son lit de mort.

L'église des Capucins fut consacrée le 24 juin 1617, par François Vander Burch, archevêque de Cambrai, sous l'invocation de St. François d'Assise; ce prélat consacra également un autre autel en l'honneur de la Ste Vierge [1].

Le nombre des religieux résidant au couvent d'Enghien ayant été augmenté, le dortoir devint insuffisant; par acte du 6 octobre 1634, Anne de Croy affecta une somme de deux cents florins à l'acquisition de quelques petits jardins contigus aux bâtiments pour servir à l'agrandissement du couvent [2].

Les Capucins exerçaient leur ministère de zèle et de dévouement non-seulement en ville, mais encore dans les paroisses environnantes. En 1669, ils s'employèrent avec une généreuse abnégation à soigner les pestiférés d'Enghien; huit religieux périrent victimes de leur charité [3].

Le grand bailli de Hainaut donna, le 21 août 1687, l'ordre au gardien des Capucins d'Enghien de lui envoyer la liste de ses religieux, « compris ceux chassés de Liége, » et défendit de recevoir des novices jusqu'à nouvel ordre [4]. Nous ignorons le motif de cette mesure.

En 1769, sur un avis favorable du magistrat d'Enghien, les

[1] L'orig. des lettres de consécration est aux archives du couvent des Capucins à Enghien.

[2] Fondation d'Anne de Croy, ms. des archives des hospices civils d'Enghien.

[3] De Housta, *Hist. des Augustins*, t. 1, p. 268.

[4] Arch. du couvent des Capucins d'Enghien.

Digitized by Google

Capucins furent exemptés des droits de consommation et de chausséage levés en vertu des articles 5, 6 et 10 du règlement du 12 octobre 1768 [1].

Le couvent d'Enghien resta toujours la propriété de la famille d'Arenberg; aussi lorsqu'en 1787, Joseph II ordonna aux supérieurs des communautés religieuses de faire une déclaration exacte des biens qu'elles avaient, les Capucins purent dire qu'ils ne possédaient ni bénéfices, ni biens, ni rentes, ni actions, ni obligations, ni revenus.

Les religieux du couvent d'Enghien étaient obligés à célébrer une messe journalière pour leurs fondateurs ainsi que plusieurs anniversaires pour des membres de la famille d'Arenberg; en outre ils devaient chanter, le jour de St. Sébastien, une messe solennelle pour la conservation de la maison d'Arenberg et de la ville d'Enghien. « Toutes ces messes, dit le P. gardien, nous ont été demandées par feu Mgr. le duc Charles d'Arenberg, notre fondateur, ainsi qu'il conste par son testament; nous les avons acceptées par une juste reconnaissance des bienfaits infinis dont notre dit fondateur et ses descendans nous ont comblés, depuis notre établissement à Enghien jusqu'à ce jour, en nous fournissant charitablement tout notre bois de chauffage, les frais de l'entretien du couvent, église, etc [2]. »

Le gardien des Capucins se servait, en 1787, d'un sceau représentant St. Joseph avec l'enfant Jésus, la légende portant : *Sig. PP. M. Capuc. con. Anghiensis* [3].

Après la seconde invasion française, les biens du duc Louis Engelbert d'Arenberg furent mis sous séquestre, par arrêté des représentants du peuple en mission près les armées françaises, du 26 brumaire an III (19 novembre 1794), et déclarés propriétés nationales par arrêté du 9 frimaire an III (29 novembre 1794).

[1] *Arch. du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[2] *Déclaration des biens du clergé régulier*, aux arch. du royaume, ch. des comptes, n° 46,674.

[3] On conserve dans les archives du Cercle archéologique de Mons, les dessins de trois sceaux autrefois en usage au couvent d'Enghien; ces sceaux paraissent dater du XVII[e] siècle.

Digitized by Google

Le couvent des Capucins y fut compris, néanmoins les religieux continuèrent à l'habiter jusqu'au jour où ils refusèrent de prêter le serment civique. Le 2 février 1797, ils en furent expulsés; cette communauté se composait alors de quinze religieux dont quatre frères lais [1]. Avant leur sortie, ils avaient eu soin de cacher en lieu sûr les vases sacrés, les ornements sacerdotaux et le mobilier de la sacristie ; ils retirèrent aussi les meubles du couvent. L'entrée des caveaux de la famille d'Arenberg fut dissimulée par plusieurs couches de terre et ainsi les restes mortels de ces nobles ducs échappèrent à toute sacrilège profanation. Ces caveaux renferment actuellement cinquante-cinq cercueils.

Près de l'entrée reposent les fondateurs de ce couvent comme le rappelle cette inscription :

SEPULTURE DE MONSEIGNEUR CHARLES D'ARENBERG ET DE DAME ANNE DE CROY, SON ÉPOUSE, FONDATEURS DE CETTE ÉGLISE ET DE CE COUVENT; PRÈS D'EUX REPOSENT DEUX FILS ET DEUX FILLES DÉCÉDÉS EN BAS AGE. R. I. P.

Le 11 juin 1804, le couvent des Capucins, à la réserve de la chapelle, fut vendu comme bien national d'origine ecclésiastique par le préfet du département de Jemmapes à M. Mary, intendant général du duc d'Arenberg. A la fin de 1840, les héritiers de M. Mary mirent en vente l'ancien couvent et leur maison particulière; la duchesse d'Arenberg en fit l'acquisition, le 15 mars 1841. Quant à la chapelle, elle avait été rendue au culte et entretenue jusqu'en 1837 par la fabrique de l'église paroissiale; depuis cette date, les frais d'entretien ont été supportés par la maison d'Arenberg.

Le 5 juin 1845, le P Bernard, gardien du couvent des Capucins à Bruges, écrivit au duc d'Arenberg une lettre où, rappelant l'amour du P. Charles d'Arenberg pour l'ordre séraphique et la sépulture de l'illustre maison d'Arenberg confiée autrefois

[1] Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

à la garde des PP. Capucins, il émit le vœu de voir se rétablir à Enghien une maison de cet ordre. Ce vœu ne tarda pas à être réalisé : le 24 octobre 1850, des religieux de la maison de Bruges arrivaient à Enghien et y prenaient le lendemain solennellement possession de leur ancien couvent avec la mission de veiller de nouveau à la garde des dépouilles mortelles de la noble famille d'Arenberg. Une inscription placée à l'entrée du cloître relate la date de cette restauration :

« *Anno 1615, munificentia illustr. Principis Caroli de Arenberg et Annæ de Croy, Ducessæ Arschotanæ ejusdem uxoris, fratres capucini admissi sunt, et anno 1797, ab hoc conventu impietate et vi deturbati. — Ab anno 1850 haud impari illustr. Ducis Prosperi de Arenberg et Ludmillæ Lobkowits, ejus uxoris largitate iterum advocati, ibidem reversi sunt.* »

L'usage du couvent et de ses dépendances fut concédé à ces religieux, par contrat du 11 septembre 1852, moyennant la célébration de messes ou d'offices tant dans leur église que dans la chapelle du parc. Chaque année, le 2 juillet, le P. gardien et un autre religieux doivent se rendre à l'habitation du duc d'Arenberg et présenter à lui ou à son délégué les clefs de leur couvent; celui-ci les leur remet, s'il le juge convenable.

Les anciens bâtiments tombant de vétusté, furent reconstruits, lors du retour des Capucins, d'après un plan tracé par le P. Anselme. Mgr. Gonella, nonce apostolique à Bruxelles, consacra le nouveau couvent le 13 septembre 1852. Quelques années plus tard, le 19 novembre 1857, Mgr. Cayetan, évêque d'Almire, *in partibus infidelium*, consacra le maître-autel de l'église des Capucins sous l'invocation de St. François et y déposa des reliques de Ste. Barbe et de Ste. Justine, en y joignant celles de St. Lambert, évêque, et de St. Sébastien, martyr, qui s'y trouvaient auparavant [1].

[1] L'original des lettres de consécration existe aux archives du couvent d'Enghien. Les supérieurs de cette maison nous ont communiqué, avec une grande obligeance, un grand nombre des renseignements qui ont servi à la rédaction de ce paragraphe.

Digitized by Google

L'église du couvent est encore l'édifice primitif; il renferme de précieux et remarquables chefs-d'œuvre qui méritent une mention toute spéciale.

Le maître-autel, œuvre d'art d'un prix inestimable, fut donné, en **1616**, au couvent d'Enghien par le comte Charles d'Arenberg et son épouse. Il est en bois d'ébène massif, incrusté d'ivoire. L'architecture en est d'un goût exquis, les détails sont d'une finesse d'exécution extrêmement remarquable; deux petites statuettes placées de chaque côté du tabernacle forment déjà à elles seules de véritables petits chefs-d'œuvre et suffiraient à faire la réputation d'un artiste. Le nom de l'artiste à qui l'on doit ce magnifique maître-autel était complètement ignoré; un père capucin du couvent d'Enghien nous l'a fait connaître, c'est maître *Flevius*, écrinier de Bruxelles; il termina ce bel ouvrage à la fin de **1615**. Au-dessus de l'autel se trouve l'inscription suivante :

« *Charles par la grâce de Dieu, prince comte d'Aremberg, duc d'Arschot, chevalier de l'ordre et admiral général de la mer, et Anne de Croy, duchesse d'Arschot, ont bâti ce couvent et donné cette table d'autel, l'an 1616.*

Le rétable est occupé par un tableau représentant *l'Adoration des Mages*. Ce tableau mentionné avec éloge par un connaisseur du siècle dernier [1], fut peint en **1615**, à Bruxelles, par maître *Servay de Coul*s [2]. Les personnages de ce tableau, au nombre de cinquante et un, reproduisent les traits des membres de l'illustre

[1] G. MENSAERT, *Le peintre amateur et curieux ou description générale des tableaux des plus habiles maîtres qui font l'ornement des églises.....* Brux. De Bast, 1763, in-12, pp. 83-84.

[2] On ne possède sur ce peintre aucun renseignement biographique. Nous savons seulement par les archives du couvent des Capucins d'Enghien qu'il était établi à Bruxelles. Le rétable de cette église est le second tableau exécuté par ce maître que l'on connaisse. L'église de Sainte-Waudru à Mons possède l'autre tableau représentant la *Cène;* celui ci est signé *Seruaes de Coulx*. Voir sur le mérite de ce dernier: ALFRED MICHIELS, *Histoire de la peinture flamande*, 2de éd., t. IV, p. 182.

Digitized by Google

maison d'Arenberg vivant à cette époque. Ce sont : Charles de Ligne et d'Arenberg, fondateur, figuré par le plus vieux des trois mages ; Anne de Croy, son épouse, représentée sous les traits de la Ste. Vierge ; Philippe d'Arenberg, leur fils aîné, et Anne Hippolyte de Melun, sa première femme, avec leurs enfants : Eugène, Claire et Anne-Marie. Viennent ensuite : Charles d'Arenberg, archidiacre de Campine; Alexandre d'Arenberg, auteur de la branche des princes de Chimay, et Magdelaine d'Egmond, son épouse; Salestin d'Arenberg ; Antoine d'Arenberg, comte de Senegem, devenu plus tard capucin; Eugène d'Arenberg, prévôt, chanoine de Liége et de Cologne, qui entra aussi dans l'ordre des Frères Mineurs; Ernestine d'Arenberg et Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, son époux, avec leurs filles Claire et Marie; Claire d'Arenberg et Bertin Spinola, comte de Brouay, son époux, ainsi que Bertin, Philippe, Guillaume, Isabelle et Magdelaine, leurs enfants; Alberte d'Arenberg, Ange d'Arenberg ; Dorothée d'Arenberg ; Caroline d'Arenberg ; le P. Gamaliel, capucin, confesseur de la duchesse Anne de Croy ; le P. Eustache, capucin, architecte et directeur des ouvrages du couvent.

D'un côté du fondateur sont encore représentés Jean de Ligne, prince d'Arenberg, et Marguerite de la Marck, son épouse, père et mère de Charles d'Arenberg fondateur; Robert de Ligne et d'Arenberg, frère du fondateur, prince de Barbançon et Claude Ringrave, son épouse, avec leur fils Albert, prince de Barbançon et sa femme ; Marguerite de Ligne et d'Arenberg, sœur du fondateur, et son époux Philippe de Lalaing; Antoinette de Ligne d'Arenberg, autre sœur du fondateur, son mari Salestin d'Isenbourg et les princes Ernest et Salestin d'Isenbourg leurs fils ; Marguerite de Lalaing, comtesse de Berlaimont, et Chrétienne de Lalaing, comtesse de Berbouil, nièces du fondateur.

Du côté de la fondatrice, les personnages de ce tableau rappellent les traits de : Philippe de Croy, duc d'Aerschot, père de la fondatrice ; Jeanne de Halain, mère de la fondatrice ; Charles-Philippe de Croy, marquis d'Avrex, oncle de la fondatrice ; Charles de Croy, duc d'Aerschot, frère d'Anne de Croy ; Dorothée

Digitized by Google

de Croy, épouse de Charles de Croy ; Marguerite de Croy, sœur de la fondatrice, épouse en premières noces du comte de Boussu et en secondes du comte de Furtemberg.

Le rétable du maître-autel de l'église des Capucins a donc un double mérite; il nous rappelle les traits des membres de la famille d'Arenberg qui vivaient au commencement du XVII^e^ siècle et dont plusieurs ont joué un rôle important dans l'histoire ou se sont illustrés par leurs écrits et leurs vertus. En outre, ce rétable est, au point de vue artistique, d'une parfaite exécution, la scène est bien disposée et les personnages sont peints avec un soin remarquable; aucune des figures n'est tirée sur la même ligne. Nous donnons ci-contre une gravure reproduisant cet autel.

Charles d'Arenberg fondateur du couvent est encore représenté par le Christ en croix du maître-autel.

L'église des Capucins possède, depuis 1843, un second chef-d'œuvre d'une importance capitale; c'est un mausolée en albâtre érigé en l'honneur du prince Guillaume de Croy, cardinal du titre de Sainte-Marie in Aquino, archevêque de Tolède, primat des Espagnes, chevalier du royaume de Castille et Léon, évêque et duc de Cambrai, prince du St.-Empire Romain, abbé d'Affligem, etc., mort à Worms, le 6 janvier 1521, à l'âge de 22 ans.

Ce beau monument était autrefois aux Célestins d'Héverlé, près de Louvain. Le vandalisme républicain ne l'épargna point; il fut indignement mutilé en 1792 et en 1796; le sarcophage, la statue du cardinal et trois autres statues furent entièrement détruites. Trois statues représentant des Pères de l'Église furent déposées à l'hôtel de ville de Louvain et ensuite à l'Académie des beaux arts de cette ville. Après la démolition de l'église des Célestins, les restes de ce mausolée furent transportés dans les caves du château voisin où ils se détérioraient et menaçaient de disparaître tout-à-fait, lorsque le duc Prosper d'Arenberg prit en pitié ce chef-d'œuvre si injustement délaissé et résolut de le rendre aux arts en le faisant placer dans l'église où reposent ses aïeux.

Digitized by Google

ENGHIEN.

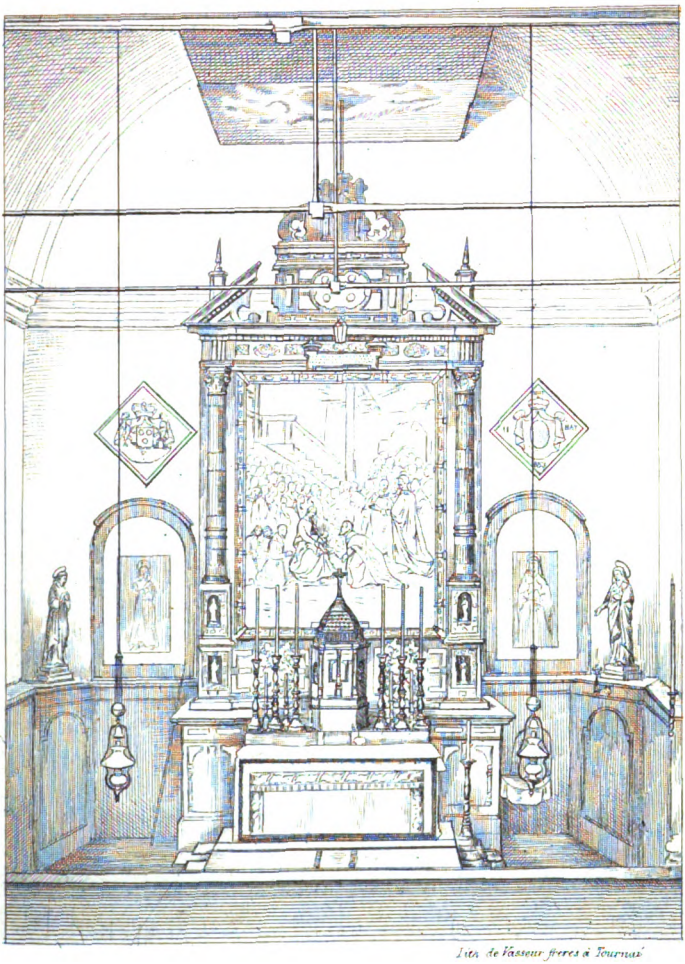

Lith. de Vasseur frères à Tournai

MAÎTRE-AUTEL DE L'ÉGLISE DES CAPUCINS.

Digitized by Google

Digitized by Google

En 1842, les restes du cardinal furent transportés à Enghien et déposés dans le caveau de la famille d'Arenberg. Le duc obtint de la ville de Louvain la remise des trois statues qu'elle possédait. Il chargea M. Geerts professeur à l'académie de Louvain de restaurer les débris de ce chef-d'œuvre. Cet artiste s'acquitta de cette tâche délicate avec cette intelligence et ce soin amoureux des détails qu'il a révélés à un si haut degré dans l'exécution des stalles de la cathédrale d'Anvers. Il est parvenu à reconstruire en partie un ouvrage qui est au premier rang de ce que la Belgique a de plus distingué en ce genre.

L'ancien sarcophage en marbre ne fut pas rétabli. M. Vincent Dromard, peintre à Givet, le remplaça ainsi que le bas-relief représentant les trois vertus théologales également détruit, par une peinture en grisaille qui simule assez bien les remarquables sculptures qui s'y trouvaient.

Le nom de l'artiste à qui fut confiée l'exécution de ce mausolée est resté inconnu, mais on ne peut douter un instant que ce ne fut un homme de génie. Il était, croit-on, de Florence.

Ce chef-d'œuvre est décrit avec soin dans la Belgique monumentale; un dessin y est même joint. Citons quelques lignes de cette publication :

« En donnant à son œuvre la forme symbolique d'un autel, l'artiste semble s'être inspiré du souvenir des premiers temps du christianisme, alors que le divin sacrifice s'accomplissait dans les catacombes, sur le tombeau d'un saint ou d'un martyr. L'architecture du mausolée offre un caractère imposant, mais on oublie bientôt de le considérer dans son ensemble, pour admirer exclusivement la profusion et la délicatesse des détails. Sur cette face splendide, le sculpteur a épuisé tout le caprice et le luxe de l'ornementation : de quelque côté que votre regard se tourne vous n'apercevez que vases, statues, colonnes, groupes et têtes d'anges, sujets empruntés aux pages de livres religieux, et vous restez charmé et presque ébloui devant tant de goût et de magnificence.

Digitized by Google

. . . « Malheureusement, si admirable que soit ce chef-d'œuvre de l'art florentin, restauré par des mains habiles, on ne peut s'empêcher de déplorer l'absence du sarcophage primitif. Ce regret se fait encore plus vivement sentir lorsqu'on a lu dans nos vieux chroniqueurs la description de ce morceau magnifique, tout en marbre, et sur le couvercle duquel le sculpteur avait posé la statue du jeune prélat, étendu, les mains unies, la paupière mi-close et le sourire sur les lèvres, comme un homme qui s'est endormi plein de confiance dans la promesse d'un séjour meilleur » [1].

Les murs latéraux de la chapelle où est placé le mausolée sont ornés des portraits des anciens sires de Croy. Ces portraits qui présentent la généalogie de cette noble famille, proviennent en partie de l'église des Célestins d'Héverlé. Les autres, depuis Philippe, sire de Croy et d'Areines, fils d'Antoine, jusqu'à celui du duc Charles de Croy, 4e duc d'Aerschot, ont été peints par M. Philipkin, professeur de dessin à l'école normale de Nivelles d'après un recueil intitulé : « Livre contenant la généalogie et descente de ceux de la maison de Croy, tant de la ligne principale estant chef du nom et armes d'icelle, que des branches et ligne collatérale de la dicte maison. » On y ajouta les portraits en pied de Charles d'Arenberg et d'Anne de Croy exécutés d'après les originaux conservés au château d'Héverlé.

Après nous être arrêtés à admirer ces deux œuvres d'art, qui font de l'église du couvent des capucins, une des plus richement ornées du Hainaut, c'est à peine si nous osons encore mentionner certaines autres particularités d'une moins grande importance. On remarque cependant une tombe en marbre de Gênes élevée à la mémoire du marquis de Bellefont, fils du maréchal de ce nom, tué à la bataille de Steenkerque, le 3 août 1692; on y lit l'inscription suivante :

« ICI GIST LE CORPS DE FEU HAUT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE LOUIS-CHRISTOPHE GIGAUT, CHEVALIER, MARQUIS DE BELLEFONT, FILS

[1] *Belgique monumentale*, t. II, pp. 80 et 81. — Ce mausolée a sept mètres d'élévation et cinq mètres de largeur.

Digitized by Google

DE FEU MGR. LE MARÉCHAL DE BELLEFONT, DE SON VIVANT, PREMIER ET GRAND ÉCUYER DE MADAME LA DAUPHINE, GOUVERNEUR ET CAPITAINE DES CHATEAUX, PARCS ET CHASSES DE VINCENNES, COLONEL DU RÉGIMENT ROYAL COMTOIS, QUI FUT TUÉ AU COMBAT DE STEENKERKE (PRÈS D'ENGHIEN) LE 3 AOUT 1692, ÉTANT AGÉ DE 29 ANS. PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

D'autres objets d'art que nous croyons d'origine allemande décorent l'église et le réfectoire du couvent. Dans l'église c'est un rétable en pierre encastré aujourd'hui dans un mur d'une chapelle latérale et représentant la découverte de la vraie croix. Ces sculptures sont de la dernière époque de l'art ogival. Le réfectoire est orné de plusieurs tableaux peints sur bois et à fond d'or, représentant des saints. Ces peintures où l'on remarque la manière de l'école Rhénane, datent, croyons-nous, de la fin du XV^e^ siècle. Les artistes en sont inconnus.

L'église de ce couvent n'a subi d'autres modifications que celles que le duc Léopold d'Arenberg fit exécuter, en 1730, au plafond cintré de la chapelle de la S.^te^-Vierge. Il fit aussi placer un 3^e^ autel dans la tribune. Des vitraux, simples d'exécution et de coloris, ont été placés dans les fenêtres cintrées qui éclairent ces chapelles.

La cloche avait été fondue, en 1641, par Pierre Grongnart et pesait, au poids de Mons, 42 livres [1]. Elle fut remplacée, en 1710, par une autre qui existe encore et où l'on lit : LÉOPOLD PAR LA GRACE DE DIEU, DUC DE AREMBERG ET DE ARSCHOT, 1710. Plus bas se voient dans une empreinte circulaire les armes d'Aremberg et ce nom : ALEXIS JULIEN.

Les Capucins ont conservé plusieurs ornements sacerdotaux donnés au couvent par Anne de Croy. Ils ont aussi plusieurs reliques, notamment un morceau de la vraie croix. Dans le reli-

[1] « Le 5 d'août 1641, livré par moy Pierre Grongnart, une cloche pour les R. P. Capucins d'Inghien pesant au poix de Mons 42 livres, à 13 pat. la livre, porte en argent 27 flor. 6 pat. » Arch. du couvent des capucins d'Enghien.

Digitized by Google

quaire, en forme de croix, où il est placé, on remarque une pièce de monnaie ancienne portant à l'avers une tête d'homme et ce mot ΗΡΟΔΙΟΝ ; au revers une fleur. Cette pièce avait été donnée, à Rome, à la marquise Marie-Madeleine de Hamal, épouse de Guillaume de Croy, parrain de Charles-Quint; après la mort de cette princesse, ce denier fut remis au couvent des Célestins à Héverlé [1]. Delville fixe son poids à « quinze sols de Brabant. » Abraham Cobnitz dit qu'elle pèse une demi-impériale (demi-couronne). On affirme que c'est un des trente deniers payés par Judas pour trahir son divin maître; d'après ce que l'on nous a dit, il existe dans les archives de la maison d'Arenberg, un acte constatant l'authenticité de cette affirmation. Le cardinal Baronius admet parfaitement l'existence de ces pièces : « On conserve, écrit-il, à Rome et à Paris, des pièces de monnaie que l'on dit être de ces deniers pour lesquels Judas a vendu le Christ. Un des côtés présente une face d'homme et l'autre une fleur. Pour nous, nous affirmons que les pièces susdites qui sont à Rome, à Paris ou ailleurs, sont de celles qui ont été comptées à Judas par les princes des prêtres, non parce qu'on n'en a pas pu trouver et rassembler le nombre de trente, mais parce que Judas en ayant reçu ce nombre, il est à croire qu'on en aura pu au moins recueillir quelques-unes. »

Le couvent a en outre une relique des compagnes de Ste. Ursule et une de S.t Sébastien [2] : cette dernière, provenant de l'ancienne chapelle de St.-Sébastien en cette ville, fut donnée aux capucins par le prince Charles d'Arenberg. Une relique de St. Donat est conservée dans un reliquaire en argent.

L'église du couvent des capucins est le siége de plusieurs associations pieuses Une congrégation de sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François y a été établie en 1873 ; elle compte au-delà de

[1] Selon Gisbert Cuper, cette pièce était un tétradrachme des Rhodiens. *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. I, p. 306.

[2] BRASSEUR, *Sancta Sanctorum Belgii*, Mons 1658.

Digitized by Google

trois cents membres en ville et dans les communes voisines [1]. Des réunions ont lieu une fois tous les deux mois. L'archiconfrérie du cordon de Saint-François, érigée en 1851, n'impose d'autre obligation que de porter autour du corps une petite corde à trois nœuds ; c'est une pratique de dévotion que remplissent souvent les mères chrétiennes dans des circonstances intéressantes.

Enfin, il existe une confrérie en l'honneur de Saint-Donat. A la suite d'un épouvantable orage qui causa, en 1853, de grands dégâts à Enghien et aux environs, les P.P. Capucins organisèrent cette association pieuse dans leur église. On compte jusqu'à 4,200 fidèles qui en font partie [2].

§ 3. *Couvent des Carmes-Chaussés dédié à St.-Jean-Baptiste.*

Le couvent des Carmes-Chaussés fut fondé en 1412, par des religieux de Bruxelles. Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien, leur donna un terrain situé à environ mille pas de l'enceinte de la ville, sur le territoire de Petit-Enghien, pour y construire une église et un couvent ; leur noble bienfaiteur voulut poser lui-même la première pierre du cloître qui, au témoignage de Colins, était de toute beauté [3]. Ce couvent fut dédié à Saint Jean-Baptiste à cause d'une statue miraculeuse du saint précur-

[1] Le Tiers-Ordre de la pénitence institué, en 1221, par S. François d'Assise, est organisé parfois en congrégation, comme à Enghien. Cela n'est pas obligatoire, car on peut être du Tiers-Ordre d'une manière privée. Le nombre des tertiaires isolés est d'environ 800 en notre ville.

[2] Le livret de cette confrérie a été imprimé sous ce titre :

Confrérie de Saint-Donat, martyr, 4 pp. in-18 non chiffrées avec une vignette sur bois représentant le saint et dans le fond l'église d'Enghien. Au bas : Imp. de L. Spinet à Enghien. L'approbation ecclésiastique est datée : Tornaci 5 junii 1855.

[3] *Hist. d'Enghien*, p. 158. — VINCHANT, *Ann. du Hainaut*, t. I, p. 85 et t. IV p. 93. — LEZANA, *Annales ordinis B. V. M de Monte Carmeli*, (Romæ, 1656) t. IV, p. 800 : ce dernier fixe à l'année 1423, la fondation du couvent d'Enghien.

Digitized by Google

seur recueillie en cet endroit; elle était en albâtre blanc; d'après une légende, elle avait été trouvée flottante au-dessus de l'eau contre le courant; ce que voyant, les habitants d'Enghien l'avaient retirée très respectueusement et portée dans la ville où depuis lors Saint Jean-Baptiste n'a cessé d'être l'objet d'un culte tout particulier [1].

La fondation de cette communauté religieuse avait été autorisée par le pape Martin v. L'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie qui exerçait un droit de patronage sur le lieu où l'église fut édifiée, donna également son consentement; en retour les Carmes devaient envoyer, chaque année, deux religieux à l'abbaye le jour de la fête de S^t.-Denis et y faire l'offrande de trois florins.

De graves contestations ne tardèrent pas à s'élever entre ces religieux, l'abbaye de S^t.-Denis et le curé d'Enghien, relativement aux oblations et aux droits funéraires: elles furent apaisées par un accord conclu, le 30 mars **1423**, entre les diverses parties [2]; cet accord n'est guère que la reproduction du concordat fait sur le même objet, en **1315**, avec les religieux Augustins [3].

A la demande de l'abbé de Saint-Denis, le pape Eugène IV, par un bref du 27 avril **1444**, ordonna au doyen de Saint-Vincent de Soignies, à l'archidiacre et à l'official de Cambrai, d'ouvrir une enquête au sujet de ce qui était dû à l'abbaye de Saint-Denis par les Augustins et les Carmes d'Enghien. La sentence arbitrale remit l'abbaye en possession de ses droits méconnus [4].

Brasseur rapporte que deux prieurs de cette maison ont brillé par l'éclat de leur sainteté; il leur attribue plusieurs miracles: l'un aurait chassé instantanément des insectes dégoutants qui

[1] PETRUS WEMMERS. *Chronyche en clare bewysinghe van den oorsprouck... van d'Orden des Bergs Carmeli*, Antwerpen, 1666, p. 823.

[2] DEVILLERS. *Cart. de St.-Denis*, dans annales du cercle arch. de Mons, t. x, p. 197: — BRASSEUR, *Origines..*, pp. 325.

[3] *Chroniques, de St.-Denis*, dans Monuments.., t. VII, pp. 551, 610.

[4] *Chroniques* dans Mon.., t. VII, p. 611; DEVILLERS, *Cart. de St.-Denis*, dans annales du Cercle Arch. de Mons. t. x, p. 198.

Digitized by Google

infestaient le couvent; l'autre aurait procuré miraculeusement le pain nécessaire pour rassasier les religieux dans la détresse [1].

D'autres religieux de ce couvent se distinguèrent par leur science et leur érudition. Le même auteur cite entre autres, Julien Hazart dont nous parlerons dans la Biographie, Pierre Humbecanus (Van Humbeck?), docteur en théologie. Le Père Jean Halveld ne fut pas moins remarquable par ses connaissances théologiques et sa piété.

En 1564, des contestations eurent lieu entre les Carmes et la gulde des arbalétriers d'Enghien, pour la possession de l'image miraculeuse de saint Jean-Baptiste conservée dans ce monastère; les arbalétriers l'enlevèrent et la placèrent dans la chapelle de St-Sébastien. A la suite de cet événement, Marguerite Vanden Beuken, béguine de Bruxelles, donna, le 15 juillet, 4 1/2 couronnes pour payer la sculpture d'une statue d'un saint Jean-Baptiste en bois qu'elle fit peindre à ses frais et en fit don aux religieux enghiennois [2].

L'église de ces religieux était remarquable. Les fenêtres du chœur étaient décorées de belles verrières; une autre verrière placée dans la nef était ornée des armes du seigneur de Mastaing. Ce sont là les seuls souvenirs que nous possédons sur cet édifice dans lequel se trouvait sur une tablette de marbre ornée d'armoiries, l'inscription suivante :

» Chy gist la noble et vertueuse dame Cecille de Ligne laquelle en son tamps avoit espousé le noble seigneur Charles Vander Noot, sgr. du Risoire, de Paragalle, de Lumelein et de Steenhueffel et trespassa l'an mil v^c xli le xxviii^e de julliet. Pries pour son ame [3] ».

Le couvent des Carmes bâti en dehors de l'enceinte fortifiée eut beaucoup à souffrir des guerres qui désolèrent le pays. Lors

[1] Brasseur, *Origines...*, p. 325.

[2] Pinchart, *Archives des Arts, des Lettres et des Sciences*, dans Messager de Sciences hist. de Gand, 1870, p. 89.

[3] *Épitaphes des Pays-Bas*, ms. de la bibl. publ. de Mons, f° 52.

Digitized by Google

des troubles religieux du XVI^e^ siècle, sa situation devint très-critique; il fut pillé et dévasté par les gueux en 1566. Les religieux ne purent qu'à grande peine réparer leur église et leur couvent. Au mois de juin 1572, l'orage et la grêle vinrent leur causer de nouveaux dégâts; il fallut faire de nouvelles et coûteuses réparations « à leurdite maison fort caducque, » et sans lesquelles elle serait tombée en ruine. C'est dans ces circonstances malheureuses que le massard de la ville d'Enghien s'avisa de réclamer de ces religieux le paiement de l'impôt sur la bière. Le frère Paul Ridders, alors prieur de ce monastère, refusa de se soumettre à cet impôt, et adressa une requête aux gouverneur, bailli, conseil, mayeur et échevins de la ville d'Enghien pour leur remontrer que les religieux de son couvent appartenant à un ordre mendiant avaient été toujours exemptés de payer ce droit. Il rappelle en outre les désastres subis par eux à la suite du pillage des gueux et de l'ouragan de 1572 ; les religieux ne peuvent, ajoute-t-il, « venir au-dessus de leurs léales debtes, desquelles sont encoires « grandement à l'arrière et endebtez, de tant aussy que les aul- « mosnes qu'ilz ont acoustumées recepvoir en ceste dite ville, « tant ordinaires que extraordinaires, leur sont enthierement de- « faillies, car par cy-devant et d'anchienneté sont accoustumez « d'estre participans en la prébende destribuée en la grange « des povres de cestedite ville, tant en pain, herreinx, solliers « que aultrement; aussy quant quelque nouveau religieux dudit « convent chantoit sa première messe, iceulx sont aussy accous- « tumez recepvoir de ladite ville, et que leur estoit envoyet en « advancement de leur dite maison, quelque gracieuseté soit « de XX s. t. à chacune fois ou selon la disposition du temps, « dont ilz sont aussy totalement privez, nonobstant leur prompte « obédience vers ladite ville et bourgeois d'icelle, tant ès pro- « cessions générales, célébrations du service divin que en aultres « pryères quotidiennes, sans aussy en avoir heus, ny requis « quelque récompense [1]. »

[1] Archives de l'Etat, à Mons. *Carmes d'Enghien.*

Digitized by Google

Après la défaite de l'armée des États près de Gembloux par don Juan, l'on craignit que l'armée espagnole n'entreprît le siège d'Enghien; le bailli de cette ville, Henri Gilles, du consentement du comte d'Egmont alors à Enghien, livra aux flammes ce couvent et les maisons voisines, le 20 avril 1578, afin de ne pas laisser aux ennemis un abri à proximité des murs de la cité[1].

A la suite de l'incendie de leur couvent, les Carmes furent obligés de chercher un asile dans l'intérieur de la ville. Ils se trouvaient alors dans une si grande pauvreté qu'ils durent vendre les calices, les vases d'argent et les autres objets précieux qu'ils avaient pu sauver de l'incendie, afin de subvenir à leurs besoins et de supporter les charges occasionnées par les logements des soldats. Ils retirèrent des objets vendus 1977 ducats et six sous[2].

Les Carmes se retirèrent dans une maison qui leur servait de refuge, située au marché aux Poissons, près de la chapelle de St-Sébastien. Ils adressèrent une requête au comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, et par apostille du 19 septembre 1579, il fut ordonné au gouverneur et au magistrat d'Enghien ainsi

[1] « Anno 1578 20 aprilis, conservandæ civitatis Angiensis gratia, ex metu obsidionis ab Hispanis, qui tunc pro hostibus habebantur, Monasterium hoc, una cum toto suburbio, a Præfecto Angiensi Henrici Ægidii, consentiente comite Egmundano, qui tunc in Urbe erat, traditum est flammis, et incendio penitus est absumptum. » — LEZANA, *Annales ordinis B. M. V. de Monte Carmeli*, t. IV, p. 800. — P. WEMMENS, *Chronycke en clare bewysinghe van den oorsprouck... van d'orden des Bergs Carmeli*, p. 823. — COLINS, *Hist. d'Enghien*, p. 159. — Une petite chapelle située sur le territoire de Petit-Enghien, non loin de la station d'Enghien, marquait jusqu'en ces dernières années l'emplacement du couvent primitif. Elle a été incendiée récemment. Cette chapelle, propriété de ces religieux, devait, au siècle dernier, une rente d'un quartier de pois, évaluée à 12 patards, à l'hôpital de Ste. Croix à Enghien.

[2] Quo tempore coacti sunt etiam vendere calices, vasa argentea, aliaque ecclesiæ cimelia ad sustentationem Fratrum et militum, ad summan 988 librarum Flandricarum undecim solidorum, id est 1977 ducatorum sex stuferorum. — LEZANA, *Annales...*, t. IV, p. 800. — WEMMENS, *Chronyche...*, p. 823.

Digitized by Google

qu'aux membres du serment de St.-Sébastien de laisser aux suppliants l'usage de la chapelle de cette confrérie, pour y faire le service divin [1].

Lors de l'incendie de 1594, le couvent des Carmes devint la proie des flammes. En considération du dénuement où les avait réduits ce malheur, les archiducs Albert et Isabelle leur firent don, le 21 juillet 1602, de deux rentes confisquées sur un hérétique nommé Josse Huart, à charge d'une messe à célébrer tous les ans, le jour de Ste Claire. Le prieur, Gérard Adrians, s'engagea le 8 novembre suivant par acte public à s'acquitter à perpétuité de cette charge [2].

En 1634, les Carmes rebâtirent le chœur de leur église. Quelques années après, à la Pentecôte 1649, ils embrassèrent l'étroite observance [3].

C'est à dater de cette réforme que l'usage s'introduisit parmi eux de changer de nom le jour de leur profession [4].

Il reste peu d'archives de ce couvent. Le dépôt des archives de l'État à Mons possède un beau cartulaire de 113 feuillets in-4°, sur parchemin et sur papier, relié en veau. Ce cartulaire, formé au XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle, renferme vingt-cinq actes de 1407 à 1440, se rapportant pour la plupart à des donations de biens fonds faites aux Pères Carmes sous l'obligation de services religieux; le premier acte transcrit, antérieur à la fondation du couvent, est une reconnaissance d'une dette due par Marie de Luxembourg à Jean du Mont. A la suite du cartulaire proprement dit se trouvent renseignés les biens et rentes du couvent [5].

D'après la déclaration de 1787, l'ensemble des revenus de la communauté était de 4,047 fl. 8 s.

« Elle possède, dit ce document, une maison avec un petit

[1] MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. cité.
[2] Archives de Lille, 44^e^ reg. des chartes f° 94 v°.
[3] BRASSEUR, *Origines...*, p. 325.
[4] DE HOUSTA, *Hist. des Augustins*, t. I, p. 204.
[5] DEVILLERS, *Notice sur le dépôt des archives de l'État à Mons*, p. 432.

Digitized by Google

jardin située en la ville d'Enghien, marché aux Poissons, acquise par le couvent le 24 juillet 1687.

« Une maison de cense sans jardin située en la ville d'Enghien nommée vulgairement *la cense des Pères Carmes* faisant partie de l'enclos du couvent, anciennement occupée par eux-mêmes contenant ensemble compris le jardin du couvent et le terrain des bâtiments, environ un bonnier de 20 piés à la verge.

« Le couvent décharge annuellement 55 obits et 1321 messes basses fondées en partie sur des biens fonds.

« Le couvent distribue annuellement aux pauvres 80 pains de trois sols pièce, fondés par différentes personnes, ici en argent, 12 fl.

« Item, en argent, 1 fl. 10 s.

« L'entretien et réparation des bâtimens du couvent et église qui en fait partie, sont évalués par année commune à la somme tirée hors ligne 165 fl. 3 s. 10 d. $^{1}/_{10}$. »

Le total des charges s'élevait à 5,845 fl. 5 s. 2 d. $^{1}/_{10}$, ce qui constituait un déficit annuel de 1797 fl. 17 s. 2 d. $^{1}/_{10}$ [1].

Le nombre des religieux s'élevait en 1720 à 21; il était en 1787, de 19, dont 13 prêtres; lors de la suppression du couvent on en comptait vingt [2].

On vénérait dans l'église des Carmes un petit os de St-Albert Drepanensis, renfermé dans un petit écrin en argent; il était d'usage de bénir de l'eau en l'honneur de ce saint, eau qui avait la vertu de guérir les personnes atteintes de la fièvre [3].

Le couvent des Carmes fut imposé, en 1795, à la somme de 2,000 livres [4]; mais les révolutionnaires français ne se contentèrent plus bientôt de taxer à de fortes contributions les communautés religieuses, ils décrétèrent leur suppression. En 1797,

[1] *Déclaration des biens du clergé régulier*, arch. du royaume, ch. des comptes, n° 46,674.

[2] Arch. de l'État, à Mons. — *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, n° 30,990.

[3] Brasseur, *Sancta sanctorum*, Mons 1658.

[4] *Répartition de la contribution de quinze cens mille livres en numéraire frappée par les représentants du peuple français sur le district d'Ath*, bibl. publ. de Mons, n° 8,041, 10e portefeuille.

Digitized by Google

les Carmes furent sommés de quitter leur couvent en vertu de la loi du 15 fructidor an IV ; l'église et le cloître furent vendus et démolis, et aujourd'hui il ne reste plus de vestiges de cette maison pieuse.

Il existe sur le couvent des Carmes d'Enghien un manuscrit in-folio, intitulé : *Monumenta authentica Carmeli Angiensis*; il appartient à la bibliothèque des Pères Bollandistes à Bruxelles. Nul doute que ce manuscrit ne nous eût fourni de précieux renseignements sur notre monastère.

§ 4. *Couvent des Conceptionistes dit de Nazareth.*

On attribue généralement la fondation de ce couvent à trois sœurs germaines nées à Saint-Omer en Artois, et appartenant à la famille de Petitpas. Vinchant dit que les Conceptionistes « entrèrent à Enghien en février 1500 (v. st.), par l'entermise de « M. Estienne Van de Brughe qui leurs donna le lieu pour les « placer et les domiciler, en ayant fait venir deux des dites religieuses de la ville de Lisle. Puis en l'année suivante leurs « acquesta 9 maisons près des Frères-Mineurs [1]. »

Maetens, dans sa notice sur les institutions d'Enghien et les comptes de la massarderie contredisent cette opinion. C'est bien à Etienne du Pont (ou Van der Brugghen selon la forme flamande) que l'on doit l'établissement de ces religieuses en notre ville, mais les circonstances ne sont pas exactement rapportées par Vinchant. Le 5 décembre 1503, le gardien des Capucins d'Ath vint visiter la place destinée aux sœurs Grises près de la porte de la Gaine [2]. Le 20 janvier suivant, le magistrat admit les sœurs qui, selon quelques auteurs, vinrent du couvent de Lessines, à la condition qu'elles suivraient la règle du tiers-

[1] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, éd. des bibl. belges, t. V, p. 164; coll. sur le manuscrit orig. à la bibl. publ. de Mons, vol. 3, p. 996 v°. — BRASSEUR. *Origines...*, p. 360 et CORNET, *Les anciennes communautés franciscaines de femmes dans la Belgique wallonne*, dans Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belg., t. VIII, p. 461, soutiennent même opinion.

[2] *Compte de la massarderie du 1er février 1502 (1503 n. st.) au 31 janvier 1503* (1504 *n. st.)* Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

ordre de Saint-François et iraient soigner à domicile et gratuitement les malades de la ville [1]. Une exemption de cent sous tournois « en aide de leur cervoise » fut accordée dès 1504 à ces religieuses désignées alors sous le nom de « grises sœurs de l'hôpital de Saint-François à Nazareth[2]. » Le 8 mars 1504 (n. st.), Etienne Vander Brugghen leur donna sous certaines conditions, une maison avec jardin, écurie et blanchisserie, située dans la rue de la Gaine et allant jusqu'à la rivière [3]. On y bâtit un oratoire consacré à St. Etienne patron de ce bienfaiteur.

Les sœurs Grises rendirent de grands services aux enghiennois; elles se dévouèrent notamment pendant l'épidémie qui régna, en 1523, à soigner les pestiférés [4].

Anne de Croy, après la mort de son époux, se consacra tout entière aux bonnes œuvres ; elle affectionnait singulièrement les Conceptionistes et obtint que deux religieuses de cet ordre resteraient continuellement auprès d'elle, jusqu'à sa mort, arrivée en 1635: c'étaient les sœurs Jeanne Lebrun et Marie-Désirée [5]. Pleine de reconnaissance pour les services rendus par ces sœurs, elle fit exécuter de grandes réparations à leur chapelle [6], fonda deux messes quotidiennes, fit réparer le cloître, agrandir et entourer les jardins de murs et dota la maison de 4,000 florins de rente, sans autre charge pour le couvent que celle de la gratifier du titre et des priviléges de fondatrice[7]. Elle fit aussi construire un ouvroir pour les religieuses, et érigea devant l'église de ces

[1] MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms.

[2] Comptes de la massarderie à partir de 1504-1505.

[3] L'acte de donation est conservé aux archives communales d'Enghien.

[4] *Compte de la massarderie de 1522-1525.*

[5] Anne de Croy laissa encore aux Conceptionistes une rente de 150 fl. pour servir de dot à trois pauvres filles qui voudraient entrer dans cet ordre.

[6] En 1628, la ville alloua une indemnité de 60 livres pour aider les religieuses dans ces travaux. *Compte de la massarderie du 1er février 1628 au 31 janvier 1629.* Arch. comm. d'Enghien.

[7] CORNET, ouv. cité, t. VIII, p. 461. Une inscription placée dans le mur du jardin de leur couvent perpétuait le souvenir du bien fait par Anne de Croy aux Conceptionistes.

Digitized by Google

religieuses une chapelle en l'honneur de St-Joseph pour l'entretien de laquelle elle laissa une rente de 150 florins[1].

Enfin elle légua encore aux Sœurs-Grises une rente de 600 florins, à charge pour ces religieuses de nourrir, d'instruire et de former au travail six pauvres filles choisies par la maison d'Arenberg, depuis l'âge de six ou sept ans, jusqu'au jour où elles seront capables de gagner leur vie[2].

Le magistrat fit don à ce couvent, en 1628, d'une verrière peinte et ornée des armoiries de la ville[3].

Un an après la mort d'Anne de Croy, les religieuses, sur les conseils du P. Hauzeur, acceptèrent, au nombre de quarante, la clôture et embrassèrent la règle de l'Ordre de l'Immaculée Conception de la Ste-Vierge, fondé en 1484 par Béatrix Da Sylva, en Espagne. Depuis cette époque, leur nom de Sœurs Grises fut remplacé par celui de Conceptionistes. Cette réforme s'effectua le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste, 24 juin 1636, en présence du P. Charles d'Arenberg, fils de leur bienfaitrice, et de ses filles, la princesse de Chimai et la marquise de Trelon. Elles reçurent l'habit de Conceptionistes le jour de St-Jérôme et firent profession, le 2 octobre de l'année suivante, en présence du marquis de Trelon, de sa mère et de son épouse, du comte d'Autrech et d'autres notabilités.

[1] Acte du 6 octobre 1634, copié dans un ms. des archives de l'adm. des hospices civils d'Enghien intitulé : *Fondations d'Anne de Croy.* Cette princesse donna aussi une cloche à la même chapelle.

[2] *Fondations d'Anne de Croy*, ms. cité.

[3] « A Elias Heerardes pour l'achapt d'une verrière peinte avecq les armoiries de ceste ville faict présent par messieurs du magistrat au couvent des sœurs grises de ceste ville a esté payé compris le port, le XVII[e] juing 1628, la somme de . . . . . XIIII l. VIII. »

— « A Pierre Martin pour avoir mis les devantdites armoiries en une verrière audit couvent de Nazareth lui a esté payé le XVII[e] juing 1628 . . . . . XX s. »

—*Compte de la massarderie du 1[er] février 1628 au 31 janvier 1629.* Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

Dès lors, ces religieuses cessèrent de se vouer au soin des malades pour se consacrer à l'éducation de la jeunesse; elles ouvrirent un pensionnat et des classes d'externes. Leur costume consistait en une robe et un scapulaire blancs, et un manteau bleu. Une dot de 200 fl. de Brabant était apportée par les postulantes. La prise d'habit avait lieu un mois après l'entrée au couvent pour les sœurs du chœur et trois ou quatre mois après pour les sœurs converses; pour ne point préjudicier à la liberté des novices de sortir, on ne leur coupait les cheveux que quelques jours avant la profession.

La communauté d'Enghien, la première de l'ordre de l'Immaculée-Conception fondée en Belgique, envoya plus tard des colonies à Verviers, à Liége et à Nivelles [1].

La réalisation de cette réforme ne paraît pas s'être opérée de l'assentiment des habitants; elle devait en effet leur être préjudiciable en les obligeant à faire venir des villes voisines des sœurs pour les soigner en cas de maladie [2].

Par convention du 26 septembre 1627, les religieux Augustins se chargèrent de la direction spirituelle de ce couvent et s'obligèrent à célébrer la messe journalière fondée à la chapelle de Saint-Joseph par Anne de Croy; ils reçurent d'abord pour ce service cent florins et plus tard cent cinquante florins [3]. Au commencement du XVIII[e] siècle, les Conceptionistes essayèrent de se soustraire à l'influence de ces religieux, en faisant venir de Nivelles, deux pères Récollets; elles leur cédèrent une partie de leur jardin pour y construire « une paternité de deux religieux. » Les Augustins, les Carmes et les Capucins, profitant de ce que les Conceptionistes n'avaient ni demandé ni obtenu l'autorisation du duc d'Arenberg pour cet établissement, réclament énergiquement contre l'arrivée des nouveaux venus à Enghien. Par apostille du 22 juillet 1719, le duc d'Arenberg déclare ne pas

[1] CORNET, loc. cit., p 462.
[2] MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. cité.
[3] DE HOUSTA, *Hist. des Augustins*, ms. t. I, p. 194.

Digitized by Google

avoir consenti à l'admission des Pères Récollets, « c'est pourquoi, dit-il, nous ordonnons aux Conceptionistes de s'en défaire à peine d'y être pourvus[1] ».

Nonobstant cette injonction, ces religieuses persistèrent « à poursuivre leur battiment sans se défaire desdits pères Récollets. » Les autres couvents enghiennois s'adressèrent alors au gouverneur général; une lettre du marquis de Prié du 10 juin 1710 manda au conseiller fiscal de Hainaut, de contraindre au besoin les Récollets à quitter le cloître des Conceptionistes et la ville d'Enghien « sans ultérieur délai[2]. » Enfin le 27 juin, ordre leur est donné de partir endéans les huit jours, à peine d'y être pourvu à leur charge, et défense est faite aux Conceptionistes de les recevoir encore pour demeurer chez elles, sous peine de saisie de leur temporel[3]. Cette fois, il fallut bien obéir; ces religieuses, mécontentes sans doute de la conduite des Augustins en cette circonstance, confièrent dès lors aux PP. Carmes la direction spirituelle de leur couvent. La déclaration faite en 1787 au gouvernement nous apprend que l'on payait annuellement aux Carmes « tant pour les deux messes journalières que pour la confession, chanter la grand'messe et salut, fêtes et dimanches, 400 fl. »

A cette époque, la communauté se trouvait réduite à vingt-six religieuses, elle était dans une situation financière très précaire: ses revenus étaient de 4,635 fl. 15 s. 4 d., tandis que les charges annuelles s'élevaient à 8,479 fl. 13 s. La supérieure déclarante observait qu'autrefois la dot des nouvelles religieuses aidait à combler les déficits.

Outre l'entretien des 26 religieuses, dépense évaluée à 6,240 fl., cette communauté payait pour « les gages et nourritures d'un jardinier et de deux servantes nécessaires pour le service, » la somme de 400 fl. chaque année.

[1] De Housta, *Hist. des Augustins*, ms. t. II, p. 169-170.
[2] Arch. du royaume, conseil privé, carton 601.
[3] De Housta, *Hist. des Augustins*, ms. t. II, p. 176.

Digitized by Google

L'enclos du couvent pouvait contenir « deux bonniers, 3 journels de 20 piés à la verge[1] ». Les archives de l'État à Mons possèdent un plan de la façade principale et d'une partie de l'église de ce couvent tel qu'il existait, vers l'époque de sa suppression. En 1787, on évaluait la dépense annuelle d'entretien à 300 fl., « eu égard au grand contour des murs et caducité des bâtimens compris l'église. »

Dans la contribution levée à Enghien, en 1795, par les républicains français, les Conceptionistes furent taxées à 500 livres[2]. Supprimé peu après, ce couvent fut vendu et les bâtiments démolis. Les religieuses expulsées trouvèrent un refuge dans la maison occupée actuellement par M. Goffin, rue du Doyen. Dans les premières années de ce siècle, le terrain fut transformé par M. J. Parmentier, en un parc magnifique. Il fut incorporé dans la belle propriété de M. le baron Daminet, bourgmestre d'Enghien, décédé il y a quelques années.

L'hôtel de feu le baron Daminet est, depuis 1875, occupé par des religieuses Franciscaines du couvent d'Aix-la-Chapelle.

§ 5. *Béguinage d'Enghien.*

Selon toute apparence, le béguinage d'Enghien est une des plus anciennes institutions de ce genre qui aient existé dans notre province. On ne connaît pas l'époque précise de sa fondation. Joseph Geldoff, abbé de Ryckel, dans son commentaire sur sainte Begge et sur les Béguines, fait l'éloge de la piété de ses habitants, sans donner de détails sur ses origines. Brasseur se rendit à plusieurs reprises à Enghien pour connaître ses commencements, mais sans pouvoir réussir dans ses recherches. La plus ancienne mention de cette institution prouve seule-

[1] Déclarations des biens du clergé régulier, arch. du royaume, ch. des comptes, n° 46,674.

[2] *Répartition de la contribution de quinze cent mille livres en numéraire*, etc. Imprimé de la bibl. publ. de Mons, déjà cité.

Digitized by Google

ment qu'elle est antérieure à 1255. Colins rapporte qu'en cette année la ville ayant été agrandie, l'église des Béguines, située auparavant sur le territoire de la paroisse de Hoves, fut comprise dans la nouvelle enceinte[1]. Walter Ier, seigneur d'Enghien, fonda dans cette église une chapellenie en l'honneur de sainte Marie-Magdelaine[2]; au XVIe siècle, Marie de Luxembourg, dame d'Enghien, décida que ce bénéfice serait affecté au profit de l'un des maîtres de l'école d'Enghien. Le pourvu devait célébrer en l'église des Béguines, trois messes par semaine à l'intention du fondateur[3].

Les membres de cette pieuse communauté n'étaient assujettis à aucun vœu. Les conditions requises pour être reçue au Béguinage furent nettement déterminées par un règlement du 2 novembre 1612; voici un extrait de cet acte, qui est intitulé:

« *La règle et constitution du Béguinage existant dans la ville d'Enghien.*

« Nous eschevins de la ville d'Enghien laissons savoir à tous ceux qui ce livre verront ou lire ouïront que par-devant nous personnellement sont comparus maître Claes, prêtre, en ce tems curé d'Enghien, en fonctions avec lesdits maîtres tels que Jean de Cambier, Simon Mastinex et la maîtresse et autres demoiselles du Béguinage existant et étant fondé dans la ville d'Enghien, à l'honneur de Dieu et sa glorieuse mère Marie et la sainte Marie Magdelaine, remonstrants qu'elles désirent de vivre sous telles constitutions et statuts comme il se trouve à Grandmont et dans les autres villes, selon ci-après se trouve prescrit de point à autre, aïant par nous eschevins avec le prédit curé, maîtres et maîtresses et autres demoiselles, été examiné lesdits points et iceux consentis et authorisés, lesquels ils ont aussi accepté pour eux et leurs successeurs, et à s'y conformer et vivre avec la grâce de Dieu, etc., etc.

[1] Colins, *Hist. d'Enghien*, p. 44. — Brasseur, *Origines*, p. 426-427.

[2] Brasseur. *Origines*.... p. 427. Cette fondation fut approuvée en 1293. par Guillaume, évêque de Cambrai.

[3] De Housta, *Hist. des Augustins*, ms. t. II, p. 211.

Digitized by Google

« Chapitre premier.

« *Des conditions des personnes qui seront reçues dans le Béguinage.*

» Personne ne sera reçue si non qu'elles soient des filles honnêtes, d'un bon nom et conduitte et pour tels réputées.

« Etant saines de corps et d'esprit, non affligées des maux caducqs, sauf à garantir le béguinage de ne jamais lui être à charge.

« Aussi libres de touttes promesses concernant quelque religion ou mariage.

« Non chargées de quelques dettes notables ou responsabilité.

« Aïant au moins un lit avec ses attributs, des vestements de béguinnes et les petits meubles nécessaires.

« En outre autant de rentes annuelles, autres biens ou à faute d'iceux assez adroite pour être entretenue de son travail sans tomber à charge dudit béguinage.

« A cette fin personne ne sera reçue sans préallablement en faire apparoir, sauf qu'une béguinne reséante ou toutte autre séculière personne en réponde vers le béguinage.

« Etc.

« Ainsi ordonné et recommandé par nous soussignés en présence de demoiselle Elisabeth Janssens, maîtresse, et autres béguinnes d'un commun accord, en l'an mil six cens et douze, le deuxième novembre[1]. »

Les Béguines formaient une communauté assez nombreuse; nous les voyons, en 1501, au nombre de dix-huit, suivre la procession de la paroisse et recevoir à cette occasion des vins du magistrat.

Au milieu du XVII^e^ siècle, on en comptait vingt-sept. Elles habitaient un quartier dans le bas de la ville et occupaient des maisons séparées. Entre leurs maisons et leur chapelle dédiée à la Ste-Croix se trouvait une place publique. Cette chapelle qui était

[1] Extrait certifié conforme par traduction du flamand en français, le 30 vendémiaire an V, par le notaire J.-B. Slingeneyer. — Archives de l'État, à Mons.

Digitized by Google

peu spacieuse, fut démolie, parce qu'elle gênait la circulation; on laissa toutefois subsister le cimetière qui l'entourait et qui continua à servir pour la sépulture de notre pieuse communauté jusqu'en 1800. Les Béguines construisirent une nouvelle église dans leur enclos : Anne de Croy, pour les aider dans cette dépense, leur accorda, par acte du 6 octobre 1634, une somme de 2,500 fl. dont cinq cents devaient être employés à l'exécution d'un autel où figureraient les armes de la donatrice[1].

L'archevêque de Cambrai, Mgr. Van der Burch consacra, le 29 août 1642, cette nouvelle église, sous les vocables de St. Alexis, Ste. Marie-Magdelaine et Ste. Begge.

Le curé d'Enghien se rendait tous les samedis au Béguinage pour entendre les confessions; il recevait pour ce service au jour du nouvel an quatre esquelins de chaque béguine[2].

Par convention conclue avec le magistrat d'Enghien, le 3 août 1757, les Béguines avaient acheté l'exemption des tailles et impositions sur le bois de chauffage et le charbon, moyennant la cession à la ville d'une rente de 154 livres que celle-ci devait leur payer chaque année[3].

Vers le milieu du XVIII^e^ siècle, Jeanne-Catherine Leduc, supérieure du Béguinage, fit construire le corps de logis central de cette communauté. C'est là que se trouvait le réfectoire des Béguines où l'on remarque encore une grande cheminée soutenue par deux colonnettes en marbre rouge et noir, au-dessus de laquelle étaient peints des sujets pieux, aujourd'hui en mauvais état.

Les Béguines étaient logées dans de petites habitations dont l'entretien était à la charge de la communauté; à la fin du siècle dernier, ces maisonnettes se trouvaient pour la plupart fort délabrées. Ainsi, d'après un compte de 1793, il fallait dépenser

[1] Archives de l'adm. des hospices civils d'Enghien, ms. moderne intitulé : Fondations d'Anne de Croy.

[2] Archives de la cure d'Enghien.

[3] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 245.

Digitized by Google

« au rétablissement d'une maison coulée à fond, la somme de 2,250 livres[1]. »

« Le Béguinage devait faire célébrer tous les ans dans son église 710 messes fondées par différentes personnes, dans lesquelles sont compris les anniversaires et 68 messes chantées. »

Cette communauté se trouvait dans une situation financière plus favorable que les couvents de la ville; l'ensemble des charges ordinaires s'élevait, en 1796, à 3,762 liv. 18 s. 6 d. Le total des revenus atteignait à cette époque 4,092 liv. 8 s. 6 d[2].

Ces revenus étaient administrés par un receveur particulier, qui rendait ses comptes, d'ordinaire au Béguinage, en présence du magistrat de la ville ou de deux députés de celui-ci, accompagné du greffier, et devant le curé et les quatre plus anciennes béguines. Le curé assistait également à la reddition des comptes faite par la supérieure aux quatre anciennes, de fondations pour les obits, l'église, la sacristie et l'infirmerie[3].

Les Béguinages belges étaient des institutions mixtes ayant tout à la fois un caractère de piété et de bienfaisance. On doit cependant le reconnaître, la congrégation des béguines d'Enghien avait principalement pour objet la pratique d'œuvres pieuses proprement dites; la plupart des donations et fondations faites à cet établissement l'étaient à charge de services religieux; la récitation des offices, les soins à donner à l'entretien et à l'ornementation de la chapelle absorbaient en grande partie les ressources financières de l'institution, et la vie entière des béguines se passait elle-même dans ces pieux exercices.

Lors de la révolution française, les Béguinages furent atteints par les lois suppressives des congrégations religieuses. Le 16 octobre 1796, on donna ordre de procéder à l'inventaire des titres du béguinage d'Enghien et de le remettre entre les mains du sieur de Boussois.

[1] Archives de l'État à Mons.
[2] Id.
[3] Archives de la cure d'Enghien, et archives communales, où l'on conserve des comptes, en flamand, du Béguinage depuis 1459.

Digitized by Google

On se hâta alors de pétitionner, comme dans le reste de la Belgique, pour le maintien du Béguinage en faisant valoir son caractère d'institution de bienfaisance. Le gouvernement qui commençait à revenir à des idées moins révolutionnaires accueillit ce système et déclara, le 4 janvier 1797, que les béguinages ne tombaient pas sous l'application de la loi du 15 fructidor an v. La vente des biens de ces corporations fut suspendue et un arrêté des consuls en date du 3 septembre 1800 en confia l'administration aux hospices civils. Un acte du corps législatif du mois de messidor an XII, accorda même au béguinage d'Enghien quelques biens pour remplacer ceux qui avaient été aliénés.

Un avis du maire d'Enghien invita, le 26 septembre 1801, l'administration des hospices à se mettre en possession des biens du Béguinage. Dès le 25 septembre, le préfet du département de Jemappes avait demandé l'état des revenus, la valeur des maisons et le montant des rétributions à payer par chaque béguine.

L'administration des hospices civils devenue légalement détentrice des biens du Béguinage employa les excédants de revenus à des actes de charité et de bienfaisance, en s'efforçant toujours de réaliser dans la mesure du possible, les intentions des fondateurs. La chapelle fut rendue au culte, et en 1805, on y fit des réparations assez considérables. L'entretien en resta confié aux anciennes béguines, auxiliaires naturelles de l'administration. Celle-ci fit exonérer les services religieux fondés dans cette chapelle, ainsi que l'avait ordonné un arrêté impérial du 19 juin 1806.

Tandis que dans d'autres villes on continua à recevoir de nouvelles béguines, à Enghien on se borna à laisser les anciennes conserver leur situation ; elles étaient au nombre de dix-sept lors de l'invasion française et ne cessèrent d'occuper leurs anciennes demeures. La dernière supérieure mourut en 1839 et la dernière béguine en 1845. Dès 1818, le bâtiment principal avait été transformé en hospice pour des vieillards.

En 1843, la seule survivante de cette communauté, sœur

Digitized by Google

Marie-Christine Galmaerde, proposa aux administrateurs des hospices d'Enghien de rétablir le Béguinage. D'après sa demande, on aurait admis dix béguines seulement; celles-ci se seraient consacrées au soin des malades indigents et à l'instruction des enfants pauvres; elles se seraient en outre chargées de la direction de l'hospice des vieilles femmes.

L'administration des hospices refusa d'approuver cette proposition destinée à faire revivre, au moins nominalement, une des plus anciennes institutions de la ville d'Enghien. C'est que la remise des biens du Béguinage avait été un legs onéreux fait par le gouvernement français aux hospices civils.

Les comptes de cette administration le prouvent suffisamment; ainsi, pendant la période décennale de 1836 à 1845, les dépenses relatives à l'enclos du Béguinage et à sa conservation excédaient notablement les revenus :

1° Entretien ordinaire des bâtiments . . .	fr.	4,107 14
2° Grosses réparations et restaurations . .		3,129 93
3° Contribution foncière des demeures louées qui, d'après les baux, est demeurée à la charge des hospices		1,233 12
4° Sommes payées pendant dix ans pour l'exonération et la célébration des obits et fondations en la chapelle, traitements et dépenses diverses relatives au culte		11,212 67
Soit en tout. . .		19,682 86

Durant cette même période, les loyers des demeures rapportaient seulement fr. 10,379 80.

L'enclos du Béguinage causait donc un déficit annuel de fr. 930 30.

Cette situation ne pouvait que s'empirer; les bâtiments étaient dans un état de vétusté tel que bientôt il eût été nécessaire d'y faire des réparations considérables si l'on voulait conserver ces constructions délabrées.

Digitized by Google

Aussi lorsque vers la fin de 1846, la duchesse d'Arenberg offrit de faire l'acquisition de l'ancien Béguinage, l'administration des hospices s'empressa d'accéder à cette offre; il lui fut cédé pour la somme de 50,000 fr.

La duchesse d'Arenberg y établit une maison d'éducation pour les demoiselles et en confia la direction aux sœurs de l'Union des saints cœurs de Jésus et de Marie.

La chapelle du Béguinage à laquelle des réparations extraordinaires avaient été faites en 1789 et 1790 [1], subsiste encore avec sa façade espagnole, ornée du millésime de 1642, rappelant l'année de sa construction; elle a conservé intact son ancien mobilier [2]. On y remarque encore quelques fragments de vitraux, où se trouvent inscrits les noms des donateurs.

Dans l'intérieur de cet établissement, on rencontre plusieurs tableaux qui offrent un certain intérêt. Dans une salle ayant servi de réfectoire aux élèves, on remarque un tableau très ancien peint sur bois et représentant divers sujets bibliques; il est bien mouvementé et les proportions sont bien gardées; il n'est pas signé.

Au réfectoire actuel des élèves existe un tableau sur toile qui nous paraît être du XVIe siècle; il représente SS. Pierre et Jean guérissant le paralytique; les figures sont très expressives.

Enfin on voit encore un tableau assez détérioré qui offre plutôt un intérêt historique qu'artistique; il figure un saint roi armé d'un glaive; à sa droite se trouvent des doyens de métiers et à sa gauche des femmes en prière.

En dessous des doyens de métiers, on lit :

« Hier leet begraven Gulien de Flicquere, die steerf den 20 feb. anno 1627. Bidt Godt voer die siele; ende Balthasaer de Flicquere die steerf den 3 october anno 1639. Bidt Godt voer die siele. »

[1] La dépense atteignit 6,900 liv.

[2] Il en existe aux archives de l'État à Mons, un inventaire dressé le 15 fructidor an IV.

Digitized by Google

En dessous des femmes, l'inscription est en partie effacée; on peut encore lire ces mots :

« Hier laet begraven Jacquelina Robyns..... die sterf den 15 van october anno 1616..... ende Pieter van Milst die sterf den 31 van julius anno 1628. Bidt voer haeren zielen. »

Un nombre considérable de fondations pieuses avaient été faites à la chapelle du Béguinage. Nous nous bornerons à rappeler celle de Lanckvelt, confesseur du grand Béguinage; il laissa un capital de 4,000 florins destiné à servir à l'entretien d'un « prêtre capable d'entendre les confessions tous les dimanches, catéchiser et quelquefois prêcher; et est obligé de dire la messe tous les dimanches et fêtes. » La collation de ce bénéfice était réservée au curé d'Enghien et à la supérieure du Béguinage.

Il existait dans l'église de cette communauté un cantuaire de St.-Alexis, dont l'abbé de St.-Denis était collateur. Ce bénéfice avait un revenu de 39 fl. et le pourvu n'avait à remplir d'autre obligation que de célébrer une messe dans cette chapelle, le 17 juillet, fête de St. Alexis.

L'élection de la supérieure du Béguinage avait lieu tous les trois ans, le jour de la fête de saint François, 4 octobre; le curé d'Enghien, après avoir célébré la messe dans la chapelle de la communauté, présidait au vote; un droit de trois florins lui était payé à cette occasion [1].

§ 6. *Refuges d'abbayes.*

L'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie avait autrefois des biens considérables aux environs d'Enghien. Elle acquit de bonne heure un hôtel ou refuge en cette ville. Cet hôtel était situé dans la rue de Bruxelles, à l'angle de la rue du Curé. En 1569, l'abbaye acquit la propriété voisine sise en la rue Derrière-la-Boucherie [2]

[1] Archives de la cure d'Enghien.

[2] Les archives de l'abbaye de Saint-Denis possèdent une attestation délivrée le 9 novembre 1569 par George Resteau, mayeur et des échevins d'Enghien, constatant que l'abbaye de St.-Denis avait acheté une maison et héritage adjacent à leur hôtel. Orig. sur parch., avec fragm. du sceau échevinal d'Enghien. Archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

et le 27 mai 1570, une autre habitation également voisine de son refuge [1]. Ces acquisitions avaient été faites dans la pensée d'y ouvrir un hospice; mais il ne fut pas donné suite à ce projet, car en 1619, ces maisons furent vendues [2].

L'abbaye de Cambron possédait un refuge qu'elle avait acquis, en 1342, dans la rue de la Fontaine [3], c'est l'habitation portant aujourd'hui le n° 10.

Le chapitre des chanoinesses de Sainte-Waudru à Mons, possédait dans nos environs, notamment à Castre et à Hérinnes, de nombreux biens et revenus pour lesquels au XIVe siècle il devait créer un bailli spécial. Ce bailli avait, semble-t-il, sa résidence, dans notre ville où il habitait une maison appartenant au chapitre. Cette maison servait aussi de pied à terre pour les officiers du chapitre et les chanoinesses en voyage [4]. Nous ne savons où elle était située.

Les Chartreux d'Hérinnes avaient également, en vertu d'une autorisation donnée, en 1341, par le prieur général de l'ordre, établi un refuge en notre ville; on le désignait sous le nom de *het pesthuis* ou de maison des pestiférés, peut-être parce qu'il servit d'asile aux malheureux atteints de la peste pendant que sévit à Enghien cette terrible contagion. Ce refuge est aujourd'hui incorporé dans le couvent des capucins et transformé en ateliers [5].

[1] L'acte de vente sur parch. auquel on voit des fragments du sceau échevinal d'Enghien est conservé aux archives de l'État, à Mons.

[2] *Chronique de l'abbage de St.-Denis*, dans de Reiffenberg, Monuments, t. VII, p. 619.

[3] De Smet, *Cartul. de Cambron*, p. 255.

[4] *Comptes en rouleaux de la recette générale du chapitre de Sainte Waudru à Mons* (1290-1342). Archives de l'État à Mons.

[5] « Ao 1341, Dominus clarus, prior Cartusiæ concessit patribus nostris ut tempore bellorum possint transire ad loca tutiora, ut tamen reverterentur quam cito possint. » *Chronica domus capellæ B. semper virginis Mariæ, ordinis cartusiensis*, ms. de la bibl. publ. de Mons. — Les archives de la maison d'Arenberg conservées aujourd'hui au-dessus de la chapelle du parc, y avaient été déposées avant le retour des religieux capucins.

Digitized by Google

L'abbaye de Ghislenghien dont une partie des religieuses vinrent à plusieurs reprises chercher un asile en notre ville pendant les guerres du XVII^e^ siècle [1], n'y acquit pas cependant un refuge permanent.

§ 7. *Couvents modernes.*

Outre le couvent des Capucins, Enghien possède actuellement des Frères des écoles chrétiennes qui se consacrent à l'instruction gratuite des enfants pauvres et des artisans et auxquels on a confié la direction de l'hospice des Orphelins (section des garçons).

Les communautés de femmes sont un peu plus nombreuses. Ce sont : les sœurs hospitalières de saint Nicolas sous la règle de saint Augustin, chargées de la direction de l'hôpital des malades, dont nous parlerons au chapitre VI.

Les sœurs de l'Union des saints Cœurs de Jésus et de Marie, de Hoegarde, ont été établies dans l'ancien Béguinage par M^me^ la duchesse d'Arenberg, en 1845. Elles tiennent un pensionnat pour les demoiselles, une classe d'externes payantes et une école primaire gratuite.

Les sœurs de saint Vincent de Paul, de Gyseghem, au nombre de quatre, dirigent la salle d'asile et donnent leur soin aux orphelines et à l'hospice de vieilles femmes.

Trois sœurs de la Providence, de Champion, se dévouent à l'instruction des pauvres.

Des sœurs-noires vinrent de Termonde, en janvier 1858, établir une maison de leur ordre à Enghien. Elles n'étaient d'abord que deux religieuses; elles sont aujourd'hui au nombre de quatorze : ces sœurs rendent de notables services à la population de notre ville et des environs, en allant soigner les malades à domicile. Elles se sont surtout distinguées par leur

[1] BAUDELET, *L'abbaye de Ghislenghien en temps de guerre*, dans Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belg., t. VIII.

Digitized by Google

dévouement, lors des maladies contagieuses qui ont sévi depuis leur établissement. Leur maison, située sur la place, appartient à la famille d'Arenberg.

Au mois d'août 1875, des religieuses Franciscaines sont venues d'Aix-la-Chapelle, s'établir dans l'hôtel de M. le baron Daminet, dont une partie appartenait à l'ancien couvent des Conceptionistes.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Assistance publique.

§ 1. *Table des pauvres et bureau de Bienfaisance.*

Dans les idées de nos aïeux, l'assistance des pauvres et des malades était envisagée comme un précepte religieux et social dont l'observation s'imposait rigoureusement aux membres de toute communauté constituée. Les magistrats communaux considéraient comme une de leurs principales attributions le devoir de veiller aux besoins des déshérités de la fortune. C'est grâce à ce caractère religieux et obligatoire de la charité publique, que surgirent dans nos provinces ces institutions admirables, prévoyant toutes les misères de l'humanité et s'appliquant à y apporter des soulagements efficaces.

Dans notre ville, de nombreux établissements de bienfaisance vinrent attester de bonne heure la générosité et les sentiments charitables qui animaient ses seigneurs et ses habitants. Au siècle dernier, Enghien possédait des institutions nombreuses, riches et bien administrées, telles que n'en ont pas certaines villes modernes, beaucoup plus importantes en étendue, en population et en ressources de tout genre.

La *Table des pauvres* est, pensons-nous, la plus ancienne institution charitable de notre ville. Sous ce titre on désignait la gestion des fondations et des revenus affectés d'une manière générale aux besoins de tous les indigents de la cité *(communs poures)*. Ces biens et revenus administrés d'abord par les échevins, exigèrent plus tard, lorsqu'ils s'augmentèrent, la création d'une administration séparée. Dès le commencement du xv^e^ siècle, elle était confiée à deux fonctionnaires dits *mambours des pauvres* et à un clerc tenant les écritures [1], on leur adjoignit dans la suite un receveur chargé exclusivement de la comptabilité.

[1] Les mambours en 1401, étaient Jehan Steenboire et Sohiers de Bierte. Le clerc recevait un salaire de sept livres tournois.

Digitized by Google

Les mambours étaient désignés tous les ans le jour de la fête de S^{t}-Thomas (21 décembre) par le mayeur et les échevins. Ces fonctions étaient entièrement gratuites et imposées tour à tour à chacun des bourgeois. Elles donnaient assez d'occupation aux titulaires; à différentes reprises les bourgeois tentèrent de s'en exempter, mais sans y réussir. L'usage néanmoins finit par s'introduire de se décharger de cette obligation en payant au profit des pauvres une certaine somme dont le chiffre varia; en dernier lieu, elle était de quatorze florins.

Avant d'entrer en charge, les mambours prêtaient serment d'après la formule suivante : « Vous et chacun de vous, jurez sur votre part du Paradis et sur la damnation de vos âmes que vous serez bon et léal mambour des pauvres de cette ville, que vous aurez soin de bien garder leurs droits et de distribuer où il sera nécessaire de l'avis de l'un l'autre et ce, en bon père de famille et en conformité des ordonnances faites et à faire par Monsieur le gouverneur, doyen et magistrat, sans les excéder, ni négliger les moyens et profit desdits pauvres en aucune manière, à peine que cela rejaillira à votre charge [1]. »

Les mambours des pauvres devaient, pendant l'année de leur gestion, veiller à l'équitable répartition des revenus entre les pauvres, selon l'étendue de leurs besoins. Ils dressaient préalablement, à l'intervention du curé, la liste des malheureux à assister. Les secours étaient distribués, soit en nature soit en argent; primitivement les secours en nature comme pains, viande, habillements, grains, étaient les plus ordinaires. Du 15 octobre jusqu'au 15 mai, de quinze en quinze jours, il était d'usage de dis-

[1] *Cour souveraine de Hainaut*, procès jugés, dossier n° 863, archives de l'État à Mons. — Un registre des archives communales d'Enghien donne une autre formule flamande en usage vers 1579 : « Ghy zekert en sweert op ul paert en deel hemelrycx, op de verdoemenisse uwer sielen, dat ghy sult wezen goede en rechtveerdige mambouren van d'armen dezer stadt. Dat ghy haeren recht zult bewaeren, en almoesen doen by noode en by advys van malkander en anders met voorts, alles doen geen mambouren van d'armen behoort. »

Digitized by Google

tribuer du pain pour une quantité de deux sacs de seigle, et en outre six tonneaux de harengs donnés par le seigneur d'Enghien. Cette dernière distribution nommée *moreel*, était un souvenir du siége de notre ville par Charles d'Anjou.

L'argent était distribué chaque semaine d'après la répartition faite sur les listes ou sur la présentation d'un billet signé du magistrat ou du curé. Les mambours étaient tenus de faire eux-mêmes et alternativement ces distributions. Elles avaient lieu primitivement à la Grange des pauvres, située dans l'ancienne rue du Curé; depuis la reconstruction de l'hospice des orphelins faite par Anne de Croy, elles se faisaient par une fenêtre de cet établissement [1].

Pour fournir à ces aumônes, les mambours disposaient des dons faits à l'occasion des services funèbres, du revenu des fondations et rentes données à la table, et des quêtes ordinaires et extraordinaires faites dans la ville.

Les quêtes ordinaires se faisaient par les mambours et le clergé à l'époque de la nouvelle année, tous les dimanches et jours de fêtes aux messes et saluts, et même les jours ouvrables à la première messe. Le mambour de semaine parcourait l'église avec la tire-lire et distribuait les aumônes recueillies vers midi, à la porte du temple. Nicolas Cammaert, qui, en 1786, avait refusé de remplir la charge de mambour [2], remarque « que quand la tire-lire ne suffit pas, ce qui arrive presque tous les jours, pour être répandu sur tous les pauvres qui se trouvent vers midi à la porte, le mambour est à la première volée assailli d'injures, et ensuite on lui casse ses vitres; et tout cela, » ajoute-t-il « se fait à Enghien avec la plus grande tranquillité du monde [3]. »

[1] *Déclaration des biens du clergé séculier* de 1787. — Archives du royaume, ch. des comptes.

[2] Il avait vainement réclamé du gouvernement une indemnité pour remplir cette charge. — *Arch. du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[3] *Cour souveraine du Hainaut*, procès jugés, n° 863, archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

Les revenus des fondations consistaient le plus souvent en rentes. A part un bois, situé à Petit-Enghien et quelques héritages arrentés, les pauvres d'Enghien ne possédaient guère de biens-fonds. Il existait quelques fondations auxquelles une affectation spéciale avait été donnée ; nous en citerons quelques-unes.

Une demoiselle de le Haye laissa, au XIVe siècle, une rente de 12 s. tournois pour distribuer de la viande aux pauvres le jour de la Pentecôte.

C'est aussi, croyons-nous, ensuite d'une fondation que le magistrat d'Enghien payait une pension de cent livres à un médecin pour visiter et traiter gratuitement les malades indigents tant à l'hôpital que chez eux. Une autre pension annuelle de 72 livres était payée à un chirurgien pour visiter et panser ces mêmes malades. Les mambours avaient une sollicitude particulière pour les malades à domicile ; ils plaçaient des gardes pour les soigner, les visitaient souvent et pourvoyaient aux dépenses occasionnées par l'achat de fortifiants et de remèdes. La table des pauvres supportait aussi les frais d'ensevelissement et de funérailles des indigents.

Zacharias Scockart laissa plusieurs rentes pour une distribution de pains à faire le dimanche après la messe paroissiale à treize pauvres. Plus tard, Jeanne Leroi, Vanmils et la demoiselle Du Bus augmentèrent cette fondation en vue d'y faire participer un plus grand nombre de pauvres.

Anne de Croy dont la générosité princière s'épandit abondamment sur les malheureux de notre ville, pourvut à un autre besoin et à d'autres misères en fondant une rente de 40 florins pour la sage-femme d'Enghien, à la condition de donner gratis ses soins aux mères indigentes. Outre cette fondation, elle laissa cent florins de rente à répartir comme suit : 50 florins pour les pauvres honteux de la ville [1], 25 florins pour les autres pauvres

[1] Déjà au XVe siècle, les mambours renseignaient dans leurs comptes une allocation spéciale pour les pauvres honteux. » . . . Item, déli-

Digitized by Google

d'Enghien et 25 florins pour ceux des villages dépendant de la seigneurie d'Enghien.

Le compte renseignant les recettes et les dépenses pour les communs pauvres était présenté d'abord pour six mois, plus tard pour une année entière, lors de la Noël. Il était rédigé par les mambours et présenté aux bailli, mayeur et échevins. Au XVI^e siècle, pour ne pas surcharger de besogne les mambours, et pour avoir plus de garanties d'une bonne gestion, on confia la rédaction du compte et le maniement des deniers à un receveur. Les archives communales d'Enghien possèdent une série assez incomplète des comptes des pauvres depuis le XV^e siècle. Le plus ancien en date, celui rendu depuis la Noël 1400 jusqu'au jour S^t.-Pierre en août 1401 renseigne : en recettes d'argent 334 liv. 9 s. 2 d. t ; de blé 19 muids 3 raz. et 3 quart ; en dépenses : 284 liv. 17 s. 10 d. t. et 11 muids 4 razières de blé.

Le compte de la Noël 1410 à la Noël 1411, accuse une recette en argent de 340 liv. 19 s. 11 d. t., en blé de 32 muids 3 raz. 3 quart ; la dépense en argent s'élève à 376 liv. 15 s. t. ; en blé à 35 muids 3 raz. 2 quart. En 1542, le produit des rentes formant la dotation des pauvres est de 165 liv. 12 s. 9 d.

A partir du XVII^e siècle, les comptes ne sont plus rendus que tous les deux ans. En 1650 et 1651, le total des recettes était de 8488 liv. 4 s. 8 d. et l'ensemble des dépenses de 8308 liv. 6 d.

Pour les années 1772 et 1773, les recettes en argent montent à 10,083 liv. 18 s. 9 d. et les dépenses à 9,833 liv. 13 s. On recevait en outre en nature 219 muids de blé 1 quartier 2 2/3 pintes ; mais on en distribuait 224 muids 2 raz. 1 quart. 2 2/3 pintes. En 1787, on calculait à 3,370 fl. 3 s. 8 3/4 d. les ressources annuelles de la table des pauvres.

vret à Sohier de Bierte (mambour) qui a esté mis en le bourse ou terme de ces comptes pour donner as poures gisans au lit et aultres poures honteux qui grand besoing en avoient. . . . . xiij. lb. tourn. »

Compte des pauvres de la Noël 1400, au jour de St. Pierre en août 1401. — Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

Un décret de Marie-Thérèse, en date du 28 septembre 1772, rendu en interprétation de celui du 18 décembre 1743, déclara que tout ce qui avait trait à l'administration des biens des pauvres était du ressort et de la compétence du Conseil de Hainaut.[1]

La révolution française vint modifier l'administration des biens des pauvres en la confiant à un corps dépendant de la municipalité, qui prit le nom de *bureau de bienfaisance* (loi du 7 frimaire an V, 27 novembre 1796.)

Pendant les premières années qui suivirent l'annexion de nos provinces à la France, l'administration des biens des pauvres à Enghien se trouva dans une situation difficile; le désordre s'était mis dans la comptabilité et la distribution des secours. Cet état de choses persista jusqu'à la nomination de M. Joseph Parmentier aux fonctions de maire d'Enghien. Dans un rapport présenté, le 12 janvier 1808, au conseil municipal de cette ville, ce magistrat distingué expose en ces termes ce qu'il a fait pour remédier à cette situation :

« Les revenus du bureau de bienfaisance se montaient, en l'an X, savoir, en numéraire, par an, à fr. 5,533-41 et en blé à 195 setiers.

« Ils se montent présentement (en 1807), en numéraire, à fr. 8,588-27 et en blé à 232 setiers.

« Ces fonds sont employés en secours à domicile, en numéraire, en blé, en vêtemens, et au paiement des médecins, chirurgiens et pharmaciens des pauvres.

« En l'an 10, cet établissement était en dette envers plusieurs livranciers, d'une somme de 6,781 fr. 04 c. qui depuis a été acquittée.

« A mon entrée en fonctions (janvier 1801), il n'y avait pas un sou en caisse pour les besoins courans; je ne trouvai, dans cet état de détresse, d'autres moyens d'aller au secours du malheureux que de faire connaître aux habitans la situation du bureau de bienfaisance, et les besoins que la chèreté des den-

[1] *Placards de Flandre*, liv. VI, p. 284.

Digitized by Google

rées et la rigueur de la saison faisaient éprouver à un grand nombre de familles.

« Une collecte était devenue nécessaire; j'exhortai les habitans aisés, de la manière la plus pressante, à venir au secours du malheureux, et j'eus le bonheur de voir entrer de suite dans la caisse une somme de 1,600 francs, qui fut employée, avec discrétion, au soulagement des plus nécessiteux, et qui a suffi au besoin momentané de la généralité.

« Le plus grand ordre règne dans cette partie de l'administration; les secours sont donnés avec discernement et en raison des besoins. La ville est divisée en sections et en subdivisions. Chaque membre de la commission a la direction d'une section ou subdivision; les indigens qui y demeurent s'adressent à ce membre. J'ai pris moi-même la surveillance et direction d'une section : cette mesure était surtout devenue indispensable depuis que, par mon arrêté du 10 juillet 1806, j'avais pris des moyens pour diminuer la mendicité.

« Il fallait bien, en ôtant aux indigens la faculté de mendier, leur donner la possibilité d'obtenir, en tous temps, des secours dans les cas urgens.

« Les membres de la commission se transportent souvent dans les demeures des indigens de leurs sections respectives, et voient par eux-mêmes, les besoins et l'état de peine de celui qui leur adresse des réclamations.

« La commission est ainsi parvenue à connaître les véritables besoins, et à ne donner des secours qu'à ceux qui ont des besoins réels.

« Les états des livranciers sont scrupuleusement examinés et quelquefois réduits.

« Un tarif a été dressé pour le prix des médicamens, qui sont livrés aux pauvres à raison d'un tiers au-dessous du prix ordinaire.

« Le résultat que cette nouvelle organisation m'a fait obtenir est très-satisfaisant; non-seulement le bureau de bienfaisance n'a

Digitized by Google

point de dette, mais il a en caisse, à l'avance, une somme pour les besoins imprévus et extraordinaires [1]. »

Cette situation a été maintenue, et aujourd'hui le bureau de bienfaisance, grâce à la bonne gestion des personnes qui en ont l'administration, est dans un état des plus prospères, comme on pourra le constater par l'exposé de ses finances pendant l'année 1875 :

Recettes ordinaires	fr.	23,406 93
» extraordinaires		30,033 16
Total. . .		56,440 09
Dépenses ordinaires.	fr.	19,992 11
» extraordinaires		18,253 78
Total. . .		38,245 89

§ 2. *Des associations charitables établies à Enghien.*

Nous venons de nous occuper de la bienfaisance publique. Celle-ci, quelque considérables que soient ses ressources, est insuffisante pour satisfaire aux mille nécessités souvent imprévues des déshérités de la fortune. La charité privée vint y pourvoir d'une manière plus ou moins large, selon les ressources et la générosité des donateurs et selon l'étendue des besoins du moment. Il est aisé de comprendre que ces actes de charité, souvent peu connus, échappent complètement à l'historien. Il nous est seulement permis de constater ici que les habitants d'Enghien se sont toujours montrés extrêmement généreux envers les pauvres non-seulement de la ville et des villages voisins, mais même de l'étranger. Ce caractère charitable qui est l'un des traits distinctifs des Enghiennois résulte des sentiments profondément religieux qu'ils ont conservés.

[1] *Compte d'ordre et d'administration de M. Joseph Parmentier, maire de la ville d'Enghien, depuis son entrée en fonctions, en Pluviôse an dix, jusqu'au 31 décembre 1807, époque où ses fonctions ont cessé de droit.* Brux. Imp. d'André Leduc, pp. 16-18.

Digitized by Google

La charité privée, en agissant isolément, peut sans doute obtenir d'excellents résultats; mais, comme l'a dit un économiste éminent, « la charité à sa perfection, c'est la charité pratiquée par l'association. Par l'association formée sous l'empire du sentiment religieux, la charité possède tous les avantages de l'organisation régulière, sans perdre aucun des avantages de la liberté. Par le concert qu'établit l'association, la distribution des aumônes se régularise; le contrôle réciproque écarte les préférences irréfléchies et les erreurs individuelles; le concours des lumières, le conseil mutuel rendent la charité plus intelligente et plus sûre [1]. »

L'association charitable la plus utile et dont le but est de secourir les indigents en travaillant à leur moralisation, c'est la société instituée sous le patronage de St. Vincent de Paul. Une conférence s'établit à Enghien, en 1856. Elle ne tarda pas à rencontrer bientôt toutes les sympathies et aujourd'hui elle comprend 18 membres effectifs qui, chaque semaine, distribuent des secours à 60 ménages pauvres. Elle répartit annuellement plus de 2,500 francs en pains, en vêtements et en argent.

Une association connue sous le nom *d'œuvre de Noël* et composée de dames a pour but de venir au secours des mères indigentes au moment de leurs couches, spécialement aux approches de l'anniversaire de la naissance du Sauveur.

Dans des circonstances malheureuses, des comités temporaires de charité s'organisèrent en notre ville dans le but de pourvoir aux nécessités du moment.

---

[1] C. Périn, *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, t. II, p. 498.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Hôpitaux et hospices.

§ 1. *Hôpital de Saint-Nicolas.*

Cet hôpital nommé primitivement *Hôtel-Dieu de Saint-Antoine* fut fondé, après 1266, par Marie de Réthel, épouse de Walter Ier seigneur d'Enghien [1]. Des changements assez notables furent effectués à ses bâtiments avant 1292; on y construisit en même temps une chapelle qui fut dédiée à St-Nicolas. L'Hôtel-Dieu de Saint-Antoine prit alors le nom d'*Hôpital de Saint-Nicolas.*

Walter Ier, voulant seconder les intentions généreuses de son épouse, fonda une chapellenie dans l'hôpital; les frais de cette fondation devaient être couverts par un tiers des revenus de la terre de Wilre, située à Gammerages. Guillaume, évêque de Cambrai, confirma cette fondation par une lettre datée de la 3e férie après le dimanche des Rameaux, 24 mars 1293 (1292 v. st.) [2].

Cette chapellenie était à la collation de l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie et obligeait le pourvu à la célébration de trois messes par semaine.

Au commencement du XIVe siècle, en 1316, un incendie vint détruire entièrement les bâtiments de cet établissement charitable. Pour favoriser le rétablissement d'une institution si utile, les échevins d'Enghien permirent à deux religieuses hospitalières

[1] Marie de Réthel érigea également des hôpitaux à Lembecq et à Rebecq. Dans la première de ces localités, il était desservi par des religieuses de Saint-Augustin venant du couvent d'Enghien. M. L. EVERAERT, *Notice sur le village de Lembecq*, dans les annales du Cercle arch. de Mons. t. XIV, p. 348. Sur l'hôpital de Rebecq, voir WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Nivelles*, p. 172.

[2] L'original de cette charte repose aux archives de l'hôpital d'Enghien. Nous en avons donné le texte plus haut. — Dans le pouillé du XIVe, cette chapelle est taxée à XV s.

Digitized by Google

d'aller quêter dans le pays et leur donnèrent des lettres de recommandation datées du mardi avant l'Annonciation de N.-D. 23 mars 1317 (n. st.) Cet incendie sur lequel nous n'avons guère de détails causa la perte des archives de cette maison : c'est ce qui explique le manque de documents sur la fondation du plus ancien hôpital de cette ville [1].

La direction de l'hôpital avait été confiée aux sœurs hospitalières de St-Augustin. Pierre, évêque de Cambrai, sanctionna au mois de décembre 1319, les statuts de ces religieuses, lesquels décident qu'il n'y aura plus désormais pour le service de cette maison que quatre sœurs et deux frères; cependant si dans la suite, les besoins de l'hôpital l'exigent, ce nombre pourra être augmenté du consentement de l'évêque ou de son official. Une supérieure sera choisie parmi les sœurs et élue à la majorité des suffrages, en présence du directeur spirituel de la communauté.

Le même règlement fixe les conditions d'admission des malades à l'hôpital : à son entrée dans la maison, celui qui y est reçu devra d'abord se confesser, il consignera ensuite, en présence de témoins, tous les effets qu'il possède, entre les mains de la supérieure; s'il guérit, ils lui seront remis; s'il meurt à l'hôpital, tout ce qu'il aura apporté sera gardé pour le besoin des pauvres, excepté les dettes et les biens injustement acquis. L'évêque prescrit encore les avertissements à donner aux malades en danger de mort. Enfin différentes règles sur la manière dont les sœurs doivent remplir les charges de la maison terminent ces statuts [2].

L'hôpital de St-Nicolas reçut des seigneurs d'Enghien, des habitants et des religieuses de nombreuses libéralités. Le plus

[1] *Beginsel ende voortgang van het Gasthuys van den H. Nicolaus ingestelt binnen Enghien*, ms. in-fol. aux archives de l'hôpital d'Enghien f^os 38 et 39. Ce ms. du XVII^e siècle est une chronique qui va jusqu'à l'époque d'Anne de Croy; on n'y trouve guère relaté que des faits d'histoire générale et des donations faites à l'hôpital.

[2] Une traduction française faite sur l'original reposant aux archives de l'hôpital d'Enghien et certifiée par le notaire J.-B. Slingeneyer le 23 vendémiaire an V (14 octobre 1796) existe aux archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

ancien chassereau des biens de cet hospice, dressé en 1324 et renouvelé en 1380, atteste que l'hôpital possédait alors 56 bonniers de terre. Siger II, seigneur d'Enghien, lui donna, le 23 mars 1361, douze bonniers, (terres labourables et prairies), situés à Onnezies [1], à charge de réciter pendant trente jours 500 *pater* et *ave* et 150 *miserere*. L'évêque de Cambrai réduisit, en 1492, ces prières, et, en 1613, l'archevêque Vander Burgh en dispensa tout-à-fait les sœurs [2].

Après la mort du juif Jonathas, accusé d'avoir trempé dans le vol sacrilège des hosties commis par ses coreligionnaires de Bruxelles en 1369, le seigneur d'Enghien confisqua un champ qui lui appartenait, hors la porte de Bruxelles et en donna la moitié à l'hôpital de Saint-Nicolas [3].

Nous avons dit précédemment que la *cloche des ouvriers* se trouvait autrefois à l'hôpital de Saint-Nicolas dont elle était la propriété. En 1394, la ville y fit construire une tour pour y placer cette cloche ; elle dépensa pour cet objet 70 livres 12 s. 1 d. t. En 1417, on reconnut la nécessité de refaire cette tour; le magistrat voulut mettre le nouveau travail à la charge de l'hôpital, mais les administrateurs répondirent que comme la ville se servait de la cloche des ouvriers, c'était à elle à reconstruire la tourelle à ses frais [4].

Les religieuses de l'hôpital ayant négligé de faire bénir leur

[1] Sur ces biens d'Onnezies, il existait un fief ample tenu de la religion de Saint Jean de Jérusalem et consistant en une rente de 16 liv. t. hypothéquée sur une maison dite la *court de le Motte* donné par le seigneur d'Enghien à cet hôpital. Anne de Binch, maîtresse de la Maison-Dieu et hôpital de St-Nicolas, en fit relief à Mons, le 16 juin 1570. — L. DEVILLERS, *Inventaire des archives des commanderies belges de l'ordre de Malte*, p. 92.

[2] *Beginsel ende voortgang van het Gasthuys van den H. Nicolaus*, ms. cité, f^os^ 26 et 45 v^o^.

[3] COLINS, *hist. d'Enghien*, p. 96.

[4] *Compte de l'hôpital de juin 1417 à juin 1418*, arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

chapelle, le suffragant de Cambrai leur défendit, en 1441, de continuer à y faire célébrer la messe [1]. A la suite de cette défense, les religieuses profitèrent de la présence de ce prélat à Enghien, en 1442, pour lui faire célébrer cette cérémonie [2].

Nous n'avons guère d'autres détails sur cet hôpital qui fut entièrement détruit par l'incendie du 2 juillet 1497. Il fut rebâti dans les premières années du XVI^e^ siècle, au moyen des aumônes recueillies dans tout le pays par deux religieuses hospitalières; l'évêque de Cambrai avait remis à ces religieuses des lettres datées du 17 septembre 1497, accordant 40 jours d'indulgence aux personnes qui leur feraient des dons [3]. Les échevins d'Enghien, par un acte du 1^er^ juin 1498, exhortaient les personnes charitables à faire de généreuses offrandes pour le rétablissement de cet hôpital.

Les habitants d'Enghien contribuèrent largement à la reconstruction de cette maison hospitalière. Françoise de Luxembourg qui était alors dame d'Enghien, fit à cet effet de nombreuses libéralités. On reconstruisit l'hôpital dans un style fort simple. Quelques parties de l'édifice élevées à cette époque existent encore dans l'hôpital moderne de S^t^-Nicolas.

D'après les intentions des fondateurs, on devait recevoir et soigner dans cet hospice tous les malades de la ville sans distinction; on devait en outre y loger les passants. Il y eut au sujet de la réception des malades des difficultés entre le magistrat d'Enghien et les religieuses de l'hôpital. En 1575, celles-ci refusèrent d'admettre certaines catégories de malades, notamment les pestiférés; le magistrat voulut les y obliger et pour constater son

[1] *Compte de l'hôpital, de la Noël 1440 à la Noël 1441.*

[2] » Il appert par les comptes de l'an précédent que en yceli année, mons^r^ le souffragant de Cambrai avoit beney l'autel de l'église doudit hospital et à celi cause estet soustenut par le rechepveur de l'ospital pour les despens, VIII l. VIII s. » — *Compte de l'hôpital, de la Noël 1442 à la Noël 1443.*

[3] *Beginsel ende voortgang van het Gasthuys...* f^o^ 63 v^o^.

Digitized by Google

droit et celui des pauvres, il ouvrit une enquête et interrogea les plus anciens habitants de la ville. Ils furent unanimes à déclarer qu'ils avaient toujours vu recevoir à l'hôpital de Saint-Nicolas toutes sortes de malades, sans la moindre opposition, même les pestiférés. Les difficultés s'aggravèrent au point d'engager le magistrat d'Enghien à réclamer l'intervention de Mgr. Van der Burgh, archevêque de Cambrai. Sa réponse, datée du 11 décembre 1617, portait en substance qu'il ne trouvait dans les statuts des religieuses aucune disposition qui les obligeassent à recevoir les pestiférés [1].

Malgré cet avis, il résulte de l'enquête de 1575, « à toute évidence, selon M. Maetens, que les religieuses hospitalières sont obligées de recevoir tous les malades de la ville sans spécification de nombre et que les passants ont droit d'y loger et qu'elles ne peuvent le refuser [2]. »

Vers 1614, Anne Van Binst, dame prieure de l'hôpital, adressa une requête au magistrat pour lui remontrer les grandes charges que cet établissement avait eu à subir depuis huit ou neuf ans, à cause des dépenses nécessaires à l'entretien des soldats malades, de personnes atteintes de la peste, et des malades ordinaires, et lui demanda aide et assistance parce que ces frais exceptionnels excédaient le produit des recettes [3].

L'archevêque de Cambrai, Van der Burgh, imposa le 12 mars 1618 un règlement pour cet hôpital. En vertu de l'article 3 de ces statuts, la maîtresse devait recevoir ou faire recevoir tous les revenus de la maison, faire toute diligence pour les bien administrer; elle ne pouvait ni recevoir des novices, ni louer les biens ou accorder une remise de fermage, ni entreprendre la construction de nouveaux bâtiments, ni autre chose de quelque importance sans le conseil du confesseur de la maison et le consentement de la majorité des religieuses. Ce règlement ordon-

[1] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 1514.

[2] MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms.

[3] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 1514.

Digitized by Google

nait, dans son art. 36, de rendre compte des biens de cette maison, tous les ans ou tous les deux ans, au doyen de Hal ou à un prêtre à ce spécialement commis par l'archevêque [1].

Des travaux considérables furent effectués à l'hôpital de St.-Nicolas, en 1634, grâce aux généreuses libéralités d'Anne de Croy. La chapelle, qui était « sy laide et vieille, » fut reconstruite à l'aide d'une somme de 2.500 florins donnée par cette dame. Elle affecta, en outre, une somme de 800 florins, pour exhausser les salles de l'hôpital « à cause qu'il est sy bas et mal fait pour les malades. » Cet utile travail rendit l'établissement beaucoup plus salubre. Enfin, Anne de Croy laissa une rente de 50 florins au profit des pauvres malades reçus dans cet asile [2].

Par une attestation délivrée le 13 avril 1681, les bourgmestre et échevins d'Enghien reconnurent que l'hôpital de St.-Nicolas était « francq et exempt de logement de soldats, garnison et tailles qui sont et peuvent s'asseoir à cause d'iceux, au rachapt des logemens. » Il était en possession de cette immunité depuis un temps immémorial [3].

Les difficultés entre le magistrat et les religieuses soulevées déjà en 1575, au sujet de l'admission des malades à l'hôpital, n'étaient pas apaisées au XVIII^e^ siècle. Elles avaient donné lieu souvent à des conflits regrettables et plusieurs fois on avait vu le magistrat recourir à la force pour y placer des malades. Dans le but de terminer pour toujours ce différend, une transaction fut conclue le 14 juin 1749 entre Marie-Adrienne Poutrain, prieure, le bailli et les députés du magistrat. On y stipula que les religieuses devraient admettre tous les malades munis d'un billet du médecin pensionnaire de la ville; en cas de refus de leur part, le magistrat statuerait, après avoir pris l'avis d'un second médecin :

[1] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 1514.

[2] *Fondations d'Anne de Croy*, ms. des archives de l'adm. des hospices civils d'Enghien. L'on conserve encore dans une salle de l'hôpital le portrait de cette illustre bienfaitrice.

[3] De Housta, *Hist. des Augustins*, ms. t. II, p. 152.

Digitized by Google

toutefois les religieuses avaient la faculté d'en désigner un troisième [1].

L'hôpital de St.-Nicolas possédait autrefois un cimetière spécial occupant une partie du jardin actuel de cet établissement.

L'administration des biens et la comptabilité de l'hôpital étaient confiées, dès l'origine, à un proviseur, un mambour et un receveur; ils percevaient les revenus et pourvoyaient les « demoiselles » et les malades de tout le nécessaire. Ils rendaient compte de leur administration aux bailli, mayeur et échevins d'Enghien à l'hôtel de ville. Le compte pour l'année 1405 comprend une recette de 206 livres 5 sous 11 deniers tournois et une dépense de 291 livres 4 s. 2 d. En 1443, la situation financière de cet établissement accuse en recette 533 livres 16 s. 10 d. et en dépense 566 livres 8 s. 10 d. L'exercice de 1463 offre une situation meilleure, puisque les recettes s'élèvent à 309 livres 8 s. et les dépenses seulement à 232 livres 6 s. 10 d.

A partir du XVI^e^ siècle, les religieuses hospitalières administrèrent elles mêmes les biens de cet établissement sans en rendre compte aux autorités civiles [2]. Cet état de choses dura jusqu'en 1780. Le gouvernement par décret du 8 janvier de cette année, ordonna à la supérieure de l'hôpital de produire un état de tous les biens et revenus de cet établissement ainsi que le compte de l'année courante, avec pièces à l'appui, devant deux commissaires du magistrat d'Enghien, le curé de la ville et un député du duc d'Arenberg [3].

En la même année, la recette ordinaire montait à 3,567 liv. 7 s. 3 d. et la dépense à 3,307 liv. 8 s. 2 d., soit un boni de 252 liv.

[1] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 1514. — *Registre des résolutions de la ville commençant le 8 septembre 1745*, archives comm. d'Enghien.

[2] C'est pour ce motif qu'on ne trouve aux archives communales d'Enghien aucun compte de l'hôpital de Saint-Nicolas des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. — MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*. ms.

[3] *Placards de Flandre*, liv. VIII, p. 197.

Digitized by Google

19 s. 1 d. Il y avait alors dix lits à l'hôpital; le personnel se composait de six religieuses, un domestique et deux servantes. Pendant la période décennale de 1768 à 1778, la moyenne annuelle des recettes était de 2,743 florins et celles des dépenses de 2,483 fl. Le médecin et le chirurgien de l'hôpital recevaient un traitement de la ville et étaient sous la dépendance du magistrat; celui-ci prenait encore à sa charge le paiement des médicaments pour les malades pauvres[1].

A la suite d'un rapport fait par les personnes chargées d'examiner la situation financière de cet établissement, l'impératrice Marie-Thérèse, de l'avis de son conseil privé, statua, par un décret du 31 août 1780, que les comptes de l'hôpital continueraient à être rendus à l'avenir de la manière prescrite par le décret du 8 janvier précédent. Elle défendit en outre de faire des placements en argent, si ce n'est en rentes sur hypothèques[2].

Lors de la déclaration de 1787, l'état de cet hospice au point de vue financier était prospère; ses revenus étaient de 4,585 fl. 15 s. 8 d. et les dépenses montaient seulement à 1,232 fl. 17 s. 9 d, soit un boni de 3,352 fl. 17 s. 11 d.[3]

Après la seconde invasion française, l'hôpital de Saint-Nicolas eut à payer une taxe de 500 livres[4]. Les révolutionnaires envoyèrent même, le 10 vendémiaire an V (1er octobre 1796), des commissaires à l'effet d'y appliquer les dispositions de la loi du 15 fructidor, supprimant les couvents; mais la supérieure n'eut pas de peine à prouver que cet établissement charitable n'était pas atteint par la loi invoquée[5]; l'hôpital fut ainsi préservé de la destruction.

A la fin d'octobre 1798, l'hôpital de Saint-Nicolas fut, paraît-il, le théâtre d'une scène d'horrible sauvagerie de la part des soldats

[1] *Arch. du royaume, conseil privé*, carton 1514.
[2] *Placcards de Flandre*, liv. VIII, p. 198.
[3] *Déclaration des biens du clergé séculier*, arch. du royaume.
[4] Imprimé du temps, Bibl. publ. de Mons, nº 8041, 10e portefeuille.
[5] Archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

républicains. Les prétentions des Français, l'amour de la patrie avaient soulevé contre le gouvernement les habitants de notre ville et des environs. Une foule énorme, on l'a évaluée à 7,000 personnes, dirigée par les sieurs Cazier et Zeghers, armée d'objets de toute espèce, commençait à piller les demeures des partisans de l'étranger, lorsque douze cavaliers français envoyés par l'autorité départementale arrivèrent au galop par la porte de Hoves et se mirent à charger et à sabrer la foule qui s'enfuit épouvantée. Ces soldats apprenant que l'on avait transporté les blessés à l'hôpital s'y rendent aussitôt, traînent au jardin les sept blessés qu'ils y trouvent et les fusillent sans pitié *.

Pendant cette triste période, l'hôpital des malades continua à être dirigé par les religieuses. Celles-ci, il est vrai, eurent beaucoup à souffrir des tracasseries des agents français; on les obligea à quitter leur habit religieux pour prendre un costume séculier. Malgré cette mesure et d'autres vexations, les hospitalières surent courageusement se maintenir à leur poste et ne cessèrent de soigner avec la même abnégation les pauvres malades de la ville. Grâce à leur présence, cet établissement réussit à conserver intacte la plus grande partie de ses biens.

Au commencement de ce siècle (en l'an x), les revenus s'élevaient à 7,593 fr. 46; le nombre de lits était de neuf.

En 1805, les maire et adjoints de cette ville portèrent à quinze le nombre des lits et affectèrent dans ce but une rente de 240 francs.

On effectua à cette époque des changements considérables à l'effet de rendre le local plus salubre. Les malades des deux sexes, jusqu'alors confondus, furent placés dans des salles différentes.

En 1807, les revenus de l'hôpital étaient de 8,783 fr. 24.

* Cet épisode nous ayant été raconté depuis la publication de la première partie de notre travail, il nous a été impossible de le relater dans la *Chronologie historique*. Nous le donnons comme récit oral et traditionnel et sous toutes réserves quant à son entière véracité.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENGHIEN.

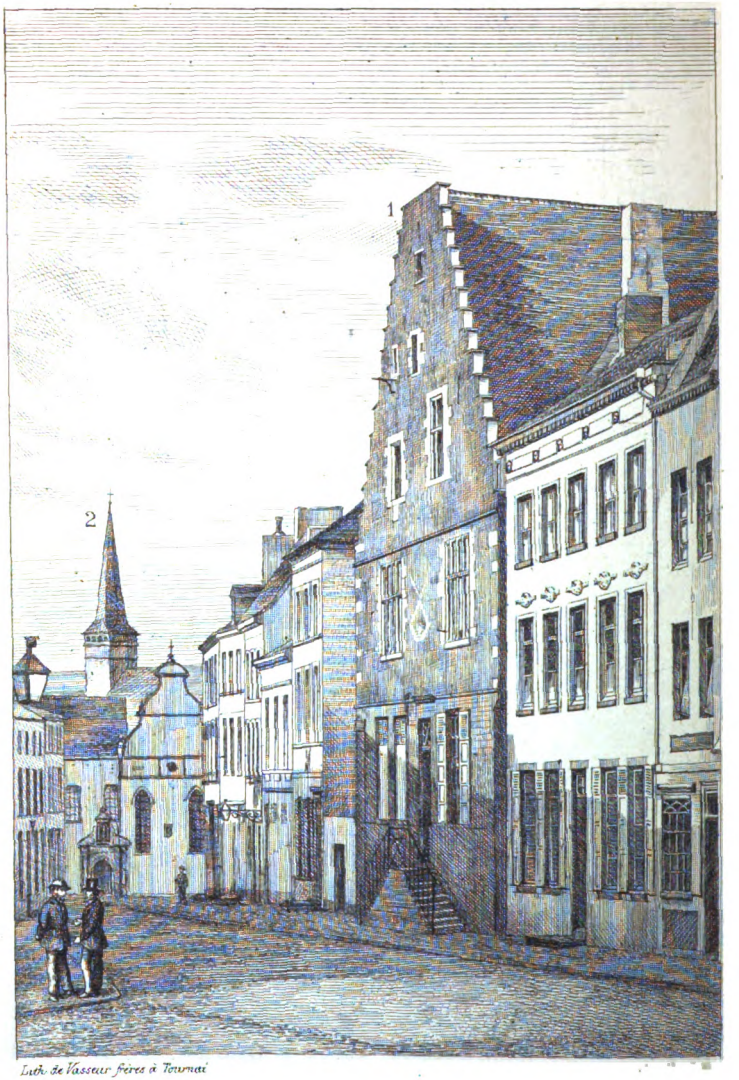

Lith. de Vasseur frères à Tournai

1. MAISON DE JONATHAS.

2. HÔPITAL SAINT-NICOLAS.

Digitized by Google

Une commission laïque composée de cinq membres fut, en vertu de la loi du 16 vendémiaire an v (7 oct. 1796), établie pour administrer les biens des hospices de la ville.

Le décret impérial du 15 novembre 1810 et un arrêté royal du 12 février 1821 ont reconnu à l'hôpital de Saint-Nicolas, que continuent à desservir avec un zèle admirable les religieuses de saint Augustin, la qualité de personne morale.

Pendant l'année 1875, les recettes ordinaires se sont élevées à 34,987 fr. 77 et les dépenses ordinaires à 20,438 fr. 50. Il s'y trouve actuellement vingt-sept lits.

Les bâtiments et dépendances de l'hôpital de Saint-Nicolas ont une contenance de 41 ares 11 centiares. Ils ont été en grande partie renouvelés au commencement du XVIII^e^ siècle, comme le rappelle cette inscription placée au-dessus de la porte d'entrée :

ANNO
1729.

La chapelle est plus ancienne et date du siècle précédent; à l'intérieur, elle n'offre rien de bien remarquable; la façade extérieure est construite dans un style renaissance flamand assez insignifiant.

Cette chapelle est surmontée d'un clocheton couvert en ardoises, dans lequel se trouve une belle cloche fondue, en 1500, par Pierre Waghevens; c'est la plus ancienne cloche qui existe à Enghien. On y lit cette incription :

Dit clocx ben ic Ghegoten Van Peeter Wāghevens int iaer M. CCCCC.

L'intérieur de l'hôpital renferme quelques objets dignes d'attention; nous signalerons une chambre de l'étage ornée d'une boiserie peinte en 1642; la chambre des étrangers dite *de l'Évêque* servant de logement au chef du diocèse; une belle armoire-bahut en chêne sculptée, et sur laquelle se trouvent le nom et les armes de la donatrice : S. C. REBZ 1637.

Les bâtiments actuels de cet hôpital étant devenus insuffisants et l'espace faisant défaut pour l'agrandir, la Commission admi-

Digitized by Google

nistrative des Hospices civils s'occupa activement de l'établissement d'un nouvel hôpital. A sa demande, M. le Gouverneur du Hainaut délégua M. Vincent, architecte provincial et quelques membres de la commission médicale, pour examiner cette importante question. Sur leurs rapports, la Commission des Hospices, après mûre délibération, décida, en 1875, la construction d'un hôpital, sur un terrain spacieux et élevé, situé près de la porte d'Hoves [1]. Elle fut autorisée, par arrêté royal du 8 octobre 1876, à acquérir le terrain nécessaire. Un second arrêté royal du 26 janvier 1877 approuva les plans et devis de la nouvelle construction.

La première pierre a été posée le 11 juin suivant [2].

§ 2. *Hôpital de la Sainte-Croix.*

L'hôpital de la Sainte-Croix, fondé peu de temps après celui de Saint-Nicolas, a été successivement affecté au soulagement des maladies les plus diverses. Il fut, croit-on, construit en 1292, sur un terrain voisin de la porte de Hoves, pour servir d'asile aux lépreux. Walter III, seigneur d'Enghien, lui fit par testament certaines libéralités.

Au siècle suivant, par mesure de sécurité contre la lèpre, il fut interdit aux lépreux de séjourner dans l'intérieur de la ville; on les plaça dans de petites habitations, hors de la porte de Hoves. L'hôpital de la Sainte-Croix reçut alors une autre destination, et servit au logement des pauvres pèlerins; ils y étaient admis sur l'ordre du mayeur d'Enghien, après avoir établi par des attestations suffisantes leur identité; ils y restaient ordinairement trois jours et recevaient de la soupe. En outre, on continua à préparer dans cette maison des aliments pour les lépreux [3].

[1] Il a une contenance de 1 hect. 63 ares 43.

[2] Renseignements ajoutés dans le cours de l'impression.

[3] Nous avons puisé des renseignements sur les transformations successives de cet hôpital dans une note des archives de l'administration des hospices civils d'Enghien. Remarquons qu'ils sont contredits par une assertion de Vinchant; d'après cet auteur, l'hôpital de la Sainte-Croix aurait été fondé, en 1450, par les bourgeois d'Enghien pour y loger les pèlerins. *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 210.

Digitized by Google

Au commencement du XV^e^ siècle, on reconstruisit cet hôpital, car on voit qu'en 1417, la ville lui vendit 38,800 briques [1].

Lorsque les longs pèlerinages cessèrent d'être dans les mœurs du temps, l'hôpital de la Sainte-Croix changea encore de destination. Il devint un refuge pour les enfants trouvés et les aliénés pauvres dont la condition était moins misérable à Enghien que dans les autres villes. Les premiers étaient auparavant donnés en garde à des personnes du peuple, qui recevaient de ce chef des secours de la table des pauvres. Quant aux aliénés, leur condition variait d'après le degré de leur folie. Les fous tranquilles étaient recueillis et assistés par des habitants de notre ville. Les fous furieux étaient enfermés dans une tour des remparts, à la fin du XIV^e^ siècle, dans la *tour de la Sotte-Line* qui prit son nom, pensons-nous, d'une folle qui y fut séquestrée durant de longues années. Dans les cas de manie furieuse portée au paroxysme, on internait ces malheureux dans des cabanons grillés, appelés dans les comptes de la massarderie *gayolles* (cages).

L'hôpital de la Sainte-Croix servit aussi à enfermer les personnes de mauvaise conduite, dont l'entretien était supporté par « les moïens des communs pauvres de la ville [2]. »

L'administration de cet établissement appartenait au curé d'Enghien concurremment avec le bailli et le magistrat de cette ville

En 1772, ses revenus s'élevaient à 994 liv. 6 s. 7 d., et les dépenses à 575 liv. 12 s. 6 d. En 1787, les recettes sont évaluées à 128 fl. 10 s. 11 d. et les dépenses à 131 fl. 15 s.; on calculait à 69 fl. 15 s. les frais annuels d'entretien et de réparation des bâtiments de l'hôpital et de la chapelle [3]. Un receveur

[1] « A l'ospital de le porte de Hoves ont estes vendut ou terme de ces comptes XXXVIII milliers et VIII^c^ de bricques au fuer de XXIIII s. t. le millier, monte . . . . . XLVI l. XI s. II d. » — *Compte de la massarderie, du 1^er^ février 1416 (1417 n st.) au 1^er^ février 1417 (1418 n. st.)* Arch. comm. d'Enghien.

[2] *Déclaration des biens du clergé séculier*, archives du royaume.

[3] Archives de l'Etat à Mons, compte de l'hôpital de la Ste-Croix.

Digitized by Google

particulier nommé par le magistrat recevait les revenus de cet établissement et rendait compte de leur emploi.

Lors de l'incendie de 1544, les bâtiments de l'hôpital de la Sainte-Croix furent complètement brulés [1]. Rétablis peu de temps après, il semble qu'une nouvelle reconstruction devint nécessaire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; le chronogramme suivant qu'on voit encore au-dessus de la porte d'entrée des bâtiments qui en sont restés, en détermine l'année : ECCE SALVATOR MUNDI (1761).

Il existait à l'hospice de la Sainte-Croix une chapelle, dans laquelle avait été fondé un cantuaire dit de la Sainte-Croix. Ce cantuaire était à la collation du magistrat et comprenait la célébration d'une messe tous les vendredis, moyennant une rétribution annuelle de 28 livres [2].

A la fin du siècle dernier, cet établissement était uniquement réservé aux aliénés. Peu après l'invasion française, il servit en outre de refuge pour les vieillards et pour les enfants trouvés et abandonnés. Sa dotation rapportait, en l'an x (1801), un revenu de 248 fr. 32 et, en 1807, un revenu de 400 fr. 49.

Enfin, cet hôpital a subi une dernière transformation. En 1828, il a été converti en un refuge pour 24 vieillards qui a été ouvert le 11 novembre. Les travaux d'appropriation des locaux à cette nouvelle destination nécessitèrent une dépense d'environ 13,500 fr. On attribua à cette fondation le peu de revenus que possédait l'hôpital de la Sainte-Croix. Le compte de 1875 accuse en dépenses ordinaires le chiffre de 8,656 fr. 25; tandis que les recettes ordinaires ne montent qu'à 931 fr. 68; en sorte que l'entretien de ces vieillards incombe presque totalement à la généralité des hospices d'Enghien.

§ 3. *Maladrerie de Saint-Lazare.*

Lorsque cette maladie affreuse et terrible qu'on nomme la lèpre fit invasion dans l'Occident, la charité catholique toujours

[1] VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. I, p. 91.
[2] Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

inépuisable institua des hospices spéciaux pour y recueillir cette catégorie d'infortunés. La ville d'Enghien posséda un établissement de ce genre. Comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, l'hôpital de la Sainte-Croix construit en 1292, servait aux lépreux.

Au XIVe siècle, on jugea le séjour des lépreux dangereux dans l'intérieur de la ville et défense leur fut faite d'habiter Enghien. On construisit alors des habitations pour loger les personnes atteintes de cette maladie, hors de la porte de Hoves, sur un terrain nommé depuis *champ de la maladrerie* et situé sur le territoire de Marcq dont il forme actuellement la parcelle n° 219, s^on^ B du cadastre [1]. Ces habitations, élevées partie en briques, partie en planches, étaient souvent reconstruites, sans doute par motif de salubrité et pour éviter la propagation de la maladie.

Cet établissement hospitalier était placé sous la surveillance du magistrat. Avant d'y admettre un individu que l'on présumait atteint de la lèpre, les échevins le faisaient conduire aux épreuves tantôt à Louvain, tantôt à Mons, aux frais de la ville; s'il était reconnu lépreux, une cérémonie lugubre symbolisant son retranchement de la société précédait son entrée dans la maladrerie : il était conduit à l'église paroissiale, le curé célébrait sur lui l'office des morts; on le menait à la maladrerie, et là on le dépouillait de ses habits, pour lui faire revêtir le costume imposé à ces malades.

On fournissait à chaque lépreux « un noir chappel, » un manteau gris, une écuelle en bois, des couvertures, un lit et des cliquettes pour prévenir les habitants de son passage et les avertir de se détourner pour n'avoir aucun contact avec lui.

En 1410, on construisit une nouvelle maison à la maladrerie d'Enghien [2]. La dépense prélevée sur les revenus des pauvres

[1] Ce terrain, d'une contenance de 2 h. 61 a. 80 c., appartient aujourd'hui à l'administration des hospices d'Enghien.

[2] « Marchandet à Jehan du Spinoit, carpentier le iie jour de mars l'an IIIIe et dys ou terme de ces comptes, de faire une nueve maison à la malladdrye d'Enghien, de XXX piés de lonc de iii loyeures et loyet à la

Digitized by Google

monta à 24 livres 17 s. 8 d. t. Primitivement, en effet, cette institution n'avait pas de dotation spéciale ; les biens destinés à la généralité des pauvres servaient également à soulager cette catégorie d'infortunés. Avant 1448, le magistrat ordonna que certains biens « appartenans aux communs pauvres de ladite ville » seraient reçus « d'ores en avant au pourfit singulier desdis laddres estans les souverains membres de Dieu et plus pouvres natifz de ladite ville. » C'est en ces termes qu'est conçu le préambule des anciens comptes de cet hôpital.

Une chapelle fut bâtie à côté de la maladrerie en 1429 ; la ville et l'administration des pauvres intervinrent dans cette dépense pour la somme de 28 livres tournois [1]. En 1459, on y construisit une tourelle [2]. Cette chapelle était le siége d'un bénéfice ecclésiastique qui était à la collation des échevins et obligeait le pourvu à la célébration de deux messes par semaine; il fut au XVI^e^ siècle, annexé à la charge de prémissaire.

La lèpre était une maladie assez commune en notre ville. Les comptes du XV^e^ siècle mentionnent, presque chaque année, l'en-

viese maison d'une hauteur et d'une larghere à ij plankiers ij degrez ij huis et iiij pheneestres, de quoy il doit les gistes desdis ij plankyers livrer soyet et tout ce qu'il y appartient à estre soyet et tout à ses frais s'en eut dud. ouvraige xv escus xij s. t. pour l'escut, monte. IX l. t. » — *Compte des pauvres de Noël* 1410 *à Noël* 1411, arch. comm. d'Enghien.

[1] « A la vefve Broysort lequelle remonstrat que aultrefois avoit estet present eshevins, en li complaindant d'avoir aucune ayde de par le ville pour le cappielle que elle avoit encomenchies à faire faire dales le maladrie d'Enghien et pour lequel ouvrage on lui avoit proumiz de aidier de vi^m^ de bricques et de iiij muis de cauche, lequel n'avoit point eult, se pria à che on volsist pourveir, se li fu ordonné as comptes précedens que de avoir xxviij l. t. dont les mambours des pouvres en doivent payer xiiij l. et li ville l'autre ad estet payet pour le part de le ville ou terme de ses comptes . . . . . XIIII l. » — *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1428 (1429 n. st.) *au* 1^er^ *février* 1429 (1430 n. st.) Arch. comm. d'Enghien.

[2] Comptes des ladres. Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

voi aux épreuves de deux ou trois habitants, parfois même ce nombre est plus élevé. Peu à peu cependant cette terrible maladie diminua et dans les dernières années du XVI^e^ siècle, elle ne fut plus constatée que fort rarement. Les efforts de la charité, les progrès de la médecine, l'amélioration des habitations qu'on dut reconstruire à la suite d'incendies, contribuaient à prévenir ce mal. Pendant les années 1599 et 1600. il ne se trouvait plus à la maladrerie d'Enghien que quatre lépreux dont une femme [1].

Lorsque la lèpre eut disparu tout-à-fait de nos contrées, l'emploi des revenus de cette fondation se trouva sans objet. Au commencement du XVIII^e^ siècle, le gouvernement, voulant doter l'hôpital royal qu'il avait créé à Mons pour les militaires blessés et malades, résolut d'y affecter les biens des fondations devenues sans utilité. Un édit du 30 juillet 1703 y comprit les biens destinés pour les pauvres ladres d'Enghien.

Les échevins d'Enghien s'empressèrent de réclamer contre cette décision, en alléguant que ces biens provenaient de la dotation des pauvres de la ville et que depuis la disparition de la lèpre, ils étaient consacrés au soulagement des indigents, ils obtinrent du conseil royal, surséance à l'exécution de l'édit de 1703 [2]. Ces biens ne furent pas remis au nouvel hôpital.

Un receveur spécial était chargé de la comptabilité de la maladrerie; il rendait ses comptes d'abord chaque année, puis tous les deux ans. En 1440, la recette s'élevait à 122 liv. 1 s. 8 d. 3 pat. et la dépense à 200 liv. 1 d. En 1599-1600, la recette était de 288 liv. 7 s. et la dépense de 248 liv. 16 s. 3 d. Pour l'exercice de 1772-1773, la recette s'élevait à 157 liv. 8 s. 1 d.; la seule dépense renseignée est celle des frais exigés pour la formation du compte; ils montent à 27 liv. 3 s. 6 d. [3].

[1] Comptes de ladres pour 1599 et 1600.

[2] DUBUISSON, *Mémoire sur le Hainaut*, p. 47, ms. de la bibliothèque publ. de Mons.

[3] Les archives de l'Etat à Mons possèdent cinq comptes de cet hospice des années 1772 à 1782. A dater du XVIII^e^ siècle, la recette se faisait par le receveur des pauvres et était renseignée à la suite des comptes des pauvres.

Digitized by Google

D'après la déclaration de 1787, le revenu était évalué à 35 fl. 19 s. 5 d. et la dépense à 11 fl. 17 s.[1]

La commission des hospices civils de la ville d'Enghien est aujourd'hui en possession des biens de cette ancienne fondation[2].

§ 4. *Hospice des Orphelins.*

On a attribué la fondation de cet asile à Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein et époux de Françoise de Luxembourg, dame d'Enghien. Colins expose d'une manière extrêmement naïve les circonstances qui amenèrent la création de cet hospice. Le seigneur de Ravestein tombé en disgrâce à la cour de Charles-Quint, s'était retiré dans son château d'Enghien. Cet exil lui pesait fort et « le mit en humeur d'expier ses délicts par cer-« taine pénitence qu'il s'appropria, à sçavoir d'aller enfroqué « en un habit de cordelier, coucher souz un chesne au parc « d'Enghien, depuis le soir du jeudy absolu, jusques à la veille « de Pasques. C'estoit une petite pénitence fort inégale à ses « péchéz : plus il se foüetoit soy-mesme comme d'une queue de « renart. Ce que considérant son confesseur, maître Jean Hus-« man, qu'il avoit tiré hors de la cure de Nostre-Dame d'Anvers, « pour le rendre curé d'Enghien et directeur de sa conscience, « luy dit librement : *Que le chaperon ne faisoit point le moine*, et « qu'il feroit chose plus agréable à Dieu et de plus grand mérite, « de fonder par aumosne une maison des pauvres orphelins en » la ville d'Enghien. Fondation que le bon Seigneur, suivant

[1] Déclaration des biens du clergé séculier; arch. du royaume, chambre des comptes.

[2] Nous nous sommes bornés dans ce paragraphe aux particularités spéciales à Enghien. On trouvera dans l'ouvrage de M. Hachez sur *les fondations charitables de Mons* des renseignements intéressants sur la condition faite aux lépreux au moyen âge, notamment en ce qui concerne la législation du Hainaut. Annales du Cercle arch. de Mons, t. I. p. 49 et suiv.

Digitized by Google

« ce conseil, ordonna de faire, laquelle a esté grandement « augmentée par les libéralitez pieuses des bourgeois et bien « administrez par les premières règles qu'a estably le curé « Husman.[1] »

Ce récit est en complète contradiction avec le caractère de Philippe de Clèves, le dernier héros du moyen âge en Belgique, comme on l'a si justement surnommé. A notre avis, ce n'est qu'une légende, contredite par des documents sérieux.

Voici ce qu'ils nous apprennent sur la fondation de l'hospice des Orphelins :

On établit à Enghien, en 1528, l'institution de la *grange des pauvres (armeschuur)*; elle servait à plusieurs œuvres charitables, entre autres à recueillir les enfants orphelins dénués de ressources. Les frais de leur entretien et de leur nourriture se prélevaient, avant toute autre dépense, sur les revenus des pauvres de la ville[2].

Les locaux de cet établissement n'étaient guère considérables à l'origine. Théodore Planen, curé d'Enghien, ayant acquis, en 1577, trois maisons et héritages situés dans la *rue du Curé*, les abandonna pour agrandir la maison des orphelins[3].

Au XVII^e^ siècle, Anne de Croy, ayant obtenu du souverain Pontife l'autorisation de vendre les biens ecclésiastiques de bénéfices situés en Hollande et voulant organiser d'une manière plus régulière cette institution si utile, ordonna à ses exécuteurs testamentaires, par acte du 6 octobre 1634, de vendre deux mille florins de rente qu'elle avait acquise sur le tonlieu de Flandre, pour les employer à restaurer la « grange des Pauvres. » Elle détaille les constructions à élever, ainsi que la distribution intérieure de l'orphelinat; elle impose à cet hospice un règlement fixant avec un soin minutieux l'emploi du temps des or-

[1] *Hist. d'Enghien*, p. 336.

[2] *Déclaration des biens du clergé séculier*, arch. du royaume chambre des comptes.

[3] Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

phelins et des orphelines, en insistant surtout pour empêcher ceux-ci de se mêler à la jeunesse enghiennoise qui était, dit-elle, « fort mal nourrie et mal conditionnée. » Elle voulait, en outre, que la moitié des revenus affectés aux communs pauvres fût à l'avenir appliqué à soigner et à nourrir les orphelins dénués de ressources. Cette généreuse dame légua à cet asile une rente de quinze cents florins l'an, à la condition que la maison d'Arenberg aurait le droit d'y placer six enfants orphelins (trois garçons et trois filles).

Toutefois elle stipula que pendant les premières années de jouissance de cette rente, 500 florins seraient employés aux constructions de l'hospice et à son ameublement[1]. Grâce aux dons considérables faits à cette maison, l'hospice des Orphelins s'éleva bientôt sur l'emplacement occupé par la grange des Pauvres. Le magistrat d'Enghien reconnut, par un acte formel, Anne de Croy pour fondatrice de cet établissement charitable. On grava au-dessus de la porte d'entrée l'inscription suivante :

ILL.MA AC EXCELL.MA D. ANNA DE CROY DVC.
ARSCH. PR. AREMB. ANGLÆ D.A HOC
ORPHANO TROPHIVM ÆDIBVS ORNAVIT,
DOTE AVXIT. EXECVTORES CVRAVE-
RVNT. M. DC. XXXVII.

Cette inscription est surmontée des armes de cette princesse.

Les bâtiments dont il s'agit existent encore et ont conservé leur destination primitive; sur la façade se lit le millésime 1637.

Un siècle et demi plus tard, une descendante d'Anne de Croy, dame Adelaïde, princesse d'Arenberg, chanoinesse du chapitre de Château-Chalon, à l'exemple de son aïeule, donna, par acte du 21 novembre 1780, une somme de trois mille florins à cet

[1] Fondations d'Anne de Croy, ms. des archives de l'adm. des hospices civils d'Enghien.

Digitized by Google

hospice, à charge d'y recevoir un enfant orphelin choisi par la maison d'Arenberg [1].

Le nombre d'enfants admis dans cet établissement était illimité; on y recevait tous les enfants pauvres, sans père ni mère, nés de parents manants et habitants de la ville d'Enghien. Ces enfants y étaient instruits et à partir d'un certain âge on les conduisait en ville pour apprendre un métier. Ils quittaient d'ordinaire l'hospice à l'âge de 22 à 24 ans; à leur sortie, ils recevaient un habillement complet, savoir deux habits bourgeois, six chemises, chapeaux etc., plus un écu en argent selon un usage pratiqué de temps immémorial. On évaluait à 70 fl. la dépense consacrée à chaque enfant lors de sa sortie.

L'hospice des Orphelins était dirigé par un régent, à la nomination du duc d'Arenberg. Ce régent recevait annuellement cent florins outre sa table et son logement; moyennant quoi, il était obligé de veiller à la généralité des enfants, de leur apprendre à lire et à écrire, de les accompagner à l'église et aux services. Avant 1787, à cause du nombre considérable d'enfants, ce régent ne pouvant suffire seul à l'enseignement, avait pris un maître d'école-adjoint auquel il payait annuellement 28 fl. [2].

Le duc d'Arenberg nommait aussi une gouvernante chargée de surveiller les orphelines, de les habiller et nettoyer, d'entretenir leurs linges; elle avait, outre sa table, une rétribution de 80 florins.

Tous les documents s'accordent pour reconnaître que les enfants admis à l'hospice étaient bien traités; leur nourriture était substantielle; ils avaient de la viande trois fois la semaine, ils étaient bien vêtus et recevaient une bonne instruction.

Le régent des orphelins rendait compte annuellement au bailli et aux échevins des recettes et des dépenses de l'hospice confié à sa direction. En 1647, les ressources de cet établissement s'éle-

[1] Une copie de l'acte de fondation se trouve dans le ms. précité.

[2] *Déclaration des biens du clergé séculier*, arch. du royaume.

Digitized by Google

vaient à 2,229 florins 15 pat.; il nécessitait une dépense de 2,183 florins 10 pat. [1] En 1787, les revenus étaient de 3,570 fl. 14 s. et les dépenses accusaient un chiffre de 3,560 fl. 6 s. 9 d.[2]

Le jour du nouvel an, il était d'usage de faire une quête en ville au profit des orphelins [3].

Par ordonnance du 6 novembre 1724, la maison des Orphelins avait été exemptée de payer l'impôt pour deux brassins et demi de bière, pour une pièce de vin, pour quatre lots d'eau-de-vie, pour le « tuage » dans la maison, pour trois rasières de sel, et pour la taille des bêtes sur trois vaches seulement [4].

L'hospice des Orphelins ne paraît guère avoir souffert de l'invasion française. Il est depuis placé sous la direction de la commission administrative des hospices civils d'Enghien.

M. Joseph Parmentier, maire de cette ville, expose en ces termes la situation de cet hospice au 31 décembre 1807. La maison était alors dirigée par un ecclésiastique estimable et zélé:

« Un grand nombre d'enfants, des deux sexes, qui ont perdu les auteurs de leurs jours, y sont recueillis, et y restent jusqu'à leur majorité. Les garçons apprennent divers métiers, et les filles apprennent à faire de la dentelle et à coudre. Il y a, pendant la journée, plusieurs heures employées aux leçons de lecture, d'écriture et d'arithmétique.

« Des abus ont été corrigés: les filles travaillaient, en l'an x, chez différentes maîtresses en ville; le produit de leur travail était d'un faible rapport pour l'établissement. D'une autre part, les bonnes mœurs ne gagnaient rien à ces relations continuelles avec des personnes étrangères à l'établissement.

« Le 2 mai 1803, j'établis dans l'intérieur de l'hospice, une école où, depuis ce temps, toutes les filles réunies travaillent à faire de la dentelle, sous la direction d'une maîtresse intelligente

[1] Compte, aux archives communales d'Enghien.
[2] *Declaration des biens du clergé séculier*, arch. du royaume.
[3] Comptes des pauvres d'Enghien, arch. de l'État à Mons.
[4] *Arch. du royaume, jointe des administrations*, carton 245.

Digitized by Google

et bonne ouvrière. Depuis cette époque, le travail de ces enfants a produit à la caisse de l'hospice une somme de 5,200 francs.

« L'ordre, la discipline et les meilleures mœurs règnent dans l'hospice. Des réparations considérables étaient depuis longtemps indispensables; Mr. le Préfet, qui a daigné visiter cet hospice, a autorisé ces travaux, et la toiture entière a été refaite à neuf en 1807. Les dépenses que ces réparations ont occasionnées sont déjà acquittées, et l'hospice n'a pas un sou de dette [1]. »

Les revenus qui étaient, en l'an x, de 4,304 fr. 55, s'élevaient, en 1807, à 6,860 fr. 25. En 1875, les recettes ordinaires de l'hospice des Orphelins et de la salle d'asile montaient à 8,976 fr. 97 et les dépenses ordinaires à 15,702 fr. 25.

La direction de l'hospice des Orphelins est confiée pour les garçons aux frères des écoles chrétiennes et pour les filles aux sœurs de Saint-Vincent de Paul de Gyseghem.

Cet hospice qui, avec ses dépendances, comprend une contenance de 35 ares 19 centiares, occupe encore des bâtiments construits au XVIIe siècle auxquels on a apporté certaines modifications. Ils sont bâtis dans un style simple qui convient à leur destination. Ils n'offrent ni dans leur architecture ni dans le mobilier qu'ils renferment rien de bien remarquable. Signalons pourtant un meuble ancien en chêne, exécuté au XVIIe siècle en style renaissance et qui a été donné à l'hospice par Anne de Croy.

A l'ouvroir des orphelines on remarque aussi le portrait de cette princesse, reconnue à juste titre comme fondatrice de cet établissement; celui d'une dame inconnue, paraissant âgée d'environ cinquante ans et celui d'une autre dame plus jeune, vêtue avec élégance, ayant devant elle un crucifix; au bas, se lit ce chronogramme :

LÆTA DIU FELIXQUE ORTO IN PACE TRIUM.

[1] J. PARMENTIER, Compte d'ordre et d'administration, pp. 14 et 15.

Digitized by Google

§ 5. *Salle d'asile.*

La salle d'asile d'Enghien est une institution charitable, de création moderne; elle fut fondée par l'administration des hospices civils le 17 octobre 1845 et un règlement du 19 décembre suivant limita les admissions à cent.

Elle fut installée dans une partie des bâtiments de l'ancien béguinage jusqu'à l'époque où cette propriété fut vendue à la duchesse d'Arenberg. La commission administrative, autorisée par arrêté royal du 25 mai 1847, fit alors construire un local spécial pour la salle d'asile dans une dépendance de l'hospice des orphelins. Cette construction eut lieu au moyen des fonds des hospices et avec le concours généreux de la duchesse d'Arenberg.

Par délibération de l'administration des hospices du 27 décembre 1847, le nombre des enfants à admettre fut fixé définitivement à cent-cinquante.

La nouvelle salle d'asile fut inaugurée le mardi 11 janvier 1848[1], en présence des autorités civiles et ecclésiastiques et d'un grand nombre d'habitants de la ville. Le discours d'inauguration a été prononcé par M. l'avocat Deltenre, membre de la commission des hospices.

Après ce discours, M. Ponceau, chanoine de Tournai et inspecteur diocésain de l'instruction primaire, énuméra les grands avantages qui devaient résulter, pour la population pauvre de la ville, de l'institution d'une salle d'asile, sous le triple point de vue de ses intérêts physiques, moraux et religieux.

Cette allocution terminée, les cent-cinquante élèves, tous en uniforme et déjà exercés et disciplinés, firent leur entrée bruyante dans la salle en marquant le pas et en chantant. Des exercices intéressants et un dialogue parfaitement déclamé par trois enfants fournirent la preuve que le mode d'instruction suivi à l'asile d'Enghien, qui datait de deux ans à peine, est aussi parfait que possible.

[1] Il a été rendu compte de cette cérémonie dans un journal bruxellois, l'*Émancipation*, n° du vendredi 14 janvier 1848.

Digitized by Google

Sur cent enfants de trois à six ans, qui, depuis la fondation, ont fréquenté cette école gardienne, et qui tous d'origine flamande ne connaissaient pas un mot de français, une vingtaine au moins savaient alors parfaitement lire et pouvaient défier en arithmétique des élèves d'école primaire de douze à quinze ans.

L'influence du régime de l'asile sur la santé des enfants a surtout frappé l'assemblée; les personnes étrangères qui assistaient à la cérémonie d'inauguration, ont vivement applaudi à la bonne organisation de cet établissement.

La construction d'une salle spéciale pour cette institution est digne de la munificence de M^me^ la duchesse d'Arenberg et l'on peut sans exagération placer l'asile d'Enghien au premier rang des établissements de ce genre.

La salle d'asile d'Enghien est, comme celle d'Ixelles, dirigée par les sœurs de charité de saint Vincent de Paul.

§ 6. *Refuges pour la vieillesse.*

Enghien possède un certain nombre de fondations destinées à procurer le logement et des secours à des vieillards indigents et incapables par leur âge avancé de subsister de leur travail. Ces fondations qui fournissent actuellement à plus de soixante-dix ménages pauvres, une habitation saine et gratuite, leur offrent tous les bienfaits d'un asile tout en leur conservant une grande liberté et sans les astreindre à une vie en commun qui rend souvent leur existence si pénible.

Nous nous bornons à énumérer brièvement les institutions de ce genre créées en notre ville [1].

1. La plus ancienne fut fondée le 17 mai 1504 par Etienne Vander Brugghen. Il donna neuf maisonnettes, situées rue de la

[1] Les renseignements de ce paragraphe nous ont été fournis par MAETENS, Notice sur les institutions d'Enghien, ms.; par la déclaration des biens du clergé séculier faite en 1787, et par les notes que nous a si obligeamment communiquées M. le chanoine Huart.

Digitized by Google

Gaine et du Doyen, pour servir d'habitation à autant de vieillards veufs ou veuves. Le doyen et les maîtres du métier de saint Éloi en étaient les collateurs conjointement avec le plus proche parent du fondateur. L'administration en appartenait au doyen de ce métier, qui était chargé de la recette de cette fondation et de l'entretien des maisonnettes. En 1787, le revenu annuel était de 68 fl. 12 s. et la dépense atteignait 87 fl. 15 s. 6 d. Depuis la suppression des corps de métiers, le bureau de bienfaisance a été envoyé en possession de cette fondation.

II. *Fondation de Baudry d'Aix.* — Cette fondation qui était très-importante, fut faite en 1570 par Baudry d'Aix, conseiller et receveur de la ville et terre d'Enghien et par Jeanne Lefebvre, son épouse [1]. Elle comprend treize petites maisons situées rue du Béguinage qui, d'après la volonté du testateur, doivent être conférées « à de vieux jeunes hommes ou à de vieilles jeunes filles. » Baudry d'Aix désigna comme administrateurs et collateurs de sa fondation, le curé d'Enghien et le plus ancien échevin de la ville. Celui qui obtenait la jouissance de l'une de ces maisons payait à son entrée neuf livres dont huit pour frais d'entretien du bâtiment et 20 sous au profit de l'église du Béguinage.

Baudry d'Aix avait fondé en cette église deux obits auxquels étaient tenus d'assister les treize pauvres logés dans ces maisonnettes.

Robert d'Ostelart, abbé de Cambron et neveu du fondateur, réclama, en 1581, l'exécution de cette fondation [2]. Un chassereau des biens y appartenant fut formé le 8 janvier 1592. Les revenus étaient assez élevés; le compte dressé pour une période de 5 ans, du 1er octobre 1604 au 30 septembre 1609, accuse une recette de 1941 liv. 18 s. 4 d. et une dépense de 2,344 liv.

[1] Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. v, p. 165. — Les archives communales d'Enghien possèdent une copie du testament de Baudry d'Aix. Ses armes étaient : d'argent à trois peignes de gueules, 2 et 1.

[2] Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

14 s. 6 d. Celui qui va du 1er octobre 1636 au 30 septembre 1638 s'équilibre en recettes à 3,885 liv. 13 s. et en dépenses à 3,569 liv. 1 s. 5 d.[1] Les comptes étaient rendus au curé et au bourgmestre d'Enghien, ainsi qu'à l'exécuteur testamentaire. La déclaration faite en 1787 au gouvernement fixait à 365 fl. 7 s. 2 d. les recettes, et à 358 fl. les dépenses annuelles. Les revenus s'employaient à l'entretien des habitations et le surplus se distribuait pendant l'année aux pourvus d'après leurs besoins.

Cette fondation a, de nos jours, conservé une admininistration spéciale. Celle-ci se charge de toutes les réparations aux maisonnettes, fait distribuer aux pourvus le chauffage et le luminaire, et une somme de 4 fr. par mois d'hiver et 3 fr. par mois d'été. En 1875, les recettes étaient de 1910 fr. 34 et les charges de 1765 fr.

III. *Fondation d'Etienne Papeleu.* — Etienne Papeleu, bourgeois d'Enghien, laissa une maison sise rue du Château, divisée en quatre demeures, pour servir d'habitations à quatre veuves ou filles déjà âgées, avec préférence pour les parents pauvres du fondateur. Le bureau de Bienfaisance en est actuellement administrateur.

IV. *Fondation Rebs.* — Charles Rebs, seigneur d'Avelt[2], et Adrien, son frère, firent, vers 1660, une fondation de dix maisonnettes dont six situées dans la rue d'Argent et quatre dans la rue du Doyen, en faveur de pauvres veuves. Ses revenus étaient en 1787 de 99 fl. 9 s. 6 d. et les dépenses de 74 fl. 6 s.; le boni était distribué aux pauvres. Cette fondation a été remise à l'administration des hospices civils d'Enghien. Chaque pourvue, outre l'habitation gratuite, reçoit annuellement dix francs D'après le compte de 1875, les recettes et les dépenses s'équilibraient à 289 fr. 02.

[1] Le chassereau et trois comptes des années 1605-1609, 1634-1638 sont conservés aux archives de l'État à Mons.

[2] La famille Rebs était au nombre des familles nobles d'Enghien; elle portait pour armes : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois palmes de sinople; aux 2 et 3 tiercé en fasce d'argent, d'azur et d'or.

Digitized by Google

V. *Béguinage de Saint-Joseph.* — L'abbé J. Monthiron, régent de l'hospice des Orphelins [1], fit, dans la première moitié du XVIIIe siècle, une fondation de douze maisonnettes en faveur de pauvres veuves ou filles âgées; ces maisonnettes situées rue de Sambre forment un enclos portant le nom de *Béguinage de Saint-Joseph.* Dans le cours de se siècle, Mesdames J. Matthieu et J. Ortegat, filles de M. J. Parmentier et parentes du fondateur, portèrent à treize le nombre des maisonnettes par l'acquisition d'une habitation contiguë. Cette fondation est dotée de quelques rentes peu élevées qui sont chaque année réparties entre les pourvues.

Les maisonnettes ont toujours été entretenues et conférées gratuitement par des membres de la famille du fondateur. Le 2 juin 1871, Mesdames Matthieu et Ortegat qui ont actuellement la direction de cette fondation, firent donation à l'administration des hospices d'Enghien de la nue-propriété de ces maisonnettes et des rentes y affectées. Elles s'en réservèrent leur vie durant l'administration et la collation. L'autorité supérieure autorisa les hospices à accepter cette donation.

VI. *Hospice Cuerens.*— La plus récente des fondations de ce genre est celle qu'a faite M. le docteur Cuerens, en 1862. Il légua par testament, à l'administration des hospices, dix-sept maisons, situées rue Nuit et Jour, rue des Éteules et rue du Doyen. Il ajouta à ce legs, une somme de trente mille francs destinés à leur appropriation et à leur agrandissement. L'administration des hospices employa cette somme à exécuter d'importantes réparations à ces maisons et en porta le nombre à vingt et une. Actuellement, cette fondation forme une belle cité ouvrière comprise dans un carré vaste et salubre avec pelouses et séchoirs. Les hospices, en leur qualité de légataires universels de M. Cuerens, administrent et confèrent gratuitement ces maisons [2].

[1] Il mourut à Enghien, le 24 janvier 1760, à l'âge de 56 ans.

[2] Les recettes ordinaires étaient en 1875 de 2,638 fr. 02 et les dépenses de 1758 fr 80. D'après l'intention du fondateur, l'excédant des revenus sur les charges doit être distribué, soit en nature, soit en argent, aux habitants de ces maisons.

Digitized by Google

Cette fondation est d'une extrême utilité ; aussi la mémoire de M. le docteur Cuerens mérite d'être bénie et vénerée par les pauvres de notre ville.

VII. *Hospice de vieilles femmes.* — Outre ces fondations, il a été établi, le 1er avril 1818, dans les bâtiments de l'ancien béguinage, un hospice pour les vieilles femmes. Ces bâtiments ayant été vendus à Mme la duchesse d'Arenberg, en vertu d'un arrêté royal du 14 février 1847, l'hospice des vieilles femmes a été transféré dans une dépendance de l'hospice des Orphelins. Le nombre des pourvues qui, à l'origine, était à douze, a été porté à vingt-quatre. En 1875, cet hospice avait une recette ordinaire de 8,377 fr. 69 servant à faire face à une dépense ordinaire de 7,899 fr. 02.

Digitized by Google

LIVRE IV. — Institutions scientifiques et littéraires, fêtes, biographie.

CHAPITRE I.

Instruction publique.

§ 1. *De l'enseignement à Enghien avant la fondation du collége des Augustins.*

Quoique les documents relatifs aux établissements d'instruction de notre ville ne remontent pas au-delà des premières années du XV^e^ siècle, il ne nous semble guère douteux que bien avant cette époque, Enghien ait possédé quelque institution enseignante. Dès le XIII^e^ siècle, les villes de la Flandre et la plupart des villes du Hainaut possédaient des écoles florissantes: ce qui prouve que dans ces temps l'ignorance était loin d'être aussi profonde qu'on veut parfois le supposer. L'Eglise qui, par sa constitution et la force même des choses, avait en quelque sorte acquis le monopole de l'instruction, prenait soin d'établir dans toute communauté un peu nombreuse des *écolâtres*, ordinairement prêtres, qui s'occupaient d'enseigner la doctrine chrétienne et les belles-lettres. Les écoles des abbayes comme celles de Lobbes et de Saint-Ghislain furent célèbres. Du temps de Marguerite de Constantinople, Binche, Ath, Le Quesnoy, Maubeuge, pour ne parler que de quelques villes de second ordre, avaient deux ou trois écolâtres.

Digitized by Google

Enghien qui, dès cette époque, avait une population aussi nombreuse que celle de ces localités, n'a point dû rester en arrière par rapport à l'instruction. Les comptes et les autres documents du XIVe siècle qui nous restent attestent, en effet, qu'il y existait un nombre assez considérable de bourgeois lettrés. Quoiqu'il en soit, l'époque où fut ouverte la première école nous est inconnue. Nous savons seulement que lors de son établissement, il fut défendu de créer d'autres écoles dans le rayon d'une lieue autour de la ville. Dès 1405, cette disposition n'était plus respectée, car il se tenait des écoles à Hérinnes, à Saint-Pierre-Capelle et dans d'autres villages : ce qui marque déjà une certaine diffusion de l'enseignement parmi les populations rurales. Par cette concurrence et par suite de la mortalité de cette année, l'école d'Enghien se trouvait alors fort amoindrie. Aussi pour remédier à cette situation qui était « grandement au préjudice de la franchise de la ville, » le mayeur et les échevins accordèrent à « maistre Henry, maistre de l'escolle d'Enghien » une allocation de neuf livres tournois l'an [1].

Il ressort du compte auquel nous devons ce renseignement que le droit d'ouvrir une école à Enghien avait été concédé aux échevins de notre ville par la charte de liberté et de franchise qui fut accordée, comme nous l'avons précédemment établi, dès le XIIIe siècle. Il est donc permis de croire que la fondation d'une école à Enghien remonte au moins à cette époque.

[1] » A maistre Henry, maistre del escolle d'Enghien, fu donnet et accordet de grasce par le conseil de mademoiselle d'Enghien, mayeur et eskevins, pour ce que li escolle estoit fort amenrie tant par le mortoille comme ossi parce que li drois de le ville n'est wardet ensi qu'il soloit dou tamps passet, car on ne pooit tenir escolle à une lieuwe près de le ville que ce ne fuist de grasce et maintenant tient on escolle à Hérines, à Saint-Pierre et ailleurs, qui est grandement ou préiudice de le franquise de le dite ville, ix l. l'an à II payemens moitiet à le saint Jehan et l'autre moitiet au Noël, payet ou terme de ces comptes finissant le dairain payement au Noël l'an iiiic et v . . . . . ix l. t. « — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1404 (1405 *n. st.*) *au* 1er *février* 1405 (1406 *n. st.*) Archives comm. d'Enghien.

Digitized by Google

Nous venons de voir qu'au commencement du xv^e^ siècle, la concurrence faite par les écoles ouvertes dans plusieurs villages des environs avait diminué l'importance de l'école d'Enghien. Il paraît que, malgré les efforts du magistrat, cet établissement retomba, en 1450, dans une situation précaire : l'enseignement y laissait alors beaucoup à désirer au point que les bourgeois et les manants se trouvèrent forcés d'envoyer leurs enfants étudier hors de la ville. Les habitants, qui éprouvaient un grave préjudice de cet état de choses, adressèrent une requête à l'autorité locale pour l'engager à y remédier.

Faisant droit aux plaintes qui lui étaient déférées, le magistrat congédia maître Liévin qui gouvernait alors l'école, en lui accordant une gratification de 56 sous [1], et réussit à obtenir de maître Simon Vlecoten directeur de l'école de Grammont, qu'il vint s'établir à Enghien. Celui-ci prit l'engagement d'y rester pendant trois ans, et d'amener avec lui un second maître suffisamment instruit; à cette condition, la ville lui accorda chaque année une allocation de 36 livres tournois [2]. En outre, elle lui fournit une maison et un local pour l'école; à cet effet

[1] « A l'ordonnance dou bailliu d'Enghien, mess^rs^ dou conseil, mayeur et eschevins, fu donnet de grasse à maistre Liévin qui avoit gouverné l'escolle en ceste ville le terme d'un an, en ayde de payer le louage de l'escolle, pour ce qu'il se dolosoit de ce que on luy avoit ostet l'escolle, et que payet ly a estet comme par certification chi rendue appert, ij mailles postelatus et pour ce payet au pri de xxviii s. le pièce . . . . . lvi s. »
— *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1450 (1451 *n. st.*) *au* 1^er^ *février* 1451 (1452 *n. st.*) Arch. communales d'Enghien.

[2] « A l'ordonnance dou bailliu d'Enghien, mess^rs^ dou conseil, mayeur, eschevins, bourgois et manans de ceste dite ville, fu mandé maestre Simon *(Vlecoten)* qui alors avoit le gouvernement de l'escolle de Gramont, pour gouverner et remettre en estat l'escolle de ceste ville qui dou tout estoit à nient et dont à cely cause les bourgois et manans de ceste dite ville avoient grant dammage et despens pour leur enfans mettre a dehors de ceste ville à escolles; hyeu regart et considération sour ce à le requeste desdis bourgois et manans et dont à cely cause a esté ordonné de grasse audit maistre Simon le terme de

Digitized by Google

elle loua de la veuve de Jean de Lasnaix une maison pour les maîtres et une grange pour y tenir les classes [1].

Simon Vlecoten amena avec lui maître Godenert et prit la direction de l'école, le 24 juin 1451. Cet écolâtre était, au témoignage d'Arnold Beckens, un homme savant et habile; grâce à ses efforts et à ses talents, l'école d'Enghien reprit un grand essor et contribua puissamment à répandre l'instruction parmi la population de notre ville. Vlecoten forma de nombreux élèves parmi lesquels Arnold Beckens, auteur d'une chronique du couvent des Chartreux d'Hérinnes [2]. Il abandonna Enghien en 1456, pour aller diriger l'école de Gand et mourut en 1458, dans la maison des Chartreux de Bois-Saint-Martin.

Nous ne possédons guère de renseignements sur les matières qui, à cette époque, formaient le programme des études. Il semble cependant que déjà alors, outre l'instruction élémentaire comprenant le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, on y enseignait au moins les éléments de la langue

iij ans ensuivans comenché à jour saint Jehan-Baptiste mil iiii^{c} et lj le somme de xxxvi l., chacun an, moyennant quel il ameuroit avoecq ly un maistre souffissant, oussy luy fu accordé maison et escolle delivrée, a estet payet audit maistre Simon pour le terme de demy an eskéu à jour dou Noël et que payet ly a estet comme par certification chi rendue appert . . . . . xviii l. » — *Compte de la massarderie* cité.

[1] *Compte de la massarderie* cité.

[2] Cet écrivain parle en ces termes de Vlecoten : » Anno 1458, obiit magister Simon Vlecoten rector scholarum primo in Gerardimonte, secundo Angiæ, in quibus locis sub eo frequentavi, tertio Gandavi. Credo quod a Gandava venerat in Gerardimontem; et ibi apprehendit eum mortalis infirmitas, et fecit se portari ad domum Sylvæ Sancti Martini ordinis nostri, ubi et defundus est tamquam donatus sicut instanter petiit In eadem domo per multos annos antea fuerat novitius, sed non perseveravit tunc. Vir valde notabilis et idoneus, hic contulit nobis tertiam partem bonorum suorum remanenti uno post completionem testamenti sui. » — *Chronica domus capellæ beatissimæ semper virginis Mariæ, ordinis cartutiensis, diocesis Cameracensis, juxta Angiam in Herne*, ms. de la bibl. publ. de Mons.

Digitized by Google

latine. Celle-ci, en effet, restait toujours la langue des savants et des clercs, et il nous paraît invraisemblable qu'on ne l'aurait pas apprise dans une école organisée dans une ville où la population parlait deux langues différentes : le français et le flamand, et se trouvait souvent en contact avec les savants de la cour des seigneurs de Luxembourg.

La musique vocale était également comprise dans l'enseignement scolaire. En 1456, le magistrat fit faire à l'usage de l'école, « pour les enfans aprendre leur kant, » deux livres de plain-chant, divisés pour les diverses saisons de l'année et contenant ensemble 362 feuillets [1]. Le plain-chant était encore alors, on le sait, le chant par excellence; son mode d'accord et de notation servait pour tous les autres genres de musique.

Dès le milieu du xv^e^ siècle, il y avait plusieurs personnes chargées de donner l'enseignement à l'école d'Enghien. Le directeur de celle-ci, ou, comme le qualifient les documents contemporains, le *souverain maître de l'école* était nommé par le magistrat.

[1] « A l'ordonnance de mess^rs^ du conseil, mayeur et eschevins a estet ordonnet de faire faire ung livre de kant qui besoing estoit en l'escolle pour les enfans aprendre leur kant; dont à cely cause a estet marchandet de Augustin Delechoute dit de Hanicq de faire ung livre de kant pour ladite escolle, lequel Augustin en a fait deux livres pour les deux saisons de l'année, yceulx deux livres contenant xlij quaterne de franchin contenant chacun quaterne viii foillés dont les xl quaternes sont escriptes, dont ly a estet payet pour chacun quaterne escripte par marchandise faite à ly. present eschevins, xix s.; montent xxxviii l. Item, pour ij quaterne de franchin qui point ne sont escript leur fault faire escripre de communibus sanctorum au prix de viii s. chacun quaterne xvi s Item, audit Augustin, pour l'un desdis livres avoir couvert, et loyet en ordonnance xxxvi s. Item, à sire Jehan Brecsteen, prestre. pour avoir loyet l'un desdis livres couvert en min en ordonnance xl s. Item pour lesdis deux livres avoir bendet et bordet en kaeyeur et debous et mis plattines de laiton payet xvlij s. montent ces parties et que payet a esté comme par certifecation appert . . . . . xliij l. ix s. »
— Fragment du *compte de la massarderie de 1455-1456*. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

Chaque fois que cette place venait à vaquer, l'autorité locale prenait un soin tout particulier de chercher un homme instruit et capable pour diriger son établissement. Les comptes de la massarderie prouvent en effet que, dans cette occurence, on n'épargnait ni frais ni messages pour s'assurer d'un bon choix. C'est à cette sage sollicitude du magistrat que l'école d'Enghien dut ses succès et sa réputation.

Après le départ de maître Simon Vlecoten, le magistrat s'entendit avec Jean Walrans, maître de l'école de Braine-le-Château. Celui-ci accepta de diriger l'école d'Enghien, moyennant une allocation de 16 livres tournois par an. C'était un maître des plus capables, car nous voyons le maire du village de Braine-le-Château faire tous ses efforts pour le retenir[1].

En 1465, l'école d'Enghien était dirigée par un prêtre du nom de Josse qui fut remplacé l'année suivante par un médecin, maître Jean del Erdebrugghe[2].

[1] « A l'ordonnance du mayeur et eschevins fu envoyés Gérart Coels, messager de ceste ville à Braine-Castiau envers maistre Jehan . . . qui estoit retenu pour le excertion de l'escolle de ceste ville, pour savoir se point ne venroit, pour cause que li maire dudit lieu de Braine-Castiel et ung autre homme avoecq luy avoient fait voix commune que point ledit maistre Jehan ne venroit, a estet payet vi s. Item, pour les despens d'un jene escollier que ledit maistre Jehan envoya en ceste ville certifyer que ledit maistre Jehan venoit, parmi tant que ledit messager le compaigna v s. viii d., monte ce que payet a esté comme par certification appert . . . . . xi s. viii d. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1456 (1457 *n. st.*) *au* 1er *février* 1457 (1458 *n. st.*).

[2] « A l'ordonnance de monseigneur le bailliu, messrs du conseil, mayeur et eschevins a estet maistre Jehan del Erdebrugghe relevet le terme de iiij ans ensuivant pour estre médecin à ladite ville et estre prest ung chacun qui de son conseil aura à faire et à exercer l'escolle de ceste ville et tenir ung serviteur à ses despens souffissant à l'apaisement de la loy, au pris de xxx l. l'an et une robbe de la ville, telle comme est tenuz payer à deux termes et payemens, si comme moitiet à jour saint Jehan-Baptiste et moitiet à jour de Noël, entendu son terme entrant à jour saint Jehan-Baptiste mil iiij^{c} lxiij, ly a estet payet pour

Digitized by Google

Quelques années plus tard, en 1474, nous trouvons à la tête de cet établissement un maître nommé Nicolas Croy qui, au dire d'Arnold Beckens, se faisait remarquer par ses connaissances dans trois langues[1].

Il eut pour successeurs maître Louis de Bure, auquel la ville accordait une indemnité de 24 livres, puis maître Nicolas de Bruseghem en juin 1482; celui-ci ne recevait plus que 10 livres de la ville. Cette diminution s'explique peut-être par l'extension notable qu'avait prise dès lors cet établissement et par l'augmentation du nombre d'écoliers.

L'autorité locale fit faire, en 1495, des démarches à Bruxelles et à Louvain, pour obtenir un homme capable pour diriger son école. Maître Gérard Roosendaele fut accepté après qu'il eut donné des preuves de son savoir[2]. Il conserva pendant longtemps la direction de l'école et fut remplacé, en 1511, par Josse Droeghebraet, et en 1523 par Nicolas Paternostre.

Bien que nous n'ayons que peu de détails sur ces premiers instituteurs de la jeunesse à Enghien, il nous a paru juste de

deux termes et payemens eskeus au terme de ce compte. . xxx l. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1465 (1466 *n. st.*) *au* 31 *janvier* 1466 (1467 *n. st.*).

[1] Beckens dans ses *Chronica...*, dit qu'en 1474, on reçut comme novice au couvent des Chartreux d'Hérinnes : » Mr Nicolaus Croy, rector scholarum in Angia, vir valde notabilis in 3 linguis. » Il n'y resta que deux mois. — Ms. de la bibl. publ. de Mons.

[2] » A l'ordonnance de la loy et par le sceu d'aulcuns de ceulx du conseil furent envoyés maistre Loys de Bueres et Jehan de le Hofstadt en la ville de Louvaing et de Bruxelles, pour trouver et recouvrer d'un souverain maistre d'escolle estant personnage pour bien endoctriner enffans. Lesquelz trouvèrent ung nommé maistre Gérart Roosendale qui vint avoec eulx a Enghien, auquel après avoir eu la relation d'aulcuns clercs de ladite ville de sa personne et de son savoir, fu marchandet et accordé gaiges. Auquel voyage ilz furent chacun par l'espasse de iii jours à xxiiij s. par jour, pourcoy payet par ledit massart en somme. . . . . vij l. iiij s. » — *Compte de la massarderie, du* 1er *février* 1494 (1495 *n. st.*) *au* 31 *janvier* 1495 (1496 *n. st.*). Arch. comm. d'Enghien.

Digitized by Google

recueillir leurs noms. A cette époque, d'ailleurs, les places de maîtres d'école jouissaient d'une grande considération et n'étaient point conférées au premier clerc venu. Dans leurs humbles fonctions, ils ont travaillé à l'amélioration intellectuelle et morale des habitants de notre ville; ils méritent bien que leurs noms ignorés soient rappelés au souvenir des descendants des générations qu'ils ont formées.

Sous l'administration de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme et dame d'Enghien, un plus grand développement fut donné à l'instruction publique en notre ville. Les allocations payées par le magistrat aux maîtres de l'école avaient été, pendant le xv^e^ siècle, relativement peu considérables. Dans le but de leur accorder une rémunération plus en rapport avec les services qu'ils rendaient aux habitants d'Enghien, et augmenter par ce moyen la prospérité de l'école, Marie de Luxembourg, à la requête de l'autorité locale, ordonna, par acte du 12 mai 1534, que le bénéfice de Sainte-Marie-Magdelaine, fondé en la chapelle du Béguinage par Walter 1^er^, seigneur d'Enghien, fût désormais attribué à l'un des maîtres de l'école d'Enghien [1]. Cette décision

[1] » Comme de la part de nos chers et bien aimez les gouverneur, bailly, conseil, mayeur et eschevins de notre ville, terre et seigneurie d'Enguien, nous ait été remontré qu'aucuns bons personnages, meus par charité et dévotion, seroient en volonté de donner et transporter certains biens, pour instituer et élever à l'honneur de Dieu et divin service et bien publique une bonne escole en notre ville d'Enguien; Nous requerans, en faveur et augmentation de ladite fondation d'escole, vouloir consentir et accorder qu'une chapelle fondée par nos prédécesseurs seigneurs d'Enguien en l'église du Begguinage d'icelle ville, à l'honneur de Dieu et sainte Marie-Magdeleine, de laquelle la collation et totale disposition nous compète et appartient, soit affectée et deservie par l'un des maîtres d'icelle escole, au profit et augmentation du salaire des maîtres d'escoles. Consentons, volons et accordons que ladite chapelle et tous les revenus d'icelle qui consistent en six muids de blé, sept muids d'avoine, mesure d'Enghien, 25 chapons, 3 oisons, et en rentes d'argent neuf Carolus d'or et 9 sous monnoye de Haynaut qui est la troisième partie des trois chapelles cy-devant fondées par nos prédécesseurs et dont les revenus se prennent au lieu

Digitized by Google

reçut l'approbation des vicaires généraux du diocèse de Cambrai [1].

Charles de Carondelet, seigneur de Potelle, alors gouverneur d'Enghien, seconda les efforts tentés par cette Dame, pour développer l'instruction dans notre ville; il fit plusieurs libéralités à l'école d'Enghien et laissa notamment un capital de douze cents florins, formant une rente de 60 florins, à charge d'y entretenir et d'y nourrir trois enfants pauvres « qui devoient être habillés, ainsi que le sont les boursiers au collège de Louvain. » [2].

Ce serait à la suite de ces libéralités, que, si l'on en croit un rapport fait par les échevins d'Enghien, en 1768, une école latine aurait été ouverte le 27 décembre 1537 [3].

Cette allégation nous paraît manquer de preuves, car il n'est guère douteux que longtemps avant la date précitée, la langue latine était comprise dans l'enseignement de cette école, et vainement nous avons cherché dans les comptes de la massarderie, toujours si détaillés, une mention qui confirme l'assertion du magistrat d'Enghien au XVIII^e^ siècle. Nous ne pouvons donc en admettre l'exactitude. Tout au plus nous est-il permis de conjecturer qu'à cette date, certaines modifications furent apportées à cet établissement; peut-être le magistrat lui donna-t-il une organisation plus développée, pour satisfaire aux désirs de Marie de Luxembourg et de son représentant à Enghien.

Quoiqu'il en soit, il est constant qu'à dater de cette époque,

annuellement, au terroir de Gamerage, sur la cense appellée *Wildere*, soit affectée et, par ces présentes, affectons au bien commun d'icelle escolle à charge et condition que la fondation d'icelle chapelle, qui est de trois messes par chacune semaine à l'intention du fondateur. En témoin de ce, nous avons signé cette de notre main et fait sceller de notre scel, le 12 de may 1534. (Signé :) *Marie de Luxembourg.* » — Transcrit dans DE HOUSTA, *Histoire du couvent des Augustins d'Enghien*, ms., t. II, p. 211-212, d'après l'original conservé aux archives de la maison d'Arenberg.

[1] MAETENS, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms.

[2] MAETENS, *Notice* citée.

[3] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 245.

Digitized by Google

la ville d'Enghien possédait une école latine et des écoles élémentaires ou d'abécédaires. L'enseignement y était donné par des prêtres séculiers, au nombre de trois ou de quatre, qui pour émoluments recevaient de la ville trente florins, outre les 60 florins de la fondation de Carondelet. Les enfants pauvres de la ville et des faubourgs étaient admis gratuitement. L'école latine comprenait un cours complet d'humanités[1].

L'école latine, à dater du milieu du XVI^e^ siècle, atteignit un haut degré de prospérité ; ce résultat était dû surtout aux hommes estimables et savants que le magistrat prit soin de placer à sa tête. La méthode et la bonne direction donnée à l'enseignement engagèrent même les religieux du monastère des Augustins à y envoyer, dès 1576, leurs jeunes novices s'y instruire dans les belles lettres. Ils payaient pour ce motif au régent de l'école une rétribution annuelle de huit livres[2]. Les Carmes ne tardèrent pas à les imiter. [3]

Parmi les écolâtres d'Enghien, nous citerons les noms de maître Michel Van Ottem (1543), maître Chrispiean de Kerdennare, (1544), maître Adrien de le Borre (1545) ; maître Jean de Cousenere, de 1561 à 1571, lesquels recevaient de la ville 60 livres de gages, à condition d'enseigner gratuitement les pauvres enfants de la ville. [4] En 1576, on cite maître Matthieu Le Grand, comme étant régent de cette école. [5] Il fut remplacé, dès 1580, par maître Martin de Muldere. Plus tard, nous voyons Nicolas Englet occuper cette place avec distinction ; il était chargé d'enseigner les langues latine, française et flamande, et d'entretenir le chant en l'église paroissiale. [6] Enfin, nous trouvons Pierre Van Haute comme écolâtre de 1593 à 1603.

Au commencement du XVII^e^ siècle, cette école était dans un

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 245.
[2] De Housta, *Hist. des Augustins*, ms. t. I, p. 123.
[3] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.
[4] *Compte de la massarderie*, arch. comm. d'Enghien.
[5] De Housta, ms. t. I, p. 123.
[6] Maetens, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms.

Digitized by Google

état florissant. Les Augustins profitèrent de cette situation pour faire d'actives démarches auprès d'Anne de Croy, afin d'en obtenir la direction. Pour préparer la réalisation de ce projet, ils cessèrent, dès 1618, d'envoyer leurs novices à l'école latine et leur enseignèrent eux-mêmes le latin. [1]

Le magistrat d'Enghien se montra très-hostile aux espérances de ces religieux; on comprend aisément en effet qu'il ne pouvait se laisser enlever sans résistance la haute direction d'un établissement créé en vertu des franchises locales, entretenu par ses soins et qui, dans son organisation primitive, avait rendu d'inappréciables services aux sciences et aux lettres. Malgré ses efforts, cet établissement dut disparaître pour faire place au collége des Augustins. Notre but était de faire revivre au moins en partie quelques souvenirs sur cette école dont l'existence était jusqu'ici ignorée presque complètement. Ce que nous avons pu en retrouver montrera assez, croyons-nous, quelle sollicitude et quel zèle dirigeaient nos magistrats quand il s'agissait de pourvoir à l'instruction et au bien-être moral de leurs administrés.

§ 2. *Collége d'humanités.*

Anne de Croy, depuis la mort de son époux, s'adonnait toute entière à la pratique de bonnes œuvres et prodiguait ses largesses aux maisons religieuses établies à Enghien. Elle voulut faciliter les projets des Augustins de cette ville en leur donnant la direction de l'école latine dont nous venons de rappeler la prospérité. Le magistrat d'Enghien, d'accord avec le curé de la ville, ne voulut pas se laisser enlever les droits de haute surveillance qu'il exerçait sur cet établissement. Non-seulement il protesta vivement contre ce projet, mais il fit tous ses efforts pour le faire échouer. Il s'empressa de consulter des membres du conseil de Flandre et obtint un avis favorable aux prérogatives de la ville; cet avis délibéré à Gand, le 19 juillet

[1] De Housta, ms. t. I, p. 185.

Digitized by Google

1622 disait : « que l'on ne peut ni doit commuer ou transférer laditte écolle ni la régence d'icelle aux pères Augustins, vu que ce seroit une nouvellité odieuse et répugnante aux pieuses et anciennes fondations et donations faittes à l'érection et avancement de laditte écolle et au droit acquit aux pauvres enfans, laquelle translation seroit aussi préjudiciable pour les conditions inserées ès dittes donations et nommément en celle faitte par Monsieur De Pottel contenant expressément que en cas de contrevention des conditions y apposées la rente par luy donnée viendroit au profit de l'hospital de Magdelaine à Ath [1]. »

Fort de cet avis, le magistrat suscita difficultés sur difficultés afin d'entraver la réalisation du dessein d'Anne de Croy : cette princesse persista dans sa résolution; sa volonté souveraine triompha de l'opposition du magistrat, et le 4 octobre 1623, elle concluait avec les Augustins et l'administration locale, un contrat qui transférait à ces religieux la mission d'enseigner les humanités en cette ville [2].

Les Augustins, qui avaient commencé à donner leurs cours dès le 1er octobre de cette année, ne tardèrent pas à faire élever d'importantes constructions pour l'installation des classes. Ces constructions exigèrent plusieurs années de travail. Pendant toute leur durée, Anne de Croy ne cessa de les aider de ses libéralités. Les bâtiments destinés au nouveau collége furent terminés, en 1636, avec l'aide du magistrat d'Enghien qui semblait s'être résigné au fait accompli [3].

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton nº 242.

[2] « Magnam nobis præ reliquis collegiis difficultatem peperit erectio collegii Angiensis cui totis viribus sese opposuit R. d. pastor loci cum aliquibus ex Magistratu contra quos sæpius litigare debui in præsentia illustmæ dnæ Duciosæ quæ adeo constanter nobiscum stetit, quod post innumeras molestias tandem collegium aperiis, et ab illust. dna conventui impetravi in dotem 400 et amplius florenos, ultra alios redditus quos prostectus conventus habebat prius. » — De Housta, *Hist. des Augustins*, ms t. I, p. 187.

[3] De Housta, t. I, p. 205.

Digitized by Google

Dès l'ouverture des classes, la direction du collége avait été confiée à un préfet ; un tournaisien, le Père Clément de Marlière fut le premier religieux appelé à remplir ces importantes fonctions [1].

Anne de Croy ne se borna pas à contribuer à l'édification des bâtiments, elle pourvut encore par d'autres libéralités à l'entretien des maîtres et des élèves. En 1632, elle leur accorda une somme de 1,500 florins, à charge d'un anniversaire et de deux messes par semaine ; en 1635, elle laissa pour l'entretien des bâtiments une rente de 50 florins et une autre rente de 100 florins destinée à la célébration d'une messe quotidienne dans l'église de ces religieux.

Enfin cette généreuse dame, voulant permettre aux pauvres de jouir des bienfaits de l'instruction, créa six bourses d'étude au collége des Augustins pour les enfants peu fortunés de la ville. Elle affecta à cette fondation une rente de 600 florins [2].

Le collége des Augustins sut remplacer dignement l'école latine ; il acquit de bonne heure dans le pays une grande réputation. L'enseignement y était donné avec soin et avec talent par d'habiles professeurs ; les élèves y étaient nombreux et soumis à une discipline sage et paternelle. A l'exemple des colléges de ce temps, on prenait soin d'exercer les élèves dans des solennités dramatiques ou littéraires qui attiraient les bourgeois et les étrangers. Nous trouvons notamment qu'en 1645, le magistrat accorda une gratification de trente-six florins au P. Jean Thienpont, préfet du collége, à l'occasion d'une comédie qu'il avait fait représenter par les étudiants [3].

Au commencement du XVIIIe siècle, les bâtiments furent reconstruits ; ces travaux exigèrent une dépense d'environ 6,000 florins qui fut supportée pour la plus grande partie par le duc d'Arenberg [4]. Aussi, en souvenir de sa munificence,

[1] De Housta, t. I, p. 186.
[2] Id., t. I, p. 200.
[3] Id., t. I. p. 221.
[4] « Hoc anno (1732) perfectum est novum collegium, quod si quadantenus sit magnificum, at longe solidissimum constitit facile 6 flo-

Digitized by Google

les Pères Augustins firent placer près de la porte d'entrée, à l'angle du bâtiment faisant face à la rue de la Fontaine, l'écusson de cette noble famille, accompagné de ce chronogramme :

DVX
RESTAVRAVIT COLLEGIVM.

Ces souvenirs de la générosité des d'Arenberg existent encore aujourd'hui.

Le collége des Augustins était alors dans sa plus grande splendeur. En 1739, il comptait cent-huit étudiants [1] et, en 1769, il était tellement fréquenté que, sans tenir compte des jeunes gens de la ville, on y recevait cent-cinquante pensionnaires étrangers [2].

Cet accroissement du nombre des élèves avait obligé d'approprier de nouveaux dortoirs ; en 1747, on affecta à cet usage la salle du théâtre. C'est qu'alors, parmi les professeurs, beaucoup pensaient que la représentation de comédies, loin d'être utile à la formation des étudiants, ne servaient qu'à les distraire des études sérieuses.

Parmi les élèves qui y firent leur éducation, plusieurs acquirent dans la suite quelque renommée, notamment l'illustre théologien Charles Daelman dont la famille était originaire de notre ville. Deux anciens élèves obtinrent la palme de *primus* au concours de la faculté des arts de l'Université de Louvain : Martin Page, en 1725 et Pierre-François Van Audenrode, en 1772 [3].

renorum millibus ; sed Deus impensas humeris nostris impares pensare, uti confidimus, volens, multos nobis deinceps ad hunc usque annum 1739 studiosos immisit adeo ut numeravimus 108 studiosos ex quibus 14 primæ mensæ commensales, 15 in 2ª mensa, 70 inquilinos autem universim 108. » — DE HOUSTA, t. I, p. 413

[1] DE HOUSTA, t. I, p. 413.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 242.

[3] Le premier, né à Enghien, figurera dans notre biographie. Quant à Pierre-François Van Audenrode, il était né à Lombeek-Notre-Dame (Brabant). On conserve encore aujourd'hui au collége d'Enghien, un tableau imprimé qui rappelle, en style pompeux, ce brillant succès littéraire.

Digitized by Google

Ces succès avaient contribué à donner de la célébrité à ce collége. Dubuisson, qui y fit ses études, parle dans son *Mémoire sur le Hainaut* [1], avec éloge de cet établissement.« La jeunesse, dit-il, y est élevée avec beaucoup de soins et d'attention; il règne dans ces écoles et dans la façon d'enseigner une grande régularité, qui ne peut que former de très bons étudians; élevé dans ce collége, j'en parle avec certitude et ne sçaurois que rendre justice à la capacité des professeurs. »

L'autorité locale ne paraissait pas tout à fait de cet avis, car, par résolution du 15 mars 1722, elle décida de ne plus payer les quatre-vingts florins qu'elle allouait annuellement aux Augustins en vertu du contrat du 4 octobre 1623 [2]. Sans doute, la déplorable situation financière où se trouvait alors la caisse communale était le principal ou plutôt l'unique motif de la décision du magistrat, motif qu'il colorait par de nombreux prétextes. Ses écrits et ses démarches à ce sujet ont cependant l'avantage de nous révèler plusieurs particularités sur la manière dont se donnait, au siècle dernier, l'enseignement au collége des Augustins.

Le magistrat invoquait pour cesser le paiement de son allocation annuelle que les religieux avaient, depuis environ quarante ans, renoncé à enseigner la langue grecque, ainsi que les y obligeait expressément le contrat de 1623. La réponse que firent les pères chargés de la direction du collége, prouve que ce n'est pas seulement de nos jours qne des doutes et des discussions se sont élevés sur l'utilité de l'enseignement de cette langue dans les humanités. Nous avons, disent les professeurs enghiennois, renoncé à faire étudier le grec par nos élèves, avec l'autorisation du magistrat, et ce, à la demande des parents qui voyaient leurs fils consacrer un temps considérable à apprendre la langue grecque au grand détriment de l'étude du latin, si bien

[1] Ms. de la bibl. publ. de Mons, p. 56.

[2] *Deuziesme livre des polices de la ville*, archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

qu'ils terminaient leurs humanités sans connaître d'une manière convenable ni l'une ni l'autre de ces deux langues.

Les Augustins ne se bornèrent pas à répondre dans ce sens à la décision du magistrat. Dès le mois de mai suivant, ils firent connaître à leurs étudiants que désormais aucun d'eux ne serait plus admis à suivre les classes, si leurs parents ne prenaient l'engagement de payer annuellement un écolage de sept florins et d'offrir au nouvel an, aux mois de mai et d'octobre et à la fête de saint Thomas, au moins un esqualin au préfet et aux maîtres. Jusque là l'écolage n'avait été que de trois florins.

Le conseil de ville réuni dès le 9 mai pour examiner si les Augustins avaient le droit d'augmenter, quand bon leur semble, l'écolage exigé des élèves, résolut d'en référer au gouvernement. [1] Celui-ci, sans trancher la question, ordonna, le 16 mai 1723, au magistrat, de reprendre le paiement provisionnel des 80 florins. [2] En 1732, la ville cessa en fait de s'acquitter de cette obligation. Malgré d'incessantes réclamations, les religieux Augustins restèrent assez longtemps avant de rien obtenir. Une convention conclue le 11 novembre 1757, obligea le magistrat à payer de nouveau cette pension et régla le mode de liquidation des arrérages échus. [3]

Vers cette époque, la discipline intérieure du collége laissait à désirer sous certains rapports. Les élèves avaient pris la mauvaise habitude de fréquenter les cabarets. Les maîtres, n'ayant pas réussi à l'extirper, durent réclamer du gouvernement un remède énergique. Un arrêté du 30 mai 1781, adressé au magistrat d'Enghien, vint permettre aux Augustins de corriger une indicipline funeste aux études. Il était ainsi conçu :

« George Adam, prince du Saint-Empire Romain, de Starhemberg, etc.

« Chers et bien amés. Comme rien n'est plus contraire aux

[1] *Deuziesme livre des polices de la ville*, archives communales d'Enghien.

[2] De Housta, t. II, p. 182.

[3] De Housta, t. II, p. 265-266.

Digitized by Google

progrès des bonnes études et de la discipline que la fréquentation des cabarets de la part des étudians, et que Nous sommes informés que cette pernicieuse habitude règne au collége d'Enghien, au point que, sans des secours supérieurs, les maîtres ne la peuvent déraciner, au point que dans un cabaret voisin du collége, on fait passer par la fenêtre les pots aux étudians renfermés pour quelque faute; Nous vous enjoignons par la présente de faire défense à tout cabaretier de recevoir des étudians ou de leur fournir des boissons au collége, à l'insu des préposés. A tant, chers et amés, etc. De Bruxelles, le 30 mai 1781. Ne. v^t^. (signé:) *Starhemberg*. Par ordonnance (signé:) *Th. De Reul*. »[1]

A la fin du siècle, les réformes administratives et politiques de Joseph II rencontrèrent dans les religieux Augustins des adversaires décidés. Des maîtres, ces sentiments passèrent aux élèves, grâce surtout au P. J.-F.-J. de Carnoncle,[2] préfet jeune et exalté, disent les rapports de ce temps. La révolution qui éclata peu après fut accueillie par les collégiens avec un enthousiasme qui n'eut guère de bons résultats sur les jeunes gens et leurs études; des rixes s'engagèrent parfois entre les plus exaltés et des bourgeois d'Enghien, surtout après la scission des États et du pays entre les partisans de Vander Noot et ceux de Vonck.

L'effervescence causée par cette révolution éphémère ne cessa qu'avec le retour des Autrichiens; les élèves reprirent alors tranquillement le cours de leurs études.

Bientôt allait commencer pour le collége d'Enghien une série d'événements calamiteux qui faillirent amener la ruine complète de cet établissement et le mirent pendant près d'un demi-siècle dans une situation précaire et déplorable. L'invasion française qui suivit la bataille de Jemappes n'amena guère de changement dans le collége des Augustins; les cours continuèrent à se donner

[1] *Archives communales d'Enghien.*

[2] Le P. de Carnoncle passa plus tard en Hollande où il devint curé d'une paroisse catholique d'Utrecht; il fut confesseur du roi Louis Bonaparte qui voulut l'élever à l'épiscopat, mais de Carnoncle refusa; il mourut le 15 octobre 1815.

Digitized by Google

régulièrement et le nombre des élèves était encore assez considérable.

Lorsque la bataille de Fleurus eut livré définitivement notre pays aux révolutionnaires français, les Augustins ne cessèrent pas leur enseignement. Ils vivaient, il est vrai, au milieu d'alarmes continuelles et n'étaient jamais sûrs de remonter le lendemain dans la chaire qu'ils occupaient la veille. La distribution des prix eut encore lieu au mois d'août 1796. Les cours recommencèrent même comme de coutume au mois d'octobre suivant.

Au commencement de 1797, le couvent des Augustins fut supprimé, mais les religieux expulsés par la grande porte du couvent située près de celle de la chapelle, avaient pu rentrer aussitôt dans leur maison par la porte de la cour intérieure (en face de la rue de la Fontaine) et reprendre leurs leçons comme prêtres séculiers. Cette situation dura peu de temps : au mois de juillet 1798, le commissaire Charlez ayant voulu obliger les professeurs à prêter le serment de haine à la royauté, essuya un refus nettement caractérisé ; ils durent à la suite de cet événement quitter le collége qui fut définitivement fermé. [1]

Le 1er ventôse an VIII (20 février 1800), l'établissement des Augustins d'Enghien fut vendu comme bien national à la compagnie Bodin, puis cédé par cette compagnie à M. Jean-Louis Letellier, de Paris. Celui-ci revendit à M. Joseph Parmentier, le collége proprement dit et la chapelle. M. Vanderkelen avait acquis pour lui-même, soit de la compagnie Bodin, soit de M. Letellier, la partie de l'établissement des Augustins contigüe à l'hopital.

M. Parmentier d'abord et plus tard M. Vanderkelen cédèrent ce qu'ils avaient acheté à la ville. M. Parmentier lui abandonna gratuitement la chapelle, par acte authentique passé par-devant le notaire Slingeneyer, le 18 thermidor an XIII (6 août 1805).

Après le départ des Augustins, en 1798, on n'enseigna plus les humanités au collége d'Enghien. La municipalité y appela

[1] *Continuateur du* P. De Housta. ms. cité t. II p. 19-20.

Digitized by Google

pour donner des leçons de langue française, de sciences commerciales et de mathématiques, M. Mabiel, homme d'étude et de savoir, qui avait fréquenté avec succès les cours de l'Université de Louvain. M. Mabiel resta au collége jusque vers 1802, mais il n'eut que peu d'élèves.

En 1802, le préfet du département de Jemappes, à l'instigation du maire d'Enghien, invita les anciens religieux à se consacrer de nouveau à l'enseignement de la jeunesse; quatre d'entre eux les PP. Tomboy, Hosselaer, Saublun et Spruyt acceptèrent cette mission de dévouement, et le 18 octobre, une messe du Saint-Esprit, chantée en l'église paroissiale, inaugurait la reprise des classes dans les bâtiments délabrés[1].

Le collége se trouvait dans un état de désolation considérable: il avait été dévasté pendant la révolution; les portes, les fenêtres, toutes les boiseries, les ferrailles, avaient été emportées; de hautes herbes croissaient dans la cour comme dans une terre en friche; les conduits étaient obstrués, les caves remplies d'eau; les toits avaient énormément souffert. On avait coupé les bras de la croix qui surmonte la façade de la chapelle et arraché celle du clocher. La chapelle elle-même avait été dévalisée et se trouvait encore remplie de paille, de sorte que les élèves devaient aller entendre la messe à l'église paroissiale.

La maison n'était guère habitable; le maire, M. Parmentier y fit faire les restaurations les plus urgentes, en rapport avec les faibles ressources dont la ville pouvait disposer. Le nombre des élèves augmenta peu à peu, et bientôt on pût donner tous les cours. En 1807, il y avait 130 élèves.

Napoléon Ier avait réussi à rallier à sa cause le clergé et les catholiques par le rétablissement du culte public et la conclusion du concordat; mais les espérances nées à la suite de ces actes ne tardèrent pas à s'évanouir. La promulgation des articles organiques et la création par la loi du 10 mai 1806 de l'Université de France, entre les mains de laquelle l'empereur plaça le mono-

[1] *Continuateur du P.* De Housta. ms. t. II, p. 20.

Digitized by Google

pole de l'enseignement public dans tout l'empire, indisposèrent bien des esprits. Un ecclésiastique célèbre, Stevens, vicaire capitulaire de Namur, combattit dans de nombreux écrits ces diverses mesures.

Les ex-religieux Augustins chargés de la direction du collége d'Enghien se déclarèrent ouvertement stévenistes. Aussi lorsqu'on voulut affilier à l'Université de France l'établissement qu'ils dirigeaient, ils refusèrent énergiquement le serment imposé aux membres de cette corporation. Par suite de ce refus, ils furent forcés de cesser leur enseignement, le 25 décembre 1808. Quelques-uns des professeurs cependant continuèrent à donner des leçons particulières à un bon nombre de leurs anciens élèves. Plusieurs de ceux-ci étant internes ne quittèrent pas le collége, bien que leurs professeurs ne s'y trouvassent plus. Cet état de choses ne pouvait durer longtemps.

Les Augustins, excités par les écrits de Stevens, aigris par leurs souffrances passées et présentes, ne ménageaient guère le gouvernement, ni ceux qui semblaient se soumettre à ses décrets. Ils avaient de nombreux partisans, surtout parmi les personnes les plus attachées à la religion. Les choses en vinrent à ce point que des fidèles ne croyaient pas pouvoir assister à la messe des prêtres de la paroisse qui leur semblaient, si pas adhérer aux principes du gouvernement, au moins se montrer faibles à son égard. Pour mettre fin à cette situation, Napoléon fit arrêter, en 1810, les PP. Tomboy, Luchtens [1] et Saublon. Le premier fut interné à Lille; le second emprisonné à Bruxelles, puis conduit à Ham, d'où il ne revint qu'en 1814; le troisième fut exilé à Orléans, où il mourut. On a conservé quelques détails intéressants sur l'arrestation du P. Saublon. Un de ses anciens élèves, M Clément Deltenre, alors commis à l'hôtel-de-ville, apprenant que l'on avait reçu l'ordre d'arrêter ce religieux, court l'avertir et l'engage à pourvoir à sa sûreté. Le P. Saublon le remercie de

[1] Il était né à Saint-Pierre-Capelle, le 1er avril 1757, et décéda à Grammont, le 12 décembre 1825

Digitized by Google

sa démarche, mais il ajoute qu'il ne croit pas pouvoir en profiter. « Tout ce que je vois, dit-il, tout ce que j'entends me dégoûte « profondément : autant mourir ailleurs qu'ici. »

Après avoir donné ordre à sa domestique de lui préparer pour le lendemain un déjeuner plus confortable et plus abondant que de coutume, il se met en prière et attend avec tranquillité. Vers minuit, on sonne ; il va ouvrir lui-même : c'étaient les gendarmes. « Entrez, Messieurs, dit-il, je vous attendais. « Passez dans cette pièce, nous allons déjeuner ensemble. » Les gendarmes, surpris d'un accueil aussi aimable et touchés de la résignation du Père, se montrèrent de bonne composition et ne partirent qu'à la pointe du jour.

A la suite de ces événements, les élèves qui étaient restés au collége, se dispersèrent et l'établissement demeura désert.

Au mois de mai 1811, la municipalité y appela M. l'abbé Bachelier. Il se soumit aux règlements de l'Université et commença l'organisation des cours. Il réussit à trouver des professeurs [1] et les élèves arrivèrent peu à peu.

On nous a communiqué un curieux avis concernant le collége, publié en 1812. On y lit :

« Le maire de la ville d'Enghien prévient le public que le collége de ladite ville est *définitivement* organisé, que l'ouverture des classes aura lieu le 5 octobre prochain et sera précédée d'une messe solennelle à laquelle assisteront les autorités constituées.

« Le prix de la pension, compris l'instruction, est fixé ainsi qu'il suit :

« Pension entière, 378 francs.
« Demi-pension, 254 francs.
« Troisième pension, 162 francs.
« S'adresser à M. Bachelier, principal du collége. »

[1] M. Bachelier donnait lui-même la rhétorique et la seconde ; M. Malecot la troisième et la quatrième ; M. Van der Weyer la cinquième et la sixième ; M. J.-B. Berteau tenait la classe élémentaire et M. Dedobeleer était maître d'écriture.

Digitized by Google

On trouvera peut-être singulier que, dans un avis de ce genre, il soit dit que les autorités assisteront à la messe d'ouverture des cours. Les circonstances expliquent parfaitement ce fait : l'établissement, à raison de son origine et de sa soumission à l'Université, ne jouissait pas d'une grande confiance auprès de beaucoup de parents. Par cet avis, le maire d'Enghien voulait les tranquilliser, en leur montrant que la religion présidait aux exercices du collége.

Sous le rapport de la science et sous celui du régime intérieur, l'établissement était bien différent de ce qu'il avait été avant 1797 et de 1802 à 1808. Autrefois l'enseignement se bornait presque exclusivement au latin; en 1812, on enseignait dans toutes les classes le français concurremment avec le latin. Mais on ne s'occupait ni de grec, ni de mathématiques, au moins sérieusement. Les cours étaient alors suivis par une centaine d'élèves.

Après la bataille de Leipsick (16 octobre 1813), la chapelle du collége fut transformée en hôpital pour les soldats blessés. Les élèves, dont le nombre était considérablement diminué, allèrent recevoir les leçons de leurs maîtres au Béguinage. Bientôt après, les alliés victorieux envahissent la Belgique. Ils entrent à Enghien le 2 février 1814 ; le collége est transformé en magasin militaire, la chapelle est remplie de foin, les caves servent d'étables aux bœufs, toutes les pièces sont remplies de vivres, le réfectoire devient un bureau. Après leur départ, on fit rebénir l'église.

Lorsque la paix eut été conclue, les anciens Augustins se montrèrent et furent reçus à bras ouverts. Les PP. Luchtens et Tomboy, revenus de leur exil, et les PP. Spruyt [1], Robyns [2], Ravets, Deblander revinrent au collége. Ils reprirent les cours; le P. Luchtens eut la direction de l'établissement, et bientôt il ajouta à cette charge celle de professeur de rhétorique. Ces

[1] Né à Enghien, le 20 janvier 1771, il y décéda le 30 mai 1830.

[2] Né à Gammerages, le 8 janvier 1766, il mourut à Enghien le 30 avril 1821.

Digitized by Google

hommes avaient bonne volonté et grand courage, mais bien souvent leurs forces les trahissaient.

Moins d'un an après leur rentrée au collége, les ex-Augustins durent l'abandonner momentanément pour faire place aux soldats anglais. Ce fut à cette époque (27 avril 1815), que le P. Deblander fut tué par l'imprudence d'un de ces soldats.

Après la bataille de Waterloo, les ex-Augustins reprirent les cours dès qu'ils le purent convenablement. Ils revinrent d'abord au régime d'autrefois, se bornant presque exclusivement à l'enseignement du latin. Plus tard, lorsque les anciens professeurs furent dans la nécessité de s'adjoindre de jeunes collaborateurs, on enseigna les mathématiques, la géographie et l'histoire. Ces matières occupaient cependant une place très restreinte dans le plan général des études. La population du collége augmentait d'une manière sensible: en 1821, il n'y avait guère que 50 élèves; en 1824, on en comptait au moins le double. A cette époque, les bâtiments se trouvaient dans un état de délabrement complet, et la ville ne voulait ou ne pouvait pas y faire les réparations les plus urgentes.

Le 14 juin 1825, parut le fameux arrêté du roi Guillaume concernant les établissements d'enseignement moyen. L'article 4 plaçait toutes les écoles latines sous la surveillance du département de l'intérieur. En vertu de l'article 5, les colléges qui n'avaient pas été confirmés à la date du présent arrêté ou ne seraient pas reconnus avant la fin du mois de septembre, devaient être fermés. Des instructions explicatives firent connaître que chaque professeur devait avoir *individuellement* la permission d'enseigner: cette prescription acheva d'irriter les esprits. Presque tous les professeurs prêtres des Flandres refusèrent de se soumettre, et les colléges ecclésiastiques furent fermés.

A Enghien, on avait d'abord résolu de se conformer à l'arrêté, mais le P. Robyns, préfet du collége, étant allé en Flandre, fut si impressionné des discours qu'on lui tint, qu'à son retour, il fit connaître à ses collègues, son intention de se retirer. On le décida à consulter l'ordinaire du diocèse. M. Godfroid, vicaire capitu-

Digitized by Google

laire de Tournai, demanda des explications à Gand : on lui répondit que les prêtres s'étaient retirés des colléges, parce qu'ils croyaient impraticable de demander pour chaque professeur la permission d'enseigner.

Le 19 décembre, M. Godfroid écrivit au P. Robyns : il n'approuvait ni ne désapprouvait la conduite du clergé des Flandres, mais il ne croyait pas que le Père dut quitter le collége d'Enghien. Cette lettre jeta le P. Robyns dans une grande perplexité. Elle ne détruisait pas les arguments des prêtres des Flandres, ne blâmait pas leur conduite et l'engageait cependant à ne pas se démettre de ses fonctions. Après de nombreuses hésitations, il finit par donner sa démission ; MM. Deroeck et Leuckx suivirent son exemple. MM. Joseph et Charles Gierts les remplacèrent : le premier fut nommé principal et entra en fonctions dans les premiers jours de janvier 1826.

Sa position était des plus difficiles. Il fallait compléter le corps professoral : M. Godfroid ne pouvait envoyer des ecclésiastiques, il lui en manquait pour le ministère pastoral et d'un autre côté le gouvernement ne les aurait probablement pas acceptés. Si l'on appelait des professeurs laïcs, on devait majorer le traitement ordinaire, et l'état des finances de la ville ne le permettait pas. Il fallait organiser les cours conformément au programme du gouvernement. Il fallait restaurer les bâtiments délabrés. Il fallait enfin faire comprendre qu'en restant au collége, le nouveau principal ne s'était pas mis en opposition avec ses supérieurs ecclésiastiques et ne faisait que subir, sans les approuver, les mesures vexatoires de Guillaume en matière d'enseignement. Ce dernier point n'était pas facile : beaucoup de personnes avaient vu les prêtres des Flandres et à Enghien même le P. Robyns, MM. Leuckx et Deroeck abandonner, par motif de conscience, les établissements auxquels ils étaient attachés; aussi ne pouvaient-elles comprendre la soumission de M. Gierts. Tous ces obstacles ne rebutèrent pas ce dernier ; voici comment il raconte lui-même ses débuts au collége d'Enghien :

« Assisté d'un seul régent (mon frère), pour diriger toutes les

Digitized by Google

classes, on peut sentir que, malgré tous nos efforts, la chose était bien imparfaite, et cependant nous eûmes le bonheur de voir qu'aucun élève de ceux qui étaient revenus (cinquante internes au moins), ne nous quitta alors : tous étaient contents; ils se persuadaient que cet ordre de choses ne devait pas durer longtemps.

« En effet, nous obtînmes, à la fin de janvier, un compatriote (M. Imbert) pour collègue ; mais cela ne suffisait pas. Il était évident que le personnel enseignant devait être augmenté. Nous fîmes à cet effet d'instantes, mais d'inutiles démarches auprès de l'administration communale. Les élèves témoignèrent alors leur mécontentement : quelques-uns partirent ; les murmures et les plaintes de ceux qui y restèrent furent entendus. On annonça que la place de régent pour la 5e et la 4e réunies était vacante, et, au mois de mai, M. Costerman fut installé comme professeur de ces deux classes. »

Pendant les vacances de septembre, on fit au collége des restaurations assez importantes. A la rentrée d'octobre 1826, M. J.-B. Berteau, instituteur primaire, passa dans cet établissement avec tous ses élèves. Ils étaient censés appartenir au collége, faisaient leurs études et allaient en promenade avec les autres étudiants.

Les cours s'ouvrirent sous d'heureux auspices; les esprits étaient plus calmes ; le corps professoral se composait du principal, de cinq professeurs et de deux surveillants. Le professeur de rhétorique ayant donné sa démission à la fin de l'année scolaire, M. Gierts demanda de le faire remplacer à la ville : on lui répondit par une fin de non-recevoir. Il insista, multiplia ses démarches, proposa plusieurs combinaisons : aucune de ses propositions ne fut agréée par l'administration communale. Découragé de l'insuccès de ses efforts, fatigué d'entendre les plaintes des élèves, il donna sa démision et quitta le collége, le 10 novembre 1827[1]. M. Imbert fut chargé de la direction au

[1] M. Gierts a raconté ses déboires dans un *Mémoire* imprimé à Tournai, chez J. Casterman, petit in-4° de 28 pp. C'est un pamphlet assez violent contre M. J. Parmentier, bourgmestre d'Enghien.

Digitized by Google

milieu de ces circonstances difficiles. Peu de temps après, on ouvrit des petits séminaires dans le diocèse de Tournai et dans les diocèses voisins. Tout se réunissait donc pour diminuer le nombre des élèves, mais sans décourager les professeurs. Leurs efforts ne réussirent pas à neutraliser la secousse produite par ces événements L'administration communale pourvut enfin à la chaire de rhétorique par la nomination de M. Dumortier et à celle de sixième par la nomination de M. Carleer.

En 1829, M. Gofflot, ancien doyen de Neufchâteau (Luxembourg) fut installé comme principal. C'était un prêtre très respectable, mais il était plus que septuagénaire et tout à fait étranger à l'enseignement. Il ne put arrêter la décadence du collége. L'année scolaire 1829-30 s'écoula d'une manière peu brillante. Ce fut pis encore après les journées de septembre et la retraite des Hollandais : l'on ne comptait guère plus de trente élèves.

Après la révolution dont la liberté de l'enseignement à tous les degrés fut l'une des plus belles conquêtes, le conseil communal ayant été renouvelé, pria Mgr. l'évêque de Tournai de prendre la direction du collége. Ce prélat accepta et envoya des ecclésiastiques donner les différents cours d'humanités. Ces cours s'ouvrirent en octobre 1831 : une nombreuse jeunesse vint se grouper autour de toutes les chaires. Le collége fut organisé à peu près comme il l'est aujourd'hui : on y enseigna le latin, le grec, le français, le flamand, l'histoire, la géographie et les mathématiques; il y eut aussi un cours préparatoire.

Le P. Hosselaer, préfet des études à la fin du XVIII^e^ siècle, avait laissé à Enghien les meilleurs souvenirs. Son neveu, M. Hosselaer, curé de Marcq, fut nommé principal *ad honores;* mais l'abbé Bance eut la direction réelle du collége.

On réalisa diverses améliorations : jusque là, les élèves n'avaient eu à leur disposition que la cour intérieure située vis-à-vis des classes. On appropria à cette époque pour les récréations, la partie du jardin comprise entre les bâtiments et le ruisseau de la Marcq. Depuis 1802, le collége n'était installé

Digitized by Google

que dans la moitié du couvent des Augustins; l'autre moitié, acquise autrefois par M. Vanderkelen, était occupée par l'école primaire communale, le logement de l'instituteur, l'académie de dessin, le logement du professeur et une caserne de gendarmerie. En 1831, la ville céda une partie de ces bâtiments au collége pour y établir une salle d'étude.

En 1833, M. l'abbé Loutsch vint prendre la direction du collége. Il fut remplacé l'année suivante par M. Dassonville, curé de Gozée, qui s'acquit bientôt l'estime et l'affection de tous. Cet ecclésiastique avait consenti à prendre le collége à son compte, mais le nombre des élèves n'étant pas très considérable, il clôturait d'ordinaire l'année scolaire par un déficit. Ces circonstances jointes à sa mauvaise santé, le dégoûtèrent de sa position. Il demanda avec instance et obtint enfin, en 1838, d'être déchargé de ses fonctions de principal.

M. Billemont, professeur de seconde, fut nommé directeur intérimaire. L'année suivante, l'évêque de Tournai envoya comme principal au collége d'Enghien M. l'abbé Normand, vicaire de Seneffe. Il était musicien et littérateur, et s'était fait connaître par de nombreux opuscules. Malheureusement il avait un esprit peu positif et n'était pas homme à relever le collége. L'insuccès de son *Journal de Musique* et d'autres entreprises de ce genre ne contribua pas à relever l'état de ses finances, et il quitta le collége après deux ans de principalat.

Il eut pour successeur un ancien vicaire d'Enghien, M. Segnave. Ce prêtre s'était concilié l'estime et la vénération de toute la ville, mais son état maladif ne lui permettait pas de s'occuper des élèves. Il ne réussit pas et donna sa démission en 1844.

Pour le remplacer, la ville s'adressa à l'évêché de Tournai. Mgr. Labis ne voulait continuer à diriger cet établissement qu'à la condition que la ville le prendrait à son compte; l'administration locale n'accepta pas : on ne put s'entendre.

Sur la proposition de M. le baron Daminet, bourgmestre d'Enghien, les Pères de l'Union aux Sacrés-Cœurs de Paris,

Digitized by Google

dits Picpus, établis depuis peu à Nivelles, consentirent à reprendre le collége et en prirent possession en octobre 1844.

Le collége d'Enghien cessa ainsi d'être épiscopal. Il l'avait été pendant treize ans de 1831 à 1844. Pendant cette période, les cours se donnèrent régulièrement, mais le collége ne prospéra pas. Il comptait cependant, en 1844, au-delà de 130 élèves, dont une quarantaine d'internes.

On fit bon accueil à Enghien aux Pères Picpus. Un certain nombre de leurs élèves de Nivelles les suivirent et la population du collége s'accrut sensiblement. Les Pères ne tardèrent pas à se trouver fort dépaysés : le nombre des élèves, loin d'augmenter, diminuait. La situation financière s'en ressentit et l'on dut demander à la ville une subvention à laquelle on avait d'abord renoncé. L'administration communale obtint du gouvernement un subside annuel de 3,000 francs pour son collége ; de son côté elle ajouta 1,000 francs.

Le P. Suchon, supérieur, fut remplacé par le P. Gillié, mais la position resta la même. Après six ans, les Pères Picpus abandonnèrent le collége pour rentrer en France [1].

Après tous ces essais, la ville s'adressa de nouveau à l'évêque de Tournai et le pria de reprendre la direction de l'établissement. Mgr. Labis y consentit et envoya comme principal, M. le chanoine Martin-Philibert Deblander [2]. Les cours s'ouvrirent sous sa direction le 4 octobre 1850.

[1] Parmi les religieux qui résidèrent à Enghien pendant cette période, se trouvait le P. Marcellin, dans le monde Jean-Marie Bouchouze, né le 14 décembre 1810 à Saint-Julien-en-Jarrets (Loire); il séjourna en Belgique de 1842 à 1850 et s'occupa de l'enseignement principalement au collége d'Enghien ; rentré en France, il occupa les postes élevés de cette congrégation religieuse. Il fut arrêté, le 12 avril 1871, par les communards parisiens et fusillé comme ôtage, le 26 mai, dans la rue Haxo.

[2] M. Deblander, natif d'Enghien, avait été de 1840 à 1844, professeur de mathématiques et économe du collége d'Enghien ; cet établissement ne lui était donc pas étranger. Avant de devenir principal, il fut successivement professeur de philosophie au petit séminaire de Bonne-Espérance, puis directeur du Séminaire de Tournai.

Digitized by Google

Il y avait alors au collége une centaine d'élèves dont dix internes seulement. M. Deblander, par ses efforts, son zèle et son dévouement sans bornes, sut rendre à notre principal établissement d'instruction la splendeur et la réputation de science qui l'avaient distingué anciennement. L'excellence de l'enseignement, attestée par de nombreux succès dans les examens et les concours publics et par le nombre des élèves, a placé aujourd'hui le collége d'Enghien au premier rang des institutions d'enseignement moyen de notre pays[1].

On peut dire que c'est à l'initiative de M. Deblander que cette situation florissante est due. Les Enghiennois surent s'en souvenir. Le 14 septembre 1875[2], l'arrivée du 25e anniversaire de principalat de ce prêtre dévoué, fut l'occasion d'une fête brillante qui montra quel amour et quelles sympathies il avait su acquérir dans notre ville.

§ 3. *Enseignement primaire.*

Lorsque les Augustins ouvrirent leur collége en 1623, ils se chargèrent seulement de l'enseignement des humanités; l'administration locale dut par conséquent conserver un maître pour donner l'enseignement primaire aux enfants des habitants de la ville et des faubourgs.

Un maître ou écolâtre fut nommé par le magistrat à cet effet; la ville lui accordait soixante livres par an, outre le chauffage[3]; cette dépense était à la charge des « communs pauvres[4]. »

[1] Le nombre d'élèves qui était de 185 en 1855, monta successivement au chiffre de 197 en 1860, de 206 en 1865, et de 317 au 1er octobre 1875.

[2] Cette relation a été introduite après le concours.

[3] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton 245.

[4] « Au sieur P. de Bouck, maître d'école de cette ville, a été payé 23 liv. 10 s. pour avoir déboursé pareille somme pour deux charettes de houille pour l'écolle de la ville.

« Au sieur Pierre de Bouck, maître d'école, établi par Messrs du Magistrat le 1er janvier 1759, auquel est accordé 60 liv. l'an de gage pour enseigner les pauvres enfants. » — Compte des pauvres de 1772-1773, arch. de l'État à Mons.

Digitized by Google

Théodore Planen, curé d'Enghien, constitua cent vingt livres de rente au denier seize, à charge de la ville, au profit de l'écolâtre[1].

Outre le maître, on nomma dans la suite un sous-maître pour l'assister.

La ville était restée en possession de la maison achetée par elle en 1540 pour y établir l'école latine. Ce fut là qu'après la suppression de celle-ci paraît s'être tenue l'école primaire d'Enghien. Insensiblement les maîtres chargés d'y enseigner trouvèrent plus commode de réunir leurs élèves dans leur propre habitation, en sorte que l'ancien local abandonné ne servait plus, au siècle dernier, qu'à loger le sous-maître. L'entretien en fut fort négligé, si bien qu'en 1768, il était dans un tel état de caducité qu'il menaçait ruine et qu'on reconnut urgent de le faire rebâtir. Toutefois la dépense était trop considérable pour le budget si obéré de la ville d'Enghien; le magistrat demanda alors au gouvernement l'autorisation de vendre cette maison, car, disent les échevins, « ils ne trouvent des motifs assez pressans pour faire une dépense si extraordinaire, surtout lorsqu'ils considèrent que l'emplacement de cette maison est peu convenable à cet usage étant située en la grande rue de passage des voitures et le seroit encor plus après que la nouvelle chaussée (d'Ath à Hal) sera construite, et que les écoles pourroient avec aisance se tenir sur les deux chambres au-dessus de la boucherie de cette ville qui sont très-spacieuses et sont occupés gratis jusqu'à rappels par les sermens des arbalettriers et de l'arc qui peuvent s'en passer aïant chacun des chambres à eux appertenantes[2]. »

La permission de vendre cette maison fut accordée et l'article xx du règlement du 19 décembre 1771 ordonnait de tenir les écoles dans les chambres au-dessus de la boucherie.

Après la révolution française, l'école primaire fut placée dans

[1] Maetens, *Notice sur les institutions d'Enghien*, ms. cité.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton nº 242.

Digitized by Google

un bâtiment de l'ancien collége des Augustins où elles restèrent jusqu'en 1868.

Depuis cette date, les écoles primaires de notre ville se trouvent installées dans d'élégants et spacieux locaux récemment construits sur un terrain des anciennes fortifications.

Les frères de la doctrine chrétienne ont également à Enghien une école d'enseignement primaire.

En ce qui concerne l'éducation des filles, nous n'avons guère de renseignements. Il n'est pas douteux cependant qu'il n'ait été organisé des écoles de filles, au moins à partir du XVI^e^ siècle. On trouve même que le 6 août 1568, le bailli d'Enghien fit défendre à la sage-dame, nommée Bette, de continuer à tenir une école [1].

A partir du XVII^e^ siècle, les écoles pour filles furent tenues par les Conceptionnistes qui ouvrirent même un pensionnat. Il ne reste sur cette institution aucun document digne d'être cité.

Une maison d'éducation pour les filles a été établie en 1845, grâce à la générosité de feu M^me^ la duchesse d'Arenberg, dans les anciens bâtiments du Béguinage appropriés à cet effet. Les sœurs de l'Union au Sacré-Cœur de Jésus de Hougaerde y dirigent un pensionnat assez suivi; elles tiennent aussi une école primaire pour les pauvres.

§ 4. *Ecole dominicale et fondations pour l'enseignement du catéchisme.*

On a confondu souvent les revenus des fondations faites pour l'enseignement du catéchisme avec les revenus affectés à l'école dominicale d'Enghien. Ce sont là pourtant des institutions distinctes quant à leur origine et quant aux libéralités qui y étaient affectées.

[1] » Ledit jour (6 août 1568) fu adverty par monsieur le curet d'Enghien à messieurs les bailly et conseil que la sage dame, nommée Bette, de cette ville tennoit escolle, ce que touteffois ne luy estoit permis en tant qu'elle estoit suspecte, estoit en cas samble de la femme Gilles du Bois, fu ordonné leur faire deffense. » — *Cahier aux résolutions du bailliage d'Enghien commençant au 28 octobre 1567.* Archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

L'école dominicale d'Enghien fut créée, en vertu de l'article 15 des décrets du concile provincial tenu à Mons, au mois d'octobre 1586[1]. Plusieurs rentes furent affectées à cette institution si utile et si avantageuse à la jeunesse pauvre. Voici les renseignements que nous fournissent à ce sujet les archives de la cure d'Enghien.

Vers 1714, le sieur Ost, chanoine et prévot du chapitre d'Alost, donna, en deux fois, un capital de six cents florins à charge d'en distribuer le revenu en prix aux enfants qui fréquentaient l'école dominicale; le magistrat plaça ce capital et en remettait le revenu de 30 fl. au curé de la ville. Par son testament, Catherine Walravens, béguine d'Enghien, légua, en 1722 une rente de 9 florins 7 1/2 patards au profit de l'école dominicale; elle chargea en outre sa sœur Elisabeth, veuve de l'avocat Spinette, d'acheter une rente de trois florins l'an applicable à une « petite recréation pour les filles qui ont soin d'acheter les prix et enseigner les enfants à lire, qui viennent à l'école dominicale. » Enfin deux autres béguines, les demoiselles Marie et Marie-Magdeleine Baccart ont fondé, en 1723, une rente de huit florins en faveur de l'école dominicale.

Des écoles dominicales de filles ont été fondées, vers 1830, par Mlle Virginie Michel. Aujourd'hui elles sont suivies par 120 élèves, sous la direction de neuf maîtresses.

L'enseignement du catéchisme se faisait en l'église paroissiale d'Enghien, tous les dimanches par les soins d'un prêtre de la confraternité de Notre-Dame. C'était là une œuvre d'instruction toute spéciale et n'ayant aucun rapport avec l'école dominicale. Elle avait pour but spécial de préparer les enfants à la première communion Il est plus que superflu de conjecturer que cet enseignement, basé sur les préceptes de l'Église, a dû exister dès les premiers temps de l'érection de l'église d'Enghien en paroisse.

Théodore Planen, curé d'Enghien laissa une rente annuelle de cinquante livres pour le prêtre que la confraternité de Notre-

[1] Voir ce décret dans De Boussu, *histoire de Mons*, p. 224.

Digitized by Google

Dame chargerait de faire le catéchisme. Cette fondation est du 14 mars 1614 [1].

Au commencement du siècle suivant, Charles Rebz créa une rente de soixante quatre florins et demi pour être distribuée aux enfants pauvres qui fréquentaient le catéchisme du dimanche; cette rente avait été hypothéquée sur l'hôtel dit *hôtel de Warelles* que le baron d'Ostiche, vicomte de Bavay, sous Warelles, possédait dans la rue de la Gaine, [2] à Enghien. La veuve de ce baron ayant remboursé le capital entre les mains du mayeur d'Enghien, l'argent en provenant fut, en 1729, replacé en hypothèque sur un héritage situé à Tholembeck.

Enfin, par acte du 29 octobre 1734, J.-B. Van Boterdael, doyen et chanoine de l'église collégiale et du chapitre de S[t]-Pierre à Leuze, donna une somme de 220 florins, pour faire le catéchisme aux enfants pauvres de la paroisse d'Enghien; la disposition de cette libéralité fut confiée à la confraternité de Notre-Dame [3].

§ 5. *Bourses d'études fondées en faveur d'habitants d'Enghien.*

Nous donnerons ici la nomenclature des fondations faites au profit des Enghiennois, dans le but de faciliter aux jeunes gens peu favorisés de la fortune, l'accès de nos établissements supérieurs d'instruction.

La plus ancienne fondation, à notre connaissance, est due à Charles de Carondelet, gouverneur d'Enghien; il fonda, le 17 juillet 1536, trois bourses au collége de Standonck à Louvain, en faveur des enfants d'Enghien, de préférence pour les enfants de chœur de la paroisse. La collation en était réservée aux bailli, curé et magistrat d'Enghien. Cette fondation fut rétablie par arrêté du 20 janvier 1822 et attribuée au grand séminaire de

[1] Maetens. Notice ms. sur les institutions d'Enghien

[2] Aujourd'hui rue de Nazareth.

[3] Tous les renseignements de ce paragraphe ont été puisés dans les archives de la cure d'Enghien; nous en devons la communication à M. le chanoine Huart.

Digitized by Google

Malines; elle avait en 1873 un revenu de 170 fr. 57 dont 150 fr. étaient consacrés à une bourse accordée pour l'étude de la théologie ou de la philosophie aux étudiants pauvres, de préférence à ceux d'Enghien, surtout aux choraux. Depuis la loi du 19 décembre 1864, en vertu d'un arrêté royal du 1er février 1869, la collation qui appartenait aux bourgmestre et échevins d'Enghien, est réservée aujourd'hui au bureau d'administration du séminaire de Malines.

Jean Carondelet, frère de Charles, fonda en 1547 une autre bourse, au collége des théologiens dit du Saint-Esprit à Louvain. Elle est attribuée aussi au grand séminaire de Malines, et sur son revenu de 47 fr. 53 on accorde une bourse de 40 fr. pour l'étude de la théologie aux étudiants qui se distinguent aux études, de préférence à ceux d'Enghien ou de Louvain. L'évêque de Tournai en était collateur; aujourd'hui, et ensuite d'un arrêté royal du 1er février 1849, il est remplacé par le bureau d'administration du séminaire de Malines.

Théodore Planen, curé d'Enghien, avait donné 120 livres de rente pour la fondation de trois bourses au collége de Standonck à Louvain, en faveur des choraux; il laissa encore une autre rente de 120 livres pour l'étude de la philosophie, ou de la théologie, à conférer par la confraternité de Notre-Dame au plus capable des choraux de la paroisse. Des biens de cette fondation faite en 1614, l'arrêté du 14 janvier 1822 a formé une bourse de 116 fr. à accorder pour l'étude de la théologie à des habitants 1° d'Enghien, 2° d'Asperen (Hollande) et d'Anvers, 3° à tous autres. C'est encore le séminaire de Malines qui en profite, et depuis le 1er février 1869, son bureau d'administration la confère, au lieu de l'évêque de Tournai, auquel les curé et vicaires d'Enghien présentaient jadis des candidats. Le revenu était en 1873 de 129 fr. 78.

En 1689, J.-B. Vandercammen fonda une bourse d'étude; rétablie par arrêté du 14 janvier 1822 en faveur du séminaire de Malines, elle possède un revenu de 33 fr. 72, dont 30 fr. servent à doter pour l'étude de la philosophie ou de la théologie d'abord les parents du fondateur, 2° les habitants d'Enghien, 3° tous

Digitized by Google

les autres. Le curé primaire d'Enghien a été déchargé de la collation de cette bourse par arrêté du 1er février 1869, lequel l'attribue au bureau administratif du séminaire de Malines.

Un arrêté du 13 décembre 1821 a encore donné à cet établissement une bourse fondée en 1698 par un nommé Thibaut et destinée à l'étude de la théologie. L'évêque de Tournai, le curé d'Enghien ainsi que le plus âgé et le plus proche parent du fondateur devaient en faire la collation 1° aux parents du fondateur, 2° à leur défaut, à des jeunes gens d'Enghien, 3° à tous autres; l'arrêté du 1er février 1869 a substitué deux membres du bureau du séminaire de Malines à l'évêque de Tournai et au curé d'Enghien. Le boursier reçoit 190 fr. sur le revenu de cette fondation qui, en 1873, était de 215 fr. 32.

Un prêtre de Bruxelles, Martin Maries, fonda pour l'étude de la philosophie et de la théologie une bourse, le 16 décembre 1717; elle fut rétablie par arrêté du 23 mai 1819. Depuis, un arrêté du ministre de l'intérieur du 24 mai 1826 a autorisé la création d'une seconde bourse; de son côté, le ministre de la justice en a institué une troisième par arrêté du 20 juillet 1843. A présent il y a trois bourses de 300 fr. chacune accordées aux parents du fondateur et aux choraux d'Enghien, à la collation du bureau d'administration du séminaire de Tournai; avant le 1er février 1869, un parent maternel du fondateur en avait la collation avec les curé et vicaires d'Enghien. Le revenu montait en 1873 à 1,417 fr. [1].

Marie-Magdelaine Baccart, béguine d'Enghien, fonda, le 12 avril 1727, pour l'étude de la rhétorique, de la philosophie et de la théologie, deux bourses dont un arrêté ministériel du 24 février 1844, a porté le taux à 400 fr. Elles avaient été rétablies le 26 mars 1822, en faveur des parents de la fondatrice ou à défaut d'habitants d'Enghien; le plus capable a la préférence.

[1] En 1760, un procès eut lieu devant le conseil souverain de Hainaut au sujet de la collation de la bourse fondée par M. Maries; il fut terminé par un arrêt du 13 février 1761, en forme de règlement. Voir *procès jugés par la cour souveraine de Hainaut*, dossier 12,309, archives de l'État à Mons.

Digitized by Google

En 1873, le revenu était de 1,396 fr. Le curé-doyen d'Enghien et les deux plus anciens membres du conseil de fabrique de l'église paroissiale qui avaient succédé comme collateurs à la confraternité de Notre-Dame sont remplacés depuis le 1er février 1869, par le bureau d'administration du séminaire de Tournai.

Gérard Renson, curé d'Enghien et doyen de Hal, créa, le 3 octobre 1737, une bourse d'étude qui, rétablie le 25 janvier 1819, jouissait en 1870-71 d'un revenu de 1,407 fr. 18. Un arrêté du 26 janvier 1849 a divisé la fondation en deux bourses : l'une de 250 fr. pour les humanités, l'autre de 500 fr. pour la philosophie, la théologie ou les sciences. Elles sont conférées aux plus proches neveux du fondateur et à leur défaut aux choraux d'Enghien. Deux parents du fondateur et les curés d'Enghien et de Gammerages en étaient collateurs: un arrêté du 12 octobre 1865 a remplacé ces derniers par deux membres de la commission provinciale des bourses.

Enfin, récemment, Paul Cuerens, médecin à Enghien, a laissé par acte du 16 janvier 1862, un revenu de 180 fr. dont on a formé quatre bourses de 45 fr. accordées pour l'étude des humanités à de pauvres enfants d'Enghien. Cette fondation avait été approuvée par arrêté royal du 28 septembre 1864; le conseil communal qui en était collateur a dû, par suite de la loi du 19 décembre 1864, la remettre à la commission provinciale des bourses, le 30 juillet 1872.

§ 6. *École de dessin et d'architecture.*

Une école de dessin et d'architecture fut, par les soins de l'administration communale, organisée aux frais de la ville en 1820. Elle était dirigée par un seul professeur qui enseignait le dessin linéaire et architectural. Le but de la création de cette école était spécialement d'offrir aux artisans le moyen d'acquérir dans cette branche des connaissances utiles à l'exercice de leur état. Ce but fut réalisé, car un bon nombre d'artisans ont suivi les cours et en ont retiré d'incontestables avantages.

Digitized by Google

Le sieur Pierre Gillo dirigea cette école pendant la première année de son existence; il fut remplacé, le 1er octobre 1821, par le sieur Léopold Laporte, diplômé comme professeur de dessin et d'architecture par l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. La ville lui accorda à partir de 1836 un traitement de 600 francs. Laporte qui cumulait avec ces fonctions celles de géomètre et de commissaire-voyer, devint plus tard architecte provincial. Après sa mort, arrivée le 3 avril 1841, les cours furent interrompus pendant plusieurs années Ils furent repris le 1er juin 1847, sous la direction d'Antoine Spol, professeur pensionné de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles que remplaça, pendant l'année académique 1850-1851, J.-B. Berlaimont, ancien élève du professeur Laporte. Ce dernier titulaire ayant quitté Enghien, l'école de dessin resta fermée pendant près de vingt-cinq ans, par suite du défaut de ressources de la commune. Elle n'a été rétablie que tout récemment.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Institutions littéraires, artistiques et scientifiques.

§ 1. *Chambre de Rhétorique dite confrérie de Sainte-Anne.*

La culture des arts et des lettres était, au moyen-âge, en honneur dans la ville d'Enghien. Dès le XV^e^ siècle, peut-être même dès le XIV^e^, il s'y était formé une association qui, sous le nom de confrérie de Sainte-Anne ou des Rhétoriciens, s'adonnait spécialement à la composition de travaux poëtiques et à la représentation de pièces dramatiques appelées *mystères*, *sotties*, *jeux* ou *moralités*.

La chambre de rhétorique d'Enghien nous paraît avoir une origine très-ancienne. Malgré l'absence de documents bien positifs, nous croyons pouvoir attribuer sa création à une double influence: aux cérémonies religieuses et aux sociétés de tir.

Les comptes du massard d'Enghien au XV^e^ siècle révèlent d'une façon indubitable cette double origine. Nous voyons en effet que dans les processions qui parcouraient les rues de notre ville, des clercs et même des laïcs représentaient soit le mystère de la passion, soit d'autres scènes bibliques ou la vie d'un saint. Ainsi, à la procession de la Saint-Jean de l'année 1423, on représenta la vie de ce saint [1]. A cette occasion, on introduisit dans le cortége religieux des personnages qui n'y avaient point figuré précédemment, ce qui fut un motif pour le magistrat d'augmenter le subside accordé ordinairement pour ces solennités.

[1] « A pluisieurs compaingnons de le ville d'Enghien qui le jour de le pourcession mons^r^ Saint-Jean fisent et ordenerent ledite pourcession de pluisieurs personnagez que on n'avoit point fait par chi devant et ossi en après le jour mons.^r^ saint Jehan jeuwarent le vie doudit mons.^r^ St.-Jehan fu donnet en aide de leur fraix par le conseil des eskevins . . . . . lx. s. «
— *Compte de la massarderie du 1^er^ février 1422 (1423 n. st.) au 1^er^ février 1423 (1424 n. st.)* Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

Remarquons que, dès les premières années du xv^e^ siècle, les exhibitions de mystères n'étaient déjà plus subordonnées à la sortie d'une procession. Elles avaient lieu d'ordinaire sur la place. Le magistrat encourageait ces solennités littéraires et allouait sur la caisse communale une indemnité proportionnée aux frais qu'elles nécessitaient. En 1422, plusieurs compagnons enghiennois, prêtres, clercs et laïcs, jouèrent sur le marché d'Enghien trois mystères ; c'étaient : la moralité du « riche homme avaricieux, » la passion de saint Laurent et l'offrande des trois rois mages [1].

La chambre de rhétorique d'Enghien était alors constituée depuis de longues années, puisque Vinchant reconnaît que, sous le règne de Philippe le Bon, les rhétoriciens de notre ville étaient les plus estimés du Hainaut [2].

La renommée qu'ils possédaient dès cette époque prouve bien l'ancienneté de leur établissement et est de nature à nous faire supposer qu'ils avaient obtenu des seigneurs d'Enghien des lettres de priviléges. Ces seigneurs puissants se montrèrent toujours les protecteurs des arts et des lettres dans notre pays. La maison de Luxembourg principalement dont plusieurs de ses membres avaient pu assister à l'épanouissement de l'art poétique en Italie, encouragea toujours ceux qui cultivaient la science du « gai savoir » et se plaisait à entretenir dans ses châteaux un ou plusieurs « ménestrels. » Ceux-ci vinrent plusieurs fois à Enghien et chaque fois, le magistrat leur faisait bon accueil et leur accor-

[1] « A pluiseurs compaingnons de le ville d'Enghien, priestres, clers et autres qui ou tierme de ces comptes ont jeuwet ou markiet d'Enghien trois jeux, si comme : le premier dou riche homme avaricieux fut payet xv s., le second de le souffrance et passion monsgr. saint Leurens dont donnet leur fu par le conseil des eskevins xxx s. et le tierch de le offerande des iii rois, se leur en fu donneit par le conseil comme dessus xx s.; montent ces parties. . . . . lxv s. »

— *Compte de la massarderie du 1^er^ février 1421 (1422 n. st.) au 1^er^ février 1422 (1423 n. st.)*

[2] *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 139.

Digitized by Google

dait de généreuses gratifications. Les comptes de la massarderie du xv^e^ siècle nous apprennent que l'on recevait de la même manière les « ménestrels » des souverains de nos provinces. Il n'est guère étonnant que ces visites aient donné aux habitants de notre ville, le désir d'imiter les travaux de ces poëtes.

Malgré les priviléges dont ils jouissaient, nos rhétoriciens n'avaient pas le monopole des représentations scéniques. Vers les fêtes de Pâques de 1486, nous voyons qu'à l'occasion de l'élection de l'archiduc Maximilien comme roi des Romains, les compagnons rhétoriciens partagèrent avec les compagnons rhétoriciens des serments de Notre-Dame et de Saint-Sébastien le soin de représenter différents jeux sur des chars[1].

Ce fait vient étayer notre assertion sur l'origine de la chambre de rhétorique d'Enghien, puisqu'il prouve que, vers la fin du xv^e^

[1] « A ung messagier du bailly de Haynnau lequel apportoit lettres à la ville contenant comment mons^r^ le bailly de Haynnau commandoit de faire par les karfours de la ville feux et tenir feste pour ce que mons. d'Ostrice avoit esté créé roy des Romains, pour les bonnes nouvelles auquel a esté payet . . . . . XII. s. »

» A l'ordonnance des bailli, conseil, mayeur et eschevins a esté payet à Jacop Maes et ses compaignons rétorisiens pour avoir jeuwet ledit jour (7 mars) quant on tint led. feste pluiseurs jeux sur kars et par pluiseurs foix par avant comme par led. rolle appert. . . . lx s. »

» A pluiseurs compaignons rétorisyens du serment de Nostre-Dame pour aussi avoir ledit jour jeuwet pluiseurs jeux sur kar et aussi le jour de le pasque florie, payet à l'ordonnance dite apparant comme dessus.. . . . . XXIIII s. »

« A l'ordonnance dite a esté payet auxdits compaignons rétorisyens du serment mons.^r^ St-Sébastyen pour et en récompensation de certaine grande despence par eulx eue et soustenue montant bien a la somme de c l., à cause de la vie mons.^r^ St.-Sébastyen qu'ilz avoient jouet le lundi et mardi feste de Pasque terme de ce compte, y compris pluiseurs coustables et habillemens servans audit jeu qu'ilz avoient achetet, lesquelz serviront à la ville as pourcessions ou en aultre manière quant besoing sera, et que paiet a esté par ledit massart comme par certiffication cy rendue appert, cy la somme de . . . XXX. l. »

— *Compte de la massarderie du 1^er^ février 1485 (1486 n. st.) au 1^er^ février 1486 (1487 n. st.)* Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

siècle les associations militaires n'avaient pas encore cessé d'exécuter des mystères et des jeux

Au commencement du XVI^e^ siècle, l'organisation de la chambre de rhétorique avait conservé un double caractère : elle constituait à la fois une confrérie pieuse sous l'invocation de sainte Anne et une société dramatique ayant pour emblème la fleur de pensée *(Penseebloem)* et pour devise : « *Penser y fault* [1]. »

Ce double caractère est parfaitement établi dans les statuts de cette institution, qui furent renouvelés, au mois de mai 1501, par Jean de Ligne, seigneur de Ham, bailli de la ville et de la terre d'Enghien Les statuts primitifs, avec toutes les archives de la chambre, avaient sans doute été brûlés lors de l'incendie de 1497; c'est pour ce motif que Mathieu van der Muelen, ancien prince des rhétoriciens, Lancelot de Wevere, doyen de la chambre, Jacques Maes, Thomas de Wolf et Jean Barvyn, maîtres, et vingt-deux autres confrères, adressèrent, en l'absence de Philippe de Clèves, alors seigneur d'Enghien, une requête au bailli, à l'effet d'obtenir de nouvelles lettres de priviléges.

Les statuts accordés à la suite de cette demande aux rhétoriciens de notre ville (*broederscap van den Rethorisienen*) nous ont été conservés. Ils sont un des rares documents de ce genre qui aient échappé à la destruction. Cet acte, si intéressant pour notre histoire littéraire, est rédigé en flamand. Ceci atteste la parenté étroite existant entre notre institution et les confréries similaires des provinces flamandes.

Nous allons analyser ici d'une façon détaillée cette charte de priviléges, dont nous transcrirons le texte aux pièces justificatives.

La Chambre de rhétorique ou la confrérie de Sainte-Anne, comme on la désignait d'ordinaire, était à la fois une confrérie pieuse et une association littéraire On y rencontrait donc deux catégories de membres ; les uns étaient des fidèles des deux sexes

[1] L. Gilliodts-Van Severen, *Inventaire des Archives de la ville de Bruges*, t. v, p. 522, n. 5. — *Le Bibliophile belge*, 11^e^ année (1876), p. 147.

Digitized by Google

qui désiraient jouir des avantages spirituels accordés à l'institution; les autres étaient des hommes amis des lettres qui s'unissaient dans un but profane. Les statuts de 1501 obligeaient toutes les personnes à payer un droit d'entrée de douze escalins tournois dont huit étaient employés à la décoration de l'autel et quatre au profit de la chambre; en outre, pour avoir part à toutes les messes dites pour la confrérie et après leur mort à une messe de requiem à laquelle assisteraient tous les confrères, elles devaient verser une seconde somme de douze escalins. Tous les habitants pouvaient entrer dans cette association à la condition d'être de bonne renommée.

Pour être membre actif de la chambre de rhétorique, il fallait en plus offrir un costume ou un autre objet d'une valeur de six escalins.

La chambre était dirigée par un doyen et trois maîtres, élus chaque année par les membres; avant leur entrée en charge, les dignitaires élus prêtaient, le jour de la fête de sainte Anne, entre les mains du bailli et en présence du mayeur et des échevins, le serment d'observer fidèlement les règles de la confrérie. Le doyen recevait une indemnité annuelle de vingt escalins et les maîtres un pot de vin de six escalins. Ces dignitaires étaient tenus, à l'expiration de leur charge, de rendre compte de leur gestion aux membres.

La chambre élisait également un prince de la rhétorique; cette élection était l'occasion d'une fête où l'on célébrait la bienvenue à ce paisible monarque; des pièces de poésie étaient composées pour la circonstance. Le prince devait donner un prix d'au moins six escalins pour un concours de poésie; en outre, un prix pour trois strophes relatives à son élection. Le délai fixé pour ce concours était d'un mois. Le lauréat devait réciter une seconde pièce de poésie pour laquelle la chambre lui accordait six escalins. Celle-ci pouvait remplacer le concours de poésie par des chansons; chaque membre était alors tenu de fournir un couplet ou de payer une amende de douze deniers.

Le doyen et les maîtres, après avoir prêté serment, nommaient

Digitized by Google

le valet de la confrérie. Ce valet avait des obligations assez importantes à remplir, aussi était-il astreint à prêter entre les mains du doyen et des maîtres le serment de sauvegarder les intérêts de l'association. Il constatait les contraventions commises par les membres et était cru sur parole. Il recevait, outre ses émoluments, 40 sous prélevés sur les amendes.

Les dispositions les plus intéressantes de ces statuts se rapportent aux exercices littéraires de la chambre. Les rhétoriciens étaient tenus de faire des représentations toutes les fois que le seigneur d'Enghien ou le magistrat leur en donnait l'ordre. Ils avaient en outre pris l'engagement de représenter à la procession de la kermesse, le dimanche après la nativité de saint Jean-Baptiste, plusieurs mystères : c'étaient des scènes de la passion réparties sur trois chars. La ville fournissait les chars et les chevaux ; les autres frais étaient, moyennant une allocation de 14 livres payée par la caisse communale, à charge de la chambre.

A l'occasion du mariage d'un rhétoricien, la chambre donnait un « ébattement » en son honneur. Lors de la naissance du premier enfant mâle, elle offrait au père du vin dans la coupe d'honneur [1].

Le doyen et les maîtres répartissaient les divers rôles ou indiquaient les places à occuper sur les chars. Tout membre qui refusait de remplir le rôle qui lui était attribué ou qui manquait à une répétition, après y avoir été convoqué, était puni d'une amende de six deniers. Celui qui perdait sa partie avant la représentation et sans la connaître de mémoire, payait la même amende et était obligé de la recopier à ses frais. Celui qui faisait une farce à un compagnon était frappé d'une amende de cinq escalins.

Pendant une répétition, il était défendu de tourner quelqu'un en ridicule et de parler d'une manière gênante pour les acteurs, à peine de trois deniers d'amende.

[1] Cette coupe était en étain.

Digitized by Google

Aucun membre ne pouvait s'absenter des jeux, « ébattements » et autres fêtes de la chambre sans le consentement de la majorité de ses confrères. Lors d'une séance publique, personne ne pouvait dire de vilains mots, proférer des jurements, ni boire outre mesure, sous peine d'une amende de six deniers. Excepté lors d'un « ébattement » donné à l'occasion des noces d'un rhétoricien, il n'était pas permis d'amener des étrangers sans le consentement des membres présents.

La chambre de rhétorique fêtait toujours les rhétoriciens étrangers qui se rendaient à Enghien. Une disposition des statuts inflige même une amende aux membres qui s'absenteraient en cette circonstance.

Notre institution ayant un caractère religieux, imposait à ses membres certaines obligations. Ils devaient faire célébrer chaque semaine en l'honneur de sainte Anne leur patronne, une messe, à leur chapelle en l'église paroissiale. La ville leur accordait, à cette condition, une gratification de vingt livres tournois payable au retour de la procession de la kermesse. Ces messes étaient annoncées par le valet aux confrères qui devaient y assister sous peine de cinq escalins d'amende. Ceux-ci étaient tenus, « en l'honneur de Dieu et de madame sainte Anne, » de se confesser trois fois par an, aux fêtes de Noël, de Pâques et de l'Assomption; chaque absence était punie d'une amende de quatre escalins.

Le doyen et les maîtres possédaient une certaine juridiction sur les membres. Si une dispute s'élevait entre eux, pendant une réunion, ils étaient saisis de l'affaire et, après avoir entendu les deux parties, rendaient une décision obligatoire. En cas de refus de s'y conformer, la partie récalcitrante était passible d'une amende de dix escalins dont cinq au profit du seigneur et cinq au profit de l'autel de la confrérie.

Arrivait-il qu'un membre faisait quelque mal ou disait une vilénie au doyen ou aux maîtres à l'occasion de leur charge, il était condamné à payer vingt escalins dont cinq pour le seigneur, dix à l'autel et les cinq autres à la personne lésée.

Si un membre se refusait à payer les amendes qu'il avait en-

Digitized by Google

courues, le doyen et les maîtres avaient le droit de requérir un officier public pour faire saisir les biens du récalcitrant et les faire vendre jusqu'à concurrence de l'amende due et des frais de saisie.

Toute personne inscrite au nombre des membres de la confrérie ne pouvait quitter l'association qu'en payant quatre livres seize escalins. Toutefois si sa démission était motivée par son départ de la ville, elle était quitte de toutes charges envers la confrérie moyennant un versement de douze escalins.

Telle était l'organisation de cette association à partir du XVI^e^ siècle. Il nous paraît cependant permis d'admettre que les statuts de 1501 ne firent que confirmer, sauf peut-être de légères modifications, les règles imposées à la chambre par ses premiers priviléges.

La perte de ses archives, détruites lors de l'incendie de 1497, est vivement à regretter, car elles nous auraient sans doute fait connaître ce qui valut à notre association d'être placée, en 1431, au premier rang des institutions similaires de l'ancien comté de Hainaut.

Les renseignements que nous avons pu recueillir sur les rhétoriciens d'Enghien, antérieurement au XVI^e^ siècle, sont peu nombreux et sont extraits des comptes de la massarderie. Ils concernent les mystères représentés soit à la procession communale, soit à celle du Saint-Sacrement, soit même en d'autres occasions.

Les mystères que nous trouvons le plus fréquemment joués à cette époque, sont: la passion de N.-S.; l'adoration des trois rois mages, les sept œuvres de miséricorde, et quelques histoires de l'ancien testament. A plusieurs reprises, notamment en 1446 et 1455, on représenta, le lundi ou le mardi de Pâques, la résurrection de J.-C. Dans certaines années, on faisait figurer à la procession des mystères empruntés à la vie d'un saint spécialement honoré en notre ville; ainsi on joue, en 1447, la passion de saint Adrien; en 1456 et en 1458 la vie de saint Eloi; en 1457, la décollation de saint Jean-Baptiste et le 11 avril de cette

Digitized by Google

année, sur la place, la passion de saint Sébastien ; en 1458, la vie et la passion de sainte Barbe ; en 1459, la consolation de saint Pierre de Luxembourg. Une année, on représenta le miracle de Notre-Dame de Cambron [1].

En 1456, nous voyons qu'à côté de représentations religieuses telle que la gloire du Paradis, les rhétoriciens enghiennois exécutèrent le « jeu de personnage du fieu du roi de . . . . » [2]

Parfois, des compagnons rhétoriciens de villes voisines, se rendaient à Enghien, où leur présence était toujours une occasion de réjouissances.

En 1466, le *pape des fous* de l'église de Hal et ses compagnons vinrent « par joyeuseté » en notre ville [3].

En 1483, les rhétoriciens d'Audenarde viennent rehausser par leur concours la procession de la kermesse [4] ; les membres de notre chambre les fêtèrent de leur mieux.

Au commencement du XVI[e] siècle, peu après le renouvellement des statuts, la chambre de rhétorique se trouvait dans une

[1] « A l'ordonnance du mayeur d'Enghien et des eschevins fu donné de grasce à Liévin et Curin le Barmalier et aultrez qui le jour de le pourcession firent en personnaige de le vie et maintieng de saint Eloy et histoire de Nostre-Dame de Cambron et que payet a estet comme par certefication appert. . . . . XX s. »
— *Compte de la massarderie du 1er février* 1457 (*1458 n. st.*) *au* 1er *février* 1458 (*1459 n. st.*) Archives communales d'Enghien.

[2] « A Josse le Brouddur, Pietre Lartilleur et pluisieurs aultres asquelx à l'ordonnance du mayeur et des eschevins a estet donnet de grasse pour ce qu'il firent le jour du Sacre et le jour de le pourcession monstrances en figure de personnage de la gloire de paradis et par eulx avoir jeuet ung jeu de personnage du fieu du Roy de (le nom est resté en blanc), et que payet leur a estet comme par certefication appert . . . . . lx s. »
— *Compte de la massarderie du 1er février* 1455 (1456 *n. st*) *au* 1er *février* 1456 (1457, *n. st.*) En fragment aux archives communales d'Enghien.

[3] *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1465 (1466 *n. st.*) *au* 1er *février* 1466 (1467, *n. st.*)

[4] *Compte de la massarderie du 1er février 1482* (*1483, n. st.*) *au* 1er *février 1483* (*1484 n. st.*)

Digitized by Google

situation des plus prospères; des documents sur cette époque qui nous sont parvenus en petit nombre, constatent qu'en 1537, elle comptait plus de quarante compagnons. Pendant cette période, les rhétoriciens ne cessèrent de participer à la procession communale qui semble parfois avoir égalé le fameux *ommegang* des villes flamandes. En outre, ils se livraient à des « esbattemens et aultres joyeusetés, » à l'occasion d'événements heureux que le magistrat de la ville jugeait nécessaire de célébrer. A cette époque, ils donnaient cinq ou six fêtes chaque année.

Ces fêtes brillantes et répétées attiraient une foule nombreuse des localités voisines. Elles n'étaient pas sans occasionner des frais considérables, qui obligeaient les rhétoriciens à réclamer l'aide de la caisse communale [1].

[1] Parmi les requêtes adressées dans ce but au magistrat d'Enghien, nous en citons une de 1539 qui fait connaître quelques particularités sur la chambre de rhétorique : « Remonstrent en toute humilité, les confrères de madame sainte Anne, Rétorisiens de ceste ville d'Enghien, comment à la requeste des mayeur et eschevins d'icelle ville, ilz se sont renjoyz par joustes et esbattemens aux quaresmeaux l'an XV^c^ et XXXVII, où ilz ont supportez despens sans récompence. Oultre plus ont-ilz ou mois d'aoust enssuyant desd mayeur pour les bonnes nouvelles des trèves entre sa Majesté et le Roy de France estez enjoings de faire esbattemens et aultres joyeusitez tant que à eulx sera possible, où ilz se sont employez tryumphament comme chacun scet, par eulx promectant les contenter Lesquelz esbattemens leur ont cousté plus de XIIIJ l. t. tant pour le labeur du facteur comme aultrement; par dessus ce ont-ilz encores suportez despens sur leur chambre de Rétoricque, entant qu'ilz sont en grand nombre et plus de XL compaignons, à la somme de XXV l. t.. sans en icelle comprendre que chacun desdits compaignons ait heu en son quarfour avecq ses voisins où ilz ont aussi heu despens, l'un de XX s., l'autre de plus, l'autre moins. Et combien que ilz avoient requis auxd. de la loy desd. despens estre remboursez ny sceurent parvenir ains faist prolongations futures, se considéré et que le plus grand part desdis confrères sont gens de mestier vivant honnestement, ilz vous suplient que vostre plaisir soit de les faire contenter comme raison voelt. Au surplus, s'il semble que lad. ville soit traveillié desd. suplians quant à leur gaiges que l'on les déporte de leur labeur, ilz sont contens renonchier à iceulx. Néantmoins remettant le tout en

Digitized by Google

Les exhibitions dramatiques étaient dirigées par un membre de la chambre, appelé le *facteur;* c'était lui souvent qui composait ou arrangeait les mystères ou les moralités à représenter; c'était lui qui en préparait l'exécution.

Pendant longtemps, ce fut pendant la sortie de la procession de la kermesse, que notre chambre de rhétorique organisait un brillant cortège. Il se composait de plusieurs chars richement décorés sur lesquels prenaient place les confrères costumés. A certains carfours, ces chars s'arrêtaient pour représenter un mystère.

Pour ne pas allonger notre récit, nous nous bornerons à décrire à titre d'exemple la composition de ce cortège tel qu'il figurait à la procession de 1533.

On y comptait quatorze chars traînés par six, quatre ou deux chevaux, et des groupes intermédiaires; sur les chars étaient figurés: Béthléem et les circonstances de la Nativité de Jésus-Christ, telles que l'adoration des bergers, l'adoration des Mages, le massacre des innocents; des scènes de la passion du Sauveur: au jardin des Olives, à la maison de Pilate, le couronnement d'épines, la flagellation, le crucifiement, N. S. gardé dans le sépulcre, le Christ apparaissant à la Magdelaine; la vie de sainte-Ursule, celles de saint Laurent et de saint Hubert; l'allégorie biblique de la tige de Jessée; enfin sur un char était jouée une farce profane: *le mort et vif.* Parmi les groupes organisés entre ces chars par les rhétoriciens, se trouvaient: le roi Hérodes accompagné de quatre chevaliers; saint Joseph conduisant la sainte Vierge sur l'âne; le veau d'or entouré des enfants d'Israël. D'autres rappelaient des particularités de la vie de saints, telles que : saint Georges et le dragon, « le diable soufflant la chandelle de sainte Tervueren, » saint Heryme et sa compagne, enfin

la bonne discrétion de vous mesd. seigneurs. Ce faisant ferez bien et prierons Dieu pour vous tous. » *De viere gulden met de rethorycke deser stadt Edinghen,* pièce 20. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

un groupe d'un caractère profane représentait des femmes « avec le tumereau qu'on appelle lyskens[1]. »

Cette description fera comprendre combien était brillante la procession de notre ville, grâce à notre confrérie littéraire. En 1523, la procession de la kermesse fut rehaussée par les rhétoriciens d'Audenarde[2], en 1562 par ceux de Hal[3] qui vinrent fraterniser avec leurs collègues enghiennois. Les réthoriciens d'Enghien, à leur tour, allèrent souvent participer aux solennités de ce genre qui se célébraient dans les villes voisines; Grammont, Audenarde, Alost, Hal et d'autres villes qu'il serait fastidieux de rappeler, avec lesquelles la *rethorica* entretenait les meilleures relations d'amitié, reçurent sa visite et virent leurs fêtes s'embellir par les talents des littérateurs Enghiennois.

Parfois même ceux-ci osèrent affronter les difficultés d'une scène plus vaste, et disputer les prix accordés dans les fameux *landjuwel* des grandes villes flamandes. En avril 1539, ils se rendirent au fameux concours qui eut lieu à Gand entre dix-neuf chambres de Rhétorique où il s'agissait de traiter cette question: « Quelle est la plus grande consolation de l'homme mourant?[4] »

A cette époque, les chambres de rhétorique étaient encore dans tout leur éclat; elles étaient à la tête du mouvement littéraire du pays.

Les évènements politiques du milieu du XVI^e^ siècle vinrent ruiner ces associations si brillantes. Nous ne voyons pas que les membres de la chambre de rhétorique d'Enghien se soient ralliés, au moins en grand nombre, aux idées de la réforme qui eut tant

[1] Le compte spécial de la dépense supportée par la ville dans ce cortège s'élève à 125 liv. 10 s. 6 d. Il se trouve aux archives communales d'Enghien dans le recueil intitulé : *De viere gulden met de rethoryche deser stadt Edinghen*, pièce 19.

[2] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1522 (1523 *n. st*) *au* 1^er^ *février* 1523 (1524 *n. st.*)

[3] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1562 (1562 *n. st.*) *au* 1^er^ *février* 1563 (1564 *n. st.*)

[4] *Bulletin du comité flamand de France*, t. I. p. 161 et t. VI, p. 100.

Digitized by Google

d'écho parmi les artisans de notre ville. Il paraît toutefois assez probable que nos rhétoriciens montrèrent une grande liberté de langage et d'attitude, car dès 1565, le magistrat d'Enghien fit suspendre pendant plusieurs années les représentations de mystères qui accompagnaient la sortie de la procession au jour de la kermesse[1].

En 1567, le magistrat voulut même supprimer l'allocation des vingt livres accordées à la confrérie pour la célébration d'une messe hebdomadaire à la chapelle de sainte Anne. Mais, sur la réclamation du doyen et des maîtres de la rhétorique qui invoquaient l'obligation où avait été cette association de faire les réparations à cette chapelle, le magistrat consentit à continuer le paiement de cette somme[2].

L'année suivante, les officiers du bailliage s'opposèrent à ce que les membres de la confrérie célébrassent comme de coutume la fête de sainte Anne leur patronne. Les dignitaires durent remettre les clefs de la chambre à l'autorité, qui fit sceller la porte du petit scel de l'office. C'est à peine s'il fut permis aux confrères de se réunir ce jour-là à la maison de leur prince avec défense expresse de lire ou de chanter des refrains, balades ou chansons sur n'importe quel sujet[3].

La chambre de rhétorique de notre ville finit par surmonter ces entraves mises à ses travaux par suite de ces circonstances critiques et dès 1577, elle reprit sa place à la procession com-

[1] « Quant-est des personnaiges et gens de la réthorique qui solloient jouwer la passion et aultres pluisieurs histoires pour la diversité et chierté du temps et aultrement messieurs le bailly, conseil, mayeur et eschevins ont esté d'advis de point jouwer ceste année. » — *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1564 (1565 *n. st,*) *au* 1er *fév.* 1565 (1566 *n. st.* Archives communales d'Enghien. La même mention se trouve au compte de l'année suivante.

[2] *De viere gulden met de rethorycke deser stadt Edinghen,* pièce 23, archives communales d'Enghien.

[3] « Ledit jour (22 juillet 1568), feurent mandéz vers led. conseil les doyen et maistres de le confrarie madame sainte Anne et demandé s'ilz estoient intentionez et lad. confrarie eulx rasambler le jour sainte Anne

Digitized by Google

munale et continua jusque dans les premières années du XVIIe siècle à y représenter la passion et d'autres mystères de l'Evangile. Seulement, les membres devaient depuis lors, obtenir, chaque année, une autorisation spéciale du seigneur pour ces représentations ; ils devaient lui soumettre, semble-t-il, le « jeu » qu'ils se proposaient de donner [1].

A partir de l'époque où il fut permis aux membres de notre confrérie de reprendre leurs représentations dramatiques, on voit qu'outre leur participation à la procession de la kermesse, ils donnaient, le jour de sainte Anne, une fête sur la place ; un théâtre y était dressé pour cette solennité.

A la procession, les rhétoriciens continuèrent à jouer la passion et d'autres mystères empruntés à l'ancien ou au nouveau testament En 1619 notamment, ils exécutèrent plusieurs jeux et mystères pendant la procession et après sa rentrée, c'étaient : l'histoire des enfants d'Israël, la tragédie d'Abel et de Caïn, la conversion de saint Paul, l'histoire et la lapidation de saint Etienne, le martyre de saint Laurent, et l'histoire du Jou-

à l'acoustumée lesquelz respondirent qu'ilz avoient seullement proposet led. jour, après le service, faire ung petit disner, ce oyant fu défendu par le magistrat, telz que Lois de Cangerode, bally des bois, Baudry d'Aix, Caterin des Bois et du Sausset, l'ouverture de leur cambre et qu'ilz entre à leur délivrer les clefs de lad. cambre, ce à quoy ilz obéirent et délivrent troix clef aud. magistrat, si comme l'une servant à la première porte et entrée et les deux aultres servantes à l'huis de leurdite cambre, combien que leur fut accordé pour ceste fois seulement qu'ilz polront s'assambler ledit jour sainte Anne à la maison de leur prince sans pooir pronunchier, chanter ou lire aucuns refrains, balades ou chansons en rethoricque ou autrement tant sur l'ecclesiastieque que tempor et ce que leur fu par led. magistrat très expressement deffendu et ou meisme instant fu ordonnet audit du Sausset, greffier, de cherrier l'huis de leurd. chambre et meisme castier la cherure d'icelle du petit scel dud. office comme il fist en la présence de Baptien le Bocq. » *Cahier aux résolutions du bailliage d'Enghien commençant au* 28 *octobre* 1567. Archives de l'Etat à Mons.

[1] Cela résulte des comptes de la massarderie et de plusieurs pièces du recueil *de viere gulden met de rethoryeke deser stad Edinghen.*

Digitized by Google

venceau. Les représentations de comédies durèrent plusieurs jours [1].

En 1627, les rhétoriciens figuraient encore à la procession.

Dès l'année 1630, ils semblent avoir cessé d'y participer, mais ils jouèrent, le jour de la kermesse, sur la place « la comédie de l'Adolescent, les personnages de farces du veau d'or, le roi Salomon et le roi Hérodes. » Depuis longtemps déjà les sujets des pièces n'étaient plus exclusivement religieux. Le profane tendait même à prendre le dessus.

En 1620, ils avaient représenté plusieurs « histoires, farces et comédies. »

En 1633, ils jouèrent, le jour de la kermesse, l'histoire des enfants d'Israël et celle de Saül.

La confrérie rhétoricienne commençait cependant à rencontrer une sérieuse concurrence dans les élèves du collége des Augustins de notre ville. Les professeurs de ce nouvel établissement avaient en effet, dès 1625, commencé à exercer leurs élèves à jouer des comédies et bientôt ils obtinrent du magistrat de pouvoir donner ces fêtes dramatiques à l'époque de la kermesse. Dès lors aussi les allocations accordées par la ville pour la représentation de pièces de théâtre furent allouées de préférence aux élèves du collége.

Cette circonstance fut nuisible à l'association dont les ressources étaient assez restreintes. Elle ne lui permit plus de continuer d'une manière aussi brillante les fêtes littéraires qui devinrent par là beaucoup plus rares. L'une des dernières représentations des rhétoriciens qui eut lieu alors avec le concours

[1] « Au doyen et maistres de la chambre réthoricienne, pour les bons debvoirs par eulx faictz tant en la distribution des jeux ausdis joueurs qu'en l'exhibition d'aulcunes comédies et farces les jours suivants, a esté payé par ordonnance de loy . . . . . xxxvi l. t. »
— *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1619 *au* 31 *janvier* 1620. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

financier de la ville fut donnée le 7 février 1644 devant le gouverneur d'Enghien[1].

A cette concurrence qui lui ôta en grande partie ses moyens d'action, il faut ajouter, comme une des causes principales qui enlevèrent à la rhetorica d'Enghien le prestige littéraire qu'elle avait acquis, la décadence profonde qui se manifestait à cette époque dans la littérature de nos provinces flamandes. La renaissance, la culture des langues anciennes avaient fait disparaître peu à peu le goût de la langue nationale ; celle-ci, laissée au peuple, ne servit plus comme autrefois à exprimer tantôt les grands sentiments de la patrie, de la religion, tantôt l'indignation et le rire ; ou plutôt elle ne rencontra plus guère de sociétés et de personnes capables d'en comprendre et d'en pratiquer les beautés et la vigueur.

Cette décadence se montre à l'évidence dans les quelques productions qui nous sont restées de la société de rhétorique d'Enghien, et qui datent de l'époque dont nous parlons. Elles sont conçues dans un rythme assez plat, n'expriment qu'en les délayant de la façon la plus singulière les idées les plus simples. C'est tout simplement de l'amplification prosaïque en mauvais vers.

Cette décadence littéraire ne fit que s'accentuer de plus en plus et, dès le milieu du XVIII^e^ siècle, nous voyons le duc Léopold d'Arenberg enlever à la confrérie de Sainte-Anne, par un décret du 15 juillet 1752, le monopole dont elle avait joui jusque-là de pouvoir seule représenter des comédies et des tragédies à Enghien. Ce décret était motivé sur ce que les membres de cette ancienne association « ignoraient les principes de la

[1] « At esté fraiez pour une récréation faict à monsieur le gouverneur le 7 febvrier 1644 estant venus avecq madame sa compagne voir les jeulx et esbatemens des rethoriciens de ceste ville avecq plusieurs notables de cette ville la somme de . . . . . xl l. vi s. » — *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1643 *au* 19 *juin* 1644. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

rhétorique[1]. » Peu d'années après, le magistrat d'Enghien vient de nouveau attester la décadence profonde de cette confrérie.

Il motivait, en 1768, sa résolution de supprimer l'allocation de vingt livres que Jean de Ligne lui avait accordée en 1501, sur ce qu'aucun des membres ne se trouvait en état de composer la moindre pièce de poésie et qu'on admettait dans la société des personnes sachant à peine lire et écrire [2].

Il y avait peut-être dans ces dires du magistrat certaine exagération où l'on voit percer la préoccupation de chercher par tous moyens la suppression du subside pour parer aux embarras financiers de la ville.

Cette décadence si profonde, selon l'affirmation des échevins, semble s'être atténuée peu après, car nous voyons la société rhétoricienne, stimulée par l'exemple de l'académie des jeunes gens, reprendre quelque vigueur, avant de disparaître dans l'agitation révolutionnaire. Dix ans après l'attestation si peu flatteuse de l'autorité locale, on voit au concours de déclamation ouvert par la chambre de rhétorique de Grammont et auquel prirent part onze sociétés, la chambre de rhétorique d'Enghien obtenir le second prix consistant en deux chandeliers en argent [3].

Les représentations dramatiques étaient restées le but principal de la confrérie de Sainte-Anne. A partir du commencement du XVII[e] siècle, ces représentations dépouillent complètement le caractère religieux qu'elles avaient encore conservé pour une large part. Dès lors, les sujets des pièces sont empruntés soit à l'histoire profane, soit à de vieilles légendes nationales. Au siècle dernier, les rhétoriciens jouaient des pièces intitulées: *Henri VIII*, *Marie Stuart*, *Thomas Morus*, *Alzire*, *Geneviève de Brabant*.

Les représentations se faisaient en flamand; primitivement

[1] Archives communales d'Enghien.

[2] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton n° 245.

[3] De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont* t. II, p. 103.

Digitized by Google

elles avaient lieu sur la place. Dans la suite, le magistrat ayant, le 10 mai 1510, autorisé la chambre à se construire un local de 24 pieds de largeur, entre l'hôtel-de-ville et la maison du doyen de Hal, à la condition que la ville pourrait reprendre cette maison en en payant la valeur à dire d'experts [1]; les fêtes dramatiques se donnèrent dans ce local. Au siècle dernier, elles se firent à l'étage de la halle au blé.

Les pièces que les rhétoriciens voulaient jouer devaient être soumises au contrôle de l'autorité civile et religieuse. Le public était, moyennant une légère rétribution, admis à ces représentations.

Tandis que la confrérie avait perdu sous le rapport littéraire, au point de vue religieux, elle avait plutôt prospéré. Le pape Benoît XIV avait, par bulle donnée à Rome, le 18 mai 1747, accordé plusieurs indulgences aux confrères et consœurs de la pieuse confrérie nommée la *Rhétorique*, sous l'invocation de Sainte Anne. Cette association continuait à solenniser la fête de sa patronne par une procession dans les rues de la ville [2].

A l'époque de la révolution française, la ville s'empara du local, malgré les protestations des confrères. Néanmoins la confrérie se maintint, grâce aux libéralités de ses membres.

Le 7 brumaire an XI, les membres de la rhétorique faisaient même exécuter pour le prix de six pistoles, argent de Brabant, un nouveau théâtre par Melchior André, charpentier demeurant à Enghien.

Ceux-ci donnèrent encore des fêtes dramatiques jusqu'en 1822. Les mesures vexatoires du roi Guillaume Ier les engagèrent à cesser ces réjouissances.

[1] L'octroi original en flamand appartient à M. Martinet, receveur communal à Enghien. — L'emplacement de ce local est occupé aujourd'hui par les bâtiments de la justice de paix.

[2] Les frais de la messe, de la procession et du salut le jour de la fête de Sainte Anne s'élevaient au siècle dernier à 26 fl.

On inscrivait les noms des confrères sur deux grands tableaux placés à côté de l'autel de la sainte.

Digitized by Google

Peu après la révolution nationale, en 1834, la chambre de rhétorique essaya de se reconstituer, mais cette tentative ne réussit pas.

Aujourd'hui, il ne subsite plus de cette réunion littéraire, autrefois si brillante, qu'une confrérie purement religieuse qui a son siége en l'église paroissiale [1].

§ 2. *Société dite de Konstgenoostchap der Jongheyd.*

Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, la chambre de Rhétorique dont nous venons d'esquisser les annales, jouit du monopole des représentations dramatiques en notre ville. Le 15 juillet 1752, le duc Léopold d'Arenberg, à la requête du magistrat, et en considération de ce que « les Confrères de sainte Anne ignorent les principes de la rhétorique, » leur retire le privilége de représenter seuls des comédies et des tragédies, et autorise les bourgeois et la jeunesse à donner des fêtes théâtrales. Cet octroi était concédé « pour empêcher la jeunesse de fréquenter les cabarets et mauvaises compagnies et leur procurer l'avantage de se former les mœurs, » à charge d'employer le profit des représentations à l'ornementation de l'église paroissiale ou au soulagement des pauvres, et de faire viser au préalable les pièces à jouer par le curé, le bailli et le magistrat [2].

C'est en vertu de cet octroi que se forma une nouvelle association artistique qui prit de nom de *Konstgenoostchap der jongheyd* d'Enghien.

Cette société, composée des jeunes gens de la ville, semble avoir eu principalement pour but de leur fournir des récréations

[1] On a publié un *livret à l'usage des confrères et des consœurs de la confrérie de Sainte Anne.* Enghien, imprimerie de L. Spinet 1847. Cette brochure in-18, de 8 pp., contient une traduction de la bulle de Benoît XIV et le règlement en neuf articles.

[2] L'original de cet octroi se trouve aux archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

utiles et honnêtes. Elle eut une existence paisible ; toutefois elle participa souvent aux fêtes offertes par des sociétés de localités voisines et même, en 1776, elle remporta le 3e prix, consistant en un plat en argent, au concours de déclamation organisé par la chambre de rhétorique de Grammont [1].

Toutefois son existence ne paraît pas avoir été de longue durée. Les dissentiments politiques, causés par les réformes de Joseph II et la révolution brabançonne, qui semèrent la désunion parmi la population de notre ville, eurent sans doute leur écho chez les jeunes gens qui composaient cette société et amenèrent la dissolution de celle-ci.

§ 3. *Le théâtre du duc d'Arenberg à Enghien.*

Indépendamment des fêtes offertes par la chambre de rhétorique, des représentations théâtrales furent, sous les ducs d'Arenberg, données en plusieurs circonstances, au château seigneurial. Ainsi nous trouvons qu'en 1625, à l'occasion du mariage de Caroline d'Arenberg avec Ernest, comte d'Issenbourg, un théâtre fut dressé au château ; les élèves du collége des Augustins y représentèrent la prise de la ville de Bréda [2].

Néanmoins il ne paraît pas que ces ducs eurent dès lors un théâtre permanent dans leur résidence d'Enghien. Ce n'est que pendant la vie du duc Léopold d'Arenberg que des représentations scéniques y furent organisées d'une manière un peu régulière. On sait que ce prince qui se montra si généreux envers les

[1] De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, t. II, p. 103.

[2] « Item, a esté frayé pour certain théâtre dressé au chasteau à cause de la représentation de la prinse de la ville de Breda faict par la jeunesse des escolles des Augustins à la solemnisation des nopces de monseigneur le comte d'Isembourg, icy . . . . . XXIII l. IX s. t. »
— *Compte de la massarderie du* 1er *février* 1625 *au* 31 *janvier* 1626. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

écrivains célèbres de son temps, témoigna toujours d'un grand amour pour les sciences et les belles-lettres.

Le duc Léopold fit jouer, sur le théâtre établi dans son château, les pièces alors le plus en vogue. Peut-être même, fit-il exécuter des ouvrages inédits. Malheureusement nous n'avons que peu d'indications à ce sujet; il est à supposer que les archives de la famille d'Arenberg, que nous n'avons pu avoir en communication, nous auraient fourni des renseignements précieux pour l'histoire artistique de notre pays. Nous n'avons à consigner ici que la note suivante publiée par les *Relations véritables*, à la date du 26 juin 1725:

« Vendredi passé, M. le duc d'Aremberg, aïant invité messieurs les ambassadeurs plénipotentiaires de l'Empereur et d'Espagne, avec plusieurs autres Seigneurs et Dames, les traitta à son château d'Enghien avec beaucoup de magnificence, et leur donna plusieurs concerts de musique, avec une pièce de théâtre intitulée : *le Triomphe de la Paix*, qui eut beaucoup d'applaudissement. »

Peut-être, selon une remarque de M. Ed. Vander Straeten, l'ouvrage en question n'est-il autre que le *Triomphe de la Paix*, opéra en trois actes avec un prologue, mis en musique par Gauthier, et représenté, pour la première fois, à Marseille, le 28 janvier 1685, lors de l'établissement de l'opéra en cette ville. Des changements, nécessités par les lieux et les circonstances, peuvent y avoir été pratiqués [1].

§ 4. *Sociétés de musique.*

La musique, déjà à une époque ancienne, fut en honneur parmi les habitants d'Enghien. Le plain-chant qui était au moyen-âge la musique par excellence et qui était cultivé tout particulière-

[1] *La musique aux Pays-Bas avant le* XIX^e^ *siècle*, dans les Annales de la société d'Emulation de Bruges, 3^e^ série, t. IX, p. 154.

Digitized by Google

ment pour rehausser les cérémonies du culte, servit à répandre dans la population le goût de cet art. Nous avons vu plus haut que, déjà au xv^e^ siècle, un organiste et un maître de chant étaient attachés au service de l'église paroissiale.

Le plain-chant était à cette époque enseigné dans l'école de la ville; nous avons rappelé que cet enseignement était même imposé par le magistrat à l'écolâtre.

Les seigneurs d'Enghien, à l'exemple des comtes de Hainaut, eurent leurs ménestrels, ainsi que nous le prouvent les anciens comptes de la massarderie.

La formation d'une société de rhétorique ne fut pas non plus étrangère au développement du goût musical en notre ville. Cet art avait un rôle très restreint dans les représentations des *mystères* ou des *moralités*; mais il n'était pas cependant négligé par nos rhétoriciens auxquels les statuts de 1501 prescrivaient dans certaines circonstances l'exécution de chansons.

Dans la première moitié du xvi^e^ siècle, le magistrat d'Enghien prit à son service des joueurs de hautbois qui se faisaient entendre aux jours de réjouissances publiques.

Ces joueurs de hautbois, dont on cessa de payer les gages lors des troubles religieux, furent plus tard remplacés par des musiciens qui se servaient d'instruments plus à la mode. Ainsi dès 1618, le magistrat entretenait des joueurs de violon qui accompagnaient notamment la procession du Saint Sacrement[1].

En 1543, nous voyons qu'il existait une association musicale placée sous le patronage de Sainte-Cécile[2]. Il est vrai qu'à cette date, le massard se borne à mentionner qu'une allocation fut accordée par la ville aux « musiciens chantres, » pour se récréer le jour de la fête de Sainte Cécile; mais quelques années plus tard, en 1561, cette réunion est qualifiée de « confrérie de Sainte-Cécile ».

[1] *Comptes de la massarderie*, archives communales d'Enghien.
[2] *Comptes de la massarderie de* 1543-1544.

Digitized by Google

Cette confrérie essentiellement religieuse s'appliquait à rehausser par l'exécution de chants et de motets les offices et les solennités de l'église paroissiale.

Vers le milieu du siècle dernier, cette association subit certaines modifications et prit dès lors le titre assez pompeux d'*Académie de musique*[1].

L'Académie de musique fut, vers 1783, remplacée par une autre société, nommée *société du Concert*.

Celle-ci destinée à procurer d'honnêtes distractions à la population ne pouvait manquer de réussir; en 1784, le nombre des associés s'était tellement augmenté que la petite salle prêtée par la ville ne pouvait plus suffire à leurs réunions. Après d'infructueuses recherches pour se procurer un local plus spacieux, la société s'adressa à l'autorité communale afin d'obtenir en location une salle assez vaste située à l'étage de la boucherie. Les échevins d'Enghien avaient vu avec satisfaction s'établir cette société; mais ne pouvant, par suite du règlement que leur avait donné Marie-Thérèse, consentir de leur seule autorité à cette demande, ils adressèrent, le 26 avril 1784, au gouvernement une requête dans le but d'obtenir son assentiment à la proposition de la société.

Après avoir dit que cette réunion se composait des habitants les plus considérables de la ville qui se proposaient de cultiver la musique et de donner des concerts, le magistrat ajoutait qu'il « verroit à regret se dissoudre un établissement également utile et agréable: depuis le court espace de temps que cette association a eu lieu, le service divin se fait dans l'église principale de la ville avec plus de solennité et de décence; c'est à quoi chacun des associés consacre gratuitement son talent avec un zèle et une assiduité qui ne peuvent qu'édifier; l'on s'est aperçu aussi qu'une pareille société influe nécessairement sur les mœurs en ce que la jeunesse qui la constitue en grande partie y contracte

[1] Archives de l'État, à Mons, compte de l'église d'Enghien pour 1770-1771,

Digitized by Google

l'esprit de politesse et de bon ordre, que ne manquent pas de lui inspirer des personnes respectables, avec qui il lui est permis de converser plus souvent. »

« Les échevins se croient donc obligés de seconder de tout leur pouvoir des vues aussi louables. Ceux qui composent cette société leur ont demandé qu'il leur fût permis de s'établir dans une chambre haute qui fait partie du bâtiment qui sert de boucherie dans cette ville d'Enghien. Cette chambre qui sert actuellement d'atelier à un menuisier, et qui est louée à raison de 10 florins annuellement, dépérit et est une charge à la ville, car le locataire y renonce après son bail qui est à la veille d'expirer, les réparations indispensables qu'il faut y faire absorbent et excèdent les loyers qu'on en paye et il est certain que dans l'état de dépérissement où elle est à présent, il ne se trouvera plus personne qui veuille la louer, c'est pourquoi le magistrat de ladite ville, quoiqu'il se trouve authorisé par le règlement du 19 décembre 1771, à passer en bail pour le terme de 18 ans, mais désirant d'éviter le passement publicq, supplie Leurs A. Roiales d'approuver et d'agréer en toutes ses devises et conditions le contrat de louage. »

Les principales stipulations étaient que la société prendrait cette salle pour un terme de dix-huit ans et paierait à la ville un loyer annuel de trois florins ; en outre toutes les réparations dont le devis s'élevait à 300 fl. devaient rester à la charge de la société.

Le gouvernement autorisa les échevins à traiter à ces conditions [1].

A cette époque, étaient directeurs de la Société : C. A. Lallemant, prêtre et maître de musique; A. J. Parmentier, licencié ès droit; J.-A. Froment; M.-L. et G.-F. de Blende.

La société du concert subsiste encore aujourd'hui ; elle donne chaque année plusieurs fêtes musicales dans l'ancien local qu'elle a conservé.

[1] *Archives du royaume, jointe des administrations*, carton nº 242.

Digitized by Google

Lors de la révolution brabançonne, il se forma à Enghien, comme à Mons, un corps de musique composé d'amateurs instrumentistes. Ce corps désigné sous le nom de *musique turque*, à cause du costume oriental de ses exécutants, prit part à toutes les solennités officielles du temps. Il fut dissout à l'époque de la rentrée des Français.

Pendant la domination française et le régime hollandais, M. Joseph Parmentier, chef de l'administration communale d'Enghien, se plut à encourager l'art musical dans notre ville. Il organisa plusieurs concours, notamment en 1807, et donna fréquemment chez lui des concerts auxquels participèrent des artistes distingués ; il fut parfaitement secondé dans l'organisation de ces fêtes par un artiste français qui était venu se fixer à Enghien, M. Jérôme Duval. Ces concerts, qui, pendant les événements de 1814 et de 1815, furent parfois rehaussés par la présence des chefs des armées alliées, contribuèrent beaucoup à répandre le goût de la musique en notre ville ; c'est dans ces fêtes que débutèrent deux jeunes enghiennois qui acquirent dans la suite quelque célébrité parmi les musiciens contemporains : Edmond Duval et Jean-Baptiste Stevens.

Enghien possède aujourd'hui deux sociétés de fanfares patronées chacune par l'un des deux grands partis politiques qui divisent notre pays ; l'une d'elles *la Société des fanfares* d'Enghien a été formée en 1849 par M. Emile Daminet ; l'autre, de création plus récente, est la Société libérale.

§ 5. *De l'imprimerie à Enghien. — Bibliothèques.*

L'introduction de l'art typographique en notre ville date seulement de 1826. En cette année, dame Anne-Françoise Guérin veuve Lemaire, de Cherbourg, y établit une imprimerie.

Peu après, en 1833, M. Louis Spinet y ouvrit un établissement du même genre, qui a acquis une certaine importance ; il possède une presse mécanique. M. Spinet est chargé des impressions de l'administration locale, des hospices, du collége dont il édite depuis 1837 le programme de la distribution des prix, etc. Il a publié des brochures, quelques livrets de con-

Digitized by Google

frérie, des pièces de poësie de Deltenre etun ouvrage important:

« Traité théorique et pratique d'astronomie. Luni-solaire ou construction, explications et usage des tables astronomiques perpétuelles, etc.!, étoiles, pour trouver dans un temps donné, par des méthodes, Par Jean-Joseph De Vroede, curé à Flobecq. 1854.

La même année, cet éditeur a publié des « notes sur l'amélioration et la propagation des races chevalines dans le canton d'Enghien; » c'est un rapport fait à la société centrale d'agriculture par Walravens. Broch. de 20 pages in-8°.

M. Spinet édita aussi un journal musical dirigé par l'abbé Normand, sous le titre : *le bon Ménestrel*; cette publication, commencée en 1841, se composait chaque année de 52 romances in-4°. Elle cessa de paraître vers la fin de 1842. Edmond Duval, d'Enghien, et Léon Hayois, alors professeur de poésie à Bonne-Espérance, reprirent bientôt la direction de ce journal auquel ils donnèrent pour titre : *la Mosaïque musicale*. La mort de Léon Hayois, arrivée deux ans après, en fit abandonner la publication.

En 1841, M. L'Hoir, fit monter une imprimerie en vue de faire paraître un journal hebdomadaire à Enghien. Ce journal qui s'inspirait des principes libéraux, devait avoir pour titre *le Démophile*. Le premier numéro était rédigé et tout était prêt pour l'imprimer. Des personnes qui étaient fort maltraitées dans cette feuille satirique ayant eu avis de ces attaques, menacèrent l'auteur de voies de fait s'il faisait paraître le journal annoncé. M. L'Hoir recula et vendit tout son matériel d'imprimerie.

Un second imprimeur, M. Vanreepinghen s'est établi en cette ville rue d'Hérinnes, en 1856. Il n'a, jusqu'à ce jour, édité que des ouvrages de ville.

Bibliothèques. — Il existe à Enghien trois bibliothèques de prêt, établies par des associations catholiques. La plus importante est celle de l'association cantonale pour la propagation des bons journaux et des bons livres, installée au Cercle catholique. Les deux autres sont celles du Rosaire, établie à l'hôpital de Saint-Nicolas, et celle de Saint-François de Sales; elles sont patronées par des confréries religieuses.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Fêtes, mœurs et usages.

Il nous reste peu de particularités à rappeler ici au sujet des fêtes célébrées à Enghien. Ces fêtes qui, sous l'ancien régime, revêtaient presque toutes un caractère religieux, étaient relativement assez nombreuses. La plus importante était la kermesse ou fête communale, qui se célébrait le dimanche après la Nativité de saint Jean-Baptiste : ce saint était le patron de la ville comme saint Eloi et plus tard saint Nicolas furent les patrons de la paroisse.

La fête communale était célébrée par une procession générale autour de la ville, procession, pendant et après laquelle les membres de la chambre de rhétorique jouaient divers mystères. Dès les premières années du XVII^e^ siècle, ces représentations ne furent plus autorisées pendant la procession, mais elles eurent lieu après sa rentrée sur un théâtre dressé sur le marché. Nous avons décrit plus haut ces solennités qui ne manquaient pas d'attirer en ville une foule considérable de spectateurs et qui avaient assez d'analogie avec les *ommegang* des cités flamandes.

A partir de 1630, les élèves du collége des Augustins prirent l'habitude de jouer le lundi de la kermesse des jeux et des comédies. En 1633, ils jouèrent une tragi-comédie intitulée : *Vitus et Modestus* . Une gratification de 50 livres leur était allouée par la ville en indemnité des frais d'organisation de ces spectacles.

La procession de la kermesse, même après que l'on y eut prohibé les représentations de mystères, resta cependant un des plus beaux cortèges religieux de notre province, par sa richesse, l'ordre qui y régnait et l'affluence des pèlerins qui venaient de très loin pour l'admirer. Outre les nombreux prêtres qui l'accom-

[1] *Compte de la massarderie du* 1^er^ *février* 1633 *au* 31 *janvier* 1634. Archives communales d'Enghien.

Digitized by Google

pagnaient, on y voyait figurer les corporations monastiques et religieuses de la ville et des environs, les membres des divers serments revêtus de costumes éclatants portant leurs armes et précédés de leurs bannières, les corps de métiers avec les châsses ou *fiertes* de leurs patrons, les enfants des écoles, la confrérie rhétoricienne qui représentait sur des chars des scènes bibliques. Le magistrat avec ses aides, le bailli et ses subordonnés [1] tenaient à honneur de rehausser par leur présence la pompe de cette cérémonie.

De temps immémorial, les serments de Bassilly, de Marcq, de Petit-Enghien et de Hoves se rendaient à Enghien pour cette solennité et recevaient en retour une allocation de douze sous sur la caisse communale.

Outre cette procession, on en comptait sept autres solennelles qui avaient lieu le jour de saint Marc, à la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, à la fête-Dieu, le dimanche après l'octave: celle-ci était faite par les Augustins; le jour de sainte Anne, pour la confrérie rhétoricienne; le jour de saint Laurent, procession instituée en mémoire de la résistance victorieuse opposée par les bourgeois d'Enghien, en 1580, à la surprise tentée par les gueux; enfin le 8 mai, jour où l'on transportait solennellement la châsse de saint Nicolas à l'hôpital. Cette cérémonie était l'occasion d'une récréation pour les élèves de l'école de la ville qui allaient avec leurs maîtres se promener dans les bois voisins pour y couper des mais et cueillir les fleurs printanières. C'est peut-être la raison pour laquelle ce saint était appelé « *saint Nicolas le Verd.* »

Les serments et les métiers assistaient à ces processions avec un certain nombre de flambeaux; une ordonnance du bailli et du magistrat, en date du 24 septembre 1568, détermina l'ordre dans lequel marcheraient ces diverses corporations; c'étaient

[1] Nous avons vu plus haut qu'un conflit s'éleva au siècle dernier entre le greffier du bailliage et le magistrat au sujet de la préséance aux processions.

Digitized by Google

d'abord les quatre serments par rang d'ancienneté, ayant chacun quatre flambeaux et leur blason; après eux venaient les métiers des bouchers et des tisserands avec deux flambeaux et leur blason; le métier de Saint-Éloi qui avait quatre flambeaux, les drapiers, les brasseurs, les cordonniers, les boulangers, la confrérie de Sainte-Anne, le métier de Sainte-Catherine et les tapissiers, avec deux flambeaux.

Les religieux Augustins qui avaient établi, dans l'église de leur monastère, une confrérie en l'honneur de saint Nicolas de Tolentin, avaient été autorisés par Henri de Berghes, évêque de Cambrai, le 4 juin 1490, à faire une procession solennelle le jour de sa fête, 10 septembre. En 1497, un mandement de ce même prélat remit cette procession au dimanche dans l'octave de la fête [1]. Depuis la suppression du couvent, cette procession a cessé d'avoir lieu, mais on continue de célébrer chaque année en l'église paroissiale la fête de ce saint; il est même d'usage de bénir ce jour-là des petits pains sur lesquels on imprime en relief une image de saint Nicolas de Tolentin.

Une coutume pieuse que nous voyons pratiquée au xv^e^ siècle, et dont nous ignorons l'origine, c'est le transport que faisaient les habitants de Lembecq, le jour de Pâques, des reliques de saint Véron, leur patron [2]. Cette coutume était, dès les premières années du xvi^e^ siècle, tombée en désuétude.

Aujourd'hui, Enghien ne compte plus que deux processions annuelles, l'une le dimanche de l'octave du Saint-Sacrement et l'autre le jour de la kermesse; cette dernière, malgré les pertes qu'elle a subies, forme encore un beau cortége.

Les fêtes religieuses étaient presque les seules que l'on solennisât avec pompe dans notre ville; du moins nous ne pouvons donner une idée certaine que de celles-là, les documents

[1] Voir aux pièces justificatives le texte de ces deux lettres.

[2] Le magistrat présentait du vin à ceux qui accompagnaient ces reliques. — *Comptes de la massarderie d'Enghien.* M. Félix Hachez a publié dans les *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. IV, p. 232, une notice intéressante sur le cénotaphe de saint Véron, à Lembecq.

Digitized by Google

qui parlent d'autres solennités ne font le plus souvent que les mentionner brièvement. On ne rencontre dans notre ville que des traces peu nombreuses de ces fêtes burlesques qui au moyen-âge faisaient les délices de nos aïeux. Le *pape des fous* du château est cependant mentionné en 1478 comme ayant été l'occasion d'une fête[1]. Le carnaval, à la différence de ce qui a lieu aujourd'hui, était solennisé dans les familles et en public. Il devait être bruyant et animé, car le magistrat renforçait la police pendant sa durée; les échevins ne dédaignaient pas eux-mêmes de prendre part à ces réjouissances : nous avons constaté plus haut que les fonds communaux leur fournissaient de quoi manger le *raston* du *cras jeudi*; les prêtres de la ville, les Carmes et les Augustins recevaient aussi, le jour dit du *Quaresmiel* des prêtres une allocation pour fêter dans un repas le prochain décès du *Carême*. On fêtait aussi la saint Martin et le jour des Rois. Dès les premiers jours de mai, on plantait devant l'église paroissiale et dans quelques carrefours de la ville des mais enguirlandés de fleurs et de festons. C'était une cause d'émulation pour les diverses parties de la ville d'orner au mieux et d'élever le plus haut ces trophées du printemps qui, par une touchante coutume de nos ancêtres, recevaient une bénédiction religieuse spéciale comme pour attester par là que la religion prenait possession de la nature renaissante.

Le soir, ces mais étaient illuminés et des danses auxquelles jeunes et vieux prenaient part, avaient lieu autour de l'arbre.

Ces danses avaient lieu dans d'autres occasions, notamment le premier dimanche de carême ou *Dimanche des brandons* où l'on allumait des tonneaux de résine, des bûchers enduits de goudron en signe de joie. Ces feux dits aussi *feux saint Jean*[2], der-

[1] « A l'ordonnance de la loy fu donnet au pappe des folz du chasteau en tant moins de leurs despens fais à la maison de Martin Delecroix, xl s. Et à deux tamburnis dudit chasteau xij s. font ensamble. . . . . lii s. » — *Compte de la massarderie d'Enghien du* 1er *février* 1477 (1478 *n. st.*) *au* 1er *février* 1478 (1479 *n. st.*). Archives communales d'Enghien.

[2] Lorsqu'ils avaient lieu à la Saint-Jean.

Digitized by Google

niers souvenirs d'antiques superstitions païennes, continuèrent à réjouir notre ville jusqu'à la fin du siècle dernier. Ces feux et l'illumination des édifices et des maisons servaient aussi à solenniser les événements heureux de la patrie, la naissance des souverains, les victoires, la fin de la guerre, la conclusion de la paix, et l'on sait les nombreuses occasions qu'eurent les Enghiennois, dans les derniers siècles, de les allumer.

A différentes époques de l'année, des banquets réunissaient soit les diverses corporations militaires, industrielles et pieuses, soit les membres du magistrat et du bailliage. Nous avons eu l'occasion de décrire plusieurs de ces réjouissances notamment en ce qui concerne les serments et les corps de métiers, nous n'y reviendrons plus; tous ces repas se ressemblaient d'ailleurs beaucoup. Une grande simplicité, une gaieté franche et expansive régnaient dans ces sortes d'agapes où l'on mangeait largement, où l'on buvait en proportion et où l'on chantait; au lieu de tous ces toasts officiels ou officieux devenus aujourd'hui les accessoires indispensables de nos repas de corps, on trinquait à la ronde.

Un mets particulier à notre ville et obligatoire dans ces repas, surtout lors de la kermesse, et qu'il faut bien mentionner puisque nous voulons donner une idée des habitudes publiques et privées des Enghiennois, c'était la *tarte à maton*. Cette pâtisserie délicate et fine, d'usage immémorial, est à Enghien ce que la *tarte au fromage* est à Mons, ce que celle *à joutes* est à Nivelles, à cette différence seulement qu'elle a su s'attirer l'estime des étrangers et qu'elle s'est répandue dans une grande partie du Hainaut.

Ces quelques souvenirs des fêtes de nos aïeux, que nous venons de rappeler sont les seuls que nous ayons pu découvrir dans les documents qu'il nous a été permis de consulter. Les archives sont le plus souvent muettes ou excessivement concises sur les détails qui tiennent à la vie intime des populations; elles négligent de nous instruire sur ce côté si intéressant de leur histoire. C'est là une lacune regrettable; on est forcé, pour la remplir, de recourir à l'analogie profonde qui dut exister entre les

Digitized by Google

habitudes et les mœurs des Enghiennois et celles des habitants des petites villes de la Flandre.

La ville d'Enghien, malgré les infiltrations nombreuses de la race wallonne dans sa population, fut à son origine et est restée jusqu'à présent une véritable ville flamande.

La langue du peuple est le flamand, idiôme que la bourgeoisie comprend assez généralement, sans en user d'habitude. Ce n'est pas, il est vrai, du flamand littéraire, mais plutôt une sorte de patois qui ne manque pas d'énergie; malheureusement, il n'est pas toujours compris par les flamands des provinces septentrionales de notre pays. Cette circonstance et l'accent flamand prononcé que conservent toujours les habitants de notre ville ont donné naissance à ce dicton, assez méchant, que nous avons entendu répéter plusieurs fois : « qu'un Enghiennois n'est jamais si flamand qu'en parlant français et si français qu'en parlant flamand. »

Le costume du peuple et même des classes aisées a conservé, de nos jours, une grande simplicité surtout chez les femmes qui, dans la ville et aux environs, conservent le *mantelet* avec capuchon des villes de la Flandre, violet pour les pauvres, noir pour les personnes aisées.

Les mœurs et le caractère des habitants de notre ville se ressentent profondément comme le langage et le costume des influences flamandes. Comme les flamands, les Enghiennois ont pour qualités principales d'être religieux, charitables, laborieux. Le nombre relativement considérable de fondations religieuses et pieuses, des institutions de charité qu'ils possédèrent anciennement, la compassion qu'ils montrèrent dans tant d'occasions pour les malheurs de leurs semblables en sont des preuves manifestes. Leur travail créa ces corps de métiers puissants, riches, qui élevèrent l'industrie et le commerce de notre ville à une grande importance malgré les entraves qu'y apportèrent et les guerres et le manque de communications faciles.

A ces qualités il faut ajouter l'esprit de tranquillité et de repos dans lequel ils surent toujours se maintenir malgré les exemples contagieux que leur donnèrent souvent leurs voisins du nord. Fidèles à leurs souverains et à leurs seigneurs, attachés à leurs

Digitized by Google

institutions, ils ne se révoltèrent jamais comme ceux-là contre l'autorité, qui rencontra toujours chez eux des sujets soumis; la réforme religieuse qui les égara quelque temps, fut un épisode qui fit ressortir vivement cet amour de l'ordre et en réalité fut le fait d'étrangers, français et flamands.

Les mœurs de ses habitants, malgré le contact presque continuel avec les armées et les camps pendant plus de trois siècles, restèrent douces et pures.

On rencontre dans les archives de la cour de justice du bailliage peu de procès criminels intentés à des habitants d'Enghien. Sous ce rapport, il y a un singulier contraste entre notre cité et les autres localités composant le bailliage. L'assassinat, les coups, les blessures, le vol à main armée, les crimes contre la moralité sont là très communs, principalement dans les villages qui appartiennent aujourd'hui à la province de Brabant.

Les idées de la réforme y trouvèrent des adhérents assez nombreux jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle. C'est là surtout qu'on retrouve aussi cette croyance à la sorcellerie si désastreuse par les inimitiés qu'elle engendre et si cruellement combattue par les juges du temps. Les archives de l'État à Mons renferment une liasse de procès intentés au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle pour faits de maléfice à plusieurs personnes domiciliées pour la plupart dans la poësté d'Hérinnes et au village de Rebecq. On y voit des détails fort curieux sur le sabbat qui prétendûment se tenait non loin des murs de la ville [1]. Ces idées ne sont pas entièrement disparues

[1] Ces procès, au nombre de sept, ont été trouvés dans les archives conservées au collège d'Enghien, lors de leur transférement au dépôt de l'Etat à Mons. Ils se rapportent aux années 1540-1621.

Au commencement de notre siècle, un fait d'une cruauté inouïe se passa dans les environs d'Enghien.

Voy. *L'anti-sorcier, ou les préjugés dévoilés, tels que les sortilèges, les charmes, les esprits, l'art de prédire l'avenir et dire la bonne aventure, par le désir d'en prévenir les funestes effets, ou les prévenus de Silly et de Bassilly, d'actes de violences graves et d'attentat à la sûreté individuelle d'une pauvre femme, comme prétendûment* SORCIÈRE, *ou d'avoir commencé à la pendre et à la brûler, le 28 germinal an* IX; par J.-J. FOSLARD, juge de paix en la ville d'Enghien. An IX (1801).

Digitized by Google

de nos jours et, nous l'avouerons avec regret, elles comptent encore des partisans dans notre ville. Il y a peu d'années, des habitants d'Enghien, appartenant, il est vrai, à la classe inférieure, faillirent causer un mauvais parti à une malheureuse mendiante des environs qu'ils accusaient d'avoir jeté un sort sur un enfant.

L'esprit d'association dont nous avons pu constater le développement sous tant de formes dans notre ville s'est appliqué à des objets d'agrément.

Il y existe plusieurs sociétés ayant ce but principalement en vue : nous les citerons brièvement pour être complet.

Le *Cercle catholique*, créé en 1867, dans un but politique, offre à ses membres d'agréables distractions. — La *Confrérie de Saint-Roch* est composée d'employés et d'ouvriers du parc. Cette société ouvrière, éminemment moralisatrice, fournit à ses membres d'agréables recréations, des excursions dans les villes voisines ; elle compte environ 50 membres et possède un drapeau qui est porté aux deux processions de la ville.

Parmi les sociétés de pur agrément, nous citerons l'*Union*, société de jeu de boule assez nombreuse, *les Mamelucks*, association de gais ouvriers, qui, coiffés du turban et vêtus d'un costume oriental, jouent à la boule, le cimeterre au côté, avec un sérieux imperturbable. Avant et après leurs jeux, ces paisibles orientaux précédés d'un croissant et d'une harmonie militaire, se font passer en revue par tous les gamins de la ville.

Nous mentionnerons enfin les Sociétés Colombophiles récemment introduites à Enghien et qui, comme dans tant d'endroits du Hainaut, organisent des concours de pigeons.

L'auteur rapporte que des individus des villages de Bassilly et de Silly « sont prévenus de s'être oubliés jusqu'au point que de pour-» suivre une pauvre femme, comme une prétendue sorcière, en tirant » deux ou trois coups de fusil, de l'avoir pendue ensuite un instant à la » cremaillière d'une cheminée, de lui avoir un peu brûlé les jambes, » et enfin d'avoir failli de commettre sur elle le plus affreux assas-» sinat. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Biographie Enghiennoise.

Enghien a vu naître dans ses murs un nombre assez considérable d'hommes remarquables. Sans parler ici des seigneurs des différentes maisons qui possédèrent Enghien et dont plusieurs virent le jour dans notre cité, nous rappellerons les noms de ceux qui, dans diverses carrières, se sont faits connaître.

Au XIVe siècle, vivait à la cour de Jean de Hainaut un trouvère auquel A. Dinaux a restitué son véritable nom; il s'appelait *Colins*. On sait peu de choses de la vie de ce trouvère; il s'est fait connaître par le poëme Rotulus, consacré à la bataille de Crécy, livrée le 26 août 1346 [1]. Il dit de lui dans son poëme :

« Et i a ci un ménestrel
« Qui en sert les hauts hommes d'el
« Colins a nom, de Hénaut nés
« Qui par plusieurs fois s'est penés
« Du bien des bons, à mentevoir. »

C'est à peu près tout ce qu'il dit de sa personne. Mais ne nous serait-il pas permis de conjecturer avec quelque vraisemblance que ce trouvère aurait vu le jour à Enghien? Par son nom ne se rattacherait-il pas à la famille des Colins originaire d'Enghien et dont plusieurs membres se rendirent, au XVIe et au XVIIe siècle, célèbres par les lettres et par les armes? [2]

Jean d'Enghien, trésorier du chapitre de Saint-Vincent à Soignies et chanoine de Saint-Germain à Mons, vivait vers 1347 [3].

[1] Ce poëme mentionné par Brequigny, a été publié pour la première fois par Buchon au t. XIV de son édition de Froissart. p. 281-300.

[2] A. Dinaux, *Les trouvères brabançons, hainuyers, liégeois et namurois*, p. 166-184; Van Hasselt, *Hist. de la littérature française*, p. 99; *Biographie nationale*, t. IV, p. 305.

[3] De Boussu, *Hist. de Mons*, p. 340.

Digitized by Google

Jean de la Motte, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, né à Enghien, gouverna ce monastère de manière à mériter les éloges des chroniqueurs; pendant les vingt-quatre années qu'il dirigea la communauté, il sut résoudre à son avantage les difficultés survenues au sujet des biens de l'abbaye. Nommé abbé en 1348, il renonça à cette dignité en 1373, lorsque son grand âge vint l'engager à se préparer à la mort. Il vécut encore trois ans après son abdication et mourut saintement le 28 mai 1376; on grava sur son sarcophage, où fut sculpté son portrait, ce distique :

Supplico gaudere, et tecum, Deus alme, manere.
Sancte Dionysi, tutor adesto mihi [1].

Jean d'Enghien, abbé de Cambron, en 1353, que les historiens font frère ou parent de l'infortuné Siger II, seigneur d'Enghien, ne serait-il pas plutôt un habitant qui aurait pris le nom de son lieu natal ? Cela nous paraît d'autant plus vraisemblable, qu'à cette époque il existait un membre de la famille seigneuriale qui portait le nom de Jean. On manque de détails sur l'administration de cet abbé qui finit par se démettre de ses fonctions et alla mourir à Clairvaux, le 17 mai 1364 ou 1360, selon le *Fasciculus ordinis cisterciencis* [2].

Jehan d'Enghien, était, en 1356, garde de la monnaie des comtes de Hainaut, à Valenciennes [3].

Au XV^e^ siècle, naquit à Enghien un poëte (nous ignorons son nom) qui chanta, dans des vers latins, les luttes des Liégeois contre Charles le Téméraire et la célèbre bataille de Montlhéry, sous le titre de Karoléïdos. L'auteur écrivit son poëme à Enghien, comme il nous l'apprend dans son dernier vers :

« Angia nos versus dictavit in hoc tabulato. »

Peut-être fut-il l'un des membres de l'antique confrérie rhétoricienne établie en cette ville? Il consacra quelques vers au

[1] De Reiffenberg, *Mon. pour servir à l'hist. du Hainaut*, t. VII, p. 535-550, et 605-607.

[2] Monnier, *Hist. de l'abbaye de Cambron*, t. I, p 91.

[3] Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, 1^er^ supp., p 50.

Digitized by Google

comte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien, et il rappelle ainsi sa promotion à la dignité de connétable de France :

» Rege volente patres conestabulum statuere
» Armis famosum dominum comitem Ludovicum,
» Cui gladium regni committunt non sine causa,
» Viribus excellit, minor est et laus sua vero
» Sic verbis parco, quia fautor forte notarer.
» Nec sine consilio majestas regia perstat
» Magnipotens dominus se subdens omnipotenti,
» Si facit ut sapiens non nostris plus nociturus,
» Principe vivente nostro pax nemo nocebit.
» Vivat longaevus horum qui causa bonorum ' ! »

Jean van Eeckhout ou *de Ecoute*, écrivain ecclésiastique du XV^e^ siècle, docteur en théologie, trésorier du chapitre de S^t^-Pierre à Lille, mourut le 17 février 1472, au retour d'un voyage en Terre-Sainte [2].

Jean Mostinet, géomètre et mathématicien distingué, avait acquis, en 1477, à Enghien une grande réputation [3].

Pierre du Chêne ou *Van Eyck (A Quercu)*, maître d'école à Werde-S^t^-Pierre, *Gilles Houwelyck*, chapelain d'Isseche, *Josse Bourgeois*, licencié en théologie. Ces ecclésiastiques se distinguèrent pendant le milieu du XVI^e^ siècle, par leur science et leurs libéralités en faveur des colléges et pédagogies de l'Université de Louvain [4].

Julien Hassard ou *Hasuert*, religieux de l'ordre des Carmes,

[1] Ce poëme a été publié par DE RAM, *Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. IX, 2^e^ p., p. 257-267. — Voir une note du même d^s^ *Bull. de l'acad. royale*, t. X. 1^re^ p. p. 361 ; DE RAM, *Doc. relatifs aux troubles du pays de Liége sous Louis de Bourbon*, p. 367 ; et VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 338.

[2] VALÈRE ANDRÉ, *Bibliotheca belgica*, édit. Foppens, t. II p. 634, VINCHANT. *Annales du Hainaut*. t. IV p. 354 ; PAQUOT, *Mémoires pour servir à l'hist. littéraire des Pays-Bas*, éd. in f^o^ t. II p. 523.

[3] *Chronica domus capellæ beatissimæ semper Virginis Mariæ ordinis cartusiensis. diocœsis Cameracensis, juxta Angiam in Herne*, ms. de la bibl. publ. de Mons.

[4] VALÈRE ANDRÉ. *Fasti Academiæ Lovaniensis*, Louvain 1650, p. 266 et 292, MOLANUS, *Hist. Lovan.*, éd. de Ram, t. I, p. 632.

Digitized by Google

fut, au témoignage de Guicchardin, un homme digne d'honneur pour ses grandes vertus et sa rare doctrine. Valère André nous indique quelques-uns de ses ouvrages qui sans doute seront restés manuscrits, du moins nous n'avons pu les rencontrer :

« Thesauria Ord. carmelitarum;

« Fons Eliæ magni;

« Chronica Hannoniæ, Flandriæ, Hollandiæ, etc.

« Sermonum libri III. »

Il mourut au couvent d'Enghien en 1525; ce couvent se trouvait alors encore hors de l'enceinte de la ville [1].

Jacques d'Enghien, ainsi nommé du lieu de sa naissance, entra dans l'ordre des Frères-Prêcheurs dans les premières années du XVI^e^ siècle; il fit sa profession à Bruxelles; aussi pour ce motif lui donne-t-on parfois le nom de Jacques de Bruxelles. Après avoir fait ses études théologiques à Cologne et à Paris, il professa les sciences ecclésiastiques dans ces deux villes et aux Pays-Bas, dans les couvents de son ordre Il a laissé un commentaire alors très-estimé sur la somme théologique de saint Thomas d'Aquin; ce commentaire est intitulé :

« Annotationes in Summan D. Thomæ Aquitanis. Parisiis. »

Il mourut au couvent de Malines, en 1553, à l'âge de 83 ans [2].

Jacques Guérin ou *Ghérin*, célèbre médecin et chirurgien, né à Enghien, dans la première moitié du XVI^e^ siècle. En 1597, il publia à Anvers un traité sur la manière de se préserver de la peste, ouvrage qui était le résumé des observations qu'il avait faites en traitant cette terrible maladie à Utrecht, en 1558 [3].

Sydracus Scotus, poëte latin, né à Enghien dans la première moitié du XVI^e^ siècle. Il passa en Hollande et fut recteur du collége d'Arnheim. Ses poésies latines très rares à trouver ne sont

GUICCHARDIN, *Description des Pays-Bas*. Anvers, Plantin, 1583. art. Enghien. — VALERE ANDRÉ, *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. II, p. 780.

[2] V. ANDRÉ. *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. I p. 499; PAQUOT. t. I, p. 607.

[3] ELOI, *Dictionnaire historique de la médecine*, Mons 1778, t. II, p. 346. — BERNIER, *Dict. biographique du Hainaut*, p. 93.

Digitized by Google

que des poëmes de circonstance, composés pour être chantés par les écoliers dans leurs fêtes scolaires [1].

Pierre de Humbeca, prieur du couvent des Carmes à Bruxelles et docteur en théologie; savant érudit et prédicateur éloquent, publia des *Conciones exactissimæ in Evangelia* et un traité de l'Usure. Il mourut à Bruxelles le 29 mai 1598 à l'âge de 54 ans et fut inhumé dans l'église du couvent; voici son épitaphe :

PETRUS AB HUMBECA CARMELI MONTIS ALUMNUS
QUEM QUONDAM SOPHIÆ STUDIUM ET SACRA PAGINA PICTIS
DOCTORUM ORNARUNT REDIMITUM TEMPORA FERTIS,
CONDITUR HOC TUMULO, REPETIT MENS CANDIDÆ CŒLOS.
SIC MORIMUR SENSIM, ET MOMENTO EXTINGUIMUR UNO,
UT RUTILANS LAMPAS, OLEO CESSAETE, PERIMUS [2].

Pierre de Colins, chevalier, seigneur d'Heetvelde naquit à Enghien en 1560, de Jean, seigneur de Ter-Meeren et d'Heetvelde, et de Jeanne Huysmans. Son père, appartenant à une ancienne et noble famille, se distingua par ses vertus guerrières et comme capitaine d'Enghien, défendit cette ville avec succès, en 1580.

Dans le but de le familiariser avec l'usage de la langue française, il fut conduit très jeune à La Fère, en Picardie, où il finit, en 1575, son cours d'humanités qu'il avait commencé au collége d'Ath; il fit ensuite sa philosophie au collége du Faucon à Louvain. Ses parents voulant le soustraire à l'agitation inséparable des troubles qui désolaient alors nos provinces, l'envoyèrent à Bourges où la renommée du célèbre Cujas attirait un nombre considérable d'étudiants. Sous un tel maître, Colins, doué d'un esprit précoce joint à un persévérant amour du travail, ne tarda pas à faire de brillants progrès dans la science ju-

[1] V. ANDRÉ, *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. II, p. 1113; JACOBI REVII, *Daventinæ illustratæ, sive Historiæ urbis Daventriensis libri sex*, 1641, in-4° p. 323. LECOUVET, *Du mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hainaut*, d[e] Mém. et publ. de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 2[e] s. t. VI p. 384.

[2] V. ANDRÉ, *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. II, p. 985.

Digitized by Google

ridique. A vingt ans, il avait acquis une instruction prodigieuse; il ne cessa de l'accroître encore par la lecture et la méditation; il s'y livrait chaque jour, au milieu même du tumulte des camps.

De retour en Belgique, il embrassa la carrière des armes, où semblait l'appeler l'exemple de ses ancêtres; il fit avec distinction, sous Alexandre Farnèse, duc de Parme, les campagnes de 1581, 1582 et 1583; il se signala surtout aux siéges de Tournai, d'Audenarde, de Menin et de Ninove, ainsi qu'à la défense du fort d'Halewin. Cependant les scènes de dévastation, sans cesse reproduites autour de lui, ne tardèrent pas à le dégoûter du service militaire; il quitta l'armée pour s'occuper de la culture des lettres. Il assista cependant encore, en 1585, au siége d'Anvers où il accompagna le duc de Parme, selon le désir que celui-ci lui avait exprimé.

Des goûts simples, l'amour de l'étude et de la tranquillité lui firent accepter la charge de bailli des bois d'Enghien pour Henri de Bourbon, roi de Navarre, alors seigneur d'Enghien. Ce fut dans cette position qu'il épousa, en 1584, une riche héritière Anne Trickart, dame de Thy. Son expérience et sa modération lui firent souvent confier des missions délicates dont il s'acquitta toujours avec bonheur et qui lui méritèrent, en 1630, des lettres de chevalerie.

Sa charge de bailli des bois d'Enghien l'appela souvent à Paris près du roi Henri IV. Le 1er août 1598, il alla présenter à ce monarque, dans le parc de Monceau-en-Brie, *les oiseaux des aires de ses bois d'Enghien*, ainsi que les portraits du connétable de France, Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol et seigneur d'Enghien, décapité sous Louis XI, de l'archiduc Albert et d'Alexandre Farnèse.

Henri IV ayant vendu, en 1606, sa terre d'Enghien à la maison d'Arenberg, Colins cessa d'aller en France et, ne voulant pas servir un autre maître, il résigna ses fonctions de bailli. Sans ambition, il se montrait rarement à la cour de Bruxelles, consacrant tout son temps à l'étude et à réunir les nombreuses notes

Digitized by Google

qu'il avait rassemblées. Il vivait cependant dans des rapports assez intimes avec le duc d'Aerschot, seigneur d'Enghien, et aimait beaucoup à recevoir chez lui la bonne compagnie, ce qui lui permit de bien connaître les hommes et les choses.

A l'âge de quatre-vingts ans, pour charmer les ennuis de la solitude et de la vieillesse, il s'adonna à la poësie et publia son « Theatrum aulicum quatuor libris comprehensum, in quo plures tragœdi quam comœdi, probant sorte sua verissimum illud divini tiresiæ, inter privatos latitans longe optima vita. Montibus, typis Joannis Havart, in plateâ Nimianâ, prope Minimos. 1640, in-4°, VIII-245 pp.

« Cet ouvrage est rare, dit M. Van Hulthem, ayant été supprimé par ordre de la cour, parce que l'auteur y parle librement de plusieurs choses qui y étaient arrivées. Ni Paquot, ni aucun de nos autres bibliothécaires ne paraissent l'avoir vu. »

Cette satire des mœurs des cours, comprenant environ 4,600 vers, est une œuvre d'un style assez pur pour l'époque, mais surtout très remarquable par la vigueur et la précision des idées, ce qui a fait dire à l'un des biographes de Colins, que son talent n'est pas sans analogie avec celui de Juvénal.

Colins avait encore en portefeuille d'autres pièces de vers; elles sont restées inédites, sans doute à cause de la censure gouvernementale.

Le principal titre de Colins à l'attention de la postérité, c'est son *Histoire des choses les plus mémorables, advenues depuis l'an 1130 jusques à notre siècle, digerées selon le temps et ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien, terminez ès familles de Luxembourg et de Bourbon.* Mons, François de Waudré, 1634. in-4° XVI-560 pages, chiffrées 660 par erreur. Une seconde édition, revue, corrigée et augmentée, a été imprimée à Tournai, chez Adrien Quinqué, en 1643, in-4° de XXIV-752 pages; elle est ornée du portrait de l'auteur, gravé par C. Galle, junior, avec cette légende à l'entour : *Petrus Colins, æt. anno* LXXX. *Christus mea petra.*

Malgré son titre, quelque peu prétentieux, une certaine disposition à lier l'histoire d'Enghien aux grands évènements politiques

Digitized by Google

de l'Europe, l'ouvrage de Pierre Colins ne mérite pas toutes les critiques qui lui ont été adressées. Notre auteur écrivait l'histoire à la manière de son temps, de ce XVII^e^ siècle qui voulait des horizons plus vastes que les murs d'une ville et les limites d'une chronique.

A part ce défaut, si c'en est un, on trouve dans son livre, de bonnes, d'excellentes choses, des documents précieux sur les origines et les institutions de la ville d'Enghien, des faits que l'on chercherait vainement ailleurs. Autrefois cet ouvrage était particulièrement estimé, à cause des généalogies des maisons d'Enghien, de Luxembourg [1] et de Bourbon, que l'auteur y a insérées. Il aime ces familles qu'avaient servies ses ancêtres, il en recherche consciencieusement les gloires et les illustrations jusqu'à devenir prolixe. Sans doute les généalogies qu'il donne sont loin d'être exemptes d'erreurs, comme nous l'avons déjà prouvé, mais ces erreurs, Colins les a faites de bonne foi, car, historien fidèle, il recherche toujours la vérité; dépourvu toutefois de facilités accordées aujourd'hui aux écrivains, il s'est trompé; il ne nous appartient pas de le lui reprocher.

Paquot trouve le langage de Colins assez mauvais, mais, ajoute-t-il, n'ennuie pas, parce qu'il est fort serré. Le baron de Stassart, juge compétent en cette question, apprécie avec plus de justesse notre écrivain. « Il ne faut pas, dit-il, chercher, « dans un livre de cette époque, la pureté, l'élégance de style « du siècle de Louis XIV et de Louis XV. La langue n'était pas « encore fixée; mais, pour le naturel, la naïveté de l'ex- « pression, pour cette bonhomie gracieuse où se révèle le « caractère de l'écrivain, et même pour l'énergie des tableaux « qu'ils nous retracent, les mémoires de Colins, car ce sont « des mémoires plutôt qu'une histoire, peuvent, sans trop de « désavantage, soutenir le parallèle avec les meilleurs mé-

[1] La partie de cette histoire qui traite des Luxembourg a été empruntée presque entièrement à l'ouvrage de Nicolas Vigner, Histoire de la maison de Luxembourg, Paris 1619.

Digitized by Google

« moires du XVI^e^ siècle; ils ne seraient pas indignes de figurer « dans la belle collection des chroniques de M. Buchon. L'ou- « vrage est empreint d'un vernis d'érudition et de philosophie « qui ne le dépare point, parce que jamais les faits n'y sont « étouffés sous un amas de phrases parasites. L'auteur se con- « tente d'amener quelques réflexions courtes et des rapproche- « ments presque toujours d'une vérité frappante. Lorsqu'il « raconte les événements dont il fut acteur ou témoin, ses récits « s'animent et, si je ne me trompe, certaines négligences de dic- « tion leur prêtent encore une sorte de charme; il nous fournit « diverses anecdotes intéressantes, et qu'on chercherait vaine- « ment ailleurs, sur les principaux personnages de son siècle, « tels que dom Juan, Alexandre Farnèse, Marguerite de Parme, « l'archiduc Albert, l'archiduc Ernest, le comte de Fuentes, le « duc d'Alençon, Henri III, le duc de Guise, Henri IV, Jeanne « d'Albret, Marguerite de Valois, Marie Stuart, le comte d'Essex, « dom Antonio Pérès, secrétaire d'Etat sous Philippe II et tombé « dans la disgrâce de son maître, etc. »

En un mot, nous ne dirons pas que Colins fut un grand homme, jamais sa modestie n'ambitionna ce titre; pour son époque, ce fut un homme remarquable : soldat courageux, poëte, bon et fidèle historien, ce sont là des titres qui doivent lui valoir encore aujourd'hui l'admiration de la postérité.

Pierre Colins mourut, le 3 décembre 1646, âgé de quatre-vingt-six ans. Il s'était marié deux fois; sa seconde épouse, Jeanne d'Offignies, morte le 10 mars 1633, ne lui donna pas d'enfants; il eut sept fils et une fille d'Anne Trickart, sa première femme, décédée le 10 avril 1610 [1].

[1] Valère André, *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. II, p. 964; — Paquot, *Mém.*, t. II, p. 421; — De Stassart, *Notice*, d^s^ Bull. de l'Acad. royale de Belg., t. XIII, p. 367. — Lecouvet, *Du mérite des poëtes latins nés dans le Hainaut*, d^s^ Mém. et publ. de la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, 2^e^ s., t. VI, p. 266. — *Suite du supplément au nobiliaire des Pays-Bas*, 1614-1630, p. 192. — Dumont, *Fragments généalogiques*, Gand, 1860, t. I, p. 48. — *Biographie nationale*, t. IV, p. 285.

Digitized by Google

Pierre Colins ne fut pas la seule gloire de cette ancienne famille militaire. Plusieurs de ses descendants occupèrent de brillantes positions dans l'armée, la magistrature et les lettres. Nous rappelons seulement les noms de ceux qui ont vu le jour à Enghien.

Gabriel Colins, fils de notre historien, né à Enghien le 24 janvier 1592, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, à l'abbaye de Ninove, écrivit en flamand une vie de sainte Wivine (imprimée à Anvers, 1632, in-8°) [1].

Engelbert Colins, frère du précédent, né à Enghien le 2 janvier 1594, fut seigneur des Haut-bois, lieutenant d'une compagnie libre de trois cents allemands au service du roi d'Espagne, en 1623, puis capitaine au régiment de Grobbendonck, Infanterie Liégeoise, en 1627. Il est l'auteur de la branche des comtes de Colins[2].

Nicolas de Bourg gne, plus connu sous le nom de *Burgundus*, naquit à Enghien, le 29 septembre 1586, d'une famille issue des ducs de Bourgogne par un bâtard de Jean de Bourgogne[3]. Son père Nicolas était receveur général de la ville et de la terre d'Enghien et conseiller de Henri de Bourbon, depuis roi de France. C'est, paraît-il, sous la domination de ce prince qu'Enghien posséda ses gloires les plus pures.

Après avoir achevé ses humanités au collége de Houdain à Mons, Burgundus vint à Louvain étudier la philosophie et le droit; en même temps, il se perfectionnait dans la littérature. Ses excellentes dispositions, ses talents naissants lui concilièrent l'amitié des professeurs, Gérard de Courselle et Erycius Puteanus; ce dernier le fit entrer dans la *Palæstra bonæ mentis*, où notre

[1] Valère André, *Bibl. belg.*, éd. Foppens, t. I, p. 325 — *Suite du suppl. au Nobilaire des Pays-Bas*, 1614-1630, p. 194.

[2] *Suite du suppl. au Nobilaire des Pays-Bas*. 1614-1630, p. 207.

[3] Voir sa filiation d'après Stein, *Annuaire de la noblesse belge*, 1859, p. 65. Il fut baptisé le 30 septembre, on lit à cette date dans le registre de baptême : « Nicolaus van Borgone fi. Nicolai et Anna que s. Simon van Borgone et Joanna Bovet. »

Digitized by Google

Enghiennois prononça, en 1611, un discours qui a été conservé[1].

Reçu licencié en droit, il exerça d'abord la profession d'avocat à Gand. Favorisé par une forte clientèle, il devait rencontrer de nombreuses difficultés dans l'interprétation des diverses coutumes de la Flandre, notamment dans leur application avec les lois étrangères concernant l'état et la capacité des personnes et l'exécution des contrats. Pour débrouiller cette matière, il composa un ouvrage sous le titre de *Controversiæ* et en soumit le manuscrit à son ancien maître, De Courselle; celui-ci lui reconnut le plus grand mérite et en conseilla l'impression, qui eut lieu à Anvers en 1621. Outre un *Prologium* sur l'origine des lois municipales aujourd'hui suranné, l'ouvrage se compose de quinze traités et les sept premiers ont fait justement la réputation de l'auteur. Ils traitent de la nature et de la distinction des statuts personnel, réel et mixte, de la forme et de l'exécution des contrats, et de la valeur des jugements à l'étranger. Bartole, d'Argentrée, Dumoulin et Zoës n'avaient traité ces points que d'une manière accessoire. Burgundus réfute ces auteurs, les surpasse et systématise fort bien les cas où les motifs de convenance commune peuvent faire admettre l'application des lois étrangères. Il déclare lui-même vouloir écrire pour la pratique et non pour les disputes des écoles et des docteurs. Il comblait si bien les lacunes existant alors dans la jurisprudence qu'aujourd'hui son autorité est invoquée par tous ceux qui traitent du droit international. Aussi Rodenburg, Paul Voet, Abraham à Wesel et Boullenois qui l'ont suivi dans cette voie, reconnaissent son mérite, la supériorité de ses doctrines, et le placent parmi les jurisconsultes de premier ordre. L'ouvrage fut bientôt réimprimé et ne tarda pas à se répandre en France, où il était très estimé.

La réputation acquise par le traité de *controversiæ*, les succès de Burgundus au barreau, engagèrent, au mois de juin 1627, le

[1] *Oratio de gradibus ad eloquentiam dicta Lovanii*, dans la Palæstra bonæ mentis d'Erycius Puteanus. Lovan., 1611, in-4°; id. Francof., 1615, in-12.

Digitized by Google

duc Maximilien de Bavière à lui confier la première chaire de droit civil à l'Université d'Ingolstadt, où il venait remplacer le célèbre Viglius. Ce prince, charmé de sa science profonde et de ses remarquables talents, lui conféra les titres de conseiller d'État, de comte palatin et d'historiographe.

Après un séjour de douze ans en Bavière, Burgundus, chargé d'honneurs, revint aux Pays-Bas, et fut nommé, le 31 juillet 1639, conseiller au conseil de Brabant. L'Université d'Ingolstadt, alors très célèbre, comprit la perte immense qu'elle venait de faire par le départ du célèbre jurisconsulte. Burgundus se distingua à la cour provinciale de Brabant, comme l'atteste Stockmans, son collègue, qui a écrit son éloge.

Burgundus mourut à Bruxelles, le 4 janvier 1649, laissant après lui de sa femme, Livine van Wesemaele, beaucoup d'enfants.

Burgundus a écrit un grand nombre d'ouvrages : historien, poëte, orateur, jurisconsulte, il s'est exercé, pour ainsi dire, dans tous les genres qu'il a touchés, et au témoignage de ses contemporains et de ses biographes, il a brillé dans tous.

Il débuta par la poësie. Ses vers composés entre 1612 et 1621, pendant son séjour à Gand, parurent à Anvers en 1621, sous le titre : *N. Burgundii Poemata.*

Ce livre est un recueil de morceaux héroïques, de charmantes élégies, et de spirituelles épigrammes. Un écrivain de talent, enlevé trop tôt à la littérature, F. Lecouvet, a donné une juste et excellente appréciation des œuvres poëtiques de Burgundus ; on nous permettra de citer quelques lignes de ce critique :

« Les poésies de N. Burgundus, dit Lecouvet, révèlent un « esprit nourri des plus saines traditions de la littérature antique. « Ses héroïques se soutiennent presque toujours à la hauteur du « sujet... Beaucoup de passages rappellent les meilleurs auteurs « du siècle d'Auguste... Comme poëte, nous croyons que sa « réputation est restée au-dessous de son mérite. Son style est « clair, coulant, rapide et, sauf de très-rares exceptions, il est « d'une très-grande pureté. C'est peut-être même, sous ce der-

Digitized by Google

« nier rapport, le poète latin le plus remarquable qu'ait produit « le Hainaut. Burgundus fut un imitateur de la poésie classique ; « mais de la manière dont il imite, nous ne savons si Horace eût « été jusqu'à le ranger dans son *servum pecus*. En tous cas, il y « eut occupé une fort belle place. »

Burgundus mérite les mêmes éloges comme orateur. Les mêmes qualités se retrouvent dans les quelques discours qui nous sont restés de lui. C'est la même force unie à autant de clarté et la beauté réelle des idées ne le cède en rien à la pureté du style.

On ne s'étonne plus, en voyant les productions sorties de sa plume, de la faveur constante dont il jouit auprès de deux puissants souverains. On s'en étonne d'autant moins qu'à ces talents agréables de poëte et d'orateur, Burgundus joignait une connaissance profonde du droit. Les ouvrages qu'il nous a laissés sur cette branche attestent un homme d'un jugement mûr, d'un esprit excellent.

Outre son ouvrage de *Controversiæ*, dont nous avons déjà dit un mot, ses traités *de evictionibus*, *de duobus reis, sive de obligatis in solidum*, *de modo juris dicundi et iis qui jurisdictionem præsunt*, sont très-remarquables. Dans un traité sur la *prestation des fautes*, publié à Louvain, en 1646, par son fils Galéas, il s'éloigna des systèmes suivis jusqu'alors pour donner des aperçus nouveaux, professer des idées plus conformes à l'esprit du droit romain et qu'ont suivies nos commentateurs modernes.

L'histoire l'occupa à son tour, et là aussi il sut se créer une place distinguée. A l'instigation du chancelier Peckius, il entreprit d'écrire l'histoire de la Belgique ; mais ses fonctions professorales l'ayant empêché de continuer ce travail, il se borna à en publier, en 1629, à Ingolstadt, un fragment qui embrasse neuf années de la révolution du XVI^e^ siècle, sous le titre : « *Historia Belgica... ab anno 1558 ad annum 1567* » C'est un émouvant tableau des troubles religieux qui désolèrent nos provinces, jusqu'à l'arrivée du Duc d'Albe.

Appelé par sa position à écrire l'histoire de Bavière, il n'en acheva que deux fragments comprenant une période de trente-

Digitized by Google

quatre années; elle est intitulée : *Historia Bavarica... ab anno 1313 ad annum 1347*. Ingolstadt, 1636, in 4°.

Ces ouvrages se font remarquer surtout par la manière dont l'auteur dépeint les caractères des personnages qu'il fait revivre, par l'habileté avec laquelle il débrouille, soit les intrigues des partis qu'il met en présence, soit la politique des princes de l'Allemagne au moyen-âge ; il est à regretter que le temps ait manqué à l'historien pour compléter ces essais. Par son style, Burgundus appartient encore au genre classique le plus pur ; il a beaucoup d'analogie avec le style de Tite-Live qu'il prend d'ailleurs pour modèle et qu'il surpasse par la vérité des faits et l'impartialité de ses appréciations.

Nicolas Burgundus est, sans contredit, la plus belle illustration d'Enghien ; aussi fallait-il lui assigner une place distinguée dans ce rapide aperçu des personnages remarquables de notre ville. Cette place, nous nous sommes efforcé de la lui donner, et si l'on a quelques reproches à nous faire, ce ne sera certes point d'avoir exagéré ses qualités et ses talents, mais bien de n'avoir pas suffisamment mis en relief ses titres à l'attention de la postérité. Obligé de nous restreindre dans des limites assez étroites, nous espérons qu'un jour un ami de la patrie et de ses gloires voudra réunir dans une couronne tant de lauriers et faire briller de tout son éclat la figure de celui que nous n'hésitons pas à nommer l'homme le plus illustre qu'Enghien ait vu naître ![1]

Gilles Burgundus ou de Bourgogne, frère du précédent, naquit à Enghien vers 1589. Comme son frère, il s'attacha à l'étude du droit. Reçu licencié en droit, apparemment à l'Université de Louvain, il passa à Gand où il fut avocat fiscal au conseil de Flandre. Dans ses loisirs, il cultiva la poésie latine avec un

[1] Paquot, *Mém.*, t. I, p. 97. — Valère André, *Bibl. belg.* éd. Foppens, t. II, p 902. — *Annal. Ingoldstadt. acad.* de 1782. — Lecouvet, *Du mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut*, dans Mém. et publ. de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. 2e s., t. VI, p. 244. — Feller, *Dict.*, 2e éd. t. II, p. 443. — *Discours de M. de Bavay*, prononcé le 16 octobre 1848. — *Biographie nationale*, t. II, p. 852.

Digitized by Google

certain succès. On connait de lui : « Ad Epicheremata politica, sive animantium hominumque certamina litesque et lusus Ἀπάρτησις, sive appendix Fani D. Bavonis incendium, authore Ægidio Burgundo J. C. patritio Gandensi. Gandavi, apud Joannem Kerchovium, ad insigne Ensis laureati anno 1642, in-4°. » Comme le remarque Lecouvet, « ce petit ouvrage n'est pas un poëme. Nous ne croyons même pas que le poëme, s'il a existé, ait jamais été publié. Ce que nous avons ici, semble n'être qu'une espèce d'analyse en prose d'un autre ouvrage, analyse publiée par un ami de l'auteur, G. Breydel. « Tu ne dois pas t'étonner, cher Bur- « gundus, dit Breydel dans sa préface, si ton appendix des « *Epicheremata politica* voit le jour à ton insu. Tu seras plutôt « reconnaissant de l'obligeance d'un ami. En donnant ton « Incendie au public, j'ai voulu satisfaire tes admirateurs et te « forcer en quelque sorte à mettre en lumière les trois parties « que j'ai lues et d'autres ouvrages. En attendant, cet *Incendie de* « *Saint-Bavon* offrira un échantillon du talent de Burgundus, « qui cultive les belles-lettres au milieu des soucis du barreau. »

Malgré la gravité du sujet, le ton de cet ouvrage est parfois assez léger; on y rencontre même des calembours qui ne seraient certainement pas supportés en français.

Gilles Burgundus a publié un poëme en 143 vers héroïques à l'occasion de la nomination de Nicolas de Haudion à l'évêché de Bruges. C'est là une pièce de circonstance, d'un style assez obscur et de peu de valeur[1].

Martin Netten d'Enghien, homme érudit du XVII^e^ siècle, fut doyen du collége des bacheliers en droit à l'Université de Louvain [2].

Nicolas Van Lanckvelt, bachelier en théologie, régent du collége de Standonck à Louvain, en 1630, mourut en 1639, président du séminaire archiépiscopal de Malines [3].

[1] Paquot, *Mém.*, t. I, p. 392. — Feller, *Dict. hist.*, t. II, p. 444. — Lecouvet, *Les petits poètes latins du Hainaut*, p. 5.

[2] Valère André, *Fasti academiæ Lovaniensis*, p. 266.

[3] Id. p. 271.

Digitized by Google

Louis Overdatz, fils de Pierre et de Jeanne de Clercq, fut baptisé à Enghien, le 6 août 1623. Il fit de bonnes études et obtint le bonnet de docteur en médecine. Il se fixa à Bruxelles, où il était, en 1668, médecin du marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas. Il est qualifié de médecin de l'artillerie du Roi aux Pays-Bas, dans les lettres patentes signées par Charles II, le 20 juillet 1677, par lesquelles ce monarque l'annoblit et lui permet de porter pour armes : écartelé au 1er et 4e d'argent à trois papillons de gueules; au 2e et 3e de gueules à une hache d'armes d'argent emmanchée d'or, posée en bande. L'écu timbré d'un casque d'argent grillé et liseré d'or, orné de son bourrelet et de ses lambrequins d'argent et de gueules et au-dessus en cimier un chien braque de gueules, accollé d'or. Ce médecin écrivit un traité abrégé, en flamand, sur la peste et sur les moyens de la guérir, à l'usage des pauvres; en voici le titre exact : « Kortverhael van de peste met hare geness-middelen. Brussel, J. Mommaert, 1668, in-12, de 87 pages. Overdatz mourut à Bruxelles après 1682. Plusieurs de ses frères, nés à Enghien, occupèrent des positions distinguées dans la magistrature de leur ville natale [1].

Sébastien de Saint-Paul, dans le monde Petyt, naquit à Enghien en 1664, et entra dans l'ordre des carmes de l'ancienne observance où il devint professeur de philosophie et de théologie, puis provincial de son ordre en Flandre. Il a laissé quelques ouvrages relatifs à des points de théologie et d'histoire. Il mourut à Bruxelles, le 2 août 1706, âgé de 42 ans [2].

Martin Page, fils de Charles et de Marie-Anne de Lau, baptisé à Enghien le 21 juin 1705 [3], après de bonnes études au collége des Augustins de sa ville natale puis à celui de Houdain

[1] Paquot, *Mémoires*, t. III, p. 366. — Eloi, *Dictionnaire hist. de la médecine*, Mons, 1778, t. III, p. 441. — *Nobiliaire des Pays-Bas*, édit. de Louvain, 1760, p 487.

[2] Paquot, t. I p. 166.

[3] Son acte de baptême porte simplement : « 21 junii 1705, Martinus f. Caroli Page et Mariæ Annæ de Lau. PP. Martinus Cavelise et dᵉˡˡᵉ Isabella Gillebroin. »

Digitized by Google

à Mons, obtint, en 1725, la palme si enviée de la jeunesse studieuse. Le 13 novembre, il était proclamé, sous le portique de l'entrée principale du *Vicus* ou école des arts, *primus* à l'Université de Louvain. On sait quels honneurs étaient autrefois rendus au lauréat de l'*Alma Mater*; il faisait son entrée triomphale dans sa ville natale et y était complimenté par le magistrat. Voici, d'après une relation officielle, les fêtes qui eurent lieu, à Enghien, à l'occasion du triomphe littéraire de Martin Page. Dès le 10 novembre, le conseil de ville était informé par le magistrat « qu'on lui fait espérer, de même asseurer de tous costez que sieur Martin Page, fils Charles, nostre bourgeois, estant promeu, est le premier de Louvain et qu'il serat déclaré pour tel le xi^e^ du courant; et comme en toutes villes et autres endroits on fait à touts ceulx qui sont et ont obtenus par leur science cette première place, on a veu à leurs entrées dans le lieu de leur naissance qu'on leur fait toutte honneur convenable à leurs mérites et des fraix et dépens à la charge de la communauté du lieu de sa naissance, et qu'on ne se peut dispenser de les faire en pareille occasion mesme de lui donner un don ou autre présent comme on trouverat convenir.

« Pour quoy, messieurs, on vous a convocquez et fait cette assemblée pour scavoir sur quel pied on se doit régler en cet égard.

« La résolution est de donner audit premier de Louvain cy-dessus nommé la somme de cent escus de permission à charge et condition qu'il se représenterat premièrement à la paroichiale de cette ville, et de là à l'hôtel de ville où il serat traité comme en tel cas appertient.

« On distribuerat par la ville à chacque gulde dix livres, de la poudre et une pistole en argent.

« On fairait aussy un estacq à l'accoustumée.

« On donnerat vingt livres de poudre à jeunesse et une pistole à boire. »

Ce procès-verbal de l'assemblée du conseil de ville est suivi de la relation de l'entrée de Martin Page.

Digitized by Google

« Il se mit sur le chemin pour se rendre à Enghien par Halle, 16 dudit mois, où il a logé avec sa suitte et les messieurs de Halle l'ont défrayé illecq.

« Le 17 dudit mois de novembre, il se mit en chemin avec le président du collége dudit Porcq, un professeur, le président du collége de Standonck, en son sepetient, accompagné de vingt-quatre philosophes avec leur estendart bien équipez, sont venus au château où monsieur le baron de Berges avoit posté quelques petittes pièces de canon de bronche et beaucoup de son village armés lui ont honoré de plusieurs salvez et descharge, luy présentant, comme aussy à toutte sa suitte, le vin en abondance.

« Le préfect du collége des révérends pères Augustins en cette ville, avec beaucoup de ses estudiants à cheval, bien équipés, armés, etc., se sont avancé dans une bonne forme jusques audit château et sont venus ensemble jusques sur la place de Petit-Enghien où le mayeur dudit lieu, accompagné de la jeunesse et autres censsiers, tous armés, l'attendoient et ont fait à son honneur plusieurs décharges et touts ensemble l'ont conduit jusques au Vieu-Marché, hors la porte de Bruxelles, où estoient postés les quatre guldes de cette ville, comme aussy ceulx des réthoriciens et le capitaine de la jeunesse de cette ville, touts armés, et le corps du magistrat, avec leur gouverneur, environnez des sergeants de la ville et terre, avec les prestres de la paroichiale qui l'attendoient et leurs estant approché ledit premier Martin Page mit pied à terre, comme aussi faisoient son régent, professeur et prebtres de sa suitte, et, après quelques compliments, ils se sont mis à cheval et se transportèrent à la paroichiale de cette ville où on a chanté le *Te Deum* et le doyen de la christienité, après ledit *Te Deum*, luy fit un petitte oraison, pendant qu'on tirat continuellement avec l'arteillerie de la maison de ville; de là ils se sont tous transportéz ensemble chez les révérends pères Augustins, là où qu'on at aussy chanté le *Te Deum* et sont tous retournés ensemble sur la maison de ville où il at esté traité, avec toutte sa suitte et les philosophes de Louvain le conduisant, honorablement et magnifiquement avec tout honneur et splendeur, pen-

Digitized by Google

dant quel temps les trompets et timbales donnèrent leurs fanfares ce qui continuat pendant toute la nuit.

« On a lors distribué à chacque gulde trente livres de poudre et une pistole à boire.

« La même chose fut donnée aux réthoriciens de Ste-Anne.

« On a aussi donné pour le mesme suiect au capitaine de la jeunesse soixante livres de poudre et une pistole pour se divertir.

« Et at esté fait présent par la ville audit premier cent escus en espèces pendant le traitement. »

La relation officielle de cette réception est suivie de quelques détails biographiques sur le lauréat de Louvain : « Ledit Page, premier, at servy l'Eglise paroichiale de cette ville longues années comme coral, pendant quel temps il at entendu ses humanités chez les révérends pères Augustins de cette ville, et les ayant achevez, il est allé entendre sa dialecticque à Mons au collège d'Odain où il at obtenus la première place tellement que par son estude et sagesse il at obtenu la triomphe d'estre le premier de Louvain et qu'il soit à la plus grande gloire de Dieu et le salut de son âme. »

Comme ancien élève du collége de Houdain, Martin Page fit une entrée solennelle à Mons, « où il fut, dit de Boussu, receu et complimenté le jour de Sainte Catherine, 25 novembre. Les magistrats lui firent présent d'une soucouppe d'argent comme d'ordinaire. Le collége de Houdain fut des plus magnifiques dans ses décorations; et parmi un très-grand nombre de croniques, on lit celuy-cy :

PAGIVS VICTOR HVC IN TRIVMPHO REDIT. »

Après avoir été promu à la licence en théologie au mois de février 1731, il fut chargé la même année, du cours de grammaire au collége de la Très-Sainte-Trinité à Louvain où il resta jusqu'en décembre 1734, lorsqu'on le nomma professeur à la pédagogie du Porc. Ses connaissances étendues en firent bientôt un professeur distingué; mais modeste dans ses goûts et d'un esprit jovial, il ne songea pas à écrire. Il fut nommé chanoine

Digitized by Google

de la cathédrale d'Anvers, mais n'alla jamais résider dans cette ville. Il mourut à Louvain, le 14 août 1761 [1].

Jean-Baptiste Bouchet, né à Enghien en 1746, fut promu le 29e en 1766, comme élève du Faucon, prit le grade de licencié ès-droits, le 3 août 1774 et fut nommé professeur des figures au collége de la Sainte-Trinité à Louvain, le 11 janvier 1775. Trois ans plus tard, il allait prendre possession de la cure de Thieu que lui avait conférée la faculté des arts de Louvain. Il mourut à Thieu en octobre 1792 [2].

Jean-Charles-Joseph Van Bever, né à Enghien, le 1er juin 1786, débuta sous les drapeaux français comme soldat au 13e régiment des dragons, en 1803. La bravoure qu'il montra dans les glorieuses campagnes de Napoléon, lui valut un avancement rapide; il obtint, en 1812, le brevet de sous-lieutenant. Les blessures qu'il reçut dans plusieurs combats et sa captivité après la capitulation de Dantzig, le 2 janvier 1814, qui se prolongea jusqu'au mois de septembre, lui firent offrir sa démission qui fut acceptée le 1er février 1815. Rentré dans sa patrie, Van Bever fut admis avec son grade dans l'armée des Pays-Bas; il fut nommé lieutenant au régiment des dragons légers no 5, le 2 juin suivant et admis à la retraite en 1818. Rappelé dans l'armée active avec le grade de sous-lieutenant au corps de maréchaussée royale le 16 décembre 1820, Van Bever passa dans l'armée belge avec le grade de capitaine au corps de gendarmerie nationale, le 1er octobre 1830; il fut définitivement pensionné en 1842. Il était chevalier de la légion d'honneur, décoré de la médaille de Sainte-Hélène. Il mourut à Ath, le 28 septembre 1862 [3].

[1] *Deuziesme livre des polices de la ville*, archives communales d'Enghien. — *Catalogus omnium primorum Lovanii.* — Reusens, *Notice sur le nouveau collège de la T. S. Trinité à Louvain*, Gand 1874, p. 54. — De Boussu, *Histoire de Mons*, supp. publié par Hoyois, p. 2.

[2] Reusens, *Notice* citée.

[3] A. de Reume, *Nécrologe des officiers de l'armée belge pour* 1862, p. 20.

Digitized by Google

Clémens-Alexis-Joseph Deltenre naquit à Enghien, le 9 décembre 1791 (et non 1793 comme on l'a imprimé) d'Amand-Joseph et de Marie-Joseph Jacobs. Il prit le grade de docteur en droit. Nommé conseiller de régence puis conseiller communal, il prit une large part à l'administration de la ville. Il s'occupa surtout du classement des archives et réunit un grand nombre de notes historiques ; il se proposait même de publier une histoire de sa ville natale, mais il ne put mettre ce projet à exécution. Deltenre s'occupa aussi de poésie française ; mais il n'a guère publié que quelques pièces de circonstance qui sont bien écrites[1]. Il épousa Sophie Musche et mourut à Enghien le 21 février 1864.

Joseph-Julien-Ghislain Parmentier, fils d'André-Joseph et de Marie-Joseph-Michel Orlaint, né à Enghien le 8 novembre 1795, était issu d'une ancienne famille, annoblie par lettres de l'empereur Charles-Quint, enregistrées à Lille le 6 août 1556, et qui avait pour armes : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de sinople, l'écu surmonté d'un heaume d'argent. Joseph Parmentier acquit, au commencement de ce siècle, une grande réputation comme horticulteur ; il réunit, à Enghien même, dans un parc qu'il créa, des collections très riches et très nombreuses de plantes rares de serres et de plein air. Durant le blocus continental et grâce à la protection de l'impératrice Joséphine, il obtint une licence pour faire venir des plantes d'Angleterre. Intendant du duc d'Arenberg, ce fut lui qui contribua à rendre au parc d'Enghien, dévasté par le vandalisme révolutionnaire, son ancienne splendeur. Ses découvertes et ses acclimatations en firent le premier horticulteur de son époque. Il introduisit dans sa patrie une multitude de végétaux rares. Joseph Parmentier a écrit plusieurs ouvrages sur les sciences naturelles, parmi lesquels nous citerons : l'*Exposé succinct des produits du règne végétal et animal dans le canton d'Enghien*, qui

[1] *Dictionnaire des hommes de lettres, savans et artistes de la Belgique.* Brux. Vandermaelo, 1837.

Digitized by Google

fut dédié au roi Guillaume et imprimé à Bruxelles, en 1819. Il publia dans les Annales générales des sciences physiques de Bruxelles des observations très curieuses sur la culture des plantes exotiques, abritées dans ses serres. Ce savant horticulteur cultivait dans son parc, d'une étendue de près de trois hectares, un grand nombre d'espèces d'erica (bruyères) de lyeranium, de protea, de camelia japonica doubles et simples, d'amaryllis et une foule d'autres plantes précieuses provenant du Brésil, des Indes, du Japon et du Cap. On remarquait dans ses serres, l'embothrium speciosissimum, un cannelier de Ceylan de trois mètres de haut, le beau pin de l'île de Norfolk, d'autres pins de la Caroline, de la Chine et de Sumatra, et plus de deux milles plantes d'ananas cultivées avec le plus grand succès.

Joseph Parmentier rendit comme administrateur d'inappréciables services à sa ville natale. Chargé des fonctions de maire d'Enghien, après la période révolutionnaire, il assuma la lourde tâche de réorganiser les finances et l'administration locale. Il sut, avec une rare intelligence, triompher de la situation difficile où on se trouvait et réussit à remettre les finances de la ville dans un état prospère. M. Parmentier occupa les fonctions de maire, puis de bourgmestre, jusqu'à la révolution belge; dans ces jours qui précédèrent et suivirent la chute du colosse français, il travailla à alléger le plus possible à ses administrés, les désagréments et les charges militaires imposés à nos populations par le séjour prolongé des troupes alliées en Belgique. A partir de la révolution de 1830, il cessa de prendre part à l'administration locale.

Joseph Parmentier était chevalier de l'ordre du Lion Belgique, du Faucon-Blanc de Saxe-Weimar, etc., membre de l'institut royal des Pays-Bas, de la Société royale de botannique de Gand, etc. Il avait épousé Marie-Magdeleine-Félicité Legrand et mourut à Enghien, le 15 avril 1852.

Jean-Baptiste Stevens, fils de Martin-Joseph et de Marie-Anne Dumont, naquit à Enghien, le 29 septembre 1796. Il commença, dès ses premières années, sous la direction de Jérôme

Digitized by Google

Duval, l'étude du solfège et du violon. Il se fixa à Mons en 1816; il alla en 1822 à Paris étudier, sous François Fétis, l'harmonie et la composition. De retour à Mons, il s'y livra à l'enseignement. En 1837, il fut nommé premier violon solo au théâtre et l'année suivante, la Société des Concerts le choisit pour diriger l'orchestre. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1845. Professeur de violon et de chant à l'école de musique de la ville, dès 1837, il fut appelé en outre à enseigner son art dans divers établissements d'instruction. Les rares loisirs que laissait à l'artiste la multiplicité de ses occupations furent employés par lui à la composition. Il a publié un grand nombre de nocturnes, chansons et romances avec accompagnement de piano dont plusieurs ont paru dans les journaux de musique intitulés: le *Répertoire Musical* et la *Mosaïque*. Il a mis en musique une foule de romances de Delmotte, de J.-B. Descamps et d'autres. En 1828, Stevens a écrit une cantate à l'occasion de l'arrivée à Mons, du roi des Pays-Bas, Guillaume 1er, et il en a composé une autre, en 1836, lorsque le roi des Belges, Léopold 1er, a visité cette ville. « Ces ouvrages, dit M. Fétis, ont été remarqués et applaudis. » Il remporta au concours de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, en 1841, la médaille d'or pour une scène lyrique avec accompagnement de piano en l'honneur de Roland de Lassus. Jean-Baptiste Stevens mourut à Mons, le 6 mai 1865 [1].

Edmond Duval, fils de Jérôme Duval, né à Enghien, le 22 août 1809, se distingua également dans l'art musical. Après avoir étudié en Belgique la musique vocale et les éléments du violoncelle, il se rendit, en 1828, à Paris où il fut admis à suivre les cours du Conservatoire. Il revint vers la fin de 1833 dans sa ville natale muni d'un certificat des plus flatteurs de l'illustre Cherubini, alors directeur de cet établissement. Edmond Duval s'adonna

[1] F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2de éd. t. viii, p. 135. — *Mémoires et publ. de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 1re série, t. iii, p. lxiv. — Bernier, *Dict. biogr. du Hainaut.*

Digitized by Google

dès lors tout entier à la composition; il fit paraître plusieurs romances et mit en musique des poësies de Victor Hugo, de Lamartine, de Reboul, etc. Tous ces poëtes lui adressèrent à ce sujet des lettres de remerciement. Le 9 août 1842, Victor Hugo lui écrivait : « Votre musique est charmante, Monsieur, et je « vous en remercie. Vous nous habillez mes pauvres vers comme « des princes. De mon liard vous avez fait un louis d'or. » Duval avait déjà acquis un certain renom dans le monde musical, lorsque le cardinal-archévêque de Malines jugea nécessaire de réformer le plain-chant dans son diocèse. Mgr. Sterckx qui avait connu Edmond Duval au collége d'Enghien où ils avaient fait ensemble leurs humanités, songea à charger notre artiste de cette mission délicate et épineuse. Duval fut envoyé à Rome où après une année de recherches, de travaux et de conférences avec des hommes versés dans ces matières, il adopta pour base des nouveaux livres de chant, l'édition du *Graduel*, publiée à Rome par ordre de Paul v en 1614-1615 et celle de l'*Antiphonaire romain*, imprimée à Venise, chez Lichtenstein, en 1579-1580. De retour en Belgique, il s'occupa activement de la publication de livres de plain-chant, plus conforme aux principes *du chant grégorien*. En 1848, parurent les deux volumes intitulés : 1° *Graduale romanum juxta ritum sacrosantæ romanæ ecclesiæ, cum cantu Pauli* v. *Pont. Max. jussu reformato. Editio emendata; Mechliniæ*. P.-J. Hannicq, 1848, in-8°. 2° *Vesperale romanum, cum Psalterio ex antiphonali romano fideliter extractum, cum cantu emendato*; ibid. in-8°. Ces premiers ouvrages ne tardèrent pas à être suivis d'autres travaux importants sur cette matière. Les livres d'Edmond Duval furent adoptés dans le diocèse de Malines, ainsi qu'à Enghien. L'auteur, auquel on avait donné comme collaborateur l'abbé De Voght et ensuite le chanoine Bogaerts, exposa la méthode suivie pour la réforme du plain-chant dans des *Études sur le Graduale romain* et d'autres écrits polémiques. Le succès obtenu par les éditions des livres de chant publiées par Edmond Duval ne furent pas sans exciter au sujet de leur mérite de vives discussions. Nous nous avouerons incom-

Digitized by Google

pétents pour juger la valeur de la réforme introduite par les éditions de Malines. Des musiciens distingués ne sont pas d'accord sur ce point. F. Fétis dans sa *biographie universelle des musiciens*, n'a pas épargné Duval et l'attaque avec une violence qui révèle un manque d'impartialité. En revanche, d'autres autorités musicales ont loué sa méthode. Personne ne contestera d'ailleurs que Duval n'ait été un musicien de grand talent. Travailleur infatigable, il a publié de nombreux motets, des romances et a laissé une foule de travaux inédits. Il vivait modestement à Enghien où ses concitoyens qui l'estimaient l'élurent, en 1866, membre du conseil communal. Dans les dernières années de sa vie, la maladie et la perte presque totale de la vue l'obligèrent à interrompre ses travaux. En 1862, il fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand [1]. Il mourut à Enghien, le 21 septembre 1873; une simple croix en pierre rappelle son souvenir.

Raymond Mahaulen, poëte et écrivain français, né à Enghien, le 4 décembre 1812, décédé à Bruxelles, le 10 juillet 1842. On a de lui : *Une comédie en 1837*, comédie en un acte représentée à Bruxelles, le 5 avril 1838; *les demoiselles de Saint-Cyr*, comédie-vaudeville en deux actes, (Bruxelles, Lelong, 1844); *les Hommes et les Choses*, poëme composé à propos de la destitution du baron de Stassart, et un grand opéra intitulé : *Marie de Brabant*, mis en musique par Ch. Hanssens, qui fut représenté pour la première fois au théâtre de la Monnaie, le 5 avril 1838, Mahaulen collabora à plusieurs journaux et revues littéraires notamment à la *Belgique industrielle et littéraire* [2].

---

[1] Papiers de famille. — F. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2de éd. — *Un article de la biographie universelle des musiciens par M. F. J. Fétis. Lettre d'Edmond Duval à M. le chanoine Bogaerts.* Malines, Dessain, 1862, broch. in-8° de 18 pp. C'est une réponse simple, mais péremptoire à l'article de la biographie de Fétis. — *Revue du Lyonnais*, t. XXVII, n° du 14 août 1863, etc.

[2] Van Hollebeke, *Morceaux choisis de poètes belges*, p. 547.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

pour l'année 1876.

PREMIÈRE PARTIE.

Littérature.

I. — Une pièce de vers sur un sujet puisé dans l'histoire de Belgique.

II. — Une pièce de vers dont le sujet est au choix de l'auteur.

III. — Une nouvelle en prose.

Biographie.

IV. — Biographie d'un homme remarquable par ses talents ou par les services qu'il a rendus et appartenant au Hainaut.

Beaux-Arts. — Architecture.

V. — Étudier l'architecture dans les monuments et les maisons particulières de la ville de Mons jusqu'à la fin du 18e siècle.

Histoire.

VI. — Établir au moyen de preuves la chronologie des comtes de Hainaut.

VII. — Écrire l'histoire d'une des anciennes villes du Hainaut, excepté Soignies, Péruwelz, Saint-Ghislain, Enghien.

VIII. — Faire l'historique de l'exploitation de la houille dans le Hainaut ou dans une des trois divisions du bassin houiller de cette province.

Digitized by Google

Enseignement.

IX. — Examen critique de nos lois et de nos règlements sur l'enseignement primaire.

X. — Même question en ce qui concerne l'enseignement moyen.

XI. — Même question en ce qui concerne l'enseignement supérieur.

XII. — De l'opportunité d'établir des crèches et des écoles gardiennes, et comment doivent-elles être organisées en Belgique pour répondre aux besoins des populations ouvrières.

Sciences. — Géologie.

XIII. — Faire la description d'un groupe de fossiles de Ciply.

XIV. — Indiquer d'une manière précise les matières utiles des terrains tertiaires et quaternaires du Hainaut, au point de vue industriel et agricole, en désignant les lieux de gisement et leurs usages économiques.

Médecine.

XV. — Quels sont au point de vue du traitement des malades, les avantages et les inconvénients des hôpitaux permanents.

Agriculture et Horticulture.

XVI. — Rechercher les causes naturelles ou physiques de la dégénérescence des graines dans les végétaux cultivés.

XVII. — Rechercher et discuter l'effet utile des divers engrais artificiels ou chimiques, suivant la nature du sol ou des cultures.

XVIII. — Comment la cuscute apparaît-elle dans la grande luzerne? Par quels moyens peut-on prévenir son invasion? Comment peut-on la faire disparaître d'une luzerne infectée?

XIX. — De la sélection des graines et des résultats avantageux qu'on peut en attendre dans l'agriculture et la culture maraîchère.

Digitized by Google

Sciences sociales.

XX. — Rechercher pour la province de Hainaut, si la proportion relative des crimes, dans les différentes classes de la société et chez les travailleurs agricoles et industriels, s'est modifiée dans le courant du 19e siècle et, le cas échéant, indiquer les causes de ces modifications.

DEUXIÈME PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES:

a. Par le Gouvernement.

XXI. — Discuter à fond la question de la translation (descente et remonte) des ouvriers dans les mines profondes. Dans quelles conditions doit-elle se faire pour sauvegarder la vie des ouvriers?

b. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XXII. — Indiquer et décrire, d'une manière générale, le gisement, les caractères et les traitements des divers minerais de fer exploités dans la province de Hainaut.

Énumérer les caractères géognostiques qui doivent servir de guide dans la recherche des gîtes de minerais de fer qui peuvent exister dans la province de Hainaut, et discuter leur valeur.

XXIII. — Indiquer et décrire les réactifs chimiques les moins coûteux et les manipulations les plus simples pour précipiter tous les corps dissous dans les eaux sortant des fabriques de sucre, de noir animal, des divers produits chimiques et des teintureries, de manière qu'il suffise de filtrer les eaux ainsi traitées, pour les obtenir limpides et ne contenant aucune matière organique ou inorganique en dissolution.

Le prix pour chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Les Mémoires devront être remis franco, avant le 31 décembre 1876, chez M. le Président de la Société, rue des Compagnons, n° 21, à Mons.

Digitized by Google

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages : ils y mettent une devise qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, 1° les membres effectifs de la Société, 2° ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés; cependant, les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.

Ainsi arrêté en séance à Mons, le 3 février 1876.

Le Secrétaire général,
A. Houzeau de Lehaie.

PRIX ANNUEL DE 25,000 FRANCS

institué par Sa Majesté Léopold II, Roi des Belges.

Le prix est attribué, pour les quatre premières années, savoir :

En 1878 (concours exclusivement belge), au meilleur ouvrage sur l'histoire nationale ;

En 1879 (idem), au meilleur ouvrage sur l'architecture;

En 1880 (idem), au meilleur ouvrage sur le développement des relations commerciales de la Belgique ;

En 1881 (concours auquel les étrangers sont appelés à participer), au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme celles de la Belgique.

Pour être admis au concours, les ouvrages devront être entièrement achevés et transmis au Ministre de l'Intérieur avant le 1er mars de l'année où le prix sera décerné.

(Voir *Moniteur belge* du 15 décembre 1874, n° 349).

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le 2e volume de la IVe série des

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS

DE LA

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut

	PAGES.
Procès-verbal de la séance publique du 29 octobre 1876.	6
Discours d'ouverture par M. P.-E. De Puydt, *Président.*	7
Rapport sur la situation et les travaux de la Société, pendant l'année 1875-1876, par M L. Dumont, *Secrétaire annuel*	26
Rapport sur les résultats du concours de l'année 1875, par M. Houzeau de Lehaie, *Secrétaire général.* . .	29
Liste des membres de la Société, au 31 décembre 1876.	35
Liste des compagnies savantes et autres institutions scientifiques et littéraires avec lesquelles la Société est en relation	52
Sur la mort d'un enfant, poésie, par M. Ant. Clesse .	59
Ginevra la belle, nouvelle, par M. Eug. Van der Meer, couronné au concours de 1875	61
Notive sur les ouvrages de J.-F. Le Poivre, par Augustin Cambier, mémoire couronné au concours de 1875.	79
Renseignements sur la Géorgie (Amérique), par M. Camille Lehardy de Beaulieu	131

Digitized by Google

Trop petit *(Fable)* par M. Hipp. Laroche. . . . 135
Le Renard et le Loup *(Id.)* par le même 136
Le vieillard, l'enfant et la pendule *(Id.)* par le même . 137
La Fédération des Gymnastes belges, par le même. . 138
Les écoliers *(Fable)*, par le même 140
La Sensitive, par le même 141
La Presse, par le même 141
Histoire de la ville d'Enghien (suite), par M. Ernest Matthieu, mémoire couronné au concours de 1874. 147
Livre II. (Chapitre iv. Organisation militaire) . . . 148
Livre III. Culte et Bienfaisance 211
Livre IV. Institutions scientifiques et littéraires, fêtes, biographies 394
Programme des concours pour l'année 1876. . . . 491

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 1.

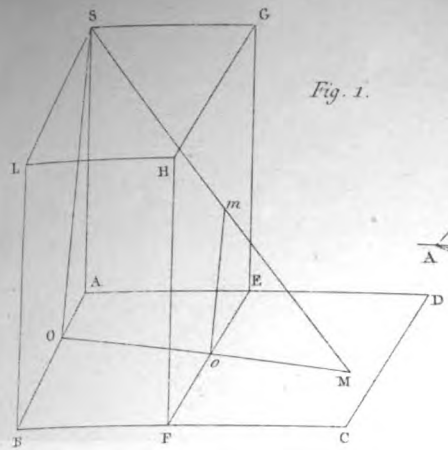

Fig. 2.

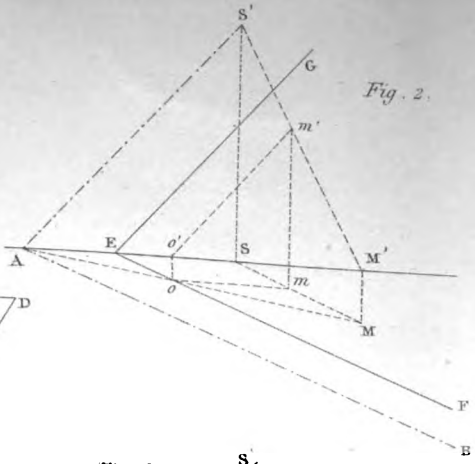

Fig. 3.

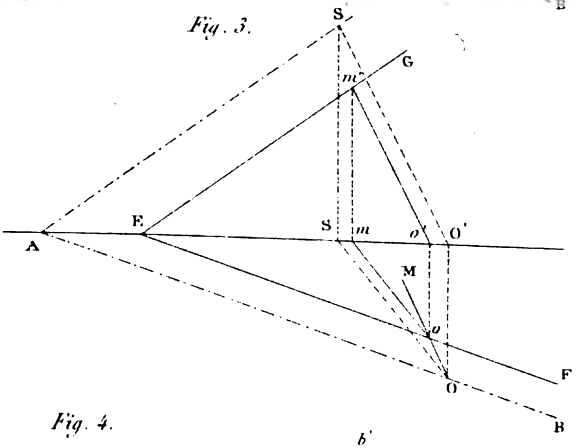

Fig. 5.

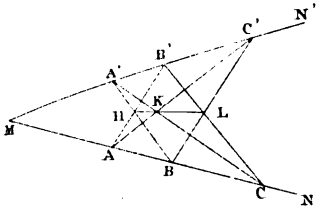

Fig. 4.

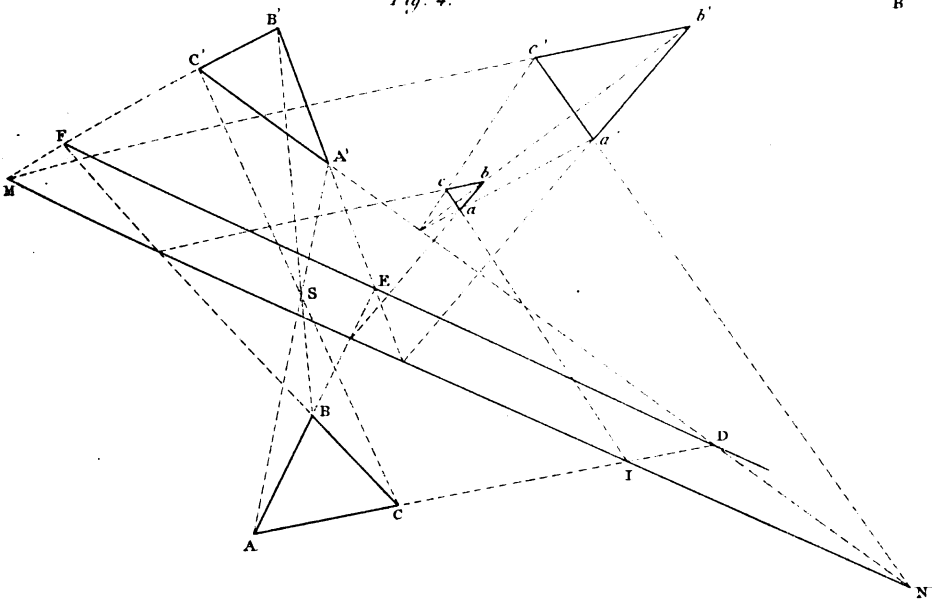

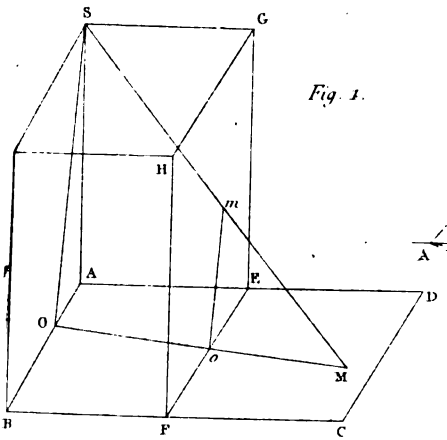

Fig. 1.

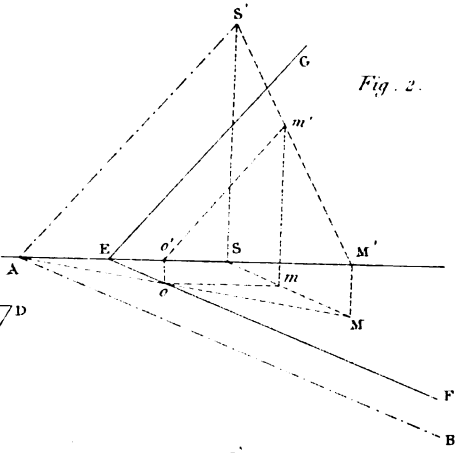

Fig. 2.

Fig. 3.

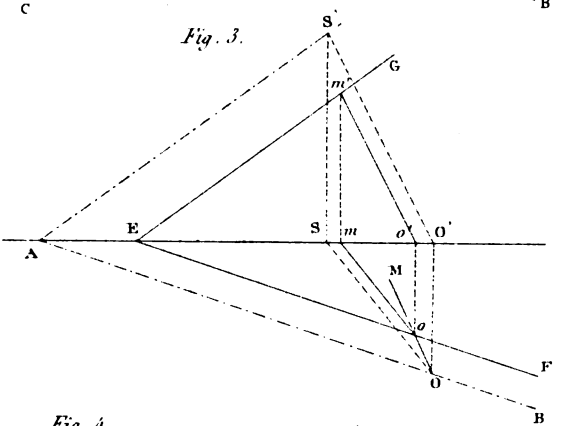

Fig. 5.

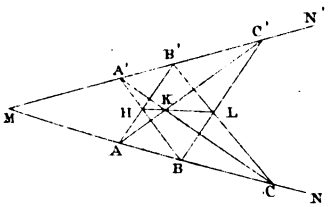

Fig. 4.

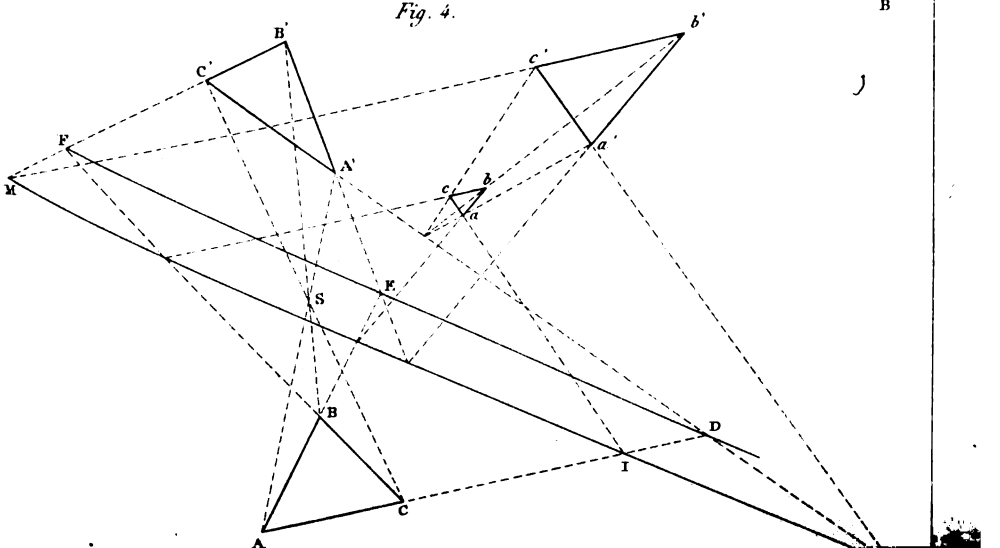

Digitized by Google

Digitized by Google

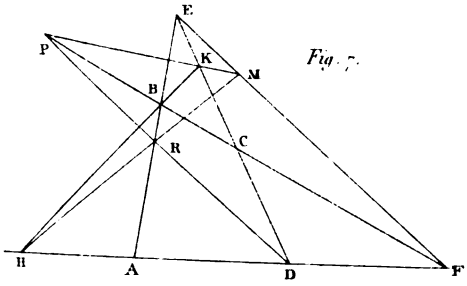

Fig. 7.

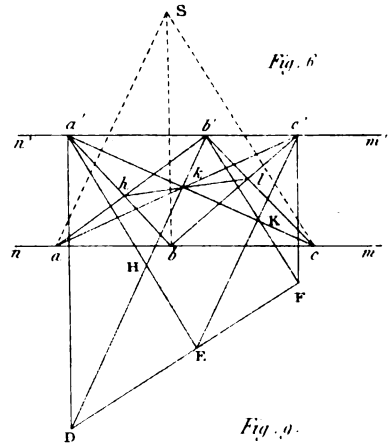

Fig. 6

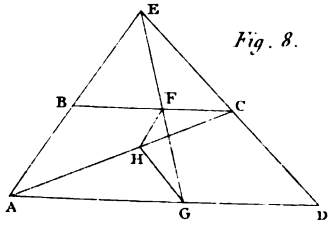

Fig. 8.

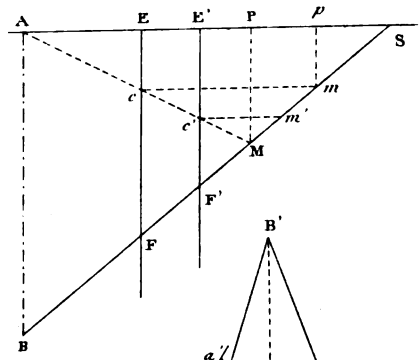

Fig. 9.

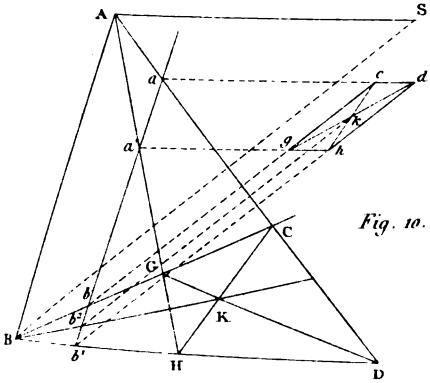

Fig. 10.

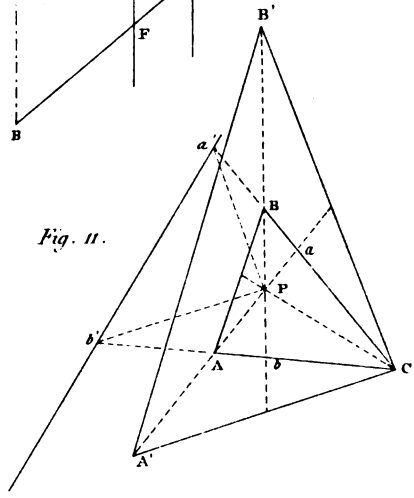

Fig. 11.

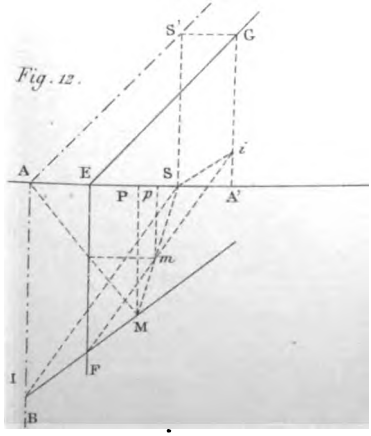

Fig. 12.

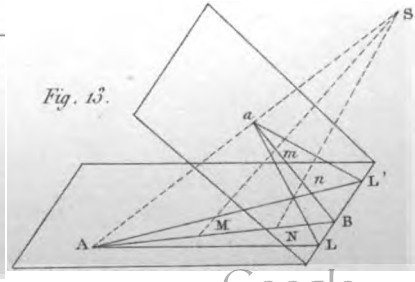

Fig. 13.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 14.

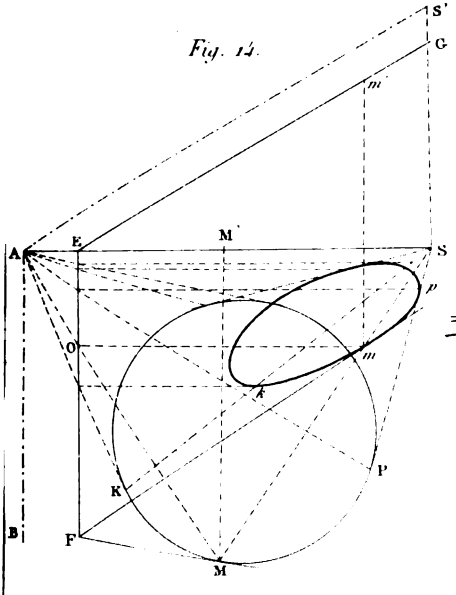

Fig. 15.

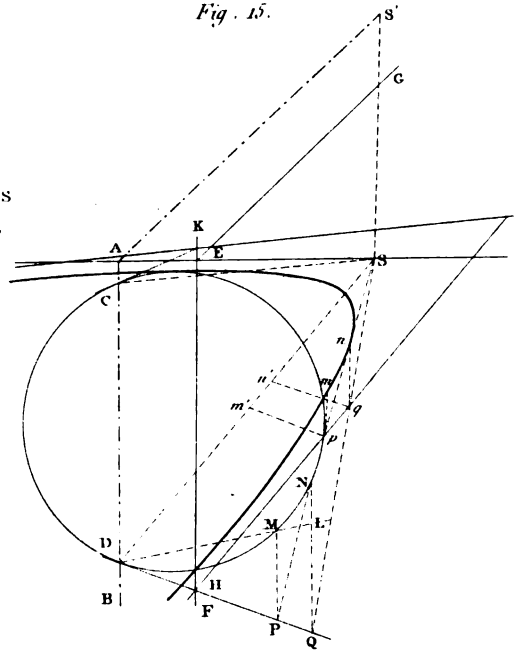

Fig. 16.

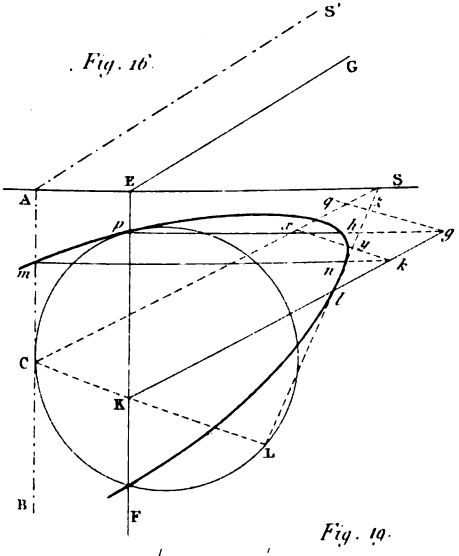

Fig. 17.

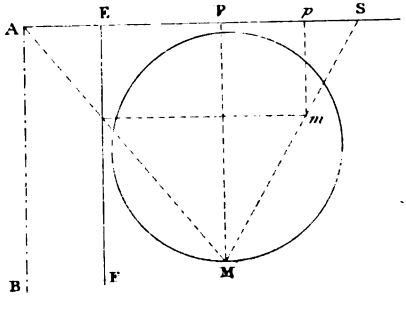

Fig. 18.

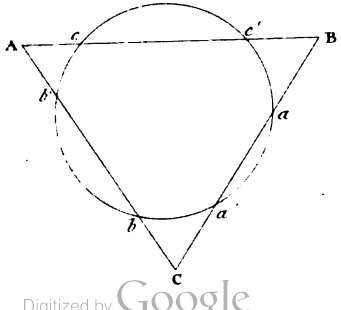

Fig. 19.

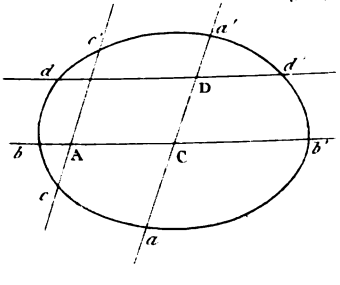

Digitized by Google

Digitized by Google

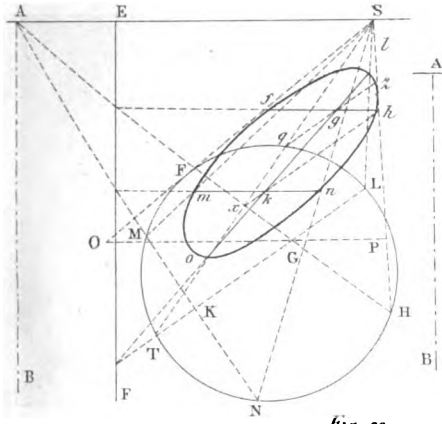

Fig. 20.

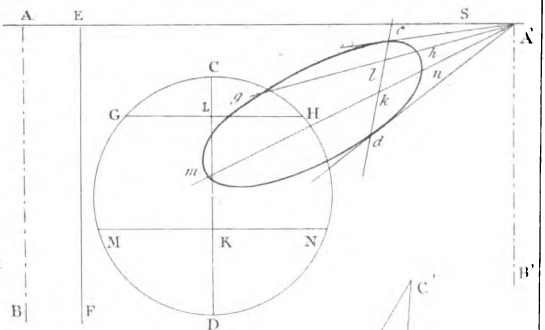

Fig. 21.

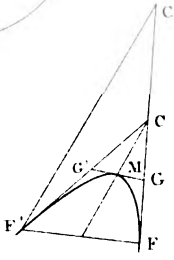

Fig. 23.

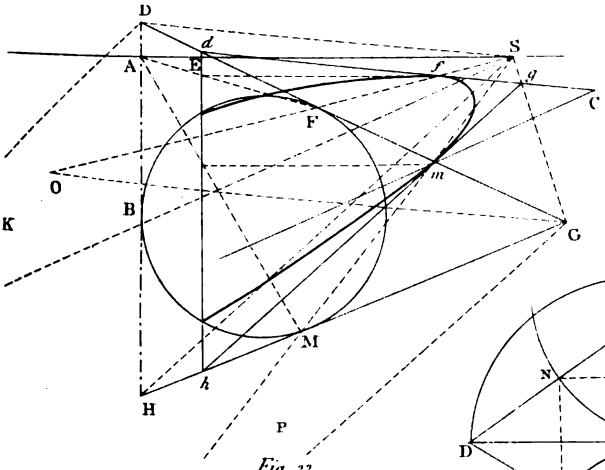

Fig. 22.

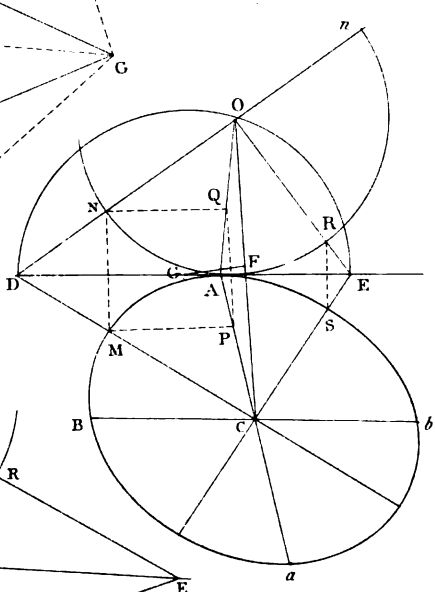

Fig. 24.

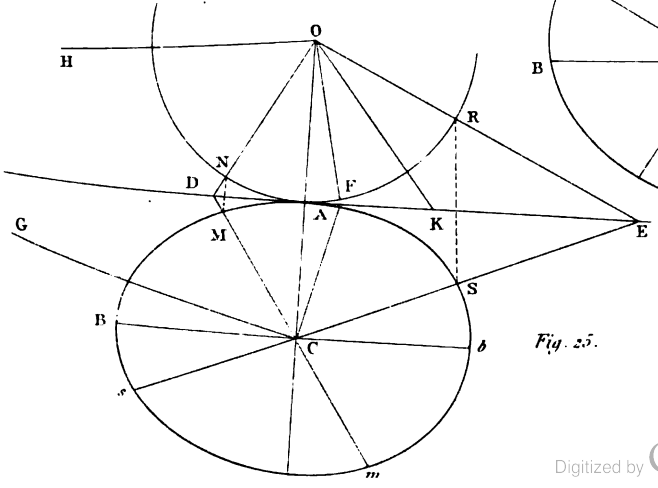

Fig. 25.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

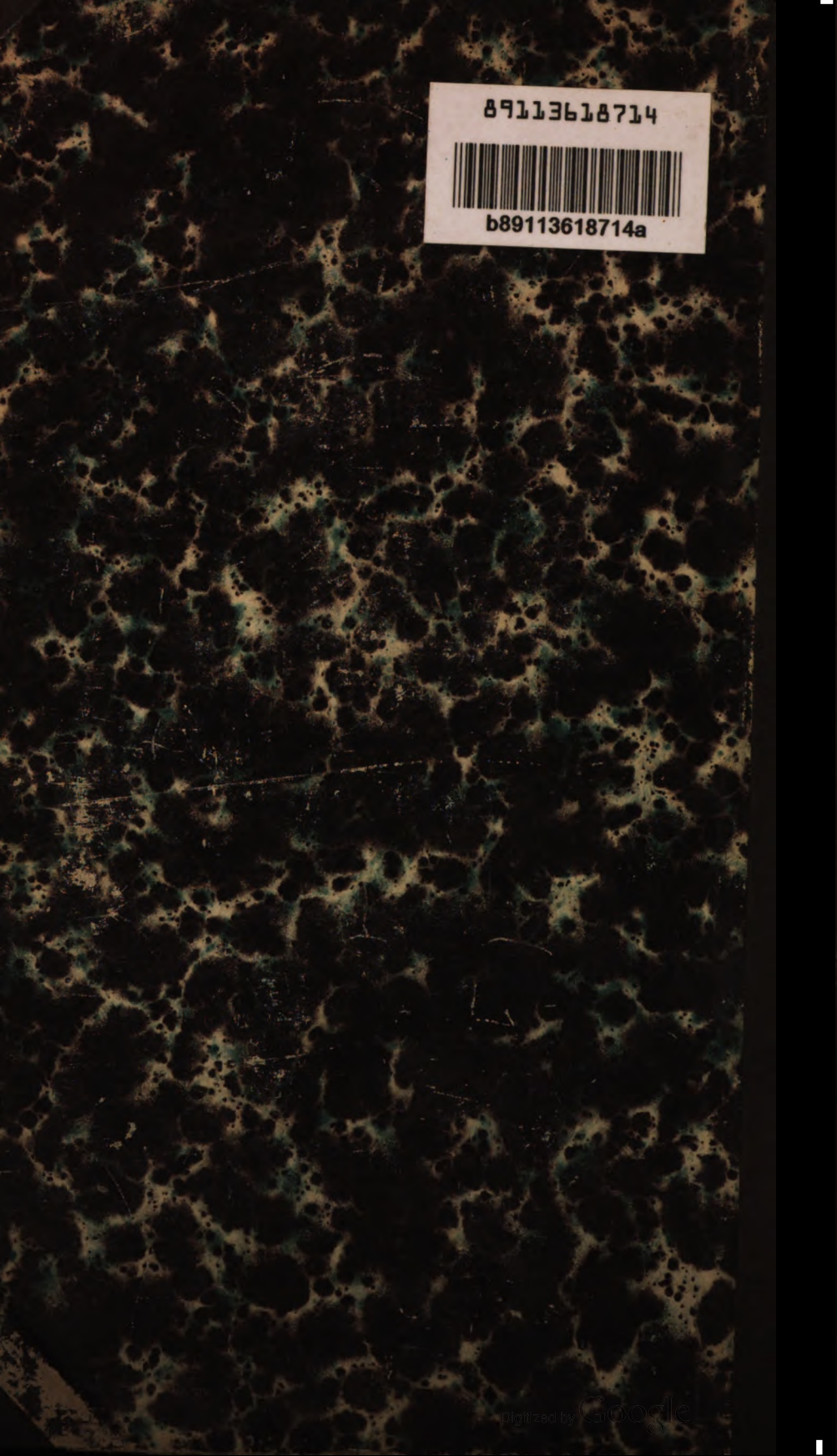
89113618714
b89113618714a
Digitized by Google